
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME DOUZIÈME

DU MÊME AUTEUR

COMMENTAIRE DE LA LOI SUR LES ORDRES (1859)

COMMENTAIRE DE LA LOI DES COALITIONS (1864).

DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ (1867).

LE 19 JANVIER (1869).

LAMARTINE (1874).

LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER, MES DISCOURS (1875).

CONCILE DU VATICAN (1877).

THIERS A L'ACADÉMIE (1879).

LIBERTÉ DES SOCIÉTÉS (1880).

LE PAPE EST-IL LIBRE A ROME? (1882).

LE CONCORDAT EST-IL RESPECTÉ? (1883).

MANUEL DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE (1885).

1789 ET 1889 (1889).

MICHEL-ANGE (1892).

DISCOURS POUR LES PRIX DE VERTU (1892).

SOLUTIONS POLITIQUES ET SOCIALES (1894).

MARIE-MAGDELEINE, récit de jeunesse (1896).

LE FÉMINISME. — Conférence (1902).

LA FEMME DANS LES LUTTES RELIGIEUSES (1903). Conférence.

MANUEL DE DROIT ECCLÉSIASTIQUE, tome II (1907).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome Ier, Du Principe des Nationalités (1895)

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome II, Louis-Napoléon et le coup d'État (1897).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome III, Napoléon III (1898).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome IV, Napoléon III et Cavour (1899).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome V, l'Inauguration de l'Empire libéral. — Le Roi Guillaume (1900).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome VI, la Pologne. — Les Élections de 1863. — La Loi des coalitions (1901).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome VII. — Le démembrement du Danemark (1903).

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome VIII. — L'Année fatale. — Sadowa.

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome IX. — Le Désarroi.

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome X. — L'Agonie de l'empire autoritaire.

L'EMPIRE LIBÉRAL, tome XI. — La Veillée des Armes.

EMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

« *Quibus artibus petierat magistratus iisdem gerebat* ».
Il fut au gouvernement ce qu'il avait été dans l'opposition.
(TACITE.)

LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER

Formation du ministère. — L'Affaire Victor Noir
Suite du complot Hohenzollern

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1908

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE XX

LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER 1870

CHAPITRE PREMIER

L'INTERPELLATION DES 116
LE MESSAGE DE L'EMPEREUR DU 11 JUILLET 1869

I

En 1860 l'Empereur était maître de donner ou de refuser la liberté. En 1867, il l'était beaucoup moins; en 1869, il ne l'était plus du tout. La liberté s'imposait à lui ; c'était à la fois la nécessité et le salut. Les révolutionnaires redoutaient qu'il s'en rendît compte et, se persuadant ce qu'ils souhaitaient, ils annonçaient : « Rouher est plus solide que jamais à son poste ; le chef d'État a accepté son programme, tendant à renforcer le pouvoir personnel, et à ne faire aucune concession. Tant mieux[1]. »

1. *Rappel.*

« Tant mieux! » disaient aussi les réactionnaires de Droite, qui, eux, se réjouissaient des violences révolutionnaires et les défiaient : « L'opposition radicale a triomphé; les bancs de la Gauche vont être occupés par des émeutiers; nous ne dissimulons pas la joie que ces élections nous causent[1]. » Les chambellans, les mamelucks conseillaient un coup d'État : on venait d'acquérir l'expérience que les concessions n'avaient servi qu'à animer les vengeances en leur donnant l'espoir de se satisfaire; la liberté n'était que le masque de la subversion; il fallait tirer de son fourreau le sabre du 2 décembre, couper l'oreille aux irréconciliables et pourfendre les illusions libérales. Une lettre de l'Empereur à un jeune député des plus distingués de la majorité, de Mackau, écrite au moment même où les troubles éclataient à Paris et dans la Loire, sembla donner une apparence d'assentiment à ces menaces : « Mon cher monsieur de Mackau, j'ai reçu la lettre par laquelle, au nom des électeurs qui vous envoient de nouveau au Corps législatif, vous exprimez le vœu que mon gouvernement soit assez fort pour repousser les agressions des partis et pour donner à la liberté des garanties de durée, en l'appuyant sur un pouvoir ferme et vigilant. Vous ajoutez avec raison que des concessions de principes ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces en présence

1. *Pays*, Paul de Cassagnac.

des mouvements populaires et qu'un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. Cette manière de voir est la mienne. Je suis bien aise qu'elle soit partagée par vos commettants, comme elle l'est aussi, j'en suis convaincu, par la grande majorité de la Chambre et du pays. Croyez à tous mes sentiments. » On rapprochait de cette lettre les paroles que l'Empereur venait de prononcer au camp de Châlons : « Conservez le souvenir des combats de vos pères et de ceux auxquels vous avez assisté, car l'histoire de nos guerres, c'est l'histoire de la civilisation. Vous maintiendrez aussi l'esprit militaire si nécessaire à un grand peuple. L'esprit militaire, c'est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires, c'est la fidélité au drapeau, le dévouement à la patrie. » — N'en doutons pas, disait-on, nous marchons à un coup d'État.

Ni la lettre ni l'allocution ne justifiaient ces inquiétudes. L'idée d'un coup d'État ne traversa pas un moment la pensée de l'Empereur. Il n'était pas de ces matamores qui ne se rendent pas compte des conditions dans lesquelles un tel acte peut réussir : on ne tente pas deux fois dans une vie l'aventure d'un coup de force. Napoléon Ier n'avait pas osé, contre les représentants scélérats et traîtres de 1815, ce qu'il avait exécuté contre les Conseils de l'an III. D'ailleurs, pour faire un coup d'État, la volonté du chef du gouvernement ne suffit pas ; une cer-

taine disposition de l'opinion est nécessaire; il ne réussit que s'il est souhaité, attendu par l'immense majorité. Telle était la situation en Brumaire et en Décembre. Tout autre elle apparaissait en juin 1869 : l'esprit public, grisé d'opposition, n'entendait rien de ce qui pouvait l'assagir; l'explosion radicale, qui, autant que le réveil libéral, fut un des caractères de l'élection, les émeutes, qui pendant huit jours troublèrent Paris et les grandes villes, les grèves sanglantes de la Ricamarie, la licence des réunions publiques et des journaux, n'avaient pu l'inquiéter : « C'est la police, disait-on, qui organise ces tumultes. » Un coup d'État n'aurait pas trouvé de public; il était radicalement impossible. Avec qui, d'ailleurs, l'Empereur l'aurait-il tenté? Ni Rouher, ni ses collègues n'étaient de nature aventureuse ou héroïque; ils savaient profiter des audaces, non courir des risques. Les anciens auxiliaires de 52 encore survivants se convertissaient eux-mêmes aux idées libérales. Le général Fleury les défendait vivement. L'ex-préfet de police, Maupas, écrivait à Duvernois: « L'Empire autoritaire est visiblement arrivé à ses dernières heures; je l'avais, pour ma part, dit à la tribune et écrit à l'Empereur. L'Empire libéral va devenir la base inébranlable de la dynastie napoléonienne. Nous commençons une ère nouvelle, et il faudrait être aveugle pour ne pas avoir foi dans sa grandeur [1]. »

1. 9 juillet 1869.

Le bruit se répandit que seul Persigny conseillait la résistance et se déclarait prêt à en prendre la direction. Je voulus m'en éclaircir. On exagérerait en qualifiant Persigny d'homme d'État de premier ordre; on serait au-dessous du vrai si on ne voyait en lui qu'un politique médiocre. Sa supériorité était intermittente; à son heure il avait des lueurs aussi hautes que celles d'un Lamartine; à d'autres moments il s'égarait là où le plus vulgaire des esprits eût marché droit. Une âme altière n'aurait pas adopté pour devise : « Je sers », mais une âme basse l'eût fait encore moins; elle eût servi sans le dire. Persigny n'était ni altier, ni bas; il savait se plier, mais il savait se redresser; il était résolu et appréciait le courage, la générosité, le désintéressement, toutes les belles allures. Nous nous étions côtoyés souvent sans rien nous dire. Un soir je dînai avec lui chez mon ami Didier. Dans des conversations familières, une sympathie véritable s'établit entre nous, et, depuis, quand nous nous rencontrions, nous causions librement des affaires. Je me crus donc autorisé à l'interroger directement sur les intentions qu'on lui prêtait : « Monsieur le duc, j'entends répéter de divers côtés que, depuis les élections de Paris, vous prenez parti pour la politique réactionnaire. Je n'ai pas le droit de vous donner des conseils, mais je me risque à vous adresser une prière : au lieu de rêver un retour en arrière, ralliez-vous, avec votre résolution habituelle, à la politique constitution-

nelle et libérale. Ne vous effrayez pas des irréconciliables. Ils ont déjà baissé leur ton ; ils le feront bien davantage à la Chambre; même sur le coup d'État, ils ne pourront que répéter plus ou moins ce qui a été dit avant eux. Les violences de ces messieurs n'ont été qu'une séduction électorale à l'endroit de ce bon et pauvre peuple, qu'à Paris, comme autrefois à Athènes, on pipe avec des déclamations creuses et amuse avec des osselets. Plus que des irréconciliables, il est urgent de se préoccuper de la masse flottante anxieuse et mécontente. Or, cette masse ne peut être conquise ou ramenée que par la politique constitutionnelle et libérale. Ne voyez dans cette démarche qu'une preuve de l'importance que j'attache à votre opinion, et agréez l'assurance cordiale de mes sentiments de haute considération. » (Paris, le 31 mai 1869.) Persigny me répondit le 3 juin : « Cher monsieur, la démarche que vous faites auprès de moi est trop honorable, elle se justifie trop bien par l'état de trouble et d'anxiété où se trouve l'esprit public, pour que j'hésite un instant à serrer avec sympathie la main d'un homme dont le talent et le courage éminents peuvent devenir si utiles au pays. Je vous répondrai donc de la manière la plus franche. On vous a trompé sur mes véritables sentiments. Assurément, je n'ai pas conseillé l'acte du 19 janvier et vous le savez mieux que personne. Je dois même dire que, dans l'ordre de mes idées, je concevais tout autrement les formes à

donner à la liberté. Mais, quelles que soient mes convictions, je suis trop dévoué au pays comme à l'Empereur pour ne point placer le sentiment public bien au-dessus de mes opinions propres. Je n'ai d'ailleurs jamais cru et je ne croirai jamais qu'un gouvernement qui s'appelle Napoléon ne puisse supporter la liberté n'importe sous quelle forme. Si le plus grand principe d'autorité connu dans le monde avait quelque chose à redouter de la liberté, ce serait à désespérer de la France. Ce n'est donc, à mes yeux, ni la loi de la presse, ni la loi des réunions, ni les autres concessions libérales de l'Empereur qui peuvent expliquer le désordre moral de ces derniers temps. Sous le régime nouveau inauguré par l'Empereur, le mal, selon moi, vient des hommes et non des choses. En effet, ce n'est pas la loi de la presse, par exemple, qui a improvisé la popularité de M. Gambetta, mais la faiblesse inconcevable qui, en permettant à un jeune avocat de braver l'Empire tout entier sous les yeux mêmes de la justice, lui a donné vis-à-vis du peuple les bénéfices de son audace. Ce n'est pas non plus la loi des réunions qui a démoralisé une partie du corps électoral, mais l'attitude de l'autorité qui, en laissant outrager, dans les réunions publiques, le souverain, la religion, la famille, la propriété, au lieu de faire respecter la loi résolument, a transformé un instrument de liberté en un instrument de licence. Il faut donc le reconnaître : ceux qui acceptaient le programme libéral de l'Empe-

reur sans la volonté ou le courage de le faire réussir, ceux qui se bornaient à assister au jeu des libertés nouvelles en spectateurs inertes ou indifférents, comme s'il s'agissait d'une expérience de chimie, ceux enfin qui, à chaque soubresaut de la matière en fermentation, rejetaient la responsabilité sur l'Empereur, au lieu d'accuser leur propre faiblesse, ceux-là, sans s'en rendre compte, trahissaient la liberté plus que les fauteurs de désordres eux-mêmes. Or, ce n'est pas ainsi que se fonde la liberté. En réalité, et quoi qu'on en dise, il n'y a pas de pays plus facile à gouverner que la France ; mais à une condition : c'est que le gouvernement soit honnête, intègre, courageux et résolu ; en deux mots, juste et ferme. S'il est, en même temps, juste et ferme, estimé et craint, il peut supporter toutes les libertés, braver tous les périls, se relever de tous les échecs ; car, aux yeux du peuple français, qui estime plus le caractère que l'esprit, il n'y a pas d'erreurs, il n'y a pas de fautes qu'un grand cœur ne puisse racheter. Eh bien ! mon cher monsieur, voilà le secret de tout ce que nous venons de voir. Le gouvernement a semblé faible, irrésolu, pusillanime, et une partie du peuple l'a méprisé. Quelques hommes, peut-être sans valeur réelle, mais qui ont osé braver tout un grand gouvernement, lui ont paru des héros, et ce peuple, qui n'honore rien tant que le courage, les a admirés. L'Empereur n'a qu'à persévérer résolument dans les voies libérales

qu'il a ouvertes, mais en appelant à lui toute une nouvelle génération, jeune, forte, intelligente et surtout courageuse et convaincue. Quant aux hommes du 2 décembre, comme moi, il faut avoir la loyauté de le reconnaître, notre rôle est fini. Ce n'est pas nous qui pourrions convenablement conduire la génération actuelle sur le terrain nouveau où l'initiative de l'Empereur l'a convoquée, car nous ne ferions qu'exciter ses défiances; elle croirait que nous regrettons le temps où, agissant au nom de l'homme providentiel qui venait de tirer toute une société de l'abîme, il semblait si facile d'user et peut-être même d'abuser de sa toute-puissance. Je profite, mon cher monsieur, de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

Cette lettre est du meilleur Persigny. Elle va au fond des choses, en attribuant la crise à ceux qui avaient accepté le programme libéral avec l'intention de le faire avorter et qui se complaisaient aux excès inévitables de toute liberté, parce qu'ils espéraient en dégoûter le pays. Sans nul doute, si le 19 janvier n'avait pas été une espérance déçue, les jeunes gens qui devinrent les irréconciliables seraient restés constitutionnels; il n'y eût plus eu contre l'Empire que des vieux partis sans influence. Persigny fit publier sa lettre, sauf la première et la dernière phrase, par le *Constitutionnel*, puis par les autres journaux. Elle produisit une vive sensation parce

qu'elle signifiait clairement que la politique de coups d'État était finie. En effet l'Empereur, vaincu par l'opinion, n'avait plus le choix qu'entre deux conduites : se laisser traîner en avant de mauvaise humeur, par petits pas, ou avancer vivement d'une allure confiante.

L'Empereur, ne se résolvant pas à prendre son parti, eût voulu éloigner la déplaisante nécessité et gagner du temps en retardant l'ouverture de la session législative jusqu'à l'expiration du terme légal. On ne le lui permit pas. Un grand nombre de députés officiels étaient impatients de se voir confirmer un mandat si contesté qu'ils avaient fini par douter eux-mêmes de l'avoir reçu. C'étaient des chambellans, des journalistes officieux, des amis de la Cour et des ministres ; ils assiégeaient le souverain et ses conseillers et demandaient sans répit qu'on les débarrassât d'une obsession énervante. Très souvent de minces considérations personnelles motivent les décisions importantes : pour se débarrasser de ces importuns, uniquement occupés d'eux et non du souverain auquel ils se disaient dévoués, encore moins de la chose publique, on parla d'assembler le Corps législatif, à la seule fin de procéder à la vérification des pouvoirs.

Si j'avais été mû par la haine contre Rouher et le désir d'assister à sa chute, je me serais réjoui de cette bévue, car j'étais certain qu'une session extraordinaire ne serait pas limitée à la vérification des pouvoirs et que le ministère y

serait emporté par un courant irrésistible. Mais depuis que la puissance de Rouher était virtuellement brisée, je n'éprouvais aucun acharnement contre lui, et je m'employai à prévenir une décision qui devait lui être fatale. Je priai le prince Napoléon de porter mon opinion à l'Empereur et j'allai moi-même au Ministère de l'Intérieur l'exposer à Forcade. « Ne vous bercez pas de l'espoir, lui dis-je, de rester les maîtres d'une assemblée encore frémissante du mouvement d'où elle est sortie ; vous ne réussirez pas à la renfermer dans les limites qui conviendraient à vos desseins. Son premier acte sera de prendre une initiative comminatoire. Vous n'êtes obligés de la convoquer que six mois après la dissolution ; cela vous donne du répit jusqu'au 26 octobre, profitez-en ; laissez aux esprits le temps de se calmer. Alors, vous proposerez vous-mêmes les réformes et ne vous les laisserez pas arracher ; vous marcherez en avant et non à la queue. » Aucune considération n'ébranla Forcade ; il croyait que le parti révolutionnaire ferait une levée de boucliers au moment de la réunion de la Chambre et que s'il retardait ce moment il paraîtrait reculer : on lui offrait la bataille, il l'acceptait. Je n'en pus rien tirer de plus. Le prince Napoléon insista auprès de l'Empereur sur l'humiliation certaine vers laquelle il courait, si le Corps législatif formulait des propositions de réformes constitutionnelles et sautait par-dessus les barrières. Il ne fut pas, non plus, écouté. Un décret du 7 juin convoqua les

députés en session extraordinaire, à la date du 28, afin de procéder à la vérification des pouvoirs.

Cette conduite était d'autant plus imprudente que, pour l'aider à contenir une opposition acharnée et à raffermir une majorité vacillante, le ministère ne pouvait pas compter sur le président de la Chambre. Schneider, membre autrefois de la majorité, avait adopté, en montant au fauteuil présidentiel, la tradition libérale de ses prédécesseurs, Morny et Walewski, et conçu l'ambition de réaliser ce qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher, et il affichait son dessein de renverser Rouher. La veille de la réunion, il marqua publiquement ses dispositions. Jérôme David s'était posé comme son compétiteur à la présidence. Sa nomination eût paru l'indice d'une politique de réaction. Ce présomptueux n'avait aucun talent pour appuyer ses prétentions: ses discours n'étaient que confusion, incohérence; la fin contredisait le commencement, tandis que le milieu ne se rapportait ni à l'un ni à l'autre; l'élégance de la personne et le timbre harmonieux de la voix donnaient seuls quelque apparence à ce néant. Cependant il exerçait une influence réelle sur ses collègues, grâce à la faveur dont il jouissait à la Cour, près de l'Impératrice, et aussi à sa réputation d'énergie: on voyait en lui le ministre destiné à dompter la révolution et à débarrasser l'Empire de la liberté, et, par là, il était aussi agréable aux uns qu'odieux aux autres. En réalité on le jugeait trop favorablement en lui prê-

tant un dessein quelconque pour ou contre la liberté. Il ne la détestait ni ne l'aimait; il était aussi disposé à la combattre, à s'y rallier qu'à la défendre, pourvu qu'elle en fît un personnage, et tout prêt à l'assaillir si elle faisait faire antichambre à son ambition. L'Empereur, qui le jugeait à sa valeur, l'écarta et nomma Schneider, mais, pour adoucir son déplaisir, sans y attacher d'idée politique, il le fit grand officier de la Légion d'honneur. Une telle distinction accordée à un si mince personnage était presque un scandale. (Que n'aurait-on pas dit si l'on avait su qu'il touchait trente mille francs par an sur la cassette impériale!) Schneider prit mal cette grâce et envoya sa démission : « Sire,... Pour servir Votre Majesté je n'ai jamais compté avec mes convenances personnelles ni avec mes intérêts; mais l'Empereur comprendra, je l'espère, que je me préoccupe davantage des sentiments de dignité, et que je considère comme un devoir de ne pas laisser affaiblir en mes mains l'autorité morale si nécessaire au président d'un grand corps. La nomination en ce moment de M. J. David, comme grand officier de la Légion d'honneur, me paraîtrait avoir ce résultat: elle comporte, dans les circonstances actuelles, une signification qui m'oblige à prier l'Empereur d'accepter ma démission de la haute position qu'il avait daigné me confier[1]. »

Les amertumes commençaient pour le pauvre

1. Paris, 21 juin 1869.

empereur. Il goûtait les fruits de sa politique d'atermoiements. Il répondit : « Mon cher monsieur Schneider, Je ne puis accepter la démission que vous m'offrez par cette lettre du 21 que je n'ai reçue qu'hier. Au moment où je donnais un nouveau témoignage de ma confiance et de mon estime pour les services éminents que vous avez rendus au pays et à mon gouvernement, il n'a pu entrer dans ma pensée de faire un acte qui portât atteinte à votre dignité, ni affaiblir l'autorité morale qui vous est nécessaire comme président du Corps législatif. La promotion au grade de grand officier de M. le baron Jérôme David n'a en effet aucun des caractères que vous lui attribuez; elle est la juste récompense d'une carrière honorablement remplie et la réalisation d'une promesse faite l'année dernière dont, je crois, vous aviez connaissance. Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait dans l'opinion publique la signification que vous paraissez redouter. La politique de mon gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Après comme avant les élections il continuera l'œuvre qu'il a entreprise : la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales. Je compte sur votre dévouement pour m'aider à l'accomplissement de cette tâche. Agréez, mon cher monsieur Schneider, ma sincère amitié. » (24 juin 1869.)

Cette première humiliation du souverain n'était pas pour décourager les députés.

II

Au lieu de s'ouvrir au Louvre par un discours de l'Empereur, la session commença à la Chambre par une déclaration ministérielle. Les députés de l'opposition s'asseyaient triomphalement sur leurs bancs, gonflés par les applaudissements de la foule amassée sur les quais et sur la place ; un souffle nouveau circulait dans les rangs de la majorité ; on discutait avec vivacité dans les groupes ; Rouher, autrefois si entouré, était presque isolé. De tous côtés on venait féliciter Schneider de sa victoire. J'allai, grave et préoccupé, m'asseoir sur mon banc en dessous de celui de Thiers. Rouher monta à la tribune, la physionomie blême, affaissée, et lut, d'un ton modeste, une déclaration qui n'était pas fière : « Le gouvernement a pensé qu'il était sage et politique de procéder immédiatement à la vérification des pouvoirs et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales. Dans la pensée du gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet. Le renouvellement du Corps législatif par le suffrage universel est une occasion naturelle pour la nation de manifester ses pensées, ses aspirations et ses besoins. Mais l'étude des résultats politiques de cette manifestation ne saurait être précipitée. A la session ordinaire le gouvernement soumettra à la haute appré-

ciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auront paru le plus propres à réaliser les vœux du pays. » Un silence glacial, à peine interrompu par quelques *très bien*, accueillit cette communication, après laquelle l'assemblée se sépara bruyamment.

Le mouvement que j'avais prévu se produisit aussitôt sans que j'eusse à le provoquer. Brame m'annonça qu'il organisait une réunion chez lui, et m'invita à m'y rendre avec mes amis, le mardi 30 juin. Trente-cinq députés furent présents. Chevandier désigné comme président, Buffet exposa qu'il était impossible que la Chambre ne manifestât point, par un acte quelconque, les idées dont le pays venait de lui confier la défense. La forme à adopter était, selon lui, une demande au gouvernement, par voie d'interpellation, de modifier le règlement par l'admission d'un ordre du jour motivé, afin que la Chambre pût ensuite faire connaître au souverain les vœux du pays. Je combattis sa proposition. Je concevais la politique de l'attente, et il y avait de bonnes raisons en sa faveur, mais si on préférait la politique d'initiative, il fallait s'y lancer par un acte décisif. Personne ne comprendrait qu'une manifestation telle que les dernières élections aboutît à quoi? à l'autorisation de présenter des ordres du jour motivés! Pourquoi ne dégagerions-nous pas immédiatement, en termes brefs et fermes, la volonté du pays? On objecta qu'une interpellation de cette sorte, aurait un caractère d'inconstitution-

nalité qu'un parti de progrès légal devait éviter. En effet notre interpellation eût été inconstitutionnelle si elle avait proposé directement un changement à la Constitution, et elle aurait empiété sur les attributions du souverain, du Sénat et du peuple. Mais nous resterions dans la Constitution en demandant simplement au souverain, sous la forme consacrée de l'interpellation, de faire usage d'une de ses prérogatives dans le sens d'une réforme libérale. Sans doute, nous nous mettions en contradiction avec le sénatus-consulte de 1866, qui interdisait toute discussion de la Constitution sous une forme quelconque, mais quand avait-on discuté plus librement la Constitution dans la presse, au Corps législatif, au Sénat, que depuis que cette discussion avait été interdite ?

Ma proposition fut adoptée et une commission, composée de Buffet, Chevandier, Plichon, Segris, Louvet et moi, chargée de préparer le texte de l'interpellation. Le lendemain 30 juin cette commission apporta à la réunion, composée de 42 membres, la formule suivante : « Nous demandons à interpeller le gouvernement *sur la nécessité d'associer le pays d'une manière plus efficace et plus complète à la direction des affaires publiques.* » Un membre proposa de retrancher le *plus* et de dire « d'une manière efficace. » Ce retranchement eût été un déni de justice, puisqu'il eût impliqué l'idée que le pays n'avait encore obtenu aucune participation à la conduite de ses affaires. L'assemblée mai -

tint le *plus*, et, à l'unanimité moins une voix, adopta la rédaction proposée.

Elle fut soumise à la signature. Le 2 juillet elle réunit près d'une centaine d'adhérents. Ce chiffre n'avait été atteint que parce qu'un certain nombre de candidats officiels avaient signé. La partie rancuneuse ou impatiente de notre noyau primitif se montra effrayée de ce concours : il devait ôter toute portée à notre initiative, et il fallait détruire l'équivoque en revisant le texte de notre interpellation et en précisant les réformes qui constitueraient l'association du pays à son gouvernement. Rouher, plus clairvoyant que nos impatients et nos grincheux, comprit qu'en adhérant à notre programme, les candidats officiels ne l'affaiblissaient pas. Il tenta de les arrêter. A notre interpellation, il en fit opposer une autre signée d'un de ses amis, Du Miral, et ainsi conçue : « Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la nécessité de donner une nouvelle face aux institutions de l'Empire, en développant l'action et le contrôle du Corps législatif au moyen : 1° du rétablissement de l'Adresse ; 2° d'une organisation plus large et plus simple du droit d'interpellation ; 3° de l'extension du droit d'amendement ; 4° de la nomination par la Chambre elle-même de la totalité de son bureau. » Ainsi Rouher lui-même, par l'entremise d'un séide, dénaturait le caractère de cette session « qui devait être exclusivement consacrée à la vérification des pouvoirs » et

justifiait notre manifestation par la sienne.

Cette maladresse affermit mes amis dans la conscience de leur droit et n'eut qu'une conséquence, celle de leur faire donner un développement explicatif à leur texte, afin de le mieux distinguer de celui de Du Miral. Ils se réunirent le 3 juillet à neuf heures du soir, au nombre de quatre-vingt-deux, dans la salle de la commission du budget. Après un exposé habile du président Chevandier, la lutte s'établit entre deux tendances. Les ennemis du régime impérial, libéraux seulement pour mieux le miner, exprimèrent leurs répugnances contre les candidats officiels; ne pouvant leur interdire de signer l'interpellation, ils voulaient ajouter encore à celle-ci des commentaires ou des énonciations qui la leur rendissent inacceptable, telles, par exemple, l'élection des maires par les conseils municipaux et l'abolition des candidatures officielles. Ceux qui ne séparaient pas les intérêts de la liberté du maintien de l'Empire jugeaient le plus grand nombre possible d'accessions indispensable à un succès immédiat et trouvaient sage de les faciliter. Je défendis ce parti de toutes mes forces. Une acclamation presque unanime accueillit mes paroles, et, dans une nouvelle réunion le 4 juillet, la rédaction suivante fut adoptée à une immense majorité : « Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires. La constitu-

tion d'un ministère responsable ; le droit pour le Corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement, seraient à nos yeux des mesures essentielles pour atteindre ce but. » Il n'y avait plus moyen de confondre notre interpellation avec celle de Du Miral, puisque l'essentiel de la nôtre était la responsabilité ministérielle dont il n'y avait pas trace dans le texte des coopérateurs de Rouher.

Le vote acquis, on pria Segris, assis à mes côtés, de faire une copie de la rédaction afin de la soumettre immédiatement à la signature des membres présents. « Ayez la bonté, me dit-il, de me remplacer; mes yeux sont fatigués. » Tandis que j'écrivais, un membre de la commission se penchant vivement vers Segris, lui dit : « Tâchez donc que ce ne soit pas l'écriture d'Ollivier. » Je n'en continuai pas moins à écrire, et la copie destinée à être signée fut tout entière de ma main. J'avais compris le mot du voisin ombrageux, et, répondant aux susceptibilités jalouses, je déclarai que, à moins d'y être contraint par l'imprévu ou d'y être invité par mes collègues, je ne prendrais point part à la discussion publique : on s'en tiendrait à la lecture à la tribune par notre président, sans aucun développement.

Le lendemain 5 juillet, Maurice Richard et Talhouët s'installèrent dans la salle du trône, mise à notre disposition par Schneider, attendant les signatures. Les partisans de Rouher

essayèrent encore de les empêcher en alléguant que la responsabilité ministérielle supprimait la responsabilité de l'Empereur. Or, nul n'ignorait que l'Empereur eût préféré abdiquer que biffer de la Constitution l'article qui le rendait responsable devant le peuple et lui permettait de s'adresser directement à lui par-dessus la tête des Chambres. Nous allions de groupe en groupe, expliquant à satiété que la responsabilité impériale et la responsabilité ministérielle, s'exerçant dans un domaine différent et sous une forme autre, se complétaient et ne s'excluaient pas. Cependant beaucoup hésitaient encore, lorsque le bruit se répandit que Mackau, le destinataire de la dernière lettre impériale, et Mouchy, le mari de la princesse Anna Murat, venaient de signer. « L'Empereur n'est donc pas contraire! » dit-on, et l'entraînement devenant contagieux, en quelques minutes, les signatures s'élevèrent au chiffre de 92. Le lendemain, elles arrivaient à celui de 116. Rouher fut stupéfait de ce résultat énorme. Depuis sa manœuvre Du Miral, il ne pensait pas que nous puissions réunir plus de trente voix.

III

Thiers, avec qui j'avais été en communication constante, approuvait l'interpellation, quoiqu'il eût préféré une rédaction autre, détaillant un programme et mentionnant l'élection des

maires, l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, interdisant la poursuite des fonctionnaires publics sans l'autorisation du Conseil d'État. Il contribua beaucoup par ses conseils à obtenir que la Gauche, restant dans l'abstention, ne nous gênât point dans notre œuvre. Le 9 juillet il me proposa de l'accompagner dans son jardin, rue des Belles-Feuilles, afin de causer plus librement. C'était un immense terrain planté de fleurs que soignait M[lle] Dosne, sa belle-sœur et au milieu desquelles s'élevait un petit pavillon. Nous nous y promenâmes longuement. Il me dit : « La responsabilité ministérielle ne peut être qu'une pratique ; il n'y aura rien de fait sans un changement de personnes ; vous ne pouvez pas le dire, moi je le dirai ; si ce changement a lieu, je désarmerai. Je deviendrai ministériel ; je ne vous soutiendrai pas, je n'attaquerai pas ; je ne parlerai pour vous défendre que lorsqu'on s'en prendra à l'impôt ou à l'armée. Mais me taire, c'est beaucoup. Niel devrait être nommé président du Conseil ; je le connais, c'est un homme d'esprit, et il ne veut pas la guerre ; Rigault aussi doit être conservé ; La Valette de même ; il a du bon sens, inspire confiance aux hommes d'affaires, a des attaches à la Cour, des influences dans les journaux. Vous à la Justice, ce serait bien ; à l'Intérieur, Maurice Richard s'il avait plus d'étoffe ; Picard serait parfait, peut-être Buffet ou Talhouët ; aux Finances, Magne ou Buffet. Il faudrait séparer les Cultes et les donner à Keller.

A l'Instruction remplacer Duruy par Segris ou Maurice Richard; ces mesures feraient plaisir aux catholiques. Jules Favre pourrait être désigné pour la présidence de la Chambre, alors ce serait parfait. Économiquement, sans blesser vos idées, donnez quelques satisfactions aux protectionnistes en élevant quelques tarifs. » J'écoutai tout ce bel amalgame sans sourciller, me demandant s'il ne s'amusait pas de moi.

Les dispositions de l'Empereur m'intéressaient plus à connaître que celles de Thiers. Elles étaient devenues excellentes; il avait compris que la manifestation révolutionnaire n'était pas la dominante des dernières élections, qu'il y avait aussi un courant libéral sincère auquel il serait téméraire de résister. Mais l'interpellation le gênait; il y voyait une mise en demeure impérieuse et inconstitutionnelle. Le 8 juillet au matin, dans un conseil extraordinaire tenu à Saint-Cloud, auquel Schneider avait été appelé, on proposa d'en empêcher la lecture à la tribune. Schneider démontra que c'était impossible. Vuitry et Magne l'appuyèrent; Rouher demanda à réfléchir; l'Impératrice, présente, ne dit pas un mot. Le soir, il y eut réception des sénateurs, des députés et des hauts fonctionnaires. L'Empereur causa avec plusieurs députés, sans découvrir ses intentions, mais ne cachant pas qu'il trouvait l'interpellation inconstitutionnelle. « Oui, dit-il à Buffet, vous voulez couper au vieux lion ses ongles, ses dents, et le laisser avec sa belle cri-

nière. » Puis, quand il l'eut quitté, il dit à Duvernois, en montrant Buffet : « Il veut me mettre au pied du mur. » Le lendemain Schneider, Mouchy, d'Albuféra, Duvernois, vinrent successivement me dire que, si nous renoncions à notre interpellation, l'Empereur accorderait par un message ce qu'elle réclamait. Je n'avais nul désir d'amoindrir ou d'humilier l'Empereur, mais ce qu'on me demandait était impossible : cent seize députés ne retireraient pas une interpellation connue de la France entière contre une promesse faite à l'oreille. Ils n'y renonceraient que devant un acte public. D'ailleurs, à quoi bon se payer d'illusions? Si l'Empereur avait, dans son discours d'ouverture, indiqué les réformes, on y aurait vu un acte volontaire. Mais quoi qu'il fît, dès que ses concessions succédaient à notre interpellation, on les considérerait comme en étant la conséquence forcée. Le mieux serait d'attendre le dépôt de l'interpellation, de la laisser admettre par les bureaux; puis, au moment de la discuter, de déclarer que le gouvernement la prenait en considération et s'engageait à proposer au Sénat les changements jugés indispensables. Cette déclaration épuiserait le débat constitutionnel et la session se serait continuée jusqu'à la complète vérification des pouvoirs. Sinon il fallait déclarer l'interpellation inconstitutionnelle et la faire rejeter. Mais par qui? Les 116 avec la Gauche et les Indépendants formaient contre le ministère une majorité de neuf voix

Ce refus obligeait l'Empereur à se prononcer. La vérification des pouvoirs s'avançait : chaque jour le nombre des admissions s'augmentait, les votes étant à peine ralentis par les lieux communs invariables de l'opposition sur le Deux Décembre et sur les candidatures officielles et par quelques dialogues violents tels que celui-ci : — *Piré :* « Nous ne vous laisserons pas escamoter ce gouvernement comme vous avez fait le précédent. » — *Jules Favre :* « Vous le laisserez tomber! Vous ne le défendrez pas! » — *Tachard :* « Vous le ferez tomber. »

Le nombre des admissions permettait à la Chambre de se déclarer constituée, ce qui nous donnait réglementairement le droit de déposer notre interpellation, mais, de ce moment, les députés non validés perdaient la faculté de voter et il ne parut pas équitable d'exclure d'une décision de cette gravité un nombre considérable des membres de l'Assemblée. En conséquence, on décida, malgré les cris de la Gauche, que les députés non vérifiés continueraient à voter et que la Chambre se constituerait le 12 juillet.

Il n'y avait plus à tergiverser, il fallait résister ou céder. Mais céder entraînait nécessairement la chute de Rouher, car, ainsi que Schneider ne se lassait pas de le démontrer à l'Empereur, tant que Rouher présiderait à la direction des affaires, on ne croirait pas à la sincérité des concessions. Persigny agissait dans le même sens; il écrivait à l'Empereur : « Tout le péril vient de deux hommes (Baroche et Rouher)

qui personnifient l'impopularité dont votre gouvernement est frappé aux yeux d'une partie du public, dont le public est fatigué, ennuyé et presque honteux; de deux hommes qui sont les causes réelles de la démoralisation dont l'Empire est affecté. Avec ces deux hommes, le mépris public, l'éloignement des honnêtes gens, s'augmenteront en même temps que l'audace des ennemis et la désaffection publique. Que si donc vous n'avez pas le courage de vous en débarrasser d'une manière ou d'une autre, tout est impossible, et votre gouvernement est condamné d'avance [1]. »

L'Empereur, d'abord arrêté par la crainte de se mettre en hostilité avec la majorité, convaincu maintenant par les signatures de notre interpellation, que la majorité passait de notre côté, se résolut à se séparer du ministre d'État et à lui demander sa démission ainsi qu'à ses collègues. Les ministres crurent que cette démission n'était demandée que pour la forme. En effet, dans le conseil qui fut tenu le 12 au matin, après qu'ils l'eurent donnée, l'Empereur ne leur en parla point, et se contenta de leur soumettre un message à lire à l'assemblée. Rouher rentra chez lui rassuré. Il en sortait à deux heures pour se rendre au Corps législatif, lorsqu'une voiture de la Cour s'arrêtant à son perron, un chambellan en descendit et lui remit une lettre de l'Empereur : Napoléon III acceptait

1. Lettre de Persigny à l'Empereur, 27 juin 1869.

sa démission et lui demandait, comme dernier service, de lire son message aux députés et de se rendre ensuite à Saint-Cloud.

A ce moment même, Schneider me faisait appeler dans son cabinet : « Le message sera bon, dit-il, j'ai fait effacer une phrase que vous n'auriez pu accepter. La retraite de Rouher est décidée ainsi que la suppression du ministère d'État. Il s'agit maintenant d'obtenir de vos collègues que l'interpellation ne soit pas déposée. — Cela dépendra, répondis-je, de ce que sera le message ; je ne puis m'engager à quoi que ce soit avant de l'avoir entendu. » Il m'offrit de prendre Thiers pour arbitre. Thiers n'était pas encore arrivé ; l'heure d'ouverture de la séance était passée ; nous ne pouvions l'attendre.

Rouher monta à la tribune et lut ce qui suit : « Messieurs les députés, Par ma déclaration du 28 juin, j'annonçais que je soumettrais dans la session ordinaire les résolutions et les projets qui m'auraient paru les plus propres à réaliser les vœux du pays. Cependant le Corps législatif paraît désirer connaître immédiatement les réformes arrêtées. Je crois utile d'aller au-devant de ses aspirations. Ma ferme intention est de donner aux attributions du Corps législatif une extension compatible avec les bases fondamentales de la Constitution. Je viens exposer par ce message les déterminations prises en conseil. Le Sénat sera convoqué aussitôt qu'il sera possible pour examiner les questions suivantes : Premièrement : Attribution au Corps législatif

du droit de faire son règlement et d'élire son bureau. — Secondement : Simplification du mode de présentation et d'examen des amendements. — Troisièmement : Obligation au gouvernement de soumettre au Corps législatif les modifications de tarifs dans les traités internationaux. — Quatrièmement : Vote du budget par chapitres, afin de rendre plus complet le contrôle du Corps législatif. — Cinquièmement : Suppression de l'incompatibilité du mandat de député avec certaines fonctions publiques, notamment celles de ministres. — Sixièmement : Extension du droit d'interpellation. Mon gouvernement étudiera aussi les questions intéressant le Sénat, la solidarité plus efficace qui s'établira entre la Chambre et le gouvernement; la faculté d'exercer simultanément les fonctions de ministre et de député : la présence de tous les ministres aux Chambres ; la délibération en conseil des affaires de l'État. Une loyale entente avec la majorité constitue pour le pays toutes les garanties que nous recherchons dans notre commune sollicitude. J'ai déjà montré plusieurs fois combien j'étais disposé, dans l'intérêt public, à abandonner certaines prérogatives. Les modifications que je suis décidé à proposer sont le développement naturel de celles qui ont été successivement apportées aux institutions de l'Empire. Elles doivent d'ailleurs laisser intactes les prérogatives que le peuple m'a plus explicitement confiées et qui sont les conditions essentielles au pouvoir

pour sauvegarder l'ordre et la société. » (11 juillet 1869.)

La Chambre n'accueillit avec faveur que les passages relatifs au vote du budget par chapitres et aux tarifs douaniers; moi, je fus enchanté du tout. Le message accordait plus que l'interpellation n'avait demandé. Il était presque mot pour mot la reproduction de mes notes et de mes conversations de janvier 1867. Le prince Napoléon ne pensa pas de même; j'eus une longue discussion avec lui dans le jardin de la présidence. « C'est un piège, disait-il, ce n'est pas sérieux ; ne retirez pas votre interpellation; ce sera un nouveau 19 janvier. » Je soutins que ce qu'on nous promettait était considérable, dépassait nos espérances et nos prétentions et qu'il y aurait maladresse et déloyauté à le contester. Si la réalisation ne répondait pas à la promesse, nous aurions toujours le temps de nous retourner.

Il avait été convenu qu'aussitôt la Chambre constituée, Chevandier monterait à la tribune et déposerait l'interpellation. Je le priai de n'en rien faire avant d'avoir consulté nos amis sur la situation nouvelle. Comme en toute cette affaire, Chevandier avait marché en parfait accord avec moi, s'employant adroitement à faire voter les motions que je soutenais, il y consentit sans difficulté. Nous eûmes deux réunions, l'une peu nombreuse pendant la séance, dans l'un des bureaux de la Chambre, l'autre composée de 104 membres, au Grand-Hôtel. Dans les deux,

Chevandier exposa, que, s'il n'avait pas déposé l'interpellation aussitôt après la constitution de l'assemblée, c'est qu'en présence d'un fait aussi considérable que le message impérial, il avait cru devoir surseoir jusqu'à ce que les signataires consultés eussent fait connaître leur avis. Avec un grand nombre de ses amis il croyait qu'il n'y avait plus désormais lieu de déposer l'interpellation. Je soutins son avis qui fut adopté par acclamation; seulement, sur la proposition de Segris, il fut décidé que le texte de l'interpellation serait déposé aux Archives du Corps législatif à côté du message dont il avait été le prélude.

Tout cela supposait que la session allait continuer. Aussi fûmes-nous très surpris lorsque, le lendemain matin, nous lûmes un décret convoquant le Sénat pour le 2 août et prorogeant le Corps législatif sans date fixe. Une note placée en tête de la partie non officielle annonçait que la démission des ministres avait été acceptée. Cette note ne permettait pas de donner un caractère inquiétant à la prorogation. Le prince Napoléon cependant me troubla en se montrant agité, préoccupé, défiant. Il avait, disait-il, trouvé l'Empereur irrité et humilié, essayant de se persuader que ses concessions n'étaient pas graves et que les choses continueraient comme par le passé. Le prince lui ayant au contraire démontré que c'était très gros: « Oui, dit-il, c'est gros et c'était nécessaire. Mais il faudra voir. Je ne crois pas que le pays aime cela. » J'allai aux informations chez Schneider. Il me

rassura : la prorogation était son œuvre. Craignant que Rouher ne se rattachât aux branches et ne tramât quelque piège, soit à la Cour, soit à la Chambre, il était allé à Saint-Cloud la veille au soir et avait obtenu à la fois le décret qui annonçait la réunion du Sénat, la prorogation du Corps législatif, et la note acceptant la démission des ministres. On voit combien certains historiens se sont trompés en signalant une dernière trace du pouvoir personnel dans une mesure qui tendait à conjurer un retour offensif de ce pouvoir personnel.

Je prévins Schneider que, le décret ayant été inséré au *Journal Officiel* avant d'être lu à la Chambre, il y aurait un orage. « Sans doute, me répondit-il, mais dans certains cas, il n'y a de sûr que ce qui est irrévocable. » L'orage ne manqua pas. Jules Favre, à l'ouverture de la séance, sous prétexte d'observations sur le procès-verbal, protesta avec la violence dramatique à froid qui devenait la note habituelle de sa parole. En même temps, dans les couloirs, les députés, dont les pouvoirs n'avaient pas été vérifiés, déchiraient le président. Je leur démontrai sans peine combien ils étaient injustes envers celui qui venait de nous apporter un appui si décisif. La partie pointue du Centre gauche protesta sous la forme d'une déclaration : « *Les signataires, persistant dans les idées et dans les principes que formulait leur demande d'interpellation, s'ajournent à la prochaine convocation de la Chambre.* »

Jules Ferry publia une lettre de réprobation. Si l'Empereur avait annoncé un plébiscite, il eût crié, comme ses amis le firent plus tard, au pouvoir personnel; le gouvernement n'en proposant point, il le réclama : « On ne sort des crises politiques analogues à celles que nous traversons qu'en se rappelant à temps que dans une démocratie libre *le suffrage universel ne cesse jamais d'être le premier principe, la source toujours vivante du pouvoir constituant*. Autrement nous bâtissons sur le sable. » (Paris, 23 juillet 1869.) Néanmoins les mécontents ne purent s'entendre sur un manifeste, et tout s'évapora en épîtres individuelles et en articles de journaux.

CHAPITRE II

LE DERNIER MINISTÈRE DU POUVOIR PERSONNEL LE SÉNATUS-CONSULTE DU 8 SEPTEMBRE 1869

I

Le règne de Rouher était terminé. Son éloignement nécessaire fut regrettable, car l'État eût gagné à profiter encore de son intelligence des affaires et de la puissance d'élucidation d'un cerveau qui, comme un filtre, quelle que fût la matière bourbeuse qu'on lui confiât, la rendait limpide. Du moins, en se retirant, il parut comprendre ce qu'on perd aux tergiversations et aux demi-mesures. Il se rendit à Saint-Cloud avec Vuitry, et, donnant à l'Empereur le conseil qui l'eût grandi s'il se l'était donné à lui-même, il l'engagea, puisqu'il était décidé aux concessions, à les faire complètes tout de suite, et accepter sans marchander leur conséquence nécessaire, la responsabilité des ministres. L'Empereur objecta qu'on ne pouvait formuler cette conséquence dans un texte écrit sans altérer la Constitution au delà de ce que le Sénat avait le pouvoir d'autoriser. « Il faudrait recourir à un plébiscite, et j'entends me le réserver

comme la ressource suprême des mauvais jours, le dernier moyen de salut. Je ne veux maintenant procéder que par sénatus-consulte pour pouvoir retirer de même les réformes si l'expérience démontre leur danger. C'est en ce cas seulement que je demanderais à un plébiscite de ratifier cette reprise du pouvoir [1]. »

Sans recourir au plébiscite et établir théoriquement la responsabilité ministérielle, l'Empereur pouvait, dès qu'il avait la faculté de prendre ses ministres parmi les députés, l'introduire pratiquement en choisissant un ministère parmi les 116. L'opinion publique, indifférente aux exigences constitutionnelles, n'en demandait pas davantage. Elle ne comprendrait pas que le maniement du régime libéral fût confié à ceux qui avaient été ses adversaires et qu'avec Rouher ne disparussent pas tous ses collaborateurs; tant qu'elle verrait parader sur la scène les hommes usés, compromis, qui s'étaient faits les serviteurs ou les apologistes des fautes passées, elle resterait incrédule. Mais, quoique cette nécessité découlât fatalement de tout ce qu'il avait accordé, l'Empereur se cramponnait à ce dernier radeau du navire autoritaire fracassé. Il ne s'adressa pas à ceux que le bon sens indiquait comme devant être les rédacteurs du sénatus-consulte dû à leur interpellation; il chargea Forcade, le ministre de l'Intérieur qui

1. Ce fait important m'a été raconté par M. Henry Darcy, le neveu de Vuitry, homme distingué, en qui la plus charmante urbanité s'unit aux dons supérieurs de l'esprit.

venait de faire les élections, de constituer un ministère nouveau avec quelques débris du ministère ancien : Magne, Gressier, Niel, Rigault. Il associa à cette tâche l'un des acteurs principaux de la dernière crise, Schneider. Celui-ci était autorisé à m'offrir un ministère, ainsi qu'à Talhouët et Segris. Thiers nous pressa beaucoup d'accepter : « Il est toujours honorable d'avoir fait le ministère Martignac », me disait-il. — « Quand je formerai un ministère, ce sera un ministère Casimir Perier », répondis-je.

Si l'Empereur avait tenu à ce moment à m'avoir dans ses conseils, ce n'est point par un intermédiaire qu'il m'eût adressé ses offres. Le prince Napoléon lui en fit l'observation : « Je n'ai pas appelé M. Ollivier, répondit-il, parce que je savais ce qu'il m'aurait demandé ; il aurait fallu me livrer à lui, ou me brouiller. Je n'ai voulu ni l'un ni l'autre. S'il avait accepté, après la manière dont je lui avais transmis ma proposition, cela n'eût pas eu la même conséquence. Duvergier est vieux ; il prendra le ministère de la Justice quand il voudra. » Je priai le prince Napoléon de répéter à l'Empereur, que je n'avais pas le moindre désir de devenir ministre, mais que si jamais j'y consentais, ce ne serait que dans un ministère formé par moi, sur son appel direct. Talhouët déclina également l'offre de Schneider, et Segris, appelé à Saint-Cloud, celle de l'Empereur lui-même : il n'entrait pas dans ses convenances de devenir ministre ; cependant il passerait outre si on lui assurait la

prépondérance en introduisant avec lui quatre de ses amis : Buffet, Talhouët, Louvet et Émile Ollivier. « Voyez monsieur Forcade », lui dit froidement l'Empereur. Forcade trouva la prétention outrecuidante, et les négociations furent rompues.

Je voulus que l'Empereur n'attribuât pas à mon refus un caractère d'hostilité et je lui écrivis : « Sire, je ne veux plus tarder à envoyer à Votre Majesté mon adhésion pleine de gratitude pour son message. Avancez résolument dans cette voie, Sire, et personne ne mettra plus d'ardeur que moi à soutenir et à défendre votre gouvernement. Je souffrais des dissentiments qui m'éloignaient de Votre Majesté. Aussi je suis heureux du grand acte qui m'en rapproche. Veuillez agréez, Sire, l'assurance de mon respectueux dévouement. (15 juillet 1869.) » Le 16, l'Empereur me répondit : « Je vous remercie, Monsieur, de votre lettre et je me félicite de penser que les derniers événements me rapprochent d'un homme dont j'ai toujours apprécié les hautes qualités et le caractère. Croyez à mes sentiments distingués. »

La mission de Forcade et de Schneider ayant échoué, l'Empereur se confia à Chasseloup-Laubat à l'insu de Schneider, qui pendant ce temps-là continuait à négocier avec le tiers parti. Pourquoi ce choix? Chasseloup était un homme distingué, non un homme indiqué. Les élections de 1869 l'avaient éclairé et il écrivait : « C'en est fait du gouvernement personnel...

Une monarchie constitutionnelle est tout ce qu'on pourra avoir et si on n'y travaille pas sincèrement, c'est la république qui sortira de tout ce mouvement. » Mais il n'avait manifesté par aucun acte public cette conviction intime. Qui donc l'avait désigné au souverain? Le hasard. Après le message il était allé à Saint-Cloud. L'Empereur en ce moment causait volontiers avec tout le monde : — « Ah ! vous voilà ! Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Que pensez-vous de ce qui se passe? — Je l'approuve. — Avez-vous des idées sur tout cela? — Je n'ai pas pensé aux détails, mais je crois qu'on peut réaliser le progrès que demande l'opinion, sans rien brusquer, surtout sans que l'Empereur ait l'air de capituler. Votre Majesté le sait, je n'ai jamais été partisan des transitions brusques. » L'idée qui travaillait l'esprit de l'Empereur était précisément de ne point paraître capituler et de ne pas brusquer l'évolution : il avait trouvé son homme. On fut très vite d'accord, et le samedi 17 le ministère fut constitué ainsi qu'il suit : A la Justice, Duvergier ; aux Affaires étrangères. Latour d'Auvergne ; à l'Intérieur, Forcade de la Roquette ; aux Finances, Magne ; à la Guerre, le maréchal Niel ; à la Marine, l'amiral Rigault de Genouilly ; à l'Instruction publique, Bourbeau ; aux Travaux publics, Gressier ; à l'Agriculture et au Commerce, Alfred Leroux ; à la Maison de l'Empereur et aux Beaux-Arts, le maréchal Vaillant. Le ministère d'État était supprimé, ses attributions partagées : le contre-

seing des décrets portant nomination des ministres, des membres du Conseil privé et du Sénat fut placé dans les attributions du garde des Sceaux ; le contre-seing des nominations des membres du Conseil d'État dans celles du président du Conseil d'État. Le *Journal Officiel* passa aux mains du ministre de l'Intérieur, et pour bien marquer l'intention de tout ce mouvement, le chef politique du nouveau cabinet, Chasseloup-Laubat, nommé président du Conseil d'État, allait s'installer dans les appartements de Rouher.

Gressier avait insisté pour que Duruy fût maintenu, mais l'Empereur, qui en avait été d'abord engoué, lui était devenu moins favorable parce qu'il lui faisait trop d'affaires. Gressier alla porter à son ancien collègue ses compliments de condoléance. Il le trouva à Villeneuve-Saint-Georges philosophiquement couché sur le gazon, fumant un cigare. Il n'exprima aucun regret et laissa seulement échapper : « Quatre mille francs de rentes et quatre enfants ! » Gressier rapporta cette interjection à l'Empereur en lui disant : « Il y a des places de sénateur vacantes. » L'Empereur se tourna vers Duvergier : « Nommez-le. » Vuitry fut investi de la même dignité, La Valette envoyé comme ambassadeur à Londres et Rouher nommé président du Sénat (20 juillet).

II

Les hommes compris dans ce ministère avaient une valeur éprouvée. Nous les connaissions déjà presque tous. Leur seule infériorité était d'avoir déployé leur mérite sous un régime dont on ne voulait plus. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore paru dans la politique avaient acquis une renommée spéciale : La Tour d'Auvergne dans la diplomatie par la mesure, la droiture et la finesse persuasive de son esprit; Duvergier au barreau et au Conseil d'État par l'étendue de sa science juridique ; Bourbeau dans l'enseignement par la solidité et l'éclat de ses leçons. Les ministres destinés au rôle prépondérant et qui devaient couvrir les autres de leur importance étaient Magne et Chasseloup-Laubat. Magne, Gascon avisé, connaissant à fond les routines de l'avocasserie, de l'administration et du budget, n'avait pas dans son caractère la vigueur de sa remarquable parole; il ne se piquait pas de bravoure et ne concevait pas qu'on pût se dévouer à quoi que ce soit et à qui que ce soit, si ce n'est à soi-même. Il n'inspirait qu'une confiance limitée à ses meilleurs camarades. Dans un moment d'effusion Schneider me disait : « C'est mon ami intime depuis dix ans, cependant si mes intérêts n'étaient pas d'accord avec les siens je ne m'en rapporterais pas à lui pour les défendre. »

Tout autre était Chasseloup-Laubat. Aimable, fin, sachant plaire et convaincre par la bonne grâce des manières, il était cependant ferme, droit et sûr. Il possédait une grande expérience des affaires politiques, administratives, et, sauf le don de l'éloquence, toutes les qualités de l'homme d'État parlementaire. Il avait parcouru avec honneur une belle carrière : son long ministère de la Marine (1859-1867) avait encore ajouté à sa renommée d'administrateur, mais un peu fait oublier la campagne courageuse de libéralisme qu'il poursuivit à côté de Montalembert, dans le premier Corps législatif de l'Empire et son vote contre la loi de sûreté générale au Sénat. Sa nomination eût dû inspirer aux libéraux plus de confiance. Il désira causer avec moi du sénatus-consulte. Je me rendis au ministère d'Etat et lui expliquai comment j'en comprenais la rédaction.

Chasseloup-Laubat, sans s'arrêter aux critiques et aux incrédulités, se mit vigoureusement au travail, et le 31 juillet dans un conseil tenu à Saint-Cloud, auquel assistaient l'Impératrice, Rouher, Schneider, Persigny, La Valette, Baroche, donna lecture de l'exposé des motifs et du texte du sénatus-consulte. Cet exposé, d'une rédaction ferme et claire, obtint l'approbation générale. A l'inverse de ce qui avait été fait par Rouher après le 19 janvier, il élargissait les réformes promises, en y ajoutant le droit d'initiative dont il n'était pas fait mention dans le message impérial.

Le Sénat se réunit le 2 août pour recevoir ce projet. Rouher inaugura sa présidence par des paroles indiquant qu'il se ralliait aux nouvelles institutions : « Sans doute, quelques-uns jettent en arrière, sur le chemin parcouru, un regard attristé et inquiet ; d'autres, au contraire, trop impatients, accusent de lenteur cette marche vers le progrès. Les impatiences et les regrets sont empreints d'une égale injustice. Vouloir que la France restât stationnaire, pendant que les doctrines libérales prenaient possession de l'Europe entière, aurait été méconnaître la loi nécessaire de notre influence dans le monde, et affaiblir, au préjudice de l'avenir, les liens sacrés qui unissent la dynastie napoléonienne à la nation française. De tels intérêts permettaient-ils de tenir compte des préoccupations que pouvait causer l'usage toujours ardent, souvent trop audacieux, qui est fait des libertés publiques ? Selon une parole auguste, l'Empire est assez populaire pour s'entendre avec la liberté et assez fort pour préserver la liberté de l'anarchie. » Aussitôt après, Duvergier lut l'exposé et le texte au milieu d'une attention intense, mais froide. Il fut renvoyé à l'examen d'une commission de dix membres.

Chasseloup, satisfait du succès obtenu par son exposé des motifs, voulut assurer à l'œuvre de l'Empereur la popularité, et proposa, à l'occasion du centenaire de Napoléon Ier, une amnistie plénière. Duvergier et Forcade se montrèrent hésitants, Rigault de Genouilly,

Leroux, Bourbeau contraires, Magne, La Tour d'Auvergne, Gressier, ainsi que Pietri, le préfet de police mandé pour l'occasion, favorables, et l'Empereur accorda l'amnistie pleine et entière. Rigault, Leroux et Bourbeau étaient dans le vrai. Toute amnistie est en général d'une mauvaise politique. La grâce, tant qu'on voudra, car elle implique un acquiescement de la part de celui qui la reçoit et, dans une certaine mesure, la promesse d'en savoir gré. Mais amnistier un adversaire déclaré est d'une imprudence capitale; sa haine, loin d'être éteinte par la clémence, en est accrue ; l'ennemi hait deux fois, pour la condamnation qu'il a subie, et pour l'amnistie qui l'humilie ; à la haine s'ajoute le mépris qu'inspire quiconque, en matière d'État, cède à un mobile généreux. Les gouvernements légitimes doivent hésiter longtemps avant de sévir : quand on les y contraint, il faut que celui qu'ils frappent, comme l'arbre sillonné par la foudre, ne reverdisse plus. En août 1869, à la suite de la recrudescence d'hostilités furieuses par laquelle les révolutionnaires avaient répondu aux plus larges concessions, une amnistie était faiblesse et non générosité. On l'interpréta de la sorte. Son seul effet fut d'introduire de nouvelles recrues dans le rang des Irréconciliables. La valeur de l'acte était d'ailleurs amoindrie par le refus de l'appliquer à Ledru-Rollin, sous le prétexte juridique contestable qu'il avait été condamné pour un crime de droit commun : complot contre la vie de

l'Empereur. Ce qui manquait à l'amnistie attira les censures de la presse plus que ce qu'elle contenait n'obtint son approbation.

III

Lorsqu'on présenta le sénatus-consulte, on n'avait pas vu au banc des ministres un de ceux qui jouissaient le plus de la faveur publique, le maréchal Niel. Il était alors très gravement malade. Pendant son commandement à Toulouse, il avait fait une chute de voiture; la voiture avait passé sur son corps, compromis une côte; il en était resté une infirmité chronique, une difficulté d'avaler et surtout de boire. Pendant quelque temps il fut obligé de se servir d'un chalumeau. Il continua à ressentir des oppressions qui le fatiguaient beaucoup. Les émotions de la parole accrurent son malaise; chaque fois qu'il montait à la tribune, ses mains étaient glacées. Néanmoins son affabilité ne se démentait pas et s'il avait parfois des impétuosités quand il était mal servi, elles étaient aussitôt calmées par le général Colson, homme d'imperturbable sang-froid. La formation d'une pierre acheva de détruire sa santé. L'opération, faite le dimanche matin (12 août) avait réussi; le Dr Nélaton alla à la campagne. Dans la soirée une hémorragie se déclara, on courut toute la ville pour trouver un médecin. Nélaton n'arriva que le lendemain matin, trop tard.

L'Empereur, le pays et l'armée avaient placé dans le maréchal une confiance sans limites; il leur avait inspiré la foi en nos soldats qui l'animait lui-même; il sembla qu'il emportait dans sa tombe une partie de la force nationale. Plus d'une fois depuis l'on a dit : « Que n'était-il là en 1870! » S'il y eût été, aurait-il fait mieux que son successeur ? Il serait puéril de discuter cette question insoluble. Ce qu'il aurait affirmé avec plus d'énergie que son successeur, c'est que nous étions prêts et que notre armée n'avait pas à redouter les conséquences d'une lutte contre la Prusse.

Pendant sa maladie, l'Empereur était venu le visiter; il lui avait dit que, même s'il guérissait, il ne pourrait plus reprendre la direction du ministère de la Guerre et qu'il le priait de le remplacer par le général Le Bœuf. L'Empereur s'adressa en effet par dépêche à Le Bœuf, dès le lendemain de la mort du maréchal. Le général, qui commandait alors à Toulouse, s'excusa en alléguant ses répugnances et son peu d'aptitude aux luttes parlementaires. En arrivant sans hâte à Saint-Cloud le 20 août, il trouva l'Empereur ébranlé par sa lettre ; il renouvela ses objections. et le souverain le congédia en lui disant qu'il consulterait son conseil. Le lendemain, dans l'après-midi, une lettre de l'amiral Rigault le prévint que l'Empereur, après avoir pris l'avis de ses ministres, persistait dans son choix. A la suite de cette nomination, la maréchale Niel écrivait à Mme Le Bœuf : « La no-

mination de votre mari a été pour moi une consolation, c'est encore un dernier hommage rendu à sa connaissance des hommes, car c'était toujours aux mains du général Le Bœuf qu'il désirait pouvoir remettre son portefeuille quand l'Empereur lui aurait permis de le déposer [1]. »

Grand, le corps robuste et cependant alerte, les yeux bleus intelligents, la physionomie ouverte, fière et néanmoins non rébarbative malgré les fortes moustaches et la barbiche au vent, le képi crânement posé sur la tête, le général Le Bœuf présentait en lui, toute palpitante, l'âme offensive de notre grande France militaire. Dans ses moindres mouvements, même dans l'immobilité du repos, on sentait sa constante disposition à se jeter en avant. Toutefois il n'était ni vantard ni fanfaron. La première fois que je vis Canrobert, à peine assis, il me conta ses prouesses, me lut des lettres flatteuses du prince Frédéric-Charles, etc. ; j'ai passé de longues heures avec Le Bœuf, et il ne m'a jamais entretenu d'un seul de ses hauts faits. Niel était plus réfléchi, mais les résolutions prime-sautières de Le Bœuf concluaient immanquablement à l'audace. Celles plus lentes de Niel inclinaient à la prudence, ce qui eût

1. Lettre de la maréchale Niel à la générale Le Bœuf, 27 septembre 1869. Ceci pour répondre à la légende d'un propos attribué faussement à la maréchale Niel : « Je viens de faire une grande perte, mais la France et l'Empereur en font une plus grande encore. Pourvu que le général Le Bœuf ne soit pas son successeur ! »

été une infériorité dans une guerre contre la Prusse où le succès dépendait de l'offensive poussée aux limites extrêmes de la hardiesse. Par contre, autant que soldat, Niel était un diplomate expert : il savait parler à l'Empereur, le contredire, lui résister, le ramener à son opinion. Le Bœuf au contraire était surtout un soldat, soldat d'esprit cultivé, de langage distingué, en qui ne se retrouvait nulle trace du jargon de la caserne, mais soldat soumis à son souverain, comme le troupier à son capitaine, ne se croyant pas autorisé à le contredire : ce qui devait être une infériorité dans une guerre conduite par un empereur affaibli, qu'il fallait dominer et non suivre.

Élève de l'École polytechnique (1828) où il contracta avec Charras une amitié qui, malgré la diversité des destinées, ne se rompit pas, Le Bœuf sortit dans un rang lui permettant de choisir parmi les carrières civiles. Il entra en 1830 à l'École de Metz avec le n° 1. En Afrique il avait servi sous le général Valée, soldat de la vieille école, et avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour être allé reconnaître, sous le feu de l'ennemi, l'emplacement à donner à la batterie de brèche devant Constantine. En Crimée (février 1854), il avait été fait colonel, chef d'état-major général de l'artillerie de l'armée, général de brigade (novembre 1854). Il avait commandé l'artillerie du 1er corps et les attaques de gauche devant Sébastopol. Il était nommé général de division en 1857, membre du

Comité d'artillerie, puis inspecteur général de l'armée (1858). Après l'attentat d'Orsini, l'Empereur, l'ayant invité à dîner seul avec sa femme, l'emmena dans son cabinet et lui dit : « Je veux placer un militaire au ministère de l'Intérieur, je vous demande d'accepter ce ministère. — Sire, c'est impossible, le civil le plus dur y froissera moins l'opinion que le militaire le plus doux. » Et il refusa. L'Empereur se leva, le congédia sans rien dire. Chaque fois qu'il le rencontrait depuis, il affectait de ne plus lui adresser la parole. Mais quelque temps après il vint vers lui, lui prit la main, et lui dit : « Vous aviez raison, je suis obligé de renvoyer Espinasse. » Et il lui rendit ses bonnes grâces. En Italie (1859), Le Bœuf commandait en chef l'artillerie ; il contribua puissamment à la victoire de Solferino, fut fait grand officier, devint aide de camp de l'Empereur, président du Comité d'artillerie (1864). Envoyé à Venise, pour opérer la cession de la Vénétie aux Italiens, il s'était, par la rigueur de son attitude, attiré le mécontentement du prince Napoléon et des Italianissimes, et, sur leurs faux rapports, avait encouru une nouvelle petite disgrâce, courte. Ses hautes distinctions furent toujours conquises par son intrépidité hors ligne, par la solidité de ses connaissances techniques, son dévouement au devoir, toujours sanctionnées par l'approbation de ses camarades. Il quittait mal volontiers ses fonctions purement militaires, pour entrer dans la vie politique. Cepen-

dant il ne tarda pas à acquérir une renommée de plus, car, quoique parfois bouillant et bouffant sous le coup de l'émotion, il déploya un talent d'exposer vivement et clairement les détails les plus abstraits, qui le fit d'une certaine façon l'égal de son bien disant prédécesseur.

A peine installé, il fit appeler Trochu avec lequel il avait de bonnes relations. Il le pria de lui redire les objections qu'il faisait dans son livre sur l'organisation militaire et d'en préciser la conclusion. A ce mot de conclusion, Trochu se trouva court : il avait su critiquer, mais quand il s'agissait de donner des conseils pratiques, il perdait toute compétence. Le ministre continua donc, dans les divers services, les errements de son prédécesseur, et il n'écarta de lui aucun des collaborateurs éprouvés de Niel. Les travaux se poursuivirent dans les ateliers et dans les arsenaux, en raison, naturellement, des allocations budgétaires. Le Bœuf fit surtout activer avec sollicitude la fabrication des chassepots ; il en arrêta le modèle pour la cavalerie. Le personnel de la garde mobile avait été entièrement organisé par Niel dans les 1er, 2e et 3e corps d'armée territoriaux. Dans les trois autres, les circonscriptions de bataillons, de compagnies, de sections de la garde mobile étaient délimitées, les contrôles établis étaient tenus à jour par un capitaine-major assisté de secrétaires pour chaque département. Un certain nombre de candidats s'étaient présentés, surtout pour les grades de chef de bataillon et de capitaine, mais

Niel avait dû ajourner cette formation de cadres faute de fonds. On a donc reproché à tort à Le Bœuf une interruption qui était le fait de son prédécesseur. Il ne prit d'initiative qu'en un point particulier, dans les circonstances suivantes : les conditions restrictives, imposées par le Corps législatif, pour le mode d'instruction de la garde mobile rendaient cette instruction absolument illusoire. Niel avait voulu en faire l'expérience sur les dix-huit bataillons de la garde mobile de Paris. Les rassemblements hebdomadaires de cette garde donnèrent lieu à des désordres; dès la neuvième séance les mobiles demandèrent tumultueusement à emporter leurs armes, qui, par exception, étaient des chassepots; l'indiscipline prit un caractère si grave que le général soumit la question au Conseil des ministres et suspendit les séances d'instruction sur l'avis de tous ses collègues.

IV

Le ministère comprit que combattre les libéraux n'était pas la meilleure manière de prouver qu'on entrait dans un régime de liberté : il me fit offrir la présidence du Conseil général du Var. Je l'acceptai, quoique partisan en principe de l'élection par le conseil lui-même. J'y trouvais le moyen de marquer publiquement mon adhésion à l'acte de l'Empereur et à la loyauté avec laquelle ses ministres l'exécutaient. Je dis

en effet dans mon discours d'ouverture : « Ce que Turgot avant la Révolution et Mirabeau après n'avaient pu obtenir de Louis XVI ; ce que Decazes et Martignac n'obtinrent qu'un instant de Louis XVIII et de Charles X ; ce que ni Lamartine, ni Tocqueville, ce que ni Thiers, Odilon Barrot et Dufaure ne purent arracher à Louis-Philippe, les 116 viennent de l'obtenir de la sagesse de l'Empereur. Au lieu de répondre aux réclamations de l'opinion publique par une résistance fatale, l'Empereur y a répondu par ce sénatus-consulte intelligent, libéral, courageux, qui constitue la modification la plus radicale qu'un gouvernement ait opérée sur lui-même volontairement et en pleine force. »

Cette présidence m'amena à reprendre avec l'Impératrice des relations interrompues dedepuis 1867. Elle était venue à Toulon s'embarquer avec son fils pour la Corse. Je proposai au Conseil général d'aller la saluer. Son accueil fut gracieux : « Je suis heureuse, dit-elle, de recevoir ces messieurs et surtout leur président que je connais déjà. » Elle m'invita à dîner le soir de son départ à bord de son yacht. Les convives étaient peu nombreux. Lorsqu'on fut sorti de table et remonté sur le pont, l'Impératrice vint vers moi. Nous nous retournons vers la mer, et appuyés sur le bastingage, nous commençons une longue conversation. Je lui demande si elle est devenue mon ennemie. Elle s'en défend très fort. Je lui raconte qu'on l'accuse d'être réactionnaire, et qu'elle ne doit pas

accepter cette situation. « Que voulez-vous que je fasse? dit-elle. — Empêcher vos amis de vous faire parler. » Elle affirma avec insistance qu'elle ne se mêlait pas de politique, qu'elle restait dans son rôle de femme et ne voulait se lier avec aucun parti, pour être libre de se concerter avec tous. Elle me parla de la santé de l'Empereur : « Il souffre beaucoup sans que cela ait rien d'inquiétant; ce sont de simples rhumatismes : s'il était vraiment malade, je ne l'aurais pas quitté. »

Le rapport sur le sénatus-consulte fut confié au premier président Devienne, esprit sagace, pénétrant, sachant donner aux vues du bon sens et aux leçons de l'expérience la saillie incisive d'un trait lestement décoché. Il avait assisté à l'écroulement de 1848 et n'avait pas, comme tant d'autres, oublié les menaces de l'année 1851. Il en gardait une certaine terreur des institutions libérales et du septicisme sur leur succès. Il l'exprima dans son rapport le 25 août : « L'appel à votre action constituante se renouvelle souvent. Ces modifications si fréquemment répétées de la loi fondamentale donnent à nos institutions un air d'incertitude et à notre nation, dont la réputation de mobilité n'est pas récente, une apparence d'instabilité qui n'est pas sans dommage. L'expérience démontre que les peuples qui s'occupent plus de respecter leurs lois que de les changer, sont les plus grands et les plus prospères. » Sa pointe lancée, il se rap-

pelle qu'il est cependant obligé de louer le projet impérial : « Le régime politique de 1852 était une nécessité, mais une nécessité passagère. Le sénatus-consulte est la conséquence nécessaire du progrès politique. Nous ne pouvons dire quelle sera l'issue de cette entreprise, mais, heureuse ou non, si l'histoire conserve quelque vérité, elle dira que Napoléon III inaugura seul le mouvement libéral, sans contrainte, au milieu de résistances considérables et de cette ingratitude décourageante, qui accueille dès le premier jour chez nous les actes généreux du pouvoir vivant. »

Quelque circonspect que fût ce rapport, la majorité le trouva trop optimiste et l'un des sénateurs s'écria : « Ce n'est pas le couronnement de l'édifice ! c'en est la démolition ; il paraît que le meilleur moyen de ne pas être renversé, c'est de se renverser soi-même. » Le prince Napoléon, au contraire, jugeait le rapport trop réactionnaire. Il dit : « Je tiens, avant tout, à affirmer mon dévouement entier, non seulement à l'Empereur, mais à son fils. Ce sentiment, je le possède autant et mieux que personne, et je déclare que je comprends combien mes intérêts aussi bien que mes affections sont indissolublement liés à l'Empire. » Il persifla l'incrédulité du rapporteur sur l'heureuse issue des réformes : « Permettez-moi de vous dire que ce que je regrette d'entrevoir dans le sentiment du Sénat et de sa Commission, c'est l'expression d'une certaine absence de confiance.

On accepte, on approuve, mais doucement, du bout des lèvres, avec des restrictions, comme s'il s'agissait d'une expérience. Pour moi, j'accepte ces réformes avec un sentiment de confiance entière et sans aucune restriction. Ne vous y trompez pas, cette expérience, il faut qu'elle réussisse. La liberté peut avoir ses éclipses momentanées, mais, quoi qu'on en ait dit, c'est un phare vers lequel se dirigent tous les peuples civilisés; cette lumière vous ne l'éteindrez pas. Je voudrais que l'Empire autoritaire brûlât ses vaisseaux sans espoir de retour; alors l'Empire libéral se fera. » Il conclut : « Tout ce qui se trouve dans le sénatus-consulte est bon, très bon, mais tout ce qui est bon ne s'y trouve pas. La première lacune est relative à la responsabilité ministérielle, on déclare les ministres responsables, mais on ne dit pas devant qui. » Quant au Sénat, il voulait qu'il fût pouvoir législatif, c'est-à-dire seconde Chambre, et qu'il n'eût pas seul le pouvoir constituant : ce pouvoir devait appartenir à l'Empereur, au Sénat, au Corps législatif; le Sénat devrait être recruté par le suffrage universel à deux degrés; il faudrait abroger le sénatus-consulte qui interdit la discussion de la Constitution, et dont l'interpellation des 116 avait été la violation autorisée par le gouvernement. Il y avait lieu aussi d'opérer la réforme municipale des maires et de donner leur nomination aux conseils municipaux. Les attributions gouvernementales conférées actuellement aux

maires seraient attribués à des agents cantonaux du pouvoir central. « L'Empire libéral, a été le rêve de toute ma vie. Je vous dirai en finissant : Ne vous laissez pas effrayer par ces arguments usés de spectre rouge, de danger, de révolution. Il y a toujours des menaces de révolutions. Mais le moyen de les éviter, c'est de leur prendre ce qu'elles ont de bon. C'est ce moyen, qui n'avait pas été employé jusqu'à présent, que le gouvernement commence à prendre et dans lequel je voudrais le voir persévérer avec une grande vigueur, sans s'inquiéter des agitations. Si des agitations se produisent, des agitations illégales, des appels à la violence, il faut les réduire à l'impuissance. » — « Une certaine agitation, disait le compte rendu, succède à ce discours. » C'était un euphémisme. L'agitation fut profonde. On en retrouve le frémissement dans la réponse de Forcade : Il ne serait pas le défenseur de la politique proposée par le prince ; il repoussait ses idées sur le Sénat, sur l'élection des maires et ne pensait pas que la Constitution de 52 méritât la réprobation dont l'orateur impérial la stigmatisait, mais il partageait sa confiance dans la transformation constitutionnelle qui s'opérait : « La liberté n'est pas incompatible avec l'Empire ; au contraire, plus que tout autre gouvernement, celui de l'Empereur peut l'établir sur de larges bases. Oui, l'œuvre réussira ; elle est digne d'un Napoléon ! Permettez-moi de le dire, Messieurs, cette noble et courageuse entreprise est peut-être la seule

qui puisse ajouter quelque chose à la grandeur de ce nom dans l'histoire. » *(Marques très vives d'approbation, applaudissements*[1]*.)*

La séance suivante, commença par une sortie de Ségur d'Aguesseau. Violant toutes les convenances que, malgré son intempérance, le prince avait respectées, il dit qu'il avait entendu le triste, l'affligeant, le scandaleux discours, la provocation à la désobéissance faite à la tribune par le prince du sang. *(Protestations sur un grand nombre de bancs.)* Devienne se défendit spirituellement de tiédeur envers le sénatus-consulte, puisqu'il l'avait loué sans réserves, tandis que l'orateur impérial l'avait trouvé insuffisant. « Le prince se prévaut d'un de ces mots spirituels qui se répandent précisément parce qu'ils contiennent un paradoxe : « Défendez moi de mes amis, je me défendrai de mes ennemis ! » Il en résulterait que le gouvernement qui n'aurait que des ennemis serait le plus solide de tous. *(Hilarité sur tous les bancs.)* Je dis : « Je compte sur mes amis et je compte avec mes ennemis. » *(Très bien, très bien !)* Je crois qu'on peut se tromper quelquefois en suivant les conseils de ses amis, mais qu'on se trompe toujours quand on suit ceux de ses ennemis. » *(Mouvement prolongé d'approbation. — Applaudissements).* Le président Bonjean formula, sous forme d'amendement, le système du prince, de faire du Sénat une seconde Chambre

1. Séance du 1er septembre 1869.

législative et d'étendre à la Chambre des députés le pouvoir constituant. C'était la thèse orléaniste et parlementaire contraire à la doctrine napoléonienne, qui ne reconnaît le pouvoir constituant qu'au peuple directement consulté. Delangle prouva que ces transformations étaient matières à plébiscite et non à sénatus-consulte. Un littérateur étourdi tel que Laguéronnière avait pu le contester; pour un législateur sérieux cela n'était pas douteux et on s'étonna des arguties par lesquelles un jurisconsulte de la valeur de Bonjean contesta les fortes raisons de Delangle. L'amendement ne réunit que dix voix[1]. Le sénatus-consulte fut voté le 6 septembre à l'unanimité moins trois. « La libre Angleterre, a dit Bonjean, serait bien embarrassée de produire une charte de ses droits aussi formelle, aussi complète[2]. »

Le sénatus-consulte, tout en maintenant au Sénat son rôle particulier de pouvoir constituant, l'associait d'une certaine manière au pouvoir législatif. Il avait déjà le droit, avant la promulgation d'une loi, de décider que la loi serait soumise à une nouvelle délibération. Mais lorsque, dans cette seconde délibération, la Chambre avait maintenu sa première décision, le Sénat ne pouvait exercer de *veto* que dans des cas déterminés, lorsque les lois porteraient atteinte à la Constitution et aux principes qui

1. Parmi ces 10 voix, le prince Napoléon, Leverrier, Le Play et Michel Chevalier.

2. Séance du 3 septembre 1869.

gouvernent les intérêts primordiaux de la société et du pays. Le sénatus-consulte accordait au Sénat le pouvoir nouveau, en renvoyant un projet de loi, d'y formuler des modifications nécessaires et, au cas de persistance du Corps législatif, le droit absolu de s'opposer à sa promulgation et même à sa discussion jusqu'à une nouvelle session. La publicité des séances et le droit d'interpellation étaient donnés au Sénat, non le droit d'initiative dont la Chambre venait d'être investie; mais il avait l'équivalent puisqu'il pouvait déjà, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases des projets de loi d'intérêt national. La position faite au Sénat de l'Empire n'était donc pas celle de la Chambre des pairs dans les Chartes de 1815 et 1830, c'était plutôt celle du Conseil des Anciens de la Constitution de l'an III, avec cette différence néanmoins que le Sénat avait le pouvoir constituant et pouvait faire précéder son *veto* d'une tentative de conciliation, en indiquant au Corps législatif les modifications auxquelles il subordonnait son vote approbatif, tandis que le Conseil des Anciens ne pouvait opposer qu'un *veto* absolu et n'exerçait point le pouvoir constituant.

Le sénatus-consulte excita la colère des extrêmes de droite et de gauche. A en croire le journal *le Pays*, l'Empire s'était livré et perdu. A en croire le *Rappel*, la force du gouvernement n'était que voilée, parce que le Sénat pouvait s'opposer à toutes les lois. C'était, disait-on, une atteinte à la souveraineté du suffrage uni-

versel portée par un corps non électif. Le pouvoir accordé au Sénat d'arrêter une loi émanée des élus du suffrage universel, est précisément un des mérites principaux du sénatus-consulte de septembre 1869. Dans un pays régi par le suffrage universel, il est indispensable qu'il y ait quelque part, sous une forme quelconque, une autorité ayant la force légale de contrecarrer le peuple dans ses entraînements passagers, en l'empêchant de porter une main destructive sur les principes fondamentaux de l'État et les droits inviolables de l'individu. Sans cette protection, la démocratie devient un despotisme plus terrible que celui des pires Césars, puisqu'elle n'a pas une poitrine que le poignard d'un justicier puisse percer. Cette autorité souveraine, protectrice de la justice, du droit et de la liberté humaine, doit être indépendante de lui et échapper à la nécessité d'une élection. Les Américains ont créé ce contrepoids indispensable à l'omnipotence du suffrage universel par l'institution d'une Haute Cour de justice armée du pouvoir de considérer comme non avenues les lois contraires à la Constitution. Le sénatus-consulte investissait de cette fonction le Sénat. Et c'est pour cela qu'il ne lui donnait pas le caractère électif et le maintenait inamovible.

Les esprits sérieux se montrèrent satisfaits. L'approbation de Prévost-Paradol fut très remarquée; celle d'Émile de Girardin ne parut pas exagérer l'importance de l'événement. Il

disait : « Le sénatus-consulte de 1869 est un changement plus important que celui qui s'accomplit le 9 août 1830 lorsque le duc d'Orléans monta sur le trône d'où le roi Charles X venait d'être repoussé. C'est plus qu'un changement de diadème, c'est un changement de gouvernement. » Le peu libéral Louis Veuillot lui-même reconnaissait la nécessité de l'acte ; « La Constitution de 1852 était un régime de clôture et de silence. Elle avait proscrit les courants d'air et le bruit. Les raisons ne manquaient pas en faveur de ce régime. Mais l'air s'est corrompu ; mais le silence a engendré l'ennui ; et l'ennui et le silence et le mauvais air ont allumé une fièvre endiablée. On ouvre à présent les fenêtres, peut-être un peu tard ; on les ouvre de façon à ne pouvoir guère les refermer, et quelques vitres seront brisées irrémédiablement ; la conversation deviendra aisément bruit, et le bruit, vacarme. Ce grand air et ce grand bruit couperont-ils la fièvre ou produiront-ils le délire ? N'importe, il faut en essayer. »

CHAPITRE III

LA MALADIE DE L'EMPEREUR
PRIM A VICHY ET A PARIS
MISE EN TRAIN DU COMPLOT HOHENZOLLERN
VISITE DE CHARLES DE ROUMANIE

I

L'Empereur ne put suivre très attentivement les débats du Sénat, car il était en proie depuis le 9 août à une crise aiguë de cette maladie que, pour le public, on appelait douleurs rhumatismales et sur laquelle les spécialistes discutaient sans découvrir ou oser découvrir son véritable nom : la pierre[1]. Plusieurs médecins furent

1. Carnet de Chasseloup-Laubat, 11 août : « L'Empereur est souffrant, préside le conseil quelques minutes et se retire. » — 18 août : « L'Empereur est souffrant. » — 21 août : « L'Empereur est souffrant. » — 25 août : « L'Empereur souffrant préside néanmoins. » — 28 août : « L'Empereur souffrant. » — 1er septembre : « *Idem.* » — 4 septembre : « L'Empereur toujours souffrant. » — Mérimée à Panizzi : « J'ai déjeuné à Saint-Cloud. Le maître de la maison était encore souffrant. Serait-ce une excommunication de N.-S.-P. le Pape? » (26 août 1869.) — « La santé de l'Empereur donne beaucoup d'inquiétudes. Si j'en crois les gens les mieux informés, tels que Nélaton et le général Fleury, il n'y a rien de dangereux..., il a de temps en temps des douleurs de vessie, mais il suffit qu'il soit souffrant

appelés auprès de lui. Quelque soin qu'on prît de ne pas alarmer l'opinion, on n'y réussit pas et l'émotion fut grande, non seulement en France, mais en Europe. On calculait anxieusement les conséquences que produirait, dans la politique générale, la disparition subite de celui qui en avait été si longtemps l'arbitre, en ce moment surtout où, l'Empire autoritaire aboli, l'Empire libéral était encore en formation.

Lorsqu'il se rétablit, l'Empereur crut d'une sage prévoyance d'user du droit qui lui était conféré, par le sénatus-consulte du 17 juillet 1866, d'organiser la régence de l'Empire. Il envoya sous un pli cacheté au président du Sénat un décret instituant un conseil de régence (7 octobre 1869). Ce conseil, dans le cas où la régence serait exercée par l'Impératrice, comprendrait le prince Napoléon, Rouher, Persigny, Rigault de Genouilly, Lavalette, l'archevêque de Paris, le premier président de la Cour de cassation et le ministre de la Guerre en fonctions. Dans le cas où la régence serait exercée par le prince Napoléon, aux membres précédents on en adjoindrait deux, Laity et Jérôme David, probablement parce qu'ils étaient connus par leur hostilité contre le prince. Dans ce cas encore, la garde de l'empereur mineur serait confiée au général Frossard; autre précaution prise contre le prince Napoléon.

Au plus fort de la crise, Prim vint à Paris.

pour que toutes les imaginations se représentent ce qui pourrait arriver s'il était mort. » (7 septembre 1869.)

accompagné de Silvela, ministre des Affaires étrangères. L'Empereur cependant les reçut ainsi qu'Olozaga, qui ne les quittait pas plus que son ombre. Napoléon III ne put, comme on pense, traiter à fond les affaires; il n'entra dans le détail d'aucune des candidatures au trône d'Espagne, n'interdisant rien, ne conseillant rien, se contentant de renouveler une fois de plus l'assurance de sa neutralité bienveillante. L'entretien porta surtout sur l'insurrection menaçante qui venait d'éclater à Cuba et qui préoccupait les Espagnols autant que le choix d'un roi. Beaucoup d'hommes politiques espagnols demandaient des sévérités impitoyables. D'autres jugeaient déraisonnable de s'épuiser en sacrifices d'hommes et d'argent, pour retenir attachées à la mère patrie des populations ardentes à s'en séparer. Mais, si ce n'est l'Angleterre aux îles Ioniennes[1] et récemment la Suède, quand a-t-on vu un gouvernement abandonner volontairement sa proie? Les Espagnols s'étaient donc décidés à résister à l'insurrection. La clameur des États-Unis protestait contre leurs mesures de rigueur; l'opinion publique y avait pris à ce point parti en faveur des insurgés qu'on supposait le président disposé à leur accorder la qualité de belligérants. Prim pria l'Empereur d'écarter cette complication et d'empêcher que le tête-à-tête avec les Cubains fût interrompu par une intervention étrangère.

1. *Empire libéral.*

L'Empereur promit d'employer ses bons offices auprès des États-Unis.

On glosa fort en Espagne sur ce qui s'était dit à Paris. Castelar dénonça la prétention du gouvernement français d'imposer à la nation espagnole un monarque étranger, accusa Prim de traîner sa dignité sur le pavé des cours étrangères, de se concerter avec Napoléon III et de devenir le satellite du césarisme. Il ne dit pas quel était le monarque étranger ; il en eût été fort embarrassé. Silvela releva cette sortie : « M. Castelar a dit que la diplomatie espagnole s'était traînée sur le pavé d'une cour étrangère, et avait eu à souffrir le *veto* de l'empereur des Français, imposé contre le duc de Montpensier, le roi de la classe moyenne, et un autre contre l'avènement de la République. Cette accusation est inexacte. Il est très vrai, que je suis allé cet été à l'étranger pour des motifs de santé, et plût à Dieu que ce fût là une fiction diplomatique. Me trouvant à la Cour de France, j'ai vu l'Empereur, comme le ministre de Russie l'avait vu le jour précédent, et comme celui d'Angleterre le vit après, non pour me traîner dans les antichambres étrangères, mais pour remplir un devoir de courtoisie, qui n'est peut-être pas dans les habitudes républicaines, mais qui est dans les miennes. *Dans cette entrevue, il n'y a eu de veto, ni contre rien, ni contre personne;* il n'a été demandé de faveur pour aucun candidat, *aucun nom propre n'a même été prononcé.* Loin de là, ce que m'a dit l'Empereur,

c'est que si la nation espagnole un jour a besoin, dans quelque affaire, du secours de la France, il ne lui fera pas défaut, et qu'il désirait que l'Espagne, arbitre de ses destinées, parvînt à consolider une grande situation de prospérité et de bonheur. » Le président du Conseil, Prim, corrobora cette réponse : « Sa Seigneurie a indiqué qu'un souverain étranger avait opposé un *veto* à l'élection de certains monarques en Espagne ; je dois ajouter aux paroles du ministre d'État celles que j'ai eu l'honneur d'entendre *de la bouche de ce souverain, que, non seulement il n'a pas mis de veto* à ce que la nation se donnât le souverain qu'elle jugerait convenable, mais qu'il a déclaré, à plusieurs reprises, ses sympathies pour l'Espagne[1]. »

Le maréchal Randon, avec une crédulité inexcusable de la part d'un ancien ministre, d'un haut dignataire, a recueilli et accrédité dans ses *Mémoires*[2] une calomnie inventée par la coalition acharnée à déshonorer l'Empire, et il a rapporté, sans en donner aucune preuve personnelle, sur une rumeur anonyme, que Napoléon III avait dit à Prim : « Pourquoi ne penseriez-vous pas au prince de Hohenzollern qui est mon parent? » M'attacherai-je à rappeler que Napoléon III, en mars 1869, avait mandé Benedetti pour lui déclarer ; « La candidature Montpensier est seulement antidynastique ; elle n'atteint que moi, je puis l'accepter ; celle du prince de

1. Cortès, octobre 1869.
2. T. I, p. 306.

Hohenzollern est antinationale; le pays ne la supporterait pas, il faut la prévenir[1]. » Et ce souverain, moins de six mois après, aurait conseillé d'adopter cette candidature? L'évidence ne se démontre pas. La déclaration de Silvela l'établit : « Aucun nom n'a été prononcé. » Elle est encore confirmée par la note que le prince Charles de Roumanie, alors à la Weinbourg avec son père et son frère Léopold, a écrit sur son *Journal* à la date du 17 septembre : « C'est un secret connu de tout le monde que l'empereur Napoléon appuie la candidature du prince des Asturies. » Si l'Empereur avait recommandé à Prim la candidature du prince Léopold, le prince Charles ne l'eût pas ignoré.

II

Le nom de Hohenzollern ne fut donc pas prononcé aux Tuileries. Il le fut à Vichy où Prim s'était rendu de Paris avec Silvela. L'agent espagnol de Bismarck, Salazar, était venu les y rejoindre. Il essaya de gagner Prim à la combinaison que, du Portugal, Seysaal avait conseillée. Il paraît bien qu'à ce moment Prim ne dit ni oui ni non, mais simplement : « Allez aux renseignements et sachez ce que l'on peut attendre des princes de Hohenzollern. » Il ne donna pas de lettre d'introduction, voulant que l'entreprise

1. *Empire libéral*, t. XI, p. 575.

ne prît pas un caractère officiel et restât une affaire d'initiative privée. Salazar partit donc à tout hasard. Mais il fallait de l'argent pour entreprendre ce voyage et il était dépourvu de toute fortune : le fonds des reptiles de Bismarck y pourvut; il put se mettre en route.

La première difficulté était d'aborder les princes. Elle ne l'embarrassa guère. Il s'adressa au ministre prussien à Munich, Werthern, qu'il avait connu en Espagne. Ce ministre cependant n'aurait pas consenti à prendre sur lui d'être son introducteur, s'il n'y avait été autorisé par Bismarck. Au château de Weinbourg, se trouvaient alors réunis les deux fils du prince Antoine, Charles, prince de Roumanie et Léopold, prince héréditaire, avec sa femme, princesse de Portugal. Charles arrivait de Vienne où sa réception par François-Joseph avait justement bien dénoté comment étaient considérés en Europe les membres de sa famille : « Pour montrer qu'il voit dans le prince le parent de la maison royale de Prusse, l'Empereur a ceint le grand cordon de l'ordre de l'Aigle noir, ce qu'il fait pour la première fois depuis 1866[1]. » Wer-

1. Tous les incidents significatifs du complot Hohenzollern sont notés avec une précision qui ne permet pas le démenti dans un écrit publié sous le titre de : « Notes sur la vie du roi Charles de Roumanie. » Ces notes d'une vaillante loyauté démentent la plupart des mensonges des historiens allemands. C'est pourquoi nos historiens dans leurs récits, plus prussiens que ceux des Allemands, n'en ont tenu aucun compte. J'en excepte un homme qui unit à un noble cœur, une fine et perspicace intelligence, le baron Jehan de Witte. Il

thern demanda et obtint une audience pour Salazar. Le prince Antoine le reçut d'abord avec son fils Charles sur la Rhein-Promenade. Salazar exposa que son peuple avait les yeux fixés sur le prince de Roumanie et que c'est ce qui lui avait donné le courage d'entreprendre sa mission difficile. Charles écarta l'insinuation : « Le sentiment qu'il a de ses devoirs ne lui permet pas d'échanger la modeste principauté qui lui est échue, même contre la couronne d'Espagne[1]. »

Le messager se retourna alors vers Léopold. Il le vit le même jour avec sa femme. Ce prince, bien qu'il sentît peu d'inclination à accueillir l'offre, ne la repoussa pas, mais fit dépendre son assentiment de différentes conditions, et avant tout, d'une élection à l'unanimité qui ne laisserait à combattre aucune candidature opposée; ensuite de l'assurance qu'il ne serait engagé dans aucune combinaison politique au détriment du Portugal, à cause des liens de parenté qui l'attachent à la famille royale de ce pays[2].

Sybel raconte, d'après un récit verbal de Werthern, que le prince Antoine aurait ajouté : « C'est seulement au cas où le gouvernement espagnol me convaincrait que Napoléon III et le roi

a su, dans un écrit intitulé : « Quinze ans d'histoire », lire, comprendre et mettre en lumière tous les enseignements contenus dans les intéressantes révélations du prince de Roumanie.

1. *Mémoires* du prince Ch. de Hohenzollern, 30 décembre-11 septembre 1869.

2. *Mémoires* du prince Charles de Roumanie, 7/19 sept.

Guillaume seraient d'accord sur l'accession de mon fils au trône qu'il me serait possible de soumettre la question à un examen plus approfondi. » Il eût été, en effet, naturel qu'un homme aussi avisé que le prince Antoine eût subordonné tout examen de la question à une entente préalable entre le chef de sa famille, le roi de Prusse, et le voisin de l'Espagne, l'Empereur des Français ; mais il est inadmissible que lui, membre soumis de la famille royale de Prusse, laissât à un gouvernement étranger le soin d'intervenir dans une affaire qui devait être traitée directement par lui seul avec le chef de sa famille. Cette condition, en réalité, n'a pas été posée, car elle eût été indiquée dans le journal du prince Charles, où le moindre détail d'importance est noté. Du reste elle n'aurait eu aucun effet pratique, puisque la première condition posée par Léopold équivalait à un refus, et que, évidemment, on ne pouvait promettre à ce prince l'unanimité en face de l'obstination de Montpensier et de ses amis.

Cette première condition équivalait à un refus. Salazar l'interpréta ainsi et considéra sa mission comme ayant échoué. Toutefois, avant de reprendre la route de l'Espagne, il pria le ministre prussien, son introducteur, d'essayer une nouvelle tentative. En effet, le prince Charles s'étant arrêté à Bade dans le voyage qu'il fit à Paris, Werthern l'y rejoignit et insista pour que la maison de Hohenzollern ne renonçât pas à une si belle couronne.

L'intervention prussienne officielle apparaît ainsi dès les premières démarches en Allemagne ; le ministre de Bismarck se montre l'associé actif de son agent secret espagnol.

III

Peu après le départ de Salazar, le 6 octobre, le prince Charles vint à Paris. L'Empereur mieux portant avait pu se montrer sur les boulevards le 10 septembre et rassurer l'opinion. Il reçut le prince sans retard à Saint-Cloud et l'invita à un déjeuner intime auquel l'Impératrice, en route vers l'Orient, pour présider à l'inauguration du Canal de Suez, n'assistait pas.

Le prince trouva l'Empereur vieilli, soucieux, marchant avec peine, se plaignant d'être constamment fatigué, mais toujours bon, bienveillant, confiant, causeur. Il exprima l'immuable intérêt qu'il portait à la Roumanie : il espérait que ce pays resterait attaché aux puissances occidentales ; la Russie n'a jamais poursuivi que des buts égoïstes en Orient, et elle continuera à le faire ; lui a cherché à enrayer l'influence de la Russie par la guerre de Crimée, et la Roumanie ne devrait pas l'oublier. Les malentendus qui ont visiblement refroidi ces derniers temps les bonnes relations sont maintenant dissipés, et l'Empereur voit dans la visite du prince la preuve que la Roumanie s'efforce de conserver les sympathies de la France. Il s'enquit du roi de

Prusse. « Il apprit avec plaisir qu'il était toujours aussi dispos et valide ; il rappela l'excellente impression que le roi Guillaume avait laissée à Paris, s'informa de la reine Augusta et chargea tout particulièrement le prince de dire au Roi combien ses idées étaient pacifiques, et son désir sincère d'entretenir les meilleures relations avec la Prusse[1]. Le prince instruisit l'Empereur de ses projets de mariage. Il lui raconta qu'il allait, à son retour, se rencontrer avec la princesse de Widde, qu'on disait une personne accomplie. L'Empereur l'approuva, ajoutant : « Les princesses allemandes sont si bien élevées[2]. »

Dans ces entretiens intimes le prince ne souffla mot de la candidature de son frère en Espagne. L'Empereur me l'a affirmé. S'il en avait dit quelque chose, le prince, qui venait de quitter l'envoyé espagnol, n'aurait pas manqué d'en faire mention, et de rapporter à son père les paroles de Napoléon III, puisque la volonté du souverain français était un des éléments essentiels de la résolution demandée aux Hohenzollern. D'ailleurs, pourquoi auraient-ils sondé les dispositions de l'Empereur? Le premier mot d'Antoine de Hohenzollern n'avait-il pas été, à l'annonce de la candidature de son fils : « La France ne le supportera pas[3] »?

1. *Mémoires* de Ch. de Roumanie, 23 sept.-5 octobre.

2. *Mémoires* de Ch. de Roumanie, du 24 sept. (6 octobre) au 29 sept. (11 octobre) 1869.

3. *Empire libéral.* Le correspondant du *Times* Russell raconte que, chevauchant pendant la campagne de 1870 avec le prince Léopold de Hohenzollern, celui-ci lui dit :

Ce fut Silvela qui, à Madrid, jeta la sonde et essaya de se rendre compte de la manière dont le projet prussien serait accueilli à Paris, épreuve inutile si l'Empereur l'avait conseillé. Il dit dans une conversation privée à Mercier : « Il n'y aurait vraiment qu'une combinaison portugaise qui pourrait réussir, et quelques personnes songent au prince de Hohenzollern, à cause de ses liens de parenté avec la maison de Bragance. » Mercier[1], sans même demander des

« L'Empereur savait parfaitement bien qu'on m'avait offert le trône d'Espagne en l'automne de 69. Quand je demandai qu'on ne m'en importunât plus, nulle opposition ne fut faite alors en France. L'Empereur ne me notifia nullement, quoiqu'il fût parfaitement bien informé, que ce serait un *casus belli.* » En admettant l'exactitude de ce récit, l'Empereur n'avait pas à prononcer un *veto*, puisqu'il aurait appris, en même temps que l'offre faite au prince, sa volonté de ne pas l'accepter *et de n'en être plus importuné.* Mais la plus simple réflexion démontre, ou que le propos de Léopold a été mal compris ou que, s'il a été rapporté exactement, il est mensonger. L'Empereur, aurait dit le prince, était informé. Par qui? Point par lui puisqu'il ne l'a pas vu. L'information n'aurait pu être donnée que par son frère Charles, lors de sa visite à Paris. Et l'on sait qu'il n'en a pas dit un mot. Il faudrait donc que Léopold eût informé l'Empereur par lettre, mais dans ce cas il aurait reçu une réponse, Napoléon III étant la politesse même, et si cette réponse eût été un acquiescement implicite, les Hohenzollern nous eussent dit en 1870, en produisant le document : « De quoi vous plaignez-vous? Vous saviez nos projets et vous nous aviez autorisés à croire que vous ne vous y opposeriez pas. » Or, ni eux, ni personne n'a rien dit de pareil à ce moment, et un propos de reporter n'a jamais été considéré par un historien sérieux comme pouvant être le support d'une affirmation historique.

1. De Mercier, 8 octobre 1869.

instructions à Paris, répondit incontinent : « Un mariage avec une princesse portugaise n'ôte pas son caractère essentiellement allemand à un prince qui porte le nom de Hohenzollern ; tout le monde verra en lui un Prussien, et ce dont, pour ma part, je puis lui répondre, c'est de l'impression que produira un pareil caractère, attribué à sa candidature, sur l'unanimité de l'opinion publique en France. »

Prim ne pouvait plus prétendre qu'on n'eût pas informé son gouvernement de l'effet immanquable de la candidature Hohenzollern.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME JUDICIAIRE — NUBAR
L'OUVERTURE DU CANAL DE SUEZ
LE FIRMAN DU 27 NOVEMBRE 1869

I

Ismaïl, toujours en activité d'ambition, à peine son firman d'hérédité obtenu[1], sollicita de Constantinople une extension de celui de 1841. Il n'obtint pas ce qu'il sollicitait, mais ce qu'on lui concéda fut considérable. Le firman du 8 juin 1867, en maintenant l'obligation de « gouverner d'après les lois fondamentales de l'Empire, » lui accordait le droit d'administration intérieure, c'est-à-dire tout ce qui touche aux intérêts locaux, la permission de faire des règlements spéciaux ayant rapport à cette administration, de conclure des conventions pour la douane, pour la police des sujets européens, pour le transit, la poste, etc., à condition que ces accords n'eussent point le caractère de traités internationaux, sinon ils seraient considérés comme nuls[2]. Dans le cas où le gouvernement

1. Lettre particulière de Stoffel à Benedetti, 15 sept. 1869.
2. Voir *Empire libéral* t. IX, p. 1.

égyptien aurait des doutes sur la conformité d'une convention avec les lois de l'Empire, il devrait en déférer à la Sublime Porte. De même, avis devait être donné à la Porte « toutes les fois qu'il se ferait en Égypte un règlement de douanes spécial », et réciproquement « pour sauvegarder les intérêts de l'Égypte dans les traités de commerce qui interviendraient entre la Porte et les gouvernements étrangers, l'administration égyptienne serait consultée ». La Porte octroyait donc au Vice-Roi, avec le pouvoir législatif, un droit de négociation économique qu'elle s'était jusque-là jalousement réservé. Ismaïl ne s'en tint pas là. Il souffrait du traitement trop différent qu'il recevait en Europe et à Constantinople. Presque sur le pied d'un souverain en Europe, il marchait à Constantinople après le grand vizir et devait, avec tous les pachas, se trouver à la porte de la mosquée, le vendredi, pour suivre au pas de course la voiture du Sultan, pendant les 400 mètres qui séparent la mosquée du palais. Il brûlait de se procurer un titre qui le plaçât honorifiquement dans une situation plus élevée que les pachas. Il eût voulu ajouter à son nom celui de Azis, mais comme le Sultan le portait, on alla chercher en Perse celui de Khédive, qui signifie le Sublime ou l'Archidieu, et on le lui conféra en s'engageant à ne le donner à aucun autre gouverneur.

Ainsi élevé en dignité, Ismaïl prit de plus en plus les allures d'un souverain indépendant. Il

pensait que cette indépendance se marque surtout par ceci, qu'on a une armée, une flotte et des dettes. Il avait commandé aux Forges et Chantiers deux corvettes cuirassées et, à diverses usines d'Europe et d'Amérique, des armes et des munitions ; il avait agrandi ses fabriques d'armes, de cartouches, contracté un emprunt de 10 millions de livres sterling. Sur les plaques de la Poste, il fit inscrire les trois lettres : P. R. E. (Postes royales égyptiennes), et à Constantinople même, ces lettres apparaissaient au-dessus de la porte du bureau égyptien. Enfin, il fit une démarche encore plus retentissante : il autorisa son ministre Nubar à entamer, directement avec les puissances, des négociations tendant à une réforme judiciaire en Égypte.

Avant d'expliquer cette œuvre de progrès il importe d'en connaître l'ouvrier, l'homme d'État qui l'a conçue, fait adopter et en a poursuivi la réalisation pendant des années au milieu de difficultés sans cesse renaissantes.

II

Nubar, né à Smyrne en 1825, était le fils d'un haut fonctionnaire représentant officieux de Méhémet-Ali à Paris, pendant la tourmente de 1840, et neveu de Bogos, directeur des douanes, un des serviteurs les plus probes et les plus intelligents du créateur de l'Égypte moderne. Le père et l'oncle étaient Arméniens chrétiens,

et cela même les avait recommandés au choix de Méhémet, car il était dans ses principes de traiter sur le pied d'égalité musulmans et chrétiens. Le jeune Nubar fit de bonnes études à Genève et à Sorèze, s'adonnant surtout aux sciences historiques. Il entra au service et fut successivement attaché à Méhémet en qualité de secrétaire-interprète, puis à Ibrahim et à Abbas. Malgré l'indépendance de son caractère et la franchise de son langage, grâce à l'agrément de sa personne, à la dextérité précoce de son esprit, il avait su plaire à ces farouches civilisateurs. Méhémet aimait à l'interroger ; Ibrahim ne lui ménageait pas ses confidences ; Abbas le fit bey et lui prodigua les marques d'amitié. Il le chargea notamment d'aller justifier auprès du sultan Mahmoud sa résistance aux réformes administratives judiciaires, désignées sous le nom de Tansymat, imposées par l'Europe à la Porte : d'une efficacité douteuse en Turquie ces réformes eussent porté une sérieuse atteinte aux privilèges de l'Égypte[1].

1. Les gouverneurs turcs étaient, avant le Tansymat, de petits sultans, des autocrates ne relevant que de l'autorité du grand Sultan de la Porte. Dans leurs mains étaient réunis tous les pouvoirs administratifs, financiers, militaires, judiciaires. La réforme leur retira ces pouvoirs, les divisa et rattacha chacun d'eux au pouvoir central. Ce qui relevait de l'armée fut mis sous la direction du ministre de la Guerre, etc. Les gouverneurs ne furent plus que les exécuteurs des ordres reçus, quelque chose comme nos préfets. Méhémet ne différait des autres gouverneurs que par le privilège de la transmission héréditaire. Le régime nouveau eût été pour ses successeurs un abaissement. Abbas enten-

Sa mission achevée, Nubar fut le promoteur actif de la création du chemin de fer d'Alexandrie au Caire, qui commença la prospérité de l'Égypte. Tombé dans une disgrâce relative, il était le représentant officieux d'Abbas à Vienne, lorsque ce prince fut assassiné. Un des premiers actes du jovial et insouciant Saïd fut de rayer Nubar du contrôle des fonctionnaires. Ni lui ni sa femme n'avaient de fortune[1]. Il réussit à se faire réintégrer, mais dans une petite situation, jusqu'au jour où, sur la recommandation du consul anglais, il fut placé à la tête du chemin de fer de l'État. Nubar combattit les abus, introduisit de l'ordre, s'affranchit des exigences des mécaniciens européens en utilisant les fellahs, ne permit plus que le chemin de fer fût considéré comme une route publique sur laquelle chacun passait sans rien payer. Il fit si bien que les recettes, en quelques mois, s'élevèrent de 3000 à 32000 livres. Cela parut intolérable aux bénéficiaires des abus; ils crièrent si fort que Saïd raya encore Nubar des cadres. Toutefois il ne l'éloigna pas de sa personne et lui rendit en dons de terres plus qu'il ne lui

dait rester le gouverneur des temps anciens; il refusa d'admettre le Tansymat. Il finit pourtant par s'y décider à titre transactionnel en ce qui concernait la partie judiciaire, mais avec de tels tempéraments que la Porte n'obtenait qu'un avantage apparent et que le pouvoir du Vice-Roi n'était pas entamé. Ainsi, la revision des procès resta entre ses mains, avec le droit de prononcer des sentences capitales et l'autorisation de construire des chemins de fer.

1. Elle lui avait apporté 60000 francs en argent et en pierreries.

avait enlevé en traitement. Il l'emmena même avec lui à Paris et à Londres. Une bande de besogneux, avides de gains exorbitants, s'était ruée sur l'insouciant vice-roi, tout adonné à son armée et à ses vices, et en avait obtenu des concessions fantastiques, lui faisant payer par exemple un miroir 80000 francs, réclamant, à propos de contrats arrachés frauduleusement et inexécutables, des dommages-intérêts extravagants. Le frivole Saïd criait, puis plaisantait et payait. « Ne vous enrhumez pas, disait-il un jour à un consul, qui s'exposait à un courant d'air, car je serais condamné à vous donner 10000 livres ! » Nubar protestait contre ces faiblesses coûteuses, et comme c'était au profit de Français qu'elles s'accomplissaient, on le déclara anti-français. Il ne se montra pas non plus favorable à une autre concession de Saïd, la seule qui ne fût pas une inutilité de prodigue, celle faite à Lesseps d'un canal devant unir les deux mers. Sans méconnaître le bienfait qui en résulterait pour le commerce général du monde, il craignait que la prospérité d'Alexandrie fût compromise et la situation politique de l'Égypte anéantie. Hérodote n'avait-il pas dit que le Pharaon Nekao, ayant eu l'idée de réunir les deux mers par un canal, l'oracle de Delphes l'arrêta en lui prédisant qu'il livrerait ainsi son pays aux Barbares ?

Le successeur de Saïd, Ismaïl, fit preuve de perspicacité en accordant sa confiance au serviteur intelligent de son père Ibrahim. Il lui fit

avoir le titre de pacha, l'attacha à sa personne et en fit le négociateur de ses intérêts auprès des puissances européennes. Sa première mission d'importance fut à propos des difficultés survenues entre le Khédive, la Compagnie du Canal et la Porte. Ce fut alors qu'ayant été chargé par Morny de donner une consultation sur ce litige, j'entrai en relations avec Nubar[1].

Il avait dans sa personne la séduction digne de l'Asiatique, et dans ses manières une souplesse assurée, dont l'agrément se mêlait de quelque chose de dominateur. Ses yeux noirs brillants, sur le teint pâle de sa race, scrutaient, pénétraient, caressaient ou ordonnaient. Son esprit, fortifié par une haute culture, avait de l'étendue et embrassait sans efforts tous les détails d'une affaire sans en perdre de vue l'ensemble. Passionné, impatient de réaliser le projet toujours pratique qu'il avait conçu, il ne le compromettait pas cependant par des brusqueries intempestives, et il ne refusait pas leur part aux circonstances du temps. Toutefois sous la flexibilité temporisatrice on sentait toujours l'invincible persistance. Argumentateur persuasif, éloquent, subtil, déconcertant, habile à se glisser entre les termes menaçants d'un dilemme, sachant mêler à la forte dialectique des saillies imprévues d'humour et d'ironie, son intelligence trouvait plus de ressources pour écarter l'obstacle, que l'obstacle n'avait de forces

1. Voir *Empire libéral*, t. VI, p. 505.

pour l'arrêter. J'avais beaucoup entendu médire de lui et raconter qu'il était artificieux, double : je le trouvai loyal, sûr, respectant la vérité beaucoup plus que ceux qui l'accusaient. A la suite de conférences fréquentes, s'établit entre nous une amitié durable.

Ismaïl, satisfait de l'habileté avec laquelle il avait rempli sa mission, lui confia le ministère des Travaux publics et des chemins de fer. Là, Nubar poursuivit, comme il l'avait fait avec succès au canal de Suez, le remplacement de la corvée par le travail rémunéré. Ministre des Affaires étrangères, il négocia à Constantinople la difficile affaire du firman de 1867, d'une manière à la fois si adroite et si franche, qu'en obtenant gain de cause pour son maître, il l'eut aussi pour lui, car Aali garda de leurs nombreuses conférences la même impression de haute estime que j'avais gardée des nôtres. Dans une dernière entrevue, l'imposant vizir, les mains appuyées sur les genoux, ses beaux yeux grands et doux fixés devant lui, lui dit : « Je voudrais reconnaître les services que tu as rendus à ton maître et à nous. » Nubar répondit que ce témoignage lui était un honneur suffisant. « Cependant ajouta-t-il, j'ai une grâce à vous demander. — Laquelle? — Celle, Monseigneur, d'avoir désormais de moi une moins mauvaise opinion que par le passé. » Aali très grave répondit : « Un malheureux concours de circonstances m'a fait avoir de toi une opinion que je regrette, mais je puis dire que j'ai vu

peu de personnes qui réunissent tant d'intelligence à une droiture, une loyauté, et une bonne foi si rares. »

L'œuvre principale de Nubar, celle qui lui assure, dans l'histoire de l'Orient, une renommée impérissable, fut celle de la réforme judiciaire.

III

Les rapports entre les princes orientaux et l'Europe étaient réglés au moyen âge par des actes nommés capitulations. A l'origine ce n'étaient pas des traités, mais simplement des autorisations de trafiquer, accordées par les princes musulmans et qui prenaient fin avec leur vie. Les capitulations ne concédaient que le droit de commercer, non celui de posséder, ni d'exercer une industrie, ni de faire partie d'une corporation. Un quartier séparé était assigné aux étrangers et ils y vivaient en autant de communautés qu'il y avait de nationalités ; l'autorité territoriale n'intervenait pas dans leurs différends, laissés à l'appréciation du bailli ou consul accrédité, mais elle jugeait toutes leurs difficultés avec les sujets indigènes. Le Grand Douanier de Constantinople était préposé spécialement à cet office. A partir de François I[er] (1535) les capitulations avaient changé de nature ; elles devinrent de véritables traités et non plus de simples concessions temporaires

révocables. De plus elles embrassèrent un grand nombre d'objets, une infinité d'intérêts : règlement des préséances pour les ambassadeurs et les consuls, inviolabilité du domicile, immunité de l'impôt, libre circulation, douane, commerce, protectorat sur les religieux latins dans les Échelles du Levant, et principalement en Terre Sainte. Les capitulations traitaient aussi des juridictions. Les contestations entre étrangers de même nationalité étaient jugées par leurs consuls. Il était interdit aux Français de soumettre à la juridiction turque leurs contestations personnelles avec d'autres Français. Les capitulations ne s'expliquaient pas sur les litiges entre étrangers de nationalités diverses. La maxime *actor sequitur forum rei* s'était établie. Dans les contestations entre étrangers et indigènes, le tribunal consulaire n'était plus compétent, mais le tribunal turc ne pouvait juger qu'en présence du délégué consulaire et le consul ou le délégué devait être également présent pendant l'exécution de la sentence. Les contraventions, crimes ou délits, commis par des étrangers, échappaient au juge territorial, ne relevant que des consuls, sauf appel à la Cour d'Aix. Les plus complètes de nos capitulations, celles qui les résument toutes, sont celles de 1740.

Mohammed-Ali accrut en Égypte les facultés de commercer accordées par les capitulations turques, et, selon son système d'assimiler les étrangers aux indigènes, concéda à ceux-ci des

terres avec le droit de propriété. Ils étaient, comme propriétaires, soumis à l'autorité territoriale. Toutefois Méhémet leur accorda une garantie précieuse en adjoignant aux gouverneurs du Caire et d'Alexandrie, leurs juges, des assesseurs choisis parmi la colonie européenne. Ce système fonctionna sans inconvénient tant qu'il y eut au gouvernement une direction ferme et que le nombre des étrangers fut peu considérable. Mais lorsque le pouvoir tomba aux mains de l'inconséquent Saïd et que la population étrangère s'accrut, cela ne marcha plus : les consuls, excipant de la nécessité de la présence du drogman au procès et d'un délégué dans l'exécution d'une sentence, paralysèrent l'action du juge territorial, se substituèrent à lui, et devinrent, en fait et contre le droit, les véritables juges, non seulement des litiges entre Européens, mais de ceux entre Européens et indigènes, et ils employèrent souvent ce pouvoir à faire triompher des demandes d'indemnités absolument iniques, véritable chantage exercé contre un gouvernement faible. Cet empiétement du pouvoir consulaire finit par être dommageable aux Européens eux-mêmes, car ils relevèrent ainsi de dix-sept juridictions différentes, souvent en opposition entre elles, de telle sorte que, peu à peu, l'anarchie la plus désastreuse s'établit et qu'on put dire qu'il n'y avait plus de justice en Égypte.

Nubar eut la pensée géniale de constituer un tribunal, non pas exotique, comme ceux des

podestats des républiques italiennes, mais égyptien, composé, dans une proportion à déterminer, de juges indigènes et de juges choisis dans les tribunaux étrangers. Les résidents, sans doute, devraient, par suite, renoncer à des usages commodes et n'obtiendraient plus gain de cause par la seule protection vigoureuse d'un agent consulaire menaçant ; les consuls eux-mêmes perdraient leur pouvoir d'intervention arbitraire, mais ce serait tout profit pour leur pays, car, dégagés de la sollicitation d'intérêts particuliers souvent inavouables, ils se consacreraient mieux à la tutelle des intérêts généraux devenus leur unique préoccupation.

Nubar, élargissant sa conception primitive, espéra, au moyen de cette constitution d'une véritable justice, limiter, sinon détruire le pouvoir omnipotent du Khédive et assurer quelques garanties à ce peuple fellah condamné à la servitude depuis les Pharaons. Par là il devenait émancipateur politique, et, comme réformateur, le premier homme de l'Orient, bien supérieur à Fuad et à Aali. Le difficile était d'amener le Khédive, qui consentait à établir une justice pour les autres, à y subordonner ses fonctionnaires et lui-même. Il eut l'art d'y réussir sans lui dissimuler que son pouvoir absolu, et surtout celui de ses successeurs, serait amoindri. « N'importe, répondit Ismaïl, l'ordre de succession est changé, mon fils aura une justice organisée sur laquelle il s'appuiera. » Et à Paris, à l'Exposition de 1867, il permit à Nubar de sou-

mettre son vaste projet aux puissances. Nubar lança une note et, le Khédive reparti, il resta en France afin de la soutenir. L'Empereur le manda : « L'idée est grande, lui dit-il, j'en parlerai à Moustier. » Mais Moustier et ses bureaux repoussèrent la proposition, on pourrait dire, rageusement. Il considérait la juridiction consulaire comme le palladium, l'arche sainte : « la détruire ce serait renoncer à toute action en Orient et livrer nos nationaux à la barbarie indigène ».

Cependant il fallait donner une apparence de satisfaction au désir de l'Empereur. Une commission fut réunie, composée de partisans fanatiques des capitulations. Nubar y vint défendre son projet : une cour serait composée de juges indigènes et de magistrats européens, choisis en divers pays d'Europe parmi les juges en activité de service, auxquels appartiendrait la majorité ; ces tribunaux prononceraient sur tous les différends entre indigènes et étrangers ; le Vice-Roi et les administrations du gouvernement seraient soumis à leur compétence. Nubar fut plus malmené qu'écouté. La Commission conclut que ce qu'il appelait *abus* était la conséquence forcée des capitulations, que si certains consulats avaient commis des excès de pouvoir, aucun ne pouvait être imputé au consul français. Elle constatait que la population européenne était plongée dans la terreur à l'idée d'être soumise à la justice du Vice-Roi, et elle repoussait, non l'institution mais son caractère

obligatoire pour le résident européen, accordant seulement à l'étranger la faculté de s'en prévaloir, au cas qu'un contrat préalable entre les parties choisirait ce tribunal; une seule exception était faite, relative aux contrats de bail et de loyer, dans lesquels la compétence du tribunal égyptien était admise.

Nubar repoussa ces conclusions et se rendit à Londres dans l'espoir d'obtenir mieux. Là, il trouva moins de fanatisme pour le pouvoir des consuls, mais non l'acquiescement. Le cabinet lui offrit une enquête faite par une commission réunie à Alexandrie, avec un caractère purement consultatif, réservant aux gouvernements toute liberté de décision. Moustier exprima à Londres son regret de cette modeste concession : « Nous ne repoussons pas, de parti pris, toute réunion ayant pour but de concourir à l'examen de la question. Nous croyons qu'on peut utilement confier aux agents des diverses puissances, en Égypte, le soin d'étudier certains points de détail, mais il nous paraîtrait dangereux de remettre entre leurs mains la question entière, et de leur demander une solution dont le rapport de la Commission Impériale, ainsi que lord Stanley a bien voulu le reconnaître, fournit, dès à présent, tous les éléments essentiels. Ce travail, à notre point de vue, marque l'extrême limite des concessions qui peuvent être offertes au gouvernement égyptien, et, en communiquant les conclusions au principal secrétaire d'État, nous les avons pré-

sentées comme un *maximum*, que nous supposions aussi infranchissable pour le Cabinet de Londres que pour nous. *(Paris, 3 août 1868.)* » Moustier s'employa de même à empêcher le succès des démarches de Nubar à Berlin et à Florence. Il n'y réussit pas. A Berlin, Delbrück, le représentant de Bismarck, donna, en termes bienveillants, son adhésion formelle à la proposition anglaise. A Florence, Menabrea reconnut que les conditions actuelles de l'Égypte étaient très défavorables aux Italiens et que son gouvernement était prêt à examiner les moyens d'améliorer cette situation[1]; il acquiesça lui aussi à la proposition anglaise. Ces adhésions ne pouvaient néanmoins produire un résultat pratique tant que durerait l'opposition de la France. Nubar, de retour à Paris, s'usa pendant de longs mois en insistances auprès de l'Empereur, de Rouher, de Béhic, etc., sans parvenir à vaincre l'obstination emportée de Moustier. L'arrivée de La Valette lui donna un moment d'espoir. Il fut mieux écouté, caressé par le ministre; mais les bureaux, toujours plus maîtres que leur chef, maintinrent l'ultimatum du premier moment. Il en était à désespérer quand une démarche d'Ismaïl le tira d'affaire.

Le Khédive vint en Europe porter lui-même aux souverains l'invitation d'assister à l'inauguration du Canal de Suez. Il débarqua à Venise et Nubar l'y rejoignit. Visite faite à Florence au

1. La Villestreux à Moustier, 20 oct. 1868.

Roi, il se dirigea sur Vienne, où Nubar, en passant, obtint l'adhésion de Beust à la proposition anglaise. De là on gagna Berlin, puis Paris. Le Khédive avait été reçu partout brillamment, et à Paris royalement. Un huissier des Tuileries l'annonça même un jour : « Sa Majesté le Roi d'Égypte ! » L'Impératrice promit de se rendre à l'inauguration comme avaient déjà fait l'Empereur d'Autriche et le prince héritier d'Allemagne. Nubar mit à profit ces gracieuses dispositions. Comment refuser quelque chose à l'hôte aimable, généreux, fêté ? Il obtint donc que la France n'opposerait plus son *veto* à la réunion d'une commission internationale à Alexandrie. La Valette exigeait, il est vrai, que cette commission prît pour programme le rapport de celle instituée par Moustier, mais Nubar s'agita, vit tous les ambassadeurs, arracha à La Valette l'abandon de cette condition et la faculté pour chaque puissance de proposer ce qui lui paraîtrait répondre à l'intérêt commun. Nubar avait donc un premier résultat. Il s'occupa aussitôt de l'organisation de la Commission internationale, sans se laisser détourner par la tempête qui, de la Porte, fondit tout à coup sur la tête de son maître.

IV

Tout progrès de l'Égypte offusquait les fonctionnaires de Constantinople. Mohammed-Ali,

ayant en 1839 ouvert un canal entre Alexandrie, son port unique, et le Nil, afin que les produits à exporter ne fussent plus exposés aux risques des passes de Rosette, la Porte expédia un commissaire pour l'empêcher. Heureusement, il n'y avait alors ni télégraphe ni vapeur, et le fonctionnaire, en arrivant, trouva le canal terminé et baptisé, du nom du Sultan, Mahmoudié. En 1850, lorsque Abbas voulut faire le chemin de fer d'Alexandrie à Suez, la Porte s'opposa encore et allait réussir à l'empêcher avec le concours de la France si l'Angleterre n'avait pris le parti de l'Égypte. De même le Canal de Suez, contre lequel, cette fois, l'Angleterre s'était prononcée, n'aurait jamais été autorisé par le Sultan si le Khédive n'avait eu le soutien de la France. Cette disposition de la Porte ne naissait pas seulement d'un sentiment de jalousie mesquine qui ne veut point permettre chez un subordonné le développement de prospérité dont on est incapable chez soi. Elle voyait dans chacun de ces progrès, accomplis sans son consentement, une tentative d'échapper au vasselage et d'arriver à l'indépendance. Les allées et venues de Nubar en faveur de la réforme judiciaire, les allures triomphales du Khédive, les armements, les emprunts lui donnèrent de l'ombrage. A l'idée que l'Égypte pourrait se séparer de la Turquie, le sage et modéré Ali lui-même perdait tout sang-froid, et se laissait aller envers Ismaïl à des violences de langage qui n'étaient pas dans ses habitudes. Ses soup-

çons étaient envenimés par la cabale groupée autour de Mustapha, le frère d'Ismaïl, dépossédé de la succession.

Le Sultan lui-même se montrait fort courroucé. Au dire de Bourée, écho des récits du palais, il avait contre Ismaïl un ressentiment personnel intime. Lorsque le Khédive était venu en 1866 lui demander le changement de l'ordre de succession, il était, ainsi que son ministre Fuad, décidé à le lui refuser. Mais ayant rencontré dans son harem une fille d'Ismaïl, il s'en éprit éperdument et notifia à Fuad sa volonté de l'épouser et d'accorder à Ismaïl l'hérédité directe. Fuad résista en vain ; le Khédive eut ce qu'il désirait. Cependant la passion du Sultan s'était évaporée ; il avait renoncé à son mariage, et il ne lui restait de son aventure amoureuse que le regret de n'avoir pas écouté Fuad. Il s'exaspéra jusqu'à la fureur lorsque Ismaïl, au lieu d'atténuer par des démonstrations de gratitude les reproches que le souverain s'adressait à lui-même, lui rappela la gravité de son erreur par des exigences nouvelles. La réception de Paris acheva de le mettre hors de lui. Il ordonna à Aali de protester par une lettre aux agents de la Porte contre les façons souveraines du Khédive.

Cette objurgation trouva Ismaïl aux Eaux-Bonnes. Le ministre français lui conseilla de se montrer conciliant et le ministre anglais de s'arrêter à Constantinople, en rentrant en Égypte. Il n'écouta ni l'un ni l'autre : « Aali ne manque-

rait pas, dit-il, de me ménager des humiliations que ma dignité m'eût fait un devoir de relever. » Et il rentra directement en Égypte.

A son arrivée il reçut une autre lettre plus sévère, qui le blâmait de s'arroger le droit d'inviter les souverains indépendants à l'ouverture du Canal, n'étant pas lui-même un souverain indépendant, et d'avoir ainsi entrepris sur les droits du Sultan. Elle lui rappelait que l'Égypte ne diffère pas des autres provinces et que son administration ne peut entretenir des relations officielles directes avec les puissances étrangères ; elle lui reprochait le retrait de ses troupes pendant l'expédition de Crète, son invitation au roi des Hellènes. Les voyages continuels en Europe de son ministre des Affaires étrangères, pour obtenir le changement des traités avec la Porte, constituaient autant de faits attentatoires à la suzeraineté que la Sublime Porte ne saurait plus tolérer. Elle condamnait les dépenses incalculables occasionnées par les commandes de vaisseaux cuirassés, armes à feu, etc., qui soumettent les habitants de l'Égypte à des charges bien au-dessus de leurs moyens ; le souverain légitime ne saurait plus longtemps permettre que le peuple supporte le fardeau de pareilles dépenses ; le grand vizir réclamait des explications catégoriques sur ces divers faits[1].

Le Khédive, très irrité des rudesses d'un

1. 2 août 1869.

langage qu'atténuaient à peine quelques formes doucereusement polies, ne voulait d'abord pas répondre. Calmé par le consul français, il envoya de longues et humbles explications. La France prit sa défense à Constantinople : « Je ne prétends pas, écrivit notre ministre, que ce prince ne se soit donné aucun tort : mais de cette tendance à déployer devant l'Europe le faste de sa cour et la richesse de sa province, de ces désirs d'intéresser le monde à la grande entreprise qui s'achève sous ses auspices, de cet entraînement enfin où l'imagination entre pour une si grande part, il me semble qu'il y a loin à des desseins directement hostiles. Les cours auprès desquelles le Vice-Roi s'est rendu n'ont rien surpris de semblable dans ses discours ; toutes, au contraire, attestent qu'elles n'ont entendu de sa part aucune parole dont le gouvernement ottoman pût concevoir de l'ombrage. Je m'explique difficilement l'émotion qui s'est manifestée à ce propos à Constantinople[1]. » Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche exprimèrent la même opinion. Ignatiew seul affectait l'abstention; il disait tout haut que son maître lui avait donné pour instruction de ne point se mêler de difficultés qu'il jugeait tout intérieures[2].

Malgré les exhortations des ambassadeurs, Aali cependant ne se déclara pas satisfait de la réponse du Khédive. Il précisa les quatre points

1. De Bourée, 13 août 1869.
2. Bourée, 5 octobre 1869.

sur lesquels il exigeait des concessions : 1° Réduction du matériel de guerre; 2° Rétrocession des navires blindés; 3° Communication aux ambassades ottomanes des négociations suivies à l'étranger par le gouvernement égyptien; 4° Production annuelle des budgets de l'Égypte; 5° Recours à l'autorisation préalable de la Porte en matière d'emprunts (29 août 1869).

Le Khédive consentit à abandonner à la Porte les frégates cuirassées, à condition qu'elle en payerait le prix; il ordonna qu'elles ne quittassent pas Toulon et que les équipages fussent rappelés en ne laissant à bord des bateaux que le nombre d'hommes nécessaires à leur entretien; il contremanda les fusils commandés en Angleterre; il ne contesta point que ses agents, n'ayant pas été investis du droit d'aborder directement les ministres étrangers, devaient être introduits auprès d'eux par les ambassadeurs de la Porte, même s'il s'agissait de négociations économiques non politiques. Mais il déclara impossible de céder relativement aux budgets et aux emprunts : permettre à la Porte de mettre les mains dans les finances de l'Égypte, ce serait remonter à vingt-huit ans en arrière. Ce qu'il pourrait faire serait de publier le budget de telle façon que la Porte en puisse prendre connaissance comme les autres puissances. Quant aux emprunts, ils n'avaient jamais été soumis à une autorisation préalable ; le dernier avait été signé sur le yacht khédivial, à Constantinople même, sans qu'aucune autorisation eût été demandée

au Sultan. D'ailleurs la question manquait d'intérêt, puisque l'Égypte, aux termes de ses dernières conventions financières, ne pouvait contracter d'emprunt nouveau avant quatre ans (1er octobre 1869).

Aali se montra coulant sur la question des budgets, mais intraitable sur celle des emprunts. Il nia qu'aucun des firmans qui assurent aux vice-rois le gouvernement de l'Égypte, leur eût donné le droit de faire des emprunts dont la conséquence pouvait être, en cas d'extinction de la famille de Méhémet, de ne rendre au Sultan qu'une Égypte accablée de dettes[1]. Cette fois encore, la France, entraînant les autres cabinets, défendit le Khédive. La Tour d'Auvergne écrivit : « Le Firman de 1867 dit : « L'administration intérieure de l'Égypte et, par suite, ses intérêts financiers matériels et autres, étant confiés au gouvernement égyptien, la faculté de contracter librement des emprunts semble ressortir nettement de cette disposition et, en effet, l'emprunt de 1868 a été contracté sans autorisation préalable. La Porte ne gagnerait rien à revenir sur cette concession (7 sept. 1869). » Néanmoins notre ambassadeur Bourée restait sympathique à la Porte et celle-ci tenait bon : « Je suis, disait Aali, rédacteur du firman de 1867 ; je sais ce que nous avons voulu y mettre. Il n'a jamais été question d'ajouter quoi que ce soit aux droits que possédait le Vice-Roi en

1. De Bourée, 6 septembre 1869.

matière militaire, intérieure, judiciaire et financière. Nous avons seulement confirmé ces privilèges sans les amoindrir ni les étendre. Par conséquent le Khédive n'ayant pas, avant le firman, le droit de contracter des emprunts ne l'a pas acquis par ce firman[1]. »

Il soumit les prétentions d'Ismaïl au Conseil des ministres qui, à l'unanimité, les repoussa. Le Sultan démentit qu'Ismaïl eût contracté son dernier emprunt sans autorisation : il l'avait demandée verbalement en personne à son suzerain. Le Khédive, exaspéré de cette résistance, notifia que la bienveillance du Sultan lui était plus précieuse que le monde entier, mais qu'il n'irait pas à Constantinople. Tous les consuls, sauf celui de Russie, eurent beau combattre sa résolution, il fit la sourde oreille. « Quelle serait ma position là-bas ? dit-il au consul d'Autriche, Aali finirait toujours par vouloir que je règle ma situation avec le Sultan, et je ne pourrais que m'incliner devant mon Maître, car nos mœurs ne nous permettent pas de faire la moindre objection à nos supérieurs. Ne prétendez pas que je pourrais invoquer mes obligations à l'égard des capitaux étrangers. Le Sultan m'accablerait de reproches pour avoir osé mêler les intérêts étrangers à une question du ressort de sa volonté souveraine. Et je serais contraint de sacrifier l'Égypte et des intérêts dont je n'ai pas le droit de disposer. » Le consul lui ayant

1. De Bourée, 7 et 14 septembre.

fait observer que le Sultan prononcerait peut-être sa déchéance et que les puissances européennes n'y trouveraient rien à redire, Ismaïl répliqua : « Eh bien ! ce sera la guerre ! Croyez-vous que j'accepterais ma destitution ? J'y répondrais par une déclaration d'indépendance, et les armes décideraient. — V. A. ne craindrait-elle pas l'esprit musulman de son peuple, de son armée, qui pourrait ne pas vouloir prendre les armes contre le chef suprême des Croyants? — Ce sont là des fables qu'on vous conte, à vous autres Européens. Dans les mosquées du Maroc, on ne prie pas pour le sultan Abdul-Aziz, mais pour le sultan du Maroc; en Algérie, pour l'Empereur des Français, à Tunis pour le bey de Tunis, au Caucase pour l'empereur de Russie, aux Indes, pour la reine d'Angleterre; l'esprit musulman s'accommoderait, en Égypte, de prier pour le roi d'Égypte [1]. »

La rupture paraissait irrémédiable. Le Khédive ne répondait plus aux lettres de la Porte. Le Sultan menaça de retirer le firman de 1867. « Il se pourrait alors, riposta le Khédive, que de mon côté je refuse de payer le tribut. » Entre ces deux enflammés, prêts à se ruer l'un sur l'autre, le Cabinet français jeta une goutte d'eau aussitôt consumée. Il proposa d'établir en règle permanente le précédent du dernier emprunt tel que le Sultan l'affirmait : aucun emprunt ne pourrait être contracté sans une autorisation

1. Schreiner à Beust, 7 octobre 1869.

officieuse verbalement accordée[1]. Aali contesta qu'une communication verbale ne fût qu'*officieuse*, les communications, même verbales, ont un caractère *officiel* : il était à la limite des concessions; il se retirerait plutôt que d'en conseiller une de plus au Sultan.

Tel était le point aigu auquel arrivait le différend quand l'empereur d'Autriche, le prince royal de Prusse et l'impératrice Eugénie vinrent à Constantinople saluer le suzerain avant de répondre à l'invitation du vassal. Leur réception fut brillante, celle de l'Impératrice particulièrement. On vit pour la première fois un Commandeur des croyants donner publiquement le bras à une femme. L'Impératrice, pleine de tact, ne prononça pas même le mot d'Égypte. Beust qui, avec Andrassy, accompagnait François-Joseph, ne négligea pas l'occasion de se mêler de quelque chose et de se donner de l'importance : il détourna Aali du projet, qu'il n'avait d'ailleurs pas conçu, de retirer le firman de 1841 : il y avait quelque chose de beaucoup plus simple à faire, c'était de l'interpréter impérativement par un autre firman. Nonobstant ses protestations de n'agir qu'avec la France, c'est en dehors d'elle que Beust suggérait cette conduite. Bourée jugea le conseil mauvais, et s'efforça d'empêcher les Turcs de le suivre, mais l'air d'autorité que leur donnerait un firman interprétatif les séduisit et ils se rangèrent à l'avis de Beust.

1. De la Tour d'Auvergne, le 6 novembre 1869.

V

L'inauguration du Canal de Suez eut lieu du 17 au 20 novembre 1869. Cent trente-cinq navires, en tête desquels marchait l'*Aigle*, monté par l'Impératrice, puis les vaisseaux de l'empereur d'Autriche, du prince royal de Prusse, du prince des Pays-Bas, et de tous les ambassadeurs de Constantinople, Prockesch, Elliot, Ignatiew, sauf Bourée resté à son poste par ordre de l'Empereur afin de parer aux coups de tête de la Porte, traversèrent le canal en seize heures. L'œuvre grandiose de Lesseps, qui était aussi celle de la France et d'Ismaïl, était glorieusement terminée.

Ismaïl n'avait reculé devant aucun sacrifice pour donner à sa réception un caractère étourdissant. Il avait fait sortir en quelque sorte du sol des allées d'arbres, un théâtre, commandé à Verdi l'opéra d'*Aïda*, logé, nourri, gorgé des milliers et des milliers d'invités, dépensé, disait-on, plus de cinquante millions, et apparu comme un vrai kalife des *Mille et une Nuits*, éblouissant l'Europe par ses fantastiques magnificences, tandis que le Sultan, renfermé dans son harem à Constantinople, ne semblait plus dans le lointain que l'ombre d'une souveraineté évanouie. Il eût été facile au Commandeur des croyants de raccourcir toute cette grandeur d'apparat : il n'avait qu'à arriver et, devant

toute l'Europe convoquée, le Khédive n'eût plus été à ses pieds qu'un serviteur prosterné. Mais Sa Hautesse n'aimait pas à souffrir; depuis le violent mal de mer de son voyage de 1867, elle avait juré de ne plus affronter le perfide élément. Et le Khédive brilla tout à son aise.

Mais tandis qu'il recevait les hommages de l'Europe, un petit firman lui apportait de Constantinople une note amère. C'était le firman interprétatif conseillé par Beust et que Bourée n'avait pu empêcher : « Suivant les conditions fondamentales qui servent de bases à l'administration actuelle de l'Égypte, tous les impôts et redevances doivent être répartis et perçus en mon nom. Je ne saurais donc consentir en aucune manière à ce que les sommes provenant de ces dépôts soient employées autrement qu'aux besoins réels du pays ni à ce que ses habitants soient chargés de nouveaux impôts sans une nécessité légitime et reconnue. Ma volonté absolue est donc que tes soins et ton zèle les plus incessants soient dirigés vers ces deux importants sujets, aussi bien que sur la nécessité que mes sujets d'Égypte soient toujours traités avec justice et équité. De même, les emprunts étrangers engageant pour de longues années les revenus du pays, je ne saurais admettre que, sans que tous les détails des raisons qui peuvent y faire recourir aient été soumis à mon gouvernement impérial, et sans que mon autorisation ait été préalablement obtenue, des sommes prélevées sur les revenus

d'Égypte soient affectées au service d'un emprunt. Ma volonté est donc qu'en aucun temps il ne soit fait d'emprunt qu'après que la nécessité absolue d'y avoir recours sera bien établie et mon autorisation préalable obtenue (27 novembre 1869). » Le 3 décembre débarqua à Alexandrie l'envoyé du Sultan, Server Effendi, porteur de ce désagréable document. La colère d'Ismaïl fut telle, qu'il parla de renvoyer le messager et son message. Les consuls de France et d'Angleterre intervinrent, Nubar les soutint. L'envoyé fut reçu, le firman lu, non publiquement à la citadelle comme c'était l'habitude, mais dans une des salles du Palais, en quelque sorte à huis clos (10 décembre).

Ismaïl, grâce à Nubar, ne resta pas sous le coup de cette humiliation. La Commission européenne internationale pour la réforme judiciaire s'était réunie. Là le Khédive redevenait un personnage européen, un réformateur, qui en remontrait encore à son suzerain. En effet l'œuvre réformatrice s'était acheminée vers une seconde étape de succès sans que les agitations politiques l'eussent un instant arrêtée. La Commission internationale chargée de l'enquête commença ses travaux au milieu même des fêtes de l'inauguration et les continua sans relâche. Nubar avait conçu l'idée première d'un coup d'œil sûr, mais il ignorait le Droit et eût été incapable de mettre pratiquement sa conception sur pieds, s'il n'avait trouvé un auxiliaire expérimenté dans un homme du métier, unissant à

une pratique consommée des affaires la science juridique, la lucidité de l'esprit, la fermeté du bon sens, Maunoury. Il le nomma secrétaire de la Commission, et, grâce à lui, les travaux se poursuivirent et arrivèrent à une solution. Le point capital, l'institution de tribunaux égyptiens, supprimant la juridiction consulaire et ses abus, trouva des adversaires inconciliables dans les représentants des préjugés de nos bureaux. Les délégués italiens, au contraire, la défendirent et furent secondés par ceux de l'Angleterre qui habituellement ne se séparaient pas d'eux. L'Autrichien hésitait, votait tantôt avec l'un tantôt avec l'autre ; l'Allemand, le Russe, l'Américain approuvaient.

Le tribunal unique adopté, Nubar déclara *proprio motu* que le Vice-Roi l'acceptait comme arbitre et régulateur des rapports de son gouvernement avec les Égyptiens, ses administrés ; que ceux-ci auraient le droit d'y porter leurs plaintes contre les fonctionnaires, sans ingérence de sa part, à condition que celle des consuls serait également écartée dans toute instance d'un étranger contre l'administration égyptienne. Cette exclusion du corps consulaire souleva de fortes difficultés. Les membres légistes de la Commission la firent admettre avec ce seul tempérament qu'avis serait donné aux consuls lors de l'exécution d'une sentence, pour qu'ils fussent présents s'ils le voulaient, le Tribunal passant outre au bout de vingt-quatre heures. La France demandait que les magistrats

à choisir fussent désignés par les différents gouvernements intéressés. Nubar n'y consentit pas : les tribunaux étaient égyptiens, la justice devait être rendue au nom du Vice-Roi ; le choix comme la nomination lui appartenait. Seulement il s'engageait à choisir les membres de la Cour d'appel parmi les magistratures des grandes puissances et ceux des tribunaux parmi les magistratures des petits États, et de subordonner ces nominations à l'agrément du ministre de la Justice dont relèverait le juge choisi. Quand le rapport rédigé, voté à l'unanimité, fut porté par Nubar à Ismaïl au milieu d'une fête, le Khédive lui dit tout joyeux : « Je n'osais pas croire à un pareil succès, c'est à toi que je le dois[1]. »

Tout n'était point terminé cependant ; il restait à rédiger le Code unique destiné à être appliqué par le Tribunal unique et à obtenir la sanction du Sultan et des puissances. Maunoury se chargea de la rédaction des codes et Nubar des pourparlers avec les puissances.

Cependant Ismaïl n'avait pas pris son parti du firman du 27 novembre. Il se montrait d'autant plus menaçant qu'il n'avait plus de raison de l'être. Il avait réuni à Alexandrie, comme pour les avoir sous la main les anciens chefs de l'insurrection crétoise ; il procédait à des armements insolites, faisait abattre et refaire les

1. 18 janvier 1870.

fortifications de Damiette et n'envoyait pas à Constantinople les vaisseaux cuirassés annoncés. Aali écrivit pour s'informer; il continua à ne pas répondre. L'exaspération contre lui recommençait. Un premier télégramme n'ayant obtenu aucun signe de vie, un second arriva si comminatoire qu'il était impossible de persévérer dans le silence. Alors Ismaïl s'excusa : son retard provenait de ce que les comptes de Trieste et de Toulon ne lui étaient pas encore parvenus; aussitôt reçus il enverrait l'état des frais à Sa Hautesse.

Le Khédive sentait enfin que ses fanfaronnades étaient déplacées. Il fit savoir au consul de Grèce que les insurgés crétois ne pouvaient être admis à habiter l'Empire ottoman et que, l'Égypte faisant partie de l'Empire, leur séjour ne pouvait s'y prolonger. A la réflexion, il estima que la prohibition de contracter des emprunts n'était pas gênante, dès que la Porte ne s'opposait pas à ce qu'il émît des bons du Trésor, car il était évident que sa dette flottante portée ainsi à un certain taux, il serait difficile de lui refuser de la consolider par un emprunt. Les cuirassés arrivèrent à Constantinople, les récriminations cessèrent et ainsi fut apaisée définitivement cette querelle qui avait menacé de troubler l'Europe.

CHAPITRE V

NÉGOCIATION ENTRE L'EMPEREUR ET ÉMILE OLLIVIER POUR UN REMANIEMENT MINISTÉRIEL ÉCHEC DE CETTE TENTATIVE ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DE PARIS 21-22 NOV. 69

I

Les réformes constitutionnelles n'arrêtèrent pas l'action révolutionnaire, loin de là. « Transformer chaque réunion publique, malgré l'interdiction formelle édictée par la loi, en une tribune d'attaques violentes, passionnées, contre l'Empire ; condamnés à la prison, à l'amende, revenir à la charge avec plus d'ardeur encore ; habituer le peuple parisien à relever la tête, à mettre en fuite les commissaires de police et les sbires bonapartistes ; parler à l'armée par la presse ; émouvoir, agiter les esprits sans cesse, en parlant, en écrivant, en se battant, en dressant des barricades, même incomplètes, insuffisamment défendues et bientôt prises, en ébauchant chaque jour quelque nouveau complot parmi les citoyens ou parmi les soldats, dût chacun de ces complots avorter successivement :

telle devait être, telle fut la tactique de tous les hommes d'action de la génération nouvelle [1]. » Ce qui était interdit en France, on allait le dire le long de la frontière. En septembre 1869, il y eut deux congrès, à Bâle et à Lausanne. A Bâle dominèrent le Russe Bakounine, l'Allemand Karl Marx, le Français Blanqui. A la majorité de 54 voix contre 4, on décréta l'abolition de la propriété individuelle et la nécessité de la liquidation sociale, c'est-à-dire, selon la définition de Bakounine, « l'expropriation en droit de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'État politique et juridique et l'expropriation de fait partout, autant et aussi vite qu'elle sera possible ». Les conclusions des quelques Français, qui s'opposèrent à cette déclaration, n'étaient guère différentes. C'était la formule de Proudhon : « La terre à qui la cultive, le capital à qui l'emploie. » On se donna rendez-vous pour l'année suivante à Paris libre. Les bourgeois ne laissèrent pas aux ouvriers le privilège de la violence. Victor Hugo, empruntant à Garibaldi son rôle et sa littérature, demanda au Congrès de la Paix à Lausanne, dans la langue de la démagogie universelle, de « signifier à qui de droit que la guerre est mauvaise, que le meurtre, même glorieux et royal est infâme, que le sang humain est précieux, que la vie est sacrée. Qu'une dernière guerre soit nécessaire, hélas! je ne suis, certes, pas de

1. Flourens. *Paris livré*, p. 4.

ceux qui le nient. Que sera cette guerre? Une guerre de conquête? Quelle est la conquête à faire? La liberté. » Il demanda l'embrassement de la république et du socialisme, souhaita que notre liberté immaculée et inviolée fût comme la Jungfrau, une cime vierge en pleine lumière. « Je salue la révolution future! »

Une grève éclata à Aubin dans l'Aveyron (8 octobre) qui fournit encore un aliment aux déclamations révolutionnaires. Douze cents ouvriers des mines suspendirent tout travail, demandant une augmentation de salaires et le renvoi ou la démission de l'ingénieur en chef. Ils se livrèrent à des manifestations d'une brutalité extrême. Les représentations bienveillantes du préfet étant restées vaines, trente hommes de troupe furent envoyés pour protéger les ouvriers paisibles et laborieux. Les grévistes se précipitent sur eux, essaient de les désarmer, les accablent de pierres, de débris de fonte et même de barres de fer rougies au feu. Plusieurs soldats sont blessés. L'officier, conformément au règlement militaire qui prescrit aux hommes attaqués de se défendre, les voyant acculés, écrasés par le nombre, leur crie : « Défendez-vous! » Les soldats tirèrent et il y eut quatorze morts et environ vingt blessés. Les journaux réclamèrent justice contre le lieutenant qu'ils appelaient un bourreau. Le ministre de la Guerre ordonna une enquête : il en résulta que l'officier avait été irréprochable, et Le Bœuf proposa de le décorer ; Magne et Chasseloup se récrièrent.

Le Bœuf insista, offrit sa démission; la décoration fut accordée. L'armée apprit ainsi que dans les conflits, tous les jours imminents, elle ne serait pas désavouée par le gouvernement.

II

Les députés de la Gauche voulurent prendre leur part à l'agitation. N'osant pas être révolutionnaires par des actes, ils étaient condamnés à l'être par des paroles. Aussitôt la promulgation du sénatus-consulte, ils prétendirent avec arrogance que la Constitution exigeait impérieusement la réunion dans les six mois au plus tard, de tout Corps législatif dissous, que la petite session de juillet ne saurait être considérée comme une convocation suffisante et que, dès lors, la session devait être reprise immédiatement ou au plus tard le 26 octobre. Le ministère, à juste titre, n'admit pas cette interprétation arbitraire. A ses yeux, l'exigence constitutionnelle avait été satisfaite par la session quelque courte qu'elle eût été, et dès lors, il restait maître de choisir l'époque où il ferait cesser la prorogation. Il lui fallait se donner le temps de réfléchir, d'adapter son personnel aux exigences du régime nouveau et de ne pas se trouver, comme l'avaient été ses prédécesseurs, incertains et sans cohésion, aux prises avec une Chambre impatiente. La Gauche n'avait qu'à répondre à des arguments par des arguments, mais comme

si un retard insignifiant allait mettre l'État en péril, ils recoururent aux sommations menaçantes. Kératry commença : « A un ministère de mauvaise foi ou incapable d'affronter les débats publics, à un sénatus-consulte accepté avec confiance et qui ne serait plus qu'un leurre, si l'action parlementaire, qui seule peut le vivifier est étouffée, à un gouvernement épuisé par lui-même, incapable d'une ferme résolution, on devra répondre le 26 au matin, par une mise en demeure au pouvoir exécutif méconnaissant la Constitution et faire appel à une nouvelle Constituante, car tous les intérêts souffrent, ils comptent sur nous : il n'y a pas d'autre moyen de les sauver. Donc au 26 ! » Le fougueux député convoquait ses collègues sur la place de la Concorde ; de là ils se rendraient au Palais législatif où, après avoir pénétré par la force, ils reprendraient leurs sièges et voteraient la réunion d'une Constituante.

Gambetta se hâta de faire écho à ce programme héroïque : « Le suffrage universel, ce maître des maîtres, est déjà depuis trop longtemps tenu en échec par le pouvoir exécutif, qui n'est en somme que sa périssable créature. *Il faut en finir*. Les représentants du peuple doivent s'emparer de toute occasion propice et juste de protester contre l'intolérable conduite du gouvernement. Le rendez-vous au 26 octobre prochain, donné à tous ses collègues de la Chambre par le député du Finistère, nous présente cette occasion : c'est l'essentiel. M. de Ké-

ratry propose de *se réunir le 26 octobre au lieu ordinaire des séances, de se constituer, de délibérer; en un mot, de passer outre aux inqualifiables résistances de l'exécutif.* A merveille. Le devoir d'un représentant du peuple en telle occurrence est tellement clair et net que j'éprouve à peine le besoin de vous dire : J'y serai. » (1er octobre.) Il y sera, fût-il seul! Raspail adhère, Bancel annonce « qu'il se rendra à Paris remplir dans leur sévère rigueur ses devoirs de représentant du peuple ». Le troupeau démagogique s'émeut de ces fiers accents et applaudit. Les électeurs somment les tièdes, tels que Garnier-Pagès, de prendre des résolutions viriles. « Il n'y a pas à s'y méprendre, s'écrie le journal de Delescluze, c'est la révolution. » En 1829 et en 1847 le mouvement n'avait pas eu une telle intensité.

S'incliner devant ces insolents défis, c'eût été de la part du gouvernement un suicide. Cependant il en délibéra. Les ministres étaient assiégés de conseils : Prenez garde! le sang coulera! ce sera la guerre civile! Ne vous raidissez pas contre le sentiment public. — Magne se trouvait en congé depuis la promulgation du sénatus-consulte; l'Empereur le fit mander. « C'est un esprit net, j'ai confiance en son jugement, il nous tirera d'affaire. » Magne arrive, le Conseil se réunit; chacun se prépare à l'écouter. Il commence par reconnaître que l'émotion publique est considérable et que les dangers d'une résistance sont réels; cependant il ne faut pas faiblir. Une convocation au 26 octobre, au jour

fixé par Kératry, ce serait une défaillance. Mais qui empêchait de convoquer le 25? Kératry serait bien attrapé! — « Mais ce serait de la pusillanimité! » s'écria Le Bœuf irrité. L'Empereur changea de couleur et dit : « Ah! monsieur Magne, je ne vous avais pas appelé pour que vous me donniez un conseil aussi peu héroïque[1]. » Il fut résolu qu'on ne convoquerait que le 29 novembre. Le décret, signé le 3 octobre, fut aussitôt publié.

Jusqu'au 26 le gouvernement fut dans les transes. Magne surtout allait à tout instant au ministère de la Guerre s'assurer que l'armée serait prête, et il ouvrit l'avis que l'on fît arrêter la veille les personnages suspects. Il ne connaissait pas les députés irréconciliables : ce n'étaient plus les héros du cloître Saint-Merry, les Janne, les Guinard, les Barbès, les Godefroy Cavaignac; c'étaient de prudents personnages plus capables de coups de gueule que de coups de main, et de qui aucune témérité n'était à redouter. Tant qu'ils avaient pensé effrayer le gouvernement, ils avaient menacé; dès qu'ils le sentirent ferme, ce fut un sauve-qui-peut comique. Ferry, pour couvrir le désarroi, écrivit le 5 à ses collègues de se rendre, non sur la place de la Concorde, ni au Palais-Bourbon, pour y former une Constituante, mais au lieu ordinaire des réunions de la Gauche, pour répondre collectivement au décret insolent du

1. Récit du maréchal Le Bœuf.

3 octobre. De son côté Kératry, tout à coup assagi, déclare qu'il ne se rendra pas le 26 à la Chambre : il ne veut pas que la lutte engagée entre le pouvoir personnel et les représentants de la nation se dénoue par une émeute ; le décret du 3 octobre, que Ferry avait considéré comme une insolence, est pour lui une capitulation ; pour Jules Favre, quelques jours après, c'est un traquenard. La Gauche, réunie au lieu ordinaire de ses séances, confirma qu'elle n'irait pas à la Chambre le 26 et ne fournirait pas au gouvernement l'occasion de se retremper dans une bataille : « Nous nous réservons, pour l'ouverture effective de la session. Alors, nous demanderons compte au pouvoir de la nouvelle injure faite à la nation. Alors, nous montrerons, par l'épreuve même qui se fait depuis trois mois, que le pouvoir personnel, tout en feignant de s'effacer devant la réprobation publique, n'a pas cessé d'agir et de parler en maître. Alors, enfin, nous poursuivrons, sur le terrain du suffrage universel et de la souveraineté nationale, le seul qui subsiste désormais, l'œuvre de revendication démocratique et radicale dont le peuple a remis le drapeau dans nos mains (18 octobre). »

Toutes ces grandes phrases ne trompèrent pas la foule. Il n'y eut qu'un cri : « Ce sont des blagueurs et des lâcheurs ! » Mon ancien concurrent, Bancel, fut déclaré indigne de son mandat et sommé de le déposer. Il n'échappa que par la fuite aux reproches violents qui l'accueillirent lui et ses collègues, Pelletan,

Simon, Ferry, dans une réunion tenue à Clichy. Personne ne songea à reprendre pour son compte l'émeute que désertait la Gauche. Victor Hugo comprit qu'au point de vue théâtral, ce dénouement n'était pas scénique. Il proposa un dernier acte : « Une déclaration solennelle des représentants de la Gauche, se déliant du serment en face de la nation, voilà la vraie issue de la crise. Issue morale et révolutionnaire. J'associe à dessein ces deux mots. Que le peuple s'abstienne, et le chassepot est paralysé; que les représentants parlent, et le serment est aboli (12 octobre). »

L'opposition ne se délia pas de son serment, ce qui eût mis fin à son mandat et l'eût amenée en police correctionnelle, et le 26 octobre se passa dans la plus parfaite tranquillité. Vers la fin de la journée, l'Empereur se montra sur les boulevards et fut acclamé.

III

De loin j'avais suivi sans inquiétude cette puérile agitation. Je n'avais pas hésité à approuver le gouvernement, et je m'attristais de l'attitude contraire prise par Girardin, dont on me rendait plus ou moins solidaire. Il se montrait indulgent aux bravades de la Gauche. J'exprimai à Girardin, ma désapprobation : « C'est avec tristesse que je vous vois emboîter le pas derrière Kératry. Ah ! cher ami, si nous ne vou-

lons pas de la révolution, ne tombons pas dans ses pièges, et parce que notre avis n'est pas suivi, ne poussons rien à l'extrême. Soyons indulgents, bienveillants, patients. Je persiste à penser que le ministère a raison de ne pas convoquer. »

Girardin me répondit (30 septembre 1869) : « Je n'approuve pas le défi révolutionnaire de MM. de Kératry et Raspail, mais je persiste à blâmer la maladresse ministérielle de M. de Forcade. — Vous êtes au bord de la mer, regardant les flots bleus ; vous ne voyez pas monter, monter les flots verts de l'hostilité politique contre le gouvernement actuel, aussi inhabile, après le sénatus-consulte du 2 août, qu'il l'a été en 1867 après la lettre du 19 janvier. — Lorsque vous reviendrez à Paris, et revenez-y le plus tard possible, vous verrez quels progrès fait chaque jour cette hostilité. Le sénatus-consulte n'a rien détendu et quand le ministère ira vous chercher, je crains fort qu'il ne vous trouve trop tard et que le cabinet définitif ne soit plus assez fort pour endiguer la situation. »

Je lui répliquai : « Je vous trouve plus sévère pour le gouvernement que pour l'opposition et ce n'est pas juste. Je sens très bien de mon coin que le flot monte, mais ce n'est pas à cause de la manière dont a été exécuté le sénatus-consulte ; c'est parce que l'on veut une révolution, les uns en s'en rendant compte, les autres à leur insu. Dans une telle situation, il n'y a rien à faire pour moi. Les conservateurs me trouvent

trop téméraire, les démocrates trop conciliant; les libéraux à la rigueur pourraient s'accommoder de moi, mais où sont-ils? Le jacobinisme nous a infectés jusqu'à la moelle des os, et il vit et agit en nous, comme l'inspirateur souverain. Aussi suis-je, en effet, résolu à demeurer ici le plus longtemps possible et à ne me prêter à aucune combinaison ministérielle tant que l'Empereur *n'exigera* pas de moi que je marche à mes conditions. Alors j'irai au pouvoir comme on va au sacrifice, n'ayant d'autre visée que d'en sortir la tête haute et frappé par devant. Ce n'est que lorsque ce peuple léger en sera à la question sociale et qu'il tombera aux mains des liquidateurs qu'il se réveillera. Jusque-là tout ce qu'on dit sera inutile. Et comment en serait-il autrement, puisque vous, l'ennemi théorique et pratique des révolutions, vous vous faites l'artisan le plus terrible, le plus efficace, le plus persévérant de la révolution, dans des articles plus véhéments que ceux du *Réveil*, et cela parce que vous n'êtes pas d'accord avec le ministère sur l'infinitésimale question de savoir si un de ces parlements que vous méprisez sera réuni pour pérorer, un mois plus tôt ou plus tard! Ah! cher ami, si le gouvernail obéit à la vague, lorsque c'est vous qui le tenez, entre les mains de qui sera-t-il inébranlable! » (5 octobre 1869.)

Girardin me répliqua une longue lettre pleine de récriminations contre l'Empire qu'il terminait ainsi :

« La preuve, que j'ai raison et que vous avez tort, c'est votre lettre même qui exhale à toutes les lignes la tristesse et le découragement. Si le gouvernement, depuis cinq mois, n'avait pas accumulé les fautes que j'ai dû relever sous peine de n'avoir plus de lecteurs, vous ne seriez pas découragé, car vous seriez dans toute l'ardeur de l'œuvre à accomplir. Encore quelques fautes et le verre qui est plein débordera. Alors tout changement de ministère sera tardif et vain ; il n'y aura plus pour répondre aux exigences impérieuses de la situation qu'un changement de gouvernement. Il y a deux ans, le 19 janvier 1867, vous avez été un atout décisif dans le jeu de l'Empereur. Qu'a-t-il fait de vous? Il a attendu que la couleur de la retourne eût changé. Vous êtes encore une figure, mais vous n'êtes plus un atout. Ne dites pas que la galerie qui assiste à la partie qui se joue entre le gouvernement et l'opposition est injuste. Non, ce n'est pas être injuste, quand on voit un coup mal joué, que de le constater et de le condamner. »

Je répondis derechef : « Vous avez raison de le remarquer : ma lettre était triste. Ce qui causait ma tristesse, c'est de vous voir redevenu l'instrument de la Révolution, vous qui, mieux que personne, pouvez mesurer les immenses désastres sociaux qu'elle amènerait. J'ai éprouvé de cette déviation autant de chagrin que j'en ai ressenti, lorsque j'ai lu vos articles conseillant la guerre. Ne prenez pas toutefois cette tristesse pour de la défaillance. Je suis plus que jamais

affermi dans mes idées, dans mes résolutions, et, plus que jamais, je suis prêt de corps et d'esprit à poursuivre un combat contre la Révolution par la paix et la liberté. Je suis bien loin de croire la partie perdue. Après tout, on a beau embrouiller les chiffres, les Irréconciliables n'ont obtenu en France que 200 000 voix. Ne m'abandonnez pas dans la route où vous m'avez vous-même appelé dès mes jeunes années; revenez à la doctrine qui a fait votre originalité. Alors vous mériterez de prendre rang au milieu de l'éternelle Constituante qui siège dans l'histoire, à côté des véritables initiateurs politiques ; sans cela, vous ne serez qu'une brillante individualité sur laquelle se posera un éternel point d'interrogation. Quant à moi, vous vous trompez lorsque vous me faites dans la main de l'Empereur tantôt un atout, tantôt une simple figure : je ne suis qu'un homme de bonne volonté et d'idéal, égaré dans ce monde de la fraude, de la mauvaise foi et de la haine, et qui essaie de se tirer d'affaire le moins mal possible, jusqu'à ce que tous les partis, indignés de sa bonne foi obstinée, se soient accordés pour le renvoyer aux douceurs de l'étude libre et désintéressée, au repos de la vie intérieure, aux joies de la famille et de l'amitié. »

IV

Le ministère, malgré son sénatus-consulte, son amnistie et son énergie récente contre les

menaces du 26 octobre, était très combattu. Les amis de Rouher considéraient ses membres comme des déserteurs, et les 116 voyaient en eux des intrus venant recueillir la moisson qu'ils n'avaient pas préparée. Tous pensaient qu'il n'avait pas la puissance oratoire suffisante pour soutenir les chocs prochains d'une opposition si riche en orateurs. De plus la discorde l'affaiblissait. Forcade aurait voulu qu'on frappât la presse et l'empêchât de provoquer aux rébellions. Chasseloup et Magne demandaient l'impunité absolue, mettant leur point d'honneur à laisser les journaux libres de tout dire et tout insulter, comptant pour les réprimer sur la réaction du bon sens public. Chasseloup, pour faire valoir son libéralisme, communiquait, disait-on, au *Journal de Paris*, le récit des discussions de chaque séance du Conseil. Quoi qu'il en soit, on croyait généralement ce ministère purement transitoire et ne devant pas tarder à céder la place à un ministère nouveau dans lequel j'aurais, avec mes amis, le rôle prépondérant. « Chaque jour, m'écrivait Robert Mitchell, voit naître une combinaison nouvelle, un projet nouveau. Votre nom est mêlé à tout cela. On se querelle, on se démène, on se bat presque. Il n'y a qu'un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il n'y a rien de possible sans vous. »

Rouher disait tout haut : « En dehors de moi, il n'y a qu'Ollivier qui puisse faire quelque chose. » L'Empereur, Magne, Chasseloup et

même Forcade reconnaissaient la nécessité de recourir à mes services. Seulement chacun entendait m'employer selon ses vues. L'Empereur aurait voulu m'introduire à la place de Duvergier, en conservant tous les autres ministres, sans prendre Buffet ni aucun de mes amis. Magne et Chasseloup voulaient s'adjoindre avec moi Buffet, Segris et Talhouët, en écartant Forcade. Magne eût été chargé par l'Empereur de composer ce ministère et de s'assurer ainsi l'honneur de mettre en pratique la responsabilité ministérielle dont le sénatus-consulte avait posé les prémisses en détruisant l'incompatibilité entre les fonctions de député et celles de ministre.

Chasseloup et Magne furent les premiers à agir auprès de moi. Ils me firent écrire par Kratz, homme fort distingué, depuis conseiller référendaire à la Cour des comptes, mon ami et celui de Maurice Richard, et dans la confiance intime de Chasseloup : « M. de Chasseloup se demande si le moment ne serait pas venu pour vous d'entrer aux affaires. Votre présence dans le Cabinet y apporterait la force et la confiance. Il y a un programme à faire, une conduite à arrêter, il y a surtout à rassurer complètement le Grand Pilote, qui, lorsqu'il verra parmi l'équipage un pilote de votre taille, envisagera les points noirs sans inquiétude, et ne regardera plus en arrière pour y chercher les hommes auxquels il s'était habitué et qu'il croit encore de sûrs appuis contre les flots irréconciliables. Il est donc néces-

saire de renforcer puissamment ceux qui veulent maintenir la liberté, et on pense que votre accession remplirait ce but. » (4 octobre 1869.)

Ma réponse fut nette : « Un ministère ne peut durer qu'avec le double appui du souverain et de la Chambre. Or, je ne suis certain ni de l'un ni de l'autre. L'Empereur est bienveillant pour moi et il me verrait avec plaisir aux affaires, mais dans un milieu qui me *contiendrait ;* il n'est pas résolu à m'y mettre dans un milieu qui me *soutiendrait*. Il m'accepterait comme *ministre*, mais il n'est pas décidé à se confier à *mon ministère:* Or, si je prenais le pouvoir, ce ne serait que par *honneur* et non par goût, uniquement pour obéir à une injonction du souverain vis-à-vis duquel je suis l'otage de mes idées. Quant à la Chambre, j'ignore ses dispositions à mon égard, et dans cette incertitude, je ne saurais entrer aux affaires sans une dissolution signée en blanc, ce que l'Empereur n'accorderait probablement pas. Je ne dis rien des autres parties du programme sur lesquelles l'accord ne serait peut-être pas plus aisé. Ne parlons donc plus de moi. Que le ministère actuel continue son œuvre de dévouement. Il n'est pas nécessaire que je sois dans ses rangs pour lui être utile ; qu'il persévère dans sa pratique libérale et, si l'on veut s'en écarter, qu'il se retire avec éclat. Il aura une belle page. Si l'on incline à un retour vers les réactionnaires, ma présence n'empêchera rien, mais l'Empereur

briserait lui-même sa couronne. Il est évident que tôt ou tard, il y aura un choc dans la rue avec les Irréconciliables. Dans ce cas, je suis d'avis qu'on frappe ferme : mais pour être sûr du succès et surtout pour le légitimer, il faut que sur nos enseignes brille le mot de *Liberté* et que les autres ne puissent inscrire sur les leurs que celui de *Révolution.* » (7 octobre.) Schneider, secondant les efforts de son ami Magne, me télégraphia de venir à Paris (28 octobre). Je lui répondis : « Inutile. »

L'Empereur lui-même, à son tour, me fit écrire par Clément Duvernois, son journaliste : « Je viens de passer deux jours à Compiègne. L'Empereur est dans les dispositions d'esprit les plus sages, les plus conciliantes et aussi les plus fermes. Il me semble n'avoir ni regrets de ce qu'il a fait, ni illusions sur le résultat. On dirait un philosophe faisant une expérience. En vérité, quand on le compare à ceux qui l'injurient, à ceux qui veulent le renverser, il ne perd pas à la comparaison. Il parle toujours de vous avec affection, j'allais dire avec tendresse. Il a surtout pour vous une grande estime. Et vous, que pensez-vous de tout ce gâchis? Ne vous semble-t-il pas que l'heure est venue de défendre le terrain conquis contre ceux qui veulent perdre une fois encore la liberté? Votre courage n'est-il pas tenté? N'y a-t-il rien à faire contre ces gens, qui se cachaient dans l'abstention à l'heure du combat, et qui maintenant sortent de leurs tanières pour tourner contre

nous et contre l'Empire les armes que nous avons obtenues et que l'Empire a données? N'y a-t-il pas un devoir à remplir envers le gouvernement pour ceux qui ont conseillé les réformes? On dit que la politique extérieure vous sépare du gouvernement plus encore que la politique intérieure : il ne vous suffirait pas que l'Empereur fût éloigné, comme il l'est, de toute guerre de diversion; vous seriez même résigné aux annexions des États du Sud si elles venaient à se produire. On dit encore que vous poseriez des conditions terribles si votre concours était jugé nécessaire. Moi, je crois vous connaître assez pour penser qu'il n'en est rien. Vous seriez aussi chaudement le défenseur d'une guerre *vraiment nationale* que l'adversaire d'une guerre de diversion. Et quant aux conditions, vous ne choisiriez pas pour les faire dures le moment où la cause libérale aurait besoin de vous. Si d'ailleurs vous avez tant obtenu sans être dans les conseils, que n'obtiendriez-vous pas dans un commerce de chaque jour? Autant l'Empereur est instinctivement réfractaire au parlementarisme stérile du tiers-parti, autant il est accessible aux idées libérales et démocratiques. Allons, dites-moi que Saint-Tropez n'est pas la tente d'Achille et que vous n'êtes pas avec ceux qui jappent contre l'Empire pour cette misérable affaire de la prorogation. — *Post-scriptum.* — C'est de Compiègne que je vous écris, car l'Empereur, qui m'a fait appeler au moment où je fermais ma lettre, a bien voulu me demander de

rester encore un jour ici. Nous avons causé longuement de vous. Ah! si vous vouliez, quels services vous pourriez rendre! L'Empereur m'a montré la copie de votre lettre à Girardin. C'est un chef-d'œuvre! Il n'y a qu'un mot qui effraie, c'est le mot *Conditions*. Il est moins gros qu'il n'en a l'air, j'en suis certain. »

Je ne péchais point par excès d'exigence, mais plutôt par condescendance. Accepter Forcade, même dans un autre ministère que celui de l'Intérieur, était une cause de faiblesse. Je le savais, mais, appliqué à ne pas brusquer l'Empereur, et à l'empêcher de se rejeter dans les bras de Rouher, je me résignais à admettre un nom qui lui était cher. La concession, l'avouerai-je? m'était d'autant plus facile que l'impossibilité de son maintien ne tarderait pas à apparaître à l'Empereur lui-même, comme l'obstacle au remaniement ministériel indispensable. Une seconde lettre le lendemain précisa davantage la pensée à laquelle obéissait Duvernois : « Je vous écris de nouveau, car ma lettre d'hier écrite à bâtons rompus vous donnerait une idée insuffisante de la situation. C'était au début une lettre purement amicale, de ma seule inspiration. Après avoir causé de nouveau avec l'Empereur *et d'une façon très précise*, j'ai ajouté un *post-scriptum* à la hâte, voici donc la situation. Le Cabinet, tel qu'il est, ne durera pas jusqu'à la session; il ne sera pas remplacé par un ministère tiers-parti et M. Rouher rentrera triomphalement, si vous ne venez pas au secours.

Voilà la réalité. De même que le 19 janvier a avorté parce que vous n'avez pas pris le pouvoir, le 12 juillet avortera pour le même motif et nous irons aux aventures. Réfléchissez à tout cela ; croyez qu'il dépend de votre réponse que l'Empereur vous fasse appeler. *Ne posez pas d'autre condition que celle d'être mandé*, et comptez sur votre influence personnelle sur l'Empereur pour obtenir ce qu'il y aura à obtenir, mais quand vous serez dans son cabinet de travail et pas avant. Vous aurez comme concessions ce que vous n'auriez pas comme conditions. »

Malgré ce que ces lettres avaient de pressant et de spécieux, je ne me laissai pas ébranler. Je maintins les conditions que j'avais indiquées à Chasseloup-Laubat et je conclus : « Le mieux serait de laisser le ministère tel qu'il est jusqu'à la réunion de la Chambre ; je lui viendrai en aide contre les Irréconciliables ; les groupes et les partis s'organiseront, je serai amené à rompre avec la partie pointue du tiers-parti, ce qui me donnera plus de liberté dans mes allures. Alors, naturellement, une multitude de combinaisons s'offriront et je me prêterai très volontiers à faciliter celle qui aura le plus de chance. L'essentiel pour l'Empereur est de donner au pays l'assurance qu'il est sincèrement dans la voie parlementaire. Il n'y a pour cela que deux moyens : ou avant la session charger quelqu'un de former un cabinet avec un programme déterminé, ou attendre les débats de la Chambre afin d'appeler ceux qui auront groupé la majo-

rité autour d'eux. Cette dernière solution me paraît la plus facile et la plus prudente ; si elle était adoptée, je ne refuserais nullement de m'entendre sur le programme avec l'Empereur, et de me faire ministre *in partibus* ou *in petto*. Le vrai est donc, non de fortifier le ministère actuel, ce serait un rapiéçage inefficace, mais de créer un ministère nouveau, avec la partie libérale du ministère actuel et la partie sensée des 116. Toute autre solution ne réussira pas. Il n'y a de doute dans mon esprit que sur l'époque à laquelle ce nouveau ministère doit être créé. Je préférerais qu'on attendît la session. » (25 octobre.)

V

Les deux influences diverses qui essayaient d'agir sur mes déterminations s'ignoraient. Elles ne se révélèrent l'une à l'autre que le jeudi soir 21 octobre. A Compiègne, Chasseloup, de plus en plus inquiet des difficultés du moment, comprenant que par correspondance il n'obtiendrait rien de moi, confiait à Duvernois qu'il allait demander à l'Empereur de m'envoyer Kratz avec mission de m'offrir le ministère de la Justice. Duvernois lui raconta qu'il agissait dans le même sens, et qu'à la suite de conversations avec l'Empereur, il m'avait déjà écrit et attendait ma réponse. Il trouva bon qu'on m'envoyât quelqu'un qui me dirait ce qu'il était difficile d'écrire, puis, dès le lendemain, il vint à Paris

voir Kratz afin d'en obtenir qu'il se présentât comme son envoyé aussi bien que comme celui de Chasseloup. Kratz n'y consentit pas et n'accepta de mandat que celui que l'Empereur devait lui confier par Chasseloup. Il se rendit à Compiègne le même jour, reçut confirmation officielle, et partit le 23 octobre pour arriver chez moi, à la Moutte, le 25 à deux heures du matin. Ses instances orales n'eurent pas plus de succès que ses instances écrites. Seulement, comme je me trouvais en présence d'une offre faite directement au nom de l'Empereur, c'est à lui que je répondis : « Sire, Je vous remercie de la preuve de confiance que vous voulez bien me donner et précisément parce que j'en suis profondément touché, je vous demande la permission de m'expliquer avec vous en toute franchise. Je sais par expérience que cela ne vous déplaît pas. Si j'étais libre de suivre mes goûts, je prierais Votre Majesté de me laisser dans ma situation indépendante. Mais comme le pouvoir n'est plus qu'un poste de fatigue et de péril, je suis prêt à étouffer mes répugnances, et à faire le sacrifice d'entrer aux affaires. Mais je ne me résignerai à ce sacrifice que s'il doit être profitable à mon pays. Aussi en indiquant loyalement de quelle manière je puis donner mon concours, je ne pose pas des conditions, j'indique le moyen de tirer de moi le meilleur parti possible. Mon accession pure et simple au Ministère actuel ne produirait aucun bon effet, je ne dis pas à Paris dont il n'y a plus à se préoc-

per que pour le contenir, mais dans la province qui ne veut que la liberté et non la Révolution. Cela tient à l'origine extra-parlementaire de ce cabinet et à la déception éprouvée par l'opinion publique de ce que le soin de constituer une nouvelle administration n'ait pas été confié à l'un des 116. Cependant il y a des éléments excellents qu'il serait peu sage de ne pas utiliser. Il y aurait donc lieu de constituer un Ministère nouveau, composé en partie des ministres actuels, en partie de députés pris parmi les 116. Parmi les ministres actuels on conserverait Chasseloup, Magne et les ministres militaires. Les postes rendus vacants seraient occupés par des députés pris parmi les 116. Je n'ai d'engagement avec personne, mais M. Buffet est celui qui me paraît le plus indiqué. Ce point de départ posé, voici comment j'estime qu'il y aurait lieu de procéder : 1° Votre Majesté commencerait par s'entendre avec moi sur un programme formulé par écrit qui deviendrait la charte du nouveau ministère ; désormais aucun ministère ne pourra se présenter devant la Chambre sans ce préliminaire, car dès son avènement on lui demandera par interpellation de formuler ce qu'il veut, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Je conçois ce programme ainsi : Lutte énergique, incessante, contre les doctrines et les pratiques révolutionnaires par la paix et par la liberté. La paix, c'est le respect du principe de non-intervention ou mieux le respect du principe des nationalités. La gloire de V. M.

est d'avoir le premier proclamé la politique des nationalités; il ne faut pas qu'elle écoute ceux qui lui conseillent de l'abandonner pour revenir au principe étroit, stérile, des agrandissements territoriaux ou des équilibres factices[1]. Trois questions étrangères sont à considérer : l'Allemagne, l'Italie, l'Orient. En Allemagne faut-il s'opposer à l'annexion (qui d'ailleurs n'est pas prochaine) des États du Sud à la Confédération du Nord? Ce sera à examiner si la Prusse veut opérer cette annexion par la force. *Non, sous aucun prétexte, si cette annexion ne s'opère que par le vœu des populations.*

« En Italie, il n'y a que la question de Rome. La résoudre en principe par le retour à la Convention du 15 septembre, et, jusqu'au moment où l'Italie nous aura donné des gages certains de sa volonté et de sa puissance de faire respecter cette convention, maintenir notre occupation. Au surplus toute conversation sur ce sujet doit être refusée tant que le concile œcuménique ne sera pas terminé. En Orient tout se réduit à savoir comment il faut se comporter vis-à-vis des nationalités chrétiennes qui s'insurgent contre la Porte : ne pas les exciter, les calmer si on peut, mais leur être toujours bienveillant et, si on est réduit à prendre parti, les

1. Ces paroles qui confirment tant de mes discours publics depuis 1867 démontrent la fausseté du propos qui m'a été attribué par une personne *en état d'aliénation mentale* et qu'un historien sérieux ne devrait pas reproduire, « que je *considérais la conquête du Rhin comme nécessaire à l'Empire* ».

soutenir plutôt que les combattre. La liberté, c'est les violences de la presse et de réunion courageusement supportées, tant qu'il n'y aura pas péril de guerre civile et lutte dans la rue; l'article 75 de la Constitution de l'an VIII modifié, les candidatures officielles abandonnées; la loi de sûreté générale rapportée, un élément nouveau introduit dans l'administration, les abus du népotisme et de la faveur arrêtés; les principes de la liberté commerciale maintenus; l'instruction publique et les travaux publics productifs largement dotés; un système électif pour Paris et pour Lyon étudié; la liberté communale étendue sans qu'il soit nécessaire d'abandonner aux communes la nomination des maires : il suffirait qu'ils fussent pris au sein des conseils municipaux et qu'on ne les maintînt pas lorsqu'ils ont perdu la majorité. Le vrai système d'élection est trouvé; c'est celui qui a été employé dans mon élection du Var. La sympathie, non l'appui du préfet et des maires. Si cela ne suffit pas, c'est que les maires et les préfets sont incapables, ou que le candidat est mal choisi. L'intervention gouvernementale active et directe ne se justifierait que dans les cas extrêmes où une candidature serait un appel à la sédition et à la guerre civile. Si la Chambre n'approuvait pas ce programme, le Ministère serait autorisé à faire un appel au pays par une dissolution. Je n'indique naturellement sur chaque matière que les traits principaux. Dans un programme il ne doit y avoir rien de plus.

Votre Majesté ayant accepté ces idées, une note paraîtrait au *Moniteur* en ces termes : « Les mi-« nistres ont donné leur démission qui a été « acceptée. M. Émile Ollivier a été appelé par « l'Empereur et chargé par lui de former un Mi-« nistère. » Muni de cette note et du programme, je me rendrais auprès des personnes auxquelles je serais autorisé à recourir, et je leur dirais : L'Empereur m'a chargé de lui proposer un Ministère pour la défense de ce programme. Le Ministère constitué, les décrets de nomination paraîtraient au *Moniteur* dans la forme ordinaire. La date du 29 serait maintenue, pour la réunion des Chambres. Dans ces conditions, si Votre Majesté le désire, je suis prêt à accepter le Ministère de la Justice et des Cultes. Si l'on n'avait pas commis l'irréparable faute de ne pas faire en 1869 les élections libres, ainsi que je l'ai conseillé en vain, je serais certain du succès. Aujourd'hui je ne puis que l'espérer, surtout si la providence nous envoie quelques-unes de ces bonnes chances sans lesquelles les desseins les mieux combinés ne réussissent pas. Que Votre Majesté ne croie pas que je sois inspiré dans les avis que j'émets par une sotte infatuation personnelle. Je ne demande qu'à m'effacer, à me subordonner, et ce n'est que parce qu'on a fait appel à mon dévouement que je me suis cru autorisé à indiquer comment je crois pouvoir être utile. De toute autre manière je serais impuissant, je perdrais le peu de valeur que j'ai, je me déconsidérerais. Je ne

crois pas que l'Empereur eût lieu de s'applaudir d'un tel résultat. Avant de terminer, Sire, permettez-moi une observation générale : une certaine portion du pays ne redeviendra raisonnable que lorsque, rassasiée des exagérations, épouvantée de l'incertitude, elle aura de nouveau la crainte nullement chimérique, hélas! des désastres qu'une révolution amènerait; ne vous découragez donc pas et laissez la presse étaler ses provocations et ses ordures; plus il y en aura, mieux cela vaudra. A la fin le pays lui-même se chargera d'arrêter la saturnale. Je sens déjà autour de moi le commencement de la révolte et de l'indignation. Quoi qu'il arrive de cet échange d'idées, je vous serai toujours très reconnaissant, Sire, de votre pensée bienveillante à mon égard et j'aurai certainement l'occsion de vous le témoigner. Je vous prie, Sire, d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. (25 octobre 1869.) »

Cette lettre fut expédiée par Kratz à Chasseloup qui devait la remettre à l'Empereur.

VI

Duvernois, ne voulant pas se laisser distancer, obtenait dans le même moment de l'Empereur d'être envoyé lui-même à Saint-Tropez pour me ramener à Compiègne. Il était persuadé que je ne résisterais pas au charme de l'Empereur et que, de près, je céderais tout ce que je refusais

de loin. Il arriva avec Maurice Richard le 27 octobre à une heure du matin. Il me dit qu'il venait de la part de l'Empereur pour me ramener à Compiègne. Je pouvais résister à l'invitation des ministres; il eût été inconvenant d'opposer un refus à l'appel du souverain. Le 29 à midi je me mis en route avec Maurice Richard, Kratz, Duvernois, et le dimanche 31, à huit heures du matin j'étais à Paris.

De la gare, Duvernois expédia à l'Empereur un télégramme contenant ces mots convenus : « Je suis de retour. » A peine débarqué je reçus la visite de Chasseloup. Il m'avoua qu'il n'avait pas envoyé à l'Empereur ma lettre programme parce qu'il l'avait trouvée trop exigeante, et il me la rendit.

J'allai voir Girardin, fort étonné de mon arrivée. Il avait été gagné par Schneider à l'idée d'un ministère Magne et ma présence dérangeait ses calculs. Je ne pouvais pas lui apprendre que j'étais appelé par l'Empereur; je lui dis simplement que j'étais venu parce que mes amis voulaient s'entendre avec moi. « Votre femme, me jeta-t-il à brûle-pourpoint, désire-t-elle que vous deveniez ministre? — Elle en a horreur. — Ah! tant mieux! Alors vous êtes sauvé. » Ses prévisions étaient des plus pessimistes; il annonçait une prise d'armes révolutionnaire, en fixait le jour, le 3 novembre. Le 2, on déposerait un acte d'accusation contre l'Empereur; un irréconciliable jouerait le rôle de Manuel et se ferait expulser; le peuple se soulèverait. Deux

cent mille hommes marcheraient. Comme je manifestais mon incrédulité : « Demandez à Pietri ! » s'écria-t-il. En le quittant j'allai visiter le prince Napoléon, auquel je confiai le véritable motif de ma venue. Quelques instants après Pietri justement survint. « Vous arrivez bien à propos, lui dis-je, qu'y a-t-il de vrai, dans ce que vient de me raconter Girardin? — Il exagère, me répondit Pietri ; il y a 2000 hommes exaspérés prêts à tout. La peur du chassepot retient les autres ; je suis tenu au courant par les chefs de groupes. Je crois à une collision, mais nous l'étoufferons dans l'œuf. »

Le 1er novembre, Duvernois m'annonça que l'Empereur m'attendait le soir même. Seulement, pour déjouer les indiscrétions des reporters blottis dans tous les coins de Compiègne, il me priait de ne venir que de nuit et enveloppé de manière qu'on ne me reconnût pas. A huit heures du soir j'étais à la gare du Nord, mes lunettes enlevées, la figure masquée par un cache-nez. A Compiègne Pietri, en faction à la sortie de la gare, me donne un petit coup sur le bras et me conduit vers une voiture arrêtée dans l'ombre. Nous entrons au château par une cour de derrière, et à dix heures et quelques minutes je suis introduit dans le cabinet de l'Empereur. Il vient vers moi, me tend la main, me remercie de m'être dérangé, fait apporter du thé. Nous nous asseyons autour de la table sur laquelle on l'a servi, et nous commençons à causer. L'Empereur arrive tout

de suite au vif des choses : « La situation est grave, mais c'est la liberté qui est en péril, car le pouvoir a la force de se défendre et par l'appel au peuple il peut tout reprendre : une émeute est prochaine, nous la réprimerons. Mais quelle sera ensuite la conduite la meilleure? Je désirerais connaître votre opinion sur ce point. — Après comme avant une émeute, Sire, et permettez-moi de dire en passant que je ne la crois pas probable, il n'y a qu'une conduite à tenir, c'est de rester dans le régime libéral inauguré par Votre Majesté. Votre gouvernement n'a rien à redouter d'une attaque violente, et il ne peut supporter la discussion. A quoi cela tient-il? A la liberté? Non. A l'absence d'unité qui, depuis le 19 janvier, énerve le pouvoir. Plus il y a de liberté, plus il faut de force dans le pouvoir. Mettre une presse déchaînée en face d'un ministère hésitant ou combattu, ce n'est pas du libéralisme, c'est de la défaillance. Croyez-vous que si j'étais aux affaires, je tolérerais une minute que M. Gambetta et ses amis prêchassent impunément la révolte et qu'à la tribune, dans les journaux, dans les réunions publiques on pût se dire irréconciliable? Je ne ferais aucun procès de presse, c'est-à-dire d'opinion, mais je ne ménagerais aucun séditieux, où qu'il soit; à une condition toutefois, c'est que je fusse un gouvernement de liberté. Si j'étais un gouvernement d'équivoque ou de transition, je n'aurais pas cette audace. Aussi mon avis est-il que V. M. n'enlève rien à l'étendue de la li-

berté, et qu'elle se contente d'ajouter à la vigueur du pouvoir en constituant un ministère homogène, suivant les règles constitutionnelles. Il y a en France deux ou trois cents personnes à introduire, d'une manière ou de l'autre, dans la vie publique. Ceci fait, l'ordre se rétablira. »

Des généralités nous en vînmes aux questions particulières. Nous les examinâmes longuement. Nous ne dîmes que peu de mots sur l'Espagne, dont je ne m'étais pas même occupé dans mes notes. L'Empereur me parla avec affection du jeune Alphonse : sa restauration lui paraissait la seule solution désirable, mais, même pour lui, il ne gênerait pas la liberté d'un peuple ami et notre diplomatie continuerait à s'abstenir. Il ne me dit pas un mot de la candidature Hohenzollern, pas même des démarches faites en mars à Berlin, par Benedetti. Moi-même, n'ayant jamais entendu parler de cette candidature, je n'avais pas de ligne de conduite à discuter à son sujet. Les affaires d'Allemagne nous arrêtèrent au contraire beaucoup. « Notre politique, dis-je, doit consister à enlever à M. de Bismarck tout prétexte de nous chercher querelle, et de rendre belliqueux son roi qui ne l'est pas. Il y a deux tisons de guerre allumés, il faut mettre résolument le pied dessus et les éteindre : C'est, au Nord, la question du Sleswig, au Sud, celle de la ligne du Mein. Quoique très sympathiques aux Danois, nous n'avons pas le droit d'engager notre pays dans un conflit, pour assurer la tranquillité de quelques milliers d'entre

eux injustement opprimés. Quant à la ligne du Mein, elle a été franchie depuis longtemps, du moins en ce qui nous intéresse. Les traités d'alliance n'ont-ils pas créé l'unification militaire de l'Allemagne et le renouvellement du Zollverein son unité économique? L'unité allemande contre nous est finie; ce qui reste encore à faire, l'union politique, n'importe qu'à la Prusse, à laquelle elle apporterait plus d'embarras que de forces. Quel intérêt avons-nous à empêcher les démocrates du Würtemberg et les ultramontains de Bavière d'aller ennuyer Bismarck dans ses parlements puisque, au jour du combat, l'Allemagne serait tout entière contre nous? »

L'Empereur avait écouté très attentivement, sans m'interrompre, les longues explications que je résume. Quand j'eus terminé, il me dit : « Je suis de votre avis en ce qui concerne les Danois du Sleswig, mais en Allemagne il serait imprudent de se prononcer ouvertement sur le parti que l'on prendra si la Prusse franchit le Mein ; annoncer qu'on la laissera faire serait l'enhardir; dire que nous l'arrêterons, ce serait déclarer la guerre. Il n'y a qu'à garder le silence et, sans annoncer que nous nous y opposerons, attendre les événements. En ce qui concerne Rome, il faut au contraire prendre un parti et évacuer le plus tôt possible. — Cela paraît bien difficile, Sire, tant que le concile durera, car notre gouvernement doit mettre son honneur à assurer sa liberté. — C'est vrai. »

A la discussion des idées succéda celle des personnes. L'Empereur reconnut qu'aucune combinaison n'était en ce moment possible avec Rouher : « Il a eu tort de ne pas s'en aller après le 19 janvier. — Non, Sire, son tort n'est pas d'être resté, c'est d'avoir exécuté mal les réformes. — Puisque nous parlons à cœur ouvert, continua-t-il, je vous dirai qu'il y a deux de vos amis que je ne pourrais accepter : Napoléon et Girardin ; ce sont deux esprits faux. De plus Girardin est un faiseur d'affaires ; il joue à la Bourse. — Je les défendis de mon mieux : « Je suis persuadé que le prince ne nourrit aucun mauvais sentiment ni contre le prince impérial, ni contre l'Impératrice ; ses impétuosités viennent souvent d'une activité qu'il ne sait comment employer. — C'est sa faute, il n'a profité d'aucune des occasions que je lui ai offertes. » Il me cita l'Espagne, la Crimée, l'Algérie, l'Italie. « Il y a longtemps que j'ai dit de lui qu'il avait une activité sans but ; il a de plus un esprit critique qui lui nuit beaucoup ; quand les affaires s'embrouillent il éprouve un malin plaisir. — Ne pourrait-on, dis-je, le mettre à l'épreuve une fois de plus ? Ainsi, il se contenterait dans un cabinet que je formerais d'un ministère technique, celui de la marine par exemple. — S'il désire être ministre, il aurait dû se conduire de manière à rendre cela possible. Il a fait tout le contraire. Pourquoi ce discours au Sénat dans lequel il a opposé son programme au mien ? » Je démentis que Girardin fût un joueur à la Bourse : actuellement son

accession dans une combinaison parlementaire n'était pas facile, mais on pourrait le rendre possible en l'employant d'une manière quelconque. Cela satisferait son ardent désir. « Je sais, fit l'Empereur, déjà du temps de ma présidence, sa première femme, qui avait beaucoup d'esprit, me tourmentait pour que je le fisse ministre. »

Il ne fut pas moins explicite sur une catégorie de personnes dont La Tour du Moulin lui paraissait le type, c'est-à-dire sur ceux qui, élevés avec l'appui de l'Empire, s'étaient tournés vers l'opposition dès qu'ils l'avaient sentie en faveur dans le public. « Ne m'en parlez jamais, je vous en prie! Lorsqu'un homme pour lequel je n'ai rien fait ou que j'ai combattu vient à moi, je suis tout disposé à lui accorder beaucoup. Je ne capitulerai jamais devant ceux qui, me devant tout, me combattent aujourd'hui afin d'obtenir davantage. D'ailleurs, qu'y gagnerai-je? Je comprends l'ambition, mais il faut qu'on la justifie par le mérite. » Et il conclut en riant : « Je ne suis pas assez malade pour jeter mon bonnet par-dessus La Tour du Moulin. »

Il fallut bien enfin en venir à moi. « Et vous, êtes-vous décidé à me donner votre concours? — Oui, Sire, si vous le croyez nécessaire. Mais il m'est impossible d'entrer au ministère avec Forcade : il représente le système des candidatures officielles que j'ai combattu, et qui est, en ce moment, le grief principal de l'opposition. — Je ne puis abandonner Forcade, ce serait recon-

naître que tout ce que j'ai fait jusqu'ici est mauvais. Ce serait déserter ma majorité, et rendre la dissolution inévitable. — Si vous ne voulez pas abandonner Forcade, ce que je comprends, Sire, permettez-moi de ne pas entrer aux affaires avant la réunion de la session et la fin de la vérification des pouvoirs. Bien des combinaisons, difficiles aujourd'hui, seront aisées alors. En rentrant aux affaires en ce moment avec Forcade, je paraîtrais un déserteur de mes amis, un produit du caprice de Votre Majesté. » A ce mot il m'interrompit : « Non, on trouverait tout naturel que j'aie voulu fortifier mon gouvernement par votre accession. » J'insistai, et il finit par me dire : « Je me range à votre avis. Après tout, il me serait pénible de renvoyer déjà mes ministres ; dans un mois cela pourra se faire. »

Toute cette conversation, sans tension, sans solennité, s'était tenue sur un ton calme, enjoué, confiant. Lorsque j'entendis sonner minuit, je fis le mouvement de ne pas fatiguer plus longtemps l'Empereur. Il se leva et me dit : « Je suis heureux que nous soyons d'accord. » Puis il sonna Pietri.

J'étais parvenu à la porte de sortie, lorsque, me rappelant et me parlant comme si j'étais déjà son ministre : « A propos, pensez donc au préfet de la Seine. Il serait peut-être bon de le nommer ministre de Paris, afin qu'il puisse aller lui-même défendre son budget à la Chambre. Mes ministres l'attaquent souvent,

mais chaque fois que j'ai pu vérifier ces accusations j'ai trouvé qu'il avait raison.

VII

A quatre heures du matin, j'étais rentré chez moi sans que personne se fût douté de mon voyage. A midi, Duvernois et Richard, les deux seuls qui fussent dans ma confidence, accoururent. Leur désappointement fut profond de ce que je ne fusse pas encore ministre. La déconvenue de Chasseloup et de Magne ne fut pas moindre. Le prince Napoléon se montra également affligé : il considérait l'Empire comme tellement malade, qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour employer les remèdes énergiques. Dans la même journée, Henri Germain vint me raconter qu'il avait causé dans son département avec beaucoup de paysans : « En dehors de l'Empereur, ils ne connaissent, me dit-il, que deux noms : Rouher qui est pour eux synonyme de Polignac, Ollivier qui signifie progrès sans révolution. »

Le fils de La Valette me renouvela la proposition qu'il m'avait fait parvenir à Saint-Tropez, d'être le candidat de la Droite à la présidence : « Schneider nous est odieux, me dit-il, et ce serait la meilleure manière de notifier à l'Empereur que la majorité vous désire au gouvernement. » Je lui répondis que je ne demandais pas mieux que de contribuer à opérer un rappro-

chement entre les libéraux et la majorité, mais que je refusais de me laisser porter contre Schneider, qui avait tant contribué au succès de l'interpellation des 116. « D'ailleurs ce n'est pas au moment de la lutte qu'il m'est permis de me paralyser au fauteuil de la présidence. »

Chasseloup et Magne allèrent démontrer à l'Empereur qu'il m'avait laissé échapper beaucoup trop aisément, et ils essayèrent de me ressaisir. Dès le lendemain, ils me firent savoir que l'Empereur les priait d'avoir avec moi une nouvelle conférence. Magne m'exposa qu'il jugeait indispensable ma rentrée aux affaires avant la session; non pas tout de suite, ce serait donner aux journaux le temps de nous miner avant que nous eussions agi, mais vers le 25 novembre; il ajouta : « Nous avons ramené l'Empereur à cette opinion et il vous demande formellement d'entrer ainsi au ministère avec un de vos amis. L'Empereur a été surpris de votre refus, car Duvernois lui avait écrit de Saint-Tropez que vous étiez décidé à accepter, même avec Forcade à l'Intérieur. » Je répondis que toute insistance était superflue, et que, pour bien marquer ma résolution, j'allais repartir pour Saint-Tropez.

Le 2 novembre au matin, je reçus de Duvernois une lettre datée de Compiègne : « J'ai eu ce soir avec l'Empereur une longue conversation Il a été très satisfait de son entrevue avec vous, et son amitié pour vous s'est accrue. Mais croyez bien que je ne m'étais point trompé : d'un côté,

il se rend compte que le ministère actuel n'est pas assez fort; de l'autre il ne veut pas renoncer à M. de Forcade. La raison qu'il en donne est toujours la même : Le renvoi de M. de Forcade ne peut avoir qu'une signification : désaveu des élections, c'est-à-dire de la majorité, conséquemment dissolution inévitable. J'ai plaidé, j'ai discuté, mais nous en sommes toujours revenus au même point : « Pour plaire aux libéraux, dit-il, j'ai sacrifié MM. Rouher, Baroche, Vuitry qui avaient du talent; maintenant on me demande de sacrifier M. de Forcade. Pourquoi pas aussi M. Magne, car enfin M. Magne a adressé à ses agents des circulaires aussi dures que celles de M. de Forcade. » Il constate aussi que de tous ses ministres, M. de Forcade n'est pas celui qui vous désire le moins et que ce n'est pas non plus celui avec lequel vous seriez le plus en désaccord. » (4 novembre.)

Je répondis à Duvernois non moins catégoriquement qu'à Magne et à Chasseloup :

« *Non possumus.* Plus je réfléchis, moins j'hésite. Prendre dans un ministère que je formerais d'anciens ministres serait une preuve de conciliation et de largeur d'esprit, m'annexer à eux serait une preuve de faiblesse ou de basse ambition. La majorité ne serait pas plus désavouée par la translation de Forcade au Commerce, que la majorité de 1863 ne l'a été par le renvoi de Persigny, immédiatement après les élections. Retirer Forcade de l'Intérieur est, certes, une concession moins grave que de congédier Rouher :

pourquoi, après avoir consenti à l'une, ne pas se résigner à l'autre ? Pourquoi rester toujours entre deux systèmes et ne pas accepter avec résolution les exigences du régime constitutionnel ? Que perdra l'Empereur à se montrer conciliant? Rien. Je ne saurais sans perdre toute ma force accepter la solidarité d'élections faites selon une méthode que j'ai déconseillée. Que diraient mes amis? Que diraient Lambrecht, Janzé et tous ceux qui sont restés sur le champ de bataille sous les coups de l'administration Forcade? *Non possumus.* Rouher reviendra? Mais croyez-vous que cela même soit si aisé? Ne serait-ce pas pour l'Empereur une plus humiliante démarche que d'appeler un homme nouveau et le charger de former un cabinet? Au point de vue de l'amour-propre, il ne peut y avoir rien de plus dur pour l'Empereur que le rappel de Rouher. Et je doute fort d'ailleurs que Rouher consente à venir autrement que comme ministre constitutionnel, avec un programme déterminé. Donc, *non possumus*, et je repars dimanche pour Saint-Tropez. » (2 novembre.)

Toutefois, malgré la netteté de mes refus, afin qu'il n'y eût aucun malentendu entre l'Empereur et moi, je lui expédiai la lettre retenue par Chasseloup, avec ces mots : « Sire, en réponse à l'ouverture qui m'avait été faite le 25 octobre en votre nom je vous avais écrit la lettre incluse : j'ai eu tort de ne pas vous l'envoyer directement. Il n'y a de précis que ce qui est écrit. La bienveillance avec laquelle vous

m'avez reçu m'encourage à mettre sous vos yeux cet exposé sincère de ma pensée. Je le fais avec d'autant plus de hardiesse, que Votre Majesté a agréé les raisons qui me décidaient à ne pas entrer actuellement dans le ministère. J'ai vu beaucoup de monde ces jours-ci, et j'ai constaté avec joie que la probabilité d'une émeute s'affaiblit. »

En même temps, je fis connaître à Forcade le langage que j'avais tenu à l'Empereur sur son compte : « L'Empereur m'a mandé à Paris pour m'offrir le poste de garde des Sceaux. J'ai répondu que cela ne m'était pas possible, vous demeurant à l'Intérieur. Sans doute, pour satisfaire aux exigences de l'opinion publique modérée, il est nécessaire de modifier l'article 75, d'abroger la loi de sûreté générale, etc., tout cela ne produira aucun effet si l'on ne prononce pas cette parole : « Il n'y aura plus de candidatures officielles. » Je ne puis donc entrer dans un ministère que si cette parole est prononcée, et vous ne pouvez le faire sans vous discréditer et affaiblir ce qui fait votre force autant que votre talent : la confiance qu'inspire votre loyauté. » (5 nov. 1869.) Forcade me répondit une lettre aimable et vague. Il me proposait une entrevue. Elle eut lieu le 7 et fut très cordiale. Il n'insista pas pour me décider à devenir son collègue : il était sans inquiétude, ne réclamait aucun secours et croyait qu'en défendant des candidatures officielles devant des candidats officiels, il obtiendrait de belles majorités; il

terrasserait l'émeute dont il ne doutait pas, et ajouterait à la victoire parlementaire le prestige de l'énergie matérielle.

L'Empereur répondit à la communication du programme retenu par Chasseloup : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, je vous remercie de votre communication. Lorsqu'on agit loyalement comme nous le faisons tous les deux, il n'y a qu'avantage à se dire tout ce que l'on pense. Je me suis adressé à votre patriotisme parce que je suis persuadé que vous pouvez rendre un grand service au pays en entrant au ministère. Il s'agit de sauver la liberté par l'affermissement de l'autorité et de sauver l'autorité par l'affermissement de la vraie liberté. Convaincu de la grandeur du rôle que vous êtes appelé à jouer, je dois désirer que vous entriez aux affaires dans les meilleures conditions, car si vous étiez amoindri votre action n'aurait plus la même influence. D'un autre côté, je ne puis admettre des combinaisons qui diminueraient ma force morale en incriminant ma conduite passée. Quelle est la situation? Dans les dernières élections tous les partis hostiles se sont coalisés contre mon gouvernement et ils ont attaqué, sous le titre de pouvoir personnel, les prérogatives constitutionnelles que j'exerçais légitimement. Ces attaques n'avaient qu'un but, mais elles partaient de mobiles différents. Les uns voulaient affaiblir le pouvoir dans l'espoir de le renverser, les autres, fils de la rue de Poitiers, voulaient empêcher le retour de

mesures qui les avaient blessés, telles que l'affranchissement de l'Italie, les réformes libérales, l'établissement des traités de commerce. Ils proclamaient la paix à tout prix et me reprochaient de n'avoir pas mis l'Europe en feu en attaquant la Prusse après la victoire de Sadowa. Quelque factice que fût pour moi cette opposition, elle avait l'air, aux yeux du pays, d'un mouvement libéral, et je devais d'autant moins y résister qu'il entrait dans mes idées, au commencement de la session ordinaire, de développer des réformes déjà introduites au 24 novembre et au 19 janvier. Mon programme a donc été au-devant de l'interpellation des 116 députés, et le sénatus-consulte au delà de leur vœux. J'ai cru faire une chose utile pour le pays en donnant aux grands corps de l'État des prérogatives plus étendues, mais je n'ai entendu en aucune façon désarmer le pouvoir, désavouer mon passé, renier tous les hommes qui m'avaient fidèlement servi, ni renoncer à ma propre responsabilité devant la nation. Le sénatus-consulte réalise plusieurs des idées émises par ce qu'on appelle le tiers parti, mais est-ce à dire pour cela qu'il faille répudier l'appui de la majorité du Corps législatif? Elle se compose en grande partie d'hommes dévoués à mon gouvernement, et dont l'élection, loyalement, librement voulue, s'est faite cependant sous les auspices, sous la direction honnête et légitime du ministre de l'Intérieur. Renvoyer celui-ci avant la vérification des pouvoirs, avant

que la Chambre ait manifesté ses sentiments, ce serait jeter le blâme sur l'ensemble des opérations électorales, affaiblir l'autorité du plus grand nombre des députés et démontrer la nécessité logique d'une dissolution. De ces diverses considérations, il résulte que le ministre de l'Intérieur doit rester, être pour ainsi dire le trait d'union entre le passé et l'avenir, mais qu'il faut aussi que l'élément nouveau entre en grande partie dans la composition du ministère. Personne mieux que vous ne représente cet élément nouveau, seulement c'est à vous qu'il appartient de juger le moment opportun pour rentrer aux affaires. J'ai lu avec attention le programme que vous proposez et je l'accepte sauf les réserves suivantes : 1° Il me paraît en dehors de l'esprit et de la lettre de la Constitution de charger une seule personne de former un cabinet. Cela serait reconnaître l'existence d'un premier ministre, donner à la Chambre plein pouvoir sur le choix des ministres, tandis que, d'après la Constitution, ils ne doivent dépendre que de moi, et que ma responsabilité s'exerce en présidant le Conseil. 2° Je suis comme vous partisan des nationalités, mais les nationalités ne se reconnaissent pas seulement par l'identité des idiomes et la conformité des races ; elles dépendent surtout de la configuration géographique et de la conformité d'idées qui naît d'intérêts et de souvenirs historiques communs. La nationalité allemande, pas plus que la nationalité française, ne saurait com-

prendre tous ceux qui parlent la même langue. L'Alsace est française quoique de race germanique; les cantons de Vaud et de Neuchâtel sont suisses malgré leurs affinités françaises. Certes, si le Sud de l'Allemagne, consulté par le suffrage universel, voulait s'unir à la Confédération du Nord, il serait difficile de s'y opposer. Mais si la Prusse violait le traité de Prague, si les provinces de l'Autriche voulaient en faire autant, devrions-nous le permettre? Heureusement, d'ailleurs, ces questions ne sont pas à l'ordre du jour, et elles sont trop graves pour être résolues d'avance sans savoir dans quelles circonstances ces événements peuvent éclater. Quant à la conduite à tenir vis-à-vis de l'Italie et de l'Orient, je suis complètement de votre avis. 3° La liberté de la presse et des réunions publiques est un mal qui exige un remède prompt et efficace, car si on laisse toutes ces violences se produire impunément, elles amèneront des désordres dans la rue et, après avoir paralysé pendant longtemps le mouvement commercial et industriel, elles provoqueront une réaction qui sera un nouvel échec pour la liberté. Tel est, mon cher monsieur Émile Ollivier, le résultat de mes réflexions. Vous le voyez, nous sommes bien près de nous entendre, et il ne faut pas que certaines susceptibilités, si légitimes qu'elles soient, viennent mettre obstacle à de grands desseins qui ont pour but le bien du pays. Croyez à mes sentiments d'estime et de sympathie. » (7 novembre.)

L'Empereur avait raison, nous étions bien près de nous entendre : ce qu'il me refusait était peu, comparé à ce qu'il m'accordait. Sur la politique étrangère surtout la concession était énorme : des deux *casus belli* constamment ouverts depuis 1866 sur la situation générale il renonçait complètement à l'un, celui du Sleswig, et il retenait à peine quelque chose de l'autre, puisqu'il me concédait, conformément à ma constante politique, que nous ne nous opposerions en aucune manière au passage du Mein s'il s'opérait par la libre volonté des populations. Il n'apparaissait donc plus, dès lors, aucun sujet. prochain ou éloigné d'un conflit avec l'Allemagne, Je répondis à l'Empereur avec gratitude, sans toutefois renoncer à mes objections : « Sire, je suis profondément frappé de l'élévation calme et douce, de la sérénité simple qui respirent dans la lettre de Votre Majesté. C'est d'un sage plus que d'un souverain. Soyez bien persuadé aussi, Sire, que je sens la valeur du nouveau témoignage de confiance que vous voulez bien m'accorder. Je ne connais pas de meilleur moyen de vous en remercier que de continuer à vous exposer mes opinions avec une liberté respectueuse. Mes idées ne sont peut-être pas justes, mais elles sont le résultat d'une consciencieuse réflexion et elles ne tendent qu'à la consolidation de votre gouvernement. J'admets la définition si lucide que Votre Majesté donne du principe des Nationalités. Le droit des Nationalités n'est créé, ni par la conformité de la race

et de l'idiome, ni par la simple configuration géographique : il n'a d'autre origine et d'autre signe que la volonté des populations librement manifestée. Je considère donc toute insistance sur les affaires d'Allemagne comme superflue. Je ne suis pas non plus éloigné de la pensée de Votre Majesté en ce qui touche la formule : « M. X... est chargé de former un ministère. » — Je ne voulais indiquer par là ni que l'Empereur renonce à sa responsabilité, ni qu'il abdique la présidence de son Conseil. Mon intention était simplement de marquer l'homogénéité du cabinet nouveau. Cette déclaration, qui me paraît indispensable, pourrait être faite dans des termes autres que ceux que j'ai proposés : il suffirait de dire : « Les ministres ont donné leur démission. M. X... a été appelé par l'Empereur. » — Quant à la presse et aux réunions publiques, il y aurait lieu de faire une nouvelle loi sur la donnée du droit commun : mais l'heure n'est pas propice, et tout en avançant, il faut avoir présent à l'esprit le sage précepte de Walpole : *Quieta non movere*. Il n'est pas bon, à propos de tout, d'éveiller sans cesse les mêmes questions et de supprimer la part du temps. La loi devra donc être provisoirement maintenue. — La difficulté est de savoir si, renonçant aux errements actuels, on recommencera les poursuites. — J'hésitais, lorsque j'ai vu Votre Majesté; je suis fixé aujourd'hui. Je suis convaincu que quelques mois encore de liberté produiront plus pour l'affermissement de votre

dynastie que les poursuites les plus implacables et les plus multipliées. L'opinion publique s'est réveillée et commence à faire la police des journaux. L'article de M. Sarcey : « Vous nous ennuyez » a eu un immense retentissement. Lisez-le, Sire, il exprime le véritable état des esprits. Si vous poursuivez, l'opinion cessera d'être sévère ; elle ne verra que la peine et oubliera le délit. Les Irréconciliables aux abois demandent eux-mêmes des poursuites pour arrêter la déconsidération qui les gagne et empêcher l'explosion d'indignation qui les menace. Voici ce qui échappe à un des rédacteurs du *Réveil :* « Touchons-nous à la fin de l'intermède de tolérance plus démoralisateur que l'application rigoureuse de la loi ? » (*Réveil*, 8 novembre.) — Quel avertissement ! — La conduite efficace me paraît donc celle-ci : Persévérer dans l'attitude actuelle à l'égard de la presse ; retirer même le commissaire de police des réunions ; laisser dire ; seulement déclarer à la tribune ceci : « Nous ne laissons tant de liberté aux paroles, que parce que nous sommes décidés à réprimer avec fermeté les actes, et nous vous déclarons, messieurs les agitateurs, qu'au premier désordre dans la rue, nous ne nous contenterons pas de poursuivre les niais égarés, nous mettrons la main sur ceux qui, dans les journaux ou les réunions, auront provoqué directement, fussent-ils des députés comme Gambetta et Jules Simon. » Ce langage paraîtrait une faiblesse, tenu par des ministres

qui ne croient pas à la liberté. Il sera considéré comme un acte d'énergie, s'il est tenu par un défenseur de la liberté, et il produira, j'en réponds, bon effet. Je persiste à croire que le meilleur moment est après la vérification des pouvoirs, alors que j'aurai pu opérer comme député la fusion du centre droit et du centre gauche et prononcer un ou deux discours. J'aurais voulu rester à Paris, mais la situation n'est plus tenable : les nouvellistes se jettent sur moi comme des nuées de sauterelles, mes moindres paroles sont épiées, mille intrigues m'enveloppent; je fuis ce milieu énervant, et avec d'autant plus de raison que je tiens à ne traiter cette affaire qu'avec Votre Majesté, et à tout cacher, jusqu'à ce que le coup éclate. Je vous remercie, Sire, des sentiments que vous avez la bonté de m'exprimer et je vous prie de croire que je vous suis sincèrement et affectueusement dévoué. » (6 novembre.)

Je repartis pour Saint-Tropez le 8 novembre.

Le 11, je reçois la lettre suivante de l'Empereur : « Compiègne 9 novembre. — Mon cher monsieur Émile Ollivier, je vous remercie de votre lettre du 8, et j'adopte toutes les observations qu'elle contient, car elles partent d'un cœur droit et d'un esprit élevé. Le moment de l'avènement du nouveau ministère devrait être le 25 novembre, environ, mais d'ici là, il faut que vous me signaliez les hommes qu'il faudrait introduire dans le cabinet. J'ai pensé à une personne qui serait très bien placée au

Commerce s'il voulait accepter un ministère, c'est M. Napoléon Daru. Forcade consentirait à aller au Conseil d'État, parce que là il embrasserait toutes les questions et que ce changement ne ressemblerait pas à un désaveu de ma conduite; mais alors que faire de Chasseloup-Laubat? Les questions de personnes sont les plus difficiles et souvent entravent les meilleurs projets. Tâchez donc de me proposer une combinaison qui puisse s'exécuter promptement en ayant d'avance le consentement des candidats sans ébruiter la combinaison. Je sais que je vous propose presque la solution de la quadrature du cercle, mais je ne crois rien d'impossible à votre courage et à votre sagacité. Croyez à mes sentiments d'estime et d'amitié. »

Cette lettre atténuait encore les dissentiments. Ma politique sur la presse était acceptée, Forcade quittait l'Intérieur, et, allant au-devant de mes demandes, l'Empereur m'offrait lui-même un nom de nature à faciliter ma tâche, du côté de mes amis, celui de Napoléon Daru. Je lui répondis aussitôt : « Je suis bien heureux qu'un accord complet existe entre nous. Je me range à l'avis de Votre Majesté, sur la date de la constitution du ministère et sur le poste à donner à M. de Forcade. J'avais pensé à Talhouët pour l'Intérieur, mais je n'ai pu le résoudre à accepter ce fardeau; il m'a promis de prendre les Travaux publics. L'accession d'un homme aussi considérable sera d'un excellent effet. Napoléon Daru est aussi un choix

excellent : je ferai tous mes efforts pour obtenir son assentiment. Il ne serait pas bien de congédier Chasseloup-Laubat après la part qu'il a prise aux dernières mesures. La difficulté est de trouver un ministre de l'Intérieur. Je vais y penser et je prie Votre Majesté d'y penser de son côté. Le mieux serait un homme nouveau, jeune, ardent, mais où le prendre? On a si bien fait le désert autour de vous depuis quelques années! Mon départ de Paris a dépisté tous les soupçons, je reste encore un jour ou deux ici pour ne pas les réveiller par un retour trop brusque. Je serai à Paris mardi prochain. J'aurai assez de temps jusqu'au 25 pour vous proposer les noms. Du reste, si Votre Majesté accepte ceux que je lui indique, le travail est presque fait. Sire, je fais un bien violent effort sur moi-même en acceptant de me jeter dans la mêlée; je ne m'y décide que parce que j'ai foi en Votre Majesté. Je compte sur son appui contre les intrigues des autres, sur sa bienveillance pour mes propres défaillances. Nous traverserons des heures pénibles, mais avec de l'honneur, de la persévérance, de la bonne conduite, nous triompherons. Quelle gloire sera la vôtre dans l'histoire, Sire, quand vous aurez fondé un gouvernement libre et barré le passage à la Révolution ! Je vous donne pour vous aider, dans cette entreprise digne d'un grand cœur, ce que j'ai de bonne volonté et d'intelligence, et je vous prie de croire que je vous suis bien affectueusement dévoué » (11 novembre).

Je continuai à envoyer mes réflexions à l'Empereur : « Sire, mes journées se passent à réfléchir. Or, voici ce qui m'apparaît de plus en plus clairement. Votre sénatus-consulte a été une transformation dans les choses ; il faut que mon avènement soit une transformation dans les personnes. Tout en respectant les situations acquises, il faut que vous vous efforciez d'attirer à vous le plus grand nombre possible de jeunes hommes et de donner à ceux que vous ne pouvez employer tout de suite l'espérance d'être utilisés plus tard. Aussi, je considère comme d'un intérêt majeur de procurer une élévation éclatante, subite, propre à frapper les imaginations, aux rares hommes de talent de trente à quarante ans que le dégoût n'a pas jetés encore dans les rangs du parti révolutionnaire. Voilà pourquoi je propose à Votre Majesté la nomination de Duvernois au sous-secrétariat de l'Intérieur. Voilà pourquoi je propose aujourd'hui la nomination de Philis. Philis a trente-huit ans ; il est avocat; ami et émule de Gambetta et de Ferry, il s'est séparé d'eux pour me rester fidèle. C'est un orateur vaillant et éprouvé qui ramènera avec énergie les jeunes irréconciliables avec lesquels il s'est mesuré déjà plus d'une fois. Sa nomination aurait sans doute l'avantage d'établir comme précédent que les sous-secrétaires d'État peuvent n'être pas choisis parmi les députés. On se réserverait ainsi un moyen de révéler à la nation des hommes de mérite qui seraient dans l'impossibilité d'arriver au Corps législatif.

Appelez à vous la jeunesse, Sire, elle seule peut sauver votre fils; les vieillards égoïstes qui vous entourent ne songent qu'à eux. Ma principale préoccupation, tant que vous accepterez mon concours, sera de chercher partout des hommes, et, lorsque j'aurai trouvé celui qui pourra mieux que moi remplir mon office, je vous le désignerai moi-même, et je serai bien heureux de lui frayer la route. Cette régénération de votre personnel est urgente, sinon vous péririez d'inanition au milieu de la cohorte incapable et pusillanime de vos fonctionnaires. Il va de soi que je conseille de prendre ce qui est fort dans toutes les opinions; mais ceux qui appartiennent à l'opinion libérale ont été jusqu'à ce jour proscrits avec une telle obstination, qu'il y a un long arriéré à solder à leur égard. Je vous prie, Sire, de me croire votre tout dévoué *ex imò*. Pour ne rien ébruiter, il suffit que je sois à Paris mardi. En quelques jours, dans l'état où sont les choses tout sera terminé. »

« Le 13 novembre. — Sire, j'ai prié M. Daru d'être à Paris mercredi à cinq heures et demie. Si j'échouais auprès de lui, Votre Majesté veut-elle me permettre d'offrir le portefeuille du Commerce à M. Buffet? Je connais, mieux encore que vous, Sire, les inconvénients de ce personnage, mais il a fait avec nous la loi sur les coalitions; il n'est pas protectionniste, il est honnête, parle bien et jouit d'une réelle influence; quant à ses inconvénients, j'en fais mon affaire et je m'ingénierai à en défendre Votre Majesté. Je

voudrais ne vous entourer que de personnes qui vous fussent agréables, mais nous sommes à l'entrée d'un défilé difficile et nous ne le franchirons qu'en prenant chacun un peu sur nous. Après la session, si, comme je l'espère, nos jeunes recrues se sont bien conduites au feu, vous pourrez arranger tout cela autrement, de manière à ne vous imposer le sacrifice d'aucune répugnance personnelle. »

VIII

Le dimanche 14, je quitte de nouveau ma famille pour retourner à Paris. Je ne puis exprimer le serrement de cœur avec lequel je dis adieu au modeste cabinet dans lequel j'avais tant travaillé, et avec quelle désolation intérieure je vis disparaître derrière moi les petits arbres que j'avais plantés, la plage aimée sur laquelle j'avais promené mes rêves et mes réflexions, l'humble maison que j'avais édifiée péniblement, année par année. Je ne devais les revoir qu'après les désastres de la patrie et l'anéantissement de toutes mes espérances. A Compiègne, maîtres et courtisans étaient ravis de ma détermination, Conti écrivait à Duvernois : « La conduite d'Émile Ollivier est celle d'un homme de cœur et d'un homme d'État, nous allons sortir, grâce à lui, de tout ce gâchis, enfin ! » (Dimanche soir 14.)

Mardi 16, j'arrive à Paris. J'y trouve trois

lettres de l'Empereur en réponse aux miennes : « Compiègne, 14 novembre. — Mon cher monsieur Émile Ollivier, j'ai à répondre à plusieurs de vos lettres, et comme le temps est précieux je me bornerai à vous adresser quelques questions et quelques observations. Je crois comme vous qu'il faut laisser la presse et les réunions libres, mais en réprimant cependant les attaques contre le gouvernement établi par la volonté nationale. Dans quel pays peut-on tolérer qu'on dise ouvertement qu'on veut renverser le pouvoir établi et mettre en doute la légitimité de son autorité ? C'est nier l'exercice régulier du suffrage universel. Je ne fais aucune objection à la nomination de M. Philis. Il faut rajeunir l'administration tout en tenant compte des droits acquis et des services rendus. Les sous-secrétaires d'État ne pourront entrer en fonctions qu'après le vote de la Chambre. Duvernois étant nommé auparavant, il faudrait qu'il donnât sa démission de député ; ce qui serait un inconvénient. Je compte rentrer à Paris vers le 21 ou le 22. Nos rapports deviendront plus faciles. Croyez à mes sentiments d'estime et d'amitié. »

« Mon cher monsieur Émile Ollivier, je veux bien, pour avoir votre concours, former un nouveau ministère, mais il me répugne beaucoup de n'avoir que des ministres du tiers parti, car ce parti n'est pas l'expression de la majorité du Corps législatif, et plusieurs de ses membres *complotent* avec les républicains et le duc d'Au-

male. Je tiens essentiellement à trois ministres, Forcade, Le Bœuf et Rigault. Quant aux autres, j'accepte MM. Talhouët, Mège, même Buffet au Commerce. Arrangez le tout avec Forcade comme vous l'entendrez. Croyez à mes sentiments d'estime et d'amitié. » (15 novembre.)

« Mon cher monsieur Émile Ollivier, les ménagements que je veux garder vis-à-vis les ministres qui partent sont une garantie pour ceux qui entrent. Il faut donc qu'avant la publicité involontaire d'un changement, on ait créé une crise ministérielle et que tous les ministres m'aient donné leur démission, c'est pour cela encore que je tiens tant à ce que le secret soit gardé jusqu'au moment voulu. Je vous écris pour vous prier de vous entendre avec M. de Forcade, et lorsque vous serez d'accord et que j'aurai approuvé vos choix, il faudra faire part à Magne et à Chasseloup de ce que vous aurez médité et amener alors une crise ministérielle. Croyez, mon cher monsieur Émile Ollivier, à mes sentiments d'estime et d'amitié. »

Nous étions loin du départ : mon accession au ministère Chasseloup avec un ami. L'idée de constituer un ministère nouveau était acceptée et j'étais autorisé à y introduire quatre de mes amis, Daru, Talhouët, Mège, même Buffet. La liberté de la presse et des réunions n'était plus mise en discussion. Quant aux attaques contre le principe du gouvernement, il n'était pas plus dans mes vues que dans celles de l'Empereur, de les tolérer. Elles entraient dans

la catégorie des *actes* commis par la presse auxquels je n'entendais pas étendre le bénéfice de l'impunité que je réclamais pour les *opinions*. La seule gène qui me fût encore imposée, c'était l'association avec Forcade. Elle n'était pas de mince importance, mais là même j'avais obtenu quelque chose, puisque Forcade abandonnait le ministère de l'Intérieur.

Je fais dire partout que je ne suis pas arrivé, je me renferme chez moi, ne recevant que les personnes munies du mot de passe. Je vois ainsi le prince Napoléon, Schneider, Forcade, Girardin. Schneider me raconte avoir écrit à l'Empereur qu'il ne consentirait à se porter à la présidence que si j'entrais au ministère. Forcade est mal au courant et ne comprend pas la situation. Je lui apprends que je suis sûr du concours de Talhouët et de celui de Chevandier de Valdrome, et il est convenu avec lui que je vais solliciter ceux de Daru, de Buffet et de Segris. Je vois Daru le 17, Buffet le 18. Je les mets sans réticence au courant, je leur donne connaissance du programme que j'ai soumis à l'Empereur et je leur demande leur concours. Ils me le refusent malgré ma longue insistance. Les raisons de leur refus sont résumées dans la lettre que j'écrivis aussitôt à l'Empereur (18 novembre). « Sire, j'ai commencé mes négociations sur la base que vous m'aviez indiquée : Le Bœuf à la Guerre, Rigault à la Marine, Forcade au Conseil d'État, moi à l'Intérieur, carte blanche sur le reste. J'ai vu hier Daru et aujourd'hui Buffet.

Tous les deux m'ont parlé de Votre Majesté avec respect. Quoique trouvant la situation très difficile, ils sont prêts à vous aider; mais tous les deux pensent qu'il ne s'agit plus de mesures plus ou moins bonnes à prendre, qu'il faut des actes indiquant que Votre Majesté adopte résolument, sans arrière-pensée, le régime parlementaire; on en doute dans le pays et c'est pourquoi des excès qui, autrefois, eussent rejeté tout le monde dans les bras du gouvernement laissent sinon indifférent du moins calme. L'un et l'autre conseillent d'appeler quelqu'un à former un ministère, *de créer un vice-président du Conseil* en cas d'empêchement de l'Empereur, comme était Odilon Barrot sous la présidence. Enfin ils estiment tous les deux qu'avec Forcade, même au Conseil d'État, la situation ne sera pas tenable. Hors de l'Intérieur comme à l'Intérieur, s'il reste dans le Ministère, il sera obligé de s'expliquer sur les élections; son déplacement, qui aura été un commencement de désaveu, n'aura servi qu'à amoindrir son autorité; là-dessus le Ministère se disloquera au lendemain même de sa constitution. Daru s'est expliqué à ce sujet avec une extrême vivacité. « Que l'Empereur ne se préoccupe pas autant de la majorité de la Chambre, elle obéira à un signe de sa main; qu'il pense à la majorité du pays, celle-là ne suivra que si elle est satisfaite, et elle ne le sera que lorsque le point d'appui du gouvernement sera porté vers le centre gauche. » Croyez-m'en, Sire, avec M. de Forca de

aucun ministère ne pourra accomplir l'œuvre principale aujourd'hui, la constitution d'une majorité. Ceux que M. de Forcade, ou plutôt ses agents, a combattus *per fas et nefas* ne lui pardonneront pas où qu'il soit replacé; ceux qu'il a soutenus, le sentant menacé, le soutiendront mollement, la Chambre se divisera et il ne se passera pas six mois avant qu'on soit acculé à une dissolution ou à un coup d'État. « Quant au retour de M. Rouher, ont dit ces deux messieurs, ce serait les trois quarts de la France se précipitant dans le parti révolutionnaire. » On me dit que Talhouët, fort accommodant il y a quinze jours, pense maintenant comme Daru et Buffet, et je sais que, sans Talhouët et Buffet, Segris n'acceptera rien. Buffet m'a fait remarquer aussi que Magne et Gressier avaient écrit des circulaires plus compromettantes que celles de Forcade. Ah! Sire, quel mal vous ont fait vos ministres depuis deux ans, et quel malheur que mes supplications sur la manière de conduire les élections n'aient pas été entendues! Combien tout serait facile et combien au contraire tout est difficile! Je crois que Votre Majesté sera obligée d'en revenir à ce qui a été mon impression première : laisser le ministère se présenter devant les Chambres tel qu'il est composé. Il est probable qu'il succombera. Alors vous aviserez. S'il ne succombe pas, si Forcade reste maître de la situation, ainsi qu'il en est convaincu, vous aviserez avec plus de facilité encore. Plus j'y réfléchis, d'ailleurs, plus je sens que le temps des

demi-mesures est passé. Si l'opinion publique n'est pas vivement fouettée, elle ne réagira pas. Arrêtez-vous définitivement dans la voie des concessions, n'accordez plus rien, serrez les freins, préparez-vous à reprendre Rouher malgré tout ou lancez-vous à toute vitesse dans le régime parlementaire ; ne marchandez pas sur les détails, sur les formes et chargez quelqu'un de former un cabinet ; vous n'aurez jamais été plus nécessaire qu'après six mois de ce régime. Ne vous blessez pas, Sire, de la liberté de mon langage, car vous savez que je vous suis dévoué maintenant du fond du cœur. » (18 novembre.)

J'avais demandé à Daru et à Buffet de rédiger chacun une note que j'envoyai à l'Empereur à Compiègne. La note de Daru était surtout dirigée contre le maintien de Forcade. « Il y a à son égard des griefs particuliers et des récriminations sur lesquels on sera intraitable. Sa présence sera une provocation à un débat passionné sur les élections qui s'éteindrait naturellement faute d'aliments si le ministre n'était pas là ; elle serait aussi un obstacle absolu à la formation de la majorité au sein du Corps législatif et par suite cause d'une dissolution prochaine qu'il est sage d'éviter, parce que ce serait une nouvelle cause d'agitations et de troubles. »

Segris n'étant pas à Paris, je le priai par télégraphe de venir. Il me répond qu'il ne le peut pas, et que « s'il s'agit d'une combinaison ministérielle quelconque, sa raison se refuse à en voir une acceptable et possible avant la réu-

nion des Chambres et avant la vérification des pouvoirs ». Quel parti prendre? Ne tenir nul compte des exigences de l'opinion et, après avoir constaté le refus de mes amis, entrer résolument aux affaires avec Forcade, Clément Duvernois, Maurice Richard et Chevandier? Duvernois me le conseillait : « Chargé de préparer la formation d'un cabinet, vous aviez trois points à considérer : 1° Ménager la situation du tiers parti; 2° Viser à un effet d'opinion; 3° Former un ministère capable. La première condition est remplie et vous êtes dégagé par l'offre de trois portefeuilles. La seconde, faites-moi le plaisir de comprendre que vous la remplissez à vous seul, vos honorables amis ayant fort peu de notoriété. Vous la remplissez d'autant mieux que Forcade quitte l'Intérieur. Les journaux ne demandent rien de plus. Quant à la troisième, il me semble que vous la rempliriez pleinement si, avec un bon garde des Sceaux, vous réunissiez Magne, Forcade et Ollivier. Il me semble que ce quadrilatère pourrait faire assez bonne figure. » Je ne me rendis pas. Si mes amis avaient refusé de m'aider à reconstituer un ministère, Forcade exclu à cause de l'excès de leurs exigences ou de dissentiment sur le programme, je n'aurais pas hésité à organiser sans eux une combinaison de la nature de celle que m'indiquait Duvernois. Je ne pouvais, sous peine de me déconsidérer, m'associer, sans leur concours, le ministre des dernières candidatures officielles.

J'allai chez Forcade lui annoncer l'insuccès de mes tentatives et lui dire mon impossibilité de faire un ministère avec lui. Il en parut médiocrement fâché. Je lui prédis qu'il tomberait comme Rouher ; il n'en crut rien. Après l'avoir quitté j'écrivis à l'Empereur « Sire, j'ai vu Forcade. Je lui ai exposé la situation. Il a compris que je ne pouvais entrer seul ou à peu près sans avoir l'air de me rendre coupable d'une défection, et qu'il fallait, de toute nécessité, reprendre ma liberté d'action pendant la vérification. Il est, du reste, parfaitement décidé à continuer son œuvre de dévouement, à affronter la Chambre, et il est sûr de la majorité. Il ne reste donc qu'à clore la crise. Le Ministère ira devant la Chambre tel qu'il est et je resterai dans mon rôle de simple tirailleur. Demain je sortirai de ma réclusion, je déclarerai partout qu'il n'y a pas de crise et que le ministère est plus uni que jamais. Il vaut vraiment mieux voir les vagues se poursuivre et s'enrouler les unes aux autres que de former des ministères! Pardonnez-moi, Sire, cette boutade et croyez-moi votre tout dévoué. » (18 novembre.)

L'Empereur me répond le 19 de Compiègne :

« Mon cher monsieur Émile Ollivier, je réponds à votre lettre du 18 et à celle de M. Napoléon Daru. La logique gouverne le monde et la conséquence forcée des observations de votre collègue serait la dissolution du Corps législatif. En effet, si les élections ont été si mal faites que le ministre de l'Intérieur ne puisse les défendre

et que même sa présence dans le Cabinet soit un sujet de méfiance, il faut alors dissoudre une Chambre dont la majorité a été élue sous les auspices de ce ministère. A part ce point fondamental, je trouve les observations de M. Daru très justes ; le pays, je le crois, veut l'ordre et la liberté, mais il repousse les idées révolutionnaires. C'est pénétré de ces sentiments que je voulais relier le passé au présent, ne pas désavouer ce qui s'est fait, mais marquer en même temps par l'adjonction d'hommes nouveaux une ferme intention de persévérer dans ma voie libérale. Il ne s'agit pas pour moi d'amour-propre froissé ; je me mettrai toujours au-dessus des petites passions du vulgaire parce que je n'ai en vue que le bien du pays, et lorsque je résiste à un conseil, je ne consulte que ma raison et ma conscience et nullement ma susceptibilité. Que faire maintenant ? Je l'ignore, je ne puis disposer de l'opinion et des volontés des autres ; il faut se borner à marcher en avant et enfin à tenir compte des manifestations qui sortiront du Corps législatif. Croyez, mon cher monsieur Émile Ollivier, à mes sentiments d'estime et d'amitié. »

La crise était terminée et l'Empereur fit insérer au *Journal Officiel* du 20 novembre la note suivante : « Plusieurs journaux parlent de modifications ministérielles. Les bruits répandus à ce sujet sont dénués de fondement. » La Bourse, qui s'était mise à monter, baissa soudain. On comprit que la crise restait aiguë et qu'un coup de despo-

tisme pouvait en sortir aussi bien qu'un coup de liberté. Daru en fut particulièrement troublé. Il était alors à la campagne, à Becheville. Il prend le chemin de fer et accourt chez moi : « Je suis inquiet de la responsabilité que j'ai assumée ; peut-être ai-je été trop absolu. Si le Ministère actuel se représente devant la Chambre, l'irritation sera telle que dans trois mois il y aura dans Paris une insurrection dont l'issue sera le triomphe du despotisme ou celui de l'anarchie, deux calamités. Le départ de Forcade de l'Intérieur serait déjà un commencement de satisfaction ; je viens donc retirer mon premier conseil et vous dire : « Entrez, même avec Forcade si l'on accepte avec vous quatre de vos amis. » Je lui raconte alors ce qui s'était passé entre Buffet et moi, et il part aussitôt porter à Buffet les mêmes conseils. Il ne changea pas sa résolution, et le ministère Magne, Chasseloup, Forcade se prépara à affronter la Chambre.

Ainsi, après de laborieuses négociations et de nombreuses épîtres, nous voilà tous revenus à l'opinion que j'avais exprimée dès le premier moment et que je n'avais abandonnée que pour ne pas me montrer intransigeant, à savoir : qu'aucune combinaison ministérielle ne pouvait réussir avant la fin de la vérification des pouvoirs. Néanmoins ce temps de pourparlers n'avait pas été perdu. Bien des difficultés avaient été aplanies ; la confiance entre l'Empereur et moi s'était accrue, un accord à peu près

complet s'était fait sur un programme ; l'alliance avec Forcade était irrévocablement écartée et l'hypothèse d'une entente avec Daru et Buffet admise par l'Empereur.

IX

Gambetta, Bancel, Jules Favre, Jules Simon ayant été élus deux fois et ayant opté pour la province, il y avait lieu de procéder à Paris à des élections complémentaires. Les députés de la Gauche, battus quotidiennement en brèche, depuis leur reculade d'octobre, par les journaux socialistes et les orateurs des réunions publiques, craignaient que la lutte électorale ne donnât à la censure révolutionnaire l'occasion de se déchaîner encore plus contre eux.

Ils voulurent parer le coup par la publication d'un manifeste en deux parties : l'une consacrée aux interpellations et aux réformes qu'on soutiendrait, peu originale, répétant tout ce qui traînait dans les journaux contre la prorogation abusive, les massacres de la Ricamarie, les candidatures officielles, les restrictions à la liberté de la presse, d'association, de réunion, enfin contre la loi militaire, « double menace contre la paix et la liberté ». L'autre partie, moins rebattue, contenait la condamnation du mandat impératif : « On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif, on a répété que le député, mandataire de ses électeurs, leur res-

tait incessamment subordonné, et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes. On a même ajouté qu'il était leur justiciable; que, cité devant eux, il pouvait y être jugé et condamné. Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fausse et dangereuse. Ils sont décidés à la combattre résolument. Le mandat impératif fausserait radicalement le suffrage universel en livrant l'élu, c'est-à-dire la majorité des électeurs, à la merci d'une minorité usurpatrice[1]. » Cette condamnation du mandat impératif était juste, mais par d'autres raisons. Il serait la négation même du régime des assemblées. Le député est-il lié par son mandat, à quoi bon les discussions, puisque, quoi qu'on prouve, il est condamné à n'en tenir aucun compte? Tout l'appareil législatif devrait donc consister en une commission de recensement qui additionnerait les opinions exprimées dans les mandats et donnerait force de loi à celles réunissant le plus grand nombre de voix? Dans le régime des assemblées les professions de foi des députés ne sont que des opinions provisoires dont il leur est loisible et même obligatoire de s'écarter s'il leur est démontré qu'elles sont erronées.

1. Ont signé : Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Grévy, Guyot-Montpayroux, Léopold Javal, Kératry, Larrieu, Le Cesne, Lefèvre-Pontalis, Malézieux, Magnin, Marion, Ordinaire, Pelletan, Ernest Picard. Rampon-Lechin, Jules Simon, Tachard. (15 nov. 1869.)

De violentes protestations accueillirent ce Manifeste[1]. Après leur reculade d'octobre, on avait appelé lâcheurs et blagueurs les députés irréconciliables, après le Manifeste on les qualifia de traîtres. La signature de Gambetta surprit. Il y avait quelques mois à peine, il avait placé le mandat impératif sous la sanction d'un serment solennel. Et maintenant il en ratifiait la condamnation! Ainsi, dès son début, ce maître des politiciens dévoilait un des traits caractéristiques de sa méthode : ne tenir aucun compte ni de ce qu'on a promis ni de ce qu'on a

1. Les électeurs de Paris soussignés font la déclaration suivante : « Vu que ce manifeste, après une longue énumération de réformes promises par la gauche, conclut en niant le droit des électeurs à diriger la conduite politique de leurs élus; — Vu que toutes ces promesses de réformes sont complètement vaines, et que depuis dix-huit ans nos députés nous les renouvellent sans aucun résultat; — Vu que les doctrines émises dans ce manifeste « que les députés ne « relèvent que de leur conscience; qu'ils n'ont ni injonc- « tions, ni ordres à recevoir », sont les doctrines mêmes que nous combattons dans l'empire, et mènent droit au pouvoir universel; — Et que la revendication est la même contre le pouvoir législatif que contre le pouvoir exécutif, si celui-là, comme celui-ci, est infidèle à son mandat; — Vu que, les députés n'ayant été élus qu'après avoir déclaré leur entière communion d'idées et de volonté avec nous, ils rompent le pacte qui les liait à leurs électeurs en venant affirmer aujourd'hui qu'ils relèvent de leur seule conscience; — Passant outre sur l'injure qu'ils voudraient faire dans leur manifeste au corps électoral, en lui reprochant, sans aucun fondement « ses violences démagogiques »; — Passant outre également sur l'oubli complet des réformes sociales, — Nous déclarons ce manifeste attentatoire à la souveraineté du peuple, — Et proclamons hautement la nécessité du mandat impératif. — Paris, le 19 novembre 1869. »

fait, ne considérer que l'intérêt présent. On a plus tard appelé cela l'opportunisme. Comme on n'était pas encore habitué à ces virevoltes, on se scandalisa fort à Belleville. Et lorsque Gambetta vint y défendre dans une réunion publique la candidature de son ami Clément Laurier, on contesta sa présidence. Le vertueux cordonnier, Gaillard père, lui dit même en face qu'il avait trahi, aux applaudissements de l'assemblée.

L'esprit populaire paraissait tellement tourné à la révolution, que les insermentés en revinrent encore une fois à proposer des candidats qui refuseraient le serment. Delescluze fustigeait « les malhonnêtes gens qui, en se déclarant irréconciliables, prêtaient un serment qui les classait parmi les réconciliés. Ils disent : « J'ai prêté le serment exigé, mais je suis prêt à le violer. » — Eh ! farceur ! si tu trouves assez de complaisance au fond de ta conscience pour violer celui que tu prêtes à mon adversaire, qui m'assure que tu ne mentiras pas aussi aux promesses que tu m'as jurées à moi ? — Que penserait le monde d'une nation de citoyens qui considéreraient comme un titre de civisme un serment violé ? » (*Réveil* du 9 novembre.) Il proposa que Ledru-Rollin, réfugié à Londres, fût porté comme candidat insermenté, dans les quatre circonscriptions. Sa proposition ne fit pas fortune. Ledru-Rollin se vit obligé de se désister de sa candidature, que, du reste, il avait défendue fort mal dans une pesante élucubration ; des candidats assermentés en rivalité entre

eux, se présentèrent dans toutes les circonscriptions. Pour la première, Rochefort, Hippolyte Carnot, Clément Laurier, Cantagrel; pour la troisième (celle où j'avais été vaincu), Crémieux, auquel mes anciens électeurs opposaient Pouyer-Quertier que je recommandai par une lettre; dans la quatrième, Glais-Bizoin et l'éloquent bâtonnier des avocats, Allou; pour la huitième, Emmanuel Arago, Hérold, Lavertujon.

Dans ces trois dernières circonscriptions la lutte n'offrit pas d'incident notable. Dans la quatrième, Allou fut déconcerté par l'appellation d'Olliviériste qu'on lui jeta comme on la jetait à tout politique ayant quelque sens commun. Il s'en défendit : « On a rapproché mon nom d'un autre nom associé à des souvenirs de jeunesse et de confraternité *que je ne répudie pas*. Depuis dix ans j'ai à peine vu celui dont on veut parler, et nous sommes largement séparés. Il a pardonné, je ne pardonne pas, je ne suis pas irréconciliable, mais je ne me réconcilierai pas. » J'aurais pu répondre en rappelant à mon ami Allou un certain dîner chez lui qui ne remontait pas à dix ans et dans lequel il m'avait exprimé d'autres opinions que celles d'une large séparation, mais le mot : *que je ne répudie pas*, m'avait touché et je me tus.

L'élection de Rochefort fut le fait capital de cette crise électorale. Rochefort avait fui en Belgique une condamnation de droit commun.

Par conséquent, il n'avait pas profité de l'amnistie. Les socialistes lui offrirent la candidature contre Carnot, le candidat de la vieille intransigeance, et Clément Laurier, le protégé de Gambetta, qui représentait la jeune intransigeance. Rochefort accepte, prend le train pour Paris. A la frontière il trouve un mandat d'arrêt permanent contre lui[1], le commissaire de police le reconnaît, l'arrête et télégraphie à Paris : « Que dois-je faire ? » Le ministre répond (il était huit heures du matin) : « Maintenez l'arrestation. » C'était sagement répondu : le candidat, dirigé sur la prison la plus voisine, y aurait été gardé jusqu'à l'expiration de sa peine ; Belleville eût tempêté et l'eût nommé. Cela n'eût pas été pis que ce qui est arrivé et le public aurait compris qu'il y avait en France une loi et un gouvernement pour la faire respecter. Mais l'Empereur, par un excès de chevalerie, considérant que la candidature de Rochefort était dirigée contre sa propre personne, prescrit à Forcade de le faire remettre en liberté, et de lui laisser poursuivre son voyage sur Paris. Avant d'expédier cet ordre, Forcade réunit les ministres ; ils concluent à l'unanimité qu'il faut prier l'Empereur de ne pas donner suite à son mouvement généreux, et Forcade va porter la requête à l'Empereur. Celui-ci persiste : « Si l'ordre de liberté n'est pas aussitôt envoyé du Ministère de l'Intérieur, je l'expédierai des Tuileries[2]. » Forcade

1. Pour coups et blessures à un imprimeur.
2. Récit de Le Bœuf.

expédia l'ordre qui arriva à neuf heures et demie du soir. Rochefort partit immédiatement pour Paris, où il arriva le lendemain matin. Dans la soirée la nouvelle de son arrestation avait été apportée par un compagnon de route et communiquée à une réunion électorale où il était attendu. Ce fut un formidable tapage. Le citoyen Laurier, dont les affaires n'étaient pas en hausse, s'éclipsa devant « cet attentat au suffrage universel ». Ces démagogues sont divertissants. Sous peine d'attentat au suffrage universel, il faudrait donc ouvrir la porte d'une prison, même d'un bagne, à tout condamné dont on se serait avisé de poser la candidature quelque part?

Le soir de son arrivée, Rochefort se rendit dans une réunion électorale. Il fut porté de bras en bras jusqu'à la tribune. Le sire avait aussi peu d'éloquence qu'il avait d'esprit; il bredouilla, bafouilla, parla de sa fatigue et de son émotion, et il obtint plus d'acclamations délirantes que n'en avaient recueilli à la même place les véhémentes sorties de Gambetta. Il en fut ainsi pendant toute la période électorale. Un journal du temps résumait drôlement chacune de ces séances triomphales : « Il paraît : Vive Rochefort! On lui passe un verre d'eau : Vive Rochefort! Il le boit : Vive Rochefort! Il se mouche : Vive Rochefort! Il descend de la tribune : Vive Rochefort! » Parfois un brave se risquait à poser une question : « Pourquoi Rochefort a-t-il assisté au convoi de la reine

Marie-Amélie? — Oh! c'est tout simple! par hasard, le convoi passait et je l'ai suivi. » (*Acclamations; l'interrogateur est jeté à bas de la tribune.*) Un autre jour, un autre dit : « Est-il vrai que le citoyen ait tenu sur les fonts baptismaux le petit-fils de Victor Hugo? » Il en convient, il a eu tort, mais lui-même a un fils qui n'a pas été baptisé et qui ne le sera jamais. « A la porte! à la porte! à bas le mouchard! » crie-t-on, et l'indiscret questionneur n'a que le temps de déguerpir.

Rien n'égala l'unique réunion contradictoire à laquelle se risqua le vénérable Carnot. Il faut l'entendre raconter par Rochefort lui-même : « J'entrai au moment où Colfavru était à la tribune. A peine eus-je été aperçu que je fus salué par une immense acclamation. Le discours de Colfavru (ancien transporté) fut interrompu plusieurs minutes, et comme il le reprenait en ces termes, pourtant on ne peut plus courtois : — « Je ne nie pas les grands services rendus par M. Rochefort à la démocratie, mais... » quelqu'un lui cria : — « Mais quoi? Qu'avez-vous à dire? Nous ne laisserons pas insulter notre député, entendez-vous? » Le malheureux Colfavru fit en vain des efforts pour se disculper de toute pensée agressive. Enlevé de la tribune, il fut replongé tout déchiqueté dans les profondeurs de la foule. De sorte que, de cette réunion soi-disant contradictoire, les électeurs commencèrent par supprimer la contradiction, et que Carnot en fut pour ses frais de location et

d'éclairage. » Le thême de ces parades était l'outrage à l'Empereur, le mandat impératif déserté par Gambetta, le refus de l'impôt, la dissolution de la Chambre. Rochefort fut élu par 18 051 voix, contre 13 000 à Hippolyte Carnot et 2 000 à Frédéric Terme, le candidat de l'Empire. On fut étonné de la minorité considérable de Carnot. Néanmoins l'exaltation du triomphe ne connut pas de bornes. Cris, danses, chants, vivats ; une femme du peuple en cheveux s'écria : « Il est nommé, enfin! le peuple va être un peu heureux! » Oh! divin Platon, comme on s'explique ton mépris de la stupidité démocratique.

Arago était nommé malgré les efforts de Jules Simon en faveur de ses deux amis, Hérold et Lavertujon. Crémieux l'emportait sur Pouyer-Quertier, qui réunissait 3 000 voix de moins que moi. Glais-Bizoin, malgré l'éloquence de son concurrent Allou, arrivait en tête du ballottage et son élection était assurée au second tour. Paris se déclarait une seconde fois républicain.

CHAPITRE VI

LA CONSTITUTION D'UNE MAJORITÉ LIBÉRALE
LE CENTRE DROIT
CRÉATION D'UN GROUPE DE DISSIDENTS
LE CENTRE GAUCHE
NOUVELLES NÉGOCIATIONS D'ÉMILE OLLIVIER
AVEC L'EMPEREUR

I

L'Empereur était rentré à Paris le 21 novembre, le jour des élections, en vue de l'émeute que sa police lui annonçait toujours. Le lendemain du scrutin, il me fit dire de venir le voir. Je ne le trouvai ni ému, ni irrité, ni soucieux; il paraissait mieux portant, souriant : « Eh! bien me dit-il, nous n'avons pas pu nous arranger; c'était votre première impression; il vaut mieux qu'il en ait été ainsi. Il est impossible de tolérer plus longtemps le dévergondage des journaux, et ce n'est pas à mon nouveau ministère à remettre en vigueur les lois sur la presse; la chose doit être faite quand il arrivera. » Il me parla ensuite de la nomination de Rochefort, sans colère, avec compassion pour ceux « qui se confiaient à de pareils hommes ». Du reste ses sentiments pour les classes populaires n'en étaient pas altérés. Il me dit encore :

« Je ne veux pour ministres que des hommes qui aiment le peuple ; j'ai eu le malheur de commencer par la vieille rue de Poitiers ; je ne voudrais pas finir par la jeune. » Au lendemain du soufflet que venait de lui donner le peuple de Paris, une telle sérénité n'est-elle pas digne d'admiration ? Il me pria de venir le voir désormais sans précautions, chaque fois que je le désirerais.

Je reçus bientôt après le billet suivant de Conti : « L'Empereur a pensé qu'à la veille d'entrer aux affaires il était bon de vous y préparer par une connaissance approfondie du travail des partis et des agitations de toute sorte qui remuent le pays. A cet effet Sa Majesté a décidé que les rapports importants de la préfecture de police vous seraient communiqués. » (25 novembre.) Évidemment l'Empereur était décidé à me prendre à mes conditions, et ce n'était plus qu'une question de jours. Un petit fait me démontra que, dans le monde bonapartiste, personne n'en doutait plus. Paul de Cassagnac vint me faire une visite. Tout en conservant ses opinions d'autrefois, il voulait, dit-il, faire sa paix avec moi.

Mais un ministère nouveau ne pouvait vivre qu'avec une majorité, et alors se présentait un nouveau problème difficile à résoudre. Comment constituer cette majorité ? La tendance d'une portion des 116 à repousser plutôt qu'à attirer les candidats officiels et à se constituer en un groupe, intransigeant à sa façon, dont le premier acte devait être une interpellation

hostile au Ministère, s'accentuait chaque jour dans les conversations et dans les journaux. Comme ce groupe, même uni à la Gauche, ne pourrait être qu'une minorité, j'aurais, en m'en rapprochant, rejeté vers Forcade les députés douteux ou incertains prêts à se rallier à nous, et j'aurais rendu la constitution d'un ministère libéral impossible sans une dissolution préalable. Or, comme à Daru et à Buffet eux-mêmes, comme à tous les gens sensés non préoccupés de pêcher en eau trouble, ou de devenir députés, la dissolution dans l'état d'énervement du pouvoir et d'agitation des esprits, m'eût paru une témérité grosse de conséquences désastreuses. Le pays n'y aurait rien compris et se serait demandé pourquoi on renvoyait une assemblée dont le seul acte important avait été d'exprimer à l'Empereur un vœu de réforme qu'il avait immédiatement exaucé. Je m'appliquai donc à déjouer les mauvaises dispositions de ce que j'appelais la partie pointue des 116 et de la réduire au plus petit nombre possible.

Dès la première réunion des 116, (26 novembre), le dissentiment éclata. Segris proposa de convoquer dans une prochaine séance les députés qui n'avaient pas signé l'interpellation et qui en acceptaient la pensée. Cet appel ne nous exposait pas à être noyés dans des adversaires, puisque ceux-là seuls y répondraient qui se ralliaient à nos principes. Je soutins cette sage proposition et personne n'osa s'y opposer ouvertement. On examina alors si l'on procéderait par

invitation personnelle ou par appels collectifs dans les journaux. Cette dernière forme adoptée, restait à fixer le jour de la réunion. Les pointus proposèrent le lendemain samedi 27. On leur répondit que l'appel serait dérisoire s'il était fait dans un délai si court, et par 27 voix contre 21, le dimanche 28 fut préféré. « Alors, s'écrie Chambrun en frappant sur la table, la minorité se réunira ici samedi. » Tel fut le commencement du Centre gauche de 1870. On avouera qu'il ne fut pas très sérieux. Ils en rougirent eux-mêmes, et s'empressèrent de déclarer qu'il ne s'agissait pas d'une scission, et que si la minorité se réunissait le samedi afin de mieux se concerter, elle se rendrait néanmoins à la réunion générale du dimanche. La vérité est que les dissidents s'étaient reconnus et groupés, et qu'ils attendaient un prétexte pour afficher une séparation, qui tenait à des mécontentements personnels, à des sentiments que j'aime mieux laisser deviner qu'exposer. Ils comprenaient en outre que l'accession des députés de droite allait donner à ma politique de prudence une supériorité qu'elle n'aurait pas eue si nos délibérations étaient demeurées dans un cercle plus étroit.

Le dimanche 28, à une heure, ceux qui se présentèrent étaient si nombreux qu'aucun bureau ne suffit à les contenir. On se rendit dans la salle du Trône. Daru, désigné comme président, termine une allocution sur ces mots : « Nous voulons tous le maintien de l'Empire

appuyé sur des institutions libérales et parlementaires: c'est le lien qui nous unit. Ceux qui veulent l'Empire sans des institutions parlementaires ou des institutions parlementaires sans l'Empire n'ont pas le droit d'être ici. Leur place est ailleurs. » D'Andelarre propose qu'une interpellation soit adressée au Ministère, dès l'ouverture de la session, sur le retard de la convocation et sur l'ensemble de la politique. Cette motion, combattue par Quesné, Vendre, Roulleaux-Dugage, est appuyée par Keller en termes acerbes. Il parla « des collègues auxquels on donnait l'hospitalité ». Avec tous les assistants, je protestai contre cette expression : « L'interpellation des 116 a été effacée par le sénatus-consulte qui l'a satisfaite et même dépassée. Il n'y a donc plus de 116 ; il n'y a ni vainqueurs ni vaincus ; point de collègues magnanimes donnant l'hospitalité à des collègues humiliés. » Je m'attachai à démontrer que l'interpellation devrait être renvoyée à la suite de la vérification des pouvoirs. Quelle serait la situation de cinquante de nos collègues non encore admis? Un député sur l'élection duquel plane un doute a-t-il autant de liberté et surtout d'autorité que celui dont l'élection est validée ? Segris s'écria : « Au moment où l'on inaugure une ère de liberté, qu'y a-t-il de plus nécessaire que de se montrer juste? Qu'on interpelle les ministres sur leurs motifs à différer la convocation de la Chambre, rien de mieux. Qu'on déclare qu'à notre interpellation sera attachée une pensée

de blâme, c'est à quoi je ne puis m'associer. » Estancelin essaya de réfuter ces réflexions si justes. Ami notoire de la famille d'Orléans, il inspirait des défiances, et quand il parla de la nécessité de défendre *l'ordre* et la liberté, il fut bruyamment interrompu : « Dites l'Empire. » — « Il ne peut y avoir aucun doute sur ma pensée, répondit-il, j'ai prêté serment à l'Empire, je resterai fidèle à mon serment. » La proposition d'Andelarre mise aux voix ne réunit que 21 suffrages. Une quasi-unanimité accueillit mon projet de résolution : « La réunion pense qu'une interpellation devra être adressée au Ministère pour qu'il fasse connaître à la Chambre les principes de sa politique et les motifs qui l'ont décidé à retarder la convocation du Corps législatif. Mais elle croit que ce serait manquer à ce qui est dû aux collègues dont les pouvoirs n'ont pas été vérifiés que de poser une interpellation avant la vérification des pouvoirs. »

II

Daru n'accepta point cette décision et prit rang parmi les dissidents.

Le lendemain 29 eut lieu l'ouverture de la session. Les députés y furent admis sans uniformes. Je profitai de cette immunité sans l'approuver, car il n'est pas digne d'abandonner dans les moments difficiles une coutume des jours de force. Le discours de l'Empereur fut

très noble, un peu mélancolique. — Il y eut un frémissement d'émotion, lorsque le souverain, de cette voix sonore qui remplissait sans peine l'immense salle, dit : « Il n'est pas facile d'établir en France l'usage régulier et paisible de la liberté. » L'enthousiasme fut général lorsque, accentuant chaque syllabe, il jeta ces mots fermes : « La France veut la liberté, mais avec l'ordre ; l'ordre j'en réponds. Aidez-moi, Messieurs, à sauver la liberté. » Il poursuivit : « Entre ceux qui prétendent tout conserver sans changements et ceux qui aspirent à tout renverser, il y a une place glorieuse à prendre. Si de l'Intérieur mes regards se portent au delà de nos frontières, je me félicite de voir les puissances étrangères entretenant avec nous des relations amicales. Les souverains et les peuples désirent la paix et s'occupent des progrès de la civilisation. Quelques reproches qu'on puisse faire à notre époque, nous avons cependant bien des raisons d'en être fiers. Le Nouveau Monde supprime l'esclavage ; la Russie affranchit les serfs ; l'Angleterre rend justice à l'Irlande ; le bassin de la Méditerranée semble se rappeler son ancienne splendeur, et de la réunion à Rome de tous les évêques de la catholicité on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de conciliation. Les progrès de la science rapprochent les nations : la France et l'Italie vont se donner la main à travers le tunnel des Alpes ; les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge se confondent déjà par le canal de Suez. L'Europe

entière s'est fait représenter en Égypte à l'inauguration de cette entreprise gigantesque, et si aujourd'hui l'Impératrice n'assiste pas à l'ouverture des Chambres, c'est que j'ai tenu à ce que, par sa présence dans un pays où nos armes se sont autrefois illustrées, elle témoignât de la sympathie de la France pour une œuvre due à la persévérance et au génie d'un Français. »

A l'appel des députés pour le serment, le nom de Rochefort fut accueilli par une explosion d'hilarité à laquelle l'Empereur ne s'associa point. A la sortie quelques lazzis aux sénateurs, quelques cris : « Vive Rochefort », et ce fut toute l'émeute formidable en vue de laquelle Forcade armait sa police et ses canons et sur la répression de laquelle il comptait pour se maintenir.

La session s'ouvrit au Sénat avec un certain éclat : le public fut admis pour la première fois à assister aux séances. Les sénateurs siégeant en uniformes, elles eurent un caractère plus imposant que celles du Corps législatif. Un intérêt particulier naissait des débuts de Rouher comme président. Il avait à faire l'éloge des sénateurs décédés pendant les vacances, et notamment du maréchal Niel et de Sainte-Beuve. Sainte-Beuve était mort le 13 octobre; ses funérailles avaient été purement civiles. Rouher présenta un tableau saisissant de la vie militaire du Maréchal. Il loua beaucoup en Sainte-Beuve le littérateur, mais comme il était peu familier avec ses écrits, en leur promettant une longue

gloire, il ne sut pas caractériser justement ce bénédictin de l'Épicurisme, subtil dans l'analyse, exact dans l'information, délicat dans le goût, moraliste perspicace, écrivain raffiné, historien psychologue admirable, s'intéressant même au sublime, mais s'en effarouchant et le fuyant vite dans les admirations moyennes, non incapable d'enthousiasme, mais habituellement fixé en une clairvoyance chagrine dont la sécheresse glace. Son style a des qualités de pénétration et de souplesse, de familiarité subtile et d'agrément ingénieux; on n'y retrouve pas, comme le dit Rouher, « les lignes fermes et précises de La Bruyère » et encore moins « les couleurs imprévues et saisissantes de Saint-Simon ». Rouher apprécia sévèrement l'intervention passionnée de Sainte-Beuve dans les débats du Sénat : « Il n'avait pas la prétention à la réputation d'orateur, il ne se livrait pas à la parole vive et improvisée ; il abordait la tribune avec des discours écrits et les lisait d'une voix peu accentuée, presque timide. Dans ces discours renaissait l'esprit d'intolérance oppressive qui a caractérisé les siècles passés. Les libres penseurs étaient, à ses yeux, des victimes et des persécutés. N'était-ce point méconnaître les temps et les faits? Où est l'obstacle légal à l'exposition des doctrines même les plus hasardées? Quelle entrave arrête dans leur essor les hardiesses de la science, les blasphèmes de la libre pensée? » Il jeta un blâme attristé sur ses obsèques civiles : « Ah ! oui, il convient au peu

que nous sommes de quitter cette terre modestement et sans bruit ; mais pourquoi, parvenu au terme, marquer son départ par une suprême témérité ?... »

III

Dès l'ouverture des séances, au Corps législatif, la Gauche déposa quatre demandes d'interpellation, sur les troubles de juin, sur Aubin et la Ricamarie, sur les candidatures officielles, sur les retards de la convocation. Un projet de Jules Favre déférait exclusivement le pouvoir constituant au Corps législatif, dépossédant du même coup le Sénat, l'Empereur, le peuple. D'Andelarre déposa l'interpellation du Centre gauche sur les retards apportés à la convocation de la Chambre.

Le premier discours de Rochefort ne fut pas plus oratoire que ceux de ses réunions publiques. Il contenait cependant déjà une attaque. Il demanda que le service de sûreté de la Chambre, jusque-là confié à la troupe de ligne, le fût désormais à la garde nationale. « Comme sous ce gouvernement nous sommes toujours exposés à des surprises, il nous faut une garantie sérieuse. » Quelques jours après il présenta avec son ami Raspail un projet de réformes générales : les maires élus par le Conseil municipal ; l'impôt progressif unique ; le service universel de 20 à 50 ans, chaque soldat résidant chez lui

et exercé seulement trois heures par jour; les officiers élus[1]. Forcade, épisodiquement ayant fait une allusion ironique à ce projet, Rochefort, sous prétexte de rectification au procès-verbal, en profita pour insulter l'Empereur : « Le ministre a cherché à ridiculiser le projet de loi qui vous a été présenté hier par le citoyen Raspail et moi. Je tiens à constater qu'il ne fait que continuer le système inauguré par le chef de l'État. A l'ouverture de la session, le chef de l'État a cru devoir ricaner et m'insulter (c'était faux). Si ridicule que je puisse être, je ne me suis jamais promené sur une plage, avec un aigle sur l'épaule et du lard dans mon chapeau. » Le membre de la Chambre des communes qui se serait permis de telles irrévérences envers le souverain eût couché à la Tour de Londres. Et voilà pourquoi l'Angleterre est un pays libre. La Chambre se borna à pousser quelques exclamations, le président à dire : « Je ne puis vous laisser continuer, ceci n'est plus une discussion. » Il n'y eut pas même un rappel à l'ordre[2].

La nomination des bureaux provisoires amena de nouveaux tiraillements entre les députés venus de côtés opposés qui s'étaient réunis dans la signature de l'interpellation des 116. Certains membres de la Droite ne prenaient point leur parti d'être absorbés par notre groupe libéral. Ils voulurent nous absorber à leur tour et prirent l'initiative d'une convocation afin d'arrêter

1. Séance du 7 septembre.
2. Séance du 9 décembre 1869.

ensemble les candidats aux bureaux. Schneider étant mis hors de cause pour la présidence, il s'agissait des vice-présidents. Beaucoup de nos amis hésitaient à se rendre à la réunion, redoutant qu'on ne leur imposât Jérôme David; moi-même, je ne m'y serais pas rendu si j'avais supposé que ce nom pût être proposé. Mais une lettre publique de lui annonçant qu'il renonçait à toute candidature, m'avait rassuré, et nous vînmes en nombre. Daru s'étant exclu, par son adhésion aux dissidents, je fus d'acclamation élu président. On convint préalablement, que chacun de nous s'engageait à porter les noms choisis, n'eussent-ils pas ses préférences, et que deux candidats seraient donnés à la Droite, et deux aux 116. On commençait à débattre les noms quand quelqu'un jeta en avant celui de Jérôme David. — « Il ne veut pas être candidat! s'écrient nos amis. — Sans doute, fait le perfide, je l'ai écrit; cependant si mes amis l'exigent, je surmonterai mes répugnances. » Les amis l'exigent aussitôt, et le tour est fait. Nous avions été attirés dans une embuscade. Quelques uns des nôtres se levèrent bruyamment et sortirent. Je fus tenté de les imiter, mais j'aurais tout compromis d'une autre manière. J'étais pris; il n'y avait qu'à ne pas me déconcerter. Je dépouillai sans broncher le scrutin qui donna la liste suivante : Talhouët, du Miral, Jérôme David, Chevandier.

Les dissidents triomphèrent de ce résultat : sous ma présidence même, un nom détesté des

libéraux avait été élu. Ils crurent me tenir à merci, et crièrent partout que je désertais le parti libéral. Puis ils coururent aux journaux demander qu'on les appelât désormais le Centre gauche, pour les distinguer de moi qui n'étais plus un des 116, mais un allié de Jérôme David. Buffet, Plichon, Lespérut, Kolb-Bernard se firent inscrire au nouveau groupe, auquel Daru avait déjà adhéré, et dont le nombre s'éleva ainsi de 21 à 37. D'autres encore ébranlés parlèrent de nous quitter. Il n'y avait pas un moment à perdre pour arrêter la débâcle. Nous ne pouvions pas nous retirer de l'engagement que nous avions pris de mettre sur notre liste même Jérôme David. Nous le tînmes.

A la présidence, Schneider obtint 151 voix; les intransigeants de Droite en comptèrent 53 sur le nom d'Alfred Le Roux, et les irréconciliables 37 sur celui de Grévy. A la vice-présidence, Talhouët, porté sur toutes les listes, fut nommé avec 244 voix, Du Miral avec 144, Chevandier, quoique exclu par le Centre gauche, avec 141, Jérôme David avec 137 grâce à notre concours. Daru en eut 98, Buffet 75.

Aussitôt nous nous mîmes en mesure de déjouer la manœuvre de nos anciens amis et de marquer que notre fidélité à notre parole n'impliquait pas l'abandon de nos idées libérales, en arrêtant avec les membres libéraux de la Droite un programme qui ne permettait plus aucune équivoque[1]. Le 1er, le 2 et 3 novembre, nous nous

1. Séance du 1er décembre 1869.

réunissions chez Josseau, avocat distingué du barreau de Paris, sympathique à tous, et le programme suivant fut arrêté :

« Considérant que le devoir des représentants de la nation est de formuler les vœux de l'opinion publique ; considérant qu'au premier rang parmi ces vœux se trouve l'application loyale du régime parlementaire, qui est la forme nécessaire du gouvernement du pays par le pays sous une monarchie ; considérant que le régime parlementaire implique une presse et des élections libres, un ministère homogène et responsable, une majorité compacte autour de principes nettement déterminés et consentis ; considérant que tout parti constitutionnel, sous le régime parlementaire, peut être soumis à l'obligation d'appliquer son programme, dès que la majorité l'a adopté ; les députés soussignés, sans entendre repousser de nouvelles réformes, quand la nécessité leur en sera démontrée, déclarent que, quant à présent, ils sont d'accord pour vouloir : A l'extérieur, la paix ; à l'intérieur, l'abrogation de la loi de sûreté générale ; l'interdiction du cumul pour les gros traitements ; l'étude d'un système de décentralisation, qui constitue, sur les bases les plus larges possibles, l'autonomie de la commune, du canton et du département, et, en attendant, le choix obligatoire des maires dans les conseils municipaux ; une réforme électorale opérée avant le renouvellement du Corps législatif, ayant pour but notamment de déter-

miner par la loi le nombre et l'étendue des circonscriptions, et de sauvegarder la liberté des élections; la modification de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'atteinte à la liberté individuelle et de violation illégale du domicile; l'attribution au jury des délits politiques commis par la voie de la presse; la suppression du droit de timbre sur les journaux et son remplacement partiel par un droit de poste; la suppression du droit accordé aux préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires; la liberté de l'enseignement supérieur; l'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce; la recherche de tous les moyens pratiques d'améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre. »

Ce programme était l'expression la plus complète des désirs de la portion la plus exigeante du parti libéral. Il différait même des programmes que j'avais soumis à l'Empereur, puisque j'y admettais le jugement de la presse par le jury. J'eusse préféré m'en tenir à ma doctrine du droit commun, la seule vraie, mais les libéraux n'étaient pas encore convertis à cette thèse, et si nous n'avions pas réclamé le jury, il semblait que nous ne fissions rien. La dernière phrase indiquait une préoccupation populaire qui nous séparait des parlementaires purs, peu soucieux des réformes sociales. De 114 le nombre des signatures s'éleva vite à

133[1]. Parmi les adhésions particulières, on remarqua beaucoup celle d'Isaac Pereire, l'ancien saint-simonien, d'une intelligence très étendue même en dehors de la spécialité financière où il excellait[2].

L'effet fut immense. Les rumeurs contre moi tombèrent aussitôt et je redevins le leader du mouvement. Le Centre gauche, qui délibérait et attendait le rapport de sa commission, fut dérouté, confus, abasourdi par la rapidité de notre riposte. Il n'avait plus le prétexte de nous traiter d'alliés de Jérôme David et nous avions, nous, le droit de lui reprocher son

1. Voici les principales : D'Albuféra, Busson-Billault, Chesnelong, Chevandier de Valdrome, Dupuy de Lôme, Duvernois, Henri Germain, Laroche-Joubert, Louvet, Mackau, Masséna, Mège, Mouchy, Murat, Emile Ollivier, Pereire, Ernest Pinard, Prax-Paris, Reille, Maurice Richard, Segris, Talabot, Talhouët, etc.

2. « Mon cher monsieur Ollivier, — Obligé de m'absenter aujourd'hui de la Chambre pendant une partie de la séance, je n'ai pu, à mon grand regret, signer le manifeste des 114. Je ne veux pas tarder plus longtemps à ajouter ma signature à ce programme dont les principes doivent servir de base à la reconstitution d'une puissante majorité. Dans l'accomplissement de cette œuvre à laquelle vous aurez eu l'honneur d'attacher votre nom, je me plais à reconnaître à quel point vous avez su unir l'esprit de conciliation à une ferme volonté. J'applaudis vivement à la phase libérale dans laquelle la France semble être définitivement entrée, et je m'en félicite d'autant plus qu'elle doit avoir pour effet de réaliser le rêve de ma vie, la recherche des moyens les plus propres à améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre. C'est à cette recherche que mes efforts ont toujours été voués et que je suis prêt à me consacrer tout entier. Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments. — I. PEREIRE. » (Paris, 6 déc. 1869).

alliance avec les Rochefort et les Jules Favre. Il ne savait quel parti prendre. Il s'arrêta à une adhésion motivée accompagnée de deux restrictions, l'une relative à l'exercice du pouvoir constituant, l'autre à la nomination des maires; il exprima le vœu que le gouvernement fît participer le pays, par ses représentants, à toutes les modifications constitutionnelles, et dit que la désignation du Chef de l'État ne donnait pas aux communes une participation suffisante au choix de ses magistrats; mais il n'était pas d'accord sur ce point, les uns voulant conférer la nomination aux conseils municipaux, les autres se contentant de leur donner un droit de présentation.

Aussitôt la signature de notre programme, je me rendis chez l'Empereur et je lui dis que j'étais maintenant en état de constituer un ministère appuyé sur une majorité.

La vérification des pouvoirs ne contribua pas à me rapprocher du Centre gauche, avec lequel je fus souvent en désaccord. Malgré mes bons sentiments pour Lambrecht, je ne pus me résoudre à voter contre l'élection irréprochable de son concurrent Choque. Je pus encore moins consentir à livrer Duvernois. Son élection n'était certainement pas correcte, la candidature officielle avait déployé en sa faveur l'excès de son énergie; néanmoins aucun fait délictueux n'était prouvé, et si les libéraux devaient avoir quelque indulgence, c'était pour le collègue qui travaillait en ce moment au triomphe des idées

libérales. La politique ne conseillait pas non plus de s'acharner contre une élection à laquelle l'Empereur attachait un prix particulier. Cependant aucune ne fut attaquée avec une passion plus ardente. Je la défendis dans le bureau par ma parole et à la Chambre par mon vote. Elle fut validée par 12 voix ; si je m'étais simplement abstenu, elle eût été annulée. Quatre élections furent cassées ; sept députés, investis de charges à la Cour, devancèrent, par leur démission de ces emplois, la nullité qui eût été certainement prononcée.

Forcade saisit l'occasion d'un débat sur l'élection de la Gironde, pour professer ses intentions libérales. Il le fit en termes excellents dont on ne pouvait suspecter la sincérité : « Je suis de ceux qui pensent qu'il y a quelque chose de plus digne encore d'une haute ambition que le gouvernement personnel, c'est l'honneur de fonder la liberté dans ce pays[1]. » Néanmoins, il était universellement admis que Forcade ne pouvait pas être chargé de pratiquer un régime si contraire à celui qu'il avait jusque-là servi, et, plus que jamais, il était question du futur ministère. C'était l'objet des conversations habituelles dans la salle des Pas perdus. Un jour un Centre gauche me dit : « Si vous êtes chargé seul de constituer un ministère, ce *seul* écartera Daru et Buffet. Vous devriez conseiller d'appeler à la fois Daru, Buffet et vous. — Qu'à cela ne tienne,

1. Séance du 8 décembre 1869.

répondis-je, si un rôle prépondérant qui me serait donné est un obstacle à la constitution du ministère, j'y renonce volontiers. » Et j'écrivis à l'Empereur : « Sire, j'ai chargé Pietri de vous annoncer la visite de M. Daru pour demain matin à 9 heures et demie. Insistez pour qu'il prenne un ministère, vous l'obtiendrez. Dès que Votre Majesté sera d'accord avec lui, elle n'a qu'à le prier de s'entendre avec moi, et je ne doute pas qu'en quarante-huit heures nous ne puissions vous proposer un ministère qui donne satisfaction au pays. » (8 décembre.)

L'Empereur envoya le lendemain un officier d'ordonnance chercher Daru. Il avait eu de nombreuses relations avec lui en 1850 et en 1851, mais il ne l'avait pas revu depuis le Coup d'État et n'en avait reçu qu'une lettre, contenant un refus à une invitation à dîner aux Tuileries. Ce refus était conçu dans de tels termes que, loin de le froisser, il avait montré la lettre en déclarant qu'elle était belle. Daru fut introduit comme je l'étais habituellement, par le couloir intérieur. A peine la porte ouverte, l'Empereur, debout à quatre pas, s'avança vers lui. « Bien des événements se sont passés depuis que nous ne nous sommes vus, monsieur Daru. — Oui, Sire, beaucoup d'événements, les uns heureux, les autres malheureux. — Je désirerais, reprit l'Empereur, que comme autrefois à l'Élysée, vous m'exposiez franchement votre avis sur la situation. » Il le pria de s'asseoir près de la cheminée. Quand il eut pris place, après un mo-

ment de silence, l'Empereur dit : « Vous m'en avez beaucoup voulu du Coup d'État, je le comprends ; vous ne pouviez pas voir d'où vous étiez ce que je voyais. A votre place je me serais conduit comme vous l'avez fait ; vous avez rempli votre devoir. » Daru le remercia. Ils échangèrent une poignée de main et la conversation commença. Sur la situation intérieure Daru répéta les idées que j'exposais depuis plusieurs semaines. L'Empereur écouta sans répondre. « Et à l'extérieur? dit-il. — En Allemagne, répondit Daru, il y a deux hommes qui ont une immense force, le roi Guillaume et Moltke. Le roi Guillaume représente l'idée de l'unité allemande ; Moltke est le premier homme de guerre de son temps. L'un a soixante-douze ans, l'autre soixante-quinze ; leur disparition affaiblira la Prusse ; il faut l'attendre dans une complète abstention. — Et Bismarck? qu'en faites-vous? — M. de Bismarck est jeune, mais seul, n'ayant plus l'appui des deux grandes forces du Roi et de Moltke, il n'est pas inquiétant, quelles que soient, d'ailleurs, son activité et son intelligence. — Vous avez raison », répondit l'Empereur. Il proposa ensuite à Daru de prendre un ministère, sans trop d'insistance toutefois, et il ne lui parla ni de s'entendre avec moi, ni de constituer un Cabinet. Il persistait dans sa pensée, Forcade écarté, de ne se confier qu'à moi et de me faire le pivot unique des combinaisons libérales.

La session extraordinaire était close. La ses-

sion ordinaire s'ouvrit, et l'on s'occupa de la nomination du bureau. Jérôme David eût voulu se poser en concurrent de Schneider. Il vint m'annoncer son intention. Je l'en détournai, en lui représentant les inconvénients graves d'une telle compétition. Comme il s'obstinait, je m'adressai à l'Empereur, qui lui interdit cette fausse démarche. Schneider fut élu président avec 190 voix; Talhouët, vice-président, 177; Chevandier, 141; Jérôme David, 140; Daru, 133. Et la Chambre fut ajournée au 10 janvier.

Le jour même où notre programme paraissait dans les journaux, l'Impératrice arrivait à Paris, de retour de l'inauguration du canal de Suez. De loin elle avait suivi les événements qui se déroulaient en son absence. Elle avait partagé les émotions excitées par les menaces de Kératry le 26 octobre, néanmoins elle n'avait pas envoyé à l'Empereur des conseils de réaction. « Je pense malgré tout, lui écrivait-elle, qu'il faut ne pas se décourager et marcher dans la voie que tu as inaugurée; la bonne foi dans les concessions données, comme du reste on le pense et dit, est une bonne chose, j'espère donc que ton discours sera dans ce sens ; plus on aura besoin de forces plus tard, et plus il est nécessaire de prouver au pays qu'on a des idées et non des expédients. — Je suis intimement convaincue que la suite dans les idées c'est la véritable force, et je suis persuadée qu'on ne fait pas deux fois dans le même règne des coups d'État. » (27 oct. 1869.)

La souveraine ne fit pas un accueil très chaleureux aux ministres du sénatus-consulte. Restée fidèle à Rouher, elle n'aimait pas ceux qui l'avaient supplanté. Ils demandèrent à la fin du Conseil à lui présenter leurs hommages. L'Empereur les conduisit lui-même chez elle. Arrivés à la porte du boudoir, il entra seul et revint peu après suivi de l'Impératrice. Elle s'arrêta sur le seuil, ne sortant ni n'entrant, ni n'engageant ces Messieurs à entrer. Duvergier fait son compliment. L'Impératrice répond d'un ton bref : « Je vous remercie », puis elle s'incline et rentre chez elle. Chasseloup s'écrie : « Voilà une réception bien froide ! — Elle n'est pas même convenable », ajoute La Tour d'Auvergne. L'Empereur allégua les fatigues du voyage. Le ministère se trouvait aussi peu en faveur à la Cour, qu'il l'était déjà à la Ville. L'Empereur ne tarda pas à lui demander sa démission.

CHAPITRE VII

LA FORMATION DU MINISTÈRE DU 2 JANVIER

I

La publication de notre programme, n'avait pas eu seulement pour résultat de dérouter le Centre gauche; elle avait rendu impossible la situation de Forcade, qui, libéral en thèse générale, était très prononcé contre la plupart des réformes spécifiées.

Le 27 décembre, au moment où j'allais sortir de chez moi, je reçus la lettre suivante de l'Empereur : « Monsieur le député, les ministres m'ayant donné leur démission, je m'adresse avec confiance à votre patriotisme pour vous prier de me désigner les personnes qui peuvent former, avec vous, un Cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif, et résolues à appliquer dans sa lettre comme dans son esprit le sénatus-consulte du 8 septembre. Je compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts du pays, comme sur le vôtre, pour m'aider dans la tâche que j'ai entreprise de faire fonctionner réguliè-

rement le régime constitutionnel. Croyez, Monsieur, à mes sentiments. »

Je n'avais jamais souhaité plus et mieux. Le soir même, mes amis du Centre droit se réunissant au Grand-Hôtel, je crus convenable d'aller leur donner communication de la lettre que je venais de recevoir. Je commis une erreur assez divertissante. Le Centre gauche lui aussi se réunissait au Grand-Hôtel. J'entrai chez lui, par mégarde, au lieu d'entrer chez mes amis. On m'entoura avec empressement et, de bonne grâce, je donnai la primeur d'une nouvelle que je comptais ne pas leur communiquer du tout. Bien des visages s'allongèrent. Mes amis, au contraire, vers lesquels je me rendis aussitôt, n'eurent que de la joie et décidèrent d'aller en masse s'inscrire aux Tuileries. Le lendemain 28, la lettre était au *Journal Officiel*, et le pays l'accueillait par une véritable acclamation. Le jappement railleur des intransigeants s'y perdit et on entendit encore moins le petit grinchement hargneux que le Centre gauche déposa dans le coin d'un de ses journaux, *le Français* : « La Couronne s'est trompée en choisissant M. Ollivier comme organisateur exclusif du Cabinet. On peut procéder ainsi quand on s'adresse à un chef de parti reconnu. M. Ollivier n'est pas le chef de M. Segris et de M. de Talhouët, de M. Buffet et de M. Daru. Il fallait au moins corriger ce défaut de situation en réunissant ces personnages, en partageant en quelque sorte avec eux le soin que la faveur impériale avait

attribué à un seul, en les consultant sur la composition du Cabinet. » Dans le monde de la nuance du *Français* était un homme qui, par la hauteur du caractère, la supériorité du talent littéraire, un don spécial d'éloquence incisive et forte, la connaissance approfondie de la science politique et la sereine impartialité avec laquelle il jugea même ses adversaires les plus prononcés, restera une des figures les plus illustres du XIX[e] siècle, le duc Albert de Broglie. Il a rendu à mon œuvre un témoignage dont je demeure si touché que, quoiqu'il y ait quelque air de présomption à m'en parer, je n'hésite pas à le reproduire parce qu'il est la réponse à la plainte aigre de ses amis : « Quelle que fût l'autorité légitime et chaque jour croissante de M. Buffet, ce n'est pourtant ni lui ni le groupe formé autour de lui qui auraient pu, à eux seuls, convertir au régime constitutionnel soit le Corps législatif, soit l'Empereur lui-même. Pour décider tout à fait le mouvement, il fallut que, des rangs d'une opposition plus avancée, se levât un brillant auxiliaire dont une rare éloquence ne tarda pas à faire un directeur et bientôt un chef. On sait le rôle principal que M. Émile Ollivier prit à cette heure critique, et avec quelle souplesse de talent et d'intelligence, élevé dans la fraction extrême du parti républicain, il sut se dégager de toute prévention étroite et sectaire. On sait aussi avec quel art, profitant des relations personnelles établies entre l'Empereur et lui à propos de la loi sur

les coalitions ouvrières, il sut acquérir sur cet esprit indécis un véritable ascendant. Lorsque enfin, sous la pression chaque jour plus forte de l'opinion publique, les *quarante-deux* étant devenus *cent seize* dans la Chambre encore une fois renouvelée, il fallut franchir le pas décisif, ce fut ce républicain de la veille qui fut chargé d'opérer la transformation de l'Empire autoritaire en monarchie libérale[1]. »

Je fus assailli par les conseils. Ceux de Persigny surtout furent nombreux. Je cite les plus intéressants : — Voici ce que j'écris à l'Empereur : « Si Votre Majesté me permet de lui dire mon avis, je lui dirai : « Gardez les ministres de la Guerre et de la Marine et M. Magne pour donner plus de gravité à votre nouveau ministère. Mais repoussez les Daru, les Buffet et autres caractères équivoques ; ne prenez que de jeunes hommes. Dans les temps difficiles, la jeunesse et le courage sont préférables à tout. Les anciens sont d'ailleurs impopulaires et ne disent rien à l'esprit de la nouvelle génération ; la jeunesse au contraire, c'est l'inconnu, c'est l'espérance. Votre haute raison, votre sagesse dirigeront aisément de jeunes ministres et leur ardeur, leur audace rétablira cette crainte salutaire sans laquelle il n'y a pas d'autorité possible. Mille amitiés dévouées. » (28 décembre 1869.)

« Croyez-moi, formez un ministère vigoureux avec une idée économique qui puisse saisir les in-

1. Duc de Broglie. *M. Buffet*, p. 26.

térêts et vous réussirez, ce que je souhaite de tout mon cœur. Si vous ne le faites pas, vous échouerez avant deux mois et vous perdrez la plus belle occasion de soustraire l'Empire à la domination des intrigants. — Car je ne m'abuse pas : après vous, ce serait moi qui serais appelé pour donner le coup de collier de l'audace, et après moi, très vite après moi, une fois la réaction faite, les lâches intrigants qui ont déshonoré l'Empire reprendront le pouvoir, et, par l'Impératrice, s'empareront de nouveau de l'Empereur. — Ne voyez dans toute mon action qu'un désir, celui d'être utile à un chevalier sans peur et sans reproche de la politique. Voilà pourquoi je vous aime. Tout à vous. »

Brame ne m'eût pas déplu, mais je dus l'écarter sur sa déclaration qu'il n'entrerait pas aux affaires sans Pouyer-Quertier, deux fois battu aux élections et dont je ne voulais pas endosser les théories protectionnistes à outrance. Il ne m'était pas davantage possible d'unir ensemble Magne, Buffet et Daru. Celui-ci ne serait pas entré sans Buffet, et Buffet m'avait déclaré qu'il ne se prêterait à aucun rapprochement avec un personnage quelconque du régime autoritaire. Je n'avais donc qu'un parti à prendre : choisir entre Magne, Chasseloup et Buffet. Là du moins, j'étais libre de mon choix. L'Empereur ne tenait nullement à conserver Magne et Chasseloup; au contraire, il eût été plutôt satisfait de leur éloignement à cause de leur insistance à pousser Forcade dehors.

Il avait quelque goût pour Daru, et il avait consenti, tant était grand son désir de ma réussite, à sacrifier ses préventions contre Buffet. Personnellement je ressentais plutôt de l'éloignement pour cette nature de Magne trop différente de la mienne; Daru m'était inconnu, mais j'avais une véritable affection, une haute estime pour Buffet dont le robuste talent m'avait toujours été très précieux, que j'avais toujours trouvé bon, loyal, sans aucune pensée de jalousie. Mais il m'eût semblé injuste de ne pas faire une place dans mon ministère à ceux qui m'en avaient offert une dans le leur et qui avaient si fidèlement mis dans le sénatus-consulte le Message du 11 juillet. Je me considérais d'ailleurs comme implicitement lié à leur égard par les longs pourparlers des semaines précédentes. Au contraire je n'avais pris jamais aucun engagement, même moral, vis-à-vis de Buffet, et, si cet engagement eût existé, il aurait été rompu depuis que Buffet avait consenti à couvrir de son autorité les mesquineries du Centre gauche. De plus, je craignais, par une exclusion trop systématique des anciens serviteurs de l'Empire, de mécontenter le Centre droit, ma véritable armée. Je priai donc d'abord Magne et Chasseloup de m'accorder leur concours et de conserver les ministères dont ils étaient les titulaires. Je n'eus pas à m'occuper des ministères de la Guerre et de la Marine. J'aurais voulu y placer le général Trochu et l'amiral Jurien de la Gravière. L'Empereur exigea le

maintien du général Le Bœuf et de l'amiral Rigault de Genouilly, officiers de sa confiance, parce qu'il entendait demeurer le maître responsable des affaires militaires.

Quel ministère prendrais-je moi-même ? Girardin me conseillait les Affaires étrangères, l'Empereur m'en détournait. « Je tiens à vous garder longtemps, me dit-il, et aux Affaires étrangères il faut changer souvent. » Je ne pensais pas ainsi : c'est aux Affaires étrangères surtout qu'il est utile de maintenir longtemps le même ministre. Mais d'autres considérations me déterminèrent. Ma volonté dominante était de me placer au poste où se trouveraient les difficultés les plus graves et les plus instantes. Or je ne croyais pas qu'elles fussent à l'extérieur. Convaincu que notre politique pacifique de non-intervention partout nous assurait la tranquillité, je croyais sage de me consacrer aux affaires intérieures, où tout était en ébullition. Un peuple occupé à s'arranger est condamné à l'immobilité. Plus tard, l'œuvre libérale terminée, j'aurais pris la direction de la politique extérieure et essayé de l'établir sur des principes sérieux en accord avec nos nouvelles institutions. Jusque-là il me paraissait suffisant de mettre aux Affaires étrangères un homme prudent, de belles manières, sachant parader avec les ambassadeurs, et leur offrant bien à dîner. Le ministère de l'Intérieur ne me convenait pas davantage, parce que, là aussi, j'eusse été absorbé par des détails spéciaux et

d'interminables audiences. Je choisis le ministère de la Justice dont le personnel et la spécialité m'étaient si familiers, que je pourrais les conduire sans peine. J'y joignis les Cultes à cause du Concile. Je donnai l'Intérieur à Chevandier de Valdrome mon allié fidèle, qui avait été avec moi le véritable directeur de la campagne des 116 et l'organisateur de la majorité ministérielle. Louvet accepta immédiatement le Commerce, Maurice Richard les Travaux publics; il ne restait à pourvoir que l'Instruction publique et les Affaires étrangères. J'offris l'Instruction publique à Segris, les Affaires étrangères à Talhouët. Talhouët me répondit : « Vous ne doutez pas de mes sentiments pour vous et combien je serais heureux d'être associé à vos généreux efforts, mais j'ai regretté trop la séparation qui s'est produite entre nous et plusieurs de nos amis et j'ai trop déclaré que je n'accepterais rien tant que nous ne serions pas d'accord ; je ne puis revenir sur un pareil engagement. » — « Puisque Talhouët n'accepte pas, dit à son tour Segris, je l'imite. » — « Puisque Segris n'entre pas, dit Mège, auquel je proposai la place de Segris, je reste dehors. »

Je me trouvais en présence d'une coalition nouée par le Centre gauche et certains membres du Centre droit dans le dessein d'exclure Magne et Chasseloup. Dans cette impasse, je pensai à Duvernois. Il avait, pendant cette crise, montré une intelligence remarquable, une dextérité active et utile ; malgré mon expérience de ses

revirements, je voulus l'élever du sous-secrétariat d'État auquel l'Empereur l'avait accepté, au ministère du Commerce. Magne se récria : — « Il serait peu parlementaire d'enrôler un député novice n'ayant encore parlé que pour défendre son élection, validée par 12 voix à peine. » Je tins bon ; Magne aussi. — « Déclarez, me conseilla Girardin, que vous ne ferez pas de ministère si Duvernois n'est pas agréé. » Duvernois ne méritait pas d'être estimé à ce prix. Je proposai à Magne de nous en rapporter à l'opinion de l'Empereur, que je supposais favorable à mon projet. Nous voilà aux Tuileries, nous exposons le fait. L'Empereur, d'ordinaire si doux et si peu tranchant, avait parfois un ton tellement décisif qu'il excluait même l'idée d'une objection. Il eut ce ton ce jour-là. « Duvernois, ministre ! Oh ! non, fit-il avec un mouvement indéfinissable. — Vous entendez », dit Magne. Me voyant étonné, l'Empereur reprit : « Je porte beaucoup d'intérêt à M. Duvernois, je le crois capable ; mais il est jeune, il a le temps d'attendre, et c'est dans votre intérêt que je le refuse ; on dirait que je l'ai imposé pour vous surveiller et que c'est une manière de retenir mon pouvoir personnel. » Duvernois ne comprit pas que je n'eusse pas suivi le conseil de Girardin et renoncé à constituer un ministère sans son concours. « Vous-même, m'écrivait-il, qu'allez-vous faire dans cette galère ? il n'est pas pratique de coudre ensemble du drap neuf et du drap vieux. » Que m'avait-il donc proposé pendant

tant de semaines, lorsqu'il me conjurait d'entrer seul dans le ministère du 17 juillet et qu'il s'écriait lyriquement : « Quel quadrilatère ce serait que Ollivier, Magne, Forcade et Chasseloup ! »

Dans l'ancien ministère il y avait un homme modeste, libéral, instruit, éloquent, Bourbeau. Je lui demandai son concours, il me le promit à l'Instruction publique. Il ne restait à trouver que le ministre des Affaires étrangères. Je pressai La Tour d'Auvergne de conserver son portefeuille. Il se retrancha derrière son état de santé et nous ne pûmes triompher de ses refus. L'Empereur me proposa alors Gaudin, député, gendre de Delangle. Comme je n'accueillais pas cette ouverture avec beaucoup d'entrain, l'Empereur m'écrivit : « Si la combinaison dont nous sommes convenus ne réussit pas ; il y aurait un grand avantage à avoir pour garde des Sceaux M. Odilon Barrot qu'on me dit très bien disposé. Quant au ministère des Affaires étrangères, je crois vraiment que M. Gaudin conviendrait bien. Il n'a pas grande autorité dans la Chambre mais il était très estimé au Conseil d'État. Il est très honorable, très riche, ancien ministre plénipotentiaire, et enfin parle avec la plus grande facilité. Si l'on veut des hommes nouveaux, il faut bien essayer ceux qui n'ont pas acquis de célébrité. »

J'allai voir Odilon Barrot. Il se montra fort touché, mais n'accepta point, invoquant son grand âge. Le prince Napoléon me parla d'un

jeune ministre plénipotentiaire plein de talent et de l'acceptation duquel il me répondait, Bertemy. Le jeudi 30 novembre à neuf heures du soir, j'écrivis à l'Empereur pour lui proposer le ministère suivant : *Justice et Cultes*, Émile Ollivier; *Affaires étrangères*, Bertemy; *Intérieur*, Chevandier; *Travaux publics*, Maurice Richard; *Commerce*, Gaudin ou Louvet; *Instruction publique*, Bourbeau; *Conseil d'État*, Chasseloup; *Finances*, Magne. Le lendemain dans la matinée Conti vint me dire que l'Empereur acceptait tous ces noms, demandant seulement de mettre Gaudin à l'Intérieur, et Chevandier au Commerce. Il m'attendait à quatre heures pour terminer. Ma réponse fut : « Sire, je me considère comme impuissant à former un ministère autre que celui que j'ai proposé à Votre Majesté. Gaudin à l'Intérieur produirait un mauvais effet, tandis que Chevandier inspirera confiance et sera un ministre remarquable. Si je prenais l'Intérieur au lieu de la Justice, rien ne serait terminé. Il resterait à choisir un ministre de la Justice, et ni dans la Chambre, ni au dehors, je ne connais personne qui m'inspirerait à la Justice la confiance que Chevandier m'inspirera à l'Intérieur. Je n'attends pas quatre heures pour communiquer à Votre Majesté mes réflexions, parce que le temps presse et que, ne concevant plus aucune combinaison en dehors de celles que j'ai proposées, je désire donner tout de suite à Votre Majesté la possibilité de nommer une autre personne. Je suis avec respect votre

bien affectueusement dévoué. » L'Empereur me fit répondre qu'il m'attendait à quatre heures, et qu'il acceptait toute ma liste. Je n'avais pas encore vu Bertemy. Je l'avais proposé sur les affirmations du prince Napoléon, et je devais le rencontrer au Palais-Royal, avant de me rendre aux Tuileries. Je trouve un homme troublé, indécis, qui, au lieu de me dire un *oui* net, conclut, après beaucoup de circonlocutions : « Si l'Empereur me donne un ordre, j'accepte ; s'il n'exprime qu'un désir, je refuse. »

— « Je n'ai pas d'ordre à donner, me dit l'Empereur, lorsque peu d'instants après je lui rapportai cette réponse; je n'ai qu'à accepter ou repousser la liste que vous me présentez sous votre responsabilité. » Nous effaçâmes donc Bertemy, lui substituâmes Gaudin et replaçâmes Louvet au Commerce. L'Empereur signa ma nomination de garde des Sceaux. Les autres décrets n'étant pas préparés, la signature fut remise au lendemain.

Au sortir des Tuileries je vais chez Chevandier, et ensemble nous nous rendons successivement chez nos futurs collègues. Nous ne trouvons pas Magne ; nous lui laissons le billet suivant : « Mon cher collègue, Tout est terminé. M. Bertemy hésitant à accepter, nous avons pris Gaudin, et à la place de Gaudin, Louvet. Le ministère est ainsi composé... (suivait la liste). Maintenant, Dieu veuille que le flot nous porte haut et loin ; du moins nous sommes sûrs que nous pourrons tomber la tête haute et

en hommes de cœur. Ce qui m'encourage beaucoup plus que tout, c'est de penser que nous serons soutenus par votre admirable parole et par votre expérience. Il a été convenu que l'insertion au *Moniteur* aura lieu le 2 janvier. Votre tout dévoué. — ÉMILE OLLIVIER.

« Mon salut bien amical. — CHEVANDIER DE VALDROME. »

A peine rentré chez moi, Cochin, mon ami de l'École de droit, très lié avec Daru, survint. Il me dit : « Il est bien fâcheux que vous ne vous soyez pas entendu avec vos collègues du Centre gauche. Voulez-vous que je négocie avec eux? — C'est inutile, lui répondis-je, tout est fini. » Il devint pâle, et ne dissimula pas son désappointement. Ses amis avaient cru me paralyser par leur abstention; voyant que je pouvais me passer d'eux, ils comprenaient qu'ils ne feraient pas bonne figure en ne prenant point leur part dans l'accomplissement d'une réforme à laquelle la faveur publique était assurée.

A peine Cochin tout déconcerté était-il parti qu'on m'apporte une lettre de Magne : « Mon cher monsieur Ollivier, J'ai été très touché de votre aimable billet, je vous en remercie. La fondation de l'Empire libéral est dans les vœux du pays; j'y ai travaillé avec conviction et dévouement, je suis disposé à m'y consacrer encore de tout cœur. Mais c'est une œuvre considérable, son succès est le point capital, rien ne doit être négligé pour y attirer les meilleures influences. Or, j'ai appris que des conférences

avaient été tenues hier entre les principaux membres du Centre droit et du Centre gauche, qu'un plus grand nombre de portefeuilles disponibles, *notamment celui des finances*, auraient facilité les arrangements. Réfléchissez bien tant que rien n'est encore définitivement engagé. La considération des personnes et des situations n'est que secondaire, le moindre sacrifice que je puisse faire à la cause commune est de laisser le champ libre. De près comme de loin, on me trouvera au nombre de ses partisans les plus convaincus et les plus zélés. Votre tout dévoué. » (1er janvier.)

Chevandier arrivait en ce moment. Nous allons tous deux chez Magne ; nous le remercions de son abnégation et lui déclarons que nous ne l'acceptons pas : « Votre portefeuille est celui que nous voulons le moins rendre vacant. » Alors il se répand en récriminations imprévues : on a mal négocié ; on est resté dans l'équivoque ; il faut recommencer plus sérieusement les pourparlers, réunir ces messieurs, leur faire des offres nouvelles. » Je répondis, vexé : « Il n'y a pas eu d'équivoque, Monsieur. » Magne, sans me laisser continuer, quittant son accent mielleux, me dit sèchement : « Je refuse de rentrer au Ministère si vous ne faites pas une nouvelle démarche auprès du Centre gauche. » — Et moi d'un ton encore plus sec : « Vous l'exigez? Je la ferai. » Je me levai, le saluai de la tête et sortis.

Depuis huit jours je m'ingéniais de toutes

manières afin que Magne gardât sa situation ; je m'étais séparé du Centre gauche, presque brouillé avec Girardin, et, au dernier moment, par une retraite inattendue, il faisait crouler ce que j'avais eu tant de peine à édifier! Cette conduite m'eût paru stupéfiante si l'Empereur ne m'en avait donné le sens la veille en me racontant, qu'au moment où il allait me charger de former le Cabinet, Magne et Chasseloup lui avaient conseillé de confier plutôt cette mission à Schneider, pendant que Schneider lui donnait l'avis de s'en remettre à Magne. Et comme l'Empereur avait déclaré que c'était moi seul qu'il appellerait, Schneider avait observé : « Du reste, Ollivier ne réussira pas et alors Magne se trouvera là. » Cette confidence m'expliquait l'attitude de Magne : tant qu'il m'avait vu aux prises avec les difficultés, il avait eu l'air de me seconder ; dès que j'en étais sorti, comme il fallait que je ne réussisse pas, il se retirait, convaincu que je ne pourrais pas reprendre de nouveaux arrangements avec le Centre gauche. Et alors il serait là. Je ne délibérai pas une minute. Je dis à Chevandier dans l'escalier : « Ah ! le bonhomme veut nous mettre dedans ; nous le mettrons dehors ; dans quelques heures j'aurai mon ministère et il n'en sera pas ! »

Du même pas je me rendis chez Cochin : « Vous avez paru hier au soir affecté de la rupture de mes négociations avec vos amis ; ayez la bonté d'aller les trouver, et de leur déclarer

de ma part que je suis disposé à les reprendre et à tout terminer avec eux ; j'abandonne Magne et Chasseloup ; dès lors leur motif de ne pas entrer dans ma combinaison disparaît. S'ils refusent, je renoncerai au mandat que m'a donné l'Empereur en expliquant mes motifs dans une lettre publique. » Je lui racontai en même temps sans réticence ce qui venait de se passer entre Magne et moi. Cochin joyeux se rendit chez Daru, à qui de mon côté j'écrivis : « Mon cher collègue, il me revient que vos amis se plaignent de n'avoir pas été suffisamment mis en demeure d'entrer dans le Cabinet que je suis chargé de constituer. Il importe à tous qu'aucun doute ne subsiste sur notre situation réciproque, afin que chacun supporte devant le pays la responsabilité qui lui incombe. Je suspends donc mon œuvre ; je vous prie de réunir vos amis, de déterminer avec eux les conditions de personnes et de choses auxquelles vous subordonnez l'entrée dans un Cabinet. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre détermination collective le plus tôt qu'il sera possible, par un mot de billet. Croyez à mon affectueuse considération et à mon dévouement. »

Du même coup, résolu à ne plus avoir aucune relation avec Magne, quoi qu'il arrivât de ma nouvelle tentative, je lui expédiai le billet suivant : « Samedi trois heures et demie, 1er janvier 1870. — Monsieur le ministre, je vous prie de m'excuser si je ne me rends pas chez vous, je suis impérieusement réclamé chez moi, jus-

qu'au moment d'aller chez l'Empereur. Croyez à mon sentiment respectueux. »

Sur ces entrefaites, le prince Napoléon vient causer avec moi. Il me raconte les paroles pleines de sérénité que l'empereur avait adressées au Corps législatif à sa réception officielle du jour de l'an : « En partageant la responsabilité avec les grands corps de l'État, je me sens plus de confiance pour surmonter les difficultés de l'avenir. — Quand un voyageur a parcouru une longue carrière et qu'il se décharge d'une partie de son fardeau, il reprend de nouvelles forces pour continuer sa marche. »

La journée approchait de sa fin lorsque Daru et Talhouët vinrent m'apporter leurs réponses. Ils acceptaient aux conditions suivantes : aucun nom ancien, à l'exception des deux militaires du maintien desquels l'Empereur faisait une condition *sine qua non*. Quatre portefeuilles pour Daru, Buffet, Segris, Talhouët, pas de chef de Cabinet : « Il n'y aura ni premier ni dernier » ; admission des deux programmes, celui des 37 aussi bien que celui des 133. Seulement, en ce qui concerne la réserve des 37 sur le pouvoir constituant, elle s'entendrait ainsi : Nous déconstitutionnaliserons, c'est-à-dire nous ferons passer du domaine inaccessible de la Constitution dans le domaine accessible de la loi, toutes les prescriptions constitutionnelles qui ne seront pas fondamentales. La question des maires fut déclarée ouverte, c'est-à-dire que chaque ministre con-

serverait sa liberté d'opinion. Enfin Daru exigea une entrevue avec l'Empereur, afin, disait-il, de protester contre l'accusation d'orléanisme qu'on lui adressait, mais, en réalité, afin de paraître recevoir son mandat directement du souverain, et non d'Émile Ollivier.

Aucune de ces conditions n'était contraire à mes opinions ni aux actes que j'avais accomplis sauf une, celle qui interdisait l'institution d'un premier ministre. Quelques semaines auparavant, Daru et Buffet avaient répondu à mes premières ouvertures : « Sans un chef de Cabinet il ne peut y avoir de ministère parlementaire. » Et, en effet, dans tous les pays constitutionnels il a été considéré comme indispensable qu'il y eût un premier ministre représentant et défenseur de la pensée commune, non seulement vis-à-vis du souverain, mais contre les initiatives personnelles de chaque ministre. L'Empereur, de son côté, était disposé à me conférer le titre, non de premier ministre, mais de vice-président du Conseil. Ce furent les parlementaires qui s'opposèrent à l'inauguration du régime parlementaire complet. Néanmoins, comme cette surprenante restriction était dirigée contre moi personnellement et que je ne voulais pas faire échouer la création du premier ministère responsable par une exigence qui eût paru dictée par une infatuation personnelle, j'acceptai sans mot dire toutes les conditions et j'écrivis à l'Empereur : « Sire, malgré des critiques inévitables, notre ministère était bien

accueilli et, commenté par les charmantes paroles de Votre Majesté, il eût été une fin très heureuse de la crise. La lettre que j'écris à M. Magne et que je joins à celle-ci indique le résultat de l'ouverture qui m'a été imposée... Me voilà donc obligé de tenter une combinaison avec ces messieurs ou de m'unir de nouveau à un homme qui ne m'inspire plus aucune confiance et qui ne doit avoir que de mauvais sentiments pour moi. Je conseille à Votre Majesté de m'autoriser à prendre le premier parti et à m'adresser à MM. Daru, Talhouët, Segris, Buffet; les deux premiers sont vice-présidents et, par conséquent, appartiennent constitutionnellement à la majorité de la Chambre. Un ministère ainsi composé enlèverait l'opinion et ne rencontrerait aucune résistance redoutable dans la Chambre. Ces messieurs accepteront-ils? Oui, si Votre Majesté consent à recevoir M. Daru avec moi, et à lui affirmer qu'elle ne le croit pas un orléaniste, qualification contre laquelle il proteste avec indignation. Si cette dernière tentative échoue, il n'y a plus qu'à composer un ministère quelconque, car il faut que tout soit fait lundi matin; l'opinion commence à s'impatienter. Si Votre Majesté approuve ces idées, elle n'a qu'à me le faire savoir. A dix heures, demain, j'entrerai d'abord seul, puis j'introduirai M. Daru. » (1er janvier.)

L'Empereur n'eut pas en ce qui me concernait la même abnégation que moi-même. Il ne consentit pas à ce qu'un autre parût bénéficier de

l'autorité qu'il n'avait entendu donner qu'à moi seul. A la tentative que Daru, pour la seconde fois, faisait pour se tailler un rôle à mes dépens, il répondit un refus plus catégorique encore que le premier : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, Je reçois votre lettre de 9 heures et demie et je m'empresse d'y répondre. Vous savez que ma confiance en vous est entière et que j'accepterai tous les hommes qui voudront marcher avec vous ; mais je crois inutile de recevoir le comte Daru. Je n'ai jamais douté de ses sentiments d'honneur, et ce serait en douter que de croire qu'il accepterait d'être un de mes ministres, s'il rêvait le retour d'une autre dynastie. Qu'il soit d'accord avec vous sur les hommes et sur les choses, je l'accepterai comme j'ai accepté hier la liste que vous m'avez présentée. Croyez à mes sentiments d'estime et d'amitié. »

II

Le 2 janvier je commençai ma journée en communiquant à Daru la réponse de l'Empereur, et il dut se résigner à recevoir son ministère de ma main. A midi nous nous réunîmes chez lui. Mes futurs collègues s'étaient déjà partagé les ministères. Chevandier à l'Intérieur leur déplaisait, et ils eussent voulu se passer de Maurice Richard, mais je n'admis pas qu'on sacrifiât les amis qui, dès le premier jour,

s'étaient associés à mon œuvre. J'exigeai que Chevandier restât à l'Intérieur et, puisque le ministère des Travaux publics avait été donné à Talhouët, un ministère des Beaux-Arts fut créé au profit de Maurice Richard. Alors Buffet s'assit devant un bureau et, de sa grande écriture, écrivit la liste du ministère du 2 janvier.

Les ministères distribués, il y eut une conversation plus qu'une discussion sur le programme lui-même. Les points relatifs à la politique intérieure avaient été déterminés par des déclarations publiques; il n'y avait pas lieu d'y revenir. Notre politique extérieure au contraire avait été indiquée par un mot vague : *Paix*. La paix dépendait de notre politique en Allemagne et sur ce point je crus devoir échanger quelques explications. Je me gardai bien d'exposer les idées que j'avais soumises à l'Empereur sur la nécessité de ne pas s'opposer à l'unité allemande, sauf, par le jeu habile des alliances, à en faire un stimulant et non un péril. Tous étaient imbus des idées de Thiers, de Rouher, de notre diplomatie, de ne pas permettre un nouvel agrandissement de la Prusse par le passage du Mein. Le programme ministériel fut donc réduit à ces termes : accepter sans arrière-pensée les faits accomplis en 1866; n'intervenir ni par des actes ni par des paroles dans ce qui se passerait en Allemagne, soit dans le Sleswig, soit au delà du Mein; ne pas sortir d'une complète abstention tant que ne se produirait pas un événement nouveau sur lequel chacun gar-

dait sa liberté d'opinion. Ainsi le présent était réglé et l'avenir réservé. Et afin d'être sûr que cette politique officielle ne serait pas contrariée par l'action personnelle de l'Empereur, il fut convenu que nous le prierions, s'il avait des correspondances particulières avec nos ambassadeurs, de vouloir bien les interrompre.

Rentré chez moi, j'écris à l'Empereur :

« Dimanche 2 janvier, 4 heures après-midi. — Sire, les pourparlers que j'ai eus ce matin, après l'exigence de M. Magne, ont abouti au ministère suivant que je soumets à l'agrément de Votre Majesté : « *Sceaux, Justice et Cultes :* Émile Ollivier. — *Affaires étrangères :* Daru. — *Intérieur :* Chevandier de Valdrome. — *Finances :* Buffet. — *Guerre :* Général Le Bœuf. — *Marine :* Rigault de Genouilly. — *Instruction publique :* Segris. — *Beaux-Arts :* Maurice Richard. — *Agriculture et Commerce :* Louvet. — *Présidence du Conseil d'État :* Parieu. Voici les raisons qui militent en faveur de cette combinaison : 1° Elle est dans les vœux de l'opinion à laquelle elle donnera satisfaction entière. 2° Elle est constitutionnelle, puisqu'elle contient trois des vice-présidents de la Chambre (Daru, Chevandier, Talhouët). 3° Elle supprime le principal argument des révolutionnaires contre votre gouvernement : le Coup d'État. Ce n'est pas un petit triomphe pour vous, Sire, après dix-huit ans de règne, d'avoir amené le vice-président de l'Assemblée législative de 1851 à s'asseoir dans vos conseils. Cette preuve de force

produira un effet considérable; ceux qui ne songent qu'à vous renverser l'ont si bien compris qu'ils n'ont reculé devant aucun moyen pour retenir Daru. 4° Les hommes inscrits sur cette liste sont des hommes de cœur et d'honneur dont aucun n'est capable d'une trahison. « Le maréchal Vaillant ne fait point partie du ministère nouveau. Un ministère inamovible, et en quelque sorte privé, dans un Cabinet mobile et constitutionnel a paru à juste titre un anachronisme. La création du ministère des Beaux-Arts, réclamée depuis longtemps, acceptée déjà en juillet par Votre Majesté, aura l'avantage de donner un poste à mon ami Maurice Richard. Plus tard elle vous permettra d'introduire aux affaires certaines individualités considérables qui ne pourraient y avoir accès autrement. « Au lieu de vous communiquer ces résultats de vive voix, je préfère, Sire, vous les transmettre par écrit, afin que vous ayez le temps de réfléchir avant de vous prononcer. Mais je vous donne avec force, avec insistance, avec conviction, avec certitude, le conseil respectueux d'accepter ce ministère. L'essentiel en ce moment est de rassurer et de ramener à vous les classes intelligentes et moyennes : un tel ministère me paraît adapté à cette tâche. Il ne supprimera pas de votre route toutes les difficultés et tous les ennuis; il en supprime les périls actuels. Je prie Votre Majesté de m'excuser si mon œuvre n'est pas conforme à ses désirs, je n'ai été mû que par le sentiment d'un

bien loyal dévouement dont je vous donne une nouvelle assurance. »

A 4 heures et demie je reçus de l'Empereur ce billet : « Venez causer avec moi. » Je n'entrai pas aux Tuileries par la porte officielle, sous le pavillon de l'Horloge, je passai selon mon habitude par l'intérieur du Cabinet. J'y trouvai Conti : « Eh bien! me dit-il, le ministère est fait? — Oui. — Avec le Centre gauche? — Oui. — Il ne durera pas trois semaines. — Nous verrons. » L'Empereur m'accueillit avec de moins lugubres augures. Je m'attendais à le trouver soucieux. Il me tendit la main en souriant, et me dit : « Eh bien! c'est terminé; j'accepte votre liste, seulement je désirerais que le maréchal Vaillant conservât son entrée au Conseil; tâchez de l'obtenir. » Puis il appela Conti et Franceschini Pietri. Afin d'être sûrs que les décrets paraîtraient le lendemain, nous nous mîmes tous les trois à les rédiger. A mesure qu'il y en avait un de terminé, l'Empereur le signait et je le contresignais. Un moment il se prit à rire, et tirant le bout de sa moustache, il dit : « Je ris en songeant à Chasseloup, il voulait renvoyer les autres et le voilà dehors. » Le dernier décret signé, je me levai, et, appuyant la main sur les nominations : « Sire, si demain ces décrets ne sont pas accueillis par une satisfaction générale, je n'ai qu'un conseil à donner à Votre Majesté, c'est de tirer l'épée et de se préparer au combat. » Et comme l'Empereur me remerciait : « Non, Sire, c'est à moi de vous

remercier de m'avoir associé à quelque chose de grand. »

J'avais écarté de ma maison les amis et les journalistes qui l'encombraient en leur disant que rien ne serait encore terminé ce soir-là. — Je ne trouvai en rentrant chez moi que ma femme et plusieurs de mes futurs collègues ; je leur annonçai la conclusion. Puis je regardai tristement en moi-même, le passé de joie, de douleur, de paix, d'étude, dont avait été témoin ce petit appartement, devenu presque une place publique, et je n'eus nulle envie de me réjouir. A dix heures du soir, Talhouët et Parieu viennent m'apprendre qu'ils avaient transmis à nos collègues le désir de l'Empereur relatif au maréchal Vaillant et qu'ils ne croyaient pas devoir y acquiescer. Du reste personne ne s'opposait à ce que le titre de ministre de la Maison de l'Empereur fût conservé au maréchal. J'en instruisis aussitôt l'Empereur. Il ne suspendit pas pour cela la publication des décrets. Mais il ne fut point convaincu et me le prouva par la lettre suivante : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, Je crois que vos collègues se trompent au sujet du ministère de la Maison impériale. Le maréchal Vaillant n'a pas seulement une position honorifique, il a réellement un portefeuille, car il a dans ses attributions la Légion d'honneur, les bâtiments avec les haras. Mais quand il n'aurait pas ces attributions, est-ce qu'en Angleterre même on ne trouve pas utile de donner l'entrée au Conseil à des ministres sans portefeuille?

Les Anglais, au lieu de restreindre le nombre des hommes politiques attachés à un Cabinet, cherchent toujours, au contraire, à l'augmenter. Nous parlerons de cela. Croyez à mes sentiments de haute estime et d'amitié. »

Il ne fut plus question du maréchal Vaillant. Mais une autre difficulté faillit encore se produire. Je ne l'ai connue que plus tard : Le général Le Bœuf, qui n'avait consenti à rester que dans un ministère où il retrouverait ses anciens collègues, ayant appris le premier janvier, à l'issue des réceptions officielles, que je composais un Cabinet nouveau avec le Centre droit et le Centre gauche, pria l'Empereur de ne plus compter sur lui. « Si vous vous retirez, lui dit l'Empereur, vous ferez échouer toute la combinaison et l'on voudra m'imposer Trochu ou Bazaine dont je ne veux pas. » Il resta.

Les décrets parurent à l'*Officiel* le 3 janvier. Selon la parole de Mérimée : « Les choses étant ce qu'elles étaient il n'y avait pas moyen de faire autrement [1]. » La gloire de l'Empereur n'en était pas diminuée. Reconnaître la nécessité et s'y soumettre, c'est précisément en quoi consiste le génie d'un chef d'État. Quelle est la réforme que la royauté anglaise n'ait pas accomplie sous le coup d'une contrainte nationale ? « Si vous repoussez l'abolition des dîmes, disait Althorp, le sang coulera. » — « Ne vous exposez pas, disait John Russell à propos de la réforme municipale, à

1. A Panizzi, 16 août 1869.

accorder à la crainte ce que vous accordez à la justice. » Si la première réforme électorale avait été plus longtemps ajournée, les ouvriers de Manchester et Liverpool se seraient portés en armes sur Londres et auraient assailli la royauté. Céder à une nécessité publique n'avilit un souverain que lorsqu'il cède sans bonne foi, avec l'arrière-pensée de reprendre ce qu'il a paru concéder. L'Empereur ne méritera pas ce reproche. Il a retardé, hésité, mais quand il s'est résolu, il s'est montré d'une irréprochable loyauté. Aucun souverain constitutionnel n'a respecté davantage la liberté de celui qu'il avait honoré de sa confiance. Il n'est intervenu dans mes négociations que sur ma demande, avec discrétion et bienveillance, uniquement en vue de me faciliter ma tâche et non de la gêner par ses exigences personnelles. Et il a véritablement, de ce jour, mérité la gloire d'avoir, lui aussi, uni ce qu'on a cru souvent inconciliable, le principat et la liberté[1].

III

Le journal *le Français* nous avait appris comment le Centre gauche accueillait le mandat que l'Empereur m'avait donné. Un de ses adeptes les mieux informés, bien qu'il ne fût plus député, Lambrecht, nous apprend comment

1. *Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuerit principatum et libertatem.* Tacite, *Agricola*, 3.

ce groupe apprécia la formation de mon ministère : « L'opinion a forcé l'Empereur à donner entrée à Buffet, Daru et Talhouët. Ollivier se trouve par là relégué au second plan, ou, du moins, il est contenu par la présence de ses trois collègues. Je crois que nous devons nous réjouir de cet événement, et reprendre la confiance qui nous a parfois abandonnés[1]. » *L'Univers*, d'accord pour une fois avec *le Français*, faisait chorus à ce contentement intime : « Le nouveau Cabinet offre entre autres avantages celui de ne pas laisser libre carrière à M. Émile Ollivier. Sauf M. Maurice Richard, les hommes que le député du Var s'est donné, bon gré mal gré, pour collègues, ont de vieux services ou une importance personnelle qui les soustraient à son influence. C'est une garantie. »

Daru, en effet, avait été choisi (car Buffet ne se serait pas prêté à ce rôle) pour me reléguer au second plan. La défiance qu'on me manifestait ainsi ne tenait pas à une antipathie personnelle. Je ne l'aurais pas méritée et aucun de mes collègues ne l'éprouvait. Ce qui les inquiétait, ce n'était pas non plus ce qu'on a dit de ma mobilité, de ma facilité à me laisser emporter par l'enthousiasme au delà de ce que je voulais et de ce qu'exigeait la prudence politique. Plus que personne, ils savaient que depuis dix ans j'étais immobile à la même place, comme un roc, et que le pouvoir ne m'en ferait pas plus

1. *Félix Lambrecht*, par ABEL DESJARDINS, p. 53.

sortir que l'opposition. Ils avaient expérimenté que le tumulte des assemblées, qu'il se manifestât par des applaudissements ou des murmures, loin de m'exciter, me calmait, et que je n'étais jamais plus maître de moi que quand les autres avaient cessé de l'être d'eux-mêmes. Leur défiance tenait à deux causes : tous étaient loyalement dévoués au gouvernement dont ils acceptaient d'être les serviteurs, mais leur passé à tous était monarchique, moi j'étais foncièrement républicain ; mon noble et charmant ami, Léon Galouye, qui était aussi celui de Gambetta, me disait souvent : « Vous êtes le seul républicain que je connaisse. » Et si je m'étais entendu avec l'Empire, sur un contrat passé en forme et signé, c'est parce que je considérais dans les circonstances actuelles, un Empire libéral et constitutionnel, comme la meilleure forme de la République. De plus, mes collègues étaient protectionnistes, j'étais libre-échangiste ; ils étaient les ennemis irréconciliables de l'Italie, et malgré mon dissentiment sur Rome capitale, j'en restais l'ami dévoué. Mais tout cela, si grave que ce fût, n'était en quelque sorte qu'accessoire. Ils avaient envers l'Empereur une involontaire défiance et point d'affection personnelle ; j'avais confiance en lui, et sa personne m'inspirait plus que de la sympathie : ils présumaient donc que dans les cas douteux, je me placerais de son côté plutôt que du leur, et que je ne le livrerais pas à leurs exigences si elles devenaient excessives.

J'avoue que dans la facilité avec laquelle je me prêtai à subir ces précautions, il y avait plus de dédain que d'humilité. Je me sentais le plus fort. D'abord auprès de l'Empereur avec lequel il fallait toujours compter, et qui, me rendant les sentiments que je lui témoignais, m'appartenait plus qu'à eux. Ensuite auprès de la majorité de la nation, qui connaissait mon nom, tandis que le leur, en dehors des salons, lui était absolument inconnu; enfin auprès du Corps législatif, car malgré le talent de plusieurs d'entre eux, par la nature de mon esprit et de mon humeur, par l'habitude de la lutte, j'étais appelé à me trouver plus souvent sur la brèche, tenant le drapeau en main; et c'est celui qui est le premier au combat que saluent comme chef ceux-là mêmes qui ont décidé qu'il serait le dernier. Ils pouvaient donc, tant qu'il leur plairait, prétendre que j'étais admis comme par grâce dans le ministère Daru-Buffet; j'étais sûr que le ministère du 2 janvier serait le ministère d'Émile Ollivier. Du reste, tous ces procédés protocolaires, d'apparence blessants, disparurent si vite dans l'affabilité et la bonne grâce des rapports personnels, qu'en vérité j'aurais été trop susceptible si je les avais ressentis.

IV

Il n'y a jamais eu, en effet, dans un gouvernement une réunion d'hommes plus dignes de

respect par le mérite et par le caractère que les membres du ministère du 2 janvier. Il n'en était aucun qui ne jouît de l'autorité morale et de la considération sociale que donnent l'intégrité de la vie et l'irréprochable correction de la conduite; aucun qui n'acceptât le pouvoir autrement que comme un sacrifice fait au pays et qui, dédaigneux des jouissances que les ambitieux en attendent, y cherchât autre chose que le travail et la lutte pour le bien ; aucun qui ne fût disposé à quitter sa charge avec plus d'empressement qu'il ne l'avait prise, et aucun qui voulût y rester un instant le jour où son programme de liberté serait compromis.

Dans ce Cabinet, les ministres militaires formaient une catégorie à part, puisque, choisis par l'Empereur, ils relevaient de lui seul et que je n'en étais pas responsable. On connaît déjà Le Bœuf. L'amiral Rigault de Genouilly[1], destiné de bonne heure par son père, ingénieur de Marine, à la carrière maritime, y était entré en passant par l'École polytechnique. Son apprentissage terminé, il prit part avec distinction aux expéditions d'Alger et du Portugal, aux sièges d'Anvers et d'Ancone. En 1847, commandant la corvette la *Victorieuse*, il naufragea dans l'archipel de Corée. Sa conduite, dans ce désastre, avait été si admirable que sa comparution devant le tribunal maritime chargé de le juger, selon les lois militaires, fut un véritable

1. Né en 1807.

triomphe. A Sébastopol il avait commandé pendant une année avec un courage stoïque, au milieu des maladies et des privations, le corps des marins détachés à terre; cela lui valut le grade de vice-amiral. Et la campagne de Chine et de Cochinchine (1857-1859) lui procura la dignité de sénateur. Il se signala par des discours spéciaux pleins de verdeur et se montra le défenseur ardent du pouvoir temporel. Il entra au ministère à la suite du 19 janvier, à la place de Chasseloup-Laubat : l'Empereur profitait de la crise ministérielle pour militariser la marine, ainsi qu'il écrivait à Chasseloup en lui donnant congé. Dans ses situations diverses, les qualités par lesquelles il se distingua furent l'énergie de la volonté, la puissance du travail, l'ordre, la méthode. Il n'était pas matelot autant que d'autres, et n'avait pas les qualités spontanées que cette qualification suppose, mais il ne lui manquait rien de ce que peuvent donner la science, la réflexion, la persistance, la valeur ; et c'étaient justement les aptitudes nécessaires à ce moment où l'art naval se transformait. Il façonnait les marins à son image, les préparait, les choisissait, les imprégnait de ses qualités, et il apprenait aux uns et aux autres les fortes mœurs militaires que le monde a admirées depuis à Paris et à Bazeilles. Il aimait à faire tout avec pompe et à tenir une grande place, et il était dans son élément quand il avait à présider quelques cérémonies militaires.

Sur le berceau de Napoléon Daru avaient

brillé toutes les splendeurs du premier Empire, et Napoléon et Joséphine lui avaient servi de parrains[1]. De l'École polytechnique il avait passé dans l'artillerie et il était entré sans efforts dans la vie publique. Dès 1832 il prenait séance à la Chambre haute comme pair héréditaire. Il fut de cette noblesse bonapartiste oublieuse des Bonaparte, qui accepta Louis-Philippe comme l'héritier de Napoléon Ier, le servit avec fidélité et déplora sa chute. Cependant trop d'anciennes traditions rapprochaient un Daru d'un Napoléon pour que des rapports ne s'établissent pas entre le comte Daru, envoyé comme député à l'Assemblée Constituante et à la Législative et le prince Louis Napoléon, élu président de la République française. Ces rapports devinrent familiers, et Daru, élu vice-président de l'Assemblée législative, profita de son influence pour dissuader le Président de toute pensée de coup d'État. Il crut avoir réussi ; aussi fut-il très courroucé, à la nouvelle de l'événement du 2 décembre. Il réunit chez lui, rue de Lille, 200 députés et, à leur tête, se présente à la porte de l'Assemblée du côté de la rue de Bourgogne ; les soldats le repoussent. Il reconduit ses collègues chez lui et met en délibération les partis les plus énergiques. Tout à coup un jeune officier d'état-major entre et déclare qu'il a ordre d'arrêter les membres de la réunion « Avez-vous un ordre écrit? demande Daru. —

1. Né le 11 juin 1807.

Non. — Alors prenez-y garde, jeune homme, car ce que vous allez faire est d'une extrême gravité ». Le jeune officier se trouble, hésite, puis déclare qu'il va se munir d'un ordre écrit. Les députés, profitant de ce répit, traversent tranquillement deux par deux les soldats laissés dans la cour et se rendent à la mairie du dixième arrondissement. Lorsque l'officier revint avec son ordre écrit, il ne restait plus qu'une vingtaine de personnes parmi lesquelles Broglie, Tocqueville, Odilon Barrot. « Mais, dit encore Daru, vous avez l'ordre écrit d'arrêter un rassemblement de députés : il n'y a plus de rassemblement de députés chez moi, les personnes qui m'entourent sont des amis personnels. — Alors! dit l'officier, que ces messieurs se retirent. — Et moi qu'en faites vous? — Vous resterez prisonnier chez vous. » Au bout de quelques heures, les soldats disposés dans la cour se retirèrent sans même prévenir leur captif, et Daru put sortir librement et apprendre que ses collègues avaient été saisis à la mairie et conduits à la caserne du quai d'Orsay. Il y accourt, sollicite d'être arrêté. Le colonel refuse de le recevoir. Il insiste ; le colonel s'en défait en ordonnant à deux soldats de le reconduire dans sa demeure. Pendant les prospérités du second Empire, Daru resta à l'écart, étroitement uni, dans les souvenirs et dans les colères, à Tocqueville et Dufaure. Cette attitude lui valut, en 1860, d'entrer à l'Académie des Sciences morales et politiques, et d'être, en 1869, dans la Manche, le

candidat de l'Union libérale. Sa candidature fut combattue avec acharnement; le préfet justifia ses violences en se retranchant derrière des ordres directs de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit de constituer le ministère libéral, c'est l'Empereur lui-même qui me l'avait indiqué. Daru était certainement incapable d'une arrière-pensée équivoque, mais il vivait dans un monde ultra-orléaniste hostile, dont, sans s'en douter, il subissait l'influence. Et cela se traduisait par une inquiétude toujours en éveil vis-à-vis du souverain. De taille moyenne, la tête ronde, les cheveux blancs plaqués sur les tempes, une petite moustache sur la lèvre et une barbiche au menton, raide dans sa tenue comme un ancien officier, Daru avait dans son aspect quelque chose de militaire, de solennel ou plutôt d'important. A l'user on le trouvait bonhomme, affable, d'une bienveillante courtoisie. Il avait de la culture, pas assez pour se préserver de l'infatuation entêtée des esprits courts. Il en était resté au parlementarisme bourgeois de 1830; les anathèmes du Syllabus ne l'avaient pas dépris du catholicisme libéral. Dirais-je qu'il était sûr? Je ne voudrais pas dire non, et je n'ose pas dire oui : en effet il avait une mémoire sujette aux éclipses, et, n'ayant aucune intention d'altérer la vérité, il lui arrivait de l'arranger à sa façon, sans en avoir conscience. Ses vieux amis le savaient et en plaisantaient.

Buffet était fils d'un ancien colonel de l'Em-

pire[1]. D'abord avocat à Mirecourt, puis député à la Constituante et à la Législative, initié très jeune au maniement des affaires publiques, il avait donné déjà deux fois sa démission de ministre, en 1849 avec Odilon Barrot, en 1851 avec Léon Faucher. Dans les deux occasions son motif était le même : la défense des prérogatives parlementaires contre ce qui paraissait une entreprise du pouvoir exécutif, et, dans les deux occasions, il avait donné à sa résistance un air de farouche résolution, dont l'Empereur avait conservé un fâcheux souvenir. Il poussait jusqu'au fétichisme le culte du système parlementaire, sans toutefois l'identifier avec la dynastie d'Orléans. De quelque main qu'il lui fût donné, il était disposé à le prendre. Joignez à cela une haine vigoureuse de la démagogie, un goût plutôt médiocre pour la démocratie, un dévouement passionné au principe catholique et vous aurez tout l'esprit de l'homme. Le défaut de cet esprit était de se complaire aux détails, d'être frappé par ce qui divisait, plus que par ce qui rapprochait, de creuser les petites séparations, jusqu'à en faire de larges fossés, de manquer de synthèse, par conséquent de compréhension souple. Mais dans sa nature morale, jamais de défaillance. Il n'admettait aucun compromis avec ce qui était le devoir : de là le caractère irrité de sa résistance contre ce qui lui paraissait incorrect, quoiqu'il fût

1. Né à Mirecourt en 1818.

bon et bienveillant. Son désintéressement était complet, ainsi que sa modestie ; il n'a jamais recherché, dans les situations les plus diverses, la satisfaction d'aucun intérêt personnel de gain, d'importance, de vanité, et il n'a jamais poursuivi personne de ces sentiments d'envie qui abaissent la plupart des politiciens. Ce fut une grande conscience. Il était entré au Corps législatif en 1864 seulement, après une lutte très vive contre le candidat officiel. Tant que la liberté n'avait été défendue que par les Cinq, il était resté en observation ; dès qu'un groupe parlementaire se forma dans le parti conservateur, il s'unit d'une manière active et très efficace à ceux qui voulaient barrer la route à la révolution par l'union de l'Empire et de la liberté. Son réel talent d'orateur, sa parole ferme, ordonnée, précise, sans atteindre à ces sommets de l'éloquence où portent les souffles poétiques, avaient, lorsque la passion l'échauffait, une noble puissance.

Segris[1] était un des avocats célèbres, non seulement d'Angers, mais de toute la région. De la politique il n'avait d'abord participé qu'aux fonctions administratives : conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller général. En 1860, il fut nommé, avec le concours du gouvernement, député d'Angers. Il s'était d'abord consacré à l'étude des questions financières et des affaires proprement dites, et son opinion

1. Né à Poitiers en 1811.

faisait presque toujours loi dans les matières compliquées. Quoique persuadé de bonne heure de la nécessité de transformer les institutions de 1852, il ne s'unit pas aux premières manifestations libérales. Ce ne fut qu'après les élections de 1869 qu'il se prononça et ne balança plus à s'unir à nous. Il prit une part prépondérante à toutes les délibérations des 116. C'était un auxiliaire des plus précieux, car il savait à fond les affaires et il excellait à les exposer. Quoique ayant fait sa réputation au barreau, il n'avait conservé aucune des habitudes traînantes de l'avocat. D'un bond il allait au centre du sujet et de là en parcourait les parties, les expliquait en une langue abondante et précise, avec un élan, une force, un accent communicatif qui entraînait. Tout contribuait à son action : sa physionomie ouverte, dans laquelle brillait la sérénité d'une âme délicate et droite, son geste sobre, sa voix pleine. Un trait de son caractère ajoutait à l'effet de sa parole : sur les principes supérieurs, il était inébranlable et il se décidait sans aucune hésitation; sur la conduite quotidienne, au milieu des incidents confus des luttes politiques, il était souvent perplexe, non par pusillanimité, mais par scrupule; il craignait trop d'embrasser le mauvais parti. Comme il avait longtemps hésité avant d'adopter son opinion, il était en parlant préoccupé de se convaincre, autant que de convaincre les autres, et cette préoccupation involontaire ajoutait à son éloquence je ne sais

quoi de pénétrant, presque de pathétique, et un accent que les parleurs apprêtés n'ont jamais rencontré. C'était certainement l'orateur du Corps législatif qui avait le plus spontanément le don de l'émotion.

Louvet[1] avait été vingt-cinq ans maire de son pays; vingt ans président du conseil général, député sans interruption de 1848 à 1870, preuve de l'estime universelle qu'il avait su gagner par une longue vie de probité, de dévouement aux intérêts de ses concitoyens. Sa piété sincère se manifestait par sa charité et par la pratique de toutes les vertus domestiques et civiques. Les affaires financières auxquelles il s'était adonné ne l'avaient pas absorbé au point de lui faire négliger la culture générale de l'esprit. C'était un fin lettré qui, dans ses loisirs, écrivait des pensées justes, élevées, qu'il a réunies plus tard dans un volume plein de charme au titre modeste : *Pages volantes*. La majorité l'écoutait comme un oracle et s'inclinait devant son expérience, son bon sens, sa ferme modération. L'esprit toujours hanté des passions révolutionnaires qu'il avait entendues gronder si menaçantes dans la crise de 1848 à 1851, il avait quelque défiance d'une liberté réclamée l'outrage à la bouche, et pendant longtemps il avait hésité à s'associer au réveil législatif libéral. Même après le 19 janvier, n'ayant pas encore abandonné Rouher, ce fut sa voix qui me fit échouer à la

1. Né à Saumur en 1806.

Commission de la Presse. Cependant trop clairvoyant pour méconnaître l'impérieuse nécessité d'une transformation, après les élections de 1869 il nous apporta son concours. Son adhésion nous fut des plus précieuses, car elle entraîna un grand nombre d'hésitants. Son organe assez faible ne lui permettait pas d'obtenir les succès de la parole, mais ses discours très bien écrits se lisaient avec intérêt.

Le marquis de Talhouët[1], héritier de l'immense fortune du baron Roy, avait été, à l'Assemblée législative, un des représentants qui protestèrent contre le coup d'État à la mairie du dixième arrondissement. Néanmoins, telle était la solidité de sa position que le gouvernement se crut obligé, dès 1862, de l'accepter comme candidat officiel. Il n'avait pas tardé, quoique ne la recherchant pas, à obtenir une influence sérieuse. Cela tenait d'abord au charme de sa personne, élégante, fine, distinguée, de ses manières aimables où il y avait, plus que la politesse appliquée à ne pas blesser, un désir de cœur d'obliger, d'être serviable. A chacun il savait dire un mot d'intérêt, de telle sorte qu'on se sentait incliné à ne pas déplaire à qui était si attentif à plaire. Son action tenait aussi à la nature de son esprit, perspicace, sensé, réfléchi, prudent. Dès qu'il avait pris position quelque part, il s'y tenait fermement et ne reculait pas; mais il ne se décidait à s'engager qu'après avoir

1. Né en 1819.

longtemps pesé le pour et le contre ; il s'effrayait des responsabilités même glorieuses et répugnait aux initiatives osées ; aussi disait-on : Quand Talhouët va quelque part, on ne s'expose à aucune témérité en le suivant. Il s'était rangé dans le petit groupe libéral dès la première heure, et il y avait tenu, sans fléchir, sa place, même aux jours difficiles où le succès semblait éloigné, et le premier ministère libéral eût paru incomplet s'il n'en avait pas fait partie.

Maurice Richard[1], tout en ressemblant à Talhouët par la grâce affable et l'ouverture de cœur, était, dans ses façons, le type accompli du bourgeois parisien. Fils d'un homme d'affaires réputé par sa capacité et son honnêteté, qui avait acheté du prince de Polignac le beau château de Millemont, où le ministre de Charles X avait signé les Ordonnances, Maurice Richard y vivait occupé de ses champs, lorsque éclata la lutte entre le ministère Persigny et le fils Baroche. Avec cette audace heureuse de la jeunesse, il comprit que Baroche, compromis et combattu, ne pouvait réussir, non plus que son concurrent le général Mellinet inconnu dans Seine-et-Oise ; il part dans une petite voiture avec un ami et, armé de sa bonne grâce et des souvenirs de son père, il parcourt la circonscription, pose sa candidature. Au premier tour de scrutin, il n'y eut pas de résultat, au deuxième il était nommé. Il se rangea à la

1. Né en 1832.

Chambre parmi les libéraux. La nuance cléricale de Buffet l'éloignant, il vint prendre place à côté de moi, et depuis n'a cessé d'être un collaborateur dévoué et un ami très cher. Il était rompu aux affaires, s'exprimait avec facilité, avait de la finesse et du bon sens et, en même temps, un courage peu commun. Aucune responsabilité ne l'effrayait, la perspective d'un péril l'attirait au lieu de le repousser. Comme il avait dans ses façons une rondeur affectueuse, il était en bons rapports même avec nos collègues les plus rétifs, et aucun d'eux ne prononçait son nom sans une nuance de sympathie. Il représentait dans notre ministère la génération nouvelle. C'était le gage de notre volonté de penser à elle et de veiller à son avancement.

J'allais oublier Parieu. C'est qu'en effet il a été notre collègue aussi peu que possible, nous surveillant d'un œil soupçonneux et ne nous assistant guère. Il n'avait aucun titre pour entrer dans un ministère libéral. Durant tout l'Empire, il n'avait manifesté qu'une passion, une jalousie hargneuse contre Rouher, qui tenait au contraste de leur carrière, et non à une divergence d'idées[1]. Né en Auvergne comme Rouher, avocat comme lui à Riom, député avec lui en 1848, il s'était également associé à la fortune du prince Louis Napoléon; mais tandis que Rouher gravissait les situations supérieures, lui restait dans les moyennes, et il n'était pas

1. Voir *L'Empire libéral*, t. I, p. 262.

encore sorti d'un rang secondaire au Conseil d'État, que l'autre remplissait de sa forte personnalité les ministères et la Chambre. Cela l'avait rendu sombre, amer, mécontent. Il avait eu un jour d'éloquence et quoique ce jour n'eût pas eu de lendemain, Daru, qui en gardait un souvenir ineffaçable, nous l'imposa. Parieu était certainement un homme de mérite, très instruit, mais sa parole sourde n'avait aucune prise sur une assemblée. Il avait vu en nous les instruments de sa rancune; en réalité il n'éprouvait que de l'éloignement pour nos idées et peu de bienveillance pour nos personnes. Il comprenait d'ailleurs qu'il ne coucherait pas longtemps dans l'ancien lit de Rouher, au ministère d'État. Le Conseil d'État ayant perdu, par l'institution d'un ministère responsable et solidaire, son rôle prépondérant dans la préparation et la défense des lois, et n'étant plus qu'un conseil de gouvernement, son chef, logiquement, devait perdre le rang et le rôle de ministre, pour n'être plus qu'un vice-président administratif sous la juridiction du ministre de la Justice. Parieu le prévoyait et, quoique aucun de nous ne se fût occupé de cette éventualité, il avait les mêmes ombrages que si nous la préparions.

Chevandier de Valdrome[1] se rattachait aussi au passé orléaniste par son père appelé sous Louis-Philippe à la Pairie. Il avait parcouru

1. Né en 1810.

successivement avec éclat la carrière scientifique et la carrière industrielle. Élève éminent de l'École centrale, il avait conquis, par des travaux remarqués, l'honneur d'être correspondant de l'Académie des Sciences et s'était montré administrateur d'élite dans sa direction des manufactures de Cirey et de Mannheim. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1849, pour le courage et la charité qu'il déploya pendant l'épidémie cholérique, autant que pour sa science d'ingénieur. En 1859 il hésita à accepter le mandat de député dans le collège électoral vacant de la Meurthe. Décidé à n'être ni servile ni hostile, il craignait que son impartialité ne parût de la tiédeur et ses critiques de l'animosité, et qu'on ne l'accusât d'être un orléaniste déguisé. Son père, homme probe que j'ai connu, le rassura : « Accepte, lui dit-il, et sers l'Empereur avec autant d'indépendance et de loyauté que j'ai servi Louis-Philippe. » Il fut nommé à l'immense majorité qui ne le quitta jamais. L'administration ne l'avait pas fait son candidat officiel, mais ne lui avait opposé personne. A la Chambre il avait pris tout de suite une situation importante. Envoyé dans la plupart des commissions, écouté avec faveur dans les discussions, en rapports faciles avec les membres de la majorité, en conversation aimable avec ceux de l'opposition, cher aux catholiques par son dévouement aux intérêts religieux, il devint vite un de ces hommes dont les avis influent sur les résolutions d'une assemblée. Il eut

une part capitale à tous les actes par lesquels le parti libéral dynastique signala son existence puis ses progrès. Il m'aida fort à mener à bien l'amendement des 45 puis celui des 116. Il possédait à un haut degré les qualités d'un homme d'État : dans la préparation, fin, patient, souple, conciliant, abondant en ressources ; dans l'exécution, ferme, rapide, actif, intraitable, d'une intrépidité qu'aucun obstacle n'étonnait. Il savait brusquer les hommes et les caresser, les écouter et leur résister, les servir et s'en servir. Les péripéties les plus imprévues ne le déconcertaient pas. Aussi lucidement imperturbable les jours de malchance, que les jours de fortune heureuse, même quand il marchait où il fallait arriver vite, il ne paraissait pas pressé. Il aimait à s'appesantir sur les détails, à s'étendre en minutieux développements, mais dans ses digressions il ne perdait point de vue l'objet principal, et lorsqu'on l'en supposait le plus éloigné, il y revenait par une conclusion nette et pratique. Plus d'une fois, ayant saisi dès les premiers mots ce qu'il allait développer, je l'interrompais : « Marchez ! concluez ! » Il hochait alors sa tête lorraine en pensant : « Ces hommes du Midi sont bien impatients ! » Et il concluait toutefois sans trop abréger. Les lourdes responsabilités ne le rendaient pas morose ; d'humeur toujours gaie, prompt à faire une malice, à lancer un propos piquant, à gloser sur son prochain, à fureter, à deviner ce qu'on lui cachait, dès qu'on lui avait témoigné de la confiance et qu'on s'était mis

d'accord avec lui, il était très sûr, et quand il avait dit : Je ferai, — c'était fait. Travailleur infatigable, il avait à la tribune l'habitude de l'improvisation familière et l'aptitude à expliquer toute question avec autant de clarté qu'il la concevait lui-même. De tous mes collègues, c'est celui avec lequel j'ai vécu dans la plus constante et intime communauté de pensées, de résolutions, sans l'avis de qui je n'ai rien arrêté, et qui, sans le mien, n'a rien entrepris; celui qui ne me mesura jamais son concours, le compagnon de l'anxiété des heures terribles et du contentement des minutes satisfaites, mon véritable frère d'armes, celui qui fut avec moi le moteur toujours agissant du ministère. Notre union ne fut pas troublée un instant. Il aimait à se vanter de me conduire, d'être la véritable tête du ministère, et l'on ne manquait pas de me rapporter ces propos afin de me piquer; je répondais en riant : « S'il conduit mes affaires, je ne suis pas tout à fait étranger aux siennes, car il vient me consulter sur toutes. » En écrivant ces lignes, il me semble le voir devant moi, petit, ni grêle ni gros, ses cheveux un peu relevés sur l'oreille, le nez fin, les yeux pétillants de malice ou de pénétration, la bouche à la fois aimable et ironique, recouverte d'une petite moustache, ayant dans toute son attitude un air martial qui inspirait confiance. Et j'entends sa voix d'autrefois, me disant de son accent décidé : « Puisque vous êtes le dernier survivant d'entre nous, ne vous laissez pas accabler par la fatigue des ans et

rendez témoignage à vos amis devant des générations qui sans vous les connaîtraient mal. »

V

Pour être absolument conforme au régime parlementaire il manquait au ministère du 2 janvier quatre conditions : — 1° d'avoir choisi lui-même les ministres de la Guerre et de la Marine ; — 2° d'avoir un chef officiel ; — 3° de ne pas compter parmi ses membres un président de Conseil d'État n'appartenant à aucune fraction du Parlement et échappant aux conditions de la responsabilité ; — 4° de ne contenir aucun membre de la Chambre Haute. La première dérogation avait été imposée par l'Empereur. La deuxième et la troisième par Daru et ses amis. La quatrième résultait de la situation transitoire où nous nous trouvions. Le Sénat n'avait joué aucun rôle dans la transformation libérale dont toute l'initiative appartenait au Corps législatif. Deux de ses membres, Maupas et La Guéronnière, haletaient après un ministère, mais ni l'un ni l'autre n'était acceptable. La Guéronnière, homme fort inconsistant, était dans de mauvaises affaires, toujours aux expédients d'argent. Quant à Maupas, quelque sincère que fût sa conversion aux idées libérales, elle n'effaçait pas son passé de préfet du coup d'État, et certes, c'eût été par une clameur d'indignation que l'opinion publique eût accueilli

son entrée dans un ministère composé de victimes du coup d'État. Si j'avais dû choisir parmi les autoritaires convertis, je me serais adressé à Persigny, pour qui j'avais un réel attrait et qui m'eût apporté autrement de force que le médiocre sbire du 2 décembre. Maupas ne m'a pas pardonné cette exclusion, et, dans ses *Mémoires* dénués d'intérêt, si ce n'est dans la partie relative au coup d'État, il me poursuit de récriminations malveillantes. L'une de celles sur laquelle il insiste, c'est que je ne connaissais pas les hommes; assurément, s'il est un jour où je n'ai pas mérité ce reproche, c'est celui où je me suis privé de ses services.

Au Sénat, en dehors de Persigny, il n'y avait que deux personnes que j'eusse aimé m'adjoindre, Duruy et Bonjean; Duruy vers lequel m'attirait notre communauté d'origine républicaine, la haute estime que m'inspirait sa belle vie et la bienveillance affectueuse qu'en toute occasion j'avais trouvée; Bonjean, dont personne alors ne savait l'héroïsme, mais dont tous admiraient la forte intelligence, l'immense érudition et la vie digne en tous points des magistrats historiques. L'un et l'autre m'eussent apporté de la force et du prestige, mais l'un et l'autre, à cause de la largeur de leurs opinions religieuses, n'eussent pas été agréés par Daru et ses amis. Tel qu'il était, néanmoins, ce qu'il y avait de parlementaire dans le cabinet l'emportait sur ce qui manquait, et le Parlement, pouvant à tout instant renverser les ministres,

avait véritablement, sur la direction des affaires, toute l'influence que les assemblées peuvent raisonnablement revendiquer. Jamais, malgré les défectuosités, les libéraux n'ont rencontré une occasion plus sûre de doter définitivement notre pays du bienfait des institutions représentatives, ni les bonapartistes, une heure plus propice pour mettre l'avenir de leur dynastie hors de toute contestation. Les libéraux n'avaient qu'à accepter sans réticence l'Empire, en retour de la liberté qu'ils en recevaient, les bonapartistes qu'à se plier aux exigences de la liberté en retour du dévouement qu'elle leur offrait. Nous étions vraiment les imitateurs de ces grands patriotes. qui, entre les fureurs des huguenots et celles des catholiques et les palinodies de ceux qui criaient à la cour : Vive le roi! et dans la rue : Vive la ligue! soutinrent Henri IV et achevèrent l'Unité nationale, les émules de ces politiques prévoyants qui, en Angleterre, entre l'entêtement des Tories, les arrogances des Whigs et les folies des Jacobites, restèrent attachés au taciturne Guillaume et fondèrent la liberté britannique.

Une nouveauté de ce Cabinet était la création d'un ministère des Lettres et des Beaux-Arts. Il y avait longtemps que Mérimée l'avait réclamé. L'idée de réunir sous la même direction l'enseignement, les lettres et les arts, était erronée, Napoléon Ier ne l'avait point eue. Mais le second Empire en avait eu une encore moins heureuse, en accouplant les Beaux-Arts au ministère de

l'Intérieur et laissant les Lettres à l'Instruction publique. Les artistes ne peuvent pas être traités comme des préfets, non plus que les écrivains comme des professeurs ; il y faut une autre allure, une main plus souple, plus délicate, une méthode différente : l'enseignement n'accorde rien à la fantaisie, à l'originalité, à la nouveauté ; c'est, au contraire, de fantaisie, d'originalité et de nouveauté que se nourrit l'esprit littéraire et artistique. L'action du ministre sur l'enseignement est disciplinaire : il prescrit, réglemente ; cette action sur les lettres et les arts est purement intellectuelle : elle admire les chefs-d'œuvre et honore les maîtres. L'Empire, trop exclusivement bureaucratique, avait un peu négligé cette chose légère qu'on appelle l'esprit, et qui, en France, fait à la longue plus de besogne que les bureaucrates. L'esprit s'en était vengé en passant du côté de l'opposition et il faisait rage contre le gouvernement. Le meilleur moyen de le ramener était de lui ouvrir une maison où il fût chez lui, où ses élus pussent se rencontrer, et de lui donner pour maître de cérémonies un personnage considérable dans l'État.

CHAPITRE VIII

BILAN INTÉRIEUR DE L'EMPIRE A LA FIN DE 1869. — CRISE POLITIQUE. — CRISE RELIGIEUSE. — CRISE ÉCONOMIQUE. — ÉTAT DE LA PRESSE ET DE L'OPINION.

I

La tâche du ministère du 2 janvier était d'opérer la liquidation de l'Empire autoritaire. Il est donc nécessaire d'établir préalablement le bilan intérieur et extérieur du régime auquel il succédait.

Il recueillait une administration préfectorale, financière, judiciaire, supérieure à tout ce qui a existé et existera dans tous les temps et dans tous les pays : des fonctionnaires probes, instruits, expérimentés, dévoués à leur devoir et, sauf en de rares moments d'aberration électorale, se décidant par la pure équité, sans préoccupation de parti. Il n'y avait rien à amender dans ce mécanisme admirable ; il assurait à la liberté une assiette de force qui la mettait à l'abri des soubresauts violents et des paniques ; il n'y avait qu'à s'en servir sans le gâter.

Du côté politique, au contraire, notre héritage était détestable. Le régime autoritaire avait

en quelques années dissipé la plus grande somme de crédit, que jamais gouvernement ait obtenue d'un peuple. Tous les ressorts étaient usés et fonctionnaient mal; tout était devenu matière à caprices, les avertissements à la presse servaient autant à couvrir les débuts malheureux d'une comédienne, favorite du ministre, qu'à protéger l'État; les candidatures officielles étaient une sorte de feuille de bénéfices qu'on distribuait entre des favoris, sans préoccupation de la valeur des candidats et des susceptibilités des populations. « Le contraste de la faiblesse du ministère, depuis le retour aux pratiques parlementaires, avec le caractère arbitraire du régime de la presse, jetait un discrédit chaque jour plus prononcé sur le gouvernement, car on supporte peut-être plus aisément le despotisme entre les mains de la force qu'entre celles de la faiblesse[1]. »

Les hommes de valeur, qui n'auraient pas mieux demandé que d'entrer loyalement dans le mécanisme constitutionnel, tels que Rémusat, Audiffret-Pasquier, etc., avaient été inintelligemment et brutalement écartés; le gouvernement, tournant de plus en plus à la Gérontocratie, ne s'occupait pas de se rajeunir par de nouveaux talents, et le seul moyen des jeunes ambitieux de sortir de leur obscurité et de se signaler à la faveur publique était l'exagération déclamatoire d'une opposition extrême. Les partis, divisés sur

1. *Mémoires* de Persigny, p. 409.

leur lendemain, s'accordaient à sonner l'hallali sur l'Empire aux abois. Le mot liberté était pour eux le mot de passe signifiant renversement.

II

Les passions politiques n'étaient pas seules enflammées. La lutte entre libéraux et autoritaires qui se poursuivait dans l'État, se livrait également dans le protestantisme et le catholicisme. En tous temps, il y avait eu dans le protestantisme deux camps bien distincts : le parti libéral composé d'hommes de toute nuance dogmatique, depuis ceux qui acceptent le surnaturel jusqu'à ceux qui nient même la divinité du Christ, unanimes en ce point seulement, qu'ils repoussent la prétention de donner à l'église réformée une base doctrinale quelconque, et rejettent toute confession de foi obligatoire; le parti orthodoxe au contraire, professant qu'une église doit reposer sur des principes religieux, sur une foi positive et qu'il est insensé de lui donner pour base le libre examen absolu, voulait formuler comme règle fondamentale de la constitution de leur église, une confession de foi obligatoire pour les pasteurs. Cette controverse avait pris une intensité plus aiguë, depuis que Guizot, ayant des loisirs politiques, s'était constitué en quelque sorte le Pape du protestantisme orthodoxe. Des deux côtés on bataillait à qui mieux mieux. Guizot

avait sollicité de Baroche, qui la lui avait refusée, la convocation d'un Synode national, et le consistoire de Paris réclamait la destitution de l'éloquent Martin Paschoud, convaincu de libéralisme. De leur côté, les libéraux, voulant entrer de force dans la constitution officielle de l'Église, sollicitaient une participation au salaire légal, pour des consistoires indépendants, organisés à côté des consistoires officiels, ou tout au moins la revision de la loi électorale consistoriale afin de détruire la prépotence du parti orthodoxe dans le consistoire de Paris.

Dans l'église catholique, c'est sur la question spéciale de l'infaillibilité pontificale que libéraux et autoritaires se disputaient. Les champions étaient de première valeur : du côté des libéraux Montalembert, Dupanloup, Maret, le Père Gratry, Lacordaire, Augustin Cochin; du côté des autoritaires, deux vaillants qui, à eux seuls, valaient toute une armée : Louis Veuillot et Dom Guéranger. Livres, brochures, articles, s'échangeaient sans répit et accroissaient, par cette cause spéciale, l'excitation générale des esprits [1].

III

Aux haines politiques, dont nous avons déjà fait longuement l'étalage, aux haines cléricales toujours vivantes soulevées par la question de

1. Voir, sur cette controverse, ÉMILE OLLIVIER, *L'Église et l'État au Concile du Vatican.*

Rome, s'était ajoutée dans ces derniers temps une explosion de haine industrielle en constante effervescence. Depuis les traités de commerce coexistaient dans notre législation douanière deux tarifs différents pour les mêmes objets. L'un établi par diverses lois votées, applicable à tous les pays qui n'avaient pas de traité de commerce et qu'on appelait le tarif légal; l'autre nommé le tarif conventionnel parce qu'il devait son origine à des traités. Les protectionnistes se récriaient contre la coexistence de ce double tarif : une nation devait toujours demeurer maîtresse de sa législation douanière et ne point l'aliéner au profit d'une nation étrangère; les traités de commerce constituaient un abandon de la souveraineté nationale, en conséquence ils devaient être dénoncés, en commençant par le premier, le plus funeste, celui avec l'Angleterre, à échéance le 4 février 1870. Alors remis en possession de notre liberté d'action, nous pourrions, sinon revenir aux prohibitions, ce qu'on n'aurait osé proposer, du moins relever des tarifs insuffisants et mal établis. Les protectionnistes subordonnaient leur concours à cette dénonciation et leurs prétentions paraissaient d'autant plus redoutables que le traité de commerce, ayant été l'œuvre du pouvoir personnel en discrédit, ils étaient sûrs de l'appui de ceux des libéraux peu préoccupés des matières économiques.

Les protectionnistes avaient non moins à cœur la suppression des *admissions temporaires*. Les

admissions temporaires étaient un adoucissement libéral introduit, par les adeptes de la liberté des échanges, dans le fonctionnement du régime prohibitif ou protecteur. En matière d'octroi, de tout temps, la taxe était attachée, non à l'introduction d'un objet, mais à sa consommation. Ainsi, si un manufacturier n'avait introduit l'objet que pour le travailler, puis le vendre, après l'avoir transformé par son travail, la taxe n'était pas due, et si elle avait été payée, elle devait être restituée. Pourquoi, avaient dit les économistes, ne subordonnerait-on pas aussi en matière de douanes le droit au fait de la consommation? Pourquoi l'industriel qui n'a importé l'objet étranger que pour le transformer et l'exporter ensuite n'obtiendrait-il pas, comme en matière d'octroi, la restitution du droit payé à l'entrée? Cette concession ne nuirait pas au travail national, puisque c'est l'étranger qui achète et consomme le produit fabriqué avec une matière étrangère; le travail national, au contraire, profitera des salaires qu'aura nécessités la transformation opérée en France. De plus, les bénéfices réalisés par l'industriel dans son exportation, en dégrevant les frais généraux considérables dans certaines spécialités, lui permettront de livrer à la consommation intérieure les objets fabriqués avec des matières françaises à des prix plus doux. Ces vues avaient été admises par la loi du 5 juillet 1835, mais avec beaucoup de timidité. L'admission temporaire ne fut pas un droit, ce fut une faculté que

le gouvernement, en vertu d'une délégation particulière de la puissance législative, pouvait accorder, à la condition formelle que l'objet réexporté après transformation serait *identique* à celui qui avait été introduit brut à un degré inférieur de fabrication. Cette faculté, qui ne devait pas être étendue aux cotons et aux tissus prohibés, comme les calicots pour imprimer, n'avait en vue que l'épuration des huiles étrangères, le lavage des laines, de grand intérêt pour Marseille, l'impression des foulards écrus de l'Inde réclamés par Lyon et elle pouvait toujours être retirée en cas d'abus. Pour constater l'*identique*, les huiles étaient épurées, les laines lavées sous les yeux de la douane, les tissus frappés d'une estampille. Le droit intégralement perçu à l'entrée était restitué à la sortie; c'est ce qu'on appelait le *drawback*.

L'expérience fut favorable à cet essai des admissions temporaires. Il fut étendu : en 1854 on l'accorda aux fers et aux fontes; en 1861 et 1862 aux tissus; en 1866 à toutes les marchandises destinées à la construction des navires marchands, fontes, fers, cordages. Mais cette extension ne fut possible que grâce à deux modifications introduites dans le système primitif restreint. On avait dû renoncer à l'exigence de réexporter la matière *identique* importée : au lieu de l'objet lui-même, on permit d'exporter un similaire *équivalent* de même poids. On avait dû aussi renoncer au paiement préalable du droit, qui entraînait la perte de l'intérêt couru

jusqu'au moment de la restitution; on se contenta de délivrer un certificat constatant qu'à telle date telle matière avait été introduite en franchise, sous la condition qu'un objet similaire serait exporté dans un délai déterminé, à un degré de fabrication plus avancé que lorsqu'il avait été introduit. On débitait l'importateur du droit qu'il ne payait pas. Lorsque cette exportation avait lieu, on déchargeait l'acquit à caution; on effaçait le débit ou on le balançait par un crédit correspondant. Des droits très élevés étaient encourus et des amendes très considérables prononcées en cas de fraudes (décrets de 1851 et de 1861). Ensuite on accumula les prescriptions contre les abus. On réduisit les délais de réexportation de six mois à trois sauf pour les constructions de machines et les grands ouvrages en fer. Les fraudes cependant continuèrent: le règlement n'exigeant pas qu'on indiquât la nature du fer, on introduisait du fer fabriqué au bois, et on exportait des ouvrages fabriqués au coke valant beaucoup moins. La réexportation des cotons à l'identique s'opérait régulièrement, mais, dans cette industrie, il y a trois spécialités superposées : le *filateur*, qui reçoit en franchise la matière première et dont le produit est protégé par un droit de *10 p. 100 ad valorem;* le *tisseur* qui a pour matière première les fils protégés par ce droit de 10 p. 100 et dont le produit est lui-même protégé par un autre droit de 15 p. 100; l'*imprimeur* dont la matière première est protégée par ce droit de

15 p. 100 et les produits par un droit égal de 15 p. 100 *ad valorem*. L'imprimeur s'adresse au tisseur français et lui dit : « Quel prix me demandez-vous de vos tissus? — Trente-cinq centimes. — Mais à Zurich, ou à Bâle, je puis m'en procurer à 30 ou 32 centimes, frais de transport compris. » Si le tisseur répond : « Eh bien ! allez à Bâle ou à Zurich », le marché français grâce au système de l'admission temporaire n'en souffre aucun inconvénient. L'imprimeur importe, imprime, réexporte et tire son bénéfice de l'étranger... Mais si le tisseur français, pour ne pas perdre l'affaire, dit : « Je vous donnerai mon tissu au prix suisse », comme en Suisse le prix de revient est inférieur au prix de revient français, l'industrie du tissage périclite. De ces faits les protectionnistes concluaient : pour les fers le maintien de l'admission temporaire, mais avec le retour à l'identique; pour les cotons la suppression complète, l'impression n'employant que 25 000 ouvriers, ne pouvait être préférée à l'industrie cotonnière qui en employait 150 000, d'autant plus que l'introduction en franchise n'avait pas accru l'exportation des imprimés dans les proportions qu'on espérait, puisqu'elle était restée au chiffre de deux millions environ de kilos qu'elle avait auparavant. Il n'y a pas un moment à perdre, disaient les protectionnistes; il ne faut pas attendre les effets de la dénonciation du traité de commerce anglais qui ne se produira qu'en février 1871; il suffit, sans même recourir à

une loi, d'un décret proposé et rendu en un instant.

La surtaxe du pavillon était aussi l'objet d'une violente passion protectionniste. Anciennement, pour contraindre les bâtiments de la marine marchande à aller charger les denrées coloniales aux lieux de production, aux Antilles, au Brésil, dans l'Inde, etc., on frappait d'un droit, qu'on appelait la surtaxe d'entrepôt, les navires, même français, qui étaient allés prendre leurs chargements aux entrepôts d'Europe, Anvers, Amsterdam, Londres, etc. De plus, pour assurer le bénéfice de la navigation au long cours, aussi bien que celui de la navigation d'intercourses, on frappait les cargaisons venues par navires étrangers d'un droit nommé la surtaxe de pavillon, établi en 1816. Les Américains répondirent par des représailles à cette surtaxe. En 1822, on capitula devant eux et on leur accorda que leurs navires, venant directement d'Amérique, chargés de produits américains, seraient admis dans les mêmes conditions que les navires français. La surtaxe n'était maintenue que pour l'intercourse, c'est-à-dire lorsqu'ils portaient en France des denrées prises ailleurs qu'en Amérique. Ce traité fut étendu en 1826 à l'Angleterre et successivement à toutes les puissances maritimes. La loi de 1866, complétant l'émancipation, détruisit ce qui restait de la surtaxe de pavillon. Elle n'innova rien en ce qui touche la surtaxe d'entrepôt. Les protectionnistes dénonçaient cette

législation libérale, comme néfaste à notre marine marchande, qui, privée de fret de sortie, et naviguant plus cher, ne pouvait lutter contre les marines étrangères. Ils réclamaient le rétablissement de la surtaxe de pavillon, non moins véhémentement que la dénonciation du traité de commerce et la suppression des admissions temporaires.

Ils contestaient que le sacrifice de l'industrie française eût produit les effets salutaires promis au peuple; les impôts n'avaient cessé de s'accroître, nos charges militaires d'augmenter le fardeau industriel; la vie à bon compte tant promise, comme conséquence des abaissements de tarifs n'était pas venue; le blé ne se vendait pas meilleur marché; la viande n'avait cessé de monter; les droits mêmes que les traités avaient assurés n'étaient pas maintenus; des déclarations frauduleuses, des estimations insuffisantes les réduisaient à néant.

Il était survenu, depuis la signature des traités de commerce, des faits économiques considérables : la maladie des vers à soie, le développement prodigieux de nos vignobles, le délaissement de plus en plus prononcé des vêtements de coton et d'indienne peints, pour ceux de laine et de coton mêlés; la guerre de Sécession qui avait amené le manque du coton et s'était terminée par l'établissement de tarifs véritablement prohibitifs de notre immense exportation sur ce marché; les mauvaises récoltes consécutives; la crise commerciale financière

et industrielle de 1867. De toutes ces perturbations économiques auxquelles il était bien étranger, le traité de commerce était rendu responsable. De toutes parts c'était un *tolle!* contre lui : on lui imputait même l'avilissement du prix de nos laines occasionné par des importations d'Australie, bien que le traité ne s'en fût pas occupé et que l'Angleterre et l'Europe en souffrissent autant que nous.

Les libre-échangistes n'étaient pas moins ardents à se défendre. Théoriquement, ils ne contestaient pas qu'un traité de commerce ne fût en principe une aliénation regrettable de la souveraineté fiscale. Mais dans un pays encore soumis au régime protecteur, ils y voyaient le moyen nécessaire d'imprimer aux relations commerciales quelque stabilité. Que n'eussent, par exemple, gagné nos industriels et nos commerçants à ne pas se trouver tout à coup, faute d'un traité avec l'Amérique, en présence de droits protecteurs s'élevant pour certains objets à 90 p. 100! Ils niaient que l'industrie française eût été sacrifiée à l'industrie anglaise : les Anglais ne doivent leur supériorité qu'à l'immensité de leur marché, mais ils nous l'avaient ouvert sans restriction. A nous de le conquérir. La charge de l'impôt n'établissait pas un avantage à leur profit : l'Anglais payait 58 à 60 francs par tête, et nous seulement 39 fr. 40; les autres infériorités, qui pesaient sur nous, étaient amplement compensées par des droits protecteurs élevés, qui, dans certains cas, montent jusqu'à

40 ou 45 p. 100. On se récrie sur la détresse de l'industrie; sans doute, il y a eu des ruines, et il y en aura toujours, car il y aura toujours des industriels sans cervelle et sans activité, se lançant dans de mauvaises affaires ou ne sachant pas conduire les bonnes. Quelle combinaison économique pourrait, par exemple, préserver de la faillite l'Anglais qui exploiterait la vigne dans des serres, le Français qui établirait une usine en haut du Puy de Dôme?

La guerre de Sécession avait amené les plus déconcertantes oscillations sur le prix du coton et provoqué un jeu effréné : de 60 francs il monte à 350 puis s'abaisse à 85 pour remonter encore de 50 p. 100. Chacune de ces oscillations est comme un tremblement de terre industriel, qui ébranle, secoue, renverse. D'autre part l'industrie de la laine, débarrassée de cette concurrence, s'empare du marché, l'encombre, réalise d'énormes bénéfices. Mais la guerre américaine cesse, le coton revient et reprend sa place; l'industrie de la laine, qui s'est laissé surprendre, ne trouve plus où écouler son trop-plein; ses fabriques se ferment, et jusqu'à ce que l'équilibre ait été rétabli, Roubaix est en désarroi. En quoi le traité avec l'Angleterre est-il responsable de ces phénomènes économiques d'un ordre spécial? Qu'avait-il encore à faire dans la révolution que subit l'industrie des fers? Est-ce sa faute si, de plus en plus, le coke y remplaçait le bois? Pouvait-on encore lui imputer les souffrances des armateurs? Le ca-

botage avait été mis à mort par les chemins de fer, le petit navire en bois par le grand, le grand navire en bois par les grands navires en fer, les grands navires par les bateaux à vapeur; pouvait-on s'arrêter aux récriminations des propriétaires des *mathurins*, c'est-à-dire du vieux matériel démodé? Ce n'est donc pas à des cas particuliers d'individus ou de villes qu'il fallait s'arrêter, il fallait considérer l'ensemble de la production nationale. Alors c'est prospérité et non ruine[1] qu'il était juste de dire. De 1852 à 1860, exportation et importation réunies, la France avait fait 30 milliards d'affaires; de 1860 à 1869 elle était arrivée à 49 milliards, et les exportations n'avaient cessé de l'emporter sur les importations[2].

La crise américaine avait diminué nos affaires de 1 milliard 55 millions; mais que seraient devenus notre commerce et notre industrie s'ils n'avaient pas trouvé une large compensation

1. Pour le vin, la consommation anglaise était montée de 3 479 tonneaux à 25 000; pour les soies, dans les trois dernières années à 218 millions, tandis que dans les trois années antérieures au traité, elle n'avait été que de 124 millions; un marché de plus de 300 millions ouvert à notre agriculture, de 50 à 60 millions à notre industrie parisienne. L'exploitation de la houille augmentée dans l'espace de sept ans de 60 p. 100; celle des fontes en six ans de 42 à 46 p. 100; celle des fers de 54 p. 100. Pour l'industrie des laines, en sept ans, l'augmentation de la matière première manufacturée par l'industrie française de 90 p. 100, l'industrie des cotons ayant porté le nombre de ses broches à 800 000.

2. En 1862 cet excédent avait été de 96 millions; en 1863 de 207; en 1864 de 324; en 1865 de 391; en 1866 de 503; en 1867 de 345; en 1868 de 299; en 1869 de 354.

dans le commerce avec l'Angleterre monté à 1 milliard 868 millions? La marine marchande étiolée, ruinée par le système protecteur, ranimée par le développement d'affaires qui suit un plus grand développement des échanges, voyant son fret de sortie monter à 1 800 000 tonnes[1] et prenant pour elle dans la Méditerranée, malgré la concurrence des petits navires, 55 p. 100.

Le développement du commerce avec l'Angleterre était-il la preuve que nous ne recevions plus rien que par les entrepôts anglais? Les chiffres démentent cette argumentation captieuse et démontrent que notre marine allait encore s'alimenter aux lieux de production[2]. Alors même que le résultat contraire se serait produit on ne pouvait l'attribuer à la destruction de la surtaxe d'entrepôt, puisque cette surtaxe réduite par la loi de 1866, avait été maintenue. Il ne manquait à la marine pour se développer que de passer de la demi-liberté à la liberté complète et d'être affranchie des règlements surannés qui la garrottaient. « La balance pencherait bientôt, disait Letrone en 1815, en faveur de la nation qui, la première, enlèverait toutes ses barrières; elle serait étonnée de son succès. » L'Angleterre prouve la justesse de cette prévision. Imitons-la. De même que les protectionnistes

1. En 1847, il était de 600 tonnes.

2. 21 000 tonneaux de denrées exotiques, plus 16 000 tonnes de jutes nous arrivaient des entrepôts anglais, tandis que 300 000 tonneaux de ces denrées nous sont apportées directement par des navires au long cours, dont 273 000 français.

avaient mis tous les accidents économiques ou politiques au débit du traité de Commerce, les libre-échangistes mettaient à son crédit les accidents favorables des saisons ou des événements, le développement naturel et inévitable de la richesse publique, les progrès de la science. Ainsi procède l'esprit humain : exagération contre exagération.

Intraitables contre la dénonciation du traité de Commerce, les libre-échangistes ne l'étaient pas moins sur les admissions temporaires : « Vous signalez des fraudes, réprimez-les; ajoutez si vous le voulez au règlement de 1863 que les fers obtenus au bois ne pourront être compensés à la sortie avec des fers au coke, ni la fonte moulée avec du fer, mais ne revenez pas au régime suranné de l'*identique*. Voilà un constructeur de machines, un fabricant de rails établi sur le littoral : il demande l'autorisation d'importer en franchise une quantité de fer ou de fonte égale en poids à la machine ou aux rails qu'il veut réexporter, il peut sans inconvénient s'assujettir au système de l'identique, c'est-à-dire employer le fer qu'il importe en franchise, son usine n'étant pas éloignée du point de débarquement. Supposez ce constructeur au centre de la France; s'il doit se servir du fer, même imposé temporairement, le voilà grevé de frais de transports considérables qui dévorent la plus grande partie de l'allégement qu'il espérait de l'admission temporaire. Permettez-lui de revendre sur le littoral à un constructeur du lieu

et d'acheter du fer français : comme cette acquisition lui assure le bénéfice réalisé par la vente du fer étranger, il se trouve dans la même situation que son confrère du littoral et, comme lui, il peut lutter à l'exportation avec l'étranger. — Il était encore plus difficile, affirmait-on, de justifier l'abolition de l'admission temporaire des cotons qui s'opérait à l'identique sans aucune fraude. Avant l'abolition des droits sur les matières premières les filateurs en avaient joui sous la forme du drawback; les tisseurs n'en étaient privés qu'à cause de l'impossibilité d'appliquer les conditions réglementaires d'identité à un nombre de numéros s'élevant de 1 à 600. Si de cette faculté accordée à l'imprimeur résultait une dégression des prix sur le marché à l'intérieur, c'était par le fait des tisseurs français : non contents d'avoir le monopole de ce marché ils voulaient encore avoir celui de l'extérieur; c'est ce qui les forçait à abaisser leur prix au niveau des tissus suisses; dès qu'ils se contenteraient du marché français, la dépression de prix dont ils se plaignaient cesserait. Il fallait donc maintenir l'admission temporaire à l'égard des cotons à l'identique et à l'égard des fers à l'équivalent.

Toute l'année 1869 avait été remplie par cette controverse. Les ministres étaient demeurés inébranlables contre la dénonciation du traité, mais, émus par la clameur soulevée contre les admissions temporaires, ils avaient, le 10 mars

donné à une commission le mandat de faire une enquête. Le Secrétaire général du ministère du Commerce, Ozenne, s'était rendu dans les centres industriels et, après avoir constaté la situation de l'industrie du coton et celle des toiles peintes, il avait, à son retour, préparé un décret qui supprimait l'admission temporaire pour les cotons. A cette nouvelle les libre-échangistes s'étaient soulevés et avaient obtenu la suspension du décret préparé, le renvoi de la question devant le Conseil supérieur de l'Agriculture et du Commerce. Les protectionnistes avaient refusé d'aller déposer devant ce Conseil, qu'ils déclaraient de connivence avec leurs adversaires. Dans tous les centres du Nord industriel, la colère était à son comble. Les haines économiques se coalisèrent avec les haines religieuses et les haines politiques[1].

IV

L'état de la presse indiquait le degré d'âpreté déchaînée des esprits. Non que tous les journaux fussent révolutionnaires ; parmi les réputés, beaucoup ne l'étaient pas. Les *Débats* sous la direction du dernier Bertin, autour duquel se groupait l'élite des écrivains, Sylvestre de Sacy, Saint-Marc Girardin, John Lemoinne, Prévost-Paradol, Renan, maintenant

1. Voir *Empire libéral*, t. IV, p. 355 ; t. V, p. 14 ; t. X, p. 526.

leur polémique dans une élévation constante de forme et d'idée, réclamaient la transformation libérale des institutions sans aucune arrière-pensée de renversement, uniquement par fidélité aux principes libéraux et parlementaires. Au *Moniteur universel*, récemment privé de son titre de journal officiel, un homme du plus aimable naturel et d'une justesse aiguisée de jugement, Paul Dalloz, maintenait sa polémique dans les mêmes nuances, dès qu'il ne s'agissait pas de Rouher, l'auteur de sa dépossession. Dans la *Presse*, Cucheval-Clarigny, publiciste judicieux, doué d'une solide érudition constitutionnelle, était encore moins enclin à tourner contre l'établissement impérial la fermeté convaincue de ses principes libéraux. Dans un autre journal, un peu plus engagé dans le parti des d'Orléans, le *Journal de Paris*, sous la direction d'écrivains égaux à ceux des *Débats*, Hervé et Weiss, discutaient avec le même respect d'eux-mêmes et de leurs adversaires et défendaient la même cause. Quelques autres conservaient leur indépendance et ne s'enrôlaient pas dans les partis subversifs, quoique, à l'occasion, très agressifs contre tel ou tel acte du gouvernement : la *Liberté* d'Émile de Girardin, l'*Opinion nationale* de Guéroult, qui comptait parmi ses collaborateurs Edmond About. Deux journaux religieux, l'*Univers*, de Veuillot, le *Français*, de Beslay, représentaient l'un l'ultramontanisme, l'autre le catholicisme libéral, sans aucune attache au gouvernement, mais aussi sans hostilité systé-

matique. Le *Français* secondait le *Correspondant*, revue bimensuelle, parvenue déjà à la renommée grâce à des collaborateurs tels que Le Normand, Montalembert, Falloux, Albert de Broglie, Cochin, qui, à son tour, appuyait, par ses études plus développées, la polémique quotidienne du journal. Trois feuilles surtout littéraires, de nouvelles et de fantaisies, le *Figaro*, sous Villemessant, le *Gaulois* sous Tarbé, le *Paris-Journal* sous de Pène, étaient indifférentes, ni favorables ni contraires, tantôt hostiles, tantôt amies, avant tout spirituelles, railleuses, serviteurs de la curiosité de leurs lecteurs, plutôt avides de nouvelles que préoccupés de principes, tout entières à l'émotion du moment, à l'entraînement de la foule, allant en peu de temps d'un pôle à l'autre comme l'aiguille du baromètre, selon que les vents soufflaient.

L'orléanisme n'avait vraiment d'interprète spécial que le journal hebdomadaire, le *Courrier du dimanche*, et surtout la *Revue des Deux Mondes*. Grâce à l'habile direction d'un chef sans rival, Buloz, elle ne manifestait jamais ni hostilité bruyante ni attaque poussée au delà de la plus prudente courtoisie. Le rédacteur de la chronique politique, Mazade, savait à l'occasion être équitable, et son blâme restait toujours mesuré; des écrivains, les uns tout à fait favorables à l'Empire, tels que Octave Feuillet, d'autres, au moins bienveillants, tels que Taine, Renan, Saint-René Taillandier, comptaient parmi les collaborateurs, mais l'esprit général, constam-

ment insinué dans l'ensemble, était contraire au régime impérial et favorable à l'Orléanisme. Le *Courrier du Dimanche*, agressif, accueillant les articles du proudhonien Chaudey et de quiconque se rangeait parmi les conspirateurs de l'*Union libérale*, avait les mêmes sentiments, mais n'en réprimait pas l'expression. Le parti légitimiste comptait deux organes, l'*Union* et la *Gazette de France*, également intraitables, mais sous une forme différente, grave, contenue, polie, sous la plume du vénérable Laurentie; emportée, mordante, injurieuse sous celle de Janicot.

Tous ces journaux indépendants, quel que fût le talent de leurs rédacteurs, n'agissaient que sur l'élite intellectuelle. Le grand public les ignorait, et ils étaient comme submergés par la légion des journaux révolutionnaires, autour desquels se recrutaient d'innombrable abonnés, qui formaient la mentalité des masses et les conduisaient au scrutin. C'est là qu'il faut rechercher le véritable état d'esprit du monde politicien de ce temps. L'intransigeance implacable y passait de la température tiède du *Temps* aux fureurs de la *Marseillaise*, de la *Réforme*, du *Rappel*, du *Réveil* et du *Charivari* en passant par les degrés intermédiaires de l'*Avenir National*, du *Siècle*, de l'*Électeur libre*, de la *Tribune*. Tous les écrivains ont du talent dans cette légion acharnée. Au *Temps* la rédaction entre les mains de Nefftzer est sérieuse, substantielle raisonneuse, subtile, d'une finesse réfléchie. A

la *Marseillaise* déraisonnent, insultent, mentent avec une effronterie cynique, mais avec une verve endiablée, à côté de Rochefort, Flourens, Millière, Paschal Grousset, Arnould. A la *Réforme*, Vermorel, par des violences voulues, en désaccord avec sa nature froide, essayait de faire taire les soupçons injustes de connivence avec le gouvernement que des ennemis avaient murmuré à l'oreille du peuple de Paris· Au *Rappel*, les deux fils de Victor Hugo, brillants polémistes, Vacquerie et Meurice, poètes, auteurs dramatiques, littérateurs éprouvés, reprenaient, à l'usage des artistes et des délicats de la démocratie, les grosses invectives de la Marseillaise. Au *Réveil*, Delescluze, laissant à ses confrères en démagogie le brio des voltiges, creusait les questions et donnait les mots d'ordre. Dans l'*Avenir national*, Peyrat, le survivant des jacobins, qui avait autrefois poussé sa doctrine de salut public jusqu'à l'admiration du 18 Brumaire, tenait école de vigoureux langage et de jacobinisme orthodoxe. Au *Siècle*, inférieur aux journaux précédents, les arguties filandreuses de Louis Jourdan, les fadaises sentimentales d'Anatole de la Forge, et les brutalités charivaresques de Taxile Delord, ou les platitudes d'Eugène Ténot, n'avaient plus d'admirateurs que parmi les marchands de vin et leurs clients. Comme le nombre en était considérable, quoique le journal, autrefois dictateur omnipotent, eût perdu de son crédit, il en conservait encore beaucoup. La *Tribune* et l'*Électeur libre*, rédigés

par Pelletan et Picard, n'atteignaient pas le grand public et n'arrivaient qu'aux alentours du Parlement. On trouvait le *Charivari* dégénéré en lisant les articles de l'énergumène grossier qui le dirigeait, Eugène Véron, mais il lui restait le crayon de Daumier, de Cham, et par eux il gardait encore de l'action.

A toute cette masse d'écrivains, ou hostiles ou simplement libéraux, l'Empire n'avait à opposer que le *Pays*, soutenu par les fonds secrets, le *Public* commandité par des amis de Rouher, la *France* propriété du faiseur d'affaires Genty; la *Patrie*, au banquier Soubeyran, le *Constitutionnel* à un autre homme d'affaires très sympathique, Gibiat; le *Peuple français* alimenté par la cassette de l'Empereur. Ces journaux n'étaient pas d'accord entre eux; au lieu d'avoir, comme les journaux révolutionnaires, un but commun, ils étaient divisés sur la manière de soutenir l'Empire, et par conséquent sur la politique du jour. Le *Pays*, rédigé par les deux Cassagnac, le *Public*, par un valet de plume de Rouher, Ernest Dréolle, ne le concevaient qu'autoritaire et la trique à la main; le *Peuple français*, depuis la déception ministérielle de Duvernois, ne montrait pas d'autres dispositions; la *France*, sous l'inspiration de La Guéronnière, ne trouvait bon qu'un Cabinet dont son patron ferait partie. Au contraire la *Patrie*, rédigée par Saint-Valry, esprit pénétrant et cultivé, le *Constitutionnel* rédigé par Robert Mitchell, qui quoique jeune encore était déjà

un journaliste de premier ordre, donnant à la sûreté du bon sens les ailes légères d'un atticisme dénoué, étaient disposés à seconder sincèrement un ministère libéral.

On parlait de la chute de l'Empire comme d'un fait nécessaire, imminent[1]. Il était de croyance commune que cette chute n'était plus qu'une affaire de peu de temps. Le langage tenu dans la presse, lors de la maladie de l'Empereur, avait dépassé en ignominieux outrages, tout ce qui avait jamais été écrit dans aucun pays contre le souverain le plus détesté. Le langage des réunions publiques était pis encore. Dans l'une d'elles, quelqu'un crie : « Vive l'Empereur ! » Toute l'assemblée se dresse, et, d'une seule voix : « A la porte ! celui qui a poussé ce cri séditieux ! » Au moment où Flourens prend la parole, un banc se brise avec bruit : « Citoyens ! c'est l'Empire qui s'écroule ! » *(Applaudissements frénétiques.)* Contre ce déchaînement la résistance gouvernementale avait molli de plus en plus. On a vu les patiences complaisantes de la magistrature dans l'affaire Baudin ; depuis surtout l'acte de faiblesse de l'amnistie. la même mollesse se répandait partout. Lorsqu'ils étaient obligés de sévir, les serviteurs du prince ménageaient, dans chaque accusé d'importance, celui que le hasard des événements pouvait placer un

1. Rapport de Pietri, 28 novembre 1869.

jour prochain au-dessus d'eux comme chef Je demandais un jour à Pietri : « Qu'auriez-vous fait, si le mécontentement général s'était traduit par une manifestation dans la rue? — Un massacre des innocents, répondit-il, qui nous eût perdus dans l'odieux. » A l'étranger cette opinion que l'Empire allait tomber était encore plus répandue qu'en France. Lanza écrivait : « Je vois, moi aussi, l'Empire descendre vers son couchant, et la République faire de nouveau son apparition à l'horizon[1]. » Nigra dépeignait à ses amis d'Italie la France sous de sombres couleurs : « L'Empereur affaissé moralement et physiquement ; les libéraux en défiance ; tous les partis coalisés contre lui ; les passions révolutionnaires ardentes ; la presse déchaînée impossible à bâillonner de nouveau ; la question dynastique et sociale discutée et agitée sans aucun frein. »

Un régime libéral restait donc le seul asile où l'Empire pût se réfugier. En tout temps, ce serait une tâche ardue que de fonder la liberté dans un pays qui ne l'a jamais ni comprise ni aimée. Mais comment y réussir au milieu du déchaînement de passions révolutionnaires décidées à ne se satisfaire d'aucune concession et à se servir de toutes pour augmenter l'intensité de leurs attaques ? N'était-il pas à redouter que la liberté ne fondît comme une statue de cire au milieu du foyer incandescent où nous étions

1. Lanza à Castelli, 18 juillet 1869.

contraints de l'établir? Nous n'avions pas seulement à nous mesurer avec des idées qu'il faudrait convaincre, nous allions peut-être nous voir condamnés à lutter avec des révoltes qu'il voudrait abattre sur le pavé des villes. Nous devrions être aussi prêts à discuter que résolus à réprimer. Des hommes d'un courage désintéressé pouvaient seuls accepter une tâche aussi redoutable. Et les difficultés intérieures, quelque graves qu'elles fussent, étaient peu de chose à côté des préoccupations extérieures qu'allait mettre sur nos épaules le passé autoritaire du régime impérial. Ici, la matière devient plus ample, car il faut que notre regard s'étende sur toute l'Europe.

CHAPITRE IX

BILAN EXTÉRIEUR : L'ESPAGNE, L'AUTRICHE, LA PRUSSE. — LES ÉTATS DU SUD. — SUITE DU COMPLOT HOHENZOLLERN

I

A son retour en Espagne, Prim s'était trouvé aux prises avec une candidature plus turbulente que celle d'aucun prince : la candidature de la République. Les républicains, grisés par leurs criailleries, se crurent en état d'enlever le pouvoir de force. Ils firent des levées d'armes à Barcelone, Saragosse, Valence. Mais en Espagne, tant que l'armée ne se mêle pas aux insurrections, elles n'ont point de chances de succès. Or l'armée et ses chefs détestaient la République. Serrano, enclin aux condescendances, n'en avait aucune pour elle, et Prim n'entendait pas être supplanté par la rue. Des mesures énergiques furent prises, les garanties constitutionnelles suspendues (5 octobre), l'ordre rétabli facilement, l'impuissance du parti républicain mise hors de doute. La monarchie resta définitivement dans le fait, comme elle l'était déjà dans le droit, la condition fondamentale de l'ordre

futur, et la recherche d'un roi redevint la préoccupation instante.

A la suite d'un nouveau refus de Don Fernando, Prim eût voulu attendre, disant que la désignation du roi n'était pas urgente, que ce qui importait, c'était le rétablissement de l'ordre public et qu'on n'en était pas encore là. Les Unionistes, plus pressés, voulurent lui forcer la main et l'obliger à choisir un roi sans retard, présumant qu'aucune nouvelle candidature ne se produirait et que celle de Montpensier s'imposerait. Un des arguments contre ce candidat était que, nonobstant son indifférence officielle, l'Empereur en éprouverait une vive contrariété et lui créerait des embarras. « Quelle erreur! répondaient les Unionistes, l'Empereur réfléchira et se convaincra qu'il n'a qu'à gagner au succès de cette combinaison. Ses ennemis sont surtout les Orléanistes; or, l'Angleterre, qui n'admettra jamais que les deux trônes soient réunis dans la même famille, ne permettra pas, si un Montpensier règne en Espagne, qu'un autre d'Orléans devienne roi de France, et elle emploiera, au profit de l'Empereur, toute son influence à l'en empêcher. »

Serrano n'eût pas mieux demandé que de seconder les désirs de ses amis. Mais il eût fallu rompre avec Prim. « Je voudrais, lui disait Prim, éviter de blesser le duc de Montpensier, on ne peut cependant songer à sa candidature. Les uns n'en veulent pas, parce qu'il est Français, les autres, parce qu'il est Bourbon, marié

à une sœur de la Reine, les autres encore à cause des difficultés à prévoir avec la France. Enfin, pour une raison ou pour une autre, le fait est qu'on n'en veut pas. » Pour échapper à l'obsession des Unionistes et déjouer leurs calculs, Prim crut qu'il fallait chercher de nouveau ailleurs. Salazar, malgré sa déconvenue récente, ne désespérait pas de faire revenir les Hohenzollern sur leur refus et chauffait le feu en leur faveur. Il publia une brochure où il célébra la personne, les origines, les alliances du prince Léopold (25 octobre). Mais son action ne pouvait avoir d'efficacité qu'avec le concours de Prim, et ce concours n'eût certainement pas fait défaut, si, comme l'a dit faussement le maréchal Randon, l'Empereur lui avait dit de prendre le prince Léopold allié à sa famille. Prim, au contraire, sachant que l'Empereur ne supporterait pas cette candidature, ramenait ses regards vers l'Italie où il était certain de rencontrer la bienveillance impériale. A défaut du prince Amédée et du prince de Carignan, nullement disposés à courir l'aventure, il eut l'idée bizarre de demander à Victor-Emmanuel son neveu, le fils de son frère, le prince Thomas, duc de Gênes, jeune homme âgé de seize ans qui achevait son éducation à Londres.

Les Unionistes se prononcèrent contre ce choix : on leur proposait un enfant encore au collège, alors que la main la plus vigoureuse suffirait à peine à dominer la situation! Quel titre avait-il? où était sa victoire de Lodi? où

son pont d'Arcole? Est-ce un étranger sans prestige et à peine sorti du berceau qu'on prétend proposer à la fière nation espagnole? — Prim ne tenant nul compte de cette opposition, les Unionistes du Cabinet Topete et ses amis se retirèrent (6 novembre 1869). Prim ne cacha pas sa joie de cette délivrance. Il n'avait plus à compter qu'avec la résistance de Serrano, et celui-ci, convaincu à son tour de l'impossibilité de Montpensier, consentit à la tentative auprès du prince Thomas.

Néanmoins, avant de se lancer à fond, Prim chercha à être fixé sur la pensée de l'Empereur. Mercier, avec qui il vivait de plus en plus en familiarité, interrogea confidentiellement La Tour d'Auvergne. Le ministre répondit : « Mon cher ami, deux mots seulement pour vous remercier de vos lettres, et pour vous dire que l'Empereur, à qui j'ai cru devoir soumettre celle du 6, me charge de vous répéter qu'il est prêt, ainsi qu'il l'a toujours déclaré, à reconnaître le souverain qui serait légalement élu au trône d'Espagne, et que la candidature du duc de Gênes ne peut qu'avoir toutes ses sympathies. — Cela ne change rien d'ailleurs et ne doit rien changer à l'attitude de réserve bienveillante que vous avez si sagement adoptée. »

Prim, ainsi rassuré, chargea le marquis de Montenar de suivre la négociation à Florence. Victor-Emmanuel donna son consentement de chef de famille et s'engagea à obtenir celui de la Duchesse Mère. Le ministre espagnol alla à Lon-

dres disposer le jeune duc à se soumettre aux ordres de son Roi, de son oncle, de son tuteur. Mais sa mère, obsédée par le souvenir de Maximilien, voyait déjà son fils fusillé ou assassiné. Beust, de passage en Italie, ne réussit pas à surmonter ses anxiétés, et le mari morganatique de la Duchesse, Rapallo, courut à Londres pour ramener le prince au sentiment maternel.

II

En Russie s'était produit dans notre ambassade un mouvement sensationnel, l'envoi à Pétersbourg du grand écuyer de l'Empereur, le général Fleury, à la place de Talleyrand nommé sénateur. Un ambassadeur n'exerce de l'action à Pétersbourg que s'il porte l'épaulette et monte à cheval, ainsi seulement il a des facilités d'aborder le Tsar et de l'entretenir. Et ce fut le motif pour lequel l'Empereur, qui tenait à contre-balancer en Russie l'influence de la Prusse, avait choisi un général comme son représentant. Fleury soutenait auprès de l'Empereur le mouvement libéral, et les adversaires de ce mouvement poussaient à sa nomination à l'étranger, qui les débarrassait d'un adversaire redoutable. Seulement ils eussent voulu que cette ambassade fût une diminution et non un accroissement. Sous prétexte de cumul, ils insinuèrent à l'Empereur qu'en l'envoyant en Russie il devait lui retirer ses fonctions de

grand écuyer. Fleury fit remarquer qu'à l'envoyer ainsi, mieux valait le garder : il n'aurait de force à Pétersbourg que si, au lieu d'y être jeté en disgrâce, il arrivait comme le représentant direct et personnel du souverain. « L'Empereur de Russie, ajouta-t-il finement, ne saurait voir avec plaisir qu'on considérât sa Cour comme un lieu d'exil. » Napoléon comprit et son ambassadeur conserva sa situation auprès de sa personne.

Le fait produisit de l'émotion dans les États du Sud et surtout en Prusse. Précisément parce que Fleury conservait sa situation personnelle à la Cour, on en conclut que son ambassade avait une importance exceptionnelle, et on attendit, à Berlin avec crainte, à Pétersbourg avec curiosité, ce qu'il allait proposer. On eût été rassuré là et désenchanté ici, si l'on avait connu ses instructions : elles étaient la reproduction de la politique équivoque qui maintenait ouvert le *casus belli*, sans conclure à la guerre, et impliquait une velléité de troubler la paix tout en affirmant la volonté de l'affermir. En dehors de l'assurance que le généra devait donner au Tsar du désir de resserrer les liens entre les deux souverains, elles ne contenaient de précis que les deux rengaines, devenues fatigantes à force d'être répétées, du Sleswig et des États du Sud. Le général devait exprimer les regrets qu'on éprouvait à Paris de ce que le Cabinet de Berlin n'exécutât pas le traité de Prague, en ce qui concernait le Dane-

mark; il devait aussi représenter combien, dans l'intérêt de la paix, il serait nécessaire de maintenir le *statu quo* créé par ce traité, en représentant le danger que fait courir en Europe l'idée germanique, qui doit naturellement englober dans sa sphère d'action tous les pays parlant allemand, depuis la Courlande jusqu'à l'Alsace..

Sans doute les souffrances des Danois et l'indépendance des États du Sud intéressaient le cœur du Tsar. Mais sa véritable passion était en Orient. Il était mécontent de l'affectation bruyante avec laquelle, soutenue par la France, l'Autriche contrariait partout l'action de ses agents et semblait le narguer. Gortchacow et lui s'en étaient plaints souvent à Paris. Si donc on souhaitait offrir à la Russie quelque chose qui lui fût agréable et effaçât les tristes souvenirs de l'Exposition de 1867, c'est sur ce point qu'il fallait apporter des satisfactions et des promesses. Or, il n'y avait rien de pareil dans les instructions de Fleury. Elles contenaient une interrogation à poser sur la manière dont la Russie envisageait l'avenir de la Turquie et dont elle voudrait qu'après un bouleversement général les pays de l'Orient fussent constitués. Elles indiquaient que le moyen de détourner l'Autriche de l'Orient et de la Pologne serait de seconder sa prépondérance sur le Sud de l'Allemagne. « L'Autriche conservant ses provinces allemandes et acquérant de nouveau une influence sur l'Allemagne du Sud, c'est la

question de Pologne enterrée. L'Autriche, au contraire, refoulée vers l'Orient et embrassant les passions des Hongrois, c'est la résurrection de l'idée polonaise. » C'est en ouvrant cette perspective qu'on espérait détacher la Russie de la Prusse.

Le nouvel ambassadeur fut reçu avec un empressement marqué. Immédiatement après les premiers compliments, il entama, soit avec le Tsar, soit avec Gortchacow, le sujet du Sleswig. Depuis un an personne ne s'en occupait plus. La difficulté portait principalement sur les engagements que la Prusse voulait imposer au Danemark, en faveur des Allemands enclavés dans les districts revendiqués par lui, et sur la situation des Danois des Duchés devenue plus cruelle sous la domination prussienne que ne l'avait été celle des Allemands sous les Danois. « Leur cri de détresse, écrivait un journaliste de Copenhague, fait frémir la nation de colère. N'est-il aucun droit des gens, aucune police en Europe? » Le Cabinet de Copenhague s'était montré disposé à accorder certaines garanties au profit des habitants allemands du Nord-Sleswig à la condition que la frontière serait déterminée d'une manière conforme aux vœux des populations danoises, et pourrait constituer ainsi le gage d'une réconciliation sérieuse entre les deux pays limitrophes. Du moment que cette condition n'était pas acceptée par le Cabinet de Berlin, le gouvernement danois n'avait pas cru pouvoir maintenir son

offre de garanties, et c'est par cette déclaration que s'étaient terminés les derniers pourparlers.

Le général Fleury, dès sa première audience, demanda chaleureusement au Tsar d'exercer une pression de famille sur son oncle qui, d'après Bismarck, était le principal obstacle à l'exécution du traité de Prague. Le Tsar se montra tout disposé à cette démarche, et promit qu'il allait suivre de très près cette affaire et en faire l'objet d'une négociation secrète avec le Roi : bien que les liens de famille ne fussent pas d'un grand poids dans la politique, il plaiderait la cause du père de sa belle-fille. Mais il sortit vite de la question et laissa voir que sa principale préoccupation était l'Orient, dont Fleury ne lui disait rien. Il critiqua l'Autriche, ne comprenant pas pourquoi François-Joseph était allé à Constantinople d'où « il reviendrait plus oriental que jamais ». Et il ajoutait : « Beust ne sera jamais qu'un brouillon. »

Alexandre écrivit, en effet, une lettre pressante à son oncle, et Fleury raconta la démarche à l'ambassadeur prussien Reuss, qui, on le suppose, ne garda pas la confidence pour lui. Elle courut aussitôt à travers les chancelleries. Les Danois s'en émurent, demandèrent à être mêlés à la négociation. Bismarck interrogea Benedetti. Celui-ci, bien aise de ne pas être agréable à Fleury, l'adversaire de ses patrons Rouher et La Valette, railla la démarche « compromettante qui réveillait une question assoupie, et qui ne pouvait avoir aucun résultat ». La Tour

d'Auvergne. ne se souciant pas de rallumer le feu couvert de cendre, recommanda à Fleury le calme, la réserve. Quelques jours après, le Tsar apprit à notre ambassadeur qu'il avait reçu la réponse de son oncle. Elle était évasive : « Je réfléchirai mûrement, sur l'objet de ces conseils et de ces observations. » Il en reconnaissait l'importance, mais ne pouvait prendre un parti définitif. — Il fallut donc parler d'un autre sujet. L'occasion ne manquait pas. Le Tsar se montrait gracieux, emmenait sans cesse Fleury à ses chasses à l'ours, et le faisait voyager côte à côte dans le traîneau à une place. Plus la facilité de parler à cœur ouvert était offerte, plus le Tsar s'étonnait que notre ambassadeur en profitât si peu, et ne sût jouer que le rôle d'un diplomate transi. De quoi le général aurait-il parlé ? On ne savait pas à Paris, ce qu'on voulait. Comment aurait-il pu le dire au Tsar ? Cependant un peu aveuglé de ses succès personnels, il croyait l'amitié russe regagnée et en persuadait l'Empereur. Mais un événement imprévu vint le tirer de sa confiance diplomatique.

A l'anniversaire du centenaire de l'institution de l'ordre militaire de Saint-Georges, le Tsar en conféra la première classe au roi Guillaume. « Acceptez-la, lui télégraphia-t-il, comme une nouvelle preuve de l'amitié qui nous unit ; amitié *fondée sur les souvenirs de cette année à jamais mémorable, où nos armées réunies combattaient pour une cause sainte qui nous*

était commune[1]. » La distinction accordée au Roi était, en effet, unique, personne ne l'avait obtenue; le Tsar lui-même ne portait le cordon que comme grand maître héréditaire. Guillaume comprit la portée de la démarche; il en fut « anéanti de bonheur », écrivit-il à son frère, et le marqua dans son télégramme de remerciements : « Profondément touché, les larmes aux yeux, je vous remercie d'un honneur auquel je n'osais m'attendre : mais ce qui me rend doublement heureux, ce sont les termes dans lesquels vous me l'avez annoncé. J'y vois une preuve nouvelle de votre amitié et le souvenir de la grande époque où nos deux armées combattaient pour la même sainte cause (8 décembre 1869). » Il accompagnait ses remerciements de l'envoi de l'Ordre pour le Mérite.

Les agents russes, effrayés de l'effet foudroyant de cette démonstration à Paris et dans les États du Sud, s'efforcèrent d'en amoindrir l'effet. Shouvalow essaya de rasséréner Fleury : l'acte du Tsar avait été spontané ; il n'avait pris l'avis de personne; il n'avait obéi qu'à l'amour filial qu'il professait pour son oncle ; ce n'était pas un acte politique; le Tsar n'en avait pas mesuré l'importance; les télégrammes échangés par les souverains et qui évoquaient des souvenirs néfastes pour la France, étaient une maladresse, non une préméditation. La reine Olga, de passage à Munich, exprima ses regrets de l'acte et

1. Schneider, *L'Empereur Guillaume*, t. II, p. 106.

de la lettre du Tsar; pour l'atténuer, elle l'attribua aux souvenirs de jeunesse de l'empereur Alexandre. Hohenlohe prétendit qu'Alexandre n'avait eu en vue, en affirmant ses bons rapports avec la Prusse, que de faire cesser l'animosité de sa famille contre cette puissance[1]. Mais toutes ces mauvaises raisons ne réussirent pas à détruire la portée vraie de la démonstration. Elle signifiait : « Ne croyez point, parce que Napoléon III m'a envoyé un de ses grands officiers et que je l'ai reçu avec distinction, ne croyez point que j'aie cessé d'être l'ami fidèle, l'allié constant de mon cher oncle. » Et lui-même dévoilait son intention véritable à un serviteur du roi de Prusse, Schneider : « On se donne, des côtés les plus différents, toutes les peines du monde pour séparer la Russie de la Prusse et semer la méfiance, mais tant que je vivrai cela n'arrivera pas. Mes sentiments ne changeront ni envers le Roi, ni envers la Prusse. » Russell raconte que Clarendon lui a affirmé que vers cette époque « un accord avait été fait avec la Russie, par lequel la Russie devait avoir une armée de force suffisante sur la frontière de la Gallicie polonaise pour empêcher l'Autriche d'assister la France dans la guerre imminente[2] ».

Des informations très sûres m'ont amené à croire que si Clarendon et Russell ont donné

1. Cadore, 27 décembre 1869.

2. JOHN RUSSEL, *Recollections and suggestions*, ch. XIII. *European prospects* (second edition, London. Longmans Green and C°, 1875).

au mot accord le sens d'un traité formel libellé par l'article, ils se sont trompés. L'accord réel que révélait la manifestation de l'ordre de Saint-Georges, ne ressemblait pas du tout à un acte diplomatique proprement dit. C'était l'équivalent de ce qu'avaient établi les lettres échangées entre les empereurs de France et d'Autriche et le roi d'Italie : *engagement d'honneur entre gentilshommes de s'aider réciproquement dans des circonstances qu'on ne pouvait pas préciser d'avance.*

X

Les choses n'allaient pas mieux pour nous en Italie. Le ministère Menabrea avait la vie de plus en plus difficile. Battu en brèche furieusement par la coalition de la Gauche, de la Permanente piémontaise; déconsidéré, quoiqu'il ne le méritât pas, par les tripotages qui s'étaient mêlés à son projet de loi sur la régie co-intéressée des tabacs, il avait essayé en vain de se fortifier par l'adjonction de Mordini, de Minghetti, de Ferraris, puis, ce dernier s'étant retiré, du jeune Rudini. Menabrea s'affaiblissait insensiblement chaque jour, de plus en plus mal défendu et de plus en plus vigoureusement attaqué.

La crainte d'une crise dynastique retarda un instant la crise ministérielle. Le Roi fut saisi à San Rossore d'une violente fièvre miliaire. On le crut perdu; il régla ses affaires en épousant morganatiquement la Rosina, et fit appeler un

prêtre. Il avait toujours eu grand'peur de l'enfer ; au moment d'aller se mettre à la tête de son armée, en 1866, il s'était adressé au Saint-Père, pour qu'en cas de danger de mort, il pût, sans difficulté, recevoir les secours de la religion ; sur quoi le Pape avait aussitôt envoyé à tous les évêques des instructions en conséquence. L'archevêque de Pise, moins facile, enjoignit à l'ecclésiastique appelé par le Roi d'exiger la rétractation par écrit de tout ce que l'auguste malade avait fait contre la religion, et l'engagement, en cas de guérison, de révoquer les lois contraires aux droits de l'Église. Le Roi répondit avec fermeté : « Comme chrétien, j'ai vécu dans la foi de mes pères et je suis prêt à y mourir ; comme Roi, à l'exemple de mes ancêtres, j'ai suivi les impulsions de ma conscience pour le bien de mes peuples. » Et, sur l'insistance du prêtre, il ajouta qu'il écouterait le ministre de la religion avec soumission et reconnaissance s'il lui parlait de la mort et de la miséricorde divine, mais que s'il entendait l'entretenir de politique, il s'adressât au président du Conseil qui était dans la chambre voisine. Le curé sortit et raconta à Menabrea ce qui s'était passé. Le général répondit [1] qu'il fallait accorder immédiatement l'absolution au Roi, sans plus insister pour aucune rétractation, ou bien il y aurait acte de violence envers un souverain et flagrant délit : il allait donc donner

1. Massari, *Vittorio Emanuele*, p. 499.

l'ordre immédiat aux carabiniers de l'arrêter. La crainte du carabinier décida le curé à délivrer le Roi de la crainte de l'enfer. Il entra dans la chambre et donna l'absolution.

A l'ouverture du Parlement (18 novembre), bien que complètement rétabli, le Roi ne vint pas lire lui-même le discours de la couronne. Le ministère fut, dès la première séance, mis en minorité, et son candidat, Mari, battu par celui des Gauches, Lanza (164 contre 129). Il donna sa démission (20 novembre). Le Roi, fort contrarié d'être séparé d'un ministre qui était son premier aide de camp et dans la confidence de sa politique personnelle avec l'Autriche et la France, peu soucieux d'ailleurs de remettre les affaires à Lanza et surtout à Sella, dont les attaques antérieures l'avaient fort blessé, eût voulu faire un replâtrage avec Lanza seul. Celui-ci n'y consentit pas et fit les conditions les plus dures : il exigea que le Roi renvoyât tous les ministres attachés à un titre quelconque à sa personne, Menabrea, Gualterio, Cambray-Digny, et consentît de sérieuses réductions sur l'armée et la marine. Les pourparlers se rompirent; le Roi parla d'abdiquer. Cialdini traversa la scène en matamore grincheux, jetant des horions à droite et à gauche et n'arrivant à aucun résultat; Sella, appelé à sa place, ne fut pas plus accommodant que Lanza. Alors le Roi, après les avoir repoussés séparément, les accepta tous les deux ensemble, et le ministère fut constitué : Président du Conseil, ministre de

l'Intérieur, Lanza[1]; ministre des Affaires étrangères, Visconti-Venosta; Guerre, le général Govone; Travaux publics, Gadda; Commerce, Castagnola; Justice, Rali; Instruction publique, Corenti; Marine, Artom (13 décembre). Lanza eût voulu s'assurer le concours de la Gauche en portant son chef Rattazzi à la présidence de la Chambre, mais Visconti avait fait de l'exclusion de cet homme d'État odieux à son parti la condition de son entrée au ministère. On lui préféra le député de Ventimiglia, Biancheri, brave homme, sensé, conciliant, agréable à tous.

Les deux principaux membres du Cabinet, Lanza et Sella[2], étaient probes, courageux, tenaces, désintéressés, sincèrement préoccupés du bien public. Ni l'un ni l'autre n'avait éloquence ou supériorité d'esprit, et ils regardaient toujours à terre, ce qui, du reste, n'est pas un mal en politique. Sella, plus cultivé mais plus égoïste, n'avait pas la même générosité de cœur que Lanza. Ils s'accordèrent sur un programme exclusivement financier. Les finances, d'expédients en expédients, marchaient droit à la banqueroute; on sentait, disait Lanza, l'odeur du cadavre à plus de mille pas. Le déficit de l'année s'élevait à près de deux cents millions : il était urgent d'arrêter cette dégringolade à l'abîme. Le premier remède serait, selon Lanza, d'examiner les dépenses avec *la lenta (la loupe) dell'avaro*, et, selon Sella, de réaliser des économies *fino*

1. Né en 1810, mort en 1882.
2. Né le 2 juillet 1827, mort le 14 mars 1884.

all'osso, ce qui exigeait surtout une forte réduction des dépenses de la Marine et de la Guerre, à peu près 30 millions. Ces économies seraient suivies de la création ou de l'augmentation d'impôts : on irait même, pour éviter la banqueroute totale, jusqu'à opérer une banqueroute partielle en diminuant de 1 p. 100 le revenu de la rente par un impôt. On opérerait ainsi indirectement une conversion obligatoire.

A l'égard de la France il y avait dans le Cabinet deux courants très distincts. Visconti et son ami le général Govone appartenaient encore quoique avec un certain attiédissement à la tradition cavourienne de l'amitié avec la France. Lanza et Sella éprouvaient contre elle la rancune persistante de la décapitation de Turin, sentiment commun à tous les Piémontais : « Florence! Florence! s'écriait Lanza, quelle page tu te prépares dans l'histoire de l'Italie[1]! » Sella, à ce sentiment ajoutait une admiration dévouée pour la Prusse, qui se manifestait en antipathie déclarée contre notre pays, bien qu'il y eût étudié dans sa jeunesse. La rancune de Lanza eût pu fléchir, le cas échéant, par l'évocation des souvenirs de 1859; l'antipathie de Sella était implacable, toujours prête à se transformer en hostilités effectives, et comme, quelque tenace que fût Lanza, Sella l'était encore davantage, son opinion certainement l'emporterait. Dans un cas grave nous étions donc assurés de l'in-

1. Lanza à Castelli, 29 juin 1869.

différence au moins, et probablement de la malveillance du nouveau ministère. L'opinion de la place ou des cercles parlementaires ne différait guère. Les révolutionnaires Mazziniens ou Garibaldiens, et même les députés de la Gauche en hostilité ordinaire avec le Cabinet, n'avaient pas à notre égard d'autres dispositions. Plusieurs d'entre eux, Mancini entre autres qui me l'a raconté, s'étaient rendus à Berlin et avaient noué des relations particulières avec Bismarck. Le Roi seul nous restait vraiment favorable malgré ses coups de langue qui n'épargnaient pas l'Empereur ; il se croyait lié par ses engagements d'honneur.

Bismarck n'ignorait pas cette situation d'esprit et il ne s'en effrayait pas, s'il en faut croire Hohenlohe à qui il aurait dit : « L'alliance de l'Italie avec la France n'a pour le moment aucune valeur. Les Italiens ne marcheraient pas, même si Victor-Emmanuel, capable de tout pour de l'argent et des femmes, voulait conclure un traité avec la France. »

IV

Rome ne s'occupait pas en ce moment des affaires temporelles, elle était tout entière absorbée par le Concile œcuménique. A neuf heures du matin, le 8 décembre 1869, jour de l'Immaculée-Conception, le canon tonnait, les cloches des trois cents églises sonnaient à pleine volée, et

dans Saint-Pierre, au milieu d'une haie formée par le clergé séculier et régulier, s'avançaient solennellement six cents abbés, évêques et archevêques revêtus de vêtements blancs, la tête découverte, chantant le *Veni creator*. A leur suite, les cardinaux, le Pape descendu de la Sedia gestatoria à l'entrée de la basilique. Le cortège pénétra dans la chapelle destinée aux délibérations et chacun ayant pris place, Pie IX se lève et, debout au-dessus des évêques prosternés, place les délibérations et les travaux sous la protection de la Mère du bel Amour, de la Science et de la Sainte-Espérance, reine et protectrice de l'Église. Il se dresse, soulevé par l'enthousiasme, et toute l'assemblée, électrisée par ce mouvement, se lève avec lui en proie à la plus vive émotion. A la suite de cette scène saisissante, le secrétaire du Concile monte à l'ambon, donne lecture du décret pontifical de convocation et annonce que le vingtième concile œcuménique de l'église catholique, dit Concile du Vatican, est commencé [1].

Aucun *orateur des Princes*, comme on appelait anciennement les ambassadeurs, n'était présent : on ne les avait ni informés de la convocation ni invités aux délibérations. Plusieurs évêques, notamment Dupanloup, avaient pressé le ministère d'envoyer quand même un ambassadeur laïque à l'instar de ce qui s'était fait au Concile de Trente, mais se rappelant combien

1. Émile Ollivier, *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. I, chap. I.

l'intervention des princes avait eu peu de succès à cette époque, l'Empereur avait décidé de s'abstenir et de laisser le Concile à lui-même[1].

Ce même jour, 8 décembre, se rassemblait à Naples un anti-concile de libres penseurs. Garibaldi y avait convoqué, de Caprera, tous les champions de la Vérité[2].

V

Les relations avec l'Angleterre conservaient leur confiante cordialité. Elle ne demandait de

1. Émile Ollivier, *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, p. .

2. J'avais d'abord pensé à reproduire cette lettre, pour démontrer la bassesse de langage de ce personnage grossier, dont les Italiens, même catholiques, font le héros légendaire de leur rénovation. Mais ma plume se refuse à transcrire les ignominies qu'il vomit contre les croyances catholiques et contre Pie IX, qu'il appelle un mètre cube de fumier. Je m'en tiens au passage le plus anodin, celui qui concerne saint Janvier, le patron des Napolitains : « Eh bien! mes vieux amis, mes frères d'armes, vous trouvera-t-on encore couverts de cette humiliante composition chimique que les imposteurs débitent pour du sang de saint Janvier, en se moquant de vous depuis si longtemps? Ne serait-il pas bien de briser enfin cette ampoule qui contient le poison, comme aussi les confessionnaux, dont les débris pourront servir à préparer les macaronis du pauvre peuple? Qu'en pensez-vous? Oui, défaites-vous de tous ces emblèmes des hontes italiennes! Vous le pouvez. Ne laissez pas vos femmes et vos enfants se souiller dans la boutique des prêtres. J'espère que pour le 8 décembre, dans les autres cités de l'Italie, il y aura de nombreux meetings pour proclamer les principes du vrai soutenus dans l'illustre congrès de Naples et pour maudire les mensonges honteux et l'infernale cabale ourdie par le Vatican. » — Lettre de Caprera, du 12 octobre 1869.

nous que des sentiments pacifiques et comme elle ne doutait pas de ceux de l'Empereur, nous la trouvions partout bienveillante et amie. De plus en plus détachée de l'idée de toute intervention dans les affaires des peuples étrangers, elle ne travaillait à l'extérieur qu'à éloigner les causes de conflit. Clarendon pensait qu'on y aurait travaillé efficacement si l'on obtenait, par un désarmement réciproque, une diminution des charges militaires. En pareille matière l'arbitre souverain n'était ni Bismarck, ni Moltke, mais le roi Guillaume qui, en fait d'armée, était le maître toujours présent et toujours dominateur. Lui adresser une suggestion de désarmement eût paru à Clarendon presque une irrévérence présomptueuse et cependant il tenait à instruire Sa Majesté prussienne du désir de son gouvernement. Il recommanda donc à son ambassadeur Loftus de se tenir aux aguets et de saisir une occasion favorable d'entrer en conversation à ce sujet avec le Roi. Loftus avait cru la trouver un jour de juillet de cette année, où il avait été invité à dîner à Babelsberg en compagnie de Benedetti. L'inauguration du port de Jahde venait d'avoir lieu récemment et l'Angleterre s'y était fait représenter par le vaisseau de guerre *le Minotaure*. Ce soir-là, le Roi, en parfaite santé, était en verve, aimable. Il exprima à Loftus son admiration pour le *Minotaure* : c'était le plus beau navire qu'il eût jamais vu. Loftus crut l'occasion propice d'exécuter les instructions de son ministre. « Heureusement,

dit-il, l'horizon politique est dégagé de nuages, il n'y a qu'un danger pour la paix; ce sont les énormes armements de l'Europe. » Et il lui lut un extrait de la lettre de Clarendon : ce n'était pas seulement une charge lourde sur les finances, mais cela privait le pays de beaucoup de travail. Le Roi, toujours aimable, quoique le sujet ne parût pas lui plaire, reconnut la vérité de cette observation, mais il ne voyait pas comment on changerait cet état de choses. « En octobre dernier, répondit Loftus, la France a levé cent mille conscrits et l'Allemagne du Nord également. Pourquoi les deux gouvernements ne s'accorderaient-ils pas à en lever 50 ou 60 000; les proportions resteraient toujours les mêmes. » Le Roi répliqua que, si désirable que cela fût, ce n'était pas possible, parce que cela dérangerait tout le système de la Prusse. Loftus observa qu'il ne s'agirait que d'augmenter les cas d'exemption. Le Roi répéta de nouveau, sans entrer en discussion, ce qui, en effet, eût été difficile, que l'idée était louable, mais irréalisable. Loftus, quoique le Roi n'exprimât aucune mauvaise humeur, crut qu'il n'était pas décent d'insister davantage.

VI

En Autriche, la situation eût été alors favorable si Beust eût été le véritable maître de la politique de l'empire et s'il eût été un personnage

sérieux dont la parole eût quelque valeur. Il ne cessait, en effet, de multiplier les déclarations amicales à notre égard. Il avait dit récemment aux Délégations : « En Orient, la France est actuellement pour nous, il faut le reconnaître, une excellente amie. Ferions-nous bien de nous l'aliéner quand nous avons besoin d'elle? Dans le cours de ces dernières années, elle nous a donné des preuves répétées de sa sympathie, elle nous a secondés en divers lieux et dans plusieurs questions. Nous n'avons pas recherché son concours. Parmi les grands gouvernements, les bons offices s'offrent et ne se demandent pas. En France on a maintenant des sympathies sincères pour tous les peuples de l'Autriche-Hongrie, qu'ils soient Allemands, Magyars ou Slaves, parce qu'ils appartiennent à l'Autriche. L'Autriche-Hongrie se trouve dans une importante phase de régénération. Nous ne connaissons pas d'autre politique que de donner une chaude poignée de main à ceux qui accompagnent de leurs sympathies cette transformation ; une main froide ne peut se rencontrer avec la nôtre. »

A la suite d'une visite de courtoisie qu'il fit à la reine Augusta à Bade, d'une rencontre avec Gortchacow à Ouchy, de la halte à Vienne du Kronprinz, se rendant à l'inauguration du Canal de Suez, à laquelle avait répondu la visite d'un archiduc à Berlin, les rapports entre l'Autriche, la Prusse et la Russie s'étaient détendus et les récriminations violentes qui s'échangeaient dans

la presse des trois pays s'étaient arrêtées. Néanmoins cette pacification de procédés ne paraissait pas avoir diminué la prédilection dont la France était l'objet à Vienne. François-Joseph, comme Beust, exprima à Constantinople, au déplaisir d'Ignatiew et à l'étonnement de Bourée, le prix que l'Autriche attachait à l'intimité de ses rapports avec nous et à une entente en tout et pour tout [1].

Ceci eût-il été parfaitement sérieux, et ce ne l'était, dans une certaine mesure, que de la part de François-Joseph, l'amitié effective de l'Autriche ne nous était nullement garantie, car la politique de l'empire austro-hongrois dépendait du ministre hongrois Andrassy plus que de Beust et de François-Joseph. Andrassy avait montré un moment de mauvaise humeur contre la Prusse, tant que Bismarck avait paru seconder les ambitions roumaines en Transylvanie. Depuis que le chancelier prussien avait exigé le renvoi de Bratiano, Andrassy s'était rapproché et était devenu partisan d'une bonne entente avec la Prusse. Comme tout Hongrois, il était convaincu que les libertés de son pays n'avaient qu'à perdre à la résurrection du passé germanique de l'Autriche. Le passage du Mein par la Prusse ne lui inspirait aucune inquiétude ; il ne s'y opposerait point et arrêterait Beust s'il manifestait la velléité d'aider la France à l'empêcher. Beust pouvait le promettre à Paris, mais lui ne

1. De Bourée, 1er novembre 1869.

permettrait pas la réalisation de cette promesse. Gramont ignorait ces dispositions d'Andrassy, qui, ne voulant pas faire éclater avant le temps sa rivalité sourde avec Beust, s'en tenait à des relations de courtoisie et évitait toute conversation politique avec notre ambassadeur; celui-ci en concluait que Beust était le seul directeur des Affaires étrangères et que, assurés de lui, nous pouvions compter sur l'Autriche. L'Empereur, se fiant absolument à la loyauté de François-Joseph, en était encore plus persuadé que son ambassadeur.

VII

Pendant que son complot Hohenzollern s'acheminait du côté des princes, Bismarck, n'y prenant encore qu'une part préparatoire et tout à fait insaisissable, se reposait à Varzin d'où il dirigeait les affaires. Il y eut comme visiteur Stoffel, notre attaché militaire. Un jour (12 septembre) il lui dit : « Je vais causer un peu politique avec vous. Voilà longtemps que notre représentation à Paris n'est pas régulière, nous ne devons pas rester davantage sans y avoir un ambassadeur. Le choix a été difficile. Solms est trop jeune pour occuper ce poste; il est trop impressionnable; je m'en aperçois aux rapports qu'il m'adresse depuis quelque temps, à l'importance qu'il attache à certains articles de journaux. Il n'est pas assez bonapartiste. Bernstorff

ne conviendrait nullement. Il est maladroit, manque tous les jours de nous brouiller avec l'Angleterre. A Paris, il ne ferait que plus de sottises encore. Reuss aurait pu convenir, si l'empereur de Russie ne tenait pas tant à le conserver. Il a eu, autrefois, une très bonne position à Paris, a surtout été très en faveur auprès de l'Impératrice. Je l'ai fait venir dernièrement. J'ai constaté qu'il irait volontiers, mais l'empereur Alexandre le verrait partir avec peine. Il a fait savoir au Roi que Reuss était devenu son ami personnel et il a insisté pour le conserver, en termes tels, qu'il fait du changement, ou du maintien de Reuss une question de mauvais ou de bons rapports. D'ailleurs, j'ai dit à Reuss ceci : « Vous avez été « accueilli à Paris, avec une faveur particu-« lière, mais prenez garde. Quand on a dû « quitter un plat et qu'on y revient, on le trouve « refroidi ou réchauffé, et ne valant plus rien. « D'ailleurs, je n'aimerais pas à avoir un repré-« sentant qui ferait de la politique avec des « femmes ». Nous avons à Pétersbourg un homme remarquable sous tous les rapports, c'est le colonel Schweinitz, attaché militaire. Si j'étais le maître absolu, je le nommerais d'emblée ambassadeur à Paris. J'en ai parlé au Roi, mais cette nomination, qui serait en dehors de notre routine, effrayerait tout le monde. Schweinitz est du bois dont on fait les hommes d'État, je le garde en réserve pour les grandes occasions. Reste Werther. C'est encore le meilleur choix.

Werther n'est pas un aigle, mais il est consciencieux, a le sentiment du devoir, est incapable d'une intrigue, sobre de rapports, nullement fantaisiste ; il est comme un scarabée qui veut tout sentir avec ses antennes, et qui ne nous dira jamais que ce dont il est sûr. Sa nomination satisfera son ambition ; il n'en a pas d'autre que de mourir ambassadeur à Paris. Vous êtes la première personne à qui je parle sur ce sujet : c'est parce que je voudrais que M. Benedetti connût cette conversation, et les motifs qui ont déterminé notre choix. » Stoffel dit à Bismarck : « Est-ce une indiscrétion de vous demander par qui vous remplacerez Werther à Vienne ? — Nullement, nous y envoyons le colonel Schweinitz. Comme je vous l'ai dit, c'est un homme supérieur, et s'ils s'offusquent, à Vienne, qu'on leur envoie pour ambassadeur un simple colonel, tant pis pour eux ! Schweinitz les vaut tous, et si Dieu me prête vie, j'en ferai notre futur ambassadeur à Paris. Je passe à un autre sujet. Le vice-roi d'Égypte est venu inviter le Roi à assister à l'inauguration du canal. Le Roi est trop âgé pour voyager, et cependant, il voudrait répondre à la *visite de Coblence*. Le prince royal a le plus grand désir d'aller à Suez. C'est une envie de jeune homme qui veut faire parler de lui, et qui veut s'émanciper de la tutelle de son père. Comme je vous l'ai dit ce matin mes relations avec le prince sont meilleures depuis dix-huit mois, et, comme il est de mon intérêt de les rendre aussi bonnes que possible, je favorise

la première tentative d'opposition à sa femme, car elle s'oppose de toutes ses forces à ce que son époux fasse le voyage. L'Impératrice ira-t-elle en Égypte, et si elle y va, quelle sera son escorte ? Je l'ignore, mais il serait ridicule que nous paraissions dans la Méditerranée, et dans les eaux françaises, avec un appareil supérieur à celui de l'Impératrice. La France est une grande puissance maritime ; on nous accuserait de vouloir péter plus haut que le c..., aussi voudrais-je que le prince fît ce voyage modestement; mais il tient à ses trois navires. Pour moi, je tiens à satisfaire le prince par les raisons que je vous ai données, mais, entre nous, je ferai mon possible pour que le troisième navire ne puisse être préparé à temps, et ne fasse point partie de l'escorte.

En effet, Werther fut envoyé à Paris et Shweinitz, à Vienne, où, comme l'avait prédit le chancelier, sa nomination fit un mauvais effet.

VIII

En ce moment ce n'étaient pas les affaires diplomatiques qui absorbaient l'activité du Roi, de Bismarck, des ministres du royaume de Prusse. Ils étaient surtout occupés de leurs embarras budgétaires. Dans le discours d'ouverture des Chambres (6 octobre) le Roi dit : « Le tableau complet de l'exercice financier de 1868 vous montrera que, par suite de circonstances

inévitables, d'une part les recettes sont restées au-dessous des évaluations, d'autre part les dépenses ont été dépassées et n'ont pu être complètement couvertes avec les ressources existantes. En conséquence, il a été impossible d'établir, dans le budget de l'an prochain, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, bien que celles-ci aient été réduites autant qu'il était possible, sans compromettre les plus grands intérêts du pays. Mon gouvernement se voit donc dans la nécessité, pour couvrir les dépenses budgétaires, de demander une surélévation de l'impôt. »

Il ne manquait pas de gens qui voulaient que l'on remédiât au déficit en aliénant les domaines de l'État; Heydt repoussa cet expédient et fit observer à la Chambre, non seulement que les domaines étaient, dans les traditions financières de la Prusse, la garantie de la Dette publique, mais encore que leur prospérité augmentait tous les jours. Il proposa de combler le déficit au moyen d'un supplément de 25 p. 100 aux trois impôts suivants : du revenu des classes, — de mouture et d'abatage. — Il estimait que ce supplément fournirait à peu près la somme nécessaire, soit 400 000 thalers. La seconde Chambre reçut en même temps communication d'un projet de loi tendant à consolider, par la voie d'un emprunt, une dette flottante de 13 millions, représentés par des bons du Trésor, dont le remboursement était reconnu définitivement impossible si l'on n'avait recours à un emprunt.

La Chambre reçut une autre communication qui ne lui plut guère davantage. En parlant de la destination qu'il donnerait aux biens séquestrés des princes dépossédés, Bismarck avait dit : « Ne parlez pas d'espionnage ! Je ne suis pas né pour le métier d'espion, ce n'est point là ma nature. Mais nous méritons, je crois, vos remerciements quand nous nous chargeons de poursuivre de méchants reptiles jusque dans leurs repaires pour observer ce qu'ils y font[1]. » Le *fonds des reptiles* était devenu le terme par lequel on désignait les revenus séquestrés dont Bismarck disposait. Lasker demanda si le gouvernement se croyait dégagé de l'obligation de rendre compte à la Chambre de son emploi. Le Commissaire du gouvernement réserva sa réponse, et le 10 décembre, par une lettre adressée au Président de la Chambre et signée de tous les ministres, le gouvernement se déclara prêt à rendre compte, en les faisant figurer au budget, des sommes dont la caisse de l'État a le maniement et qui proviennent d'un excédent de la liste civile de l'Électeur de Hesse, perçu depuis la loi de séquestre par les agents préposés à l'administration de ses biens. Quant aux revenus proprement dits, provenant du séquestre des biens du roi de Hanovre, et de l'Électeur, le gouvernement ne se crut pas obligé d'en justifier l'emploi, les dépenses et les recettes n'étant pas portées au compte de l'État

1. Discours du 30 janvier 1865.

mais à celui des princes dépossédés. « Ils sont affectés à la surveillance des intrigues hostiles dirigées contre la Prusse, et cette destination doit, dans l'esprit du Ministère, les soustraire à toute espèce de publicité; les manœuvres qu'il a eu à surveiller et à déjouer, dans les provinces annexées, ont absorbé les revenus dont il avait la disposition, et ne lui ont pas permis d'en capitaliser les intérêts. » Personne ne crut que les menées, dirigées par les deux princes dépossédés contre l'état de choses établi dans l'Allemagne du Nord, contraignît à employer intégralement des ressources qui s'élevaient au chiffre annuel de 700 000 thalers (2 625 000 fr.), et qui s'accroissaient encore des fonds secrets du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Guerre.

Elles trouvaient un emploi plus utile, en Espagne d'abord, pour préparer le guet-apens contre nous, puis en Autriche et en France pour acheter des journalistes. Le système de Bismarck était des plus ingénieux : le gouvernement français avait eu parfois à l'étranger un journal à sa solde; il en avait tiré peu de profit; on ne tardait pas à savoir la vénalité de la feuille achetée, et on n'attachait plus d'importance à ce qui y était contenu. Bismarck n'achetait pas *un journal*, mais il achetait *un* ou *des journalistes* dans chaque journal important, le rédacteur en chef lorsque c'était possible, ou, à défaut, un simple rédacteur dont nul ne soupçonnait les attaches. Ce vendu se signalait par le caractère farouche

de son patriotisme ; très opportunément, suivant qu'il convenait à la politique prussienne, il calmait ou excitait l'opinion : le système était beaucoup plus efficace et beaucoup plus économique. En France c'était Bamberg, ancien correspondant de journal devenu consul prussien, répandu dans toutes les classes du journalisme, de la diplomatie, du monde officiel et du monde révolutionnaire, qui enrégimentait et conduisait la phalange des coopérateurs soldés. Il était secondé par un autre correspondant étranger attaché à la rédaction d'un journal français important, Bethmann. Ces deux hommes, et surtout le premier, ont rendu à la cause prussienne plus de services que les ambassadeurs. Je connais le nom des malheureux employés par eux, je préfère ne pas les divulguer.

IX

Dans le Sud, on ne discutait pas finances ; l'activité politique y était arrivée à l'état aigu. En Bavière les élections législatives de mai 1869, au scrutin à deux degrés, n'avaient pas produit le même résultat que celles au Parlement douanier faites par le suffrage universel : le parti autonome et le parti prussien se trouvaient en nombre égal, et, dès le lendemain de la réunion des Chambres [1], apparut l'impossibilité de

1. 21 septembre 1869.

constituer une majorité. Sept tours de scrutin pour la nomination du président avaient donné l'égalité des voix (171 à 171). La Chambre fut dissoute (6 octobre). Le ministre de l'Intérieur Harman et le ministre des Cultes Geser firent des élections à poigne. Ils coupèrent arbitrairement les circonscriptions électorales et, unis aux progressistes avancés, ils ne reculèrent devant aucune manœuvre contre les conservateurs ultramontains, ennemis déclarés de la Prusse. Les élections du premier et du second degré (16 et 25 novembre) consacrèrent la défaite de ces deux ministres. Le mouvement de l'opinion publique bavaroise déjoua tous les obstacles, et les conservateurs patriotes obtinrent la majorité. A Munich les sept députés prussiens ne l'emportaient qu'à une seule voix. Il en était de même à Gunzbourg et dans quelques autres villes. Les Conservateurs pouvaient compter, dans la nouvelle Chambre, sur une majorité de six voix. Cette majorité eût été plus considérable sans les modifications apportées à la délimitation des circonscriptions électorales, et le succès du parti conservateur ne devait pas être évalué simplement, d'après la différence entre le nombre de ses candidats élus et celui de ses adversaires.

A ne considérer que les mouvements de l'opinion telle que les élections et la presse la révélaient, il n'y avait aucun doute sur la volonté de la masse du peuple bavarois, de résister à la politique envahissante de la Prusse. Mais Bis-

marck comptait, en dehors et au-dessus des populations, un auxiliaire précieux, le roi Louis. Absorbé dans ses rêveries musicales, plus préoccupé d'organiser le théâtre sur lequel on chanterait le *Rheingold* que de conduire son royaume, léger, ignorant, superficiel, bercé par de continuelles hallucinations, cet étrange souverain vivait dans une complète solitude, ne recevant ses ministres que très exceptionnellement et ne connaissant des affaires que ce que lui en communiquait son chef de cabinet, bien plus puissant que les ministres, dont les conseils ne pouvaient arriver que par lui, et dans la mesure où cela lui convenait; de telle sorte qu'en ayant à soi le chef de cabinet, on était le maître de l'esprit du Roi et de sa politique. Aussi le parti prussien n'avait négligé aucun moyen pour écarter de cet emploi le patriote Lipowski et le remplacer par Eisenhart qui lui était complètement acquis. En outre Bismarck, en toute occasion, envoyait au roi Louis des paroles complimenteuses, exaltant son orgueil et lui montrant la perspective d'un rôle glorieux à jouer de concert avec la Prusse dans les États du Sud soumis à sa direction. Quand le Roi prenait la peine de réfléchir il désirait sans doute la conservation de son autonomie, mais d'une façon vague, sans suite, sans espoir, et il s'était laissé persuader que les véritables partisans de l'autonomie, les conservateurs étaient ses ennemis. Il les rebutait, affectait de ne prendre en considération ni leurs conseils, ni

leurs votes, et il gardait aux affaires Hohenlohe, précisément parce qu'il leur était odieux.

Le roi de Wurtemberg et Varnbühler, préoccupés de ces tendances fâcheuses et du péril qui, à un moment donné, pouvait en résulter pour eux-mêmes, s'efforcèrent de l'arracher à l'influence de Bismarck, de combattre ses antipathies irréfléchies et de lui montrer où étaient ses véritables amis. Varnbühler vint à Munich exprès. Il eut les plus grandes difficultés à obtenir un entretien : tantôt le Roi était souffrant, tantôt il ne voulait voir personne, tout son temps était absorbé par la difficulté que rencontrait la représentation du *Rheingold*. Au bout de trois jours d'attente, et au moment où Varnbühler lassé allait quitter la Bavière, il le fit enfin demander et s'efforça, par la grâce de son accueil, d'effacer ses procédés. Il parla longuement des soucis que lui causait son théâtre, exprima le regret qu'ils lui eussent fait négliger ses autres devoirs, puis, abordant brusquement les affaires politiques, il dit : « Depuis l'entrevue de Nordlingen, vous exercez sur mon ministre une action heureuse, et vous le maintenez dans une voie qui me satisfait, car elle est conforme aux intérêts de ma couronne. Vous l'avez aussi affermi dans une bonne ligne, quand vous vous êtes trouvé avec lui à Berlin, lors de la dernière session du Parlement douanier; j'espère qu'il continuera à en être ainsi. » Sans paraître s'apercevoir de l'étonnement produit chez Varnbühler par ces contre-vérités, il lui adressa

plusieurs questions insidieuses : « Quelle opinion avez-vous de la capacité du prince Hohenlohe, de son aptitude aux affaires? Que pensez-vous des sentiments prussiens qu'on lui attribue? » Les réponses réservées, l'embarras de Varnbühler, ne l'arrêtèrent pas. Il continua à interroger, passant en revue tous les ministres et les principaux hommes politiques de Bavière. L'entretien dura plus d'une heure sur ce ton d'échappatoire, et Varnbühler s'en alla découragé. Le roi de Wurtemberg vint à son tour (28 octobre). Il conseilla plus vivement au roi Louis de se rapprocher du parti conservateur, de vivre moins isolé, de se rendre populaire, de se séparer de Hohenlohe, et manifesta ouvertement sa répugnance pour ce ministre en refusant d'assister à une de ses fêtes. Tout fut en pure perte.

Malgré le peu de succès de ces démarches, Varnbühler essaya encore une tentative après la défaite du ministère aux élections et pressa le ministre bavarois, à Stuttgart[1], de travailler au renvoi de Hohenlohe, « ce faible jouet des partis, ignorant, infatué, traître à son Roi, parjure à ses engagements; il faut absolument précipiter la chute de cet homme néfaste; chaque jour perdu est une nouvelle blessure à l'autonomie du Sud[2] ». Il ne réussit pas plus que précédemment. Hohenlohe, il est vrai. donna sa démission (27 novembre), mais le Roi, malgré les incita-

1. Stuttgard, 10 septembre.
2. De Saint-Vallier, 5 novembre 1869.

tions de Stuttgart, la refusa et le chargea de former un nouveau ministère dont furent exclus les ministres particulièrement compromis par leurs violences électorales. L'Intérieur fut donné à Braun, libéral modéré, et les Cultes au ministre de la Justice Lutz (21 décembre). Les conservateurs avaient une demi-satisfaction par le sacrifice de leurs deux adversaires prononcés. Mais tant que Hohenlohe était là, la séparation subsistait entre eux et la couronne.

Un dernier effort pour opérer une union nécessaire au salut des États du Sud et arracher le roi Louis à l'existence qui lui faisait perdre la notion de ses intérêts fut essayé par la reine Olga, à son retour d'Italie où elle avait passé l'hiver. Malgré la cordialité des entretiens, elle reconnut qu'on ne pouvait exercer d'influence durable sur l'esprit du Roi. Celui-ci, d'ailleurs, ne cacha pas à ses amis son impatience de ces démarches et surtout de l'immixtion de Varnbühler dans ses affaires intérieures.

X

Les populations wurtembergeoises ne manifestaient pas moins que les Bavarois leurs sentiments antiprussiens. La réaction autonomiste se développait graduellement, et s'étendait même à des districts où le parti prussien semblaït, jusqu'ici, avoir la majorité. L'élection d'un député (30 octobre) fournit une nouvelle preuve

de ce mouvement. Le représentant national libéral du district d'Ahringen étant mort, le scrutin ouvert pour sa succession se termina par la victoire du parti populaire (autonomiste). Ce résultat fut une grande déconvenue pour les Unionistes, le collège d'Ahringen étant l'un de ceux où ils se considéraient comme maîtres. Les élections municipales furent plus significatives encore : les populations marchèrent partout avec résolution et ensemble au scrutin, et, à peu d'exceptions près, les candidats prussiens, qui avaient mis tout en œuvre pour réussir, succombèrent devant des majorités considérables obtenues par les autonomistes.

A Stuttgart, où, depuis 1866, les partisans de la Prusse avaient la majorité et se croyaient assurés de la conserver, la liste des autonomistes passa tout entière, avec une supériorité écrasante. Le chef du parti adverse ne fut pas nommé et le verdict de la capitale fut accentué par celui des provinces. Partout le parti prussien succomba devant des majorités dix fois supérieures à ses anciens chiffres. Enfin, dans les rares localités où il l'avait emporté, il avait rencontré un nombre d'adversaires bien plus considérable qu'il ne l'avait supposé. Il dut se résigner à voir remplacer l'unanimité qu'il avait dans le conseil d'Ulm, sa citadelle, par une simple majorité conquise de haute lutte. Après les démocrates avancés, ce sont les ultramontains, les fédéralistes, les adhérents du *Gross-Deutsch* (Grand Allemand), poursuivant la re-

constitution de l'Allemagne avec l'Autriche sur les bases détruites par le canon de Sadowa, qui avaient fait passer le plus grand nombre de leurs candidats. A l'encontre du roi de Bavière, Charles de Wurtemberg s'associait aux sentiments de son peuple et affectait de témoigner des égards particuliers à notre ministre Saint-Vallier, qui contrastaient avec sa froideur non dissimulée envers le représentant de la Prusse. Niel ayant eu l'idée d'envoyer des officiers français aux manœuvres des armées du Sud, le Roi les combla d'attentions, et se montra indigné des attaques calomnieuses de certaines feuilles prussiennes, bien qu'ils ne se fussent pas départis un instant d'une mesure irréprochable. Ces sentiments furent encouragés par Gortchacow : il s'était rencontré avec Varnbühler dans le courant de l'automne et s'était exprimé sur la question allemande avec une netteté dont le ministre wurtembergeois ressentit une satisfaction vive, car c'était la première fois, depuis 1866, qu'il entendait un langage aussi agréable. Gortchacow affirma même « que la Prusse ne tenterait rien de contraire à l'indépendance des États du Sud, le roi Guillaume et le comte de Bismarck n'ignorant pas qu'ils perdraient l'amitié de la Russie, s'ils menaçaient le trône où est assise la sœur de l'empereur Alexandre [1] ».

A Bade se produisait un mouvement inverse. Là l'idée unitaire gagnait ce qu'elle perdait dans

1. De Saint-Vallier, 16 septembre 1869.

les autres royaumes. A un grand concours agricole dirigé par le Gouvernement à Mannheim, les pavillons badois, qui couvraient les tentes et les arcs de triomphe, étaient partout surmontés de drapeaux de la Confédération du Nord. Il en était de même des édifices de l'État. A Heidelberg on avait vu naguère le pavillon de la Confédération substitué au drapeau badois; mais ces manifestations avaient été l'œuvre de simples particuliers. Maintenant l'initiative et la responsabilité de l'acte appartenaient en entier au gouvernement. Le 24 septembre 1869, à l'ouverture des États, le Grand-Duc prononça ces paroles : « Depuis la dernière session de votre Assemblée, aucun pas décisif n'a été fait dans la transformation nationale de l'Allemagne, qui est nécessaire pour la santé et la prospérité des petits États. »

XI

Le Roi, Bismarck et les hommes d'État prussiens suivaient attentivement les phases du mouvement anti-prussien en Bavière et en Wurtemberg. Le Roi le constatait avec une lassitude résignée. Il déplorait la difficulté de l'Union : « Nous parviendrons à l'Unité allemande, disait-il, mais quand? » « La situation, écrivait-il à son fils, est encore à peu près telle qu'elle était lorsque je succédai à mon frère défunt[1]. » —

1. Ottokar Lorentz.

On marchait dans la triste pensée que l'affaire allemande se trouvait engagée dans une impasse, dont personne ne saurait la tirer. Le pire était que le mécontentement, toujours plus manifeste dans le peuple, ne pouvait plus être dissipé par les gouvernements, particulièrement à Bade. On s'efforçait par de bonnes paroles de maintenir la foi dans l'avenir, mais les partisans d'une Allemagne unie voulaient voir des faits, que personne ne pouvait réaliser. C'était à la France qu'on imputait l'état d'anxiété, le trouble des esprits et des affaires. Sans elle, disait-on, tout serait terminé et l'Allemagne constituée. Son nom était maudit. Stoffel, s'étant rendu à Stettin (septembre 1869) pour suivre les manœuvres prussiennes, et traversant la ville en voiture découverte, seul et en uniforme, fut suivi par plusieurs individus qui l'apostrophèrent d'injures en l'appelant « ignoble Français »[1]. En Suisse, notre grand historien Michelet avait entendu les Allemands tenir devant lui un langage menaçant : « De Sadowa, disaient-ils, nous devions aller à Paris. Nous le prendrons l'année prochaine[2]. » On s'étonnait de l'obstination de Bismarck à refuser l'annexion de l'État de Bade qui s'offrait à la Confédération du Nord. On le pressait de brusquer l'événement; sans doute cette annexion entraînerait la guerre avec la France, mais puisque tôt ou tard on serait obligé d'en venir là, pourquoi ne pas s'y décider immé-

1. Stoffel, *Rapports* de septembre 1869.
2. Michelet, *La France devant l'Europe*, p. 14.

diatement et dissiper le cauchemar qui pesait sur l'Allemagne? L'armée surtout, arrivée au dernier degré d'entraînement d'où elle ne pouvait que déchoir, ne contenait pas son désir passionné de se mesurer avec nous. Dans les exercices de tir, on plaçait comme cible des petits pantins figurant des soldats; pour qu'aucune pensée d'hostilité contre aucune puissance ne se manifestât en ces exercices, le règlement établissait que les pantins seraient des soldats prussiens; or, contrairement au règlement, on en avait fait des zouaves français[1]. Bismarck, plus que ceux qui le poussaient au combat, savait que l'Unité allemande ne se consommerait que par une guerre avec la France. « Déjà depuis la guerre danoise, a dit Sybel, il n'avait eu aucun doute sur ce point que le développement allemand qui commençait là ne pourrait pas s'achever sans une lutte avec la France »[2]. Et lui-même dans ses *Souvenirs* a confirmé ces propos : « J'admettais comme absolument certaine dans la voie de notre développement national à venir, tant au point de vue intérieur qu'à celui de l'extension au delà du Mein, la nécessité de faire la guerre contre la France[3]. » L'observation de ce qui se passait dans les États

1. *Mémoires* du général Hohenlohe-Ingelfeld, t. III. Stoffel qui, au récit du général, assistait à ces exercices, ne signale pas le fait dans ses rapports, sans doute parce que cela eût contredit ses assurances sur les dispositions pacifiques du gouvernement prussien.

2. Sybel, t. VI, p. 38.

3. Bismarck, *Souvenirs*, t. II, p. 61.

du Sud confirmait cette pensée. Elle le hantait. De plus en plus il lui paraissait évident que la continuation de la paix était un obstacle invincible à l'Union du Nord et du Sud, car chaque jour fortifiait la ferme volonté des deux royaumes de rester indépendants.

Ainsi pas d'annexion volontaire à espérer. La force seule pouvait l'opérer et cette force n'était pas au pouvoir de la Prusse ; à sa première violence se seraient levées contre elle les armes de la France, peut être celles de l'Autriche et de son amie la Russie. Une guerre contre l'étranger faite en commun pouvait seule rattacher les États du Sud et les fondre dans l'Unité. « Si des complications belliqueuses, dit l'historien Muller[1], ne survenaient pas, et ne donnaient pas un cours plus rapide au mouvement unitaire, il se passerait encore bien des années avant que le nouvel état fédéral, qui doit s'étendre de la Kœnigsau au Kœnigsée et de Memel aux portes de Bâle, soit achevé, et avec lui la nouvelle Allemagne.[2] » Bismarck discerna, avec sa justesse de vue, que s'il était de toute impossibilité d'obtenir des États du Sud une adjonction spontanée, ou de leur en imposer une violente, il était au contraire très possible, en sachant bien préparer et choisir l'occasion, de leur mettre en main les armes contre la France. Il connaissait mieux la véritable nature des habitants de ces États que les conseillers impa-

1. Müller, historien des temps présents, année 1868, n° 2.
2. Voir lettre d'Augsbourg des Libertés.

tients de l'Union. Il savait que si le péril prussien les effrayait en ce moment, ils restaient encore plus prompts à être mis en alarme par le péril français. En 1840, en 1859, c'étaient eux qui s'étaient déchaînés avec le plus de violence contre l'ambition française. Strasbourg, entre nos mains, leur était un perpétuel cauchemar. « Le coin que poussait l'Alsace en Allemagne les en séparait, disaient-ils, plus effectivement que la ligne imaginaire du Mein. » Le feu roi Guillaume de Wurtemberg disait à Bismarck : « Le nœud de la question est à Strasbourg, car cette ville, tant qu'elle n'est pas allemande, forme toujours l'obstacle qui empêche l'Allemagne du Sud d'adhérer sans réserve à l'unité allemande et à suivre sans restriction une politique nationale allemande. La Bavière, en possession d'une partie du Palatinat, le long de notre frontière, s'estimait particulièrement menacée par l'impatience d'agrandissement qu'on nous supposait.

Bismarck ne doutait pas qu'au premier signal des hostilités entre nous, tous les dissentiments s'apaiseraient et que populations et gouvernements répondraient sans hésiter à l'appel du chef militaire de la patrie commune. Il était donc acculé à ce dilemme : ou renoncer pour un temps indéfini à l'Unité, ou faire la guerre à la France pour la réaliser. Renoncer à l'Unité, l'eût-il voulu, il ne le pouvait, tant était constante la poussée d'opinion qui, de toutes parts, le pressait d'en finir avec une situation instable et ruineuse. D'ailleurs, il ne le voulait pas. Dès

lors il était résolu à faire la guerre contre la France.

XII

Comment amener cette guerre? Ce « comment » était de première importance, car pour entraîner le Roi qui restait pacifique, et l'Allemagne qui, en dehors de la Prusse, ne l'était pas moins, il fallait se faire attaquer.

Pendant un temps Bismarck avait espéré que nous engagerions la querelle nous-mêmes en nous fâchant des nombreuses promenades qu'il se permettait au delà du Mein, ou en réclamant, dans le Nord du Sleswig, l'exécution du traité de Prague relatif aux Danois. Mais nous avions permis sans mot dire toutes les incursions partielles et limité notre *casus belli* au seul cas où la Prusse opérerait, après l'Union militaire, l'Union politique qu'elle était décidée à ne pas tenter. Quelquefois nous nous étions hasardés à lui parler des Danois du Sleswig, mais dès qu'il avait froncé le sourcil, nous nous étions terrés[1], et nous ne paraissions pas devoir être jamais d'humeur plus exigeante.

Les ouvertures de Fleury au Tsar lui ayant fait croire que nous allions reprendre sérieusement cette affaire, il envoya son ambassadeur Werther aux informations auprès de La Tour d'Auvergne : « Ma démarche, lui dit-il, est pure-

1. *Empire libéral*, t. IX, p. 571.

ment officieuse; c'est à titre amical que je viens causer avec vous. Le Cabinet de Berlin sait que le général Fleury a parlé à l'empereur Alexandre de l'affaire du Sleswig et s'est exprimé avec différentes personnes, notamment avec le prince de Reuss, de manière à laisser croire qu'il était particulièrement chargé de traiter cette question. Que faut-il en penser, et quelle portée doit-on attribuer au langage du général? » La Tour d'Auvergne affirma que si Fleury avait entretenu la Cour de Russie du Sleswig, il ne l'avait pas fait en vertu d'instructions spéciales. Récemment on avait demandé au gouvernement français s'il recevrait les délégués du Sleswig, porteurs d'une pétition, et nous avions formellement décliné l'ouverture. « Certes, ajouta La Tour d'Auvergne, nous ne sommes pas indifférents à l'issue que pourrait avoir la négociation pendante entre Copenhague et Berlin, et, puisqu'une occasion m'est offerte d'exprimer notre sentiment, nous l'avons même fort à cœur. Mais nous ne méconnaissons pas les susceptibilités qui s'y rattachent, et il n'entre point dans notre pensée de les mettre en cause. L'ambassadeur de Sa Majesté, en parlant du Sleswig à l'empereur Alexandre, n'a donc pu envisager cette question que comme un des éléments de la situation générale, et son langage sur ce point, empreint peut-être d'une certaine vivacité militaire, n'a pas eu d'autre signification[1]. » Décidé-

1. La Tour d'Auvergne à Benedetti, le 29 novembre 1869.

ment, pensa Bismarck, ces Français sont devenus bien prudents. Ils ne veulent pas nous attaquer. Il faut cependant qu'ils nous attaquent. En ruminant pendant ses insomnies, son esprit fécond en inventions diaboliques vit clairement qu'il n'avait qu'un moyen, celui-là sûr, de nous contraindre à une agression : c'est de prendre vigoureusement en main cette candidature Hohenzollern qu'il préparait depuis le commencement de l'année, comme un en-cas.

Jusque-là son agent espagnol Salazar et son agent prussien Bernhardi avaient manœuvré chacun de son côté[1]. Maintenant, jugeant le moment venu de marcher plus vite au dénouement, il rapproche Salazar de Bernhardi et leur or-

1. Le ministre d'Autriche, comte Dubsky, dans un rapport réservé du 15 septembre 1869, signalait la présence à Madrid de « Bernhardi, conseiller de la légation de Prusse arrivé ici il y a un an, sous le prétexte ostensible de jouir de sa pension en Espagne et d'occuper ses loisirs à étudier dans un but scientifique, les champs de bataille de la Péninsule. Les allures de cet agent que j'avais déjà connu en Italie me parurent suspectes de prime abord. »

La Marmora a écrit au duc de Gramont : « Bernhardi a quitté l'Italie en 68. Lorsqu'il partit de Florence, les jeunes gens de la légation de Prusse qui ne pouvaient pas le souffrir disaient : *Dieu sait ce qu'il va faire en Espagne, cet intrigant.* Or, ce que Bernhardi a fait en Espagne vous pouvez le savoir mieux que moi. Mais je suis persuadé que si ce n'est pas lui qui a imaginé la candidature Hohenzollern, c'est certainement lui qui a ourdi avec Prim ce guet-apens dans lequel la France est malheureusement tombée. Bernhardi a été selon moi le plus dangereux intermédiaire entre le parti national allemand, Bismarck et le roi Guillaume. Révolutionnaire, conspirateur et courtisan, je n'ai jamais rencontré de ma vie un menteur plus adroit et plus cynique. »

donne d'unir leurs mouvements. L'époque à laquelle ils s'entendirent est une des rares indications politiques qui se trouvent dans les mémoires truqués de Bernhardi. Il y est dit à la date du 14 novembre : « Le sieur Salazar Mazaredo, unioniste d'une certaine influence et auteur d'une brochure sur les divers candidats au trône, se fait présenter à moi pour me dire avec une certaine insistance combien lui et son parti sont opposés à la candidature du duc de Gênes ; ce qu'il faut à l'Espagne c'est un véritable roi et non un enfant sur le trône. » La note n'ajoute pas que ce roi c'était Léopold de Hohenzollern. Comme s'il était effrayé de l'aveu qui lui échappe, Bernhardi, si prolixe dans ses confidences italiennes, s'arrête court. Mais on devine ce qu'il ne dit pas.

Salazar et Bernhardi n'eurent pas de peine à écarter l'obstacle que leur opposait la candidature du duc de Gênes. Serrano, sans contrarier ouvertement Prim sur cette entreprise qu'il désapprouvait, ne dissimulait pas ses préférences. S'étant rendu avec Mercier et quelques amis à la chasse dans le vaste pavillon de Prim au Mont de Tolède, un soir qu'il se trouva seul avec Mercier, Ardanas et Serrano Bedoya, il se laissa aller à de très libres expansions. « Jamais, dit-il, la situation n'a été plus décourageante, je ne puis pas comprendre l'optimisme de Prim. Le pays ne veut pas un roi étranger. Il n'y avait qu'une solution pratique, c'était l'Infante, duchesse de Montpen-

sier. Sans sortir de la famille et de la tradition, elle nous apportait sur le trône l'exemple de la moralité et de l'ordre. Maintenant, que nous reste-t-il? Ou le prince Alphonse, ou la République; le prince Alphonse serait une honte et un désastre; cette famille n'a pas été chassée, elle a été écrasée par son infamie. Une fois délivrés d'elle il serait trop cruel d'être condamnés à y revenir. Cependant, il se pourrait qu'il n'y ait pas d'autre parti à prendre; alors, je ne m'y opposerais pas, mais je n'y contribuerai en aucune manière, et je m'en irai vivre avec ma famille, à l'étranger. La République me fait horreur, quand je songe à quels hommes elle nous livrerait. Mais le fait est que nous n'avons pas d'issue, et que nous sommes menacés de la plus effroyable anarchie. » Bedoya et Ardanas approuvèrent ce langage, Ardanas surtout insista sur la nécessité où l'on se trouverait, tôt ou tard, de revenir au prince Alphonse[1]. On s'étonne de l'inconséquence avec laquelle Serrano repousse Alphonse parce qu'il appartient à une race infâme, tandis qu'il préconise la duchesse de Montpensier qui appartient à la même race. Mais ce qui est particulièrement intéressant à noter c'est qu'entre les deux solutions, il ne signale même pas celle d'un Hohenzollern, tant cette candidature était alors inexistante, non seulement pour les masses espagnoles, mais même pour les hommes d'État

1. Mercier, 30 décembre 1869.

les plus informés. Le dilemme restait donc tel que l'avait posé le bon sens de Serrano : la République ou Alphonse. Et la République étant manifestement contraire au vœu du peuple, il fallait se résigner à Alphonse. Quand un gouvernement n'a qu'une issue pour sortir d'une impasse et qu'il préfère battre les murs à droite et à gauche, il est toujours à craindre qu'il ne se laisse entraîner à une sottise, peut-être à une infamie.

Le dilemme posé par Serrano et par la force des choses s'accentua d'autant plus vigoureusement que la candidature du duc de Gênes disparut d'elle-même comme l'avait fait, comme le firent toutes les combinaisons mort-nées en dehors des seules combinaisons raisonnables et possibles : la République ou Alphonse. Pendant que la négociation se traînait à Gênes, à Florence, à Londres, Lanza, moins complaisant que Menabrea aux idées de son Roi, n'admit pas sa prétention de considérer *l'acceptation d'un trône comme une affaire privée, relevant exclusivement de son autorité de chef de famille* : c'était une affaire d'État dépendant, dans l'ordre constitutionnel, du Ministère. Or le Ministère n'approuvait pas cette candidature. Visconti le notifia à Montenar et lui fit remarquer combien l'attitude réservée des grandes puissances européennes, *dans une question qui, cependant, les intéresse toutes au même degré que l'Italie*, avait dû nécessairement influer sur les décisions du gouvernement du Roi. Victor-Emmanuel fut obligé de

se rendre à l'opposition de la mère et au *veto* de ses ministres. La candidature du duc de Gênes fut abandonnée (3 janvier 1870)[1].

Ces pourparlers n'étaient pas restés dans le secret des chancelleries. Le public en avait recueilli des échos. En France il y avait eu un sentiment d'étonnement et de blâme. On ne comprenait pas qu'après avoir, en 1866, compromis notre grandeur pour le plaisir platonique de donner la Vénétie à l'Italie, notre gouvernement s'employât à placer encore cette Italie en sentinelle sur notre frontière des Pyrénées comme elle l'était sur notre frontière des Alpes. Prévost-Paradol releva cette imprudence : « Les querelles intérieures, si graves qu'elles soient, peuvent s'arranger tôt ou tard en famille ; il n'y a que les fautes commises au dehors qui ne pardonnent point ; et, en ce sens, quel gouvernement, sauf le premier Empire, a été plus funeste que le régime actuel à notre pays? Le socialisme ne fera jamais autant de mal à la France que la fondation de l'unité italienne, la fondation de l'unité allemande *et le projet qu'on dit aujourd'hui en faveur à Saint-Cloud de mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre en livrant à un prince italien notre frontière d'Espagne*. Je n'ai certes point dans la sagesse des irréconciliables une entière confiance, mais je les mets au défi de faire pis en ces matières qu'un prince qui, animé, j'en suis sûr, d'intentions excellentes,

1. Notes de Montemar.

n'en a pas moins agi — à l'exception de la guerre de Crimée et dès le lendemain de cette guerre — comme si, par un mystère incompréhensible, il était au fond du cœur, sur le trône d'Henri IV et de Louis XIV, l'adversaire irréconciliable de la grandeur et de la sûreté des Français[1]. » L'émotion approbative qui accueillit cette philippique faisait présager d'avance le soulèvement qui se produirait lorsqu'on nous montrerait à l'horizon, derrière les Pyrénées, non plus un Italien, mais un Prussien.

XIII

La tâche dévolue à Salazar et Bernhardi était donc désormais très limitée : le terrain étant déblayé, obtenir du maître de la situation en Espagne, Prim, son assentiment à la candidature de Léopold. Il connaissait l'affaire depuis septembre, n'était pas sorti de l'état d'observation, n'avait pas dit non, mais n'avait pas encore prononcé de *oui*; c'est à lui arracher ce *oui* que les deux associés travaillèrent à la fin de l'année 1869. Ce but atteint, Bismarck se chargeait de décider les princes de Hohenzollern à obtenir le consentement indispensable du Roi et d'organiser les détails de la manœuvre finale. Mais tout cela demandait encore du temps et jusque-là il était important de cacher sa trame

1. Lettre au *Pays*.

en continuant les démonstrations pacifiques.

On y réussissait dans le langage officiel. Cependant, parfois la pensée secrète se montrait; il n'est de feu si bien couvert, qui ne laisse échapper quelque fumée. Dans un dîner diplomatique, vers la fin de 1869, le ministre allemand à Washington annonçait l'imminence de la guerre. Thile le blâma vivement non qu'il le démentît, mais « parce que si la guerre éclatait, ils avaient tout intérêt à mettre de leur côté la sympathie publique et à faire croire que c'est la France qui l'aurait provoquée »[1].

Ces propos arrivaient aux Tuileries et alors on se prenait un moment à douter de la sincérité des déclarations officielles. Mais Bismarck, à la première rencontre avec Benedetti, recommençait ses caresses enfarinées, et on se rassurait. Son auxiliaire le plus précieux dans cette comédie fut notre attaché militaire Stoffel. Choyé, séduit, invité à Varzin dans l'intimité, le colonel était devenu, sans s'en rendre compte, j'en suis persuadé, son agent auprès de nous plus que notre agent auprès de lui. Cela devenait tellement flagrant que Benedetti avait demandé son remplacement et qu'on s'occupait de lui chercher un successeur. En attendant, ses rapports exerçaient une incontestable influence sur les opinions du ministre de la Guerre et de l'Empereur[2]. Il retraçait en termes saisissants

1. Cité par la *Gazette d'Augsbourg*.

2. Les Allemands, toujours mal informés de ce qui nous regarde et notamment le prince de Hohenlohe Ingelfingen,

l'état d'esprit allemand : « De quelque côté que la Prusse dirige ses regards, elle n'aperçoit que la France qui la gêne dans l'accomplissement de ses desseins. Qu'on veuille bien considérer que la nation prussienne est pleine de fierté, de vigueur et d'ambition, qu'elle a au plus haut point le sentiment de sa propre valeur, qu'historiquement elle considère la France comme son ennemie séculaire, et on se fera facilement une idée des sentiments de méfiance, d'amertume, de haine même qu'a fait naître chez elle, à l'égard de la France, la situation issue des événements de 1866. Aujourd'hui la France, loin d'exciter aucune sympathie en Prusse, y est un objet de haine pour les uns, d'envie pour les autres, de méfiance et d'inquiétude pour tous. Il n'y a qu'un politique sentimental, ou un rêveur sans aucune connaissance du jeu des passions, qui puisse conserver l'espoir d'une entente. On doit donc s'y attendre : le conflit naîtra un jour ou l'autre, terrible et acharné. La guerre est à la merci d'un incident. Quel qu'il soit, les esprits superficiels le regarderont comme la cause de la guerre, mais cette cause est beaucoup plus profonde et plus complexe. L'hostilité réciproque des deux peuples, hostilité toujours croissante, pourrait se comparer à un fruit qui mûrit, et l'incident d'où naîtra la

ont prétendu que les rapports de Stoffel ont été retrouvés à Saint-Cloud non ouverts. Ils étaient adressés au ministère de la Guerre, lus avec attention et communiqués ensuite à l'Empereur qui, après les avoir lus, les renvoyait.

rupture sera comme le choc accidentel qui fait tomber de l'arbre le fruit venu à maturité. » Pas un des espions allemands qui sillonnaient la France (et il n'en manquait pas) n'aurait pu tracer de nos sentiments vis-à-vis de l'Allemagne un tableau approchant de bien loin celui que Stoffel faisait de la haine allemande contre nous. Nous étions donc haïs bien plus que haïssants. Et cependant, par une inexplicable contradiction (et c'est par là que ces rapports deviennent trompeurs), c'est au peuple haï que Stoffel attribue d'avance la responsabilité d'un incident d'où sortira la guerre inévitable.

« La Prusse n'a nullement l'intention d'attaquer la France. Elle fera au contraire pour éviter la guerre tout ce qui est compatible avec son honneur. Il est erroné de croire que la Prusse déploie cette immense activité militaire avec l'intention d'amener un conflit, et tout concourt à le prouver, le bon sens le plus vulgaire, la connaissance des choses et celle des intérêts de la Prusse, le sain jugement du Roi et de son gouvernement, la haute intelligence de M. de Bismarck, enfin l'absence de tout indice. »

Il rapporte avec componction que Bismarck lui disait : « Jamais nous ne vous ferons la guerre ; il faudra que vous veniez nous tirer des coups de fusil chez nous, à bout portant. » On le voit, Bismarck était bien servi.

Cette complicité lui fut très précieuse. Les affirmations de Stoffel venant se joindre aux

rapports optimistes de Benedetti, l'opinion s'établit dans l'esprit de l'Empereur et de ses ministres que nous n'avions aucune agression à redouter, que la guerre était entre nos mains, et que si nous ne la provoquions pas de propos délibéré, elle n'éclaterait pas. Or, comme l'Empereur était décidé à ne pas insister sur le règlement de la question du Sleswig, et que la seule hypothèse dans laquelle il ne croyait pas pouvoir éviter la guerre, l'union politique du Sud avec le Nord, paraissait abandonnée par Bismarck, la paix lui semblait tout à fait assurée.

Les avertissements effrayés de Mme de Pourtalès n'avaient provoqué qu'une ironie aimable de sa part : « Sur quel nuage sombre se sont arrêtés ces beaux yeux? »

Ce n'était pas le gouvernement seul qui s'endormait. Guizot, un des oracles de la diplomatie des anciens partis, s'était expliqué sur le sujet, et avait conclu que la guerre n'était ni inévitable, ni probable[1].

Ainsi étaient accroupies, dans l'ombre, deux

1. « Soit que je considère les faits généraux ou les faits personnels, la situation des peuples ou le caractère des princes et de leurs ministres, je ne vois nulle part que les passions et les chances de la guerre dominent; je reconnais partout la prépondérance des sentiments, des intérêts et des instincts de la paix. La guerre n'est ni inévitable, ni probable, et maintenant, pour un temps indéterminé, l'Europe comme la France aspire à la paix. » (*La France et la Prusse devant l'Europe*, p. 120.)

bêtes féroces, la Révolution et la Prusse, toutes deux prêtes à s'élancer sur l'Empire et à s'entr'aider pour l'étrangler. En garde contre la Révolution, nous étions dans la plus trompeuse sécurité vis-à-vis de la Prusse.

CHAPITRE X

JUGEMENT SUR LE MINISTÈRE
SES DIFFICULTÉS. — RÈGLE DE CONDUITE

I

Le ministère produisit un effet plus considérable encore que je ne l'avais promis à l'Empereur. La Bourse monta de deux francs, ce fut une explosion d'enthousiasme.

« Du fond de ce grabat d'incurable, écrivait Montalembert au duc d'Aumale (Éloge à l'Académie) où j'achève ma vie qui n'a jamais été bien brillante, je me sens en quelque sorte rajeuni au spectacle de la résurrection politique de notre pays. » — « On peut voir aujourd'hui, disaient les *Débats*, ce qui eût paru impossible il y a quelques mois, c'est-à-dire l'un des représentants assemblés le 2 décembre à la mairie du Xe arrondissement et d'anciens candidats officiels du gouvernement réunis dans le même ministère où ils sont appelés par le fils d'un des proscrits de Décembre, et cette fusion s'opère aux applaudissements unanimes du pays[1]. » La

1. Edmond About, *Causeries politiques*.

républicaine George Sand exprimait bien haut son ardente satisfaction.

Le *Times*, après avoir raconté les divers incidents et revirements de la formation du nouveau ministère, ajoutait : « Il est difficile d'imaginer comment la réconciliation entre le fondateur du pouvoir personnel et les champions des principes libéraux les plus sages pourrait être plus sincère, plus complète. A voir la manière dont l'Empereur remplit ses promesses, nous reconnaissons chez lui le désir marqué que ses actes dépassent ses paroles. Un changement radical est intervenu. »

Quelques écrivains, les uns en s'en réjouissant, les autres en le regrettant, essayaient d'amoindrir mon importance. « M. Ollivier a été joué », disait la *Marseillaise*. — « Au lieu d'un ministère Ollivier, disait Guéroult, nous avons un ministère Daru-Buffet, dans lequel on a laissé à Émile Ollivier un poste très honorable, mais peu influent par lui-même. »

Toutefois, le public, ne s'arrêtant pas à ces ergoteries, me considérait comme le véritable chef du Cabinet et sa personnification. Aussi les témoignages d'adhésion très chaleureux m'arrivaient-ils de tous côtés : Mistral m'envoyait « les applaudissements et les souhaits de la Provence ».

Le duc de Mouchy : « Quel excellent ministère ! recevez mes compliments et mes vœux. Maintenant nous allons vous suivre et vous soutenir avec enthousiasme. Croyez-moi votre

affectionné (3 janvier 1870). » — Mon ami Alfred Mézières : « Personne en France, vous le savez, n'a suivi avec plus d'intérêt, avec plus de sympathie réelle, quelquefois même, je dois le dire, avec plus d'inquiétude que moi votre carrière politique depuis 1863. Je ne vous ai jamais flatté. Mais je n'ai jamais douté de l'élévation de vos sentiments ni de la noblesse de votre ambition. Vous n'avez voulu qu'une chose — et je vous ai toujours rendu publiquement ce témoignage — restituer à la France la liberté. Aujourd'hui nous l'avons. Grâce à vous le pouvoir personnel a définitivement capitulé. Soyez sûr qu'à partir de ce moment, à Paris et en province, toute une jeunesse active, intelligente, éclairée, qui se tenait à l'écart et en défiance, va se grouper autour de vous, autour de MM. Daru et Buffet, dont le concours double votre force. Le pays voudra-t-il plus tard autre chose ? Je n'en sais rien et ne m'en inquiète pas. La grande affaire c'est qu'il n'y ait plus jamais que des révolutions pacifiques. Vous venez de montrer que les plus importantes pouvaient s'accomplir légalement sans une goutte de sang versé, sans une violence. C'est pour cela que tout bon citoyen vous doit des remerciements. Je ne vous connaîtrais pas, je ne vous aimerais pas, que j'éprouverais encore le besoin de vous crier que vous avez bien mérité de la patrie. » (4 janvier 1870.)

Bonjean : « Nul ne se réjouit plus que moi de voir confiée à un si beau talent et à un si noble

caractère la tâche difficile, mais glorieuse entre toutes, de concilier l'Empire et la liberté; et je m'estimerais heureux de pouvoir seconder, même de loin, cette patriotique entreprise. » (8 janvier.)

Chesnelong : « Du fond de ma province, je vous adresse un applaudissement patriotique en attendant qu'il me soit donné de vous apporter un humble et sympathique concours. J'appelais de tous mes vœux l'alliance des deux centres dans ce ministère et dans la Chambre. Au point de vue du pays, comme au point de vue parlementaire, c'est une union féconde pour l'affermissement de l'Empire comme pour le progrès de nos libertés. Votre courage, votre talent, votre générosité d'âme, vous avaient désigné pour le grand rôle qui vous attend et que vous venez d'inaugurer sous les meilleurs auspices. C'est une ère nouvelle qui commence ; je la salue de mes espérances. Vous avez eu la gloire d'en être le promoteur ; vous aurez celle d'en faire sortir tous les grands résultats d'ordre moral et social, de stabilité politique et de liberté sagement progressive que le pays en attend. » (4 janvier 1870.)

Trochu : « Vous voilà garde des Sceaux, dans un Cabinet dont l'avènement est accueilli par l'opinion avec une satisfaction très vive, bien près d'être unanime. Ai-je besoin de vous dire que je la partage, d'autant plus sincèrement, que je la souhaitais depuis deux ans et n'y comptais guère. »

L'orléaniste Léonce de Lavergne : « La France vous devra une des plus belles pages de son histoire. Mille félicitations enthousiastes. »

Martin Paschoud : « En attendant, et de tout cœur : Vive et profonde joie, sincères félicitations, grandes et légitimes espérances. Bénédictions et amitiés. »

Contre ceux qui me représentaient comme relégué au second plan, et affectaient de ne voir en moi qu'un orateur, Edmond About prenait ma défense : « Le talent oratoire de M. Émile Ollivier n'est pas tout l'homme, ni même, selon moi, sa faculté maîtresse. Quoiqu'une fraction du public incline à voir en lui le porte-voix du ministère et que ses collègues eux-mêmes témoignent plus d'admiration pour le parleur que de respect pour le penseur, le jeune garde des Sceaux est un esprit de premier ordre. Un peu poète, j'en conviens, et moins fait pour les petites manipulations de la pratique que pour les grandes spéculations de la théorie. C'est un esprit de haut vol et de vaste envergure, sans parti pris, ni rancune, ni ambition personnelle, sincère jusqu'à l'indiscrétion, confiant jusqu'à la duperie, modeste jusqu'au sacrifice du rang qui lui est dû; un cœur d'enfant sous une tête d'homme. Chose étrange : il voit très juste, quoique de haut, et saisit admirablement les grandes lignes d'une affaire dont tout le menu lui échappe. Il a un

1. *Causeries politiques.*

programme, et un programme si bien arrêté que ni les séductions du pouvoir ni la peur de l'impopularité n'ont pu, depuis dix ans, le faire dévier de sa ligne : pour qu'il parvînt aux affaires, il a fallu que le mouvement de l'opinion publique arrivât juste au point où Émile Ollivier l'attendait. Que veut-il? On le sait. Fonder la liberté la plus large qu'un grand peuple ait jamais rêvée. Que pourra-t-il? Nous l'allons voir, et nous le suivrons dans sa marche avec un intérêt passionné, car il est le grand ouvrier du progrès pacifique, et si quelqu'un peut éteindre le volcan, c'est lui. »

Duruy m'affirmait qu'à l'étranger notre ministère produisait la meilleure impression et j'en recevais la confirmation de Nigra et de Prim. Nigra : « J'applaudis de tout mon cœur à vos succès, à vos belles paroles, plus encore à vos actes. Vous suivez l'exemple des grands ministres, Périer, Cavour. Poursuivez avec persévérance et courage. Les obstacles ne vous manqueront pas, mais ils sont faits pour être vaincus et la popularité finit toujours par venir à ceux qui savent la mépriser. »

Prim : « Mon cher ami, permettez-moi de vous féliciter sincèrement de votre avènement au pouvoir et vous témoigner toute ma satisfaction pour cet heureux événement que je considère comme le plus important de ceux qui, depuis votre glorieuse Révolution, sont venus changer ou modifier les destinées de la France. Je viens donc féliciter en vous l'homme de

cœur, le profond politique et surtout le courage et l'abnégation civiques dont vous avez donné tant de preuves et qui, grâce à ces hautes qualités, voit aujourd'hui son œuvre couronnée de succès. Moi qui, depuis si longtemps, lutte avec tant d'énergie et de constance pour établir et consolider la liberté en Espagne, moi qui ai éprouvé tant de désillusions et qui encore rencontre des difficultés de toutes sortes pour terminer l'édifice régénérateur initié par notre Révolution de septembre, j'admire votre œuvre et, je le répète, je la considère comme un des plus grands événements politiques de ce siècle, suffisant pour éterniser à tout jamais l'histoire politique et la gloire de Sa Majesté l'Empereur. Il est, en effet, grand et beau de voir un gouvernement personnel se démettre volontairement après vingt ans de règne et abdiquer en faveur d'un pouvoir parlementaire seul digne de la Grande Nation française. Acceptez donc de nouveau, mon cher ami, mes plus sincères félicitations ainsi que tous les vœux que je fais pour que vous puissiez consolider la nouvelle ère de liberté que, grâce à vos constants efforts, l'Empereur vient d'inaugurer. Je saisis cette occasion pour vous renouveler, avec l'assurance de mes meilleurs sentiments, celle de ma haute considération. »

II

J'aurais préféré ne pas citer tous ces témoignages, auxquels je pourrais en ajouter bien d'autres, parce qu'ils contiennent des appréciations trop élogieuses, si je ne trouvais utile à la cause de la vérité d'établir que la plus grande partie de l'élite intellectuelle de l'Europe considéra mon avènement au ministère non comme l'heureuse fortune d'un ambitieux qui se donne, mais comme l'acte de courage d'un bon citoyen qui se dévoue à la liberté de son pays. Cependant qu'on ne croie pas que j'aie éprouvé la moindre griserie. Ceux qui, dans ce temps-là, m'ont approché m'ont toujours trouvé sombre et préoccupé, nullement abandonné à l'enivrement du succès. Indépendamment du sentiment de l'effroyable difficulté de la tâche, dont, croyant la paix extérieure assurée, je ne voyais pas même tous les dangers, je me rendais compte de la fragilité de l'approbation unanime qui nous accueillait. On n'est jamais plus faible que lorsqu'on paraît soutenu par tout le monde : en réalité on ne l'est par personne; une approbation de ce genre n'est qu'une approbation d'attente, à laquelle succède, presque toujours, un lendemain orageux. Pendant qu'on me congratulait, je voyais déjà les petits nuages en formation de tous les côtés.

L'hostilité de la Gauche était aussi ouverte qu'ardente. Ernest Picard, cédant aux inspirations de sa conscience et de son bon sens, peut-être au souvenir de notre vieille affection, s'était, dans l'*Électeur libre*, déclaré prêt à seconder le ministère s'il ôtait aux institutions la précarité que leur donnait l'exercice du pouvoir constituant par le Sénat, s'il établissait un pouvoir judiciaire indépendant, s'il ne laissait plus la force maîtresse des droits des citoyens. Avant même ces réformes opérées, il se risquait à féliciter les hommes sincères qui, « ne pactisant pas avec le pouvoir personnel. avaient consenti à mettre la main aux affaires. » Ce langage honnête souleva dans le public démocratique une protestation furieuse. « Il ne peut subsister de doute pour personne, écrivait la *Marseillaise*, le ministère Ollivier est la dernière carte de l'Empire. La question se réduit donc à ceci : M. Ernest Picard a-t-il été envoyé au Corps législatif pour soutenir l'Empire? Tout le monde répondra que les électeurs de la Seine, aussi bien que ceux de Montpellier, ont élu M. Picard pour faire à un gouvernement, né dans le sang, criminel dans son principe, humiliant dans sa réforme, odieux dans ses moyens, désastreux dans ses résultats, une opposition radicale, irréconciliable et systématique. Quelles que soient les concessions arrachées à ce gouvernement, quels que soient les hommes qu'il appelle aux affaires, si M. Picard fait un pas, un seul pas, vers lui, il trahit son mandat. » C'était, en

mauvaise prose, le dialogue de Cinna et de Maxime :

Maxime : — Jamais la liberté ne cesse d'être aimable.
Et c'est toujours pour Rome un bien inestimable.

Cinna : — Ce ne peut être un bien qu'elle daigne estimer
Quand il vient d'une main lasse de l'opprimer.

Picard se le tint pour dit. Quoique conservant en lui-même les sentiments qui lui avaient dicté son article, il ne les exprima plus. Et, en attendant l'occasion favorable de les manifester de nouveau ou de se les faire pardonner, il rentra dans le rang. La Gauche se retrouva compacte dans sa politique de haine et d'implacable hostilité. L'objet prochain que cette haine se donna à assaillir ne fut pas le Ministère, car il n'avait souci ni de Daru, ni de Buffet, quantité négligeable à leurs yeux, ce ne fut plus même l'Empereur, mais moi seul, moi la dernière carte de l'Empire, selon la *Marseillaise*, qui, désormais, le couvrait et qu'il fallait abattre afin de l'atteindre. « Et pourquoi, disait un de mes amis à l'un d'eux, votre haine contre un homme qui n'est sorti de vos rangs que pour assurer la réalisation de vos idées? — C'est précisément parce qu'il est tel que nous le détestons; nous n'avons nulle crainte des harangues de ses collègues, que les ateliers n'entendent pas. Nous ne redoutons que lui, parce que seul il sait arriver à l'oreille et au cœur du peuple et que, même lorsqu'il exprime des idées modé-

rées, il y met la vibration démocratique de nature à ébranler les masses. Si nous le laissions faire et dire, il nous enlèverait notre armée et l'amènerait à l'Empire ; nous voulons que l'Empire périsse, nous anéantirons sa dernière espérance. Contre Ollivier, c'est le combat sans merci. »

Les légitimistes n'étaient pas moins tenaces que les républicains dans la politique de haine et d'implacable hostilité. Du côté orléaniste, la perspective semblait moins sombre. Une partie d'entre eux, impatiente d'action, les Saint-Marc Girardin, les Prévost-Paradol, les Weiss, les Hervé, disaient, depuis plusieurs années, que si l'Empire devenait parlementaire ils le soutiendraient, et ils étaient d'autant plus disposés à tenir cet engagement, que quelques-uns avaient éprouvé, dans de récentes campagnes électorales, les rebuts dédaigneux ou violents du parti révolutionnaire. Ils y étaient poussés par de hauts encouragements. Le vénéré duc de Broglie, se rappelant avec regret qu'il n'avait pas soutenu le Ministère Martignac assez complètement ni assez longtemps, qu'il ne lui avait pas tenu assez de compte des obstacles créés par la Cour, demandait instamment « qu'on se gardât bien d'entraver, par des impatiences et par des prétentions exagérées, la tâche difficile que des hommes de bien et de talent entreprenaient avec un courageux dévouement, et qu'on ne renouvelât pas les fautes qui, à d'autres époques, avaient fait échouer d'autres tentatives

plus ou moins analogues[1] ». Mais les intimes de la famille d'Orléans avaient ressenti un profond émoi; ils n'entrevoyaient plus pour leurs princes que la vie errante des Stuarts, loin de leur patrie et du trône. Leur animosité contre l'Empire devenait d'autant plus aiguë qu'ils se croyaient obligés, pour un temps, de s'associer à la satisfaction générale. Ils savaient mauvais gré à Daru de ce qu'ils considéraient comme une défection, mais j'étais pour eux, de même que pour les républicains, la cible à abattre. Ils ne pensaient pas y arriver par l'injure et la calomnie, procédés indignes de gens bien élevés, mais par l'enguirlandement. Ils avaient tant ouï dire que j'étais un vaniteux en adoration de soi-même qu'ils ne doutaient pas, en me prodiguant les flatteries et les hommages délicats, de m'assoupir et me rendre accommodant, et de me faire peu à peu glisser aux faiblesses qui livrent tout. Ainsi avait été entraîné à Naples le ministre libéral de Ferdinand, Liborio Romano[2] : ils me destinaient la même gloire.

Dans le parti bonapartiste même nous avions des adversaires implacables, silencieux maintenant, de crainte de déplaire à l'Empereur, mais toujours prêts à nous susciter des embarras ou à profiter de ceux que nous créeraient les ennemis de l'Empire, et comme ce parti avait longtemps tenu en main les affaires, il trouvait dans

1. Viel-Castel sur le duc de Broglie. *Correspondant* de février 1870.

2. Voir *Empire libéral.*

toutes les branches de l'administration des hommes d'influence prêts à le seconder.

III

Je savais ces choses, je n'exagérais pas mes forces personnelles, je n'acceptais pas le pouvoir pour me tirer d'une impasse en désespéré, mais avec confiance dans le succès. C'est qu'en effet, les sentiments que j'ai signalés dans une partie agissante des politiciens n'existaient pas dans la masse profonde de la nation. Là on n'avait qu'un désir : consolider le gouvernement, faciliter le jeu des nouvelles institutions, rejeter par-dessus bord tous ceux qui, sous prétexte de liberté, viseraient au renversement du trône. Comme d'autre part l'Empereur était aussi résolu que le peuple était fidèle, j'étais certain, pouvant écraser les agitateurs entre ces deux forces, l'une d'en haut, l'autre d'en bas, de les amener à capitulation, de diminuer leur nombre, de rendre définitives les adhésions provisoires, sincères les conversions simulées, impuissantes les résistances irréconciliables. Mais pour cela, il me fallait du temps, de la ténacité et un mélange constant d'audace et de prudence. Aussi j'employais mes heures à dégager les principales règles de conduite que je ne devrais point perdre de vue au milieu des vicissitudes imprévues des événements futurs. Je les formulai par écrit dans un memento, que j'ai tou-

jours eu dans l'esprit pendant toute la durée de mon ministère. Ne lire aucun article de journal sur mes actes, qu'il fût louangeur ou injurieux[1], à l'exception de ceux qu'il était du devoir de ma charge d'examiner parce qu'on y signalait l'existence de quelque délit punissable. La lecture des journaux, si ce n'est dans la partie où sont relatés les faits, ne donne aucune lumière à un homme qui agit; comme presque tous sont écrits sans sérieux et sous la dictée de passions peu avouables ou étourdies, les consulter est, au moins, une perte de temps, excepté dans les rares occasions où, par leur unanimité, ils révèlent un état impérieux de l'opinion publique; même alors d'autres signes non moins sûrs avertissent l'observateur exercé. Me rappeler chaque jour la réponse de William Pitt, auquel on demandait quelle est la qualité la plus essentielle à un ministre : la Patience. Patience envers ses ennemis, les repousser, ne pas les provoquer; les contenir, ne pas les humilier; patience envers mes collègues, ne leur montrer aucune susceptibilité, quelque incorrection dût-elle entrer dans les procédés de quelques-uns, patience envers les événements : accueillir avec la même impassibilité les favorables et les contraires. N'accepter aucune marque de distinction personnelle; non que je ne fusse persuadé de la nécessité de ces hochets pour

1. Je cite dans ce travail quelques-uns de ces journaux, les ayant conservés comme documents historiques, mais je viens de les lire pour la première fois.

conduire les hommes, mais parce que je ne voulais pas que le vulgaire pût croire que c'était pour m'en orner la poitrine et le cou que j'avais accompli mon labeur de douze ans. Être d'autant plus respectueux envers l'Empereur, d'autant plus empressé à ne point blesser ses susceptibilités, à ne pas heurter ses habitudes et ses sentiments que j'avais plus conscience de la nécessité qui m'imposait à lui, et que j'en voulais profiter pour réaliser des réformes considérables. Enfin, quant au fond des choses, n'aller aussi loin que possible dans la liberté qu'avec la résolution d'aller dans la répression aussi loin que cela deviendrait nécessaire. Seulement, même dans les circonstances les plus pressantes, ne pas suivre la méthode routinière qui consiste à restreindre la liberté des innocents pour punir la faute des coupables, ne pas imiter M. de Serres qui, après le crime de Louvel, présenta des lois d'exception, ni Thiers qui, après l'attentat de Fieschi, fit voter les lois de septembre, ni les ministres de Napoléon III qui, après le forfait d'Orsini, rédigèrent la loi de sûreté générale ; réduire, frapper, étouffer la révolte avec la plus inexorable énergie, en maintenant les concessions réalisées, en les développant et en mettant comme un point d'honneur à rendre un progrès contemporain d'une répression. Si l'expérience me démontrait les périls de cette conduite, ne pas hésiter à la désavouer, et à en conseiller l'abandon à l'Empereur dont le salut était devenu le premier de mes devoirs,

mais alors me retirer, après avoir expié, par un aveu formel, mon erreur de jugement, et laisser à d'autres le soin d'appliquer la méthode que j'avais crue mauvaise, de manière à mériter l'éloge que Tite-Live adresse à un ancien : *Quibus artibus magistratus petierat iisdem gerebat.*

CHAPITRE XI

ORGANISATION INTÉRIEURE DES MINISTÈRES. — LES PREMIERS CONSEILS. — LE PRÉFET DE POLICE ET LE PRÉFET DE LA SEINE. — LA DISSOLUTION. — LES ADMISSIONS TEMPORAIRES. — L'AMNISTIE DE LEDRU-ROLLIN

I

Le lundi 3 janvier à une heure nous prêtions serment aux Tuileries entre les mains de l'Empereur, puis nous demandions à présenter nos respects à l'Impératrice. Elle arrive, et après nous avoir salués, elle dit en appuyant sur les mots d'une manière significative : « Les ministres qui ont *la confiance de l'Empereur* sont sûrs de *ma bienveillance.* » Nous nous retirâmes convaincus que nous n'avions pas sa confiance. La visite d'usage faite aux ambassadeurs, nous prenons possession de nos départements respectifs. A la place Vendôme, dans le vaste cabinet de travail du rez-de-chaussée, je trouve mon prédécesseur Duvergier. Il me remet avec cordialité le service et m'explique que deux affaires urgentes réclament une solution dont il n'a pas voulu prendre la responsabilité : le pourvoi en grâce d'un condamné à mort et la

plainte déposée par un certain Comté contre un prince Murat. Ne voulant pas que mon premier acte fut un ordre d'exécution, je décidai sans examen de proposer à l'Empereur d'accueillir le pourvoi en grâce.

L'affaire Comté m'arrêta davantage. C'était un entrepreneur de travaux publics, qui avait eu des procès avec le prince de Wagram en sa qualité de maire; il les avait perdus et en demeurait plein de ressentiments. Le 24 août, un incendie ayant éclaté à Marolles, le prince de Wagram, accompagné par son gendre, le prince Murat, était venu avec ses serviteurs se mêler aux habitants qui travaillaient à éteindre le feu et parmi lesquels se trouvait Comté. Dès qu'il aperçoit le prince il s'approche et éclate en grossières injures : « Voilà un homme qu'on appelle prince; il est de la race des transfuges. » Le prince Murat intervient pour protéger son beau-père, Comté redouble de fureur et associe le gendre à ses outrages : « Vous êtes deux traîtres, deux Judas, le nom de l'un sera autant que celui de l'autre flétri dans l'histoire. » Poussé à bout, le prince donne à ses gens l'ordre d'appréhender au corps Comté et lui-même l'éloigne à coups de pied et à coups de poing, puis il dépose une plainte diffamatoire, à quoi Comté riposte par une plainte en coups et blessures. Il eût mieux valu que le prince Murat demeurât maître de sa colère, mais les provocations dont il avait été l'objet excusaient son emportement. La justice eût décidé ainsi

et toute cette affaire n'eût présenté aucune difficulté, si le prince n'avait pas été un membre de la famille impériale. Or, aux termes des sénatus-consultes (10 juillet 1852 — 4 juin 1858), les crimes et délits commis par les princes de la famille impériale, les ministres, les grands officiers de la couronne, les grands-croix, les ambassadeurs, ne pouvaient être jugés que par la Haute Cour de Justice. Cette Haute Cour était une juridiction spéciale, non une juridiction exceptionnelle ; elle ne supprimait pas les garanties sociales, elle les augmentait. Elle était une création de la Constitution républicaine de l'an III reprise par celle de 1848 ; les chartes monarchiques de 1815 et de 1830 avaient transporté à la Chambre des Pairs les attributions de la Haute Cour républicaine : à la fin de sa vie Albert de Broglie, éclairé par l'expérience, m'avouait que le jugement par les jurés d'une Haute Cour offrait plus de garanties que le jugement par les membres d'une Chambre politique. Elle n'était pas non plus une juridiction permanente, elle n'existait que virtuellement. Pour qu'elle sortît de l'espèce d'engourdissement légal dans lequel elle sommeillait, un acte de la puissance publique était nécessaire. Cet acte était un décret de l'Empereur[1]. Duvergier n'avait

1. L'instruction se fait, comme dans les affaires ordinaires, par un juge d'instruction du tribunal de première instance, à la requête du ministère public. Ce juge d'instruction ou rend une ordonnance de non-lieu et alors tout est terminé, ou renvoie devant la chambre des mises en accusation de la

pu se résoudre à mettre en mouvement ce mécanisme imposant pour juger une misérable affaire comme celle que je viens d'exposer. Tout en trouvant comme lui une telle nécessité fort désagréable, je n'eus pas les mêmes hésitations, et j'ordonnai aussitôt de préparer les décrets pour la convocation de la Haute Cour, afin de les soumettre à mes collègues et à l'Empereur, à notre prochain conseil.

La première dépêche que Daru trouva sur son bureau, en prenant possession de son poste, était une dépêche du général Fleury, notre ambassadeur à Pétersbourg, lui rendant compte d'une conversation avec l'empereur de Russie sur la question du Sleswig. « Le Tsar, disait-il, ne se montrait pas éloigné d'une entente avec

Haute Cour; celle-ci décide s'il y a lieu de renvoyer ou non devant la Haute Cour de jugement. La chambre des mises en accusation se compose, ainsi que celle de jugement, de cinq juges et deux suppléants nommés chaque année par décret impérial. A la chambre de jugement s'ajoute un jury national composé de un membre de conseil général de chaque département, tiré au sort en audience publique par le premier président de chaque cour impériale ou du tribunal de première instance. A l'audience même, ce jury est réduit par un nouveau tirage au nombre de 36. Les déclarations du haut jury portant que l'accusé est coupable, qu'il admet des circonstances atténuantes, doivent être rendues à la majorité de plus de vingt voix Les peines sont prononcées conformément aux dispositions du Code pénal. Le décret impérial désigne le ministère public qui ordonnera les poursuites, un autre décret celui qui les soutiendra; un décret convoque la chambre des mises en accusation et désigne son président; un autre décret, qui convoque la chambre de jugement, désigne son président et indique où elle se réunira.

l'Empereur pour décider la Prusse à l'exécution du traité de Prague. » Daru se rend aussitôt aux Tuileries et expose que le Cabinet ne se prêtera pas à la continuation de cette dangereuse négociation et qu'en conséquence il va écrire au général de l'interrompre immédiatement. L'Empereur consentit. « Mais, ajouta aussitôt Daru, j'ai une autre préoccupation à soumettre à Votre Majesté ; le Cabinet ne comprendrait pas qu'à côté de ma correspondance officielle se poursuivît une correspondance privée de V. M., dont nos agents s'inspireraient autant que de la mienne. — Je suis de votre avis, répondit l'Empereur, et j'écrirai dans ce sens à Fleury une lettre que je vous communiquerai. » Il le fit, et depuis il n'adressa aucune lettre privée au général qui s'en plaignait avec ses intimes. Se croyant à la veille d'obtenir un éclatant résultat diplomatique, il blâmait le ministère de lui lier bras et jambes, et « de recommencer en l'accentuant, dans son désir extrême d'éviter toute difficulté, la politique de Louis-Philippe ».

II

Pendant tout notre ministère, il y eut deux sortes de conseils, ceux tenus par les ministres en dehors de l'Empereur et ceux présidés par lui. D'après un usage constant, c'était à la chan-

1. Voir le *Discours* de Tachard, 1er février 1870.

cellerie que les ministres se réunissaient lorsque l'Empereur n'était pas présent. De tout temps, en effet, le garde des Sceaux a eu le pas sur ses collègues lorsqu'il n'y avait pas un président du Conseil : c'est un souvenir des prérogatives des anciens chanceliers de France. Daru, afin de marquer que ma prééminence honorifique ne constituait pas une prééminence politique de chef de cabinet, demanda que nos réunions ministérielles se tinssent chez chacun des ministres, et que la première eût lieu au ministère de la Marine, chez l'amiral Rigault. Ayant tué en moi tout sentiment de susceptibilité, je ne fis pas même une objection. Cependant le fait transpira au dehors et Persigny m'écrivit : « Mon cher M. E. Ollivier, n'ayant pu vous trouver aujourd'hui, je ne résiste pas à vous écrire un mot pour vous tendre une main sympathique. Toujours noble et chevaleresque vous avez consenti à donner les principaux ministères à une nuance d'opinion qui n'est pas la vôtre. Toujours noble et chevaleresque, vous avez tenu votre première réunion chez le ministre de la Marine et il était digne de vous de donner ce témoignage de déférence à un vieillard illustre. Mais en même temps que je comprends votre nature et que j'y sympathise, ma vieille expérience me dit que vous serez victime de votre noblesse d'âme et que bientôt vous ne pourrez réellement compter dans le Cabinet que sur votre digne ami M. Maurice Richard. Et cependant, je vous aime mieux ainsi. D'ailleurs,

le sacrifice de votre personne est un sacrifice à votre idée, à votre foi, à l'intérêt du régime que vous voulez fonder. Or, quels que soient mes sentiments particuliers sur ce point, je ne puis m'empêcher de vous féliciter de préférer la haute habileté à la petite. Mille amitiés dévouées. » (4 janvier 1870.)

L'Empereur, de son côté, toujours attentif à ne pas me laisser amoindrir, ordonna que les rapports de police continueraient à m'être transmis tout comme à lui et que les dépêches de nos agents, dont le Ministère des Affaires étrangères lui envoyait chaque jour une analyse, me fussent aussi communiquées. Mes collègues eux-mêmes ne tardèrent pas à comprendre la mesquinerie de leur procédé et ce qu'il y avait de puéril à promener ainsi le Conseil de ministère en ministère. Ils revinrent à l'ancienne coutume, et ce fut à la Chancellerie qu'eurent lieu nos réunions préparatoires.

Les conseils de Cabinet se tenaient aux Tuileries, au rez-de-chaussée. On entrait du côté de la cour du Carrousel, sous le Pavillon de l'Horloge à gauche. Dans une première pièce les huissiers, dans une seconde les chambellans, puis la salle du Conseil. Elle était peu spacieuse, recevait le jour d'une grande fenêtre ouverte sur le jardin. En face de cette fenêtre un portrait de Joséphine et en face de la cheminée un admirable portrait de Napoléon Ier debout, par David. Je ne sais pourquoi on transporta ce portrait dans la pièce des chambellans, et on y

substitua un portrait de l'Impératrice par Winterhalter. Une grande table couverte d'un tapis vert occupait le centre. L'Empereur s'asseyait au milieu, le dos tourné à la cheminée ; je me plaçais à sa droite, Le Bœuf à sa gauche, à ma droite les ministres des Affaires étrangères, de la Marine, des Travaux publics, des Beaux-Arts ; à la gauche du ministre de la Guerre, les ministres de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Finances, le président du Conseil d'État. Pendant les délibérations Napoléon Ier tenait toujours dans la main un canif avec lequel il piquait son bureau ou le bras de son fauteuil ; Napoléon III faisait des dessins à la plume ou jouait avec son anneau, le laissant choir de son doigt pour le ramasser : de temps en temps il se levait et jetait un morceau de bois dans le feu qui brûlait derrière lui. Les conseils avaient d'abord lieu deux fois par semaine, les mercredis et samedis. La multiplicité des affaires obligea à en tenir un troisième, le lundi. Ils commençaient vers neuf heures du matin et se prolongeaient d'ordinaire jusque vers midi. Les ministres qui avaient besoin d'entretenir l'Empereur à part, suivant un usage établi dès le commencement de l'Empire, arrivaient un peu avant et se rendaient successivement dans son cabinet particulier séparé par deux pièces de la Chambre du Conseil. Après le Conseil chacun présentait les actes à la signature, promotions, décisions, etc. L'Empereur signait sans défiance, parcourant plutôt que lisant, présentant à peine

de temps en temps une observation. C'était aussi à ce moment que je soumettais mes rapports sur les exécutions capitales. Ma conclusion était-elle la commutation, il signait sans lire. Un jour, dans une affaire Lombard, la décision lui parut trop clémente et il ne put retenir un mouvement de surprise, mais il ne prononça pas une parole et signa. Lorsque au contraire je concluais au rejet du pourvoi en grâce, il lisait avec la plus sérieuse attention avant d'approuver, au moindre doute m'interrogeant à fond. Lorsque le service public l'exigeait, l'Empereur recevait ses ministres à toute heure. Régulièrement on était sûr de le rencontrer après sa promenade de 5 à 7. C'était l'heure que je choisissais pour aller causer avec lui. Je le trouvais assis devant son bureau fumant des cigarettes. Auprès de la cheminée sur un guéridon, était posé le *Journal des Débats*. Il ne lisait pas d'autre journal, sauf ceux qu'on recommandait à son attention. A cette heure de causerie, étais-je amené à parler d'une affaire, si elle était grave et s'il était perplexe, il me disait parfois : « Voulez-vous que nous en parlions à Conti? Il a beaucoup de bon sens. » Il sonnait, Conti arrivait et donnait son avis.

Entre les conseils des ministres de l'Empire autoritaire et les nôtres, il y eut plusieurs différences essentielles. D'abord l'Impératrice assistait aux délibérations des ministres autoritaires : Persigny s'étant élevé avec sa fougue de franchise ordinaire contre sa présence, « qui

créait dans l'État une dualité, cause de troubles et d'anarchie », l'Empereur contesta en principe son avis; cependant il en tint compte en fait, car à partir de l'année 1869, la souveraine ne paraissait plus dans les conseils que d'une manière intermittente; elle ne se montra pas dans les nôtres. Les ministres autoritaires avaient leur ordre du jour fixé d'avance par l'Empereur, mécontent lorsqu'on s'en écartait; nous le fixions nous-mêmes, et l'Empereur ne nous en imposait aucun. Dans les conseils du pouvoir personnel, la discussion ne se terminait point par un vote : tous les avis exprimés et écoutés, l'Empereur congédiait l'Assemblée et décidait seul; dans les nôtres, la discussion se terminait par un vote, et l'Empereur n'y avait d'autre autorité que celle de sa voix. Ce qui fut semblable dans les délibérations des deux époques, c'est l'abandon, la bienveillance avec lesquels l'Empereur présidait aux débats et le respect qu'il témoignait toujours de la liberté d'opinion de chacun de ses conseillers. N'avait-il rien de péremptoire à dire, il se taisait. Il excellait à ramener, par quelques mots fermes, au point précis, une discussion qui s'égarait. Il avait été dégoûté par Rouher du système d'exposer le pour et le contre d'une question sans conclure, et il préférait le mien, qui consistait à dire : « Voilà ce qu'il faut faire », sauf à présenter des objections s'il n'était pas convaincu. Ces objections n'étaient jamais formulées d'une manière impérative : « Ne vous semble-t-il pas?

ne croyez-vous pas qu'il serait mieux?... Peut-être tel avis serait-il préférable, etc. » Et cependant, quoique doux et modeste, de près il restait aussi imposant que de loin, et on n'était jamais tenté d'oublier qu'il était le souverain[1].

III

Le mardi 5, au matin, devait avoir lieu le premier conseil de cabinet aux Tuileries. Nous crûmes utile de nous réunir la veille en dehors de l'Empereur, pour causer entre nous des deux questions que nous avions à traiter d'abord : le maintien ou l'expulsion du Préfet de police et du Préfet de la Seine. Le préfet de police Pietri était un homme intelligent, instruit, mais très timoré, plutôt timide, dans tous les cas d'une extrême circonspection. Dans sa jeunesse on l'appelait le Ténébreux. Quand on l'interrogeait sur un cas difficile, il répondait par une certaine grimace muette du nez et des yeux dont se divertissait fort le prince Napoléon. Il m'avait plusieurs fois témoigné des sentiments amicaux, mais j'avais trouvé sa conduite très suspecte à ma réunion du Châtelet et je savais qu'il conservait des relations très intimes avec Rouher; de telle sorte qu'en le maintenant, il était à craindre que nous nous donnions un surveillant plutôt qu'un auxiliaire. En rapprochant quelques

1. Voir *Empire libéral*, t. III, p. 66.

preuves d'intérêt et de loyauté de l'air embarrassé qu'il avait la plupart du temps, je ne sais encore lequel des deux rôles il remplit à notre égard.

Persigny m'avait donné le conseil de le placer à la Préfecture de la Seine et de le remplacer à la police par un homme énergique, Mettetal. L'idée n'était pas mauvaise, mais elle n'agréait pas à l'Empereur qui avait en Pietri une confiance entière. Et comme le Préfet de police était spécialement chargé de veiller à sa sécurité, nous ne voulûmes pas prendre sur nous la responsabilité d'enlever à l'Empereur celui sur lequel il se reposait entièrement. Chevandier fit donc appeler Pietri et lui dit : « Je tiens à ce que tout soit net entre nous. Je suis votre chef, mais je ne puis pas tout voir, et il peut se produire des événements qui exigent une action prompte: je vous donne pleins pouvoirs. Quoi que vous fassiez, lorsque vous l'aurez jugé nécessaire, je l'approuverai, et vis-à-vis des autres, je l'aurai ordonné. J'ai exigé que vous travailliez directement avec moi, mais ceci dit, s'il vous convient de savoir ce que je fais, il ne tient qu'à vous d'en être instruit. Je ne puis être renseigné avec autant de facilité sur vos actes. Si donc il vous plaît d'aller aux Tuileries travailler avec l'Empereur, je l'ignorerai. » Et Pietri profita amplement de la permission.

L'Empereur eût voulu conserver Haussmann. Je répugnais moi-même à écarter des affaires un homme d'une telle supériorité administrative.

Mais le maintenir était de toute impossibilité. Son administration, à laquelle on ne rendait pas encore justice, avait excité trop de clameurs. Du reste, nous n'eûmes pas même à délibérer, car il notifia à l'Empereur son refus de siéger au Conseil « sous le régime énervé de l'Empire parlementaire et de s'associer un seul jour à la politique nouvelle et de me prêter son concours dans aucune mesure ni sur aucun terrain ». Par qui le remplacer? L'Empereur me parla de Henri Chevreau, sénateur, préfet du Rhône, encore dans la force de l'âge, bien vu de l'opinion publique, auprès de laquelle il était en renom d'homme capable, modéré et libéral. J'accueillis d'autant plus volontiers cette ouverture, que mon ami, Henri Germain, Lyonnais, m'avait lui-même ardemment recommandé son préfet. Chevreau vint me voir, et nous nous mîmes d'accord. Il ne restait qu'à obtenir le consentement de mes collègues à cette désignation, lorsque Daru vint me dire qu'Augustin Cochin désirait la préfecture de la Seine, et que lui-même était passionnément d'avis qu'on la lui donnât. C'était aussi le désir de Chevandier, dont Cochin était l'associé dans l'entreprise de glaces de Saint-Gobain, de même que de Buffet et de Talhouët dont le rapprochait l'ardeur des convictions religieuses. Cette proposition de Daru me surprit. Cochin demeurait à quelques pas de moi, rue Saint-Guillaume ; nous nous rencontrions souvent et, en vieux camarade, il m'entretenait de ses projets d'ambition. Maire

d'un arrondissement de Paris jusqu'au moment où les affaires de Rome l'amenèrent à donner sa démission, rédacteur du *Correspondant*, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, il entra dans l'industrie. Quelqu'un s'en étonnait : « Que voulez-vous? dit-il, cela trompe la faim. » Son rêve était d'être nommé député. Et il avait raison, car il fût certainement devenu une gloire de la tribune. Là était sa destinée, là serait son succès. Aussi ne lui croyais-je pas d'autre visée[1]. Je n'eusse pas mieux demandé que de le faire nommer Préfet de la Seine. « Mais, dis-je à Daru, vous venez trop tard, j'ai envers l'Empereur et Chevreau un engagement

1. *Mardi, 4 janvier 1870.* — « Mon cher ami, Je vous ai laissé réfléchir sans insister, et je n'ai pas pu voir Chevandier, qui m'avait fait demander, mais était trop occupé. De plus, j'ai fait ce que vous désiriez auprès de M. Daru. Vous voyez que je ne suis pas bien ambitieux. Je vous avoue seulement que je ne comprends pas que vous ne cherchiez pas à rallier des hommes nouveaux, capables de défendre vos affaires à la tribune, au lieu de tourner dans un cercle d'hommes déjà usés dans l'opinion. Et si mon nom est prononcé devant l'Empereur, comme je le désire, je voudrais qu'il me fît l'honneur de me recevoir en audience, avant de se décider. Cela au moins n'est-il pas possible? Vous en jugerez, cher ami. Je ne puis vous dire assez combien est étendue, variée, profonde et heureuse l'impression causée par la composition du cabinet nouveau. — COCHIN. » — « *5 janvier, mercredi.* — Cher ami, Ne pourriez-vous pas obtenir que l'Empereur me fît l'honneur de me recevoir de suite, pour me connaître et m'entendre, avant de prendre son parti? Voyez. Cela dépend vraiment de vous. Cette situation, à laquelle je me crois propre, étant écartée, je ne désire plus, jusqu'à des élections, que mon obscurité laborieuse. A bientôt, tout à vous. — COCHIN. »

que je n'aurais pas pris si j'avais su plus tôt le désir de Cochin. Cependant je vais en parler à l'Empereur et voir si cela ne peut pas s'arranger. »

L'Empereur m'exprima une haute estime pour la personne; il ne doutait ni de ses lumières, ni de sa probité, mais il était préoccupé de la prépondérance qu'avait dans le Cabinet, selon son expression, la jeune rue de Poitiers, et il ne se souciait pas de l'accroître en confiant le gouvernement de Paris et l'immense influence de cette position à un homme qu'il soupçonnait d'appartenir à cette école plus parlementaire que démocratique. Dans la réunion privée que nous eûmes le soir du 4 janvier, chez Rigault de Genouilly, j'exposai à mes collègues l'avis de l'Empereur. La majorité du Cabinet s'y rangea, et il fut convenu que le lendemain, au Conseil, sans aucune nouvelle discussion, Chevandier apporterait le décret de nomination de Chevreau. « Si j'avais su, s'écria Daru après le vote, je n'aurais pas accepté le ministère ! »

Cochin se conduisit en gentilhomme chrétien. Loin de s'offenser, il s'employa à calmer l'irritation de Daru et continua à nous donner un concours sincère. De mon côté, je me préoccupais de lui faciliter l'accès à cette tribune où était son véritable avenir. Il avait désiré, avant la nomination de Chevreau, que je lui procurasse une entrevue avec l'Empereur. Notre parti étant déjà pris, cela m'avait paru inutile, mais je la lui procurai ensuite, et l'Empereur et lui furent

satisfaits l'un de l'autre. De Paris, il avait transporté sa candidature à Corbeil où le succès serait assuré, dès qu'il ne rencontrerait plus, comme adversaire, le puissant industriel Darblay. Il fut convenu que Darblay serait compris dans la prochaine promotion de sénateurs et qu'ainsi Cochin aurait le champ libre et la victoire assurée [1].

Le lendemain 5, eut lieu aux Tuileries notre premier Conseil, sous la présidence de l'Empereur. Nous réglâmes définitivement l'affaire de la Préfecture de la Seine et la nomination de Chevreau fut signée. Nous discutâmes ensuite, si nous ne rappellerions pas de Londres La Valette, dont le nom était inséparablement uni à celui de Rouher. L'Empereur nous en dissuada : « Il reviendra intriguer à Paris et vous créera des embarras, laissez-le où il est. »

Les difficultés de personnes résolues, je priai l'Empereur et le Conseil d'examiner une question de principe qui inquiétait les esprits, celle de la dissolution de la Chambre. Tous les candidats évincés aux dernières élections, ardents à prendre une revanche, tous ceux qui étaient impatients de rentrer dans la vie publique, secondant la tactique des révolutionnaires, réclamaient le vote d'urgence d'une loi électorale, prélude d'une dissolution. « L'avènement d'un ministère libéral dans une Chambre de candidats officiels, disait-on, est une demi-

1. *Empire libéral*, t. XI, p. 500.

dissolution ; il faut en venir à la dissolution complète. » En une multitude de circonscriptions, je dirai même dans la plupart, la candidature officielle n'avait été que l'estampille marquée sur la volonté des populations ; les députés eussent été nommés même sans l'intervention du gouvernement. Si la Chambre avait résisté à notre programme, il eût été naturel qu'on la renvoyât : elle l'avait accepté et avait fourni une majorité au ministère libéral. Et le premier acte de ce ministère eût été de la congédier? Les populations n'y eussent rien compris. Toute dissolution, quoiqu'elle soit dans le mécanisme constitutionnel, a toujours quelque chose de perturbateur. Elle eût eu particulièrement ce caractère dans notre situation agitée. Le gouvernement libéral n'ayant pu encore prendre possession de son influence, se façonner des instruments, organiser son parti, donner confiance en son avenir, la lutte se fût établie entre la Droite, servie par son ancien personnel, et l'Union libérale, c'est-à-dire les légitimistes, les orléanistes, les républicains non encore désagrégés, amollis ou domptés, soutenus par l'immense majorité des journaux. La victoire de l'un ou de l'autre de ces deux groupes eût été une calamité nationale. Avec la Droite on fût tombé dans une réaction inintelligente, bien vite impuissante, qui eût révolté l'opinion ; le succès de l'Union libérale eût produit des résultats non moins désastreux : en s'enfarinant de parlementarisme et de légalité, les élus eussent

manifesté de telles exigences, acculé l'Empereur à de telles humiliations, que, malgré toute sa force d'âme, il n'eût pu se résigner ; il aurait tenté de s'affranchir, et, comme en 1829 et 1847, nous nous serions trouvés entre un coup d'État et un soulèvement. Les révolutionnaires eux-mêmes nous montraient le danger. « La seule importance que la formation du ministère ait à nos yeux, disait le *Siècle* approuvé par la *Marseillaise* et les autres journaux républicains, c'est qu'il rend une prompte convocation des électeurs inévitable. Cette convocation donnera naissance à de véritables événements politiques. Les élections prochaines seront pour l'Empire ce que les élections de 1827 ont été pour la Restauration ; elles le placeront entre un ministère Favre-Picard et un ministère Rouher-Polignac. » Dans mon programme, il est vrai, j'avais stipulé, et l'Empereur l'avait accepté, qu'au cas où la Chambre me placerait en minorité, j'aurais la faculté de la dissoudre, mais en insérant cette clause comminatoire, j'étais persuadé que la dissolution cesserait d'être nécessaire, dès qu'on saurait qu'elle était possible. Je proposai de prendre un parti très décidé contre cette pression qu'on entendait exercer sur nous, et de nous prononcer contre toute idée de dissolution. Sans méconnaître la nécessité de modifier certaines dispositions de la loi électorale, nous les ajournerions, de crainte que l'on y vît un acheminement à la mesure que nous ne devions pas adopter. A la suite d'une discussion appro-

fondie, mes collègues approuvèrent ma proposition. En conséquence, nous résolûmes de convoquer les collèges électoraux vacants (3e circonscription de l'Aude, 2e d'Ille-et-Vilaine, 4e de l'Isère) et le ministre de l'Intérieur fut invité à prescrire à nos agents une neutralité complète.

Nous rendîmes aux journaux le *Rappel*, le *Réveil* et la *Marseillaise* la vente sur la voie publique dont ils avaient été privés, et nous remîmes leur peine, par voie de grâce, aux condamnés d'Aubin et de la Ricamarie.

IV

Chacun de nous opéra son organisation intérieure. Chevandier de Valdrome prit pour secrétaire général Edmond Blanc, très versé dans la pratique administrative; Segris, Saint-René Taillandier, professeur et écrivain renommé, jouissant d'une sérieuse popularité dans le monde littéraire et scolaire. Maurice Richard éprouva quelques tiraillements : l'Empereur lui proposait, comme secrétaire général, le grand philosophe Ravaisson, et moi Edmond About, l'étincelant écrivain. Il préféra J.-J. Weiss, homme d'un très méchant caractère, désagréable, mais d'une valeur d'écrivain de premier ordre. Quoiqu'il m'eût autrefois déchiré, je m'employai à obtenir l'assentiment de l'Empereur et plus encore à lui faire donner le titre de

conseiller d'État hors section, que Parieu lui refusait, parce que les cadres étaient pleins[1].

J'obtins de mon ami de barreau, Adelon, que, renonçant à ses habitudes de sybaritisme, il devînt mon chef de cabinet. C'était un esprit cultivé, d'une grâce légère, délicieuse, d'une amabilité toujours égale, souriante, bienveillante, amateur délicat de ce qui était excellent dans tous les genres, sensible aussi bien aux frivolités spirituelles qu'aux beaux accents de la grandeur morale ; avec cela sûr, désintéressé, d'un cœur chaud, dévoué et reconnaissant, incapable d'une incorrection d'amitié. Au secrétariat général, je mis mon fidèle ami Philis, dont je comptais à la première occasion faire un ministre, et à la tête de mon cabinet particulier, mon frère Adolphe, avocat. J'attachai encore à mon cabinet et à celui de Philis des jeunes gens distingués auxquels je voulais préparer un rapide avenir, qu'ils ont en effet obtenu : Tanon, Melcot, Hardouin, Georges Pothier, de Toulza, Armand Hayem. J'essayai d'organiser ma vie à la manière anglaise. Je ne m'installai pas dans les logis du ministère. Chaque soir, les affaires terminées, je rentrais dans mon petit appartement de la rue Saint-Guillaume. Mes collègues, Talhouët, Buffet, firent de même. Je ne pus pas comme eux persister dans cet arrangement à cause des dépêches télégraphiques, qui arrivaient au milieu de la nuit, et la

1. Weiss n'en a pas moins soutenu, depuis, que je m'étais opposé à sa nomination.

nécessité incessante de pourvoir à la sécurité publique. Je dus donc m'installer place Vendôme.

Odilon Barrot me fit savoir qu'il désirait remercier l'Empereur des divers témoignages de sympathie et de confiance qu'il en avait reçus dans la dernière crise. J'écrivis à l'Empereur en lui demandant une audience, et j'en profitai pour l'instruire de notre petite réunion privée du 4, dont j'avais oublié de l'entretenir le matin au Conseil. Il me répondit le 6 : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, je serai très heureux de recevoir demain à deux heures M. Odilon Barrot. Je vous remercie de m'indiquer le jour et le motif de vos réunions, je ne suis pas aussi *absolu* que le roi Louis-Philippe qui ne voulait pas permettre à ses ministres de se réunir en dehors de sa présidence, mais je crois utile que je sois prévenu toutes les fois que vous croirez utile de convoquer le Conseil. Croyez à mes sentiments d'amitié. » Le 7 janvier à deux heures j'introduisis Odilon Barrot dans le Cabinet de Napoléon III. L'Empereur l'accueillit avec un sentiment de véritable joie amicale : « Combien je suis heureux de vous revoir, monsieur Odilon Barrot ! vous êtes toujours le même, comme en 1849. » Odilon Barrot, très ému, lui prit les mains et les embrassa. On s'assit, et alors le vieux prud'homme commença pesamment à présenter quelques conseils qu'on ne lui demandait pas, parmi lesquels ceci était intéressant : « Il y a

quelques jours, je causais avec le duc de Broglie, dont vous connaissez les liens avec la famille d'Orléans; eh bien! il n'hésitait pas à me faire cette déclaration : Puisque le gouvernement paraît vouloir se rapprocher des conditions parlementaires, il n'y a pas un vrai patriote, pas un libéral sincère qui ne doive prêter son aide au succès de cette tentative. Quant à moi, je la favoriserai de toute mon influence. » Sauf à ce moment où l'Empereur fit un mouvement de tête satisfait, il écouta tranquillement le flot des lieux communs, puis y coupa court, en revenant aux considérations personnelles. Il lui exprima son désir de le voir accepter la place de Procureur général à la Cour de cassation. « Vous n'avez pas, dit-il, les mêmes raisons pour la refuser que pour celle de garde des Sceaux; on m'a dit qu'elle n'exige pas un grand travail; j'en ai causé avec M. le président Devienne et il m'a assuré que ce choix serait agréé par toute la Cour. » Odilon Barrot répondit qu'on avait induit Sa Majesté en erreur, que le poste de procureur général était loin d'être une sinécure, qu'au moins, pour lui, il serait le plus rude et le plus difficile des labeurs. L'Empereur lui parla alors familièrement de Bougival[1] dont il avait gardé un bon souvenir, et la conversation se termina en banalités complimenteuses[2].

1. Maison de campagne d'Odilon Barrot.

2. Heureusement que M. Odilon Barrot reconnaît qu'il a écrit ses mémoires d'après des souvenirs lointains, car presque tout est inexact dans ce qu'il raconte. D'abord il

V

Notre séance du Conseil du samedi 8 m'apporta ma première amertume ministérielle. On y mit en délibération la conduite à suivre dans le débat économique aussi ardemment poursuivi que la lutte politique. Nous fûmes facilement d'accord sur le programme suivant : refuser péremptoirement la dénonciation du traité, mais faire cesser l'anomalie résultant de l'existence d'un tarif conventionnel sans sanction législative, depuis le retour au régime libéral, le régime légal et le régime conventionnel devaient ne plus différer; opérer cette identification en proposant aux Chambres, à titre de tarif légal, le tarif conventionnel en vigueur; les engager à le

n'est pas venu aux Tuileries porter « des loyaux conseils » qu'on ne lui demandait pas, et dont on n'avait pas besoin, mais pour y apporter des remerciements qu'il devait. Il est inexact que le jour où je l'ai conduit aux Tuileries fût un jour de conseil, il résulte de la lettre de l'Empereur, que je viens de transcrire, qu'elle eut lieu le 7 à deux heures. Or, le 7 était un vendredi, et ce jour-là il n'y avait pas de conseil et dans tous les cas le conseil ne se tenait jamais à deux heures; il est donc faux qu'il ait pu avoir une conversation avec Talhouët ce jour-là. Il est inexact que je lui aie demandé la permission de rentrer avec lui auprès de l'Empereur : j'étais son introducteur et je n'avais pas besoin de sa permission. Il se garde bien de dire qu'en abordant l'Empereur il lui embrassa les mains. Tout ceci dit pour montrer une fois de plus combien il faut se méfier de ces mémoires haineux, ingrats, écrits au lendemain des revers, sur des souvenirs confus.

faire précéder d'une vaste enquête où tous les intérêts et tous les systèmes seraient écoutés; si le résultat de cette enquête démontrait l'opportunité des tarifs établis par les traités, le régime conventionnel devenait tout naturellement le régime légal; si certains tarifs paraissaient mal établis, les rectifier immédiatement dans le tarif légal et entamer des négociations pour y adapter le tarif conventionnel. Quant aux admissions temporaires les maintenir et leur donner un caractère de stabilité qu'elles n'avaient pas, en renonçant à la délégation établie au profit du pouvoir exécutif en 1836 et en les faisant passer du domaine du décret dans celui de la loi, à l'égal des autres tarifs.

Buffet, en ce qui concerne les admissions temporaires, nous demanda de faire plus. Député d'un département cotonnier, les Vosges, il était engagé personnellement dans la guerre entreprise contre les admissions temporaires, et il nous proposa de consacrer par un décret les exigences protectionnistes. Louvet et moi combattîmes avec force cette proposition. Politiquement il nous paraissait plus que malséant d'inaugurer une ère de liberté par un coup d'autorité; notre droit de le faire n'était pas douteux: le dernier sénatus-consulte, en rendant au Corps législatif la fixation des tarifs, n'avait pas révoqué la délégation établie par la loi de 1836; mais faire tout ce qu'on peut n'est pas toujours sage. A la veille d'inviter le Corps législatif à ouvrir une enquête, il était peu convenable de

trancher nous-mêmes, par décret, une des questions principales qui s'agiteraient dans cette enquête. Économiquement nous trouvions un très grand danger, indépendamment des raisons spéciales qui militaient en faveur des admissions temporaires, à une concession qui, dans le public européen, serait interprétée comme un commencement d'abandon de la politique libérale en matière d'échanges.

Buffet s'obstina au point de faire entendre, sans l'énoncer cependant, qu'il se retirerait si son opinion ne prévalait point. Il reprit longuement, avec sa vigueur d'argumentation, les motifs techniques constamment invoqués dans cette controverse; il lui paraissait impossible d'assister tranquillement à la ruine de plus de 250 000 ouvriers, au profit de quelques imprimeurs privilégiés et de ne pas se préoccuper de la désaffection toujours croissante des centres industriels. Au point de vue parlementaire, il insista sur notre intérêt à ramener à nous la portion considérable des 116, attachée aux idées protectionnistes et à accroître notre majorité de leur nombre et de leur autorité. La majorité du Conseil lui donna raison. Je me trouvais, dès le premier pas, dans l'alternative de me retirer ou de sacrifier une de mes opinions. Tôt ou tard, sans doute, se produirait entre nous une dislocation : il me parut imprudent de la provoquer au premier choc sur un incident que Michel Chevalier lui-même déclara plus tard peu important. L'intérêt en cause n'avait pas un carac-

tère assez général pour justifier une résolution extrême de nature à compromettre l'ensemble de notre œuvre libérale, d'autant plus que je n'étais vaincu que partiellement : j'avais assuré le maintien du traité de commerce et la restitution du caractère législatif au régime de l'admission temporaire. J'acceptai la résolution de la majorité, en déclarant seulement que je ne prononcerais pas une parole en défense d'une décision à laquelle je me résignais sans l'approuver. Buffet ne perdit pas un moment. Quoique le 9 fût un dimanche, il fit signer deux décrets ce jour même par l'Empereur et le lendemain matin ils étaient au *Journal Officiel*.

D'après ces décrets l'admission temporaire ne continuerait à être admise pour les fers et les fontes qu'aux conditions suivantes : « 1° Les fontes de moulage ne pourront plus être compensées à la sortie que pour la fabrication d'ouvrages en fonte moulée, et les fers obtenus au bois ne pourront être compensés à la sortie par des ouvrages fabriqués avec des fers au coke; 2° Dans tous les cas l'admission temporaire n'aurait lieu que sous la condition de l'*identique*, c'est-à-dire qu'il y aurait obligation de transporter dans l'usine où il devait être employé le morceau de fer ou de fonte introduit en franchise, sans qu'on pût les changer en route. Et pour assurer l'exécution de cette prescription l'acquit-à-caution ne fut plus délivré que dans l'usine même. A l'égard des tissus purs ou mélangés de coton, l'admission temporaire devait

être supprimée quatre mois après la date des décrets.

Je reçus le jour même la lettre suivante de Michel Chevalier : « Cher ministre. Je suis désolé des deux décrets que j'ai lus ce matin dans le *Journal Officiel* au sujet des admissions temporaires. Il y a longtemps que le principe de la liberté commerciale n'avait subi un pareil échec, comment le subit-il de la main d'un cabinet qui a arboré le principe libéral? Votre gloire est d'avoir constamment revendiqué l'application de ce principe, votre succès vient de là, et votre succès personnel est la base du Cabinet. Je n'hésite pas à vous faire connaître le désappointement que j'éprouve ; il s'en faut que je sois seul à l'éprouver[1]. » Cette lettre augmenta le chagrin de ma défaite, car elle était vraie. Seulement elle m'accusait à tort : je n'avais pas abandonné mon passé, j'avais subi le sacrifice d'une liberté spéciale pour sauver toute la liberté.

Une autre affaire m'occupa sur laquelle je n'aurais admis aucune espèce de transaction, si mon avis n'avait été adopté, celle de l'amnistie appliquée à Ledru-Rollin. Heureusement là aucun Centre gauche n'avait à intervenir, et la décision à prendre était à débattre entre l'Empereur et moi. Mes prédécesseurs, Baroche et Duvergier, avaient formellement déclaré que le

1. 10 janvier 1870.

crime à l'occasion duquel Ledru-Rollin avait été condamné, étant un crime de droit commun (complot contre la vie de l'Empereur), n'avait pas été effacé par un acte de clémence politique. Ledru-Rollin avait en vain contesté cette interprétation ; l'ambassade française à Londres lui avait refusé un passeport, et l'avait placé dans l'alternative de venir purger sa contumace ou de demeurer en exil. Malgré une consultation et quelques démarches de Crémieux, l'affaire était restée en suspens comme abandonnée. A mon arrivée au ministère, Ledru-Rollin écrivit à un de ses amis, qui colporta la lettre : « Autant j'ai insisté pour que l'interpellation de Crémieux ne se fît pas à mon occasion tant que durerait le Cabinet déjà engagé sur la question, autant je crois qu'il est bon aujourd'hui qu'elle soit faite sur mon nom. Il semble que les circonstances aient placé à son poste le nouveau garde des Sceaux tout exprès pour le mettre à même de donner d'un coup une preuve d'iniquité juridique et une preuve plus odieuse d'ingratitude. Ne perdons donc pas la bonne chance de déconsidérer ce renégat dès son début officiel. » (5 janvier.)

Au moment même où Ledru-Rollin écrivait cette lettre, le renégat réunissait les éléments du rapport qui devait lui ouvrir les portes de la patrie. Ma décision parut monstrueuse au chef du service : « Il est impossible de revenir sur le passé, me disait-il dans une note. L'Empereur lui-même encourrait tout l'odieux d'une décision

nouvelle, qui, contraire à la vérité légale, laisserait peser sur son gouvernement onze années de bagne subies à tort par Tibaldi et Dhennin. L'issue légale et noble de la situation présente serait une nouvelle amnistie. » (7 janvier.) Ces objections ne m'arrêtèrent pas. Je jugeais l'interprétation de mes prédécesseurs erronée et je ne voyais pas pourquoi, en vue de couvrir rétroactivement leur erreur, je prolongerais un déni de justice. Lorsque j'eus exposé à l'Empereur les raisons juridiques et les raisons personnelles de ma décision, en lui montrant la lettre de Ledru-Rollin, il me dit : « Pensez-y bien, vous allez vous mettre sur les bras un redoutable adversaire de plus. — Sire, je ne m'en effraye pas. — Eh bien ! alors, faites, j'approuverai votre rapport. »

Je soumis également à l'Empereur, le décret déférant le prince Murat au jugement de la Haute Cour. L'Empereur y adhéra; il me demanda seulement d'en suspendre la signature jusqu'à ce que de nouvelles tentatives d'arrangement eussent été faites. Ces tentatives ayant abouti, le décret ne fut pas signé.

Je profitai de mes réceptions officielles pour déterminer le caractère qu'aurait notre administration. Lorsque, le 6 janvier à onze heures, les employés du ministère vinrent me saluer, je leur dis en substance : « Je sais que je n'ai pas à craindre la résistance ouverte : je vous demande de m'éviter l'opposition sournoise qui à la longue fatigue davantage; permettez-moi

de rendre ma pensée saisissante par un apologue oriental. Un voyageur arrive après un long trajet devant un palais merveilleux; aucun obstacle devant lui, toutes les portes ouvertes. « Voilà, dit-il, le gîte où je réparerai mes forces. » Il s'avance, mais il est arrêté par une longue toile d'araignée, il la soulève sans peine, et il poursuit. Il n'a pas fait un pas qu'il en rencontre une seconde semblable à la première, il l'écarte aussi facilement et il continue; mais il en rencontre une troisième, puis une quatrième, et ainsi de suite, et toujours à celle qui vient de disparaître succède sans interruption une nouvelle. Harassé de cette lutte contre un obstacle léger mais sans cesse renaissant, le voyageur ne tarde pas à tomber épuisé. Ne me traitez pas comme ce voyageur; évitez-moi les toiles d'araignées. Je ne vous retrace aussi fermement vos devoirs que parce que je connais les miens et que je suis résolu à les pratiquer. Comptez sur ma ferme volonté de ne subordonner votre avancement qu'aux seules indications du mérite personnel et d'être insensible aux recommandations extérieures. Chaque fois que je découvrirai, dans quelque coin obscur, un jeune homme de talent, inconnu, sans appui, ma joie sera d'aller le prendre dans son obscurité et de lui procurer une élévation plus prompte que s'il m'avait été désigné par de puissants protecteurs. La vie politique est gouvernée par l'intérêt, par la passion, par l'esprit de parti : chacun cherche à se pousser, à faire fortune, à terrasser ses

ennemis et on ne regarde pas aux moyens. Pour nous, que la politique soit la pratique du Juste... Sur la porte de ce palais est écrit le mot : *Justice!* Que ce mot sacré ne soit pas seulement la décoration d'une façade de pierre; qu'il inspire votre conduite et devienne une réalité vivante. » On n'était pas habitué, dans de pareilles réceptions, à ce langage familier et significatif. « L'effet en a été électrique, m'écrivit Girardin, on se passe le journal qui en contient le résumé, comme s'il se fût agi d'un événement. »

Ne pouvant encore attaquer nos actes, impatiente cependant de nous assaillir sans retard, la presse d'opposition nous en reprocha que nous n'avions pas accomplis. Elle nous accusa d'avoir ressuscité la candidature officielle, au profit de Falloux dans les Vendées, et d'avoir inauguré notre gouvernement par une poursuite contre le *Rappel*. Or, la lettre de Daru, qui avait en effet recommandé Falloux, avait été écrite huit jours avant qu'il devînt ministre, et la poursuite contre le *Rappel* avait été ordonnée le 3 janvier par nos prédécesseurs, avant même que nous eussions prêté serment, avant surtout que j'eusse pris la direction effective du ministère, ce que je n'avais fait que le 4 au matin. Aux accusations imaginaires s'ajouta sur-le-champ le refrain des oppositions systématiques contre les gouvernements qu'elles veulent renverser, et qui, lancé à ce premier moment, ne cessa de bourdonner à nos oreilles : Vous ne faites rien! — « Les

frondeurs dans leurs jérémiades, les échos, les sots de toute espèce, dit Mallet du Pan[1], s'étonnent que trois jours après son avènement, M. Necker n'ait pas restauré les finances et le royaume. »

1. *Mémoires*, p. 154.

CHAPITRE XII

LE MINISTÈRE AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE

I

Nous nous hâtions de prendre tous nos arrangements pendant les quelques jours qui nous séparaient encore de la rentrée du Corps législatif fixée au lundi 10. Le Sénat, dont les séances n'avaient pas été interrompues, ne nous laissa pas respirer. Voulant se donner de l'importance et devancer le Corps législatif, on nous y posa trois interpellations (séance du 7 janvier) : l'une sur le Concile, l'autre sur la politique commerciale, la troisième sur la politique intérieure. Daru accepta fièrement, au nom du Cabinet, le rendez-vous qu'on nous donnait : « Nous sommes prêts à répondre. Je crois pouvoir dire qu'aucun Cabinet en France ne s'est peut-être formé en annonçant à l'avance et dans des documents publics, aussi hautement, aussi nettement, ses idées, ses projets, ses principes. Nos actes répondront à nos paroles. Nous sommes d'honnêtes gens, nous ferons tout ce que nous avons dit, nous tiendrons toutes les promesses de nos programmes sans exception. » « Nous sommes

d'honnêtes gens », le mot fit fortune, et l'on ne nous nomma plus que le ministère des honnêtes gens. Nous étions tous véritablement d'honnêtes gens, dans l'acception la plus étendue du terme, mais les ministres précédents l'étaient aussi, et l'histoire ne doit pas nous réserver exclusivement une qualification qui serait un sarcasme immérité contre nos prédécesseurs.

En réalité nos premiers combats sérieux allaient se livrer au Corps législatif et pour bien les suivre il est nécessaire de connaître le champ de bataille sur lequel ils allaient se livrer. Voici comment les partis se groupaient. Une Gauche républicaine, redoutable par la popularité et le talent de ses nombreux orateurs. A ceux qui siégeaient depuis plusieurs années déjà, s'ajoutaient les revenants des anciens temps et les jeunes parvenus, tous impatients de faire leurs preuves : Bancel, Gambetta, Grévy, Emmanuel Arago, Jules Ferry. Nous n'avons plus à présenter Bancel et Gambetta. Grévy était une nature forte, sensée, perspicace. Il avait d'instinct deviné que, dans une démocratie, on se pousse par l'abstention, beaucoup plus que par l'activité, et que, dans bien des circonstances, le silence est le plus efficace des discours. Aussi restait-il presque toujours cantonné dans une indolence circonspecte. Aux agités qui croyaient qu'en faisant du bruit on avançait les affaires, et qui, à chaque instant, le pressaient de faire quelque chose, il répondait : Il ne faut faire que quand il y a quelque chose d'utile à faire.

Il était froid, peu bienveillant, égoïste, ironique, incapable de céder à une inspiration généreuse. A cette époque on ne connaissait pas sa rapacité, et on le considérait comme l'homme du devoir désintéressé. Sans paraître la rechercher, il avait obtenu dans le parti républicain la plus haute considération ; sa parole manquait d'éclat, mais elle était sobre, incisive, d'une belle langue, et elle avait de l'autorité. Emmanuel Arago, grosse voix, tonnerre que n'accompagnait jamais aucun éclair ; Gambetta s'en amusait beaucoup : en sortant de la Cour d'assises où Arago plaidait pour Berezewski, il rencontre le magistrat Lepelletier, qui lui demande si l'avocat a fini sa plaidoirie. — « Vous l'entendez, répond Gambetta, tous les tambours sont faits avec de la peau d'âne. » Un autre jour, il disait : « C'est dommage qu'il ait une si forte voix, on entend tout ce qu'il dit. » Jules Ferry, plus remarquable comme écrivain que comme orateur, cependant orateur véritable, passionné, instruit, d'une logique tenace, recourait moins souvent que Gambetta aux platitudes de l'emphase démagogique, mais il était plus âpre. En tout 28 membres.

A l'extrémité opposée, la Droite, se composant des anciens Mameluks, dévoués à l'Empereur même quand il établissait les institutions libérales qu'ils détestaient. Leur chef était Granier de Cassagnac, homme instruit, intelligent, sérieux. Le style de ses travaux historiques, clair, fort, d'une imperturbable sécurité, eût donné

à ses œuvres une valeur réelle, si un parti pris de réaction emportée n'en eût troublé l'équité. C'était aussi la qualité et le défaut de ses articles, dans lesquels l'injustice de la passion n'allait cependant jamais jusqu'à la vulgarité et à la déclamation. A la tribune il avait été d'abord emprunté, monotone, récitant plus que parlant. Peu à peu il s'était formé, et en était venu à s'exprimer en orateur. Deux auxiliaires précieux, les anciens ministres, Pinard et Forcade, apportaient à cette Droite le secours de leur talent et de leur expérience. Au total membres.

Entre la Gauche et la Droite, le Centre droit composé d'hommes supérieurs à divers titres. Le duc d'Albufera, son président, savait écouter, juger, formuler ; esprit étendu, pénétrant, clair, vigoureux, familier à toute question politique, ayant pour toute situation une conduite à indiquer; il a été le pivot administratif imperturbable, autour duquel Lesseps a pu opérer, sans choir, ses mouvements audacieux et il a certainement une part principale dans l'œuvre glorieuse du canal de Suez. Dupuy de Lôme, Talabot, Soubeyran, Laroche-Joubert, Isaac Pereire représentaient l'apogée de la science industrielle, commerciale, financière. A côté d'eux, surgissait Henri Germain, qui était déjà un esprit vaste, cultivé, avide de tout savoir et de tout pénétrer, en attendant qu'il devînt la plus haute et la plus originale capacité financière de son temps. Josseau, Paul-

mier, Malausséna, Mège, hommes de barreau, consommés dans la science des lois ; le conseiller à la Cour de cassation, Sénéca, maître en jurisprudence ; Busson-Billault, orateur flexible, sympathique ; Bourbeau, grave et élevé ; Chesnelong, vrai fleuve de belle éloquence ; le duc de Mouchy, gentilhomme accompli ; Rivoli, qui portait noblement un des plus beaux noms de nos gloires ; Reille, Cornudet, ayant déjà dans la jeunesse le sérieux des hommes mûrs ; Thoinnet de la Turmelière, esprit d'une rare acuité ; son épicuréisme lui faisait fuir la fatigue de l'ambition : s'il en avait voulu prendre la peine, il aurait su agir aussi bien qu'il savait conseiller. Segris, Louvet, Talhouët, appartenaient à ce groupe qui contenait 137 membres.

Venait ensuite le Centre gauche. Thiers, l'idole de ce groupe, l'a défini ainsi : « Ce sont de très pauvres sires, toujours et uniquement occupés de leur situation personnelle. Ce n'est pas seulement la capacité et la fermeté qui leur manque ; on n'est pas responsable d'être faible ou incapable. Ils ont des buts mesquins ; ils se conduisent toujours en raison de ce qu'ils ont été, ou de ce qu'ils espèrent devenir : ministres. Ils ne sont bons à rien [1]. » Ce jugement est injuste dans sa généralité, et ne peut s'appliquer à des hommes tels que Daru, Buffet, Plichon, Durfort de Civrac, Kolb-Bernard, Keller. Ils étaient, non de pauvres sires,

1. Comte d'Haussonville, *Mon journal*, p. 53.

mais de très honorables sires, d'une haute capacité, nullement guidés par des motifs intéressés. Mais ces hommes respectables n'étaient que la parure ou plutôt l'enseigne du parti. Les meneurs, loin de les valoir, se composaient ou d'exemplaires distingués du sot ou du vaniteux impuissant, recherchant par l'intrigue ce qu'ils étaient incapables d'atteindre par le mérite. A ceux-là pouvait, avec quelque adoucissement, s'appliquer le jugement de Thiers. Encore n'était-il pas exact de dire qu'ils ne fussent bons à rien : ils étaient, en effet, bons à ergoter, embarrasser, tendre des embûches. Ce groupe disparate, estimable ou non, suivant qu'on le considérait dans son élite ou dans sa moyenne, se composait de 37 membres, auxquels il faut ajouter 14 membres indépendants, parmi lesquels Thiers, de telle sorte qu'entre le Centre Gauche et les indépendants, on arrivait à 79 voix.

Sûr en toute occasion de trouver le Centre droit fidèle et compact, ses 137 membres me faisaient à peu près atteindre la majorité qui, sur 292 députés, était de 147, et il me serait facile, dans toute occurrence, d'ajouter aux voix du Centre droit les dix qui lui manquaient pour former la majorité absolue. S'agirait-il d'assurer le succès d'une mesure libérale contre les résistances réactionnaires, les 79 des Gauches me les fourniraient certainement. Faudrait-il résister aux entreprises révolutionnaires, la Droite, même de mauvaise humeur, ne me refu-

serait pas ses voix. Ce n'était que si, le concours du Souverain me faisant défaut, une coalition de la Droite et du Centre droit s'unissait contre moi, que, réduit à l'appui de la Gauche, ma majorité s'écroulerait.

Une majorité ainsi constituée n'était certainement pas conforme aux exigences fondamentales du régime parlementaire. La première règle de ce régime est que tous les députés acceptent sans arrière-pensée les institutions fondamentales, de telle sorte que la critique ou l'attaque, qui peuvent être alors sans aucun danger, ne portent que sur la conduite, sur les affaires, sur la législation. La seconde règle est que le Parlement, au lieu de s'émietter en groupes minuscules, en tiers-partis dissolvants, en Centre droit, Centre gauche, Gauche, Droite, se coupe seulement en deux partis ayant des chefs reconnus et obéis : le parti ministériel qui gouverne, le parti de l'opposition qui aspire à gouverner. Où ces deux conditions font défaut, le régime parlementaire fonctionne mal. Dès qu'un parti ne vise qu'au renversement, la liberté de la discussion est en péril. Dès qu'entre l'opposition et le gouvernement se placent des groupes oscillant de l'un à l'autre au gré de leurs calculs, la constitution d'une majorité compacte et sûre, cette condition fondamentale du système représentatif, devient irréalisable, et le dernier mot des situations, au lieu d'être entre les mains des représentants des grands intérêts politiques ou sociaux, appartient aux

personnalités quelquefois distinguées, le plus souvent médiocres, d'une minorité imperceptible. Mais on ne dispose pas des événements au gré d'une inflexible logique; on les subit et on en tire le meilleur parti qu'on peut. C'est ainsi que j'arrivai devant la Chambre le 10 janvier, convaincu que le ministère avait une majorité suffisante pour bien gouverner.

II

Dès l'ouverture de la séance, je montai à la tribune et je formulai ou plutôt je rappelai un programme déjà bien souvent formulé, dans les termes suivants : « Qui, parmi vous, ignore quelles sont les doctrines, les principes, les opinions, les aspirations, les volontés de ceux qui ont l'honneur de se présenter devant vous? Au fur et à mesure que le mouvement des affaires l'exigera, que nous serons sollicités par les interpellations de l'assemblée ou par la nécessité de défendre nos projets, nous débattrons loyalement avec vous chacune des questions qui doivent être soulevées et qui s'imposent à l'attention commune. Aujourd'hui, nous croyons qu'il nous suffit de déclarer que nous restons au pouvoir ce que nous étions avant d'y arriver... *(Très bien! très bien!)* que nous n'appliquerons pas des pratiques et des principes différents de ceux que nous avons conseillés aux autres *(Approbation.)* Nous ne supprimerons

dans notre œuvre ni la part du temps, ni celle de l'expérience, nous travaillerons avec persévérance et résolution jusqu'à ce que nous ayons réalisé dans sa totalité le programme commun qui nous a réunis et qui est notre raison légitime d'être. *(Nombreuses marques d'adhésion.)* Pour cette œuvre, Messieurs, il est nécessaire d'abord que nous jouissions de la confiance du Souverain. Il nous l'a accordée avec une magnanimité d'âme qui le placera haut dans la mémoire des hommes. *(Très bien! très bien !)* Il est nécessaire, en outre, que votre confiance nous vienne également, nous vous la demandons!... *(Très bien! très bien!)* nous vous la demandons à tous, et, dans notre pratique journalière, nous aurons des égards, non seulement pour la majorité qui nous honorera de son appui, mais même pour l'opposition qui nous honorera de ses critiques. Nous serons reconnaissants envers la majorité de son appui, sans lequel nous ne pouvons rien: nous serons reconnaissants envers l'opposition de ses critiques, qui nous obligeront à redoubler d'efforts. *(Marques générales d'assentiment.)* Et le jour où un groupe quelconque de cette assemblée aura obtenu la majorité dans le pays, nous serons empressés de déposer entre ses mains, sur quelques bancs qu'ils se trouvent, la lourde responsabilité de diriger les affaires de la France. *(Très bien!)* Nous faisons donc appel à la bonne volonté de tous; nous poursuivons la conciliation, l'apaisement. Nous nous efforcerons, par nos actes,

d'établir un courant commun de liberté, de bonne foi, de loyauté qui emporte les récriminations, les souvenirs amers, les haines, les passions mauvaises. *(Mouvement. — Très bien!)* S'il en est ainsi, nous pourrons tous ensemble réaliser la plus belle œuvre qui puisse être accomplie par des hommes politiques; nous pourrons réaliser le rêve déçu de tant de grands esprits : l'établissement durable d'un gouvernement national, qui, s'adaptant avec fermeté et aussi avec souplesse aux nécessités changeantes des choses, aux transformations des idées; favorisant l'ascension des générations nouvelles et accueillant leurs espérances, leurs lumières, assurera les destinées de notre grande démocratie française et fera triompher le progrès sans la violence, et la liberté sans la révolution. » *(Nombreuses marques d'approbation. — Applaudissements.)*

Assurément si l'on peut reprocher quelque chose à ce court manifeste, c'est sa courtoisie trop marquée envers l'opposition. Je ne crois pas que le chef d'un gouvernement ait jamais parlé à ses adversaires d'un ton aussi conciliant, je dirais presque aussi humble. On répondit à mes avances par la plus violente des déclarations de guerre. Ernest Picard, demanda le rétablissement de la garde nationale, c'est-à-dire la levée de l'armée de l'émeute. Raspail, partant de cette idée que le serment ne peut être défendu que par un esprit atteint de monomanie, en réclama l'abolition devant la justice et devant les grands

corps de l'État ; puis une enquête administrative sur la gestion de la Ville de Paris et une autre sur la fortune personnelle d'Haussmann. Gambetta protesta contre la servitude militaire, à propos de la punition justement prononcée par le ministre de la Guerre contre deux sous-officiers qui, malgré une défense formelle, s'étaient rendus dans des réunions publiques politiques. Le général répondit avec crânerie : « Vous me reprochez d'avoir puni deux militaires, mais j'en ai puni encore d'autres pour le même fait. » Il alla droit à la pensée qui se cachait sous les développements oratoires : « Au surplus, ce n'est pas en recrutant quelques sous-officiers et caporaux cassés qu'on parviendra à faire tourner l'armée qui est dévouée à son pays et à l'Empereur. En toute circonstance, j'en réponds. » *(Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)* Sur ces mots les colères éclatent. Gambetta dit : « Vous avez laissé échapper ces paroles par peur. Vous ne pensez pas que la discipline ait été violée, vous voulez que l'obéissance passive règne dans l'armée... *(Oui! oui!)* non pas en vue de faire respecter la loi, mais en vue d'occuper le pouvoir malgré la volonté du pays. » (*Approbation sur quelques bancs à gauche Rumeurs et protestations à droite et au centre.*) — « L'armée, reprend avec énergie le général Le Bœuf, est contre vous, et je vous engage à ne jamais en faire l'épreuve ; car voyez-vous, ces hommes que vous croyez à vous, parce qu'ils ont eu quelques mécontentements passagers,

s'il y avait une émeute, je les mettrais en tête des colonnes, et ils seraient les premiers à faire leur devoir. Oh ! vous ne connaissez pas la puissance de la discipline et le sentiment de la fidélité au drapeau qui a été constamment l'honneur de l'armée française. » *(Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)* Gambetta est de moins en moins maître de lui : « Mais qui est-ce qui vous autorise à dire que nous voulons l'émeute ? Vous n'êtes pas le seul gouvernement qui, en s'abritant sous des prétextes de légalité, se soit prévalu de la force brutale. Tous ceux qui vous ont précédé depuis soixante ans disaient comme vous en se tournant du côté de l'opposition : Descendez dans la rue et vous éprouverez notre vigueur. Et ils sont tous tombés, qui dans la boue, qui dans le mépris. Et cette obéissance passive que vous réservez comme un suprême argument et un suprême remède, eh bien, je vous le dis, ce n'est pas de la politique, ce n'est pas un langage digne d'une assemblée délibérante *(Vive approbation à gauche)*, c'est la pensée de ceux qui sentent qu'ils ne sont qu'une faction au pouvoir et qui ne peuvent y rester que par la violence. »

Je ne pouvais laisser de telles paroles sans réplique. Je savais de bonne source que le plan de l'opposition serait de me piquer, de m'amener à des colères de paroles auxquelles on répondrait par d'autres colères, espérant qu'ainsi exaspéré, des paroles emportées je passerais à des actes réactionnaires. J'intervins donc et dis

sur un ton de gravité calme : « Non, des ministres de l'Empereur ne peuvent pas accepter qu'un gouvernement fondé sur le suffrage universel, et qui vient d'accorder la liberté constitutionnelle la plus complète, la plus loyale qui existe dans aucun pays... *(Rumeurs à gauche)*, soit considéré comme une faction qui occupe le pouvoir par la force. *(Non! non! — Très bien!)* Nous sommes un gouvernement légitime, régulier, constitutionnel, en route pour fonder la liberté, mais n'oubliant pas que la liberté a une condition fondamentale sans laquelle elle est impossible : l'ordre, la sécurité, la paix sociale... *(Très bien! très bien!)* n'oubliant pas que dès que l'ordre, la sécurité, la paix sociale sont menacés, la liberté est perdue. *(C'est vrai! c'est vrai!)* Nous n'accusons pas l'honorable M. Gambetta pas plus que ceux qui siègent à côté de lui, de vouloir une émeute... *(Très bien! très bien!)* l'attitude constitutionnelle que leur impose leur présence dans cette assemblée nous le défend. Nous sommes convaincus qu'entre eux et nous il ne peut y avoir loyalement, honorablement, de divergences que sur des questions de mesure, et qu'entre eux et nous il ne saurait y avoir une question de révolution et d'émeute. Si leur intention était de poser une question de révolution et d'émeute, ils n'auraient pas accepté de siéger dans cette assemblée. *(Approbation.)* Quant à l'armée, l'histoire nous apprend que les armées ont quelquefois été dangereuses pour la liberté. Savez-vous

quand? Quand elles deviennent des armées prétoriennes... *(Mouvement à gauche.)* C'est-à-dire des armées politiques ne respectant pas la discipline et ne s'assujettissant pas aux devoirs spéciaux, sans l'observation desquels les armées ne seraient plus que la contrefaçon dangereuse de ces cohortes qui intronisaient Vitellius et faisaient triompher Galba. *(Mouvement.)* Voilà ce que nous n'admettrons jamais. Nous ne laisserons pas détruire la discipline de l'armée. Et puisque, dès le premier jour de notre entrée dans cette enceinte, nous avons à nous expliquer sur une question importante, nous en profitons pour déclarer à la Chambre et au pays que nous voulons ardemment l'établissement d'un régime libéral... *(Très bien! très bien!)* mais que nous n'admettrons jamais que la liberté soit la faiblesse, encore moins l'abandon des principes fondamentaux, sans lesquels aucune société ne peut vivre et se développer. Et, précisément parce que nous serons dans toutes les circonstances des libéraux résolus, nous serons en même temps des hommes d'ordre inébranlables. » *(Très bien! très bien! — Applaudissements.)*

Mon collègue de la Guerre aurait pu à la rigueur se formaliser de ces paroles qui, sans démentir les siennes, semblaient les atténuer. Ce fut Gambetta qui s'emporta. Il répliqua brutalement à ma tentative de conciliation : « Il n'y a pas entre nous une question de mesure, il y a une question de principes. Si vous voulez fon-

der la liberté avec l'Empire et que vous vouliez la fonder avec notre concours, il vous faut y renoncer et vous attendre à ne le rencontrer jamais. Ce que nous voulons, c'est qu'à la place de la monarchie, on organise une série d'institutions conformes au suffrage universel, à la souveraineté nationale; c'est qu'on nous donne sans révolution, pacifiquement, cette forme de gouvernement dont vous savez tous le nom : la République! » *(Rumeurs.)* Et, comme le tribun ne se souciait pas d'exposer sa personne à une répression légale, il mit immédiatement une sourdine à sa jactance révolutionnaire : « Ce n'est pas à dire pour cela que, nullement satisfait du présent, je chercherais à y porter remède par un appel à la force. Il arrivera un moment où la majorité qui vous remplacera, sans secousse, sans émeute, sera amenée à un autre ordre de choses. Vous n'êtes qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir, et nous passerons le pont » *(Oh! oh! Mouvement et bruits divers.)* Le *jamais* de Rouher, avait un pendant. Le *jamais* de Gambetta était, malgré toutes les précautions oratoires, le droit de cité proclamé pour la sédition. Le président eût dû condamner ce langage insurrectionnel : il demeura aussi indulgent devant la parole séditieuse de Gambetta qu'il l'avait été devant l'insolence de Rochefort. Et la Gauche acquit la certitude qu'elle pourrait impunément tout se permettre. Il ne m'appartenait pas de faire justice : le rôle d'un ministre vis-à-vis des orateurs de l'opposition n'est que

de réfuter, le Président seul a celui de réprimer. Je réfutai donc ce discours provocateur : « On nous a déclaré, qu'on veut agir constitutionnellement, n'employer que des moyens constitutionnels. Puis, et immédiatement après, on a annoncé qu'on veut renverser la Constitution et qu'on n'a qu'une pensée, c'est d'inaugurer en France une forme nouvelle de gouvernement. Je n'essaierai point de concilier ces deux propositions contradictoires. Je réponds à l'honorable M. Gambetta : Vous invoquez le suffrage universel, vous l'acceptez comme l'arbitre souverain... *(Oui)*. Eh bien ! le suffrage universel a prononcé. Son approbation se trouve à l'origine de ce gouvernement. *(Très bien! très bien!)* J'affirme, moi, qui étais dans la minorité du suffrage universel, que l'Empire a été l'expression spontanée, libre, incontestable de la volonté de la nation. *(Rumeurs sur quelques bancs de la gauche. — Approbations sur les autres bancs.)* Si je n'en étais pas convaincu, il est deux choses que je n'aurais jamais faites : je ne lui aurais pas prêté serment, et je n'aurais pas accepté d'être son ministre. *(Très bien!)* Donc si c'est le suffrage universel qui est notre juge, il a prononcé ; respectons ses décisions. » *(Marques nombreuses d'approbation.)*

Jules Favre s'indigna et m'accusa de l'avoir ramené en plein régime autoritaire, d'avoir prétendu à restreindre une discussion qui ne devait pas connaître de limites, et de le soumettre à d'anciennes entraves, alors qu'il se croyait

émancipé de la loi de terreur intellectuelle qui pesait sur les discussions. Qu'un homme sérieux ait osé parler de la terreur intellectuelle qui pesait sur le Corps législatif, après tous les discours agressifs, injurieux, anti-constitutionnels qui s'y tenaient depuis tant d'années, et qu'on le lui ait laissé dire sans le siffler, cela prouve seulement le peu d'importance qu'on attachait à ses affirmations.

Ce débat épuisé, Jules Simon doucereusement engagea les députés devenus ministres, en attendant une disposition constitutionnelle qui les y obligerait, à se soumettre volontairement à la réélection. Chevandier repoussa en quelques mots l'obligeant avis que Jules Simon, lorsqu'il fut devenu ministre, s'est bien gardé de pratiquer pour son compte.

Au sortir de cette séance passionnée où les hommes de la Gauche venaient de me déclarer la guerre, je trouvai, à mon entrée à la Chancellerie, la déclaration de guerre de l'Imprévu. On m'annonça que Pierre Bonaparte venait de tuer un rédacteur de la *Marseillaise*, Victor Noir.

CHAPITRE XIII

L'AFFAIRE VICTOR NOIR

I

Pierre Napoléon Bonaparte, troisième fils de Lucien, né à Rome le 11 octobre 1815, avait l'ample tête ronde latine qui eût été celle d'un César, si une moustache et une barbiche inesthétiques ne l'avaient modernisée ; grand, d'une carrure vigoureuse et massive, l'expression un peu sombre de son visage était tempérée par la douceur de deux yeux très bons. Le malheur de sa vie fut d'être un homme d'action, condamné à ne pas agir. Si on l'avait admis dans l'armée, comme il ne cessa de le réclamer en vain, il fût devenu certainement un homme de guerre distingué. On le réduisit à n'être qu'un chasseur intrépide et un voyageur infatigable. Cela suffisait à tromper son activité physique ; il occupait celle de son esprit, non moindre, par des compositions littéraires, et il écrivait, en italien et en français, des poèmes où se trouvent des vers bien frappés d'une inspiration élevée ; mais la poésie n'épuisait pas ce qu'il y avait en lui de sensibilité ardente et un peu

sauvage ; il lui en restait un superflu inemployé, frémissant, qui, à la moindre atteinte à ses sentiments ou à ses idées, le rendait âpre, emporté, d'autant plus terrible qu'il était toujours prêt à mettre au service de ses impétuosités une bravoure sans défaillance. A l'âge de dix-huit ans, il se jetait dans le mouvement italien de 1830. Une première fois exilé, il allait en Colombie et servait sous Santander avec honneur. Ayant obtenu de rentrer dans la patrie, il vivait, cette fois tranquillement, avec son frère et sa mère à Canino, lorsque, sur de fausses dénonciations, au moment où il allait partir pour la chasse, il est assailli à l'improviste par trente carabiniers. Il se défend héroïquement contre ce guet-apens (3 mai 1836), tue un des agresseurs, mais tombe lui-même, percé de coups, est emporté à Rome, enfermé au fort Saint-Ange et condamné à mort. Les prières de sa mère, l'intervention de la diplomatie anglaise, lui obtiennent une commutation de sa peine en exil. Il se rend à New-York, où il trouve son cousin Louis Napoléon, avec lequel il vit en affectueuse intimité. De là il rejoint à Londres son oncle Joseph, va séjourner en Grèce, à Corfou. Dans une promenade en Albanie, il tue deux brigands qui se préparaient à lui tirer dessus. Enfin, il vient planter sa tente errante à Mohimont dans le Luxembourg.

En 1846, Duchâtel lui permet de visiter Paris Il s'y précipite au lendemain de la Révolution de 1848, offre au gouvernement provisoire son bras

et, sur la recommandation de Béranger et de Louis Blanc, est nommé chef de bataillon au titre étranger (19 avril 1848). La Corse l'envoie à l'Assemblée Constituante; il y siège parmi les républicains, en restant dévoué à son cousin, dont il aida la candidature à la présidence. Un montagnard ayant insulté Louis Napoléon, il le soufflette en pleine Chambre, est poursuivi et condamné à 500 francs d'amende. Il ne demande au gouvernement du parent auquel il montre tant de zèle, qu'une faveur : être admis au titre français commandant dans l'armée française. Un Bonaparte refuse à un Bonaparte ce que Louis-Philippe avait accordé au fils du maréchal Ney après la Révolution de 1830.

Cependant le prince a un moment d'espoir; on lui conseille de faire acte de présence dans son régiment en Algérie; alors il obtiendra la naturalisation de son grade. Il se rend dans la province de Constantine devant Zaatcha assiégé. Il se conduit en brave, le premier à l'attaque, le dernier à la retraite, électrisant ses compagnons. La faveur promise n'arrive pas; il se dépite. Son général l'envoie à Alger, chercher des renforts. En route il les croise conduits par le colonel Canrobert. Jugeant sa mission terminée, il s'arrête à Philippeville et s'embarque après avoir averti le gouverneur général, qui, en regrettant son départ, ne le retient pas. A son arrivée à Paris le ministre de la Guerre le révoque pour manquement à la discipline (19 novembre 1849). Le fils de Lucien ne pouvait

guère être indigné d'un nouveau 18 Brumaire; Pierre approuve d'autant plus le 2 décembre, qu'il y voit la consécration de la République et la réintégration du suffrage universel, dogme politique de sa famille. La restauration de l'Empire le satisfait moins. Il n'a pas même à s'écarter, on l'écarte; on renouvelle contre lui l'exclusion qui avait frappé Lucien, quoiqu'il fût le plus intelligent et le plus utile des frères du grand homme. Pierre n'appartiendra qu'à la famille civile de l'Empereur, c'est-à-dire qu'il sera soumis à une discipline sévère, n'obtenant en compensation aucune part aux dignités de l'État. Doté d'une pension de 100000 francs prise sur la liste civile de l'Empereur, il vint se fixer à Auteuil. Ses jours s'y écoulaient dans la retraite, il ne paraissait pas à la Cour, étranger aux événements, demandant à chaque guerre de servir, se voyant toujours repoussé et se consolant dans l'amitié de quelques amis fidèles. Moi-même, en souvenir de ses relations cordiales avec mon père, j'allais le visiter dans cette retraite. Je le trouvais affectueux, simple, causant très bien de toutes choses.

Il avait conservé un goût particulier pour les armes; s'exerçait à une cible qu'il avait obtenu la permission d'établir dans son jardin et portait constamment dans sa poche, même le matin en robe de chambre, un revolver que la nuit il plaçait sous son oreiller. Cette habitude bizarre s'explique par la vie qu'il avait menée dans la campagne romaine : on y était exposé à des in-

cursions subites de brigands. Parfois, à l'heure du repas, ils s'introduisaient dans la cuisine, tuaient les serviteurs et se ruaient sur les maîtres à table. Malheur alors si on n'était pas armé. Plus d'un propriétaire gardait, en dînant ou soupant, son revolver à côté de son assiette.

Il avait eu d'une femme de modeste origine, d'une beauté remarquable, d'un caractère haut et intrépide, deux charmants enfants, Roland et Jeanne, dans la physionomie enfantine desquels on retrouvait déjà la force intelligente et la majesté gracieuse des hommes et des femmes de la famille Bonaparte. Il souhaitait ardemment régulariser leur état, mais le consentement nécessaire de l'Empereur lui était refusé comme avait été refusé à son père celui de son oncle. « Quand on a l'honneur, lui écrivait Napoléon III, de porter votre nom, il est des convenances dont il faut avoir le respect. La gêne qu'elles imposent n'est, après tout, que la faible compensation d'avantages partout enviés, et auxquels, je suppose, vous ne voudriez pas renoncer (27 avril 1867). »

Le respect contient à peine l'indignation du prince : « Si c'est d'une mésalliance que Votre Majesté veut parler, elle serait moindre, eu égard surtout aux positions respectives, que d'autres mésalliances contractées dans la famille. Je ne saisis pas bien quels sont les avantages que Votre Majesté dit partout enviés. S'il s'agit de titres qui ne sont pas même ceux qui me seraient dus sous l'Empire, et que n'accompagne

pas, d'ailleurs, la situation d'usage, je n'y tiens guère, et j'en ai voté la suppression quand j'avais l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale constituante. S'il s'agit de mon nom, je ne le dois qu'à ma naissance, à mon père, qui, certes, ne m'a pas donné l'exemple de la défection aux sentiments qu'il m'inspire. S'il s'agit enfin de l'allocation que Votre Majesté m'octroie, elle ne représente qu'une très faible partie des biens dont les Bourbons nous ont frustrés par *une spoliation inique*, pour me servir des propres expressions de Votre Majesté, dans un document officiel que j'ai entre les mains. Pour me résumer, Sire, je ne faillirai pas, coûte que coûte, à mes devoirs paternels, et, s'il le faut, je saurai, moi qui, pendant quatre ans passés à la Représentation nationale, n'ai pas déposé un vote, un seul vote contraire à la liberté des autres, reprendre la route de l'exil et demander plus d'équité à un peuple libre. Je n'en suis pas moins avec respect, Sire, de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur (25 avril 1867). »

Il vivait ainsi, quand un événement tragique tira le prince de l'obscurité et le jeta bruyamment sur la scène politique. Le parti radical, avait fondé, en Corse, un journal, *la Revanche*, dont la mission était de vilipender Napoléon et sa famille. Un autre journal, *l'Avenir de la Corse*, lui répondait. Les diatribes de la *Revanche* devinrent telles, que le prince Pierre, perdant patience, ce qui n'était pas long avec

lui, écarta son rédacteur, et répliqua par une lettre qui, du premier coup, égalait, au moins, les attaques les plus emportées. Il disait des rédacteurs de la *Revanche :* « Ce sont de lâches Judas, traîtres à leur pays, et que leurs propres parents eussent autrefois jetés à la mer dans un sac ; ce sont des mendiants, des vagabonds, des traîtres, des hommes auxquels les portefaix de Bastia devraient donner une « leçon touchante », des hommes dont on devrait jeter les boyaux en pleins champs, « *le stentine per le porette* ».

Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise* et directeur réel, par correspondance, de la *Revanche*, réplique dans ce journal, sous la signature de Tommasi, et dans la *Marseillaise*, sous celle de La Vigne, par des articles dans lesquels, mêlant au débat ceux qui devaient y rester étrangers, il attaquait la princesse Mathilde et disait : « Grattez un Bonaparte, vous verrez apparaître la bête féroce. » Il ne se contente pas de ces insultes ; il charge ses amis Victor Salmon Noir et Ulric de Fonvielle d'aller le lendemain, sans en instruire Rochefort, demander raison au prince. Démarche inexplicable, puisque son nom ne se trouvait pas au bas des articles et qu'il n'était autorisé à demander raison à personne.

De son côté le prince Pierre envoie une demande de réparation à Tommasi, puis, rendant directement Rochefort responsable de l'article signé La Vigne, met à la poste une provocation insultante rédigée de concert avec Paul de Cassagnac, que le *Pays* reproduisait aussitôt :

« Monsieur, — Après avoir outragé, l'un après l'autre, chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres. C'est tout naturel, et mon tour devait arriver. Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom : c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte. Je viens donc vous demander si votre encrier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche. J'apprends en effet par les journaux que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur, et de conserver votre précieuse existence. Néanmoins j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir, en ma faveur, des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié. Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verrous protecteurs qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais ni dans un château. J'habite tout bonnement 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que, si vous vous y présentez, on ne dira pas que je suis sorti. En attendant votre réponse, j'ai encore l'honneur de vous saluer. »

Cette lettre arriva à la *Marseillaise* dans la matinée du 10, entre les mains de Millière, chargé du dépouillement de la correspondance. Il la porta à Rochefort. Celui-ci le prie d'aller

dans la journée même, avec un autre de ses rédacteurs Arthur Arnould, demander réparation au prince. Une double affaire s'engage; dans l'après-midi du 10, deux groupes de témoins s'acheminent vers le numéro 59 de la rue d'Auteuil : Millière et Arnould, témoins de Rochefort; Victor Noir et Fonvielle, témoins de Paschal Grousset, qui, lui-même, accompagnait ses témoins avec son ami Sauton. Si les témoins de Rochefort étaient arrivés les premiers, il n'y aurait pas eu de drame; malheureusement, attardés ils furent devancés par les autres. La démarche de Grousset ne pouvait s'expliquer que par le désir d'attirer l'attention, en devenant l'acteur principal d'un scandale. Il avait bien choisi ses auxiliaires. Salmon, dit Victor Noir, Ulric de Fonvielle étaient de braves jeunes gens tant que leurs passions politiques n'entraient pas en jeu; sinon ils perdaient toute notion du bien et du mal. Fonvielle déclarait publiquement que « la calomnie est une arme dont on a le droit de se servir contre ses ennemis[1] ». Victor Noir, complètement illettré, gagnait sa vie à des besognes manuelles, lorsque le chroniqueur Aurélien Scholl le fit entrer à la *Marseillaise*, parce qu'il était grand, fort et solide, afin d'y remplir le rôle de fier-à-bras et « faire passer par la fenêtre ou par les escaliers les personnes qui venaient se plaindre d'avoir été insultées ». Il assista Rochefort lorsque celui-ci s'en fut

1. Déposition Wachter. Audience du 23 mars.

donner des coups de canne à l'éditeur Rochette. Entre temps il allait acheter les victuailles du déjeuner des rédacteurs et on l'en récompensait en écrivant pour lui des articles qu'on signait de son nom et qui augmentaient son salaire mensuel de 50 francs. Tandis que Paschal Grousset et son ami Sauton se mettent à arpenter le trottoir devant la maison, Victor Noir et Fonvielle entrent sous la porte cochère. Fonvielle tient à la main une canne à épée et dans sa poche un revolver à six coups dans un étui ; Victor Noir, affublé de gants neufs, est tout en joie : il va devenir un personnage, puisqu'il vient provoquer un Prince et un Bonaparte : « C'est chic cela ! » avait-il dit à un de ses amis.

Ils rencontrent un palefrenier : « Portez, lui disent-ils, ces cartes à M. Pierre Bonaparte, et dites-lui que nous sommes pressés. » Le palefrenier remet les cartes à une femme de chambre. Le prince, fortement grippé, en vêtements de malade, se trouvait au salon avec sa femme. Sur les cartes qu'on lui apporte il ne reconnaît pas les noms, mais comme il attend les témoins de Rochefort, il suppose que ce sont eux. « Faites-les monter », dit-il. La princesse se retire, et il passe dans sa chambre à coucher, non pour prendre son revolver qu'il avait déjà dans sa poche comme toujours, mais pour mettre une jaquette.

Victor Noir et Fonvielle, sans même attendre de réponse, agissant comme s'ils étaient chez

eux, s'étaient engagés dans l'escalier, et, sur le palier, avaient rencontré la femme de chambre qui venait les appeler. Ils entrent, le chapeau sur la tête, dans la salle d'armes, « avec un air railleur », a raconté Floquet, ce qui veut dire d'un air insolent : « Il est là, le Pierre Bonaparte? » dit Victor Noir. Et montrant la porte du salon : « Est-ce là qu'il faut entrer? » Sur un signe affirmatif, ils ouvrent la porte et s'avancent. Le prince ne se fait pas attendre. Dans leur attitude aussi embarrassée que menaçante, il voit la gaucherie de goujats sans savoir-vivre et la raideur de démocrates résolus à ne pas se laisser intimider par un prince. Fonvielle dépose son chapeau sur un meuble, prend dans sa poche la lettre de Grousset; Victor Noir a son chapeau à la main. Fonvielle présente au prince la lettre ouverte : « Veuillez lire, Monsieur. » Ce ton commence à agacer Pierre Bonaparte, peu habitué à être abordé de la sorte. Il jette les yeux sur la lettre et va droit à la signature : c'est celle de Grousset, non celle de Rochefort; il se croit joué. Il bouillonne, et d'un ton cassant : « Avec Rochefort volontiers, avec un de ses manœuvres, non. » Victor Noir intervient insolemment : « Lisez donc cette lettre! » Le prince, le bras à moitié levé, dans une attitude énergique et méprisante : « Elle est toute lue, en êtes-vous solidaires? » A ces mots, pour prouver sa solidarité, Victor Noir n'attend pas la fin de la phrase, se précipite en avant et lance un soufflet vigoureux sur la joue du

prince. Pierre Bonaparte sort son revolver de sa poche, recule de deux pas et tire. Victor Noir trébuche, met la main sur sa poitrine, regagne la porte par où il était entré, disparaît. Fonvielle effaré jette sa canne à moitié hors du fourreau, s'accroupit derrière un fauteuil, dégage son revolver de l'étui, le pose sur sa main gauche et vise. Si le coup était parti, le prince eût été atteint, peut-être tué; mais, dans son trouble, Fonvielle avait oublié de tirer la baguette et l'arme ne partit pas. Le prince qui avait vu le mouvement, tire un nouveau coup; sa balle va se loger dans le paletot de Fonvielle qui, affolé de terreur, se baisse, se glisse derrière les meubles, gagne la porte la plus rapprochée, celle de la salle de billard. Pendant cette évolution le prince l'avait à merci : un mouvement de son doigt et il le tuait raide. Mais ne le croyant plus dangereux, il l'avait laissé aller. Fonvielle traverse la salle de billard, s'arrête sur le seuil de la salle à manger, se retourne menaçant, échappe à un autre coup de revolver provoqué par sa menace, s'élance dans l'escalier de service et se jette dans la rue en criant : « A l'assassin! » Il voit, étendu sur le trottoir, baigné dans son sang, Victor Noir râlant. A ce moment surviennent les témoins en retard de Rochefort. « N'entrez pas dans cette maison, leur crie Paschal Grousset, on y assassine! »

Victor Noir, transporté dans une pharmacie voisine, rend le dernier soupir sans avoir proféré une parole. Millière et les autres ameutent

la foule, la provoquent à prendre la maison d'assaut. Le prince fait fermer toutes les portes, met ses enfants à l'abri au fond du jardin, et sa femme et lui, armés chacun d'un fusil, et postés sur les marches de l'escalier, attendent les assaillants. Cependant, la police est accourue et a mis le bon ordre. Le prince, rendu à lui-même, avertit le commissaire de police, appelle son médecin qui constate sur sa joue la trace du soufflet donné par Victor Noir. Un second médecin, le docteur Pinel, appelé par le premier, reconnaît également l'ecchymose, ainsi que des amis accourus, parmi lesquels était Paul de Cassagnac.

Cependant le prince avait écrit à Conti . « Je me hâte de vous avertir du très grand malheur qui est arrivé. Deux journalistes de la *Marseillaise* sont venus me provoquer. L'un m'a frappé, l'autre m'a menacé de son pistolet à six coups. J'ai tiré, je crois que j'en ai tué un. J'ai envoyé chercher sergents de ville et commissaire de police. »

La nouvelle du meurtre ne trouva pas le commissaire de police à son bureau ; il était à la Préfecture. Son secrétaire, à son défaut, se rendit rue d'Auteuil, et, le prince lui ayant donné sa parole qu'il se tiendrait à la disposition de la justice, il comprit avec une promptitude intelligente que l'urgent était d'enlever aux énergumènes le cadavre que quelques-uns parlaient de transporter aux bureaux de la *Marseillaise*, rue d'Aboukir. Il le fit déposer au domicile

de la famille Noir, à Neuilly. A 5 heures le commissaire arriva de la Préfecture de police, mais sans instructions, parce qu'à son départ on n'y connaissait pas encore le meurtre. Il procéda aux constatations légales, recueillit les premières dépositions du prince, et lui fit renouveler sa parole d'honneur de ne pas s'éloigner.

De retour à son bureau, il reçut ses instructions. Pietri, informé par un de ses agents, au sortir de la Chambre, envoyait l'ordre de s'assurer du Prince. A six heures, Pierre Bonaparte était écroué à la Conciergerie.

Pietri, de son côté, se rend à la gare à la rencontre de l'Empereur qui revenait de la chasse, et qu'il veut avertir. Depuis l'avènement de son ministère libéral, le souverain se montrait épanoui et, comme il l'avait dit au Corps législatif, semblable à un homme qui vient de déposer un lourd fardeau et respire plus à l'aise. La terrible nouvelle le consterna; il fallut le soutenir pour le faire monter en voiture.

II

A quatre heures et demie, je venais de terminer mon premier combat avec les révolutionnaires de la Chambre, et je rentrais à la Chancellerie d'où je comptais aller aux Tuileries demander à l'Empereur de signer le rapport sur Ledru-Rollin, terminé le matin. On vint m'apprendre le fait d'Auteuil, sans détails. Néan-

moins je télégraphiai aussitôt à Pietri d'arrêter le prince, et je prescrivis à Philis de préparer un décret portant convocation de la Chambre des mises en accusation de la Haute Cour. L'Empereur venait de rentrer avec Pietri. Je le trouvai encore bouleversé et les yeux pleins de larmes. Je lui dis que, quoique croyant le prince absolument incapable d'un guet-apens, j'avais télégraphié, puisqu'il avait commis un meurtre, l'ordre de son arrestation. Pietri m'apprit qu'il avait déjà donné le même ordre. « Cela ne suffit pas, dis-je, il faut commencer, sans perdre une minute, une instruction criminelle, et Votre Majesté va recevoir un décret de convocation de la Chambre des mises en accusation de la Haute Cour, que je la prie de signer. » L'Empereur approuva ce que j'avais fait et ce que je proposais.

Je le priai ensuite de lire, malgré son émotion, mon rapport sur Ledru-Rollin, dont je considérais la publication comme de nature, non à contre-balancer, mais à atténuer un peu l'effet de la nouvelle qui allait éclater le lendemain matin sur Paris. Il lut et signa sans dire un mot. Vers six heures et demie, à la Chancellerie, je trouvai une carte de Rochefort et de Millière qui, pendant mon absence, étaient venus me demander justice. Ils annonçaient qu'ils reviendraient. Adelon, mon chef de cabinet, expédia aux journaux la petite note suivante : « Aussitôt que M. le garde des Sceaux a appris le fait qui s'est passé à Auteuil, il a

ordonné l'arrestation immédiate de Pierre Bonaparte. L'Empereur a approuvé cette décision ; l'instruction est déjà commencée. »

En effet nous n'avions pas remis au jour suivant l'ouverture de cette instruction. Dans la soirée même un de nos juges les plus intelligents et les plus actifs, Brenier, interrogea Pierre Bonaparte et Fonvielle et les confronta. Les deux versions qui se sont combattues jusqu'à la fin de ce procès se produisirent aussitôt. Le prince répéta son récit du premier moment, dont il ne s'est jamais departi, et quoique, en sa qualité de prince, il fût justiciable de la Haute Cour, il demanda instamment d'être renvoyé devant le jury du droit commun. Fonvielle, près du cadavre, dans l'exaltation du drame, s'était écrié devant plusieurs personnes dignes de foi : « Il a tué mon ami, mais c'est égal ; il a reçu un bon soufflet ! » Redevenu maître de lui-même, il arrêta le système qui, désormais, continuera à rester le sien. Il aurait dit au prince en l'abordant : « Monsieur, mon ami Victor Noir et moi, nous venons de la part de M. Paschal Grousset remplir une mission que cette lettre expliquera ». Le prince aurait répondu : « Vous ne venez donc pas de la part de M. Rochefort et vous n'êtes pas de ses manœuvres? — Veuillez lire cette lettre, Monsieur, et vous verrez qu'il ne s'agit pas de M. Rochefort. » Le prince aurait pris la lettre que Fonvielle lui tendait, l'aurait lue, froissée, jetée sur une chaise, et, revenant vers ses visiteurs, aurait

dit : « J'ai provoqué Rochefort parce qu'il est le porte-drapeau de la crapule. Quant à M. Grousset, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces charognes? — Monsieur, aurait répondu Fonvielle, nous venons loyalement et courtoisement vous demander une réponse. — Êtes-vous solidaires de ces misérables? aurait répété le Prince en l'interrompant. — Nous sommes solidaires de nos amis. » Surquoi, s'avançant subitement, le Prince aurait donné un soufflet à Victor Noir, fait un ou deux pas en arrière, tiré de sa poche un revolver, sur lequel il avait la main, et fait feu. Victor Noir chancelant sortit par la porte de la salle d'armes; le Prince dirige alors contre Fonvielle son arme et fait feu sur lui à bout portant. Abrité par un fauteuil, Fonvielle aurait tiré de son étui son pistolet, et le Prince qui se ruait sur lui, le voyant armé, recule et le vise encore. Fonvielle se rend compte du guet-apens dans lequel il est tombé et ne songe plus qu'à s'enfuir; ne pouvant se diriger vers la porte par où son ami était sorti, parce que le prince était posté debout, il s'élance par celle du billard tandis que le prince tire un troisième coup qui perce son paletot. Il se précipite dans l'escalier en criant à l'assassin! et, en débouchant dans la rue, il trouve sur le trottoir Victor Noir qui râlait.

Sauf le fait matériel du soufflet donné ou reçu, et la conviction de chacun des acteurs que l'un avait tendu un guet-apens à l'autre,

tout différait dans les deux versions, mais il faut convenir que la vraisemblance, avant même toute discussion, n'était pas dans le récit de Fonvielle. Comment ! voilà le prince en présence de deux personnes, chargées, il est vrai, d'une mission hostile, mais qui sont elles-mêmes inoffensives, et il fait feu sur elles sans motif ! Et avant de faire feu il donne un soufflet ! Il tient le pistolet d'une main et de l'autre il frappe ! Il soufflette et il tue en même temps ! Mais ce serait simplement incroyable. Et puis, si, comme le prétend Fonvielle, le prince eût frappé Victor Noir, est-ce que celui-ci, jeune, ardent, impétueux, se serait laissé souffleter sans bondir sur l'agresseur, est-ce qu'il lui aurait laissé le temps de se reculer et de faire feu ! Qui peut le croire ?

Brenier, à une heure avancée de la soirée, se rendit à Neuilly, et donna l'ordre, au nom de la Justice, de ne pas emporter le cadavre. Et comme tous ceux qui, avant lui, avaient jeté les yeux sur la face pâle du malheureux jeune homme, il ne reconnût aucune trace semblable à celle si apparente sur la joue du prince Pierre. Il chargea les docteurs Tardieu et Bergeron de procéder à l'autopsie le lendemain.

Ainsi, le crime avait été connu à la police ou au ministère, de cinq à six heures, et, avant la fin de la nuit, le prince était écroué, les deux acteurs principaux interrogés et confrontés, les experts chargés de l'autopsie désignés, la Chambre de mise en accusation de la Haute Cour convoquée. Était-il possible d'ouvrir

l'œuvre justicière avec plus de promptitude? Si Rochefort, comme il l'avait annoncé, était revenu me voir, et m'avait mis en mesure de le lui expliquer, il aurait reconnu la justesse du premier mouvement qui l'avait porté à se confier à notre justice. Mais il ne revint pas. A son retour à la *Marseillaise* il était tombé au milieu de furibonds accourus de tous les côtés, que cette catastrophe imprévue remplissait d'espérances folles. « C'était, disaient-ils, bien autre chose que l'affaire Baudin ; on avait un cadavre, il fallait acheter un terrain au Père-Lachaise, et l'y porter tout le long des boulevards; une immense multitude accourrait et, au point favorable à la stratégie de l'émeute, on commencerait la révolution. Qu'aurait-on en présence de soi? Des ministres libéraux, inexpérimentés, qui voudraient faire les magnanimes dans la crainte de perdre leur renom de libéralisme. Étourdis, troublés, abasourdis par la clameur violente, répétée, générale, ils laisseraient tomber de leurs mains, novices et sans poigne, l'Empire dont ils étaient le dernier rempart. » Leur illusion, qui ne se rendait pas compte de la différence des temps, les entraînait jusqu'à dire : « Qui sait? on pourrait avoir, comme en 1848, le spectacle d'une armée mal commandée ou tardivement engagée, débordée par la houle populaire et emportée par elle! Le gouvernement dût-il triompher, il n'y réussirait qu'au prix de sanglantes exécutions et ne se relèverait plus d'un tel odieux. »

Rochefort, entraîné, donna dans la *Marseillaise* du 11 au matin, le rendez-vous insurrectionnel aux obsèques, fixées au 12 : « *Tentative d'assassinat commise par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte sur le citoyen Ulric de Fonvielle.* — J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage. Notre collaborateur Paschal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte. Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets, qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile. Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez? »

Il n'y avait pas, dans cet article abominable, une de ces manifestations, même déréglées, de la pensée humaine, en faveur desquelles j'avais demandé une immunité complète, c'était un appel direct aux armes, un de ces actes tombant sous le coup du Code pénal, contre lesquels j'avais maintenu le droit de la répression sociale. Rochefort fût-il monté sur une borne, et eût-il dit ce qu'il venait d'écrire, il n'y aurait eu aucune contestation sur la légitimité d'une poursuite : pouvait-il en exister davantage

parce qu'au lieu d'être entendues par quelques passants, ses paroles incendiaires allaient être portées en quelques heures à des multitudes? Du reste l'article a été caractérisé par les amis mêmes de son auteur. « Dans la *Marseillaise*, écrit Flourens[1], Rochefort avait fait un appel formel aux armes. »

Après un malheur dont nous n'étions à aucun degré responsables, spontanément nous avions dit : « Justice ! » On nous répondait : « Bataille ! » Nous acceptâmes la bataille, avec la résolution de la mener vigoureusement, sans emportement, mais sans tergiversation et sans reculade. Je fis saisir la *Marseillaise*, et je mandai le procureur général. Nous rédigeâmes ensemble une demande en autorisation de poursuites à déposer au cours de la séance, et je me rendis aux Tuileries avant le Conseil. Le prince Napoléon m'y avait devancé. A la lecture de l'article de la *Marseillaise*, il avait eu la même impression que moi et il était accouru. L'Empereur attendait dans son cabinet l'heure de notre réunion. Lorsqu'on lui annonça le Prince, il pensa que celui-ci venait lui apporter quelque conseil de faiblesse. Il ne le laissa pas entrer, alla au-devant de lui, et, embarrassé comme il l'était toujours à la perspective d'une discussion, lui dit : « Que veux-tu? viens-tu me parler de l'article de Rochefort? — Oui, je viens dire à Votre Majesté qu'il faut prendre un parti immé-

1. *Paris livré*, p. 5.

diat. — Sans doute, mais dans quel sens? — Il faut poursuivre. — Ah! si tu penses ainsi, fait l'Empereur rassuré, entre dans mon cabinet. Et Ollivier? Sais-tu ce qu'il pense? — Non, je ne l'ai pas vu, mais je crois qu'il sera de mon avis. » — Alors la figure de l'Empereur s'éclaira. J'arrivai quelques instants après et j'exprimai avec vigueur l'opinion que le Prince m'avait supposée. Le conseil des ministres approuva sans débat notre résolution.

L'article de Rochefort avait été le premier acte de l'affaire. Son interpellation à la Chambre fut le second. Il ne fut pas moins violent. Rochefort commença : « Un assassinat a été commis hier sur un jeune homme couvert d'un mandat sacré, celui de témoin, c'est-à-dire de parlementaire, dans une affaire d'honneur. L'assassin est un membre de la famille impériale, cousin germain de l'Empereur. Je demande à M. le ministre de la Justice s'il a l'intention d'opposer au jugement et à la condamnation probable de ce personnage la fin de non-recevoir qu'on oppose ordinairement à ceux qui ont été frustrés ou même bâtonnés par de hauts dignitaires de l'Empire. — Messieurs, la situation est grave, l'agitation est énorme. L'assassiné est un enfant du peuple et le peuple demande à juger lui-même l'assassin *(Vives exclamations!)* c'est-à-dire qu'il demande le jury. On en est à se demander si la famille Bonaparte a le privilège des coups de pistolet. *(A l'ordre! à l'ordre!)* Je déclare ici qu'en présence des faits qui se sont

passés hier, en présence des faits qui se sont passés depuis longtemps, on se demande si on est sous les Bonaparte ou sous les Borgia. » Au milieu des exclamations indignées de l'Assemblée, le président rappelle l'orateur à l'ordre. Je montai aussitôt à la tribune et je tâchai, sans me départir de ma modération systématique, que les conspirateurs apprissent à qui ils auraient affaire. « Un événement douloureux... *(Rochefort. — Un événement douloureux!... Mais ce n'est pas seulement un événement, c'est un assassinat. — (Allons donc! — N'interrompez pas!)* Si M. Rochefort connaissait un peu mieux ces règles de la justice, dont il se prétend l'unique représentant, il saurait que, lorsqu'un citoyen est mis sous la main de la justice, sous une accusation quelconque, il n'appartient à personne de devancer la décision de la justice et de le flétrir. *(Très bien! très bien!)* Et ce n'est pas de moi, qui représente la magistrature française, qu'on obtiendra un tel oubli des convenances. *(Approbation.)* Un événement douloureux s'est produit hier. Dès que le ministre de la Justice en a été instruit, il a immédiatement donné l'ordre de procéder à l'arrestation du prince Pierre Bonaparte. J'ai soumis, en conséquence, immédiatement à la signature de l'Empereur un décret qui convoque la Haute Cour. Ce que je tiens à dire, parce que vous avez parlé comme quelqu'un qui l'ignore et parce qu'il importe que le pays le sache, c'est qu'il ne s'agit pas de renvoyer la connais-

sance de l'inculpation relevée contre une personne appartenant à la famille de l'Empereur devant des juges sans dignité et sans indépendance. Je ne tolère pas, Monsieur, que vous disiez d'aucun magistrat qu'il manque de dignité et d'indépendance. *(Très bien ! très bien ! — Rochefort : Je consulte mes condamnations... — Laissez parler !)* » Vous n'avez qu'à consulter ceux de nos collègues qui siègent à côté de vous, et qui, tous les jours, exercent leur profession devant les tribunaux : ils vous répondront que la magistrature française ne manque ni de dignité ni d'indépendance. *(Très bien ! très bien !)* Elle ne se compose pas seulement de magistrats, et, loin d'être privée de la garantie sociale et individuelle qui résulte d'un jury, elle se compose d'un jury plus nombreux que le jury ordinaire, choisi par la voie du tirage au sort parmi les conseillers généraux de tous les départements. Vous faites, à chaque instant, appel à l'opinion publique du pays ; pourquoi donc vous plaignez-vous que le pays tout entier, et non pas seulement la ville de Paris, soit le juge du prince Bonaparte ? *(Vive approbation.)* Le Gouvernement a rempli son devoir... *(Oui ! oui !)* il l'a rempli avec fermeté, avec promptitude, avec décision. *(C'est très vrai ! — Très bien ! très bien !)* N'exagérons pas la gravité de la situation : un homicide a été commis par un personnage haut placé ; nous le poursuivons, et nous prouvons que, fidèles aux principes démocratiques, nous soumettons les grands comme les

petits à la justice du pays. *(Vives et nombreuses marques d'approbation.)* Quant à ces excitations par lesquelles on essaye de soulever le sentiment populaire en parlant d'« homme du peuple tué » et en publiant dans les journaux des images sanglantes de nature à échauffer les imaginations, exalter les têtes, nous les contemplons sans crainte : nous sommes la loi, nous sommes le droit, nous sommes la modération, nous sommes la liberté. Si vous nous y contraignez, nous serons la force. »

Ces dernières paroles, que je prononçai lentement, d'une voix grave, sans fanfaronnade, les yeux fixés sur Rochefort, furent accueillies par une explosion de bravos et d'applaudissements. Et pour les souligner encore mieux et prouver sans retard que les actes ne démentiraient pas les paroles, je fis immédiatement après déposer sur le bureau la demande en autorisation de poursuites du procureur général. La Chambre renvoya l'examen de cette demande au lendemain dans les bureaux.

III

Pendant toute la journée, le meurtre de Victor Noir fut l'objet des conversations passionnées dans tous les quartiers de Paris. On colportait une photographie représentant le pauvre garçon sur son lit de mort. La jeunesse se prête aisément à une transformation idéale.

On le dépeignait, comme un héros immaculé, en route vers la gloire, l'amour et le bonheur; il était beau, il avait une fiancée qui l'était plus encore, et, par contraste, on montrait le prince Pierre, sous la figure d'un monstre, assassin en Italie, duelliste à New-York, déserteur en Afrique, meurtrier en Albanie, souffleteur de vieillards à Paris, laissant sur son passage des traces de sang. On racontait qu'avant de partir pour la maison de meurtre, Victor Noir s'était fait ganter une main par sa belle-sœur, l'autre par sa fiancée; et à toutes deux, une heure après, on rapportait un cadavre!

Ces rumeurs étaient recueillies, colportées, envenimées par les journaux du soir, le récit de Fonvielle présenté comme une certitude. A l'explosion mélodramatique d'une douleur qu'ils ne ressentaient pas, les journalistes mêlaient des injures contre le prince et les Bonaparte rendus tous responsables de ce monstre. Tous ces articles étaient odieux. Un cependant, signé par Vermorel, les dépassa. Il avait paru dans un encadrement de deuil, avec ce titre : « Assassins » : « Désormais il ne doit plus y avoir d'hésitation. Il faut que tous les gens de cœur déclarent la *vendetta* à tous les membres de la famille Bonaparte et à tous ceux qui oseront prendre sa défense et se déclarer solidaires de ses actes. En même temps que M. Victor Noir, nous avons à venger les victimes du boulevard Montmartre et tous les malheureux connus et ignorés qui ont été

assassinés depuis dix-huit ans. Il faut en finir avec ces provocations, avec ces guet-apens, avec ces infamies, avec ces turpitudes, avec ces hypocrisies ! La conscience de l'humanité étouffée depuis dix-huit ans crie : *Vengeance !...* »

Dans la soirée du 11, le mouvement de réprobation contre le prince Pierre était presque unanime. Je ne crois pas qu'il se soit souvent élevé, contre un gouvernement, une telle tempête de sensibilité et d'indignation. Les révolutionnaires, qui avaient soufflé le feu, étaient tellement entraînés eux-mêmes par leurs propres provocations, qu'ils ne doutaient pas de voir le lendemain la chute de l'Empire. Les réunions publiques furent des rendez-vous de révolution. A la salle Molière le président invite l'assemblée à se lever et à se découvrir. Il déploie un crêpe noir, en couvre le bureau, et dit : « Citoyens, le moment est solennel, nous devons resserrer nos rangs en présence du crime épouvantable qui vient d'être commis. Nous n'avons pas le droit de nous compromettre ce soir : à demain à une heure, à Neuilly. — Oui, oui ! nous irons tous », reprend l'assistance. A Belleville on avait aussi déployé un crêpe noir sur le bureau. Les orateurs traitent les membres de la famille impériale de coquins, misérables, canailles, assassins, voleurs, reptiles, et s'excitent à les assassiner le lendemain. « Il faut que demain, dit Flourens, le drapeau de la République soit triomphant. » Rochefort invite à amener au convoi tous ceux qu'on pourra entraîner : « Nous

rendrons ainsi plus imposante une manifestation[1] qui prouvera au tyran que nous sommes unis et las de courber la tête devant le despotisme et l'assassinat. — Demain à cette heure, disaient-ils tous, l'Empire aura été renversé. » A Neuilly, dans la maison du mort, l'agitation n'était pas moindre : la police craignait qu'on enlevât le corps pour le porter à la *Marseillaise*, les démagogues, qu'on s'en emparât pour éviter les funérailles. Les uns veillaient sur les autres.

De notre côté, nous ne restions pas inactifs. La vente de la photographie de Victor Noir mort avait été interdite, le permis d'inhumation au Père-Lachaise refusé, l'article de Vermorel déféré à la justice. Enfin, nous nous réunîmes aux Tuileries en une sorte de conseil de guerre composé du général Le Bœuf, du maréchal Canrobert, commandant le 1er corps d'armée de Paris, du maréchal Bazaine, commandant de la Garde impériale, du préfet de police, de Chevandier et de moi. Chevandier demanda préalablement que l'initiative des mesures répressives lui fût laissée et que la force militaire n'agît que sur sa réquisition ou celle des agents auxquels il déléguerait ses pouvoirs : il entendait rester seul responsable de tout, mais à la condition qu'il dirigerait tout. Son exigence était conforme à la loi et ne fut pas contestée.

1. Être allé au convoi de Victor Noir a été considéré comme un acte de civisme républicain. Sadi Carnot, ayant à recommander un candidat aux élections, disait : « Il a été au convoi de Victor Noir. »

A mon tour, j'insistai pour qu'on s'écartât des errements suivis en pareille occurrence. Il était admis, en cas de menace de troubles, qu'on devait tenir les troupes consignées et ne les montrer que lorsque l'émeute était caractérisée. Je demandai que, tout en évitant les inconvénients d'un stationnement prématuré en contact avec la foule, on déplaçât les troupes ostensiblement et les envoyât bruyamment occuper les positions fixées, avant tout commencement d'émeute. Décidés à une répression énergique, nous ne devions rien négliger pour en éviter la pénible nécessité. J'étais convaincu que, dès que les révolutionnaires verraient des soldats dans les rues, leur ardeur se calmerait et qu'ils rentreraient sous terre. Les militaires firent quelques objections, mais l'Empereur se rangea de mon côté, et le point fut accordé.

Là-dessus nous arrêtâmes le plan des opérations. On n'enverrait à Neuilly ni troupes ni police; on laisserait ce champ libre aux émeutiers; ils pourraient y circuler, hurler, manifester, haranguer, promener leur mort sans obstacle. Notre action ne commencerait que si, au lieu de se rendre au cimetière de Neuilly, ils se dirigeaient sur le Père-Lachaise. Nous les laisserions alors arriver jusqu'au Rond-Point, où les attendraient les forces de police et une brigade de cavalerie légère venue de Versailles. Des batteries d'artillerie appelées de Vincennes, un régiment de la Garde, un régiment de cui-

rassiers de Courbevoie recevraient l'ordre de marcher derrière la manifestation et de la suivre en laissant toujours cinq cents pas entre elle et les chevaux. Le convoi était annoncé pour onze heures. Il était probable, à cause des retards inévitables, qu'il ne se mettrait pas en route avant midi. Si les meneurs marchaient sur les Champs-Élysées, ils pouvaient y arriver vers une heure et demie. Il fut donc entendu que police et troupes se trouveraient au lieu assigné à une heure. Le préfet de police y enverrait ses agents, et le maréchal Canrobert ses soldats. Enfin nous résolûmes d'interdire toutes les réunions publiques annoncées pour le soir. « Il faut, me dit Le Bœuf en sortant avec moi, que l'Empereur ait une bien grande confiance en vous, pour vous accorder ce déploiement ostensible de troupes, qu'il a toujours refusé. » « Pourquoi, disait en même temps Bazaine à l'Empereur, tant de ménagements? Il faudrait sabrer les émeutiers, dès qu'ils se montreraient n'importe où, et la révolution serait ainsi décapitée. » L'Empereur répondit qu'il n'agirait que suivant l'avis de ses ministres.

IV

Les peuples sont plus exacts encore que les rois, car toujours ils devancent les rendez-vous. Le lendemain 12, dès dix heures du matin, de tous les coins de Paris, à pied, par le chemin

de fer et par les omnibus, on s'acheminait, isolément ou par groupes, vers la maison de Victor Noir. Les services de police établis à la barrière évaluent à cent mille le nombre de personnes qui passèrent par la Porte de Neuilly. Cette foule se composait d'éléments bien divers; il y avait des ouvriers et des étudiants, un bouquet d'immortelles à la boutonnière; il y avait les chefs révolutionnaires et leurs adeptes avec des armes cachées sous leurs vêtements; il y avait le monde souterrain, « cette hideuse contre-société occulte qui vit sous la société publique », décrite par Eugène Sue et Victor Hugo, qui sort de sa nuit aux jours de troubles, cherchant une proie; il y avait des badauds, venus là comme au feu d'artifice, chantant des refrains populaires empruntés au répertoire des cafés-concerts; il y avait tout ce monde féminin qui court après les distractions ou après les émotions et qui venait à Neuilly comme il va sur la place de la Roquette un jour d'exécution. Des personnages lugubres circulaient dans les groupes et donnaient des mots d'ordre. Sans doute les curieux étaient en plus grand nombre que les hommes d'action, et la passion politique comptait à peine à elle vingt à quarante mille individus; mais parfois, dans les jours sombres, il passe sur les foules des souffles étranges qui les mènent où elles n'avaient pas l'intention d'aller. Il suffit d'un cri jeté... On comptait sur ce cri.

Parmi les chefs accourus, on remarquait Flourens, Vermorel, Delescluze, Ulric de Fon-

vielle; dans l'ombre se glissait Blanqui, qui, supposant que la journée serait meurtrière, était allé la veille dire adieu à sa sœur. Aucun des députés de la Gauche n'était présent, et cette absence était vivement censurée. Dès le matin plus de quatre cents personnes stationnaient aux abords de la maison. A neuf heures, le père de Victor Noir arrive, regarde un instant son fils étendu, pose un doigt sur son front et dit : « Victor, écoute; ton père ne demande qu'une chose, justice, non pas la justice des princes à l'homme du peuple, mais une justice légale, loyale et véritable, autrement je rentre dans mon droit, un Corse t'a frappé, en Corse j'agirai. » Vers une heure paraît Rochefort; on l'acclame, mais quelques voix arrêtent cette manifestation inconvenante. Les émeutiers étaient évidemment décontenancés d'être laissés à eux-mêmes, libres de suivre leurs inspirations. Le moindre déploiement de forces motivant une reculade les aurait mis à l'aise et tirés de perplexité. « A Paris! à Paris! » criaient les fous et les héroïques, en tête desquels était Flourens. — Non, répondaient les timides et les sages, à Neuilly! » Le frère de Victor Noir s'opposait, au nom de la famille au transport à Paris. Les énergumènes se moquaient bien de la famille. « Le corps est à nous, répondit Flourens, nous le voulons. Pas un soldat de la garnison de Paris qui ne sympathise avec les vengeurs du pauvre assassiné. Après avoir essuyé une fois le feu de l'armée, si nous avons le courage de marcher tous en

avant, portant notre mort dans nos bras, elle fraternisera avec nous. De pareils accidents ne se présentent qu'une fois dans la vie d'un peuple, ne pas en profiter serait une couardise. »

Mais Rochefort, soufflé par Delescluze, se présente à une fenêtre du second étage et dit : « Citoyens, en présence d'un événement aussi grave, d'une situation aussi difficile, je comprends qu'il est impossible de conserver la modération que commandent les intérêts de notre belle cause. Des obstacles insurmontables nous attendent à Paris. Le gouvernement, je le sais de source certaine, a pris des dispositions stratégiques formidables. Il est à peu près impossible de porter le corps de Noir dans Paris. L'ennemi, toujours prêt à nous écraser, nous attend de pied ferme. Nous sommes en nombre, je suis heureux de le constater, pour le repousser, mais il est armé et bien armé, et vous, citoyens, vous ne l'êtes pas! Ah! vous ne savez pas que ce serait courir à une mort certaine, car le gouvernement n'attend que ce moment pour en finir à jamais avec la République, déjà forte et bien défendue. Quant à notre vengeance, nous l'aurons! Jamais un gouvernement sur la pente ne s'est relevé quand il a commencé à glisser. Sa chute est proche, sa chute est fatale! C'est pourquoi je vous demande patience et calme. Conduisons notre frère au cimetière de Neuilly et descendons sans trouble dans Paris. »

Pourquoi ces conseils de calme succédant, au

moment décisif, aux incitations furibondes de la veille? Parce que la veille on espérait décontenancer le gouvernement, parce que la veille, l'autorisation de poursuites n'étant pas déposée, Rochefort n'avait pas dans ses oreilles le bruit de mes paroles : « Si vous nous y contraignez, nous serons la force. » Des réclamations emportées accueillirent ces exhortations. Delescluze confirma les sages paroles de Rochefort : « Il faut se conformer aux vœux de la famille de Victor Noir. Il faut laisser le convoi se diriger vers le cimetière de Neuilly. *(Non! non!)* Citoyens, à Neuilly! à Neuilly! » *(Oui! oui!)*

« En toute entreprise dangereuse, audacieuse, il suffit, dit avec désespoir Flourens en racontant sa déception, qu'un conseil de prudence se fasse entendre avec quelque autorité pour que l'instinct du salut individuel domine chez la plupart, étouffe le courage, la toute-puissante audace[1]. » Rochefort et Delescluze l'emportèrent. Vers trois heures et demie on parvient péniblement à descendre le corps et à le poser sur le corbillard. Un cordon rouge attaché aux coins du cercueil reliait entre eux les amis et les coreligionnaires, Rochefort se place sur la planchette de dessus du corbillard comme une sentinelle pour garder un dépôt. De là, de temps en temps, il apaise la multitude. L'affluence est extraordinaire ; on garde un silence farouche ; les arbres sont chargés de grappes d'hommes,

1. Flourens, *Paris livré*, p. 6.

le cercueil couvert de bouquets de lilas blancs. Au coin du boulevard d'Inkermann une couronne d'immortelles lancée d'un étage supérieur semble tomber du ciel, on la passe de main en main jusqu'au cercueil. Le cortège arrive lentement, sans encombre, jusqu'à la grande avenue de Neuilly : il va tourner le dos aux Champs-Élysées et se diriger vers le cimetière. Là un nouveau combat s'engage. Les cris : « A Paris ! Vengeance ! Vive la République ! A bas les Bonaparte ! » retentissent. Des ouvriers et des étudiants détellent les chevaux, s'attellent au char funèbre et, exaltés par Flourens, s'efforcent de le diriger vers Paris. Louis Noir résiste : « Vous oubliez le respect dû aux morts ! » s'écrie-t-il. Les cris redoublent, la confusion est inexprimable, on peut croire que les violents vont enfin l'emporter et réaliser leur projet. Rochefort pâlit. « J'étouffe, un peu de place. » On lui apporte un verre d'eau ; il l'écarte de la main et refuse de le prendre. « Conduisez-moi dans une maison, je n'en puis plus. » Quatre hommes l'aident à descendre, le soutiennent par les épaules et par les jambes et le conduisent dans un magasin d'épicerie de l'avenue. A ce moment on aperçoit à longue distance la cavalerie qui de Versailles se dirigeait sur l'Arc de Triomphe et, plus près, le régiment de la Garde et les cuirassiers arrivant de Courbevoie. Les effets de cette apparition furent foudroyants. Il n'y eut plus d'hésitation ; les prudents reprirent le dessus et le convoi retourna vers le cime-

tière. L'enceinte était déjà envahie par une masse de curieux, qui avaient escaladé les murs de clôture, brisé les tombes et les grilles et s'étaient juchés sur les arbres. Ils poussaient avec frénésie leurs cris de mort et de vengeance. Louis Noir suivait le cercueil qu'on amenait à bras. Une pluie de bouquets, et de couronnes est jetée au milieu du redoublement de clameurs. Millière prend la parole : « Le sang de Victor Noir fait déborder la coupe déjà pleine. » Flourens lui succède et promet des représailles contre le bandit corse et sa famille. Louis Noir explique pourquoi il s'est opposé à la marche sur Paris : « Mais si le misérable assassin ne monte pas sur l'échafaud, le sang vengera le sang. » Ulric de Fonvielle débite son récit de l'événement et le termine en criant par trois fois : « Nous te vengerons ! nous te vengerons ! nous te vengerons ! » Amouroux jure de même, la foule jure avec lui et hurle : « Vive la République ! Mort à Bonaparte ! » « Maintenant, reprend Amouroux, silence ! et à Paris. » Rochefort ranimé s'était fait conduire au cimetière. Lorsqu'il arriva, les discours étaient terminés, et il se borna à dire : « Méfions-nous des sergents de ville. »

A la sortie du cimetière à quatre heures vingt se forme une bande immense d'individus, composée surtout d'hommes armés, qui occupe la largeur de l'avenue et, aux chants de la *Marseillaise* et des *Girondins*, se dirige vers l'Arc de Triomphe, Rochefort l'accompagne en voi-

ture, acclamé de temps en temps. Aux barrières on force les grilles fermées ; les pelotons de sergents de ville massés derrière les remparts se bornent, conformément à leurs instructions, à constater la violence commise, qui met les émeutiers en état d'insurrection. A l'Arc de Triomphe, les chaînes sont escaladées, la foule s'entasse autour du monument et pousse un cri formidable : « Vive la République! » puis elle reprend sa route. Elle va ainsi sans encombre jusqu'à la hauteur du Palais de l'Industrie. Là elle trouve l'obstacle qui en un moment met un terme à sa saturnale.

V

Le ministre de l'Intérieur, Chevandier de Valdrome, avait pris ses dispositions avec une précision irréprochable. Après avoir fait occuper fortement le ministère de manière à le protéger contre toute surprise et à demeurer en communication avec les points menacés, il arriva à cheval, à une heure, au Palais de l'Industrie où, d'après les combinaisons stratégiques arrêtées la veille, il devait attendre l'émeute et lui barrer le chemin. Il y trouva, exactes au rendez-vous, les forces de police commandées : cinquante sergents de ville sous la direction d'un commissaire et d'un officier de paix. La division de cavalerie légère attendue de Versailles n'était pas arrivée. Sur tous les autres points également

les troupes n'étaient pas venues occuper leur position. Supposez maintenant qu'à Neuilly les révolutionnaires eussent montré la résolution qui leur manqua, qu'au lieu de perdre le temps à discuter pour savoir s'ils iraient ou non à Paris, il se fussent groupés, compacts et unis, derrière Flourens et engagés dans l'avenue de la Grande-Armée, puis dans celle des Champs-Élysées, ils arrivaient de une heure à deux au Palais de l'Industrie, et n'y trouvaient que cinquante sergents de ville, commandés par le ministre de l'Intérieur; ils les écrasaient et, armés de leur cadavre, se seraient engagés sans obstacle sur la ligne des boulevards. Quels malheurs ne seraient pas survenus? L'instinct qui poussait Flourens à aller en avant était comme divinatoire. Ce jour-là, Rochefort, sans s'en douter, nous rendit un grand service.

Chevandier ne laissa apercevoir à aucun de ceux qui l'entouraient sa préoccupation intérieure. Avec un sang-froid et un courage admirables, il prit ses dispositions. Il ne voulut pas exposer les hommes de police à une lutte désespérée dont l'issue eût été désastreuse. Il les fit entrer dans le poste et resta seul dans les Champs-Élysées, se demandant avec anxiété si ce seraient les troupes ou les émeutiers qui déboucheraient les premiers devant lui. Grâce à la sagesse de Rochefort, ce furent les troupes : elles se montrèrent vers trois heures sous le commandement du général de Clérembault. Le ministre de l'Intérieur, se sentant alors en force

reprit le plan primitif, auquel il avait dû provisoirement renoncer, d'empêcher l'émeute de déboucher et de gagner les boulevards. Il ordonna à la cavalerie de se masquer derrière le Palais de l'Industrie et d'envoyer, lorsqu'il l'aurait requis, un fort peloton barrer les Champs-Élysées en arrière de la ligne des sergents de ville. Après la troisième sommation on dissiperait l'attroupement, au petit trot, le sabre à l'épaule, en deux colonnes : une de ces colonnes, débouchant entre le Rond-Point et le Palais de l'Industrie, couperait en deux la masse des émeutiers arrêtée par les agents ; la seconde colonne arrivée au Rond-Point y ferait une seconde trouée ou prendrait le rassemblement en queue.

Environ trois quarts d'heure après, les insurgés se montrent. Dans leurs cris confus on distinguait : « Au Corps législatif! au Corps législatif! » — Chevandier fait barrer l'avenue par les sergents de ville, met à leur droite le commissaire de police, à leur gauche l'officier de paix, précédés de tambours, envoie l'ordre au général de Clérembault de détacher un peloton de chasseurs pour soutenir les sergents de ville et de se préparer au mouvement convenu aussitôt que la troisième sommation aura été faite. Parvenu à quelques pas de l'officier de paix, Rochefort se nomme, montre sa médaille de député et somme de laisser passer. L'officier lui répond avec parfaite politesse : « Ah! monsieur Rochefort, vous n'avez pas besoin de vous nommer, je vous connais fort bien. Si vous

voulez passer seul, vous le pouvez, quant à ceux qui vous suivent je leur barrerai le passage, et si, vous restez avec eux, malgré votre qualité de député on vous sabrera comme eux. » Pendant ce colloque les sommations se faisaient. Rochefort se rejette en arrière et crie : « C'est le moment de vous disperser ! » C'était en effet le moment, car le général de Clérembault débouchait sur le front de la foule pendant que le général Montaigu la prenait en queue. Une nichée de pierrots au milieu de laquelle on jette une pierre ne s'envole pas avec plus de rapidité que ne le firent tous ces braves à la vue de la cavalerie. Au bout de quelques minutes il ne resta sur le terrain que des chapeaux bosselés. Rochefort gagna la Chambre des Députés par une rue adjacente ; il y arriva à cinq heures.

VI

Depuis deux heures, j'étais à mon banc. La séance s'était ouverte par la déclaration de Daru, en réponse à une interpellation de Jules Simon, que les membres du Conseil privé, n'étant plus responsables, ne seraient plus admis aux délibérations des ministres. Ensuite on avait abordé la discussion du règlement. Pendant que les orateurs se succédaient au milieu de l'inattention générale, je recevais des dépêches qui me tenaient au courant de ce qui se passait. Ces dépêches étaient loin d'être ras-

surantes : celle qui se plaignait qu'à trois heures la cavalerie ne fût pas encore en position m'émut fort. Je fus non moins préoccupé d'une de cinq heures, qui nous annonçait que Rochefort, à la tête d'une foule immense chantant la *Marseillaise*, marchait sur le Corps législatif. Deux bataillons de voltigeurs de la Garde étaient massés dans la Cour de la présidence ; Le Bœuf sortit pour donner des instructions aux chefs et compléter ses dispositions de défense.

Pendant que nous attendions l'assaut de la multitude, Jules Ferry, afin que la Gauche ne déméritât pas complètement de l'émeute, demanda à interpeller le gouvernement sur l'inconstitutionnalité du sénatus-consulte qui établit une Haute Cour de justice, et sur l'inconstitutionnalité qui vicie pareillement les décrets des 10 et 11 janvier, rendus à l'égard du prince Bonaparte et du prince Murat.

Je repoussai l'interpellation : « Si l'interpellation présentée par l'honorable M. Ferry constituait une véritable interpellation, je motiverais mon opinion en disant que, dans les circonstances actuelles, au milieu d'une agitation qu'il ne faut pas accroître, il est bon, dans l'intérêt de tout le monde, que quelques jours se passent avant que nous abordions des discussions de principes qui, se rattachant à des événements irritants, se ressentiraient de l'agitation présente et l'augmenteraient. Mais, en réalité, ce n'est pas d'une interpellation qu'il s'agit : on propose à la Chambre de déclarer

inconstitutionnel un sénatus-consulte, et, comme conséquence de cette nullité reconnue du sénatus-consulte, de casser deux décrets et d'annuler des actes de procédure qui s'accomplissent en ce moment. *(C'est cela! c'est cela!)* Eh bien, la Constitution fixe la procédure à suivre pour arriver à une déclaration d'inconstitutionnalité : le simple citoyen doit employer la forme de pétition, le gouvernement la forme de proposition. Nous ne pouvons donc pas, d'une manière incidente et indirecte, permettre une usurpation de pouvoirs et laisser exercer par le Corps législatif un droit qui, constitutionnellement, est réservé au Sénat. » *(Très bien! très bien!)*

Aucune réponse, si ce n'est un appel au mépris de la Constitution, n'était opposable à mon argument. Aussi Jules Ferry changea-t-il de tactique : il soutint que le renvoi du prince Bonaparte devant la Haute Cour de justice n'était pas obligatoire; nous avions l'option de l'y déférer ou de le laisser comparaître devant la juridiction du droit commun et nous avions commis une offense à la conscience publique en préférant la juridiction exceptionnelle à la juridiction ordinaire. Je démontrai que la Haute Cour de justice étant saisie dans ce cas, par un texte formel de l'article premier du sénatus-consulte de 1858, il n'était pas un jurisconsulte parmi les jurisconsultes éminents dont j'avais demandé l'opinion, qui, comme moi, n'eût pensé que lorsqu'une juridiction, non pas exceptionnelle, mais spéciale, a été établie, dans un

intérêt d'ordre public, elle est obligatoire : celui-là même au profit de qui elle paraît instituée ne peut y renoncer. « Il est arrivé qu'un député poursuivi a déclaré qu'il renonçait à la prérogative parlementaire ; les tribunaux n'ont pas accepté cette renonciation. L'immunité qui vous couvre, ont-ils répondu, n'est pas établie dans votre intérêt ; elle est d'ordre social. La compétence fixée par le sénatus-consulte de 1858 est absolument de même nature. Fondée ou non, tant qu'elle existe, elle est d'ordre public ; elle appartient à la Constitution elle-même ; celui qu'elle couvre n'a pas plus le droit de s'y soustraire que d'y renoncer. » *(Vif mouvement d'approbation et d'adhésion.)*

En retournant à mon banc je vis Rochefort au sien et j'appris du ministre de la Guerre que la manifestation était dissipée et que le Corps législatif n'avait même pas été insulté de loin. Quelques instants après Chevandier arrive tout souriant. Rochefort lève le bras et demande la parole pour un fait personnel. Je me préparais à le recevoir à la tribune aussi vertement que notre ministre de l'Intérieur venait de le recevoir aux Champs-Élysées ; mais, probablement pour lui permettre de se dérober devant moi comme il venait de se dérober devant Chevandier, Jules Ferry réclama encore une fois la parole. Il s'engagea dans des arguties juridiques et je proposai à la Chambre de passer à l'ordre du jour, ce qu'elle fit. Sur quoi la séance fut levée à six heures, sans que Rochefort

eût insisté pour expliquer son fait personnel.

Quelques-unes des bandes dispersées aux Champs-Élysées s'étaient reformées sur d'autres points. Une suivait la rue de Rivoli, poussant des cris injurieux à la hauteur des Tuileries. Dispersée par les brigades du 1er arrondissement, elle se reforme en partie et prolonge ses démonstrations dans le faubourg du Temple jusqu'à Belleville. Du côté de la place de la Bastille et du boulevard de Sébastopol, on chercha à renverser les voitures, on essaya d'enlever un garde municipal qui revenait d'escorter un prisonnier à Mazas ; il dut se dégager en chargeant, le sabre au clair, et le pistolet au poing. Une bande tumultueuse, composée d'à peu près 2000 individus, précédée d'une sorte de drapeau rouge, se dirigea du boulevard de la Madeleine au boulevard Montmartre, en hurlant : « Vive la République ! Mort aux Bonaparte ! Vive Rochefort ! » Les services établis à la mairie Drouot la coupèrent à la hauteur de la rue Montmartre et, malgré l'infériorité de leur nombre, la dispersèrent. Cependant la nuit pouvant devenir orageuse, après m'être reposé un instant je me rendis à la Préfecture de police. Presque tous les magasins étaient fermés ; les cafés restaient ouverts. La soirée, néanmoins, fut calme ; aucune réunion publique n'essaya de se constituer. Des perturbateurs ayant parcouru le faubourg Saint-Antoine en vociférant, les boutiquiers sortirent armés de bâtons et les mirent en fuite. Une bande parcourut le fau-

bourg Montmartre et le faubourg Poissonnière en chantant et criant : on la siffla des cafés, et en une demi-heure, une centaine d'agents la mit en déroute ; c'étaient les derniers clapotements du flot qui retombaient sur eux-mêmes. À minuit je quittai la Préfecture et je passai par les Tuileries pour dire à l'Empereur que tout était fini. Je le trouvai en pantalon rouge entouré de son état-major, prêt à monter à cheval. Il me remercia affectueusement. Je me plaignis de ce que les troupes que Canrobert devait envoyer au Palais de l'Industrie à une heure ne s'y fussent pas trouvées en même temps que les sergents de ville : surpris, il me promit de s'enquérir.

Cette affaire Victor Noir, qui devait « culbuter l'Empire et le ministère » fortifia, l'un et l'autre. Elle démontra que l'Empire n'avait rien à redouter tant qu'il aurait l'énergie de se défendre, et que le ministère nouveau avait à l'Intérieur un homme intrépide dont la résolution ne serait jamais prise au dépourvu. L'avis général fut que c'était au nouveau régime que l'Empire avait dû de résister à cette menace épouvantable. Le *Journal des Débats* disait : « Nous avons vu des ministres placés depuis beaucoup plus longtemps à la tête de l'administration se tirer avec moins d'habileté de difficultés moins sérieuses. Nous avons le tort, en France, de trop nous défier des hommes nouveaux. La journée d'hier montre que des ministres n'ont pas besoin d'avoir vieilli dans le maniement et la direction des affaires pour

sortir à leur honneur de la crise la plus grave et la plus imprévue, quand ce sont des hommes intelligents, libéraux, bien intentionnés, qui jouissent de la confiance du pays. Qu'aurait pu être la journée d'hier, si l'opinion publique, au lieu d'être satisfaite par la composition du ministère du 2 janvier, avait été irritée par la formation d'un cabinet de droite? C'est une question que nous ne voulons même pas nous poser, pour ne pas avoir à y faire une réponse trop triste[1]. » — « C'est une victoire, disait Prévost-Paradol, que d'avoir traversé en paix l'affreux événement d'Auteuil et ses périlleuses conséquences. »

Mazade, le chroniqueur de la *Revue des Deux Mondes*, disait : « Un appel brûlant a été fait à la multitude, à ces haines et à ces bas instincts qui fermentent sourdement au fond des sociétés vieillies et corrompues, et un instant les intérêts alarmés ont pu craindre un choc redoutable; c'est la liberté qui a sauvé l'ordre; sans elle comme sauvegarde, un cabinet d'arcadiens se fût brisé dans une lutte fraticide; avec elle pour auxiliaire, un ministère de conservation a pu traverser pacifiquement la plus dangereuse épreuve. L'ancien système avait dit : « L'ordre, j'en réponds! » Le nouveau a dit à son tour : J'en réponds aussi, et, de plus, je réponds de la liberté[2]! » Confirmant ces appréciations diverses, l'Empereur me disait le lendemain : « Sans

1. 14 janvier.
2. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1870.

mon ministère, je n'aurais pas pu traverser cette crise. » Les félicitations recommencèrent à nous arriver de tous les côtés et parmi les plus empressées furent celles de l'épiscopat qui, de Rome, suivait nos péripéties. Mgr Freppel m'écrivit : « Je n'ai pas été surpris de voir avec quelle sûreté et quelle largeur vous avez abordé, dès votre entrée au Ministère, le problème si difficile de l'union de la liberté avec l'autorité. Il n'y a qu'une voix à Rome pour rendre hommage au calme et à la fermeté que vous déployez. » (20 janvier.)

Les révolutionnaires, dans leurs histoires frelatées ou dans leurs discours au pied du monument de Victor Noir, ont eu l'effronterie de dire : « L'Empire était blessé à mort; la balle d'Auteuil l'acheva. » Pensez le contraire! On croyait l'Empire blessé à mort, la balle d'Auteuil fut comme un fait providentiel démontrant que, sous le régime libéral, il était plus vivant que jamais. La véritable agonie qui commença le 12 janvier fut celle du parti révolutionnaire, dont le plébiscite allait bientôt sonner la dernière heure.

Après les événements viennent les comptes. Flourens irrité se retira de la *Marseillaise*, et Delescluze écarta les reproches qu'on lui adressait, en gourmandant la Gauche. « Quand Paris envoie deux cent mille hommes au convoi de Victor Noir, assassiné par Pierre Bonaparte, il y avait un devoir à remplir, et notamment pour les élus de Paris, c'était de se mêler à leurs électeurs,

de les précéder, de les conduire. Ce devoir, la Gauche y a manqué. » Delescluze et Rochefort s'excusaient de leur prudence en alléguant qu'ils avaient préservé le peuple d'un guet-apens de la réaction.

En effet c'était la réaction qui avait rédigé le manifeste provocateur de Rochefort, elle qui avait dénoncé les Bonaparte comme assassins et appelé le peuple à la vengeance! M[me] de Tencin disait : « Les hommes d'esprit se trompent toujours, en ce qu'ils ne supposent pas les hommes aussi bêtes qu'ils sont. » On ne pourra pas adresser ce reproche à MM. Delescluze et Rochefort.

VII

Vaincre ne suffit pas; il faut savoir user de sa victoire. Beaucoup de libéraux, plus ou moins nos amis, nous conseillèrent de la sceller en retirant notre demande de poursuites contre Rochefort. Dans une réunion du Centre gauche, Thiers, tout en déclarant qu'il appuyait le ministère, dit « qu'aujourd'hui il vaudrait peut-être mieux que la demande en autorisation de poursuites n'eût pas été déposée ». Des hommes éminents étrangers à la politique, tels que Octave Feuillet, Alexandre Dumas fils, me faisaient parvenir leurs plus chaleureuses instances : « Mon cher Colbert, m'écrivait Dumas, si j'avais le talent, la responsabilité et la position de ministre de la Justice, je monterais aujourd'hui à la tri-

bune et je dirais tout simplement : « Nous retirons notre proposition de poursuites contre Rochefort. » Aujourd'hui Rochefort n'est plus à blâmer, il n'est qu'à plaindre. Et c'est quelqu'un qui vous aime depuis longtemps qui se permet de vous dire ça. »

Le plus pressant de tous fut Émile de Girardin. Il ne comprenait pas que nous hésitions à renoncer à nos poursuites. « Il a reculé. A quoi vous servira une poursuite? A prolonger l'agitation, à provoquer une nouvelle journée, à augmenter sa popularité par le prestige de la persécution. Il ne sera rien tant que vous le laisserez dire ; dès que vous l'aurez frappé, il sera quelque chose. Le dédain est la véritable manière de l'achever. » Je me roidis contre tous ces conseils, et fus inébranlable. Le dédain est en effet la meilleure réponse aux outrages personnels. J'en ai donné toute ma vie un long exemple. Mais il est coupable de croire que par le dédain on sauvegardera une société dont on a la charge, contre les entreprises de révolutionnaires organisés et dépourvus de scrupule moral ; contre eux il n'y a d'efficace que le châtiment, et malheur aux gouvernements qui le leur épargnent. De tous temps, les observateurs perspicaces nous l'ont enseigné. « Sans sévérité, a dit Cicéron, on ne peut gouverner la cité[1]. » Mallet du Pan[2] : « Il faut toujours observer

1. *Severitas, sine qua administrari civitas non potest. De Officiis*, t. XXV.
2. *Mémoires*, p. 155.

qu'en France, ni la loi, ni le pouvoir qui en émane ne sont respectés qu'autant qu'ils se font respecter par la crainte. Personne n'obéit quand il sent qu'il peut désobéir impunément. » La Fayette confirme cette observation : « Nous ne sortirons de nos convulsions périodiques que lorsque le respect de la loi sera devenu un dogme tellement formidable que nul n'osera plus le profaner[1]. »

On rend les factieux redoutables lorsqu'on les frappe mal, avec des intermittences de violence et de mollesse, mais lorsque, d'une main inexorablement ferme, on les plie sous le niveau de la loi, ils rentrent dans le néant. La charité individuelle doit être primée par la charité sociale, et la charité sociale exige qu'on ne permette à personne de maintenir une société dans un état perpétuel d'alarme. Je n'avais aucun gré à savoir à Rochefort de sa reculade; elle ne lui avait pas été inspirée par un sentiment du bien public, mais par celui de sa préservation personnelle et de celle de ses amis. Je ne me refusais pas à lui tenir compte cependant de cet assagissement subit, auquel j'avais dû de n'être pas condamné à une cruelle répression, et je comptais prescrire au parquet de ne requérir contre lui qu'une peine modérée. Mais il devait être puni, et il le serait. « L'impuissance de l'effort ne doit pas assurer l'impunité. »

Mes collègues, du reste, furent à l'unanimité

1. *Mémoires.*

du même avis. Daru, à la réunion du Centre gauche, dans laquelle Thiers avait exprimé ses scrupules, déclara que le ministère était si bien résolu à maintenir la demande de poursuites, qu'il en ferait une question de Cabinet et réclamerait la discussion à bref délai. Le mal eût été de profiter de cette victoire, comme on l'avait toujours fait avant nous, pour se jeter dans la réaction. L'organe de l'extrême Droite, le *Pays*, nous y poussait : « Il faut en finir, disait-il, avec ce régime qui permet aux feuilles radicales et aux clubs de soulever Paris à leur gré. » Nous adoptâmes la conduite contraire : convaincus que plus nous serions largement libéraux, plus grande serait notre force à assurer l'ordre, nous ne laissâmes passer aucune occasion d'affirmer notre persistance à poursuivre la politique libérale qui était notre raison d'être.

Chevandier le fit dans une belle circulaire, à ses préfets. « Parmi les lois dont l'application vous est plus particulièrement dévolue, je n'en connais pas de plus dignes d'éveiller votre sollicitude que celles qui assurent au citoyen le paisible exercice de ses droits, l'appellent à exprimer son avis sur les affaires publiques, et défendent son suffrage contre d'illégitimes pressions. Ces droits sont le patrimoine naturel d'un pays libre; le gouvernement entend les préserver de toute atteinte. Vous vous garderez de jamais subordonner l'administration à la politique, et vous traiterez avec une impartialité égale les honnêtes gens de toutes les opinions. »

Une interpellation de Maupas au Sénat (15 janvier) m'amena à préciser une fois de plus ce programme politique qui, depuis l'explication vivante que nos actes récents lui avaient donnée, ne pouvait plus être ignoré ou méconnu de personne. Maupas, dans un langage courtois, crut cependant nécessaire de nous interroger sur les conditions de l'homogénéité du Cabinet. Il désirait surtout que nous lui disions « le dernier mot de l'évolution constitutionnelle ». Dans ma réponse, je retraçai la lutte entre le régime autoritaire et le régime libéral dont notre ministère était le dénouement. C'était la partie difficile de ma tâche, car la plupart des sénateurs avaient défendu le pouvoir personnel et je sentais à tout instant les frémissements de celui qui en avait été la personnification et qui présidait le Sénat. Cependant, à force de franchise, je parvins à ne froisser aucune susceptibilité et à ne pas même provoquer une interruption. Plus aisément je pus parler du présent : là j'étais d'accord avec les sentiments de l'Assemblée, et l'attention bienveillante devint une adhésion chaleureuse lorsque je dis : « La lutte n'a pas cessé ; elle ne cesse jamais dans ce monde ; seulement elle change de caractère. Il ne s'agit plus de savoir si l'on peut ou si l'on doit accorder la liberté : la controverse est jugée ; la liberté existe. Mais un second combat commence ; en présence de nous tous, adversaires de la veille aujourd'hui réunis, se lève un parti nouveau, composé d'hommes

audacieux, convaincus, — quelques-uns respectables ; à l'Empire appuyé sur la liberté ils disent : Nous ne t'acceptons pas, et contre toi nous commençons la lutte sans trêve ni merci ; tu es la liberté, constitutionnelle, parlementaire, bourgeoise, modérée ; nous, nous sommes la révolution radicale, infatigable, inflexible. Eh bien ! le ministère, au nom du gouvernement, répond à ce parti : « Cette lutte, nous l'acceptons ! *(Très bien ! Bravo ! Applaudissements.)* Notre mission, et j'ajoute notre honneur, sera non pas seulement de la soutenir mais d'y triompher ! *(Nouveaux bravos et applaudissements.)* Seulement nous y triompherons en continuant avec un soin jaloux à être les représentants fidèles des vœux légitimes de l'opinion publique. *(C'est cela ! — Très bien !)* Nous y triompherons en devenant, lorsque cela sera nécessaire, la *résistance*, mais en ne devenant jamais la *réaction*. *(Bravo ! — Très bien !)* L'honorable M. de Maupas me pressait de dire quel serait notre dernier mot : nous pouvons lui dire ce que nous voulons actuellement ; nous ne pouvons pas lui annoncer quel sera notre dernier mot. En politique, il n'y a pas de dernier mot. *(Marques d'assentiment.)* Le dernier mot du jour n'est, le plus souvent, que le bégayement confus qui précède l'articulation du mot du lendemain. *(Très bien ! très bien !)* »

On avait tant dit au Sénat que nous le dédaignions que je crus nécessaire de lui donner une marque de respect ; c'était une occasion d'indi-

quer le rôle réservé, selon moi, à une seconde Chambre : « Nous savons à merveille ce qu'il y a de patriotisme, de hauteur d'âme, d'intelligence dans cette assemblée; nous savons qu'un gouvernement sérieux ne peut sans péril dédaigner l'appui et le concours de ceux qui, siégeant ici après s'être distingués dans toutes les carrières, représentent la science, l'expérience, l'habitude des affaires. Nous vous demandons donc, Messieurs, de nous seconder. Vous pouvez nous être très bienfaisants, en nous conseillant, en étant pour nous, non l'obstacle qui empêche de marcher, mais l'obstacle momentané qui oblige à se recueillir, à ramasser ses forces pour s'élancer ensuite en avant avec plus de confiance et plus d'ardeur! » *(Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés. De retour à son banc, le Ministre reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs, au premier rang desquels est S. A. I. le prince Napoléon.)*

Un ordre du jour de confiance, rédigé par La Sizeranne et Sylvestre de Sacy, réunit la presque unanimité.

VIII

Le terrain était donc bien déblayé et notre situation assise lorsque vint au Corps législatif la discussion sur les poursuites dirigées contre Rochefort.

Dès le début, quelques membres du Centre

gauche m'offrirent, par Estancelin, un moyen d'éluder la difficulté en proposant un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le ministère, qui a prouvé qu'il savait être à la fois la justice et la force, est d'avis qu'il convient de retirer la demande de poursuites. » Au milieu des bravos et des applaudissements je repoussai cette capitulation et déclarai : « que le Cabinet considérerait tout ce qui ne serait pas le vote pur et simple des poursuites comme un acte de défiance qui le mettrait dans l'impossibilité de continuer son œuvre ». Estancelin retira sa proposition. Rochefort protesta par quelques paroles insolentes : « Les masses se diront ceci : A tout prix il fallait écarter de la Chambre un député désagréable. Si on l'emprisonne aujourd'hui, c'est qu'on n'a pas pu s'en débarrasser autrement. Quant à moi, par leurs incroyables procédés, des ministres précédents sont venus, pour ainsi dire, me prendre par la main et me conduire sur les bancs du Corps législatif. Aussi dussé-je en souffrir, je n'aurai pas la naïveté d'empêcher une nouvelle faute, car les fautes que commet l'Empire, c'est la République qui en profite. »

La demande d'autorisation de poursuites fut combattue d'une manière vague par Ernest Picard, violente par Emmanuel Arago, perfide par Jules Simon, folle par Piré, membre de la majorité. Je la maintins sans fléchir : « Les masses, a dit M. Rochefort, croiront que le gouvernement a entendu se débarrasser d'un député qui

l'importune, et il a ajouté que telle n'était pas son opinion personnelle. Comment penserait-il différemment? Ne sait-il pas que s'il est dans cette enceinte, il y est, non pas grâce aux maladresses commises contre lui, mais grâce à la clémence qu'on lui a témoignée? Il ne serait pas dans cette enceinte, d'abord s'il n'avait pas été l'objet d'une amnistie, ensuite s'il n'avait pas été l'objet d'un privilège exceptionnel... Si on n'avait pas suspendu, par un sauf-conduit[1], l'exécution, pendant la période électorale, des condamnations de droit commun qui pesaient sur lui. Il a donc raison de ne pas croire que ces poursuites aient été motivées par le désir de se débarrasser d'un député désagréable. S'il veut me permettre de lui exprimer mon opinion, le Gouvernement n'éprouve aucun désagrément à le voir sur ces bancs, et à entendre ses discours. *(On rit.)* On nous a parlé de l'état d'esprit dans lequel s'est trouvé M. Rochefort lorsqu'il a appris le malheur qui le frappait dans la personne d'un ami très cher. Mais est-ce le sentiment de la douleur qu'exprime l'article de M. Rochefort? » J'établis que cet article n'était qu'un outrage au souverain et un appel direct à l'insurrection, et qu'en le poursuivant, je ne portais aucune atteinte aux franchises de la

1. Rochefort m'interrompit, pour me dire qu'il n'y avait pas eu de sauf-conduit. Il avait raison; il n'y avait pas eu de sauf-conduit au sens propre du mot : après l'avoir arrêté pendant quelques heures, au lieu de l'emprisonner, comme on aurait dû le faire, on l'avait laissé librement venir à Paris, ce qui en fait équivalait à un sauf-conduit.

pensée, puisqu'il s'agissait, non d'un délit de presse, mais d'un délit commis par la presse. Puis j'en vins aux considérations politiques :

« Nous sommes résolus à ne plus tolérer les habitudes que prend le parti révolutionnaire. (*Très bien! très bien!*) Nous ne redoutons pas pour ce pays, nous ne redoutons pas pour cette capitale une révolution. Nous ne craignons pas de révolution, parce que la nation n'en veut pas. (*Très bien! — Applaudissements.*) Satisfaite de voir que le Gouvernement est prêt à accueillir ses réclamations légitimes, à réaliser les réformes libérales qui sont mûres, à laisser à la discussion sa plus loyale latitude; frappée d'admiration, partout où la passion n'aveugle pas, en présence de cette révolution pacifique qui s'opère, de ce Gouvernement constitutionnel qui s'introduit peu à peu dans les lois et dans les mœurs, satisfaite du présent et confiante plus encore dans l'avenir; sûre de son lendemain, parce qu'elle sait qu'aujourd'hui ses destinées sont entre ses mains et qu'aucune volonté supérieure ne domine plus sa volonté (*Mouvement... — Applaudissements*), pénétrée enfin de toutes les leçons de notre passé révolutionnaire, la nation, dans son immense majorité, veut le progrès, la liberté ; elle repousse la révolution. (*Oui ! oui ! — C'est vrai !*) Elle sait que le but que le ministère actuel poursuit avec inexpérience, peut-être avec inhabileté, ce qu'il poursuit du moins d'un cœur sincère et ardent, c'est la paix, l'union sociale. (*Très bien ! —*

Bravos et acclamations.) Nous ne redoutons donc pas une révolution, nous redoutons, Messieurs, ce qu'on appelle, dans le langage révolutionnaire, des journées. *(C'est cela! — Vous avez raison.)* Dans les réunions publiques, un des orateurs a nettement expliqué quelle était la tactique actuelle du parti. Faire une émeute préméditée? On a dit de ces messieurs qu'ils n'en auraient pas le courage. Je ne répéterai pas cette expression provocatrice, je dirai seulement qu'ils n'en ont pas la folie. *(Mouvement.)* Leur tactique est, non de provoquer une émeute, mais de maintenir les esprits dans un état d'inquiétude et d'agitation perpétuels... *(C'est cela.)*, d'empêcher les affaires de reprendre... *(C'est cela! Très bien!)* de s'emparer du moindre incident, de l'envenimer, de l'exagérer, de provoquer une émotion populaire et de jeter sur la place publique une foule confuse et curieuse. Qui sait? dans une masse ainsi en mouvement un malheur peut arriver, et on en peut profiter pour tenter un coup de main. Eh bien! Messieurs, la volonté ferme du Gouvernement, c'est que désormais il n'y ait pas de journées. *(Très bien! très bien!)* Et pour qu'il n'y ait pas de journées, il faut que tout le monde sache que nous poursuivons ceux qui les provoquent *(Très bien! très bien!)* et que nous sommes décidés à les réprimer : Réprimer c'est répandre le sang, et nous demandons à Dieu de nous accorder de quitter le pouvoir sans avoir répandu une goutte de sang. *(Applaudissements.)*

Jugez vous-mêmes dans quelle situation se trouve le Gouvernement, lorsqu'on annonce une journée, lorsqu'on jette dans le public un appel aux armes; s'il laisse ces appels impunis, les plus modérés lui reprochent sa longanimité : il a laissé faire parce qu'il y trouvait un intérêt. Les autres se moquent. « Je sais, dit M. Rochefort, le cas qu'il faut faire des déclarations du plus peureux, du plus couard, du plus timoré et en même temps du plus fanfaron des pouvoirs. » Ainsi, si le gouvernement ne frappe pas le provocateur, il est le plus lâche, le plus fanfaron, le plus couard des pouvoirs... *(C'est cela !)* Le Gouvernement change-t-il de méthode, se décide-t-il à poursuivre? On ne dit plus qu'il est couard, fanfaron ; on s'écrie qu'il opprime la pensée, qu'il porte atteinte à l'inviolabilité d'un représentant et qu'il est réactionnaire. *(Vive adhésion.)* En vérité, que faire? ce que nous faisons... *(Très bien!)* ce que nous ferons, et ce que je résume en terminant: Laisser toute liberté aux opinions, aux discussions, aux critiques, même quand elles sont excessives ; mais poursuivre, sans aucune faiblesse, les outrages envers le Souverain, les appels à la guerre civile. *(Nombreuses approbations.)* Pour les opinions, pour les pensées, le respect; pour les outrages, pour les provocations, la répression. Si malgré nos prières une nouvelle journée a lieu, nous remplirons notre devoir. » *(Vives et nombreuses approbations. — Applaudissements prolongés.)*

Les poursuites furent autorisées par 222 voix

contre 34 : Thiers s'abstint en compagnie de quelques Centre gauches, Chambrun, Haentjens, etc.

« Je ne dirai rien, écrivit Girardin, de cette séance à laquelle j'ai eu la douleur d'assister ; les grandes tristesses sont muettes. »

Les interruptions blessantes n'avaient cessé de troubler ma discussion. Je ne m'y étais pas arrêté. Cependant, lorsque j'avais dit que nous demandions à Dieu de quitter le pouvoir sans avoir répandu le sang, Gambetta m'avait crié : « Il ne vous faut pour cela qu'un éclair de bon sens. » Et j'avais répondu : « Il vous faudrait à vous un éclair de patriotisme et de conscience. » Il n'avait pas riposté, mais le lendemain, ne voulant pas rester sous le coup, il affirma qu'il n'avait pas entendu mes paroles : « Je ne vous reconnais pas le droit, vociféra-t-il, de porter un jugement sur mon for intérieur, car je tiens, pour l'avoir su et pratiqué, que votre conscience est trop mobile pour que je puisse en tenir compte. » J'aurais pu lui répliquer que ce qu'il avait pu pratiquer beaucoup plus que la mobilité de ma conscience, c'est la constance de ma bonté et de ma bienveillance à son égard, mais j'aurais eu la fibre vraiment trop sensible si je m'étais tant soit peu ému d'une rengaine dont mes oreilles étaient rebattues depuis tant d'années. Je répondis donc tranquillement : « Il est des injures et des insinuations au-dessus desquelles j'ai le droit de me tenir. » Cette impassibilité le mit hors de lui. Il cria : « C'est cela,

toujours la même théorie, le dédain, n'est-ce pas? » Je repris encore plus tranquillement : « Je ferai remarquer à M. Gambetta qu'il donne une fois de plus l'exemple de la contradiction continuelle de ses paroles et de sa conduite. Il s'arroge le droit de juger les autres; il ne se passe pas de séance où il ne fasse entendre des paroles blessantes pour un homme d'honneur; nous y répondons par la plus complète modération et quand je lui dis que si sa conscience n'était pas troublée par la passion qui l'entraîne, il n'eût pas prononcé les tristes paroles que vous venez d'entendre... » Gambetta se lève avec emportement : « Non, Monsieur, je ne vous ai pas adressé une injure, je vous ai purement et simplement rappelé qu'il ne vous appartenait pas, à vous, de juger ma conscience et de la qualifier. » *(Vives interruptions et murmures.)* Schneider essaie en vain de le calmer. Il continue : « J'ai dit et je répète que vous aviez une conscience mobile. *(Exclamations : A l'ordre! à l'ordre!)* Non pas que je vous conteste le droit de changer d'opinion, mais il y a quelque chose que vous ne pourrez expliquer pour la moralité française, c'est que votre changement d'opinion a coïncidé avec votre fortune. » *(Nouvelles exclamations. — Cris : A l'ordre!)*

Ma réponse fut roide : « Oui, monsieur Gambetta, si votre conscience n'était pas troublée par la passion, vous sauriez que le pouvoir dans les circonstances actuelles est un fardeau lourd qu'on accepte par devoir, et parler de fortune à

ceux qui se sont décidés à pareil dévouement c'est donner aux autres le droit de croire qu'on ne cherche soi-même dans la politique qu'une occasion de fortune. » *(Très bien, très bien.)* Je lui rappelai que j'étais entré dans la politique constitutionnelle en 1857 alors que ce qu'il appelait ma fortune était loin d'être faite. Dès alors, suivant les conseils du général Cavaignac, j'avais en mépris la théorie immorale des réticences et des arrière-pensées. « Depuis 1857 je n'ai eu qu'un but, être fidèle à la religion du serment. Il est vrai qu'un jour dans cette enceinte je me suis dit républicain, c'était en 1861, après le décret du 24 novembre. J'ai dit à l'Empereur : « Sire, donnez-nous la liberté et moi qui suis républicain j'admirerai et j'appuierai. » — L'Empereur a donné la liberté ; il a fait appel à mon dévouement ; ce dévouement, il l'a absolu. J'ai été fidèle à ma promesse de 1861. Je crois qu'en agissant ainsi j'ai accompli un acte de conscience et je me suis honoré aux yeux de mon pays. » *(Oui, oui ! bravos et applaudissements prolongés.)* Gambetta perdit alors tout sang-froid ; le visage empourpré, son bon œil hors de l'orbite, faisant de gros gestes furieux, il hurla quelques paroles assurément bien malséantes puisqu'elles furent aussitôt couvertes par les murmures de l'assemblée et qu'elles ne parvinrent ni à moi ni au président. Il fut rappelé néanmoins à l'ordre à cause du trouble qu'il occasionnait et l'incident fut clos.

L'attitude furibonde de Gambetta fut blâmée

par plus d'un de ceux qui marchaient avec lui[1], et elle fut sévèrement appréciée par les hommes impartiaux. « On lui croyait, dirent les *Débats*, l'étoffe d'un homme politique ; il lui plaît de se réduire au rôle d'un Rochefort éloquent. Soit, puisqu'il le veut ainsi nous nous bornons à le regretter ; on avait eu tort de le juger plus favorablement qu'il ne s'est jugé lui-même dans la séance d'hier. » Du reste, d'une manière générale, les premières interventions de Gambetta ne lui avaient pas été favorables. Tout en reconnaissant la force de sa parole, on regrettait qu'elle ne fût pas épurée de la grossièreté chère aux tavernes de Belleville et du débraillé qui mettait en joie les absintheurs du café Procope. On était surtout désagréablement surpris de l'intonation rauque et éraillée de sa voix, si belle lors du procès Baudin ; on racontait dans les couloirs que cette altération était due à une vilaine maladie contractée lors d'un séjour à Marseille.

1. « Mon cher ami, Je tiens à vous donner mon sentiment sur l'incident qui vient de se passer. Vous savez par quels points nous différions l'un et l'autre de sentiments. Mais aujourd'hui je ne vois qu'une chose. J'ai reçu mandat de mes électeurs d'aider dans ce pays à la fondation d'un gouvernement libre. Sur les bancs où siège M. Gambetta, je ne vois jusqu'à présent apparaître que la violence et l'injure, sans souci des affaires du pays. Vous pouvez désormais compter sur mon concours *le plus absolu*. Je regrette que la trop grande personnalité de l'incident ne m'ait pas permis de motiver, immédiatement et publiquement, cette décision à la tribune. Je le ferai bientôt, et *je ne le ferai pas seul*. A vous. — GUYOT-MONTPAYROUX. »

IX

L'agitation révolutionnaire fut d'abord aggravée par notre décision de poursuivre Rochefort. Dans les réunions publiques, presque toutes placées sous sa présidence d'honneur, le diapason s'élevait encore, et, malgré les rappels à l'ordre du commissaire de police, on y arrivait aux termes extrêmes de la frénésie idiote et l'on se débarrassait de cette censure peu gênante en qualifiant de réunions privées les réunions publiques les plus notoirement ouvertes à tout venant muni d'un chiffon de papier qu'on pouvait se procurer partout.

On se donna particulièrement folle carrière dans les réunions tenues le 21 janvier, anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Un banquet avait été organisé à Saint-Mandé : Victor Hugo, Ledru-Rollin, Barbès, Mazzini, Garibaldi y avaient été invités, et sur leurs sièges laissés inoccupés on avait mis une pancarte avec ces mots : « Absent, exilé par Bonaparte ». Les cartes d'entrée étaient rouges, de forme triangulaire, avec la devise républicaine. On les distribuait dans les bureaux de la *Marseillaise*, du *Rappel*, de la *Réforme* et du *Réveil*. Des articles de journaux annonçaient l'agape révolutionnaire : « Pères, disait Grousset dans la *Marseillaise*, vous avez bien agi. La conscience de l'humanité vous approuve, et à quatre-vingts ans de dis-

tance, nous votons avec vous. Et nous aurions à prononcer l'abolition de l'échafaud, que nous demanderions encore à le réserver pour les seules races royales. » Dans le banquet on lut des lettres de Louis Blanc et autres justifiant l'exécution du Roi. Le morceau d'importance fut le toast à la petite balle d'Auteuil, lu au nom de Félix Pyat réfugié à Londres :

« A une balle. — Écoute bien ! n'as-tu de courage que pour le crime? n'as-tu soif que de sang pur? Ne veux-tu verser l'impur aussi? Tu peux être plus historique, plus héroïque et plus épique que l'épée de Judith, le poignard de Brutus, la hache de Cromwell, le couperet de Robespierre et la balle même de Juarez. Réfléchis ! Toutes ces armes fameuses n'ont que vengé ou sauvé leur pays, toi, petite balle, tu sauverais le monde. Oui, tu peux purger la patrie, délivrer, renouveler l'Europe, rendre à la terre l'âge d'or, tout plomb que tu es. Tu peux faire mieux que merveilles, miracles, être la balle providence, la balle de salut, la dernière balle, balle mortelle, nulle autre ne tuera plus après toi ; la balle œcuménique, la balle hostie ayant temple et châsse ; la relique des peuples libres qui viendront en pèlerinage t'adorer à Paris, te saluer de ce saint nom, la balle de la liberté. Oh ! petite balle ! Chacun t'invoque. Tout le monde t'attend, ne respire qu'en toi. Tout le monde, car si la France marche, le monde entier marche ; si elle fait une pause, il tombe. Petite balle de bon secours, relève tout. Au nom de la Pologne

traînée à la queue d'un cheval cosaque, petite balle des nationalités, délivre-nous. — Au nom de l'Italie râlant sous l'escopette et l'amulette, sous les évêques et les brigands, petite balle de la démocratie, délivre-nous. — Au nom de l'Espagne écartelée par quatre généraux, petite balle de la révolution, délivre-nous. — Au nom de la France écrasée de casernes, de couvents et de prisons, si matée sous le poids qu'elle ne peut plus bouger, même pour les autres, petite balle de l'humanité, délivre-nous, délivre-nous tous. Comment?... Si tu ne le devines pas, tu n'es pas digne de l'apprendre, reste infâme. Si tu le sais, n'en dis rien à personne. Si tu consens, plus de larmes, ça mouille la poudre. Vise bien, comme avec le prince. N'aie pas la goutte aux mains, ne manque pas le coup. Et si tu touches, sois en repos. Deux cent mille hommes ont maudit ton crime, deux cent millions d'hommes béniront ta gloire. Justice sera faite! »

Une des réunions les plus importantes eut lieu le 28 janvier à la salle Molière; le sujet était Shakespeare. Rochefort, qui s'était fait attendre, arrive vers neuf heures. Il est acclamé. Il se dirige vers le bureau, et semble surpris d'y voir Flourens; mais après une courte hésitation, il lui tend une main que son ancien ami saisit avec transport. Rochefort ouvre alors ses bras; Flourens s'y jette et tous deux s'embrassent. On crie : « Vive Rochefort! Vive Flourens! » Rochefort prend place au fauteuil, remercie de l'accueil qui a été fait, non à l'homme, mais

aux principes qu'il représente, et affirme que, sous quelque temps, ces principes existeront au grand jour. Flourens, parlant de Shakespeare, dit qu'étant à Londres, à l'Exposition de 1855, il a été plus ému de voir la chambre du poète anglais que lorsqu'il va au musée des souverains et qu'il voit les chaussettes de Sainte-Hélène ou d'ailleurs. Il ajoute que « son ami Rochefort lui fait remarquer qu'il y manque le couteau de Ravaillac et certaine balle qu'on y mettra quelque jour ». *(Applaudissements frénétiques.)* « Il vaut mieux, dit-il, détourner les regards de toutes les têtes couronnées ou non qui brillent au-dessus de la foule imbécile et laissent derrière elles une trace de sang qui fait qu'on peut les suivre. » Il est applaudi. Chaque soir dans divers coins de Paris se renouvelaient des scènes et des discours pareils.

Ce fut au milieu de ces extravagances que, le 22 janvier, vint devant la police correctionnelle le procès de Rochefort. Suivant mes instructions, le membre du parquet ne demanda pas l'interdiction du droit politique et requit seulement une peine de six mois de prison et de 3000 francs d'amende.

Le tribunal accueillit ses réquisitions, Rochefort fut stupéfait de la clémence que nous avions mêlée à notre justice. Il s'attendait à cinq années de prison et 10 000 francs d'amende. Il est vrai qu'une fois sous clef, j'entendais le retenir jusqu'à ce qu'il eût purgé ses différentes condam-

nations par défaut et celles motivées par les coups donnés à l'imprimeur Rochette, et ainsi eût été allongée de six mois sa détention. A l'étranger, où cette affaire était suivie avec attention et sympathie pour le ministère, on trouva la sentence trop douce. Un des journaux principaux de Londres, le *Daily Telegraph*, exprimait l'opinion du pays de la liberté : « Depuis plusieurs mois, la presse en France a été la plus libre du monde ; ou, pour mieux dire, elle s'est permis une licence effrénée inconnue partout ailleurs. Même à New-York, aucun journal n'aurait osé adresser au président Grant, ou au plus modeste employé du gouvernement, la dixième partie des insultes que les rédacteurs de la *Marseillaise* et du *Rappel* adressent journellement à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, au prince Napoléon, et à tous les membres de la famille impériale. Si en Angleterre un ministère avait toléré l'existence d'une *Marseillaise* britannique, on l'aurait chassé ignominieusement du pouvoir, on lui aurait fait comprendre que si liberté de la presse veut dire la liberté d'exciter à l'insurrection et au carnage, il faudrait, dans l'intérêt de la société, plonger au plus vite tous les journaux dans le fond de l'océan Atlantique. En Angleterre le crime d'un Rochefort serait puni avec une sévérité dix fois plus grande que celle dont le tribunal de Paris a cru devoir user. Nous aurions considéré un emprisonnement de six années, et non pas de six

mois, comme une peine très légère. » (24 janvier 1870.)

X

La modération de l'arrêt déconcerta les irréconciliables, trop échauffés par la haine pour se rendre compte du motif élevé qui l'avait inspirée. Ils s'imaginèrent qu'arrivés au bout de notre énergie nous commencions à capituler et voulions les amadouer. Enhardis, ils redoublèrent d'invectives et nous sommèrent de ne pas violer, par l'exécution de la sentence, l'inviolabilité de leur député. Il n'est pas de moyens qu'ils n'employèrent pour me terrifier : ma jeune femme recevait quotidiennement des lettres anonymes lui annonçant que si je mettais la main sur Rochefort, on me jetterait du vitriol au visage ou on m'assassinerait. La manœuvre était habile. Rien ne déconsidère plus un gouvernement que le regret d'un acte de vigueur, ou que son atténuation par un acte de faiblesse. Girardin ne me donna aucun conseil. Il me boudait. Ma femme lui ayant écrit pour l'avertir que nous irions dîner chez lui, il lui répondit : « Madame, je dîne chez moi, et je dîne seul, mais peut-être vaut-il mieux que nous attendions pour dîner ensemble qu'un grand acte libéral soit venu faire contrepoids à la mesure qui m'a navré ! » (18 janvier.)

Thiers me pressa de ne pas exécuter la sen-

tence. Il trouvait tout naturel que j'eusse occupé le Parlement, la Justice, pour laisser Rochefort se promener sur les boulevards en nous narguant. « Le peuple, disait-il, ne laisserait pas mettre la main sur son favori, sans protester violemment ; vous venez d'échapper au péril d'une émeute ; vous allez vous replonger vous-même dans une autre plus terrible. — Je préfère, répondis-je, courir le péril d'une émeute, et ne pas décourager, par une reculade, les braves gens qui nous ont soutenus. » Les exhortations de Thiers trouvèrent meilleur accès auprès de Buffet. Il les soutint énergiquement devant le conseil et entraîna Daru et quelques autres de nos collègues ; de telle sorte qu'en faveur de l'arrestation il n'y eut qu'une voix de majorité, celle de l'Empereur. Selon l'usage, le procureur général avertit Rochefort qu'il eût à se constituer volontairement prisonnier. Celui-ci répondit dans la *Marseillaise* : « Il faut croire, que j'ai été réellement condamné ces jours-ci à six mois de prison. J'avais bien lu dans quelques journaux que deux ou trois vieillards vêtus de jupons noirs avaient marmotté entre eux quelques paroles me concernant ; mais, préoccupé comme je le suis, je n'avais pas eu le temps de songer à ces fadaises. Aujourd'hui je reçois du parquet une lettre signée d'un substitut dont je n'ai pu déchiffrer le nom. Ces gens-là sont tellement honteux de leur métier qu'ils se dissimulent derrière une signature illisible. *(Oh ! oh !)* C'est par le canal de ce

commis que M. Ollivier « m'invite » à me constituer prisonnier lundi 7 courant, c'est-à-dire aujourd'hui, pour l'exécution du jugement rendu contre moi le 22 janvier... Non, monsieur l'homme du monde, je ne me rendrai pas à onze heures précises au rendez-vous de chasse que vous me donnez dans votre palais de Sainte-Pélagie... C'est bien le moins que deux des argousins qui vous entourent se donnent la peine de venir eux-mêmes me mettre la main sur le collet... Vous vous êtes écrié dans une de vos représentations à grand spectacle : « Si vous « nous y contraignez, nous serons la force. » Je vous y contrains, soyez la force. » *(Exclamations et murmures.)*

Avant cet article, ne pas arrêter son auteur eût été peu honorable ; après c'eût été ignominieux. Néanmoins, la Gauche, précisément parce que c'était ignominieux voulut nous y contraindre. Elle y mit d'autant plus d'ardeur, qu'elle savait la dissidence manifestée dans le Cabinet. Le vieux Crémieux soutint que pour l'exécution du jugement une autorisation préalable était encore nécessaire. Je n'eus pas de peine à démontrer la puérilité de cette prétention. Gambetta, toujours à l'affût de ce qui lui permettait de secouer la discipline des *vieux,* et de prouver qu'il entendait conduire et non être conduit, déclara que le système de son maître n'était pas juridique, que le mien au contraire l'était. Il proposa d'écarter l'exécution de la sentence en nous imposant un sursis jusqu'à la clô-

ture de la session. Cet expédient ne valait pas mieux que celui de Crémieux; je le fis écarter par 189 voix contre 46.

Nous eussions pu facilement faire arrêter Rochefort à la sortie de l'Assemblée. Il le prévoyait et avait pris ses dispositions en conséquence. Plusieurs centaines de ses amis attendaient dans les rues voisines d'être appelés par un coup de sifflet. Ils seraient accourus le défendre; une scène se fût produite sur le péristyle du Palais législatif; le lendemain les journaux transportaient cette scène à l'intérieur; on criait à la profanation et Rochefort devenait un Manuel. Rochefort sortit donc librement. Le coup de sifflet retentit, les amis accoururent, se distribuèrent en quatre voitures qui partirent dans des directions différentes; les agents, ne sachant dans laquelle était Rochefort, perdirent sa trace. Ils le recherchèrent dans l'un de ses trois domiciles et ne le retrouvèrent pas. Mais la Préfecture de police ayant été informée qu'il devait se rendre à une réunion de quatre mille personnes, rue de Flandre, d'où partirait le signal de l'insurrection, le ministre de l'Intérieur donna l'ordre de l'attendre à l'entrée et de le saisir.

Dans la crainte que cette arrestation ne fût un prétexte à tumultes, nous avions repris les mesures adoptées le jour du convoi de Victor Noir, et ajourné toutes les réunions publiques d'où pouvait sortir un cri d'insurrection, même celles qui, pour échapper à la surveillance, s'in-

titulaient faussement réunions privées. Des commissaires de police, munis de mandats réguliers, prononcèrent la dissolution de deux réunions dans le sixième arrondissement. La justice ouvrit en même temps une instruction contre la rédaction de la *Marseillaise* et lança des mandats d'amener contre ses principaux rédacteurs. Il n'y eut plus ce soir-là, dans Paris, que la réunion de la rue de Flandre présidée par Flourens, à la porte de laquelle la police attendait Rochefort.

Les agents exécutèrent leur prise fort dextrement. Au moment où Rochefort allait entrer, deux d'entre eux le saisirent doucement chacun sous un bras, et, traversant un espace maintenu vide par les escouades, s'engouffrèrent avec lui dans une sorte de court passage clos par deux grilles dont la première se referma immédiatement derrière eux. Un fiacre était prêt à l'autre extrémité ; on y fit monter le captif et quelques instants après il entrait au greffe de Sainte-Pélagie. Il avait voulu que nous fussions la force, il était servi à souhait. Presque en même temps que lui, arrivèrent dans la prison tous les rédacteurs de la *Marseillaise*, que nous avions fait arrêter le même soir. Flourens, président de la réunion, apprenant que « l'attentat est consommé » déclare le gouvernement déchu, la Révolution en permanence, tire du fourreau un revolver de combat et de sa gaine une longue épée, invite les citoyens présents à s'armer, à marcher contre l'Empire pour la défense des

lois et du suffrage universel violé dans leur député. Le commissaire de police est mis en arrestation. « Marchez à côté de moi, lui dit Flourens, revolver au poing. Conduisez-vous bien, ou vous êtes mort. Un geste douteux à vos agents vous perdrait. Faites-leur signe de ne pas bouger, votre vie en dépend. Et maintenant, camarades, en avant! cria-t-il en se retournant vers la salle. Chantez la *Marseillaise*, et vive la bataille! Vive la République universelle et la délivrance de l'humanité! » Entraînant avec lui le commissaire, et suivi d'une soixantaine de jeunes gens qui se donnaient du cœur en chantant, Flourens sortit, traversa une haie de deux cents agents de police, rangés dans la rue. Ils allaient s'élancer sur le petit groupe, mais ils virent le commissaire, dominé par Flourens, leur montrer son écharpe et leur faire signe de s'arrêter, et ils laissèrent passer. Flourens se débarrassa de son commissaire entre les mains d'un pur qui n'était autre qu'un de nos agents, et courut à Belleville commencer la Révolution. Mais il ne trouva ni armes ni soldats, et il réussit péniblement à construire une douzaine de barricades, qui furent enlevées par la police sans tirer un coup de fusil ni verser une goutte de sang. Un seul officier fut blessé. A une heure et demie l'ordre était complètement rétabli. Et voilà à quoi se réduisit la formidable insurrection devant laquelle on nous avait tant suppliés de reculer. Paris, à l'exception de quelques centaines de fous, ne bougea pas, montrant que

son engouement n'avait été qu'une manière de s'amuser. Si nous avions écouté les conseils d'Émile de Girardin et de Thiers, Rochefort eût été plus puissant que nous; il nous l'aurait fait sentir, et nous aurait plus que jamais traités de couards et de fanfarons. Maintenant il était sinon fini du moins très diminué. A la tribune, il n'avait eu que la valeur d'un zéro; dans la rue il n'avait pu soulever que quelques milliers de fous; la prison n'accroîtrait pas son prestige, car, quoi qu'on dise de l'effet des persécutions, tout homme mis sous les verrous ne gagne pas en valeur auprès de la foule, qui aime le succès. Les agitateurs de la presse et des clubs ne sont redoutables que si on en a peur. Fantômes! purs fantômes! Marchez sur eux et ils s'évanouissent.

Nos sentiments envers Rochefort ressemblaient si peu à de l'animosité que nous ordonnâmes de le traiter avec des égards particuliers. Il l'a raconté: « J'étais installé presque aussi confortablement que dans une chambre d'hôtel; j'avais le droit de me considérer simplement comme un malade à qui son médecin défend de sortir pendant six mois. » Toute sa journée se passait à recevoir librement des visites. On lui avait même permis de prendre un serviteur, qui procédait aux nettoyages. Cependant, redoutant toujours nos projets pervers contre sa personne, dont la disparition lui semblait un des premiers intérêts de l'État, il ne mangeait pas certains plats sans les faire goûter par un gardien sûr,

tant il y a de crédulité dans ces cerveaux hallucinés par une idée fixe de haine. Plus tard ses défenseurs de 1870, convaincus probablement par mon argumentation, pensèrent, eux aussi, qu'un délit commis par la presse n'est pas un délit de presse ayant droit à l'impunité; moins cléments que moi, ils le firent condamner à la déportation, quoiqu'il y eût à son égarement bien des excuses dont la principale était d'avoir suivi leur exemple[1].

A force d'être bâtonné par ses anciens amis, il finit par laisser échapper une parole de justice, jugement définitif sur ce qui s'est passé entre lui et nous : « Je me suis montré au Corps législatif aussi violent que possible. J'y ai ouvertement insulté l'Empereur lui-même. J'y traitais les ministres avec le dernier sans-gêne. Je n'y suis pas moins resté sous la protection des lois; et quand, à la suite d'un article *insurrectionnel* publié le lendemain de l'assassinat de Victor Noir, j'ai été déféré aux tribunaux par le ministère Ollivier, toutes les prescriptions du règlement ont été, à mon endroit, scrupuleusement observées[1]. »

XI

Selon leur habitude, au lendemain des journées révolutionnaires auxquelles ils n'avaient

1. *Intransigeant*, 3 février 1892. Comparer dans *Les aventures de ma vie*, de Rochefort le traitement féroce auquel il fut soumis par ses amis, maîtres du pouvoir, en mai 1871.

point participé, les jeunes intransigeants organisèrent une scène au Corps législatif afin de se faire pardonner, par des déclamations sans danger, l'abstention prudente de leurs actes. Jules Ferry, dans des termes d'une fureur calculée, interpella le ministre de l'Intérieur sur l'un « des faits regrettables et douloureux que les provocations ministérielles sèment dans tout Paris ». Chevandier releva dédaigneusement l'accusation. « La Chambre est juge du côté d'où partent les provocations ; de notre part elles ne se produiront jamais. Nous y répondrons quand l'ordre public l'exigera ; quand il ne l'exigera pas, nous les laisserons tomber. » *(Très bien ! très bien.)* Et il démontra en fait que les réunions soi-disant privées, n'étaient que des réunions publiques. Jules Ferry l'admonesta derechef : « Vous êtes dans l'arbitraire ; je dis plus : vous n'êtes pas dans la politique, mais dans la maladresse. La meilleure soupape aux désordres de la rue, c'est la liberté, mais la liberté franchement pratiquée, et non la liberté hypocrite que vous nous servez. » *(Bruit et mouvements divers.)* J'intervins : « L'honorable M. Jules Ferry répète et reprend ce mot qui, à mon grand étonnement, retentit sans cesse de ce côté : Vous êtes maladroits ! Je réponds à M. Ferry que ce n'est pas à son école que nous irons apprendre la véritable habileté politique ; de sa part, une seule chose nous troublerait, c'est l'approbation. *(Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)* — Vous pré-

férez celle des proscripteurs de votre père, me cria Eugène Pelletan. — Monsieur Pelletan, permettez-moi de vous répondre que vous n'avez pas le droit de prononcer le nom de mon père. Son approbation, sa bénédiction sont mes principales forces dans la tâche que j'accomplis. Qu'a donc fait M. le ministre de l'Intérieur? S'il a poursuivi et séparé une réunion privée, il a manqué à son devoir. S'il a séparé et poursuivi une réunion publique, il a accompli son devoir. Or, nous affirmons que les trois réunions qui ont été séparées hier étaient de véritables réunions publiques, qui ne se couvraient de l'apparence de réunions privées que pour se soustraire à l'action légitime de la loi... *(Protestations à gauche)*, les convocations sont faites par des lettres imprimées, qui n'ont ni adresse ni noms propres, J'en ai plusieurs entre les mains. Au bas de la lettre on lit : monsieur... — le nom en blanc — rue... — la rue également en blanc. — Pas d'adresse au dos. Il est un certain nombre de lieux bien connus où l'on délivre de ces lettres à qui en désire. Les agents du ministre de l'Intérieur s'en sont pourvus comme tout le monde Au surplus, Messieurs, la justice est saisie, elle décidera; devant elle vous aurez le droit de produire vos arguments et de justifier vos dénégations. N'affirmez donc pas que nous agissons d'une manière arbitraire ; on n'agit jamais d'une manière arbitraire lorsqu'on s'en rapporte à la justice du pays. » *(Bravos et applaudissements sur*

un grand nombre de bancs.) Pelletan revint à la charge : « J'ai accepté d'aller dans ces réunions pour essayer d'éteindre l'incendie que vous aviez allumé. » *(Vives réclamations et cris : A l'ordre! à l'ordre!)* Daru se lève : « Nous ne pouvons pas laisser tenir ici un pareil langage ! » *(Non! non!)* et s'adressant au président dont l'inertie scandalisait : « Vous ne pouvez pas le tolérer, monsieur le Président. *(Non! non!)* Il est faux que nous allumions l'incendie dans le pays ! il est faux que nous soyons un ministère provocateur ! Il est faux que nous ayons violé une seule loi de notre pays. Ce qui vrai, c'est que nous faisons tous nos efforts, non seulement pour éteindre l'incendie que d'autres mains ont allumé, mais pour empêcher qu'un seul coup de fusil ne soit tiré dans ces faubourgs où l'on attaque nos braves soldats à main armée. Et nous ne souffrirons pas que l'on dise à cette tribune que le gouvernement provoque au désordre et allume lui-même l'incendie pour se donner apparemment la satisfaction d'avoir à l'éteindre. » *(Vive approbation et applaudissements.)*

Schneider commença une phrase qu'il n'acheva pas, et Pelletan continua : « Il est vrai qu'il y a dans les esprits toujours des tendances à en appeler à la force et à l'insurrection. » *(Un membre à droite : « A qui la faute? »)* Pelletan reprend : « A qui la faute ? Je m'en vais vous le dire, elle est aux émeutiers qui ont pris par la violence le pouvoir et qui ont réussi... » *(Vifs murmures au centre et à droite. — Appro-*

bation à gauche.) Cette fois ce n'était plus le ministère qui était visé, c'était l'Empereur lui-même. Schneider comprend qu'il ne peut plus se taire. Cependant il ne prononce pas de rappel à l'ordre et il se contente d'adresser à Pelletan quelques paroles doucereuses sans effet. Jules Ferry présente une seconde interpellation sur l'arrestation des rédacteurs de la *Marseillaise* : « Je déclare à messieurs les ministres que l'opinion publique est tentée de voir, dans cet acte extraordinaire, un moyen détourné de rétablir le droit de répression administrative. Si le ministre ne répond pas, il avoue. » Je répondis : « Personne n'a été arrêté à la *Marseillaise* en vertu d'ordres donnés par le pouvoir administratif. Une instruction judiciaire a été commencée, la justice a saisi ceux qu'elle considère comme coupables. » Jules Ferry : « La justice en matière politique m'est souverainement suspecte. »

De presque tous les bancs de la Chambre, se lèvent de si vives réclamations et de tels cris : « A l'ordre ! » que le Président est obligé de s'exécuter : « Monsieur Ferry, je vous rappelle à l'ordre. » Jules Ferry, sous prétexte de se justifier, aggrave son attaque : « En matière politique dans ce pays, il n'y a pas de justice ! » *(Nouveaux cris : A l'ordre! à l'ordre!)* Sur cette injonction, le président maintient son rappel à l'ordre. Jules Ferry ajoute une nouvelle insolence aux précédentes : « De tous les maux que dix-huit ans de pouvoir personnel ont infligés à ce pays-ci, le plus grand c'est l'avilissement de la justice. »

(Bruyantes réclamations, cris : A l'ordre! à l'ordre!) Schneider dit : « M. Ferry est pour le moment sous l'empire d'une trop vive excitation pour que je veuille caractériser... » *(Interruption.)* La condescendance présidentielle devenait tout à fait révoltante. Je me levai et je m'écriai : « Vous avez tort. *(Oui, oui, à l'ordre!)* Comme chef de la magistrature je demande le rappel à l'ordre. » *(Très bien! à l'ordre!)* Jules Ferry vient au secours de Schneider : « Le président n'a pas d'ordre à recevoir du garde des Sceaux. » Schneider lui rend la pareille : « Dans l'état de passion où se trouve M. Ferry je ne voudrais pas prononcer un second rappel à l'ordre. »

La Gauche applaudit en face de la stupéfaction silencieuse de la majorité. Le président se sent compromis : « Je ne désire point d'approbation, dit-il, j'obéis à ma conscience, et je n'accepte surtout pas une approbation qui pourrait donner à ma pensée une signification qu'elle n'a pas. » Puis craignant que cette modeste protestation ne mécontente la Gauche, il l'adoucit : « Mais j'ai fait appel au calme et à la modération, et c'est pourquoi il me paraît préférable dans ce moment de ne pas appliquer la grave pénalité du second rappel à l'ordre. J'espère que M. Jules Ferry tiendra compte de ce sentiment de modération. » Le compte rendu, rédigé sous la surveillance de Schneider, dit : « Mouvements prolongés en sens divers. » En réalité si ce n'est à gauche, les mouvements n'étaient pas en sens

divers; ils étaient unanimes : on se disait de toutes parts que laisser vilipender le souverain, son origine, son règne, sa magistrature, cela méritait un autre nom que celui de modération, et, certes, si le lendemain se fût faite l'élection présidentielle, Schneider n'eût pas été réélu.

Le *Journal des Débats*, que j'aime à citer parce qu'il était dirigé par des hommes éminents avec lesquels le gouvernement n'avait aucun rapport officiel, et qu'il représentait l'opinion moyenne des esprits impartiaux, jugea ainsi la séance : « Quand l'agitation n'est plus seulement dans les esprits, quand le désordre est dans la rue, la tolérance doit cesser; le gouvernement manquerait à son devoir s'il ne dispersait point les foyers où l'agitation s'alimente, et ceux-là mêmes qui lui reprochent aujourd'hui de n'avoir pas assez respecté la légalité pourraient, dans le cas où le désordre prendrait les proportions d'une émeute, et où une répression rigoureuse deviendrait nécessaire, lui faire un crime de l'avoir respectée avec excès. M. le garde des Sceaux a, du reste, parfaitement justifié la mesure d'ordre public prise hier, et nous ne pensons pas que les accusations violentes de M. Jules Ferry trouvent plus d'écho dans l'opinion publique qu'elles n'en ont rencontré à la Chambre. M. Ferry peut juger du fâcheux effet produit par ses violences sur les hommes mêmes qui ont le plus contribué, il y a quelques mois, à le faire nommer. Le journal où il écrivait et auquel il a dû de se faire connaître du public et des élec-

teurs n'hésite pas à blâmer l'attitude qu'il a cru devoir prendre. » « Il faut, dit le *Temps*, que la Gauche, dans son intérêt même, se sépare nettement du parti des violences extravagantes. »

Les façons de Gambetta et Ferry, qui avaient choqué les honnêtes gens même peu favorables à l'Empire, n'avaient pas réussi davantage à Belleville et dans les faubourgs. Elles avaient plutôt accru les colères des révolutionnaires, furieux de ne jamais trouver ces champions de parade à côté d'eux aux heures décisives. Peu s'en fallait qu'on ne les traitât aussi mal que moi-même. Le mécontentement n'avait pas été moindre parmi les orateurs de la Gauche. Jules Favre, Grévy, Crémieux, Ernest Picard, Jules Simon, hommes de bonne compagnie, de culture raffinée, maîtres de toutes les ressources de l'art oratoire, ne croyaient pas qu'on fût obligé de hurler l'écume à la bouche, pour attaquer avec force. S'il convenait à ces ambitieux impatients de se donner l'air de chefs, il ne convenait pas à leurs anciens de devenir leurs soldats. La prépotence brutale que s'arrogeait Gambetta leur était insupportable. Enfin l'affaire Victor Noir les avait avertis qu'ils étaient en présence d'hommes résolus qui, même de leur part, ne toléreraient aucune témérité révolutionnaire. Jules Favre, très discrètement, de manière toutefois qu'on ne pût s'y tromper, avait marqué un blâme. Gambetta nous avait dit : « Ne comptez jamais sur nous, pour fonder la liberté ! » Jules Favre nous dit : « Comme le

ministre de l'Instruction publique, je désire ardemment qu'un gouvernement d'ordre et de liberté sincère et complète puisse se fonder dans mon pays. Sur ce point, sachez-le bien, nous sommes prêts, non pas à des concessions de principes, mais à des sacrifices d'opinion lorsque cela sera nécessaire. » Jules Ferry avait insulté la magistrature; Jules Favre disait : « Il n'est pas sorti de ma bouche une seule parole qui ait pu atteindre la magistrature, et au surplus je n'avais à cet égard aucun effort à faire, car elle est l'objet de tous mes respects[1]. »

XII

Les incidents de l'affaire Victor Noir n'avaient été qu'une des formes de l'action révolutionnaire, socialiste, anarchique, jacobine. Cette action se poursuivait à la fois à la tribune, dans la presse, dans les réunions publiques, dans les conciliabules souterrains, dans les associations ouvrières. A la tribune, quelque violente qu'elle fût, l'action révolutionnaire était cependant obligée à quelque mesure; les orateurs s'arrêtaient au point où ils seraient compromis et pourraient être traités en séditieux; la frénésie était calculée autant que prudente. Dans la presse, le ton était beaucoup plus déchaîné et les ménagements inconnus. Là ce

1. Corps législatif, séance du 2 février.

qui était indiqué à la tribune était hurlé. Le *Réveil* de Delescluze, le *Rappel* des fils de Victor Hugo, se signalaient dans ces saturnales, mais les chefs de combat étaient dans la *Marseillaise*. Jules Favre la défendait comme « étant l'expression de la pensée et de la conscience humaine ». Un de ses jeunes rédacteurs l'a depuis définie avec plus de vérité : « C'était une machine de guerre, un torpilleur lancé à toute vitesse contre les plaques blindées du navire impérial. L'équipage se savait sacrifié d'avance. On y entrait, dans cet équipage, non point par les voies habituelles du recrutement littéraire, mais par une véritable élection et sur la désignation nominative d'une académie révolutionnaire. Notre programme était bref, et nous n'en faisions pas mystère ; il s'agissait de faire sauter l'Empire. Aussi l'Empire avait-il mis tout son monde sur le pont et faisait-il contre nous feu de toutes ses mitrailleuses. Presque chaque jour, la *Marseillaise* était saisie. Nous éprouvions même quelque humiliation quand, d'aventure, elle ne l'était pas. Les assignations du parquet se répétaient si souvent que notre gérant ne prenait même plus la peine de les lire. Quant aux arrestations avec ou sans mandat, aux descentes de police, aux voyages en fiacre avec des commissaires, aux nuits brusquement passées à Mazas, aux tête-à-tête avec des juges d'instruction, c'étaient pour nous choses de la vie courante. Nous étions outillés tout exprès et nous avions à demeure, pour ces excursions cellulaires, avec le principe

de ne jamais répondre au magistrat instructeur, des valises toutes prêtes. Les armes ne manquaient pas non plus. On voyait dans nos bureaux autant de revolvers que d'écritoires. Notre prose à tous sentait la poudre et chacun de nos articles avait pour mot de la fin un appel à l'insurrection [1]. » Et ce journal se voyait dans toutes les mains; que l'on sortît dans Paris, que l'on montât dans un omnibus, c'était la *Marseillaise* que lisaient les voyageurs, les cochers à leur station, les commissionnaires, les décrotteurs assis sur leur boîte.

Un très grand nombre de groupes ouvriers, sociétés coopératives, syndicats professionnels, se mouvaient dans l'ombre. La plus influente, sinon la plus nombreuse, était la Société Internationale des travailleurs : elle avait subi une première transformation en devenant, de socialiste pure, en dehors des luttes politiques, une auxiliaire du parti révolutionnaire actif; elle restait néanmoins mutualiste, partisan de la propriété individuelle et de la famille, respectueuse de la liberté religieuse. Dissoute par arrêt de justice, elle s'était reformée en se rattachant au Comité central de Londres et, malgré l'opposition courageuse de ses fondateurs, Tolain, Fribourg, Héligon, elle s'était laissé gagner au collectivisme germanique de Karl Marx et, sous la direction de Benoît Malon et de Varlin, dédaignant les réformes progressives, elle con-

1. Paschal Grousset. *Rappel* du 17 juillet 1891.

sidérait comme modérés ceux qui s'en tenaient à l'impôt progressif, unique, global. Il lui fallait la liquidation sociale du vieux monde, le remplacement de la famille par l'Union libre, le matérialisme athée à la place d'une religion quelconque. De telles réformes n'étant pas à espérer d'un gouvernement même libéral, elle en était venue à se confondre avec ces jacobins, ces blanquistes dont elle s'était d'abord tenue écartée, et à poursuivre comme eux et avec eux la destruction par le fer, par le feu, par la petite balle, de l'Empire qui leur barrait le chemin.

Les Blanquistes préparaient les engins à la nitro-glycérine, recrutaient les assassins, appelaient à Paris et le long de la frontière les hommes d'action sur lesquels ils comptaient. Rochefort avait mandé à Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus*, résidant en Wurtemberg, que les événements se pressaient dans le sens d'une révolution, qu'une grande conspiration contre le Gouvernement de l'Empereur était au moment d'éclater, que les partisans de la République devaient se hâter d'accourir à Paris afin de grouper leurs forces pour le moment prochain où la lutte s'engagerait[1]. Les hommes de l'Internationale s'occupaient de fédérer tous les groupes ouvriers afin de les lancer à l'heure propice dans la brèche ouverte par l'assassinat ou par l'émeute.

Et en attendant, pour les mettre en haleine,

1. Saint-Vallier. Stuttgart, 15 février 1870.

les façonner à l'action, ils avaient inventé les grèves politiques. Leur coup d'essai fut au Creusot. Un des leurs, nommé Assy, ouvrier ajusteur très habile, l'esprit bourré de tous les lieux communs socialistes et les maniant avec une intarissable faconde et un air contagieux d'autorité, s'était rendu au Creusot, où se trouvaient agglomérés une dizaine de mille ouvriers tranquilles, bien traités, ne se plaignant pas de leur sort. Il se fit embaucher, gagna peu à peu la faveur de ses camarades, et, ne trouvant pas prétexte à révolte dans les conditions faites aux travailleurs, il parvint à les exciter à propos d'une caisse de secours et de prévoyance, alimentée en partie par des prélèvements sur les salaires. Il réclama pour les ouvriers l'administration libre de cette caisse régie par le patronat de l'usine. Schneider, accouru de Paris, s'y refusa, congédia Assy et ses compagnons les plus compromis. Les ouvriers, moitié volontairement, moitié terrorisés, quittèrent le travail, et la grève fut prononcée (19 janvier).

A l'action révolutionnaire de la tribune, nous avions répondu par la plus ferme attitude. Aux attaques insurrectionnelles de la *Marseillaise*, nous répondîmes par des poursuites et des condamnations aussi résolues que les attaques elles-mêmes. Tous les rédacteurs de la *Marseillaise* furent successivement incarcérés et condamnés. Nous fûmes informés que beaucoup d'ouvriers du Creusot suivaient à contre-cœur, qu'ils ne cachaient pas leur volonté de reprendre le tra-

vail, qu'on s'efforçait de les en empêcher par des menaces suivies de quelques violences, et que des journalistes de la *Marseillaise*, du journal radical de Saône-et-Loire et de Lyon accouraient afin d'exciter les esprits. Nous nous mîmes en mesure de défendre la liberté du travail. Seulement, nous ne voulûmes pas recommencer les tristes aventures de la Ricamarie et d'Aubin, dues à l'insuffisance de la troupe armée opposée à la masse ouvrière, et, comme nous venions de le faire à Paris lors de l'affaire Victor Noir, nous voulûmes, par un sérieux déploiement de forces préventif, nous éviter la nécessité d'une sanglante répression. Le préfet et le procureur général se rendirent sur les lieux, suivis de 3000 hommes. L'effet fut immanquable et, bien que nos agents civils et militaires se fussent scrupuleusement abstenus de toute immixtion comminatoire, le travail fut repris.

Sommation fut adressée par les démagogues de Marseille, à Esquiros et à Gambetta, de dénoncer cette conduite. Gambetta soutint que notre intervention avait été sinistre, provocatrice, faite au profit des patrons contre les ouvriers ; qu'il ne fallait jamais envoyer des forces militaires sur le lieu d'une grève. « Toutes les fois que vous envoyez des troupes sur le lieu d'une grève, vous favorisez injustement un des deux intérêts qui sont en présence. La force sociale n'est donnée que comme moyen répressif ; vous ne pouvez l'employer comme mesure préventive que lorsque vous ne trouvez pas en face

de vous l'exercice d'un droit ou d'une prérogative. » Cette thèse extravagante a été si souvent réfutée plus tard par la pratique de Gambetta et de ses amis, qu'il me suffit de rappeler pour mémoire nos objections d'alors, devenues des lieux communs tant elles ont été répétées par tout le monde. Chevandier et moi démontrâmes qu'envoyer des troupes sur le lieu d'une grève, avec l'instruction de conserver la plus complète neutralité, si ce n'est contre le désordre d'où qu'il vienne, ce n'était se placer ni derrière les patrons ni derrière les ouvriers, mais défendre leur intérêt commun : la liberté de refuser ou de donner son travail. « Dès que, dans une grève, se produisent des manifestations de nature à faire craindre que des violences soient exercées, ou bien lorsqu'en réalité des violences sont exercées, le devoir de la puissance publique commence : elle doit empêcher l'oppression en vertu des exigences de la police préventive, et la punir en vertu des exigences de la justice répressive. *(Très bien! très bien!)* S'il en était autrement, si la violence n'était pas réprimée avec autant de sollicitude que la liberté est respectée, la loi des coalitions ne serait plus qu'un instrument désolant de despotisme, un moyen de désordre social; elle ne devrait pas être maintenue dans la législation. » *(Nouvelles marques d'approbation.)*

Un très grand nombre d'arrestations avaient été opérées et un seul juge d'instruction chargé des interrogatoires. J'ordonnai que plusieurs

fussent commis à cet office, afin que les innocents fussent immédiatement relâchés. Un jeune ouvrier, nommé Mégy, avait été particulièrement signalé par la procédure, comme l'un des plus ardents complices de Flourens. Son arrestation fut ordonnée par le juge d'instruction et le 11 février, les six heures du matin sonnées[1], le commissaire de police Dorville, muni d'un mandat régulier d'amener, accompagné de son secrétaire et des sieurs Mourot et Petit-Colas inspecteurs de police, se présenta au domicile de Mégy. La porte ouverte avec quelque difficulté, le commissaire, ayant à sa gauche l'inspecteur de police Mourot, s'avance de quelques pas dans la chambre, Mégy l'ajuste, décharge sur lui un pistolet à bout portant; la balle effleure le visage de Dorville. Au même instant on entend le bruit produit par la chute d'un corps, puis des gémissements : l'inspecteur Mourot venait de tomber mortellement atteint. C'était l'inverse du drame d'Auteuil, le démagogue venait de traiter Mourot comme Victor Noir eût fait du prince Pierre si celui-ci ne l'eût devancé. Victor Noir mort, on l'avait célébré : il était jeune, il était fiancé. Mourot, fonctionnaire

1. Article 1037 du code de procédure civile : « Aucune signification ni exécution ne pourra être faite, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, avant six heures du matin et après six heures du soir; et depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir, non plus que les jours de fête légale, si ce n'est en vertu de permission du juge, dans le cas où il y aurait péril en la demeure. »

irréprochable, marié, père de famille, nullement responsable d'un ordre légal à l'exécution duquel il était obligé de contribuer, méritait de la pitié ; on piétina son cadavre : Mégy était un héros et avait eu raison d'assassiner lâchement un brave homme accomplissant un devoir ; on présentait comme arbitraire et opérée pendant la nuit, une arrestation d'une irréprochable légalité opérée après le lever du jour. Gambetta et Jules Ferry se signalaient par la violence du panégyrique de l'assassin. Gambetta se rendit spontanément auprès de Mégy pour lui recommander de se confier à un avocat ayant un nom et pouvant, mieux que le jeune homme qu'il avait choisi, Protot, donner à son affaire du retentissement. C'était lui dire : « Choisissez-moi. » Mégy reçut froidement cette offre et, tout en remerciant Gambetta d'une visite qu'il n'avait pas demandée, lui répondit que sa résolution était bien arrêtée d'avoir Protot pour défenseur. Il était de ceux qui considéraient Gambetta comme un lâcheur et un blagueur.

CHAPITRE XIV

DÉBAT ÉCONOMIQUE AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF DISCUSSION DU RÈGLEMENT

I

En même temps que nous pourvoyions aux mesures d'ordre public nécessitées par les incidents divers du drame d'Auteuil, nous faisions face, soit au Sénat, soit au Corps législatif, aux interpellations, et poursuivions l'organisation de notre gouvernement. D'aucun côté on ne nous accordait le moindre répit. Le 11, au lendemain même du meurtre de Victor Noir, eut lieu au Sénat l'interpellation sur notre conduite à l'égard du Concile. Rouland exposa qu'il importait de se prémunir contre les solutions en contradiction, soit avec les principes du Concordat, soit avec ceux de notre droit national. Nous n'avions pas à nous occuper des principes qu'il plairait au Concile de proclamer, tant que ces principes ne se traduiraient pas, chez nous, en actes frappés par la loi pénale. Jusque-là notre tâche se réduisait à sauvegarder sa pleine liberté. Telle eût été ma réponse si j'avais pris la parole. Mais je me fusse trouvé en contradiction avec Daru, dans l'esprit duquel germait l'arrière-pensée

d'une intervention gallicane. Comme il n'y avait pas actuellement de solution pratique à adopter, je le laissai donner son assentiment aux lieux communs que Rouland exhumait : respect de la liberté de l'Église à condition qu'elle respecte les droits de l'État. « Si le pouvoir religieux usurpe sur le pouvoir politique, nous exécuterons les lois, et nous veillerons à ce que nulle atteinte ne soit portée à l'un des intérêts les plus graves de notre pays. » Il adoucit ce qu'il pouvait y avoir de comminatoire dans ses menaces par l'euphémisme qui consiste à juger impossible ce qu'on est résolu à ne pas tolérer, et il mit sa confiance dans la sagesse du Saint-Père et le patriotisme des évêques. Le Sénat, ne demandant qu'à en finir, déclara à l'unanimité que « confiant dans les explications qui venaient de lui être données au nom du gouvernement, il passait à l'ordre du jour. »

La discussion sur la politique économique et sur le décret du 9 janvier relatif aux admissions temporaires eut lieu dans la même assemblée, le lendemain des obsèques de Victor Noir (14 et 15 janvier). Butenval, modéré et intéressant, exposa la question. Louvet défendit les décrets et, sur notre politique douanière, dit que le gouvernement n'était ni dans le système absolu de la liberté ni dans celui de la protection, « mais dans une sorte de juste milieu, c'est-à-dire pour la liberté commerciale sagement appliquée, se développant lentement, progressivement et sans causer ni secousse, ni trouble, ni

souffrance pour personne ». Ce juste milieu excita les colères de Michel Chevalier. Il admettait bien qu'on ménageât les transitions, mais tout en professant ouvertement le principe de la liberté des échanges : « Ce que je demande au cabinet actuel, en fait de liberté du commerce, c'est de ne pas faire moins que les gouvernements qui l'ont précédé et qui ne s'intitulaient pas l'Empire libéral. Ils parlaient peut-être moins de liberté ; mais en ce qui concerne les intérêts industriels du pays, ils ont agi de manière que leur passage aux affaires laisse, à cet égard, une trace profonde. Le résultat des explications de M. le ministre me laisse, je le dis avec un grand regret, dans un état de désappointement très marqué au sujet du libéralisme du gouvernement. Je ne suis cependant pas de ceux qui voudraient le moins du monde lui créer des embarras; je crois qu'il peut plaider une circonstance atténuante : le peu d'expérience qu'il est possible d'acquérir en quelques jours dans le maniement des affaires publiques. *(Rumeurs prolongées.)* — Nous ne pouvons, s'écria Daru, rester sous le coup des derniers mots qui viennent d'être prononcés. »

En conséquence Buffet prit la parole, et il ne les releva guère. Il eut une pointe contre les libre-échangistes, qui défendent leur théorie en sectaires plus qu'en hommes politiques, mais il l'émoussa aussitôt, en déclarant qu'il ne faisait allusion à aucun des membres de l'assemblée. Au reproche de non-libéralisme, il crut

suffisant de répondre qu'on ne pouvait contester le libéralisme d'un ministère dont le principe était de remettre au pays la fixation des tarifs auxquels il entendait soumettre son industrie : argument singulièrement diminué par ce fait, qu'avant toute discussion, nous venions de trancher, par décret, un des points controversés. En somme, le ministère resta sous le coup des rudesses de Michel Chevalier.

Rouher, plus modéré, commença par déclarer « qu'il ne voulait pas faire opposition au cabinet, car cette attitude ne conviendrait ni à son passé, ni à l'appréciation sincère qu'il faisait des intérêts et des besoins de la politique actuelle ». Mais dans une démonstration, d'une lucidité éloquente, il ramassa tous les arguments écrasants à opposer à nos décrets. Grossissant le système des admissions temporaires, il en fit un droit sacré applicable partout du moins à l'*identique*. « Qu'est-ce que cette doctrine qui refuse l'*identique* aux uns et l'accorde aux autres le même jour, à la même heure, dans le même *Journal Officiel?* » Il contesta la légalité de nos décrets et nous rappela ironiquement les règles du régime parlementaire : « Vos décrets ne sont exécutoires que dans quatre mois ; il était facile d'accorder quinze jours à la discussion et de les rendre exécutoires dans trois mois. Oui, l'industrie française est à la hauteur de toutes les industries. Sans doute elle serait émue si, demain, précipitant imprudemment notre marché, la liberté commerciale

absolue était déclarée ; mais, j'en suis sûr, il ne se passerait pas trois ans qu'elle serait maîtresse du marché du monde, comme aujourd'hui elle est déjà maîtresse du marché de l'Europe ! Car, souvenez-vous, Messieurs, de ce grand fait : la France fournit à l'Europe en produits manufacturés une valeur de 1700 millions, tandis que l'Angleterre atteint à peine le chiffre de 1200 millions. Ne doutons donc ni de notre virilité, ni de notre intelligence, ni de nos aptitudes. Il y a deux manières de procéder, l'une par la peur, l'autre par la hardiesse et la confiance : ayez confiance dans l'industrie française et elle y répondra ! » *(Applaudissements sur un grand nombre de bancs ! Aux voix ! aux voix !)*

Baroche rappela pour le railler le mot de Daru : « Nous sommes des honnêtes gens. » Nous persiflant, il nous demanda de reconnaître que nous avions agi avec légèreté et nous conseilla de suspendre l'exécution des décrets jusqu'après un nouvel examen. Louvet et Buffet répondirent. Louvet, très net contre la dénonciation du traité de commerce, ne défendit les décrets qu'avec résignation. Buffet le fit avec une ardeur servie par un remarquable talent. Il ne put que répondre faiblement aux arguments économiques donnés par Michel Chevalier, Rouher et Baroche, mais il tira grand parti de leurs exagérations. « Rejetant bien loin toute pensée de concession, nous acceptons la responsabilité des décrets et nous ne reconnaîtrons jamais, contrairement à la vérité, que nous avons agi avec

légèreté, précipitation, imprudence. » Puis, prenant l'offensive, il adressa à son tour des félicitations railleuses à Baroche et Rouher sur l'énergie tout imprévue avec laquelle ils invoquaient les principes parlementaires. Le Sénat passa à l'ordre du jour. Je n'avais assisté à aucune des deux séances.

II

Au Corps législatif cette discussion économique fut plus ample, plus animée, plus longue (18 janvier au 3 février); toutes les questions y furent traitées : dénonciation du traité de commerce, marine marchande, admissions temporaires ; un très grand nombre d'orateurs furent entendus. Le choc principal eut lieu entre Thiers et Forcade. Thiers fit une nouvelle édition exagérée de ses doléances protectionnistes. Le traité de 1860 avait sacrifié l'industrie française : « C'était une faute égale à celles commises au Mexique et en Allemagne, car, en méconnaissant le véritable génie de la nation qui est la perfection dans ses produits et non le bon marché, on l'avait exposée à une lutte dans laquelle elle courait le risque d'être écrasée. Dans tout ce que le gouvernement de l'Empire avait fait en matière économique, il n'approuvait que nos derniers décrets qui avaient apporté à deux industries en souffrance un soulagement passager. Forcade, reprenant avec une connaissance appro-

fondie des faits chacun de ces arguments, en prouva l'inanité ou l'exagération ; au tableau de la détresse de nos industries, il opposa le développement de la prospérité; il démontra que les souffrances incontestables n'étaient pas dues au traité tandis que c'était à lui qu'il fallait attribuer le progrès non moins incontestable du plus grand nombre.

Qui l'aurait cru alors? Le même Thiers s'est chargé plus tard de justifier le traité de commerce d'une façon plus éclatante que celle de Rouher et de Forcade. Devenu maître du pouvoir à la suite des malheurs de la patrie, il assouvit d'abord sa passion protectionniste : il calomnie le traité de 1860 et propose un impôt sur les matières premières avec drawback de 2 à 20 p. 100; il rétablit la surtaxe de pavillon[1] (loi de janvier 1871), dénonce les traités avec l'Angleterre et la Belgique (mars 1872)[2]. Mais il ne tarde pas à se donner à lui-même le plus catégorique démenti, et il consent un de ces traités contre lesquels il a tant déclamé au Corps législatif; il concède à perpétuité à

1. Message du 7 décembre 1871. Liberté absolue avec des droits protecteurs pouvant s'élever jusqu'à 30 p. 100.

Six gros volumes d'enquêtes ont établi que tous les industriels français avaient été entendus et que leurs intérêts avaient été défendus par des hommes très compétents.

2. Les industriels sur l'appui desquels il comptait ne le soutinrent guère. Roubaix n'exprima aucune reconnaissance des exhaussements de droits réclamés en sa faveur, ce qui exaspéra Thiers : « Si Roubaix trouve son sort excellent, tant mieux, nous ne demanderons rien à l'Angleterre! » 19 janvier 1872.)

la Prusse le traitement de la nation la plus favorisée et négocie avec l'Angleterre et la Belgique. Dans ces négociations, il accepte presque tous les tarifs contre lesquels il a tant protesté. L'Angleterre cependant se refuse à tout ce qui pourrait ressembler au retour à un régime protecteur; elle n'admet ni le rétablissement de la surtaxe de pavillon, ni les tarifs de la loi de 1872 qui impliquent un élément de protection; elle ne consent à se prêter qu'à des combinaisons purement financières et à l'établissement des droits compensateurs stipulés dans les traités de 1860. La Belgique parle de même. Thiers comprend soudain que le régime commercial de l'Empire n'avait pas ruiné notre industrie; il capitule et se comporte comme un Rouher ou un Forcade : plus de surtaxe de pavillon, maintien des droits de 1860 sur les produits anglais, examen des droits établis en 1872 sur les matières premières en tant qu'ils ne seraient pas compensateurs[1]. Il n'était donc pas vrai que le système économique de l'Empire avait été funeste à la France autant que la grandeur de l'Allemagne.

1. Il ne réclame rien pour les fers et leurs dérivés, pour les houilles, pour les produits chimiques, pour la verrerie, pour la cristallerie, pour la céramique, pour les lainages unis, pour les poissons frais et salés; il se limite à proposer à l'Angleterre d'élever tantôt de 3 p. 100, tantôt de 5 p. 100 les droits sur les filés et tissus de coton, de lin et de laine, de 12 à 18 p. 100 les droits sur les tissus de laine mélangée. (*Traité avec l'Angleterre* du 5 avril 1872, avec la Belgique, 5 février 1872.)

III

On ne supposait pas qu'un débat purement économique ferait surgir un vif incident politique. Nous avons déjà vu plusieurs fois Thiers, dès qu'il était interrompu, perdre la maîtrise de sa parole et laisser échapper ses pensées de derrière. Il en advint ainsi une fois de plus. Interrompu dans son second discours (27 janvier) par Javal, qui, cependant, n'était pas de la majorité, il s'emporta à dire : « Je serais désolé que la majorité se trompât sur la question économique, car enfin, elle n'est pas sans savoir qu'à tort ou à raison on dit en France qu'elle ne représente pas la véritable opinion du pays. » Des protestations s'élèvent de presque tous les bancs, et Charpin-Feugerolles s'écrie : « Est-ce que vous croyez la représenter, vous, l'opinion du pays? — Les opinions que je représente sont assises au banc des ministres », répondit Thiers. Les rumeurs redoublent et, au milieu des murmures de la Droite, des approtations de la Gauche, Thiers ajoute : « Lorsque plusieurs de nos collègues se sont bornés, par un amendement, non pas à demander, comme moi, ce que j'appelais les libertés nécessaires, mais à demander seulement une espérance, vous avez repoussé cet amendement en l'appelant l'amendement des 45. Aujourd'hui ces libertés, que j'ai appelées nécessaires, et que vous re-

poussiez même à titre d'espérance, les voilà assises sur ces bancs. » Et il désignait le banc des ministres. « Eh bien ! Si vous représentez la majorité du pays aussi bien que vous représentez la majorité de cette Chambre, je ne comprends pas que vous souffriez qu'il y ait là des ministres qui pensent ce que vous ne pensez pas. »

« Les idées assises sur ces bancs » étaient miennes plus que siennes. Je les avais défendues avant lui, et son discours sur les « libertés nécessaires » n'était que le commentaire des discours et des amendements des Cinq. Une interruption du président fit rentrer Thiers dans son sang-froid. Il essaya de corriger son intempérante sortie : « Je ne me prononce pas sur la question de savoir si vous représentez ou ne représentez pas le pays ; si j'avais dit que vous ne le représentez pas, j'aurais fait une chose qui aurait excédé les limites des convenances dans lesquelles j'ai toujours tâché de me renfermer... *Je serais désolé qu'aujourd'hui on eût recours à une dissolution*, qui, venant après les élections générales de l'année, serait une secousse fâcheuse donnée au pays. Je suis ministériel... Je ne dis pas que j'adopte exactement ce que veut le ministère, mais je dis que tous les bons citoyens doivent le soutenir. »

Forcade se mêla à l'incident. Il avait dit le 21 janvier : « J'entends donner mon concours aux hommes de cœur et aux hommes de talent qui ont accepté le fardeau du pouvoir. » Cette fois, en répondant à Thiers, il revendique le

rôle de protecteur que celui-ci s'était attribué : « Sur la question politique, l'arrestation de M. Rochefort, le Cabinet a obtenu 220 voix de majorité; M. Thiers s'est abstenu. Sur la question économique, les membres du Cabinet ont déclaré très nettement au Sénat qu'ils ne dénonceraient pas le traité de commerce; et l'honorable M. Thiers soutient que le traité de commerce a couvert la France de ruines. Je demande quels sont les points d'appui vrais des ministres nouveaux, et je les félicite de pouvoir compter sur des amis plus sûrs que M. Thiers. Ce n'est pas moi qui cherche à créer des difficultés au ministère et à introduire des éléments de division dans la majorité. C'est un rôle absolument contraire que j'entends jouer devant cette Chambre et devant le pays; je rends cette justice aux ministres qui ont accepté le pouvoir, qu'ils en ont compris tous les devoirs. »

Bien que Louvet eût déjà exposé en termes excellents la politique du Cabinet (25 janvier), je repris la question d'ensemble : « La discussion à laquelle vous assistez n'est pas nouvelle; elle n'est que la continuation d'une discussion qui, depuis dix ans, se répète et s'accentue. Chaque année, un orateur monte à la tribune pour dire : Malédiction au traité de commerce! et est aussitôt remplacé par un autre qui répond : Bénédiction! Et au milieu de ce conflit un mot s'échappe à chaque instant d'une foule de bouches, et vient, dans le *Journal Officiel*, se placer comme une interruption stéréo-

typée au milieu des discours : « Vous êtes dans l'erreur. Vos chiffres sont inexacts! — Ce n'est pas vrai! Vous vous trompez! » Une contestation persévérante sur les faits, tel est le caractère saillant de ces discussions. Il faut que cette situation cesse, il faut que la lumière se fasse pour tout le monde, que ces débats stériles aient enfin un terme. *(Très bien! très bien!)* L'unique moyen d'atteindre ce but est de s'adresser spécialement au pays tout entier, à ceux qui se plaignent comme à ceux qui se félicitent, et de leur dire : Prononcez. *(Marques nombreuses d'assentiment.)* Nous nous bornons à recueillir la plainte et la réponse, à enregistrer dans notre mémoire les dires opposés, et nous ne considérons les discours prononcés, dans cette discussion, que comme les premières dépositions qui ouvrent l'enquête. *(Très bien! très bien!)* Nous croyons qu'il ne serait pas équitable, et qu'il serait souverainement imprudent de dénoncer actuellement le traité de commerce avec l'Angleterre. *(Très bien! très bien!)* Dans l'ordre économique, la dénonciation du traité aurait l'inconvénient, autant qu'une déclaration prématurée, de préjuger la question dont nous confions au pays la solution. Que vous êtes imprudents et songez peu aux intérêts de ceux que vous défendez! Combien de fois ne nous avez-vous pas dit que le traité avait amené une transformation complète dans l'outillage et dans le mode de production de nos industries? Elles ont visé à la

production abondante : ce qui les a conduites à chercher sur les marchés extérieurs un écoulement qu'elles ne trouvaient plus suffisant sur le marché intérieur; et vous voulez qu'après avoir poussé les industriels à une transformation onéreuse, nous venions tout à coup fermer les marchés pour la conquête desquels ils ont consenti depuis dix ans à de si lourds sacrifices! Nous ne le voulons pas. *(Très bien! très bien!)* Les membres du Cabinet, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, considèrent comme un intérêt de premier ordre la conservation de la paix, de la paix *fière et digne*. *(Très bien! très bien!)* Or, ils pensent qu'une des plus sûres sauvegardes d'une paix fière et digne est dans le maintien de l'accord confiant et amical qui dure heureusement entre la France et l'Angleterre depuis plusieurs années, et qui nous a permis de pacifier des conflits qui, sans l'union des deux grands peuples, eussent peut-être abouti à des complications dangereuses, peut-être à la guerre. *(Très bien! très bien!)* Si, pour obtenir ou garder l'amitié de l'Angleterre, il fallait faire un sacrifice d'honneur ou d'intérêt, nous ne le ferions pas. *(Vive approbation.)* Mais lorsqu'on ne nous demande que d'être fidèle à nos obligations, nous y consentons avec plaisir. *(Très bien!)* Et voilà pourquoi nous ne dénoncerons pas le traité de commerce. » *(Nouvelle adhésion.)*

Je crus nécessaire du même coup de nous dégager de toute solidarité avec les insinuations de Thiers contre la majorité : « La majorité,

dans le langage du Gouvernement, et, je crois, de tous nos collègues, est un mot qui ne désigne pas un ancien groupe politique, avec lequel les membres du Cabinet ont été, pendant un certain temps, dans des dissentiments oubliés aujourd'hui; la majorité, pour nous, c'est la portion de cette Assemblée qui adopte et seconde notre politique. *(C'est cela! — Très bien!)* En prenant le mot « majorité » dans ce sens, le Gouvernement a le droit de dire qu'il n'a pas existé de majorité qui ait donné son concours d'une manière plus loyale. *(Très bien! très bien!)* Elle ne s'est pas contentée de nous soutenir quand nous avons été au pouvoir, elle nous y a conduits... *(Marques d'assentiment.)* en indiquant d'avance les conditions auxquelles nous étions tenus d'accepter et d'exercer ce pouvoir. *(Très bien! très bien!)* Son assentiment a été le résultat d'une volonté réfléchie qui a précédé le fait accompli et l'a produit. *(C'est vrai! c'est vrai!)* Aussi nous ne négligerons rien pour maintenir unis ceux qui constituent la majorité, mais nous nous garderons de l'esprit d'exclusion. Pour résumer notre situation dans cette Assemblée, je terminerai en disant sans forfanterie, avec modestie, mais aussi avec dignité, que nous sollicitons et acceptons le concours de tous, mais que nous ne sollicitons et n'acceptons la protection de personne. » *(Bravos et applaudissements prolongés. Le garde des Sceaux, de retour à sa place, reçoit de MM. les ministres et d'un grand nombre de députés des félicitations, au*

milieu desquelles se produisent de nouveaux applaudissements.)

La Chambre passa à l'ordre du jour sur la dénonciation du traité de commerce et, par 212 voix contre 32, décida qu'une commission de 36 membres, nommés en séance publique, serait chargée de faire une enquête sur les conséquences du traité. (29 janvier.)

Cette séance me réconcilia avec Émile de Girardin : « Que disait donc M. Thiers? écrivit-il. Il disait que le Cabinet n'avait pas la majorité. A cette allégation hasardée elle a répondu par un vote décisif qui a donné 212 voix au ministère, maintenant, par la voix de son chef, le traité de commerce, contre 32 voix à ceux qui en demandaient la dénonciation. C'est une victoire éclatante remportée sur M. Thiers par M. Émile Ollivier, dont le langage a été ce que la situation exigeait qu'il fût : habile, ferme, digne. La séance du 29 janvier a ramené en nous la confiance qu'avait éloignée la séance du 17 janvier ». L'excellent Duruy, toujours empressé à me conseiller, m'écrivait : « Cher ministre, J'avais commencé,il y a quelques jours, une lettre pour vous supplier de ne pas vous mêler à la discussion économique, surtout à celle des acquits-à-caution, pensant qu'en politique comme à la guerre, le secret de vaincre est de se concentrer et non pas de disperser ses forces et son action. Aujourd'hui, je joins mes applaudissements à ceux que vous avez entendus hier. Votre sobre et fier discours est aussi sage qu'il

est politique, et je souhaite que votre dernier mot fasse enfin rentrer dans le silence et dans l'ombre, où elle devrait se tenir, une vieille et turbulente Égérie qui a conduit les funérailles d'une dynastie et presque celles de la France. Vous grandissez tous les jours, mais ménagez-vous, parce que vous êtes l'espérance et la sécurité du pays. » (29 janvier 1870.)

Dans l'interpellation sur les décrets relatifs aux admissions temporaires, le Cabinet prit une attitude qui mit fin aux attaques techniques, dont les décrets avaient été l'objet. Buffet, son éloquent interprète, maintint l'urgence d'arrêter des abus criants et coupa court à toutes les dissidences : « Non seulement en mon nom, mais au nom du Gouvernement, j'affirme que nous considérons la délégation faite par la loi de 1836 comme n'ayant plus de raison d'être. Nous pensons que tout ce qui a trait au régime économique du pays, doit rentrer désormais dans le domaine de la loi *(Vive approbation)*... afin qu'il n'y ait plus dans l'industrie française aucune préoccupation relative à des mesures subites, imprévues, quoique inspirées peut-être par d'excellentes intentions. Par conséquent, le gouvernement est décidé à proposer l'abrogation de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836, et à soumettre à la Chambre, dans un court délai, une loi sur les admissions temporaires. » *(Très bien! très bien!)* Il fit une autre concession, qui acheva de pacifier le débat : « On m'accuse d'être d'une humeur peu conciliante... *(Mais*

non! mais non! — On rit.) Oh! je ne me récrie pas beaucoup contre ce reproche. *(Nouveaux rires.)* Je veux cependant, d'accord d'ailleurs avec mes collègues, faire preuve d'un esprit de juste conciliation dans les limites possibles. Nous ne nous refusons pas à reconnaître que la tolérance regrettable ayant existé pendant un certain temps, des marchés importants ont pu avoir lieu. Eh bien! nous sommes disposés à admettre que les marchés qui auraient une date certaine, antérieure aux décrets, pourront recevoir leur exécution, dans les conditions anciennes, pourvu qu'elle puisse se faire dans une courte période[1]. « *(Nombreuses marques d'approbation.)*

Le gouvernement tint sa promesse, et le 26 mars, sur sa proposition, la Chambre vota à l'unanimité « qu'à l'avenir des lois spéciales détermineraient le régime des admissions temporaires en franchise de droits, et que l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836 était abrogé ». Cette loi fut transmise au Sénat le 5 avril, mais les événements en empêchèrent le vote, et la république de Thiers, moins libérale que l'Empire constitutionnel, continua à régler par décrets les matières que nous voulions soumettre au vote des représentants de la nation[2].

L'interpellation sur la marine marchande, après des discours intéressants de Jules Simon, Lecesne, Thoinnet de la Turmelière, aboutit à

1. Séance du 31 janvier 1870.

2. Voir *Journal Officiel* du 13 juin 1872, et séance de l'Assemblée du 17 juin 1872.

la constitution, à côté de la grande commission d'enquête, d'une commission spéciale de dix-huit membres, sur les conditions de notre marine (3 février). Les deux commissions sur le traité de commerce et sur la marine marchande, nommées dans la séance du 11 février, présidées par Paulmier et Bournat, opérèrent avec la plus large publicité. Les conseillers d'État, les députés, purent assister aux séances et le public aussi, sur présentation de cartes délivrées par le bureau de chaque commission ; les dépositions des témoins et les discussions furent recueillies *in extenso* par la sténographie et publiées.

IV

La Chambre avait voté son règlement. Écrasés par toutes nos luttes, nous ne prîmes pas une part assidue à la discussion. Segris n'y intervint que deux fois. La première pour demander que les propositions inconstitutionnelles fussent repoussées par la question préalable[1]; la seconde pour combattre la proposition de Grévy d'investir le président du droit de requérir directement la force armée pour la défense de l'Assemblée.

On voulait ainsi se procurer le moyen naturel de recommencer les récriminations contre le coup d'État. Mais ces récriminations étaient de-

1. Séance du 12 janvier.

venues depuis quelque temps tellement habituelles que personne n'y prenait plus garde. Segris ne s'attarda point à les relever et il établit fortement l'absurdité rationnelle et constitutionnelle de la prétention. Les autres dispositions du règlement ne furent débattues qu'entre l'opposition qui, là comme partout, cherchait à détruire toute autorité et une commission faible et routinière. De telle sorte que le règlement de 1870 est le plus mauvais qui ait jamais régi une assemblée. Les interruptions saugrenues, les bravades, les insolences, les appels à la révolte, qui se mêlent aux discussions les plus sérieuses et en rendent la lecture si pénible, sont dus dans une certaine mesure au manque de caractère ou à l'inexpérience des présidents, mais elles sont surtout imputables au détestable règlement qui rendait l'assemblée maîtresse du président, et non le président directeur de l'assemblée. Le pouvoir de celui-ci n'était que nominal; pour appliquer les pénalités insuffisantes dont on l'armait, il était obligé de réclamer l'assentiment de la Chambre; il obéissait plus qu'il ne commandait.

Un bon règlement de la Chambre, résultat d'un texte écrit ou d'une longue coutume, est aussi essentiel dans un régime de liberté que la constitution elle-même. Dans ce règlement, le point fondamental est l'établissement d'une forte autorité du président. Pour qu'il ait cette autorité, il doit être nommé en dehors de toute considération de parti et maintenu tant qu'il

remplit honnêtement son devoir d'arbitre des discussions. Sous aucun prétexte, même en descendant du fauteuil, il ne doit prendre part à la discussion, ni colloquer avec les députés, encore moins lutter d'esprit dans les répliques et les lazzis. Il doit ordonner en termes nets, brefs, et punir quiconque résiste à ses injonctions, sans avoir besoin de faire approuver par un vote de l'assemblée la sentence souveraine qu'il aura prononcée. Son pouvoir disciplinaire doit être très étendu et aller, en cas de désobéissance, jusqu'à exclure de l'assemblée, faire emprisonner le délinquant, tant qu'il n'aura pas exprimé son repentir, et même proposer à la Chambre de prononcer la déchéance du mandat et l'inéligibilité temporaire de l'incorrigible perturbateur. Dès qu'une assemblée a un tel président à sa tète, elle est grave, libre; les personnalités, les sorties inconvenantes, les bravades, les insolences, ne sont plus de mise et une nation peut reconnaître sa majesté en elle. Les Anglais ont réalisé à peu près cet idéal dans leur Speaker. Quel que soit le parti qui l'ait investi de sa fonction, le parti adverse la lui conserve s'il s'en est montré digne. Personne ne s'avise de résister à ses décisions reçues comme des oracles. Pour bien marquer que les débats doivent conserver un caractère impersonnel, il désigne le député non par son nom propre, mais par le nom du collège qui l'a élu : il n'est pas M. Gladstone ou tout autre, il est le député pour Oxford ou Cambridge, etc.

Au moindre trouble, le Speaker n'agite pas théâtralement une sonnette qu'il n'a pas ; il se lève, et, à ce simple mouvement, un silence général s'établit. Il s'adresse au membre représentant de tel bourg ou de tel comté, le rappelle à l'ordre ou le réprimande. Si l'auteur du trouble n'exprime pas de regrets, il l'appelle par son nom propre, ce qui, n'ayant lieu que dans ce cas, constitue une grave pénalité. Si, nonobstant, le perturbateur maintient ses paroles, il met aux voix la question : « Que ce membre soit suspendu du service de la Chambre. » La durée de la suspension est d'une semaine, puis, en cas de récidive, d'une quinzaine ou d'un mois, sans préjudice du droit que conserve la Chambre, de le faire saisir par le sergent d'armes et de le détenir. Et le plus souvent, ces mesures, sont provoquées par le *leader* du gouvernement et appuyées par le *leader* de l'opposition, tant tous les partis considèrent comme un intérêt commun le maintien de la discipline[1]. Qu'importe d'établir au dehors la police de la presse, de lui interdire les appels à l'insurrection, les outrages au souverain et à l'ordre constitutionnel, si aucune police n'existe dans

1. L'Assemblée de 1792 et le Conseil des Anciens se sont, plus que les autres assemblées, rapprochés de la vérité des principes. Pour défendre leur autorité et les lois, on y présentait, comme peines disciplinaires, le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, la censure, l'exclusion de la salle des séances, les arrêts, et même la prison. L'Assemblée de 1848 est encore plus sévère : elle prononçait, dans certains cas, la privation d'indemnité pécuniaire.

le Parlement et si l'autorité inflexible d'un président ne défend pas aux députés de se permettre impunément ce qui est interdit aux écrivains? Chez nous, dans tous les temps, depuis la première Constituante, le président a toujours été l'élu d'un parti. C'est sur sa nomination que l'on s'est compté et, dès que le parti qui l'a élevé sombre, il disparaît avec lui. Comment un président, dans de telles conditions, à moins d'être un sage, presque un demi-dieu, ne serait-il pas, même à son insu, l'auxiliaire du parti qui l'a choisi et dont la défaite sera la sienne[1]?

S'il m'avait été possible d'intervenir dans cette discussion, je me serais efforcé de faire écarter le mécanisme à la fois bruyant et essoufflé, impuissant et brouillon, qui, malgré le génie de nos orateurs, avait donné au pays la nausée du régime parlementaire, ce système des bureaux, des commissions, insupportable surtout dans l'affaire principale d'une assemblée, le vote du budget. Avec quelle intelligence et quelle sécurité il y est procédé en Angleterre! Les ministres, préalablement d'accord avec le chancelier de l'Échiquier sur les crédits qu'ils peuvent demander, présentent chacun séparément le budget de leur département, le font imprimer et distribuer dès le début de la ses-

1. *Standing orders* des 28 fév. 1880, 21 et 22 nov. 1882. — Franqueville, *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, t. III, p. 79. Voir aussi Emile Ollivier, dans *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, ce qui a trait au pouvoir des légats dans le Concile de Trente.

sion avec ses prévisions de dépenses *(estimates)*. Cette publication contient, en regard de chaque demande, le chiffre du crédit accordé à la session précédente, et de courtes notes expliquent les augmentations ou les réductions. Au jour qu'il a indiqué d'avance, le ministre prend la parole, présente son budget, justifie ses demandes de crédit ; les hommes compétents formulent leurs réserves ou leurs critiques, et le scrutin a lieu immédiatement. Pendant longtemps sept à huit séances suffisaient au vote du budget des dépenses et ce n'est que dans ces dernières années que cette discussion s'est prolongée sans cependant atteindre une longueur excessive. Le chiffre total de la dépense à laquelle le Trésor devra faire face ayant été fixé, par le vote de tous les budgets ministériels, le chancelier de l'Échiquier fait connaître comment il compte y pourvoir. C'est l'objet de l'exposé financier, événement principal de chaque session. Après avoir évalué le produit des impôts existants, il explique comment il se propose d'assurer l'équilibre des recettes et des dépenses; il fait connaître les impôts dont il modifie l'assiette, ceux qu'il supprime ou qu'il réduit, ceux qu'il augmente, ou croit devoir établir, et il donne lecture des résolutions dans lesquelles chacun de ces changements se trouve formulé. Les membres de l'opposition présentent leurs réserves, la Chambre vote, et en une séance, le plus souvent, le budget des recettes est arrêté. Il est interdit aux députés non mi-

nistres d'introduire une dépense quelconque par voie d'amendement au budget. Les députés n'ont d'autre moyen de réduire, de supprimer, de modifier l'assiette d'un impôt, qu'une proposition spéciale discutée et tranchée comme une loi ordinaire dans le cours de la session. Comparez maintenant ce qui se passe chez nous. On nomme, sans aucune discussion préalable, si ce n'est dans les bureaux, une commission du budget dans laquelle s'embarquent les ambitieux et les intrigants; ils se constituent à l'état de gouvernement, contrôlent, examinent, régentent, empiètent sur le pouvoir exécutif au point de le subordonner et de le gèner. Cela dure plusieurs mois, après quoi s'il arrive que la commission conclue au rejet du plan ministériel, rien n'est fait et il faut en hâte bâcler quelque chose de nouveau. La discussion vient enfin à la Chambre : on y recommence la besogne de la commission, on discute, on contrôle tout le mécanisme gouvernemental; on augmente, par certains amendements d'intérêt électoral, les dépenses, par d'autres on diminue les recettes, et on détruit tout véritable équilibre. La même incohérence se présente à propos des lois. Les Anglais n'ont rien de pareil à nos commissions; ils en discutent d'abord en séance plénière le principe, car s'il est refusé, à quoi bon une commission? Ce n'est que s'il est admis qu'ils l'examinent dans le détail en comités. Tant qu'une réforme rationnelle du mécanisme réglementaire n'aura pas été opérée chez nous, nous

aurons un régime conventionnel anarchique et non un régime parlementaire.

V

A l'ouverture de chaque séance sous prétexte de question, et à la fin, à propos de l'ordre du jour, les orateurs de l'opposition provoquaient de véritables scandales. Ségur d'Aguesseau disait spirituellement que les ministres étaient soumis chaque jour non seulement à l'interpellation, mais encore à la question. Dans ces attaques, ni les convenances, ni la justice, ni la vérité n'étaient respectées. Kératry insinuait qu'on avait dépouillé les archives de l'État. Un abominable scélérat, assassin de toute une famille, Troppmann, ayant été exécuté au milieu d'un immense concours et d'une malsaine curiosité, Steenackers, le lendemain, nous demandait compte de la manière dont le président de la Cour d'assises avait distribué ses billets, et de la facilité avec laquelle le Préfet de police avait autorisé plusieurs personnes à passer la nuit à la Roquette. A chacune de ces absurdités nous opposions des réponses brèves et nettes, de plus en plus hautaines.

Une autre pratique qu'adopta l'opposition pour nous contrecarrer, ce fut un vrai débordement de projets de lois dus à l'initiative individuelle. Bientôt la majorité par esprit d'indiscipline, d'imitation, désir de popularité, se montra

aussi déraisonnable que l'opposition. Il suffisait qu'on connût notre volonté de présenter une réforme pour qu'aussitôt un député la proposât afin de nous en ôter le mérite et imprimer à nos projets le caractère d'actes contraints. La liste de ces propositions est effrayante. Plusieurs sessions n'auraient pas suffi à les épuiser[1]. Tous les sujets étaient abordés à la fois confusément et sans méthode par des impatients qui, n'ayant pas à opérer notre labeur, n'en sentaient pas le

1. Élection des juges aux tribunaux de Commerce, attribution au jury des délits de presse, gratuité et obligation de l'engagement, annonces judiciaires, sociétés de secours mutuels, organisation nouvelle du jury, abolition du serment politique, mode de paiement des subventions allouées par l'État aux cheminsde fer; élection des maires soit par les conseils municipaux, soit par le suffrage universel, abolition de la peine de mort; organisation municipale en général et en particulier des villes de Paris et de Lyon; Unions agricoles; Chambres de Commerce; publicité des procés de presse; Conseils de préfecture; fabrication de la bière; modifications du Code d'instruction criminelle et du Code pénal; octrois, impôt sur les boissons, impôt mobilier, impôt sur le revenu, abrogation des lois contre les associations politiques et du timbre des journaux; commissions administratives des hôpitaux et bureaux de bienfaisance; représentation de l'agriculture; chemins vicinaux; enquête agricole; mode d'exécution de la peine capitale lois de sûreté génerale; Observatoire de Paris; garde nationale; prescription des saisies-arrêts; signification de transports et oppositions de toute nature; poursuites contre les députés pendant les sessions; dispense du service militaire pour les jeunes gens engagés pendant dix ans dans l'enseignement ou la pratique de l'agriculture; loi électorale; instituteurs primaires, Conseils généraux; création d'un ministère d'Agriculture; organisation de la magistrature, loi militaire, cafés et cabarets, bibliothèques populaires, question du travail; colonies, Algérie, etc.

poids. Il était pénible pour chacun de nos collègues ; pour moi il était écrasant. Aucun d'eux ne prenait une grave décision sans venir me consulter. La plupart se rendaient à la Chambre à leur aise, seulement lorsqu'ils avaient une affaire particulière. J'y arrivais le premier, j'en sortais le dernier. Resté très accessible, comme je l'étais rue Saint-Guillaume, à peu près à tout venant, mes audiences se continuaient jusqu'à table. Pendant les troubles, je passais une partie de mes nuits à la Préfecture de police ; dans les temps relativement calmes, au travail. J'étais exténué et le génial docteur Gruby me disait : « Vous vivez sur votre capital, vous serez bientôt au bout. » Chevandier, qui partageait avec moi plus particulièrement la responsabilité de la paix publique et qui, lui aussi, était très accessible, n'était pas moins éprouvé. Comment, dans une telle situation, aurions-nous pu mûrir à la fois, immédiatement, toutes les réformes auxquelles nous étions résolus et dont le caractère eût été bien plus radical que celles qu'on nous demandait ? Nous étions donc condamnés à nous limiter, si nous voulions aboutir à un résultat. Nous y étions d'autant plus condamnés qu'une partie de notre temps était absorbée par la nécessité d'organiser le personnel gouvernemental dont nous venions de renverser les chefs, et de trancher de graves questions administratives.

CHAPITRE XV

ŒUVRE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE. — NOS RÈGLES DE CONDUITE A L'ÉGARD DU PERSONNEL. — LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL. — LES NOMINATIONS JUDICIAIRES. — LES HOMMES NOUVEAUX. — LES JUGES DE PAIX. — LE ROULEMENT DES TRIBUNAUX. — L'AFFAIRE LE VERRIER. — RENAN. — LES MONNAIES PONTIFICALES.

I

Si du côté de la Droite on entendait les lamentations des oiseaux nichés sur l'arbre qui tombait, du côté du Centre gauche on entendait les impatiences des affamés devant les portes de la curée. Lampride a noté les cris de la populace romaine après la mort tragique de Commode; Lamartine ceux du peuple de Paris pendant les journées de Juin; l'observateur qui eût voulu écouter, pour les conserver à l'histoire, les clameurs qui suivirent le 2 janvier, eût surtout entendu celle-ci : Des places! des places! des places et nous vous soutenons! des places et nous vous admirerons; des places ou nous vous abandonnerons! des places ou nous nous déclarons déçus, trahis!

A la suite d'une révolution tout est facile, on fait table rase et on peut donner des places à

qui on veut. Le parti triomphant doit introduire, dans tous les emplois grands et petits de l'administration, de la diplomatie, de la magistrature, de l'armée, des amis, des parvenus dont l'intérêt s'identifie à ce point au maintien du régime nouveau que sa chute soit leur chute. Toute révolution qui méconnaît cette loi, et, sous prétexte de modération, laisse ses partisans dans la rue et ses ennemis dans les places, ne tarde pas à être livrée, bafouée. La difficulté est bien plus insoluble quand le changement est la conséquence d'une évolution pacifique opérée par un souverain ; on ne peut lui demander de sacrifier cette armée de fonctionnaires qui, pendant tant d'années, lui ont prodigué leur dévouement. Nous n'y songeâmes pas. C'eût été une injustice, une cruauté, un dommage à la gestion régulière des affaires publiques. Nous adoptâmes trois règles : 1° ne toucher au personnel que dans la mesure où il le rendrait indispensable par des excès inadmissibles ou par une incapacité dont nos prédécesseurs eux-mêmes auraient fait justice ; 2° tout en conservant les fonctionnaires, les déplacer partout où cela nous paraîtrait une condition d'apaisement et de ralliement ; 3° introduire, dans les emplois rendus vacants par la mort ou les limites d'âge, des hommes nouveaux.

Chacun de nous, dans son département, se conforma à ces règles. Cela fut relativement facile à tous, sauf à Chevandier et à moi. On nous assaillait de demandes de destitutions.

Thiers écrivait à Chevandier : « Je suis des Bouches-du-Rhône et je passe une partie de ma vie dans le Nord. Ne vous décidez pas sur les préfets de ces deux départements avant de m'avoir entendu. » On l'entendit. Il demanda le renvoi du préfet de Marseille comme celui du préfet de Lille et la nomination à la place de ce dernier d'un de ses amis personnels, Masson.

Guizot m'écrivait : « On m'avait dit que le déplacement (non pas la destitution mais la transplantation) du préfet du Calvados, M. Le Provost de Launay, était décidée. C'est pourquoi je ne vous en ai pas parlé hier soir. Il me revient que cette mesure est encore incertaine et que M. Provost de Launay pourrait être laissé à Caen. Je me fais un devoir de vous dire que ce serait d'un très mauvais effet dans ce département, et pour l'administration locale et pour l'autorité du gouvernement central. Je recommande cette petite affaire à votre sérieuse attention. Il s'agit de savoir si vous rallierez, dans le Calvados, les conservateurs libéraux à la politique que l'Empereur et ses conseillers s'appliquent si sagement à faire prévaloir sans secousse, mais avec efficacité. La confiance et le bon vouloir ne se commandent pas et ne s'improvisent pas. M. Le Provost de Launay pourra, sous une bonne direction, les obtenir ailleurs. Dans le Calvados il n'y réussirait pas. » (27 janvier.)

En effet, il ne pouvait être question de sacrifier Le Provost de Launay, un de nos préfets les

plus capables et les plus honorables, mais il nous parut à propos de le déplacer. Je m'opposai à ce qu'on donnât satisfaction à Thiers, à Marseille. Levert avait été mon ancien camarade à Sainte-Barbe; il était venu apprendre, dans ma préfecture de Chaumont, le métier de préfet, puis m'avait oublié après le coup d'État, et ne s'était ressouvenu de notre camaraderie qu'au moment où elle n'était plus compromettante. Néanmoins, comme c'était un bon administrateur, plutôt incliné vers nos idées, je tenais à le conserver. Thiers n'insista pas et se contenta de Masson que nous lui accordions bien volontiers. Il s'agissait seulement d'obtenir l'assentiment de l'Empereur.

Il l'avait donné, lorsque tout fut remis en question par l'attaque de Thiers contre Forcade à la Chambre (28 janvier). L'Empereur alors s'opposa. Chevandier m'écrivit : « J'avais parlé plusieurs fois à l'Empereur de Masson. Il avait accepté son nom après avoir examiné, à fond, la situation, avec moi. Enfin, hier à cinq heures, il m'avait chargé de prévenir Masson qu'il le recevrait aujourd'hui à deux heures et demandé de le lui présenter moi-même. Je l'avais fait savoir tout de suite à Masson, quand à cinq heures du soir, j'ai reçu de l'Empereur un billet me disant de remettre à un autre jour la présentation, la raison du retard devant m'être dite ce matin. Qu'est-il survenu? Est-ce le résultat de la fin de la séance d'hier? Soyez de bonne heure aux Tuileries pour m'aider à sauver la situa-

tion ». Je fus de bonne heure aux Tuileries et nous décidâmes l'Empereur à signer la nomination de Masson. Le 31 janvier ce mouvement préfectoral paraissait au *Journal Officiel*. Huit préfets et cinq sous-préfets étaient disgraciés, parmi lesquels Bouville que Forcade avait condamné, et Janvier de la Motte que Maurice Richard et moi défendîmes en vain contre nos collègues. Un certain nombre étaient « transplantés », parmi lesquels Le Provost de Launay.

Mes autres collègues ne touchèrent à personne et moi-même je ne fis aucune révocation, mais simplement quelques déplacements indispensables. La place de premier président à Lyon étant vacante, j'y nommai un magistrat depuis longtemps en fonctions, Millevoye, dont j'avais apprécié le mérite à Valence, en 1849, lors du procès des insurgés de Marseille[1].

J'eus la longanimité de conserver, à la tête du Parquet de Paris, Grandperret, magistrat respectable, orateur de mérite, mais froid, stagnant, dépourvu d'initiative, lié à nos adversaires, qui ne désobéissait pas, mais qui servait mollement, et, par derrière, nous desservait. Il ne m'inspirait ni confiance ni sympathie; je le supportai toutefois, n'ayant pas encore

1. Dans une notice sur leur père, les fils Millevoye, pour se dispenser d'une reconnaissance dont je les tiens quittes, ont raconté que la nomination de leur père avait été un des derniers actes du pouvoir personnel. Or, elle fut en réalité un des premiers de l'Empire libéral, signée par moi le 6 janvier 1870.

sous la main la compensation honorable à laquelle ses longs et bons services lui donnaient droit.

Plus que mes collègues je fus fidèle à notre règle d'introduire des hommes jeunes et nouveaux. J'avais espéré que mon exemple d'en élever un rapidement serait imité. Il n'en fut rien. Mes collègues appelèrent autour d'eux des hommes plus ou moins affiliés à l'ancien régime. — Chevandier mit à la tête de son personnel d'Auribeau, un des préfets compromis de Rouher, afin de rassurer, disait-il, ceux qu'il appelait déjà ses préfets. Dans son remaniement préfectoral, il n'y avait que trois noms nouveaux, Masson, Nyer et Lavollée, et si Masson et Nyer, avocats distingués, avaient un poste équivalent à leur mérite, il n'en allait pas de même de Lavollée, économiste des plus renommés pour lequel j'aurais voulu plus que la préfecture des Hautes-Alpes. Il fut entendu que ce ne serait qu'un poste d'attente. Maurice Richard, à ma grande satisfaction, nomma inspecteur des Beaux-Arts un écrivain en renom, Paul de Saint-Victor, et me promit de réserver une de ses prochaines places vacantes à un jeune écrivain dont la célébrité commençait à poindre, Alphonse Daudet, le frère de mon fidèle ami Ernest Daudet.

Quatre hommes de premier ordre s'offraient à nous seconder : Weiss, About, Hervé, Prévost-Paradol. Weiss avait été pourvu par Maurice Richard. N'ayant pu placer About aux

Beaux-Arts, je décidai à grand'peine Chevandier à l'accepter pour la préfecture de la Gironde. L'obstacle vint de l'Empereur. « J'ai été très bien pour M. About, me dit-il, je l'ai reçu à Compiègne ; il s'est tourné contre moi quand il m'a vu dans l'embarras, et après m'avoir dédié son livre du Progrès en ces termes : *L'auteur du progrès à l'auteur de tous les progrès,* il s'est rangé parmi mes adversaires les plus prononcés ; je ne veux pas de ses services. » J'attachais une très grande importance, quant à moi, à faire entrer un homme de la valeur d'About dans mon gouvernement. Il fût devenu, j'en étais sûr, un excellent administrateur ; je ne pouvais pas faire une crise ministérielle pour une nomination de préfet, mais je ne renonçai pas à l'espoir de faire revenir l'Empereur de son opposition.

Je ne fus pas plus heureux en ce qui concerne Hervé et Prévost-Paradol. Hervé, créole, désirait devenir directeur des Colonies au ministère de la Marine. Mais le prince Napoléon, ayant eu vent du projet, vint me représenter combien il serait inique de sacrifier le directeur très capable qui était en fonctions et je dus me rendre.

De tous ces jeunes, celui que je désirais le plus passionnément nous attacher, c'est Prévost Paradol. Sa nature plus active que spéculative s'était fatiguée de tourner la meule et de répéter tous les jours les mêmes phrases dans les mêmes journaux. Comme Mallet du

Pan, il était « las, dégoûté, accablé de sa détestable écrivaillerie ». Il eût voulu en sortir pour faire quelque chose. A son égard, aucune opposition de l'Empereur, disposé à accorder tout ce qu'on demanderait pour lui. S'il avait été député, je l'eusse fait immédiatement ministre. Les exigences du régime nouveau ne le permettant pas, je lui demandai ce qu'il désirait; il me répondit : « Être député. — Soit, mais jusqu'à de nouvelles élections que voulez-vous? » Il balança longtemps entre le Conseil d'État et une ambassade, enfin il opta pour l'ambassade. J'allai tout satisfait porter cette nouvelle à Daru. A ma stupéfaction, Daru y mit des façons : il lui était difficile d'implanter un étranger dans les fonctions diplomatiques, et il jugeait incompréhensible que Prévost-Paradol ne préférât pas à tout son brillant métier de journaliste. J'insistai, je mis le nom de l'Empereur en avant et lui arrachai une promesse qu'il ne réalisa pas.

Mon désir eût été d'attirer aussi des jeunes gens encore inconnus, donnant des espérances d'avenir, des hommes de la génération de Gambetta, Ferry, Philis. Après le 19 janvier 1867, cela m'eût été très facile ; ils n'eussent pas mieux demandé. Depuis (et c'est une des plus funestes conséquences de la conduite de Rouher) ils s'étaient éloignés, et ils étaient si convaincus que la chute de l'Empire était prochaine, qu'ils ne se souciaient pas de détruire leur fortune en s'associant à la nôtre ; j'essuyai de nombreux refus à mes ouvertures.

Dans mes nominations judiciaires j'introduisis pour la première fois le précédent, suivi depuis, d'appeler directement à la Cour de Cassation des professeurs de l'École de droit. Je choisis mon savant ami Demangeat de l'École de Paris et, sur le refus de l'illustre Demolombe, Rau de l'École de Strasbourg, auteur avec Aubry, qui le rejoignit plus tard, d'un remarquable traité sur notre droit civil. Un autre principe que j'adoptai immédiatement fut de réserver la moitié des places de la magistrature à des avocats éprouvés, afin qu'au lieu d'être une carrière isolée, elle devînt le couronnement de la profession comme en Angleterre. Dans cette vue j'appelai aux fonctions de procureur général, vacantes par la mort de Dupin, Paul Fabre, neveu d'Odilon Barrot, magistrat depuis peu de temps, dont le véritable titre était d'avoir occupé pendant plusieurs années le premier rang au barreau de la Cour de Cassation. J'offris la place de conseiller à la Cour de Cassation à l'illustre Senard, qu'on disait fatigué et désireux de se reposer. Enfin j'introduisis de plain-pied, contre la coutume, au parquet de la Seine, Alexandre Ribot, dont la renommée précoce annonçait celle qu'il a acquise plus tard parmi les grands orateurs parlementaires. Très résolu à ne tenir aucun compte des recommandations et des sollicitations, j'interdis par une circulaire aux magistrats de se rendre à Paris pour solliciter, et je déclarai qu'on ne recevrait pas à la Chancellerie ceux qui ne tiendraient pas compte de

cet avertissement. On me pressa beaucoup de rendre sa situation dans la magistrature à l'ancien procureur impérial de Toulouse, Seguier. Jugeant que mes prédécesseurs avaient eu raison de le frapper, comme ayant manqué au devoir professionnel, je m'y refusai.

La candidature officielle avait faussé le caractère purement judiciaire des juges de paix : on les avait presque partout réduits à n'être que des agents politiques et on avait ainsi affaibli leur considération et compromis leur autorité ; je les rendis à leur véritable caractère par une série de décisions ministérielles ; j'annonçai, tout en respectant les situations acquises, que je considérerais comme démissionnaire tout juge de paix qui, dans son canton, poserait sa candidature soit au Conseil général, soit au Conseil d'arrondissement, soit au Conseil municipal. Il ne me parut pas admissible que les magistrats se fissent les concurrents et les solliciteurs de leurs justiciables : il était trop à craindre qu'après la lutte le juge ne se dégageât pas suffisamment des passions du candidat (25 janvier).

Je ne voulus pas non plus que les juges de paix continuassent à recevoir des réquisitions et délégations diverses des autorités administratives ou militaires ; tous les ordres durent leur être transmis par leurs supérieurs judiciaires. Enfin, en maintenant l'obligation de fournir à leurs chefs les éléments d'informations requis par les procureurs généraux pour les rapports

trimestriels qu'ils présentent à la Chancellerie sur l'état de leur ressort, j'ordonnai que ces rapports ne seraient plus un moyen de police politique (20 février).

Le roulement dans les tribunaux, c'est-à-dire l'opération annuelle par laquelle on répartit les conseillers de chaque Cour et les juges de chaque tribunal entre les diverses Chambres, en vertu du décret du 21 août 1859, était opéré par le premier président et le procureur général pour les Cours, par le président et le procureur impérial pour les tribunaux. Les chambres assemblées n'avaient que des observations à présenter et, dans tous les cas, l'approbation du garde des Sceaux était requise. Berryer, dans un de ses derniers discours, avait critiqué ce système, et réclamé le retour au tirage au sort[1] établi par le décret du 6 juillet 1810. Ce système me parut plein d'inconvénients : il n'empêchait pas la présence dans une même Chambre des parents et des alliés dont les voix se confondaient ; il ne permettait pas d'attacher les magistrats au genre de service pour lequel ils ont une aptitude plus prononcée et de ne pas assujettir à un service trop actif les magistrats infirmes qui ne pourraient pas le supporter. Je remis en vigueur l'ordonnance de de Serres du 11 octobre 1820 : le roulement serait opéré par une Commission composée du premier président et des principaux membres de la Cour, après qu'ils auraient

1. *Empire libéral*, t. X, p. 421, séance du 14 février 1868.

entendu les observations du procureur général. Le travail de cette Commission serait soumis à l'approbation des Chambres assemblées, et l'autorité du garde des Sceaux n'interviendrait que lorsque les Chambres assemblées seraient en désaccord avec la Commission (décret du 21 février 1870).

La grande chancellerie de la Légion d'honneur avait été autrefois annexée (de 1836 à 1852) au ministère de la Justice. En 1852, en vertu des décrets des 16 et 17 mars, on l'en avait séparée pour l'adjoindre au ministère d'État. Un décret du 23 juin 1863 l'avait placée dans les attributions du ministère des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur. Je la remis (décret du 31 janvier) dans les attributions du ministère de la Justice.

II

Segris adopta à l'égard des instituteurs les mêmes mesures que les miennes à l'égard des juges de paix. Il les retira de la politique où l'on avait eu le tort de les jeter, et il leur interdit de continuer à être des agents électoraux. Il eut une affaire délicate à résoudre, celle de Le Verrier, le directeur de l'Observatoire.

Le Verrier, sénateur, était un personnage considérable dans la science et dans l'État. On l'accusait d'avoir abusé de cette immunité pour exercer, dans son gouvernement de l'Observa-

toire, une dictature violente et désordonnée, contre laquelle s'élevaient des protestations véhémentes. L'Observatoire n'était plus un laboratoire scientifique, mais un véritable champ de bataille anarchique, où le travail sérieux était presque interrompu. Duruy, déjà préoccupé de ce désordre, écrivait en 1867[1] à l'Empereur : « Sire, depuis quatre ans je n'ose pas regarder dans l'Observatoire. Il n'est plus possible de s'abstenir. L'Empereur en sera convaincu s'il veut bien jeter les yeux sur le dossier ci-joint. Votre Majesté y verra que onze astronomes ou astronomes-adjoints sont à peu près hors de service ; que tous les fonctionnaires qui se trouvaient en 1854 à l'Observatoire ont été renvoyés, sauf un seul qui est resté sans emploi ; que, sur 68 calculateurs successivement appelés par M. Le Verrier, 48 se sont retirés. Les gens de service eux-mêmes n'y tiennent pas ; 33 sont partis. Les traitements sont arbitrairement suspendus, diminués, supprimés; la science souffre de ces changements de personnel et de l'irritation qu'ils causent, etc. »

Segris trouva le mal encore aggravé. Mais, profondément consciencieux, il s'informa de tous côtés, avant de prendre un parti, et surtout il voulut recueillir les explications de Le Verrier lui-même, qui les offrait en demandant une enquête. Sur ces entrefaites, tous les chefs de service de l'Observatoire, les astronomes, se

1. 4 octobre.

présentent au secrétariat du ministère et y déposent un mémoire avec leur démission (1er février). « Je ne puis vous le dissimuler, écrivit Segris à Le Verrier en lui annonçant cette nouvelle; je suis péniblement affecté de voir un établissement aussi important que l'Observatoire dans un tel état de désorganisation; je suis en même temps très préoccupé de l'impérieuse nécessité d'y apporter un prompt remède. Vous m'avez exprimé le désir d'être reçu par moi, samedi prochain 5 février; vous serez assuré de me trouver à mon cabinet à huit heures et demie du matin. »

A la fin de la séance du 2 février, jour où Le Verrier était averti du rendez-vous que lui donnait Segris, Guyot-Montpayroux demandait à interpeller le gouvernement sur la situation actuelle de l'Observatoire. Segris répondit en termes mesurés que, le matin même, il avait nommé une commission composée de deux officiers supérieurs de la marine, membres du conseil d'amirauté, quatre savants et un inspecteur des finances, afin de rechercher les causes de la démission du personnel et d'examiner la comptabilité et les inventaires. En rentrant au ministère, Segris apprend que, sans attendre le rendez-vous du 5 au matin, Le Verrier, abusant de sa position de sénateur, venait, dans la séance de ce jour, de déposer une interpellation par laquelle, en vertu du sénatus-consulte du 8 septembre 1869, il demandait à interpeller le gouvernement « sur les incidents relatifs à

l'administration de l'Observatoire impérial ». Le ministre était ainsi appelé par son subordonné à la barre du Sénat et sommé de fournir des explications, lui qui avait droit d'en demander. Il ressentit l'impertinence et châtia la révolte. Il avertit le soir même Le Verrier de ne point venir au rendez-vous fixé et fit approuver par le Conseil et l'Empereur un arrêté de destitution[1].

En frappant ainsi un personnage haut placé, réputé dans la faveur impériale, nous faisions savoir à tous que nous ne tolérerions nulle part un manquement aux règles de l'ordre et de la hiérarchie. Le Verrier essaya vainement de justifier sa conduite au Sénat. Les explications

1. « Considérant que la direction de l'Observatoire impérial est confiée à un directeur nommé par Nous et placé sous l'autorité de notre ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; considérant que tous les chefs de service de cet établissement ont donné leur démission motivée sur des faits imputés par eux au directeur et que les services de l'Observatoire impérial se trouvent ainsi compromis et désorganisés; que sans attendre les résultats de l'enquête demandée par lui à notre ministre de l'Instruction publique par sa lettre du 29 janvier dernier et au moment où après nomination d'une commission il allait y être procédé, M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire, a cru devoir, en sa qualité de sénateur, porter devant le Sénat une demande d'interpellation adressée par lui au gouvernement sur les incidents relatifs à l'administration de l'Observatoire impérial; considérant qu'une telle interversion des situations et des rôles serait de nature à porter atteinte à toutes les règles hiérarchiques et à la discipline, si la qualité de directeur de l'Observatoire, avec les obligations qu'elle lui impose, était, en l'état, maintenue à M. Le Verrier, Décrète: — M. Le Verrier est relevé de ses fonctions (5 février). »

loyales de Segris, écoutées avec une faveur marquée, furent confirmées par un ordre du jour pur et simple, voté à une immense majorité. Cette mesure reçut une approbation presque générale; l'insupportable caractère de Le Verrier faisait oublier sa grande valeur scientifique[1].

Nous eûmes à résoudre une autre question scientifique relative à Renan. Duruy n'ayant pas cru qu'il fût possible de lui permettre de remonter dans la chaire d'hébreu dont il avait été écarté par une suspension, à la suite de sa leçon d'ouverture (26 février 1862), l'avait nommé à la Bibliothèque impériale. Renan, ayant refusé, fut révoqué et remplacé dans sa chaire d'hébreu

1. « Monsieur le Ministre, Votre Ministère vient de rendre le plus éminent service à la science. En relevant M. Le Verrier de ses fonctions de directeur de l'Observatoire, on permet enfin à l'astronomie française de se constituer sur la base solide qui lui convient et de s'élever dans une atmosphère désormais pure et paisible. Permettez-moi de vous adresser les félicitations sincères et les remerciements profonds d'un ami de la science pour cet acte de courageuse justice. Quatre années passées sous cette pression ombrageuse m'en avaient assez fait sentir la fatale influence. Depuis plusieurs années j'avais déclaré la guerre à l'égoïsme dictatorial; ce que nous n'avions entièrement obtenu du sage et laborieux Duruy, vous venez de le donner libéralement à la France. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que l'acte qui vient d'être accompli aura un rentissement glorieux dans l'Europe entière et une page de reconnaissance dans l'histoire de l'astronomie. Et souvenez-vous que je suis cordialement dévoué au grand Ministre qui sait mettre les intérêts généraux de la « République » au-dessus de toutes les mesquines querelles de parti. J'ai l'honneur d'être, etc. — CAMILLE FLAMMARION. »

le 11 juin 1864. Le titulaire de la chaire étant décédé, Renan fit instance auprès de nous pour qu'il fût pourvu à la vacance de la chaire suivant le mode ordinaire, sur la présentation d'une liste de candidats faite par le Collège de France et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Renan, ayant été placé le premier sur la liste par les deux corps; sa nomination ne paraissait plus qu'une question de forme. Il s'efforça encore de la faciliter par l'engagement de se renfermer dans l'étude exégétique des textes. Il était parfaitement sincère, car tout en sauvegardant l'indépendance personnelle de sa propre pensée il ne s'est jamais montré agressif contre le catholicisme, et il a maintes fois professé « qu'un immense abaissement moral et peut-être intellectuel, suivrait le jour où la religion disparaîtrait du monde », que « nous ne pouvons nous passer de religion que parce que d'autres en ont pour nous ; et que l'homme vaut en proportion du sentiment religieux qu'il emporte avec lui de sa première éducation et qui parfume toute sa vie[1] ». Segris concluait donc à ce que la présentation des deux corps savants fut homologuée par le Conseil. L'Empereur et moi nous appuyâmes sa proposition, mais nos autres collègues, sans s'opposer formellement, témoignèrent tant de répugnance à nous suivre, que, ne voulant ni les brusquer ni nous exposer à nous trouver en minorité, nous fîmes ajourner la

1. Renan, *Feuilles détachées*, préface.

solution dans l'espoir d'obtenir plus tard un vote favorable. L'Empereur exprima lui-même par une lettre à Renan son regret de cet ajournement.

III

Buffet aussi termina, malgré ses sentiments très catholiques, l'affaire des monnaies pontificales : il leur refusa le cours légal en France.

En 1865, on souffrait de la rareté de l'argent; les pièces d'or de 5 et 10 francs remplaçaient dans une certaine mesure la circulation des pièces d'argent qui faisaient défaut, mais la raréfaction de monnaies divisionnaires, 1 franc, 2 francs, 0 fr. 50, occasionnait un sérieux embarras dans les transactions journalières. On y remédia en fabriquant une monnaie divisionnaire d'un titre inférieur, et dont la valeur nominale dépasserait la valeur réelle.

Une convention fut donc conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, pour la création de cette monnaie divisionnaire; mais pour que cette mesure n'équivalût pas à un faux monnayage il fut stipulé : 1° que cette fabrication serait, dans chaque État, rigoureusement renfermée dans la limite des besoins de la monnaie divisionnaire; 2° que cette monnaie ne pourrait pas se substituer, dans les paiements au delà d'une certaine proportion, à la monnaie au titre normal. On assura la première condition en décidant que chacun des États contractants

ne pourrait en émettre que dans la proportion de 6 francs par habitant, et la seconde en stipulant que dans chacun des quatre États contractants la monnaie divisionnaire nationale n'aurait cours légal, cours obligatoire, entre les particuliers, que jusqu'à concurrence de 50 francs par paiement; les caisses publiques seules étaient tenues de les recevoir des particuliers en acquittement des impôts, sans limitation de quantité. Enfin, quand les caisses publiques ou les particuliers avaient reçu les monnaies divisionnaires des autres États contractants, l'État et les particuliers avaient le droit d'exiger, des nations qui les avaient fabriquées, l'échange de ces monnaies contre des pièces d'or ou des pièces de 5 francs d'argent au titre normal. L'Italie, soumise au système du cours forcé du papier, avait émis des petites coupures qui, rendant inutile la monnaie divisionnaire chez elle, en avait produit l'exportation en France, où l'on calculait qu'elle s'élevait à plus de 80 millions. Cette invasion de la monnaie italienne avait obligé le Trésor français, pour éviter l'excès, à ne pas fabriquer lui-même les 239 millions qu'il aurait eu le droit de monnayer, et cela l'avait privé du bénéfice résultant de la différence entre la valeur réelle et la valeur nominale de la monnaie divisionnaire. D'autre part l'État pontifical, ayant de beaucoup dépassé de 39 millions le chiffre qui lui aurait été concédé par la Convention internationale monétaire (6 millions), n'y avait pas accédé. Il n'avait donc

nul droit aux bénéfices de l'accord dont il ne subissait pas les charges. En conséquence plusieurs notes annoncèrent dans le *Journal Officiel*, que les monnaies romaines n'avaient pas cours légal en France, que la circulation en étant purement facultative, les particuliers n'étaient pas tenus de les recevoir; par tolérance, il est vrai, les caisses publiques les avaient acceptées dans la mesure où elles en trouvaient l'emploi, mais cet emploi n'avait pas tardé à devenir impossible. La Belgique, la Suisse les refusaient, ce qui les faisait refluer en Alsace; la Banque de France les refusait à Lyon; elles ne pouvaient servir au paiement de nos troupes à Rome, attendu que la solde était évaluée en francs ainsi que les marchés passés avec les fournisseurs. Le Trésor fut donc lui-même amené à refuser cette monnaie qu'il ne pouvait pas employer au pair pour solder ses propres engagements; s'il avait continué à les recevoir, toutes les pièces romaines répandues en France et même à l'étranger seraient venues se centraliser dans ses caisses pour se faire payer au taux de leur valeur nominale. Buffet interdit aux agents du Trésor, dans une première circulaire, de recevoir les pièces romaines, et Daru notifia cette décision au Saint-Siège (27 janvier).

Les journaux catholiques crièrent au mauvais vouloir. Les détenteurs des pièces, dont beaucoup étaient des spéculateurs, s'agitèrent; une interpellation eut lieu au Corps législatif, et

enfin, Buffet, tout en maintenant sa décision en principe, consentit, avec l'approbation du Cabinet, à autoriser, dans une seconde circulaire, à recevoir ces monnaies pendant un mois encore, mais à leur taux réel, 90 centimes par franc et non plus à leur taux nominal[1].

1. Corps législatif. Séance des 6 et 25 février 1870.

CHAPITRE XVI

LES GRANDES COMMISSIONS EXTRA-PARLEMENTAIRES. — RÉFORME LIBÉRALE DU RÉGIME DE L'ALGÉRIE. — LOI SUR LA PRESSE. — ABROGATION DE LA LOI DE SÛRETÉ GÉNÉRALE. — LE POUVOIR CONSTITUANT. — LA QUESTION DES MAIRES. — LES CANDIDATURES OFFICIELLES.

I

On demandait toujours des libertés, mais toutes n'étaient que des libertés politiques, c'est-à-dire, des moyens de garantie de la véritable liberté, la liberté civile et sociale. De celle-là, personne n'avait souci et cependant sans elle, eût-on la faculté de fonder des journaux, d'ouvrir des réunions publiques, de créer et de renverser des ministres, on serait en servitude[1]. Certainement sous l'Empire, même autoritaire, on était plus libre que sous la République qui nous gouverne au moment où j'écris. Alors l'individu avait une faculté de se mouvoir, de régir sa vie privée, d'accomplir sans obstacle des actes inoffensifs à la sécurité de l'État, indispensables au développement individuel, qui

1. *Empire libéral*, t. V, p. 98.

aujourd'hui nous sont interdits. Nous sommes garrottés dans presque toutes les manifestations de notre activité personnelle par un *obligatoire* qui ne cesse de se resserrer, et qui nous achemine aux douceurs du bagne ou de la caserne. Autrefois, l'obligatoire était théologique ; il est devenu politique : service obligatoire, enseignement obligatoire. Maintenant il devient médical : vaccine obligatoire, bientôt sérums obligatoires, et l'on se console de ne pouvoir plus imposer des dogmes en imposant des intoxications. Le ministère du 2 janvier sera certainement pour longtemps, si ce n'est pour toujours, le dernier gouvernement qui ait eu vraiment souci de la liberté. Nous n'avons pas fait mieux que nos prédécesseurs, en ce qui concerne les libertés politiques; nous eussions fait pour la liberté réelle ce qu'aucun gouvernement n'a même conçu. Beaucoup de personnalités distinguées nous portaient des projets intéressants. Un ingénieur des mines, alors inconnu, Freycinet, avait préparé un plan très étudié et qui eût été efficace, sur la réforme de l'administration : nous préférâmes instituer une vaste enquête extra-parlementaire, à la façon anglaise, dans laquelle toutes les opinions pourraient s'exprimer et fournir les éléments d'une refonte générale du système despotique dont les Bourbons nous avaient dotés et qui, depuis, avait été constamment respecté quand il n'avait pas été aggravé.

Nous créâmes d'abord une commission de l'organisation administrative de la ville de Paris

et du département de la Seine, présidée par le ministre de l'Intérieur.

Une seconde commission fut instituée sous la présidence d'Odilon Barrot, pour la décentralisation administrative.

Une troisième fut chargée d'étudier la liberté de l'enseignement supérieur. Segris en offrit la présidence à Guizot. Il commença par se mettre d'accord avec lui sur toutes les questions de principes, notamment sur celle de la collation des grades, qui, selon nous, devait appartenir à l'État. Puis ils arrêtèrent de concert la liste des membres (28 février).

Ces commissions se composaient d'hommes de premier ordre ; c'était l'élite, non seulement de la France mais du monde intellectuel. Avoir obtenu un tel concours suffirait seul à glorifier le ministère du 2 janvier. L'application que nous mîmes à appeler à cette œuvre immense de réformes les hommes éminents choisis dans tous les partis prouve combien nous avions placé notre idéal au-dessus des passions de parti, et de quelle ardeur d'âme nous poursuivions la réconciliation nationale. Dans la commission de la Ville de Paris siégeaient : Batbie, Cochin, J.-B. Dumas, Léon Say, Laboulaye, Darcy[1]. Dans

1. Commission de la Ville de Paris : Chevandier de Valdrome, *président*. — Membres de droit : préfets de la Seine et de police, secrétaire général de l'Intérieur ; MM. Batbie, Berthier, Cochin, Busson-Billaut, de Chambrun, Cornudet, Dévienne, Denière, Drouin, Dumas, Genteur, Emile de Girardin, Laboulaye, Leberquier, Louvet, ancien maire, comte de Madre, Martel, Merruau, Plichon, Rateau, doyen

la commission de décentralisation, à côté du grand nom de Le Play, de ceux de Prévost-Paradol, de Bonjean, de Drouyn de Lhuys, on trouvait les républicains Desmarets, Dupont-White, les hommes nouveaux Freycinet, Guillaume Guizot, Waddington [1].

Dans la commission de l'enseignement supérieur brillaient les noms de Mgr Darboy, de Bertrand, Boissier, Albert de Broglie, P. Captier, P. Perraud, Ravaisson [2].

Nous avions même offert une place aux irré-

des maires de Paris, Reverchon, Léon Say. *Secrétaires :* MM. de Rambuteau et Darcy.

1. Membres de la Commission de décentralisation instituée le 23 février 1870 : M. Odilon Barrot, *président*. MM. le duc d'Albuféra, Ancel, le marquis d'Andelarre, Aucoc Audiganne, G. d'Auribeau, le baron de Barante, le baron Benoist-d'Azy, Edmond Blanc, Bonjean, Boulatignier, Brame, le baron Buquet, Maxime du Camp, Corbin, le comte de Cosnac, Dauphin, Desmaret, Drouyn de Lhuys, Dupont-White, le général Favé, le comte de Flavigny, de Freycinet, Garnier, Genteur, Guillaume Guizot, Josseau, de Kermaingant, Louis Lacaze, Lambrecht, Latour du Moulin, Léonce de Lavergne, Le Play, le baron Leroy, le marquis de Maussabré, Mège, de Metz-Noblat, le comte Henri de Mortemart, Moulins, le comte Murat, Peyrusse, Prax-Paris, Prevost-Paradol. Louis Reybaud, Rodot, Waddington, O. de Vallée. *Secrétaires :* MM. Durangel, Target. *Secrétaires adjoints :* MM. de Bonnechose, Burin des Roziers, le baron de La Coste, Lefèvre-Pontalis, de Meynard, de Ravignan, de Richemond, de Salverte, Charles Savary.

2. Commission de l'enseignement supérieur : M. Guizot, *président;* MM. Andral; archevêque de Paris; Bersot, Bertrand, Bois, Boissier, duc de Broglie, Captier, général Chabaud-Latour, Darcy, Denonvilliers, Dubois, Dumas, général Favé, Franck, Léopold de Gaillard, Laboulaye, abbé A. Perraud, Prévost-Paradol, Ravaisson, de Rémusat, Saint-Marc Girardin, Saint-René Taillandier, Thureau Dangin, Valette.

conciliables de la gauche, à Grévy et à Picard, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Simon, Dufaure, Vacherot, Schérer, d'Haussonville. Ils refusèrent.

Notre regard alla plus loin que la France, et nous nous occupâmes d'introduire en Algérie le régime de la liberté. Le régime militaire avait eu sa nécessité et sa grandeur ; on lui devait les soldats qui avaient conquis le pays et les travailleurs qui l'avaient fécondé. Mais maintenant que son œuvre était faite il n'était plus qu'un anachronisme dont la perpétuité devenait funeste. Les colons, de plus en plus nombreux, réclamaient son remplacement par un régime et les garanties accordées aux Français dans la mère patrie. Enquêtes, commissions, une notamment en juin 1869, avaient été constituées, et cependant aucune solution pratique n'intervenait. Le Conseil se saisit de la question, appela devant lui le gouverneur général Mac-Mahon. Rougissant à la moindre contradiction, balbutiant, embrouillé dans ses explications, il ne nous apporta pas toute la lumière que nous en attendions. Nous en interrogeâmes d'autres, et, l'enquête terminée, nous adoptâmes la substitution du régime civil au régime militaire, si ce n'est dans les territoires que la nécessité de la défense obligeait à maintenir sous le régime ancien : à titre de transition, nous conserverions un gouverneur général militaire, mais en lui conférant le caractère d'un pouvoir civil ; nous accorderions à notre colonie l'inamovibilité de la

magistrature, des conseils élus votant l'impôt, une administration civile, préfet, sous-préfet, etc., enfin, des députés au Corps législatif. La procédure à suivre nous embarrassait. L'article 27 de la Constitution réservait au Sénat l'organisation de la colonie. Et cependant, il était inadmissible que nous autres, ministres parlementaires responsables, nous tinssions en dehors de cette réforme le Corps législatif dont nous étions l'émanation. Il ne le supporterait pas, et il ne nous convenait pas de le blesser. N'ayant pas encore pris notre parti sur la réforme du pouvoir constituant, nous essayâmes d'esquiver la difficulté par un expédient qui ne fut pas des plus heureux. Pour nous astreindre aux règles de la Constitution, nous poserions les principes généraux dans un sénatus-consulte et nous réserverions à des lois soumises au Corps législatif le règlement de toutes les applications; nous présenterions une loi administrative, une loi judiciaire, une loi financière, aussitôt après le vote du sénatus-consulte. Le général Le Bœuf rédigea ce sénatus-consulte et le renvoya au Conseil d'État.

II

En attendant que les commissions extra-parlementaires eussent mené à bonne fin leurs travaux, nous ne perdions pas de vue l'engagement d'honneur que nous avions pris de réaliser un programme politique bien déterminé. Nous dé-

posâmes sur le bureau de la Chambre (26 janvier) un projet de loi attribuant au jury la connaissance des délits de presse et réglant les formes de la poursuite. Ce projet de loi reproduisait les dispositions consacrées et n'avait d'autre originalité que la méthode suivant laquelle il était rédigé. Habituellement, par paresse ou par précipitation, lorsqu'on légifère sur une matière déjà réglée, on se contente de formuler la nouveauté qu'on introduit et, pour le surplus, on maintient les lois anciennes par cette clause : « Sont abrogées les dispositions contraires à la présente loi. » Cette méthode de procéder est commode et expéditive, mais elle a le grave inconvénient de produire un insupportable entassement de lois à moitié mortes ; elle oblige de remonter à des textes anciens et épars, ce qui rend la connaissance du droit difficile aux jurisconsultes et impossible à ceux qui ne le sont pas. J'avais plusieurs fois signalé ces inconvénients. Je voulus donner un premier exemple de la méthode rationnelle et je priai Riché, président de la section de législation au Conseil d'État, de préparer une loi qui se suffît à elle-même et permît de déblayer le terrain législatif de tous les anciens textes par une abrogation en bloc. Riché exécuta ce travail avec beaucoup d'intelligence et d'exactitude ; l'article 35 du projet abrogea toutes les lois existantes relatives à la compétence et à la poursuite, notamment la loi du 26 mai 1819. Il est regrettable que ce précédent n'ait pas été imité.

Ce rétablissement du jury était un article de notre programme; mais il y avait plus et mieux à faire. Il fallait reviser la qualification et la répression des délits, supprimer tous ceux qui n'étaient que des délits d'opinion et ne plus considérer la presse que comme un moyen de commettre des délits de droit commun. Cette réforme radicale eût entraîné l'abolition de la juridiction exceptionnelle du jury qui ne se justifiait que par l'existence de délits exceptionnels, et l'esprit public n'était pas préparé à cette innovation.

Il ne peut y avoir d'intermèdes dans la législation d'un pays : tant qu'une loi n'est pas abrogée, elle doit être appliquée et c'était pour la presse plus que jamais urgent, alors que certains journaux se posaient ouvertement en instruments de révolution. Dans une circulaire aux procureurs généraux, je prescrivis l'application de la loi présente mais en la modelant d'avance sur les règles de la législation future : « Dans la partie du journal consacrée à la polémique, vous distinguerez les articles qui sont l'expression d'opinions, de théories, de doctrines individuelles, de critique des actes ministériels, des articles qui peuvent être assimilés à de véritables actes. Quelque répréhensibles que puissent vous sembler les premiers, quelle que soit la forme dans laquelle ils se produisent, convenable ou inconvenante, modérée ou passionnée, excessive ou mesurée, vous ne les inquiéterez pas. Vous ne tolérerez

les seconds que s'ils sont conformes à la loi. Vous rechercherez tout article de journal qui, contenant un délit de droit commun, pourra être considéré comme un acte commis plutôt que comme une opinion exprimée. Au premier rang parmi les articles ayant ce caractère, vous rangerez ceux qui contiendront des outrages envers l'Empereur, l'apologie de crimes ou de délits, ou la provocation directe à désobéir aux lois, à commettre un crime ou un délit, et notamment à détourner les militaires de leurs devoirs et de l'obéissance à leurs chefs. Par la même raison, vous accorderez une assistance empressée aux citoyens qui se plaindront d'une diffamation ou d'une atteinte à la vie privée; vous insisterez auprès des tribunaux pour que les diffamateurs soient atteints, moins par la prison que par des dommages-intérêts très considérables. Il est regrettable que ce mode de répression, le seul efficace contre les diffamateurs, ne soit pas encore introduit dans nos mœurs judiciaires. Vous appliquerez aux réunions publiques les mêmes règles qu'aux journaux. En résumé, vous abandonnerez au bon sens public la police de l'ordre moral et la tâche d'arrêter le débordement d'idées déréglées qui s'étalent depuis quelque temps; mais, ni dans les rues, ni dans les journaux, ni dans les réunions publiques, vous ne tolérerez des actes de nature à compromettre l'ordre matériel et à troubler la paix sociale. » (29 janvier.)

Enfin nous proposâmes l'abrogation du der-

nier vestige des lois de guerre civile dont nous voulions effacer le souvenir, le décret-loi du 8-12 décembre 1851, permettant de transporter à Cayenne ou en Algérie, par mesure de sûreté générale, les citoyens condamnés à quelques mois de prison pour avoir fait partie d'une société secrète, et la loi du 27 février 1858, dite de sûreté générale, votée après l'attentat d'Orsini, que j'avais combattue dans mon premier discours au Corps législatif.

Cette loi comprenait des dispositions de deux ordres différents. Les premières, transitoires, dictées par le sentiment d'une nécessité politique temporaire, avaient disparu d'elles-mêmes avec le temps écoulé, à l'expiration des pouvoirs exceptionnels qui lui avaient été confiés, le gouvernement n'en ayant pas demandé le renouvellement. Les secondes, permanentes, avaient pris et gardé rang dans notre législation pénale. Ce sont ces dispositions dont nous proposâmes l'abrogation.

III

Sur tous ces points, ni entre nous, ni avec l'Empereur, aucun dissentiment. Il n'en fut plus de même lorsque nous touchâmes aux règles du pouvoir constituant. Depuis l'ouverture du Corps législatif, l'opposition avait mainte fois prétendu qu'aussi longtemps que ce pouvoir resterait dans les mains du Sénat,

la liberté ne serait pas assurée, car ce qu'un sénatus-consulte avait accordé pouvait être toujours retiré par un autre sénatus-consulte. Un projet de loi de la Gauche proposait que le pouvoir constituant fût également partagé entre les deux assemblées. Quelques hommes du coup d'État, inspirés par la polémique de Girardin, avaient soutenu que le pouvoir constituant, en demeurant au premier degré entre les mains du Sénat, devait être soumis en dernier ressort à la sanction du peuple par un plébiscite. Le programme du Centre gauche, devenu le nôtre en ce point, n'avait adopté aucune de ces deux solutions. Prenant comme point de départ le pouvoir constituant tel qu'il existait, il avait simplement demandé qu'on le limitât et qu'on en exclût tout ce qui ne se rattachait pas au mécanisme essentiel de l'État et appartenait au domaine législatif, et en premier lieu le mode de nomination des maires. Nous pensions que les constitutions fermées, ou, du moins, difficilement perfectibles, doivent être réduites aux termes les plus simples : il faut n'y introduire que les règles dont la transgression supposerait une révolution dans l'État. L'Empereur fut effrayé de cette proposition. Il n'aimait pas qu'on touchât au pouvoir constituant du Sénat. Il tenait non moins à conserver la nomination des maires et il craignait que si on plaçait la question dans le domaine législatif, elle ne courût risque de lui être enlevée. Cependant il suivit mon conseil et nous autorisa à présenter

le projet d'un sénatus-consulte qui abrogerait l'article 57 de la Constitution relatif à la nomination des maires et le placerait dans le domaine législatif. C'était la complète satisfaction accordée au programme du Centre gauche.

L'exposé des motifs, lu dans la séance du Sénat du 18 février, disait : « Dès le 15 janvier, le ministère, par l'organe de Monsieur le garde des Sceaux, vous a exposé sa pensée sur l'article 57 de la Constitution. Il estime que cette disposition, dont le gouvernement avait déjà senti la nécessité de restreindre l'application pratique, doit disparaître aujourd'hui. Il pense que le mode de nomination des maires et adjoints n'est pas une question du domaine constitutionnel, que c'est une question législative qui peut être résolue diversement, suivant les circonstances, sans porter atteinte aux bases de notre établissement politique. L'abrogation de l'article 57 de la Constitution donnera au gouvernement toute liberté pour examiner avec soin les divers systèmes présentés sur la nomination des maires et adjoints. Il proposera ensuite le projet qui lui paraîtra le mieux répondre aux principes du droit et aux besoins du moment. »

Devançant le vote du sénatus-consulte, Daru et Buffet voulurent ramener l'Empereur au système d'élection auquel il s'était arrêté : le choix par le pouvoir exécutif sur une liste de présentation dressée par le conseil municipal. L'Empereur m'écrivit après leur entretien : « Mon

cher monsieur Émile Ollivier, — Je viens de causer avec MM. Daru et Buffet pour la question des maires et, je dois le dire, ils ne m'ont pas convaincu. Dans d'autres questions, n'étant pas complètement d'accord avec les ministres, j'ai fait taire bien des fois mon sentiment personnel parce que je crois que par les éléments dont il se compose, par les sentiments généreux dont il est animé, par la loyauté de ses intentions, le Cabinet actuel est celui qui répond le mieux à la situation du moment. Je lui ai fait toutes les concessions possibles, mais il est des points sur lesquels je ne puis accéder à son désir sans engager ma responsabilité vis-à-vis de la Chambre et du pays. Tel est celui de la formation par les conseils municipaux d'une liste de candidatures pour la nomination des maires. — Ce projet est inadmissible parce qu'il est en opposition avec l'esprit démocratique de nos institutions et contraire à tous les principes de gouvernement. Le maire, vous le savez, est à la fois le représentant de la commune et de l'autorité centrale. Il doit donc avoir une double origine. Le suffrage universel le propose, le pouvoir exécutif le nomme. La proposition du suffrage universel c'est la liste du conseil municipal tout entière. De quel droit s'en viendrait-il dire à la Couronne : Le peuple vous présente 15, 20, 30 candidats, mais sur ces 15, 20, 30 candidats il y a une épuration à faire ; il y en aura 5, 10 ou 15 que vous ne pourrez pas nommer. Cette interposition d'une volonté prépondérante

entre le peuple et son délégué est-elle conforme à la politique qui doit nous régir? Et d'ailleurs, comment est-il possible d'entraver le choix de l'autorité centrale lorsqu'il s'agit de fonctionnaires investis de pouvoirs généraux, officiers de police judiciaire, officiers de l'état civil, préposés à l'exécution des lois et des règlements? Il suffit de ces observations pour vous faire comprendre que renfermer le choix des maires dans une liste de candidatures dressée par les Conseils municipaux, c'est fausser les principes, froisser les intérêts et créer de nouvelles causes d'antagonisme dans un pays où il n'y en a que trop malheureusement. C'est à quoi je ne saurais me résoudre. Et puis, voyez comme tout s'enchaîne : le dernier ministère me propose un sénatus-consulte pour me permettre de ne prendre les maires en dehors du conseil municipal qu'en vertu d'une loi ; le ministère actuel retire de la Constitution la question de la nomination des maires ; puis le droit du gouvernement de nommer les maires est contesté! Croyez, mon cher monsieur Ollivier, que je suis bien fâché de ces tiraillements et croyez à ma sincère amitié. » (19 février 1870.)

J'étais de l'avis de l'Empereur, et je pensais comme lui que la seule concession raisonnable en pareille matière, c'était de limiter le choix parmi les membres du conseil municipal. Néanmoins, j'étais tellement soucieux d'éviter une crise ministérielle que je répondis : « Sire, — Daru croit ne pouvoir pas rester aux affaires si

le droit de présentation n'est pas accordé. Il n'abandonnera pas brusquement Votre Majesté, mais il la priera de lui chercher au plus tôt un successeur. Buffet et la majorité du conseil suivront, et la dislocation sera immédiate, complète, désastreuse. Votre Majesté marque avec inquiétude les progrès successsifs que l'idée de liberté a faits : on ne s'arrêtera pas là ; il faut en prendre son parti. Tant que tout le système libéral ne sera pas restauré, chaque jour il faudra accorder quelque chose. Seulement chaque concession sera une force. Nous avons quitté un rivage, il n'y a pas moyen de ne pas aborder au rivage nouveau vers lequel le vent nous pousse. »

L'Empereur, néanmoins, ne céda pas. Si je m'étais rangé du côté de Daru et de Buffet, la crise éclatait. Mais je leur déclarai que c'était pour leur complaire que j'avais appuyé leur système auprès de l'Empereur, et que si un conflit éclatait entre eux et lui, je me mettrais de son côté et non du leur et que je ne donnerais pas ma démission. — Cela les calma. Je leur facilitai l'apaisement en gagnant du temps par la proposition de soumettre la question à la commission de décentralisation avant de prendre un parti.

Cette question du pouvoir constituant et la nomination des maires restaient donc en suspens ; il s'en présenta une autre encore plus scabreuse, celle des candidatures officielles.

IV

La Gauche avait déposé deux interpellations[1], l'une sur la politique intérieure du ministère, l'autre sur les candidatures officielles. La première fut développée par Jules Favre.

Deux esprits tout à fait différents se montrent dans ce discours. Sans qu'aucun nom soit jamais prononcé, la première partie reproduit et accentue le désaveu de la conduite intransigeante de Gambetta et Jules Ferry. Les déclarations dans ce sens abondent. Gambetta avait parlé de ma fortune à propos de mon arrivée au ministère, Jules Favre lui dit : « Si nous voulons être dignes des mœurs de la liberté, nous devons perdre l'habitude de considérer le pouvoir comme une sorte d'oasis enchantée où affluent les voluptés et les jouissances de toute nature. Le pouvoir, quand il est exercé sous la tutelle d'un despote, ne peut attirer que les âmes vulgaires. Chez un peuple libre, il ne peut séduire que les esprits élevés et les généreuses ambitions. C'est, avant tout, un austère et redoutable devoir, un appel permanent au sacrifice et au travail, une mise en demeure de bien faire. » Gambetta et Jules Ferry avaient subordonné l'avenir de la liberté à une révolution

1. Séance du 21 février.

menant à la république et dit qu'on ne devait aucune reconnaissance au souverain qui, en établissant la liberté, n'avait obéi qu'à une nécessité invincible. Jules Favre répond : « Se soumettre, même alors qu'on a contre soi les chances les plus redoutables, c'est de la part d'un pouvoir aussi considérable un acte de sagesse qu'il faut enregistrer, car rien n'est préférable à une révolution pacifique et *mieux vaut encore une liberté restreinte et progressive* que celle qui s'obtient au milieu des orages, parce qu'elle est trop souvent suivie de soudaines et cruelles réactions. » *(Très bien! très bien, — mouvement.)* Gambetta, Jules Ferry, Pelletan, avaient nié que l'avènement du ministère constituât un changement sérieux dans l'État. Jules Favreleur répond : « Ce que chacun me concédera, c'est que nous sommes à l'entrée d'une carrière nouvelle. On s'est servi de ce mot : « régime nouveau », on a eu raison : l'avènement du Cabinet actuel n'est pas un changement de personnes, mais un changement de système; c'est la substitution d'une idée politique à une autre. Le régime parlementaire, c'est-à-dire le gouvernement de l'assemblée, est un fait considérable et je suis bien loin de le vouloir diminuer. Toutefois il ne saurait être qu'un moyen pour arriver à l'accomplissement de la politique qui doit pénétrer dans toutes les couches de la société, et qui est représentée par cette formule : le Gouvernement du pays par le pays, pour et par la liberté. Pour

moi, Messieurs, je suis disposé à reconnaître, quels que soit d'ailleurs les sentiments respectables que je puisse blesser, que c'est là un grand événement dont il ne faut pas diminuer la portée. » Gambetta et Ferry avaient dit à l'Empire : *Jamais*. Jules Favre, revenant sur une réponse qu'il avait déjà faite, répète ce que l'Empereur avait dit après le *jamais* de Rouher : *Peut-être*. «... et, sans faire de souhaits, nous disons loyalement que, dans toutes les mesures qui seront prises par le Ministère dans le but d'établir la liberté, il trouvera notre concours. » Enfin, il se montre si équitable, si sensé, si véritablement politique, que saisi de terreur, il pense tout à coup : « Mais, après ce que je viens de concéder, rien ne s'oppose à ce qu'on me fasse ministre demain. » Et il rassure en nous affirmant son désintéressement.

Cela même ne lui suffit pas. Dans la seconde partie de son discours, il se retourne contre le Ministère et en restant impersonnel, sans propos offensant contre aucun de nous, pas même contre moi, il lui pose des interrogations, lui adresse des critiques, des admonestations. Confusion incohérente d'idées vagues, mal digérées, contradictoires, d'ignorance puérile qui rend très difficile une analyse d'ailleurs sans profit. Je n'en détache que ce qui est nécessaire pour comprendre la suite de la discussion. Ses interrogations portent sur toutes les questions qui peuvent être l'objet de la vie publique, mais surtout celle de savoir comment nous nous ar-

rangeons entre nous, si divers d'origine, et comment nous concilions « deux programmes incompatibles ». Ses critiques attaquent surtout nos procès de presse et l'affaire Rochefort : nous avons porté atteinte à la liberté de la pensée, en poursuivant la *Marseillaise*, comme si la pensée avait quelque chose à voir dans des articles que leur auteur lui-même a qualifiés d'insurrectionnels; il en revient à la provocation dont nous nous sommes rendus coupables en arrêtant Rochefort. Les admonestations sont infinies : « Ce ministère doit affranchir le pays du joug de la servitude militaire, de l'ignorance, affranchir les communes, la presse, les réunions publiques, etc., etc., enfin dissoudre la Chambre. Si, dans le Cabinet, des hommes nouveaux ont paru nécessaires, comment dans cette Chambre cette nécessité n'existerait-elle pas également? Et nous sommes des hommes anciens, c'est-à-dire des hommes destinés à disparaître. La majorité actuelle aurait voté avec M. Forcade des projets contraires à ceux qu'elle votera avec le nouveau ministère. » *(Murmures et réclamations.)* Après avoir donné tout à l'heure une importance énorme aux élections de 1869, qui « non seulement ont fortifié l'opposition, mais transformé les idées des anciens membres de la majorité », il tient ce fait considérable comme non avenu et, son sophisme l'exigeant, il persiste à voir, dans la majorité actuelle, la majorité morte qui a voté l'expédition du Mexique et approuvé les résistances réactionnaires de Rouher. Il la ré-

cuse, la renie « au nom de tous ceux qui comprennent l'importance de fonder des institutions libérales, non pas sur la docilité, mais sur le concours actif d'une assemblée... » *(Protestations nombreuses.)* « Si le Ministère se trouve en présence d'un Corps législatif retrempé dans l'élection, il pourra, s'il est animé des mêmes intentions, essayer l'accomplissement de son œuvre, et, sans lui donner notre confiance, nous le soutiendrons dans toutes ses mesures. » *(Exclamations ironiques sur un grand nombre de bancs).* « Soutenir toutes les mesures » d'un ministère, n'est-ce pas lui témoigner sa confiance? Mais à quoi bon relever tant de contradictions si habituelles? Il conclut : « Si le Ministère, au lieu de devenir libéral, continue à être le ministère du pouvoir personnel, il rencontrera en nous d'inexorables adversaires. » *(Vives approbations à gauche, exclamations et rumeurs prolongées dans les autres parties de la salle.)*

Suivant que l'on s'arrêta à la première ou à la seconde partie, les jugements furent divers. La première parut presque un discours ministre; la seconde, au contraire, fut saluée par les hommes de l'opposition comme la plus envenimée des attaques. Robert Mitchell définit spirituellement ce double aspect : « M. J. Favre, conservateur au début, conciliant pendant le premier quart d'heure, agressif vers le milieu, s'est montré presque irréconciliable; puis, au moment où on pouvait le croire en marche vers le pouvoir, s'est élancé d'un coup d'aile vers les

sommets d'où M. Arago interroge l'horizon[1]. »

Pinard défendit la majorité et, en nous promettant son concours, définit excellemment le caractère véritable de notre ministère; il écarta la comparaison fautive qui le rapprochait du ministère Martignac : « L'Empereur comprenant à merveille la situation, a vu qu'il fallait, par un effort décisif, prouver que l'évolution libérale n'était pas une tentative, un compromis, mais une décision. Le ministère actuel est cette décision, aussi nous nous groupons autour de lui et nous lui disons : Nous serons avec vous parce que vous aimez la liberté, comme Royer-Collard et que vous défendrez l'ordre comme Casimir Perier. » *(Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs[2].)*

Daru, au nom du Ministère, lut un discours. Il ne suivit pas Jules Favre; il s'en tint à quelques généralités décisives. Il écarta de haut la sottise de nos prétendues provocations : « Pendant quarante ans, on a toujours dit aux gouvernements, quand on les attaquait les armes à la main, qu'ils avaient tort de se défendre, et qu'ils provoquaient des émeutes. *(C'est vrai, c'est vrai.)* On désavouait tout complot, jusqu'au moment de leur chute, et l'on ne manquait pas alors de s'en vanter. *(Très bien! — C'est cela!)* L'honorable M. Thiers en sait quelque chose, lui qui a lutté deux ans si glorieusement contre les émeutes sous le mi-

1. *Constitutionnel*, 23 février 1870.
2. Séance du 21 février.

nistère de Casimir Perier; et l'honorable M. Jules Favre peut aussi se le rappeler. Quand il était sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, en 1848, après les journées d'Avril, de Mai, de Juin, c'était toujours la police que l'on accusait. Cela n'était pas vrai alors, cela n'est pas vrai aujourd'hui. » *(Nombreuses marques d'assentiment.)* Il ne s'arrêta pas à démontrer que nous étions un gouvernement de liberté. Cette interpellation n'en était-elle pas la preuve? Il rassura Jules Favre sur les divisions du Cabinet : « Cette charitable préoccupation qui l'anime... *(Sourires.)* est celle des hommes qui, soit au dedans, soit au dehors de cette assemblée, ne travaillent pas précisément à maintenir le bon accord entre nous. Nous sommes placés en face d'un souverain qui, par une résolution généreuse et rare dans l'histoire, s'est rendu spontanément aux vœux des populations... *(C'est vrai! — Très bien, très bien!)* a cédé loyalement une partie de ses pouvoirs, et qui se montre de plus en plus résolu à fonder la liberté régulière dans un pays fatigué de tout, excepté de l'amour de la liberté. La plus étroite solidarité, la plus complète harmonie règne et régnera entre les membres du Cabinet. On ne détachera pas, quoi qu'on fasse, une pierre de l'édifice du 2 janvier, sans qu'il ne s'écroule tout entier. » *(Très bien! très bien! Applaudissements.)* Sur la dissolution il ne laissa aucune obscurité : « Si la Chambre suit résolument le Souverain et le Cabinet dans la voie où ils sont résolus à marcher, non pas sans précaution,

mais sans repentir, sans réaction, sans retour en arrière, pourquoi n'accepterions-nous pas le concours de cette assemblée? Pourquoi imposerions-nous au pays des agitations qui ne sont jamais sans danger, et qui seraient dans ce cas sans motif? *(Très bien! très bien!)* On nous demande ce que nous ferions cependant si la Chambre ne nous donnait pas la majorité? La réponse est bien simple. Si la Chambre et le Cabinet se divisent, nous demanderons au souverain de choisir entre le Ministère et la Chambre. » *(Vive approbation.)* Il repoussa, d'un mot plein de sens, les interrogations multiples sur nos projets futurs : « Quoi! nous avons une loi électorale à faire, une loi municipale, une loi de la presse, une loi de sûreté générale, une loi de décentralisation, une enquête industrielle, un budget à voter, un long et laborieux chemin à parcourir, et l'on nous demande, avant d'avoir commencé la journée, ce que nous ferons du lendemain! Et puis on nous reproche de ne pas marcher. On n'oublie qu'une chose, c'est que le Cabinet, né depuis six semaines, entre les agitations de la tribune et celles de la rue, est obligé de donner le matin aux affaires, la journée aux discours et la nuit aux émeutes! » *(Très bien! très bien!)*

Ces déclarations loyales, faites d'un ton d'autorité résolue et haute, furent reçues par des bravos et des applaudissements prolongés. Et la Chambre les consacra en votant, par 232 contre 18, l'ordre du jour suivant : « En présence des

déclarations si nettes et si loyales du Ministère, qui assurent à la France l'ordre et la liberté, la Chambre passe avec confiance à l'ordre du jour[1]. » L'Empereur écrivit à Daru pour le remercier des termes dans lesquels il avait parlé de lui.

V

La lutte fut plus disputée quand nous en vînmes à l'interpellation spéciale sur la question de savoir si le gouvernement persévérerait dans le système des candidatures officielles. Point scabreux à traiter devant une Chambre issue des candidatures officielles, par des ministres qui en avaient été les adversaires ! Aussi l'opposition, qui sentait que là était notre épine, s'y acharna. Ernest Picard ouvrit le feu par une interrogation très pressante : « Répudiez-vous, oui ou non, les candidatures officielles ? » Chevandier fit remarquer qu'en fait, depuis notre arrivée au pouvoir, six élections partielles avaient eu lieu, et que dans toutes, nous avions ordonné la plus complète neutralité : « Sans nul doute, l'établissement d'un gouvernement parlementaire implique l'abandon de ce qu'on a appelé le système des candidatures officielles, mais en faisant cette déclaration, le gouvernement n'entend point renoncer

1. Séance du 22 février. Tous les députés de la Gauche votèrent contre, sauf Jules Simon et Steenackers qui s'abstinrent. Thiers vota pour.

au droit, qui appartient à tout gouvernement, d'avouer ses amis devant les électeurs... *(C'est cela! — Très bien!)* au droit de déclarer quels sont ses amis, quels sont ses adversaires. » *(Vive approbation sur un grand nombre de bancs. — Applaudissements. Réclamations bruyantes à gauche.)* Cette déclaration n'avait pas été délibérée en conseil; elle était l'œuvre propre de Chevandier. Elle ne revendiquait pas seulement le droit des gouvernements libres d'avouer leurs amis, elle notifiait notre intention de l'exercer à l'occasion. Grévy s'attaqua au point vulnérable : « Je suis très persuadé que M. le ministre de l'Intérieur a cru de bonne foi qu'il y a quelque différence entre les candidatures officielles et les candidatures préférées. Je soutiens qu'il n'y en a aucune. Se bornant à déclarer son option, le gouvernement se renfermerait dans un rôle passif et ne travaillerait point au succès du candidat de sa préférence : c'est encore une illusion. Le gouvernement y travaillera; il ne peut point n'y pas travailler; il y travaillera d'abord par le fait de son adoption. Il n'adopte que pour recommander; l'adoption, la préférence, ne peut avoir ni un autre but ni un autre effet. Adopter, préférer, c'est recommander, et recommander n'est-ce pas travailler à l'élection? Le gouvernement y travaillera par tous les moyens et par toutes les forces dont il dispose. *(A gauche : Oui! c'est vrai!)* Si le gouvernement intervient dans l'élection, s'il y déclare sa préférence, s'il adopte un candidat, s'il le re-

commande, s'il travaille à son succès, en quoi ce système diffère-t-il de celui des candidatures officielles? En rien. Il n'y a de changé que le mot, la chose est conservée. » *(A gauche : C'est cela!)* Grévy généralisa sa thèse : « Le gouvernement n'a pas le droit de s'ingérer dans les élections sous aucune forme, dans aucune mesure, d'aucune manière. Ce droit je le dénie, je le conteste de la façon la plus radicale et la plus absolue. Voilà pourquoi je ne puis me contenter de la réponse de M. le ministre de l'Intérieur, qui se réserve un droit qu'il n'a pas, bien qu'il semble nous donner l'assurance qu'il n'en usera qu'avec réserve, et surtout qu'il n'en usera point. » *(Vive approbation à gauche. — Rumeurs sur divers bancs.)*

Dans ma réponse à Grévy, je maintins la condamnation absolue du système des candidatures officielles. Seulement, je précisai, ce qu'il avait négligé de faire, quel était le caractère de la candidature officielle : ce n'était pas surtout le fait que le gouvernement avait désigné un candidat comme étant l'objet de ses préférences, c'est qu'il employât à son succès toutes les formidables ressources de l'administration publique. « L'administration, la justice, les services publics ne doivent pas être convertis en faveurs qu'on distribue aux agréables, et en disgrâces qu'on fait peser sur les fâcheux... *(Approbation sur un grand nombre de bancs.)* Cet emploi de la force administrative, au profit du candidat désigné ou agréé par l'administration,

était la conséquence inévitable du pouvoir personnel : lors de chaque élection, l'Empereur lui-même était ballotté, discuté, jugé dans chaque comice; c'était lui qui partout était candidat sous des noms divers, et tout échec était son échec personnel. On comprend dès lors que ces candidatures fussent affaires d'État, et que tout fût mis en œuvre pour assurer le succès des préférés de l'administration. Aujourd'hui des ministres responsables couvrent la personne du Souverain. Il s'ensuit que le Souverain ne comparaîtra plus devant les électeurs; il n'y aura devant eux que les ministres; un échec ne sera plus un échec dynastique, mais simplement un échec ministériel. Pourquoi dès lors mettrait-on les forces de l'administration au service des ministres en possession du pouvoir? S'ils succombent, rien ne sera compromis, on en choisira d'autres. Voilà tout. De la suppression des candidatures officielles, conséquence de l'abandon du pouvoir personnel, ne résulte pas la conséquence forcée que les ministres responsables soient obligés d'assister les bras croisés à la lutte électorale dans laquelle leur existence est en jeu. Ils peuvent, si cela leur convient, rester passifs, comme ils peuvent, s'ils le préfèrent, agir. Qu'est-ce en effet que le régime parlementaire? Il consiste en une lutte permanente, sous le regard du Souverain et du pays, entre divers partis organisés. En général, il y a un grand parti d'opposition en face du parti ministériel; la suprématie de l'un de ces deux

partis sur l'autre dépend du résultat des élections. Quels sont les droits de ces deux partis? Ils sont égaux. Le parti du ministère n'a pas plus de droits que le parti de l'opposition, mais il n'en a pas moins. Dans un gouvernement parlementaire, le parti ministériel a le droit d'avouer ses candidats par l'organe de ses chefs, comme l'opposition les avoue par l'organe des siens. Mais le parti ministériel n'a pas le droit de demander à ses chefs ce que le parti de l'opposition ne pourrait pas obtenir des siens, de mettre à son service la puissance administrative dont disposent en France tous les pouvoirs. *(Approbation sur un grand nombre de bancs.)* Voilà ce que contenait la déclaration du ministre de l'Intérieur, rien de plus, rien de moins. Cette opinion du ministre ne lui est pas personnelle, c'est celle de l'illustre M. Thiers, de M. Jules Simon[1], de Cesare

1. Voici ce que disait l'honorable M. Jules Simon : « Un certain nombre de mes amis et collègues ont quelquefois demandé que le Gouvernement agisse dans les questions d'élection avec une impartialité absolue, comme président, et non point comme parti; qu'il ignore, en quelque sorte, l'opinion des candidats, et qu'il se borne à maintenir la police la plus exacte dans les lieux où les élections s'accomplissent. Vous le savez, je n'ai pas partagé cette opinion. Je trouve qu'en toute chose le Gouvernement a le droit de dire son avis, et j'ajoute qu'il fait bien de le dire. Je ne m'insurge à aucun degré contre la déclaration faite par lui, qu'entre plusieurs candidats il y en a un qui lui agrée et un autre qui est contraire à sa politique. La franchise complète est le droit de tout le monde, du Gouvernement comme des citoyens. (*Très bien!*) Si je pensais qu'une simple déclaration du Gouvernement suffit pour modifier l'allure du

Balbo[1] en Italie, et je pourrais en citer beaucoup d'autres tels que Cavour et Casimir Perier. Cette discussion n'est, au surplus, qu'une discussion académique. *(Mouvement à gauche de l'orateur.)* En fait, nous persévérerons, quelle que soit notre opinion théorique, dans nos pratiques actuelles; nous ne voulons permettre aucune équivoque ni autoriser aucun soupçon; nous savons trop bien que notre principale force dans le pays réside dans le sentiment de sécurité qu'inspirent notre parole et notre loyauté. *(Très bien!)* A une certaine époque, pour satisfaire l'opinion,

suffrage universel, et que les électeurs fussent capables d'abandonner leurs sentiments pour voter d'après les ordres d'un préfet, alors je désespérerais du suffrage universel. (*Très bien!*) Mais je sais bien que le Gouvernement peut faire impunément toutes ses déclarations et que partout où il y aura des électeurs indépendants, ils respecteront en eux-mêmes le droit de la liberté. L'honorable M. Thiers, qui, je le suppose, est aussi une autorité pour l'opposition comme pour tout le monde, disait, non pas dans un discours ancien, — je n'aime pas les récriminations rétrospectives, — mais dans un discours mémorable prononcé dans cette Assemblée : « A mes yeux, un gouvernement a parfaitement le droit d'avoir des préférences et de les manifester. Un gouvernement dans un pays librement constitué n'est autre chose qu'une opinion arrivée au pouvoir. Cette opinion, en arrivant au pouvoir, n'a pas perdu le droit inhérent à toutes les opinions de se faire valoir et de se défendre. »

1. En Italie, l'illustre Cesare Balbo a écrit dans ses Études sur la monarchie représentative : « On doit, à mon avis, considérer comme légitimes les démarches et les excitations électorales qui ont eu lieu de la part du ministère et du gouvernement. Le parti ministériel aurait trop de désavantage (et il y aurait même en ceci contradiction), s'il n'avait pas le pouvoir de faire ce que fait, à son aise, le parti de l'opposition. »

le gouvernement déclara qu'il supprimait les droits réunis, mais il établit les contributions indirectes. *(On rit.)* Nous ne voulons pas user d'une habileté de ce genre. Afin que nul ne s'y méprenne, dans chacune des élections partielles, nous n'avouerons ni nous n'indiquerons des candidats ; nous laisserons le pays à ses propres inspirations et nous nous en remettrons à son initiative du soin de nous envoyer des partisans. *(Très bien! très bien!)* Dans chaque département, des comités soutiennent les candidatures, qu'on a appelées officielles de l'opposition, avec une intention épigrammatique, et que j'appelle ainsi dans une intention de vérité. Eh bien! Messieurs, ayez aussi vos comités et vos candidats ; imitez partout ce qui s'est fait en 1869, aux dernières élections dans le département que je représente, faites appel à vos amis et protégez-vous vous-mêmes. *(C'est cela! — Très bien!)* Vos adversaires s'organisent, organisez-vous ; ils se concertent, concertez-vous! Ils invoquent les puissances de l'agression ; opposez-leur les puissances de la résistance. » *(Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs. — Applaudissements.)*

Le débat allait se terminer, lorsqu'un député de l'extrême Droite, Dugué de la Fauconnerie, le ranima, en lui donnant un caractère de passion qu'il n'avait point encore eu, et en exhumant toutes les pratiques des anciens gouvernements, surtout celles du Gouvernement de 48 les Jules Favre, Arago, etc.

La discussion ne put s'achever ce jour-là ; elle fut remise au lendemain. J'écrivis au sortir de la séance à l'Empereur : « Sire, — J'ai été trop fatigué ce soir pour venir vous rendre compte de la séance. Demain matin les affaires me retiendront. J'ai fait de mon mieux pour franchir sans accrocher le défilé qui nous restait à passer avant d'arriver dans le pays calme. Malgré le libéralisme de mon discours, je n'avais pas effarouché la majorité, Picard allait se lever pour retirer son ordre du jour ; le résultat d'hier allait se renouveler, lorsque est arrivé le discours de Dugué. Au moment où tout se calmait, voilà enfin rendu à l'opposition le droit qu'elle avait perdu de villipender, d'insulter, d'évoquer le 2 décembre. Je suis navré et révolté de ces pièges incessants que vos prétendus amis préparent sous nos pas. »

VI

A l'ouverture de la séance, le lendemain, je trouvai le Centre gauche très allumé, très mécontent de Chevandier. Martel se proposait de déposer l'ordre du jour suivant : « Attendu les explications de M. le garde des Sceaux, la Chambre passe à l'ordre du jour. » C'était me séparer de mon collègue. Je le suppliai de renoncer à cette manœuvre et de voter l'ordre du jour pur et simple, que proposeraient mes amis. Il me le promit. D'autre part, la Droite,

quoique paraissant un peu bouillonnante, ne donnait aucun signe de combat. Je croyais donc la question terminée, et tandis qu'Emmanuel Arago et Garnier-Pagès présentaient de très ennuyeuses explications sur leurs rôles en 1848, j'étais occupé à écrire à mon fils, lorsque Cassagnac parut à la tribune : « Convaincu, dit-il, que M. le ministre de l'Intérieur a exprimé hier la doctrine du gouvernement, je renonce à la parole. » *(Mouvement.)* La perfidie était tangible. « Pas d'équivoque, dis-je, M. de Cassagnac a-t-il entendu séparer les déclarations faites par M. le ministre de l'Intérieur de celles faites par le garde des Sceaux? » *(Voix nombreuses : Très bien ! — Voilà la question!)* Cassagnac me répond : « Je ne séparerai pas les déclarations de M. le garde des Sceaux de celles de M. le ministre de l'Intérieur, s'il ne les en sépare pas lui-même. » *(Mouvement marqué.)* Je réponds en accentuant chacun de mes mots avec une énergie particulière : « Je ne sépare pas la déclaration de M. le ministre de l'Intérieur de la mienne, et, à toutes les deux, je donne une même signification, qui est celle-ci : Les membres du gouvernement restent fidèles aux opinions qu'ils ont constamment exprimées sur la question électorale, et, ainsi que je l'ai dit hier, dans les élections qui auront lieu dans leur administration, ils ne pratiqueront pas le système des candidatures officielles; ils garderont la neutralité complète. » *(Bravos et applaudissements prolongés sur les bancs de la Gauche, du*

Centre gauche et d'une partie du Centre droit.)

La Droite est atterrée; le Centre gauche triomphe; Martel déclare qu'en présence des affirmations aussi nettes du garde des Sceaux, ses amis et lui voteront l'ordre du jour pur et simple. La Droite revient de sa stupeur, murmure, s'agite, et renvoie à la tribune Granier de Cassagnac. « Les applaudissements de la Gauche m'ont poussé ici. Contre M. Grévy, je viens soutenir que l'intervention du gouvernement dans les élections est, en principe, toujours légitime, et contre le garde des Sceaux, je viens soutenir que l'intervention dans les élections est, en principe, toujours régulière et, dans la pratique, souvent obligatoire. » Modéré, habile, il reprend la théorie des candidatures officielles, en la réduisant aux cas où les institutions sont mises en jeu et menacées : « En pareil cas, dit-il, la neutralité serait la désertion quant aux autres, l'abdication quant à soi. — J'avais accepté hier la déclaration de M. le ministre de l'Intérieur, je l'ai aussi acceptée aujourd'hui. Sur quoi se fonde la réserve que j'ai annoncée, à l'endroit de la doctrine qui a été apportée à la tribune par l'honorable garde des Sceaux? Le voici. M. le ministre de la Justice n'a ni contredit, ni désavoué le droit pour le gouvernement d'intervenir dans les élections. Seulement, il a déclaré que ce droit, il allait le déposer dans une sorte de musée des gouvernements. *(Hilarité.)* Et aujourd'hui il a déclaré que, dans les élections partielles qui pourraient

se produire, le gouvernement se désintéresserait de la manière la plus complète. Il y avait un homme dont la mémoire est restée honorée dans tous les partis, parce qu'il avait l'âme honnête, l'esprit droit, le cœur résolu, c'est Casimir Perier. Il avait exactement la même situation que le cabinet actuel. Il travaillait, en 1831, à la fondation du régime parlementaire, il s'était donné à peu près le même programme, c'est-à-dire le maintien de l'ordre par les voies libérales. Eh bien ! savez-vous comment Casimir Perier envisageait le rôle du gouvernement dans les élections, et surtout dans les élections où les principes du gouvernement sont en jeu? : « Monsieur le préfet, je vous dirai sans détour l'intention générale du gouvernement. *Il ne sera pas neutre dans les élections;* il ne veut pas que l'administration le soit plus que lui. Le gouvernement est convaincu que ses principes sont conformes à l'intérêt national; il doit donc désirer que les collèges électoraux élisent des citoyens qui partagent ses opinions et ses intentions. » La nature des choses se révèle par la pratique constante des gouvernements. Et quand une même conduite a été tenue sous tous les régimes, c'est qu'il y a des raisons profondes pour qu'il dût en être ainsi. Je ne m'explique pas comment le Cabinet a cru de son intérêt de décliner la pratique honnête de tous les gouvernements passés. Je suis peut-être dans l'erreur; mais je me trouve condamné à chercher l'explication de ce changment dans le désir de se sé-

parer de tout ce qui a été fait dans ces dix-huit dernières années. Vous aurez, et je vous le souhaite du plus profond de mon âme, vous aurez peut-être la bonne chance de couronner l'édifice. Mais j'ai la confiance que ni la France, ni l'histoire n'oublieront ceux qui l'ont construit. » *(Mouvements prolongés en sens divers. — Très bien !)*

Je ne montai pas à la tribune, j'y bondis. Que ne puis-je remettre, dans des paroles maintenant froides, mortes, la flamme qui les fit tomber comme des tisons embrasés dans l'auditoire frémissant : « Il n'est aucun des membres du Cabinet, ayant appartenu à cette Chambre depuis quelques années, qui n'ait loyalement rendu hommage, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, aux actes libéraux du gouvernement impérial. Conséquemment, je puis négliger l'observation qui a terminé le discours que vous venez d'entendre. Je ne m'arrêterai pas non plus à la partie théorique du débat, elle est épuisée. Des considérations générales qui nous ont été présentées, je n'en retiendrai qu'une. On nous a dit : Vous représentez le gouvernenent de votre pays, vous devez le défendre, vous ne devez pas permettre l'agression contre les institutions fondamentales, contre la dynastie, contre les principes essentiels, et ce que vous faites ressemble à une abdication de vos devoirs. Je réponds : Oui, quand nous avons accepté la mission de représenter le gouvernement, nous avons contracté l'obligation de le

défendre intrépidement, à nos risques et périls, mais par les moyens que nous croyons conformes au juste, par les moyens que nous croyons efficaces. *(Très bien! très bien!)* Or, nous sommes convaincus qu'après la transformation constitutionnelle opérée, un seul péril pourrait compromettre la marche assurée de ce gouvernement : la persistance à suivre les errements du système électoral du passé. Aussi, dès notre arrivée aux affaires, nous l'avons abandonné. *(Très bien! très bien! — Vif mouvement d'approbation à gauche, au Centre gauche et au Centre droit.)* On a parlé de Casimir Perier et on nous a proposé cet illustre exemple. On n'en pouvait pas choisir de meilleur. Seulement, entre la situation de Casimir Perier et la nôtre il y avait une différence essentielle. Lorsqu'il a pris le pouvoir, ce qui inquiétait le pays, c'étaient les effervescences de la liberté; ce qui inquiétait le pays lorsque nous avons été appelés aux affaires — et nous y avons été appelés virtuellement le jour où cette Chambre a signé l'interpellation des 116, — c'était la trop grande concentration du pouvoir. *(Vive approbation à gauche, au Centre gauche et au Centre droit.)* La mission de Casimir Perier était de satisfaire l'esprit d'ordre; la nôtre est de rassurer l'esprit de liberté. *(Vive approbation sur les bancs du Centre gauche.)* Seulement Casimir Perier, en donnant à l'esprit d'ordre la satisfaction qu'il réclamait, aurait été un pauvre politique, s'il n'avait pas, en même temps, respecté les exigences fondamentales de

la liberté. Et nous, nous ne serions que des hommes d'État méprisables, si, absorbés par ce que la liberté réclame, nous ne respections pas les exigences fondamentales de l'ordre. *(Nouvelle et vive approbation sur les mêmes bancs.)* Telle est, Messieurs, la différence entre les deux situations. Cette différence explique et motive les différences entre les deux conduites. On nous a dit encore : Pourquoi avez-vous adopté le régime que vous inaugurez? Apparemment pour vous séparer de ce qui s'est accompli depuis dix-huit ans dans ce pays, de tous ceux qui ont tenu avant vous le pouvoir entre leurs mains? Aucun de nous n'a mérité qu'on suppose à sa conduite des mobiles d'une telle bassesse. Ce n'est pas le désir de nous séparer de ceux qui nous ont précédés qui nous anime : c'est le désir de ne pas nous séparer de nous-mêmes, de notre conduite passée. *(Très bien! très bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche. — Rumeurs à droite.)* Si nous avons aujourd'hui l'honneur de gouverner notre pays, si le Souverain nous a honorés de sa confiance, est-ce à cause du peu que nous valons? N'est-ce pas uniquement parce que nous représentons des principes auxquels, depuis de longues années, dans cette Chambre ou au dehors, nous nous sommes attachés avec l'inébranlable obstination de la conscience? Que quelques-uns d'entre vous estiment que nous nous trompons, que nos opinions ne sont pas sûres, que notre marche est dangereuse, que nous entraînons le pays

dans des sentiers où il ne doit rencontrer que des aventures ou des malheurs, je ne m'en étonne pas, je n'en suis pas blessé, et je suis même heureux que, le pensant, l'honorable M. de Cassagnac l'ait dit. Mais, Messieurs, je vous en conjure, vous qui êtes d'honnêtes gens, des hommes de cœur, comprenez aussi notre situation; comprenez que nous affaiblirions d'une manière irréparable le gouvernement au nom duquel nous parlons, si nous donnions à ce pays le spectacle affligeant d'hommes qui, arrivés au pouvoir au nom de certaines idées, désavouent, effacent, renient, après leur avènement, les idées qui les ont portés et soutenus! Non! non! nous le ferons pas. » *(Bravos et applaudissements prolongés sur les bancs de la Gauche, du Centre gauche et d'une partie du Centre droit. — Sensation prolongée.)*

Je descends de la tribune et Pinard y monte. Mais les députés se lèvent, se répandent dans l'hémicycle qui ressemble à une fourmilière. On se croise, on s'interpelle, on se fait des discours; les uns lèvent les bras au ciel, les autres secouent les épaules; ceux-ci désignent, avec des gestes de colère, les bancs ministériels; ceux-là sourient et acclament avec complaisance les ministres; ce ne sont qu'apostrophes, défis, réclamations. Dans le groupe des députés de Gauche, Gambetta s'écrie : « Je n'aurais jamais cru qu'il aurait abandonné les candidatures officielles, il s'est élevé au sommet de l'éloquence. » Dans les groupes de Droite, Duver-

nois, en état d'exaltation violent, répète : « C'est une trahison, on n'abandonne pas ainsi sa majorité. »

Il court, avec Forcade et Dugué, de banc en banc afin d'obtenir des voix à l'ordre du jour que Pinard vient proposer. Le Centre droit était surtout le but de leur action; ils lui représentaient qu'en condamnant la candidature officielle, on le frappait aussi. Beaucoup hésitaient et se demandaient comment ils allaient voter. Un instant on put croire qu'un mouvement de panique allait les entraîner et emporter le Ministère. Néanmoins, envisageant les conséquences funestes d'une crise ministérielle, ils reprirent leur sang-froid. Cependant il était impossible de démêler quel serait le résultat final. Les mécontents n'osaient m'aborder, encore moins Daru et Buffet; ils se précipitaient sur Chevandier qui leur ripostait en me soutenant, et sur Louvet qui les écoutait avec douceur.

Schneider agitait en vain sa sonnette; les huissiers eurent beau crier : *Silence! A vos places, Messieurs!* le bruit continuait toujours. Pinard s'agite fiévreusement; il descend de la tribune, y remonte, en redescend; il adjure nominalement ses collègues de lui laisser prononcer deux ou trois phrases au moins : le tumulte ne fait que croître. Les spectateurs debout suivaient ce mouvement d'un œil anxieux. Enfin les députés se décident à faire un peu de silence et Pinard reparaît à la tribune. Il pose sa candidature à notre succession dont il

entrevoit l'ouverture et lit l'ordre du jour de la Droite sous lequel il suppose que nous allons succomber : « La Chambre, considérant que l'intervention sage et mesurée du gouvernement dans les élections est, dans certains cas, une nécessité politique, passe à l'ordre du jour. » A l'appui de cet ordre du jour il soutient que le gouvernement a droit d'indiquer quels sont ses amis et ses ennemis.

A ces mots, véhémente intervention de Thiers, qui, tout rouge de colère, s'écrie que ce sont là des mots et des procédés peu sérieux : « Nous avons loyalement accepté les libertés constitutionnelles. Je les accepte aujourd'hui, que des hommes de la parole et de la sincérité desquels je ne doute pas sont assis sur ces bancs. Et je vous demande si nous, dont le crime dans le cours de sept années a été de combattre le Mexique, Sadowa... *(Interruption à droite, applaudissements autour de l'orateur.)* Je vous demande si vous nous tenez pour des amis ou des ennemis... *(Exclamations diverses.)* Et vous, monsieur Pinard, vous avez signé le décret du 31 décembre 1867, qui a touché aux circonscriptions électorales, avec une intention évidente contre les hommes qui avaient prêté le serment et qui y étaient fidèles. *(Mouvement. — Très bien! à gauche.)* Je vous demande solennellement, devant le pays, s'il n'y avait rien à reprendre dans le système électoral, lorsque 126 de vos collègues ont posé comme principal article de leur programme la réforme électorale. » Le tumulte

recommence. Cependant Pinard parvient à dire : « Oui nous reconnaissons qu'il y a des modifications à apporter à la loi électorale. Oui, nous reconnaissons qu'il faut enlever au pouvoir discrétionnaire de l'administration le droit de fixer la circonscription... *(Bruyantes exclamations à gauche).* Oui, nous reconnaissons que la loi, en cette matière, doit remplacer le décret. Oui, nous voulons qu'il y ait sincérité, liberté dans les élections, et c'est pour qu'il y ait sincérité et liberté que nous voulons, pour tout le monde, pour les partis, pour les comités, le droit d'y parler toujours et pour le gouvernement celui de parler quelquefois. » *(Assentiment à droite.)*

On avait assez péroré et crié. Il était temps de conclure. Je posai la question de Cabinet : « Le Cabinet déclare qu'il n'accepte que l'ordre du jour pur et simple. » *(Mouvement. — Applaudissements redoublés sur les bancs du centre gauche.)* Ernest Picard retire l'ordre du jour de la Gauche, et se rallie à l'ordre du jour pur et simple. Jules Favre, Jules Simon, Crémieux, Jules Ferry déclarent qu'ils votent pour la liberté électorale, *rien que pour elle*. Pelletan, Gambetta accentuent et votent pour la liberté électorale, en dehors du Ministère. Le scrutin s'ouvre au milieu d'une vive agitation ; l'ordre du jour pur et simple est voté par 185 contre 56. *(Applaudissements à gauche et au Centre gauche[1].)*

1. Parmi ces 56 : Jérôme David, Dréolle, Dugué de la Fauconnerie, Duvernois, Forcade de la Roquette, Granier de Cassagnac, Pinard, Welles de Lavalette.

La Droite se retire furieuse : « C'est maintenant, s'écrie l'un de ses membres, entre le ministère et nous, une guerre sourde, mais implacable. »

VII

L'enthousiasme du public libéral fut aussi chaleureux que général. Girardin ne me ménagea pas le sien : « Une grande joie nous a été donnée : celle de voir le chef de Cabinet du 2 janvier, par un puissant et mémorable effort, éviter de tomber dans l'ornière électorale creusée par ses devanciers ; d'entendre le ministre de la Justice proclamer, en matière d'élections, la neutralité sans réserve du gouvernement ; la joie enfin de nous retrouver avec M. Émile Ollivier en pleine communion d'opinions sur ce point fondamental. Les deux discours qu'il a prononcés dans les deux séances des 23 et 24 février sont des monuments qui illustreront son nom, sa mémoire, et qui feront autorité. Ils seront invoqués aussi souvent et aussi longtemps que les plus beaux discours de son célèbre prédécesseur au ministère de la Justice, M. de Serres. » Prévost-Paradol m'écrivait : « Mon cher ami, vous m'avez fait un trop grand plaisir et surtout vous venez de rendre à la France un trop éminent service pour que je puisse m'abstenir de vous en remercier du fond du cœur[1]. » Le *Temps*

1. P. Pradel : « D'après les déclarations de M. le garde des Sceaux, qui ne laissaient rien à désirer, la Gauche a

déclarait que l'abandon des candidatures officielles était le plus grand événement du règne. Il mêlait à son approbation entière une petite réprimande à l'adresse de la Gauche se déclarant contraire à un ministère dont elle approuve la conduite. Ernest Picard disait dans l'*Électeur libre* : « M. E. Ollivier a surpris ses détracteurs les plus prévenus; nous souhaitons qu'il leur donne souvent de semblables démentis. Grande journée pour tous : elle est un enseignement pour les uns et une espérance pour les autres. Le Ministère a compris, nous l'en félicitons, qu'il n'y avait de salut et surtout de raison d'être pour lui qu'en s'appuyant sur la Gauche et sur les idées libérales qu'elle défend. »

Seule la Droite manifesta un violent mécontentement. Jusque-là les coryphées, qui professaient plus de dévouement à l'Empereur que d'animosité contre nous, semblaient s'être ralliés à notre politique. Ils se contentaient dans leurs conversa-

retiré son ordre du jour motivé, et s'est ralliée à l'ordre du jour pur et simple, sur lequel le ministère avait posé la question de cabinet. Elle a fort bien fait et elle eût pu même, sans nul inconvénient, se dispenser des réserves dont quelques-uns de ses membres ont accompagné leur vote. Ce n'est pas que nous ne comprenions tous les scrupules de conscience et même de position; mais, en politique, les réserves de ce genre sont toujours vaines, aussi vaines que le sont, en général, les prétentions d'irréconciabilité chez tout homme qui est entré à la Chambre Les questions politiques ne sont pas des abstractions : elles se posent toujours d'une manière concrète. La cause de la liberté électorale était hier entièrement confondue avec celle du cabinet; elle succombait momentanément ou triomphait avec lui. » *Temps* du 25 février 1870.

tions et à la Cour de diminuer nos succès, de grossir les difficultés, de créer les alarmes. Leur thème dominant était que nous étions des instruments plus ou moins inconscients de la trahison orléaniste. Ces insinuations malignes n'avaient aucune action sur l'Empereur. Il ne doutait pas de mon attachement à sa personne, et, quels que fussent les liens orléanistes de Buffet et de Daru, il estimait trop ces hommes d'honneur pour les soupçonner capables d'une pensée incorrecte. Mais on réussissait parfois à l'inquiéter sur l'effet de nos mesures libérales, et il n'était pas toujours bien convaincu que la liberté fût le vrai moyen de réprimer des provocations insurrectionnelles. Cependant, il nous laissait aller, et nous secondait même, sans soulever aucune objection. L'affaire des candidatures officielles l'ébranla. Sa pensée véritable était celle exprimée dans le discours de Cassagnac et dans l'ordre du jour de Pinard. Il ne dissimula pas qu'il avait trouvé mon langage excessif. La Droite crut donc qu'il y avait là une occasion favorable de le détacher de moi. Jusque-là elle avait surtout visé à exclure Daru et Buffet. De ce jour je devins le but principal de son agression.

Elle comptait beaucoup sur l'intervention de Duvernois, réputé mon ami, naguère mêlé aux négociations du 2 janvier. Les souvenirs du passé, les scrupules de conscience ne le gênaient pas ; il ne s'assujettissait pas à la tactique des transitions ; d'un bond il sauta d'une extrémité

à l'autre. Après être allé de moi à Rouher, puis de Rouher à moi, il retourne à Rouher et écrit dans le *Peuple Français:* « Alors que M. Émile Ollivier avait derrière lui l'appui des 135, la sympathie hautement affirmée des députés qui n'avaient signé aucun manifeste, et enfin les pleins pouvoirs de l'Empereur pour former un Cabinet, M. Émile Ollivier pouvait choisir sa voie. Il avait à opter entre le rôle de Laffitte et celui de Casimir Perier. Il pouvait devenir le chef du parti conservateur libéral, conduire ce parti dans les voies nouvelles. La couronne lui donnait sa confiance, la majorité l'appuyait, l'opinion l'appelait. Pour ne pas compromettre cette immense situation, que fallait-il? Il suffisait que M. Ollivier formât un cabinet sans MM. Buffet et Daru. M. Ollivier l'a voulu longtemps; tout à coup il a cessé de le vouloir, et le cabinet du 2 janvier a été constitué. Après la formation de ce Cabinet, une question se posait naturellement: MM. Daru et Buffet entraient-ils dans le Cabinet Ollivier, comme M. Bright est entré dans le Cabinet Gladstone, comme un appoint, ou bien M. Émile Ollivier allait-il être absorbé et dominé? Avouons-le sans détours: notre vive amitié pour M. Ollivier nous a égaré; nous avons cru que M. le garde des Sceaux dominerait le Cabinet de toute la hauteur de son talent. Mais cette illusion devait être de courte durée. Le républicain qui a eu le courage de se faire bonapartiste pour mettre la démocratie et la liberté dans l'Empire, le rapporteur de la loi

des coalitions contre laquelle eussent voté ses collègues actuels, celui-là ne croit plus à la démocratie. Il a été abreuvé d'outrages parce qu'il rêvait un Empire démocratique et libéral, il a lutté parce qu'il voulait être le chef des hommes nouveaux et le promoteur des idées hardies. Le voilà enfin au pouvoir, il est le maître. L'Empereur l'appelle, l'opinion le porte, la majorité l'acclame. En fait d'hommes nouveaux il nous amène ceux qu'on appelait déjà les burgraves de 1849; en fait d'idées nouvelles il nous apporte celles que la garde nationale professait en 1847 dans ses jours de hardiesse. Enfin il l'a voulu! C'est lui qui a rompu. Il pouvait être le chef, il a voulu être l'instrument. Il avait des amis sûrs, il préfère des concours douteux. Il pouvait gouverner hardiment à la tête de la majorité; il aime mieux gouverner contre elle. Il pouvait fonder la liberté, il aime mieux désorganiser le pouvoir. Qu'il soit fait suivant sa volonté! Voilà pourquoi nous sommes l'opposition. »

Tout était imposture dans ce réquisitoire. Ce n'est pas moi qui avais prononcé pour la première fois le nom de Daru, c'est l'Empereur. Ce n'est pas moi qui avais exhumé le burgrave Odilon Barrot, c'est l'Empereur. Ce n'est pas moi qui l'avais écarté, lui Duvernois, c'est l'Empereur. Il n'était pas vrai non plus que mes collègues eussent voté contre la loi des coalitions, puisque Buffet, membre de la commission, y travailla aussi efficacement que moi.

Daru n'était pas plus opposé que Buffet et qu'aucun de nous aux prévoyances sociales[1]. Il n'est pas vrai que je voulusse désorganiser le pouvoir, je venais trop de prouver le contraire dans l'affaire de Victor Noir; il n'est pas vrai que notre Cabinet séparât la liberté de la démocratie, et l'ignorance de Duvernois eût été bien empêchée de nous signaler une seule des saines idées démocratiques auxquelles nous fussions rebelles. Dans cet article, il n'y avait de vrai que ceci : qu'à aucun prix je ne consentirais à me faire le ministre du parti servile, anti-libéral, que j'avais combattu depuis mon entrée dans la vie publique. J'avais fait beaucoup en ne m'associant pas aux rancunes du Centre gauche contre elle, en lui continuant la vie, en lui permettant le repentir, en m'opposant à la dissolution. Aller au delà eût été me déshonorer. Se déshonorer semblait de peu d'importance à celui dont la carrière s'est terminée par une condamnation en police correctionnelle.

Les autres journaux bonapartistes se lamentèrent de même. Le *Public* de Rouher, atterré par le vote de la Chambre, voyait le désarroi

1. Il m'écrivait le 4 mars : « Nous voici à la veille de l'anniversaire du 16 mars (naissance du Prince impérial); il me semble qu'il y aurait, à cette occasion, quelque chose à faire. Ne pourrait-on pas, par exemple, fonder une société de secours pour les ouvriers mutilés dans leur travail? L'Empereur fournirait une première mise de fonds; toutes les Compagnies de chemin de fer souscriraient, et l'on réunirait facilement un ou deux millions avec lesquels on pourrait arriver à quelque résultat utile. »

universel, l'Empire ébranlé, trahi. La *Patrie*, journal officieux, maintenait résolument ses préférences pour les candidatures officielles telles que les avait définies Chevandier. Le *Constitutionnel* seul me défendit.

On essaya d'augmenter l'effet de ces articles auprès de l'Empereur, en lui annonçant que les 56 députés qui avaient voté contre nous allaient donner leur démission collective afin de provoquer une manifestation du suffrage universel contre le Cabinet. Les rapports de notre préfet de police favorisaient les manœuvres hostiles : « La séance d'hier au Corps législatif a atténué les excellents effets du vote de l'avant-veille ; malgré la force numérique de la majorité qui s'est prononcée pour l'ordre du jour pur et simple, il serait téméraire d'affirmer que la proclamation de la neutralité du Gouvernement, dans la question électorale, compte dans le sein de la Chambre plus d'adhérents que d'adversaires. A entendre des députés qui ont voté l'ordre du jour, on est convaincu que plusieurs ont subordonné leur propre manière de voir, sur ce grave sujet, au patriotique désir de ne point créer d'embarras au Gouvernement, de ne pas amener une crise ministérielle. C'est pour eux un amer regret, que d'avoir, sur une question politique, voté comme l'ont fait les irréconciliables de la Gauche, les ennemis déclarés de nos institutions et de la dynastie [1]. »

1. Rapport de police du 25 février 1870.

A quoi toute cette tactique souterraine pouvait-elle aboutir? Si l'Empereur nous eût renvoyés malgré le vote de la Chambre, la conséquence eût été une dissolution faite par des ministres sans poigne dans un pays soulevé d'indignation. L'Empereur écarta ce mauvais rêve et il en donna une preuve, qui fit tomber les ardeurs de la Droite : il ne congédia pas les libéraux du Cabinet, il congédia Duvernois du *Peuple Français,* son organe avéré. Il le fit spontanément, sans qu'aucun de nous eût appelé son attention sur l'étrangeté de payer un journal désormais consacré à démolir les ministres.

Duvernois fut outré et m'attribua cette mesure à laquelle j'étais étranger. « Quel ingrat! s'écriait-il. Dire que c'est moi qui lui ai mis en main le couteau dont il se sert pour nous tous assassiner ! Il m'a fallu le prendre presque de vive force pour lui faire accepter le pouvoir dont il ne voulait à aucun prix. Oui, mon cher ami, ajoutait-il à son collaborateur Castanet, j'ai eu cette faiblesse d'aller le chercher à Saint-Tropez pour le traîner en quelque sorte aux Tuileries. Vous voyez à quoi cela m'a servi[1] ! »

Cependant, sans nous renvoyer ou nous désavouer, l'Empereur nous fit triste mine. Devinant ce qui se tramait autour de lui, je n'étais pas allé le voir selon mon habitude quotidienne. Il arriva au Conseil du samedi 26, sombre, et, d'une voix dolente, se plaignit de ce qu'on ne

1. Lettre de Castanet, un des rédacteurs du *Peuple Français*, 1880, à Ém. Ollivier.

l'eût pas consulté, avant de faire une déclaration aussi importante. Cependant il ajouta que puisque Duvernois attaquait le ministère, il l'avait congédié, quoiqu'il pensât comme lui sur beaucoup de sujets.

Je pris vivement la parole : « Sire, je n'accepte aucun reproche, je vous avais formellement écrit de Saint-Tropez que l'abandon des candidatures officielles était la condition de notre accession au pouvoir. Que n'aurait pas dit le pays, si, après avoir soutenu pendant douze ans une telle opinion, nous l'avions reniée ? Quand vous voudrez agir sur les élections, adressez-vous à Forcade ou à Rouher, qui ont l'habitude de cette besogne. Je crois n'avoir jamais donné à Votre Majesté une plus grande preuve de dévouement, qu'en parlant comme je l'ai fait. Du reste, je n'ai subi aucun entraînement, j'ai parlé de propos délibéré et je répéterai à l'occasion ce que j'ai dit. » Nous nous séparâmes froidement, et je réunis mes collègues chez Daru, pour savoir si, dans cette situation, il n'y avait pas lieu de donner notre démission. Ils ne le pensèrent pas. Comme je ne me rangeais pas à cet avis en ce qui me concerne, ils s'employèrent toute la journée à me calmer. Rigault de Genouilly, avec lequel je n'étais pas en relation personnelle, vint expressément me voir le dimanche ; Pietri, le prince Napoléon, firent de même. Chevandier ne me quittait plus. Enfin Daru se rendit le lundi matin, à neuf heures et demie, auprès de l'Em-

pereur[1], afin de constater ses dispositions définitives : « Ollivier est mécontent, dit l'Empereur. — Non, Sire, il est triste, vous l'avez blessé. » L'Empereur se défendit d'en avoir eu l'intention. Puis il dit : « Je sais que ce ministère m'est indispensable et que je ne puis en avoir d'autre; mon goût est conforme. Mais ne me mettez pas trop souvent le marché à la main, car moi aussi je suis fier. » Daru vint tout de suite me raconter cette conversation. A cinq heures et demie, heure à laquelle j'allais d'ordinaire voir l'Empereur, je me rendis moi-même aux Tuileries. A mon entrée, l'Empereur me regarda de l'air inquiet de quelqu'un qui croit qu'on va lui faire une scène. Il se rasséréna lorsque je lui dis : « Sire, je viens faire ma paix avec vous. — Ce ne sera pas difficile, me répondit-il. Je ne me plains pas de vos idées. Je me plains de ce que vous ne m'ayez pas consulté. — Comment le pouvais-je, Sire? est-ce que je prévoyais cette agression? Mais écoutez-moi une fois pour toutes : Je n'ai pas la prétention d'être infaillible, et il se peut que la pratique me démontre que certaines de mes idées sont contraires à la sécurité de Votre Majesté, devenue aujourd'hui mon principal intérêt. Je serais alors le premier à m'en apercevoir et à vous le dire. — Ah! j'en suis bien sûr, fit-il, en m'interrompant vivement. — Seulement, repris-je, je ne ferai pas le con-

1. Ce jour-là, il n'y avait pas de conseil.

traire de ce qui m'a amené au pouvoir. Je vous conseillerai d'appeler ceux qui avaient jugé la situation mieux que moi, je continuerai à rester l'ami de Votre Majesté, si elle me le permet, mais je cesserai d'être son ministre. » Depuis cette explication il ne se produisit plus aucun dissentiment entre l'Empereur et moi. Jamais il ne se montra plus affable et plus confiant avec nous, qu'après cette petite crise. Il se pencha vers moi au premier conseil et me répéta qu'il ne voyait plus Duvernois et qu'il lui avait retiré les 50000 francs par mois qu'il donnait pour le *Peuple Français*.

CHAPITRE XVII

PROCÈS DU PRINCE PIERRE BONAPARTE AGONIE DU PARTI RÉVOLUTIONNAIRE

I

La grève du Creusot, due à l'initiative de l'Internationale, n'ayant pas produit d'effet, les Blanquistes et les Irréconciliables essayèrent de réussir mieux en exploitant le procès du prince Pierre Bonaparte qui s'ouvrait à Tours.

L'instruction terminée, le prince me demanda de faire prononcer une ordonnance de non-lieu [1]. Le procureur général et moi examinâmes très attentivement le dossier en recherchant si nous pouvions faire droit à cette demande. L'instruction démontrait qu'un soufflet avait été

1. « Monsieur le ministre, — En présence des attaques forcenées des amis de mes agresseurs ; devant des articles de journaux tendant à les innocenter, à proclamer leurs vertus malgré les dossiers judiciaires ; à les rendre intéressants, à faire considérer les rédacteurs de la *Marseillaise* comme des membres de la presse honnête, je prie Votre Excellence de me donner les moyens de droit, pour obtenir de la chambre des mises en accusation une ordonnance de non-lieu. Votre Excellence connaît maintenant les faits. Je demande à ceux qui pourraient douter de la légitimité de mon action ce qu'ils auraient fait à ma place ? »

donné, et qu'il l'avait été par Victor Noir. On ne pouvait donc refuser au prince l'excuse de la provocation. Devait-on aller jusqu'à admettre la légitime défense? C'était contestable. On n'est en état de légitime défense que si l'on se trouve obligé de tuer sous peine d'être tué soi-même. Il en eût été ainsi, si le prince n'avait tiré qu'après que Fonvielle avait dirigé son pistolet sur lui, mais il paraissait établi que ce n'était qu'après le coup reçu par Noir que Fonvielle, accroupi derrière un fauteuil, avait dégagé son arme de sa gaine et l'avait braquée sur le prince. Le prince avait donc puni un outrage plus qu'il n'avait écarté un péril de mort. Nous étions d'autant plus obligés de nous en tenir à cette rigueur stricte du droit, qu'il s'agissait d'un membre de la famille impériale, à l'égard duquel on nous supposait de la partialité. Et nous décidâmes que, sauf accident d'audience imprévu, Grandperret admettrait la provocation et repousserait la légitime défense. Le jury ferait ensuite ce qui lui conviendrait. Notre responsabilité et celle de l'Empereur seraient à couvert.

Quelques jours avant l'ouverture des débats (22 mars), des émissaires furent envoyés par la *Marseillaise* à Tours et dans les campagnes environnantes, afin d'ameuter les populations au moment opportun. Ils ne réussirent pas du tout, car lorsque la princesse Pierre arriva avec ses beaux enfants, grande, pâle, brune, aisée et gracieuse, elle fut accueillie respectueusement. A défaut du tumulte dans la rue, on eut le scan-

dale à l'audience. Paschal Grousset donna le signal : « Êtes-vous parent de l'accusé? lui demande le président. — Sa mère, répond-il, a eu trop d'amants pour que je puisse assurer que je ne suis pas son parent. » Il continua sur ce ton : « Après l'assassinat chacun se retirait effrayé et entrait chez soi en fermant sa porte. On avait peur. Jamais, Messieurs, je n'ai mieux compris qu'en ce moment la terreur qu'inspire cette famille dans le pays, jamais je n'ai plus vivement senti l'influence qu'exerce sur la population le régime que nous subissons depuis dix-huit ans. » Sur la réquisition du procureur général, Grousset fut reconduit en prison.

Fonvielle vint ensuite : « J'allais là sans défiance ; je pouvais craindre des outrages, mais je ne soupçonnais pas un assassin. » L'accusé se levant avec énergie crie : « J'ai repoussé un guet-apens ; assassin vous-même ! » Autre incident plus violent : le capitaine Touchet étant venu déposer de la bravoure du prince devant Zaatcha et de l'admiration qu'elle avait inspirée à toute l'armée, on parut ricaner au banc de la défense. Le prince se lève furieusement : « Monsieur le président me permettra-t-il de demander au témoin si le brave capitaine Touchet que vous venez d'entendre n'a pas eu la poitrine traversée d'une balle en combattant à côté de moi les ennemis de la France? Me Laurier s'est moqué de lui, mais s'il n'a pas beaucoup de rhétorique, il a du moins beaucoup plus de courage que Me Laurier et que la faction à laquelle

il appartient. » *(Mouvement prolongé.)* Laurier répond : « Je prie la Cour de remarquer que j'ai toujours eu la plus grande déférence pour l'accusé et que l'accusé vient d'oublier le respect qu'il doit à mon caractère et auquel je ne lui reconnais pas le droit de manquer. » L'accusé se levant de nouveau : « Vous avez ri de mon camarade Touchet. » Fonvielle, qui n'avait rien à voir dans l'incident, debout sur un banc crie du bout de la salle : « Et vous, vous avez assassiné Victor Noir ! » Le tumulte devient général, Fonvielle continue à crier : « Assassin ! » en faisant des gestes menaçants. Il s'élance vers la Cour et vers l'accusé devant la salle debout; la garde l'emmène [1]. Le témoignage de Rochefort se réduisit au récit d'un propos que lui aurait tenu Emmanuel Arago auquel il annonçait son duel. Il lui aurait dit : « Prenez garde ! c'est une affreuse canaille. » C'est pour lancer cette injure qu'on l'avait fait venir.

Le président Glandaz se signala par le tact, l'impartialité, le sang-froid plein d'autorité avec lequel il sut réprimer les violences sans porter la moindre atteinte aux légitimes libertés de la défense. Les défenseurs, Floquet et Laurier, rivalisèrent d'injures et de mépris contre l'accusé. Laurier dit : « On ne sait pas si cette scène s'est passée chez un Bonaparte ou chez un Borgia. Victor Noir a acquis l'immortalité du martyre, et l'accusé l'immortalité de l'infamie. »

1. Il fut condamné plus tard à dix jours d'emprisonnement, à 50 francs d'amende et aux frais de l'incident.

Le procureur général Grandperret, dans un réquisitoire remarquable, démontra que le soufflet avait été reçu par le prince, et non donné par lui. Puis il poursuivit : « Est-ce à dire que la culpabilité du prince disparaît? Non! elle existe, elle est certaine, et pour que bonne justice soit faite, la condamnation encourue doit être prononcée. Le prince n'était pas dans un cas de légitime défense. Que le meurtre ait été provoqué, soit; mais si la culpabilité s'atténue, elle ne s'évanouit pas. D'autre part, est-ce que l'accusé peut se rendre ce témoignage d'avoir montré la moindre prudence dans l'entrevue d'Auteuil, et de s'être imposé quelque contrainte pour éviter un conflit? Est-ce qu'il devait accueillir d'une façon si hautaine les témoins qui lui étaient envoyés? Il est trop certain que le prince s'est servi d'expressions blessantes, quand ce ne serait que ce mot « manœuvres », qu'il reconnaît avoir employé; de telle sorte que, si on ne peut pas dire qu'il ait créé la surexcitation, certainement préexistante, des témoins, il lui a du moins fourni un prétexte d'éclater. Il faut ajouter, d'après l'accusé lui-même, qu'au moment où il prononçait des paroles blessantes, il tenait le bras levé dans une attitude énergique. Et puis, en voyant les choses de plus haut, est-ce que l'intervention du prince dans une ardente polémique de journaux n'avait pas été une faute grave? Est-ce que les plus hautes convenances ne lui déconseillaient pas cette lettre violente, ce langage de guerre

civile, ces deux provocations en duel par lesquelles il préparait de si dangereux scandales? Avait-il le droit d'agir ainsi? n'était-ce pas manquer à ce qu'il se devait à lui-même, à ce qu'il devait à son nom, à la paix publique, à l'État? Déclarer que dans cette cause n'apparaît aucun fait punissable, que l'action commise par l'accusé est innocente, dépouillée de toute responsabilité, que les circonstances de l'affaire, non seulement excusent mais suppriment la culpabilité, qu'elles sont pleinement justificatives, que l'accusé a eu le droit d'accomplir ce qu'il a fait, et que la balle qui a frappé la victime au cœur a été l'instrument légitime de la mort d'un homme! Oh! Messieurs, ne dites pas cela! car vous ne seriez plus dans la vérité judiciaire! »

La défense du prince fut habilement présentée par maître Leroux, éloquemment par maître Demange, et le jury apporta un verdict d'acquittement (27 mars).

Les révolutionnaires ont accusé l'Empereur d'avoir pesé sur le Haut Jury et de lui avoir dicté sa sentence d'absolution. Le prince Pierre et sa famille se sont plaints, au contraire, qu'il ait essayé par tous les moyens d'obtenir une condamnation. Certainement, si l'Empereur eût agi, c'eût été en ce sens, car il était outré contre le prince de ce qu'il eût suscité à son gouvernement un tel embarras. Grandperret avait si bien exprimé son sentiment qu'il le remercia fort. Mais en réalité il n'intervint d'aucune manière. Conti m'adressa le 20 mars, du Cabinet de l'Em-

pereur, le billet suivant : « Je reçois de Tours la dépêche ci-jointe que j'ai communiquée à l'Empereur. Sa Majesté me charge de vous l'adresser, désirant rester étrangère elle-même à tout ce qui se passe devant la Haute Cour de justice. » Je n'intervins pas plus que l'Empereur. Le juré du Var, Chapon, homme considérable par sa situation, son honorabilité et son intelligence, était un de mes bons amis. Je ne le vis qu'après la sentence. Il me raconta qu'elle avait été rendue à l'unanimité. Le jury, révolté des violences des témoins et des avocats, avait trouvé, d'ailleurs, naturel qu'un Bonaparte souffleté eût fait immédiatement justice.

La sentence d'acquittement ne fut suivie à Tours d'aucune effervescence populaire, nonobstant tous les efforts des envoyés de la *Marseillaise*. L'un d'eux écrivait : « Les habitants restent calmes ; ce sont des melons, ils ont été élevés sous cloche. L'arrivée de Rochefort n'a produit aucun effet. Le malheureux a manqué son entrée ; une troupe d'écuyers aurait été plus remarquée. » Cependant, le prince Pierre ayant exprimé, après sa mise en liberté, le désir de passer la nuit à Tours, le maréchal Baraguay d'Hilliers, commandant du corps d'armée, lui notifia que s'il ne partait pas le soir même, il l'expulserait de force.

La colère des ennemis de l'Empire fut comique, tant elle touchait à l'imbécillité transcendante, même chez des hommes de la valeur de Quinet : « Le sens de la décision est clair :

la vie de chaque Français appartient aux princes de la maison impériale. Tous les amis de la liberté sont le gibier de ces princes, quand il leur conviendra d'aller à la chasse humaine. Voilà donc le premier don que nous fait l'Empire libéral. Je m'y attendais. Liberté pour les Bonapartistes d'étendre raides tous ceux qui ne leur plaisent pas. N'est-ce pas là une liberté comme une autre? » (28 mars 1870.)

Néanmoins, à Paris, il n'y eut de troubles nulle part, sauf à la Faculté de médecine. A son entrée, le professeur Tardieu, dont l'honnête déposition avait fortement agi sur l'esprit des jurés, fut accueilli par des cris, par des huées, des vociférations. Le cours ne put avoir lieu. La même scène se reproduisit plusieurs fois, et ce fut tout. Même aux environs de la Faculté de médecine la rue demeura calme, et à plus forte raison en fut-il ainsi dans le reste de la ville. Le coup du procès de Tours avait manqué comme celui de la grève du Creusot.

II

Notre résolution de ne pas nous laisser détourner de notre œuvre libérale par les fureurs ou les entreprises d'une infime minorité, et, tout en protégeant l'ordre, de poursuivre imperturbablement nos réformes constitutionnelles, était justifiée par l'événement. Depuis cette affaire de Victor Noir, les forces du parti subver-

sif diminuaient à vue d'œil. L'instruction dirigée contre le complot de Flourens amenait l'arrestation justifiée des agitateurs les plus dangereux; les réunions publiques continuèrent à manquer de raison, mais elles commencèrent à manquer d'auditeurs: dans l'une on n'en compta pas plus de huit, et on atteignait en moyenne à peine le chiffre de 200 ou 300, toujours les mêmes. « Le mouvement conservateur, disait le rapport de police du 25 janvier, continue et se développe. Tous les avis reçus des départements en confirment la réalité à Paris; les petits commerçants, les ouvriers sont exaspérés des menées des révolutionnaires, qui empêchent la confiance de se rétablir, et ils protestent énergiquement contre M. Rochefort et ses amis. » — « Les derniers événements et leur issue, disait le rapport du 28 février, ont singulièrement refroidi l'ardeur des agitateurs parisiens. Il se répète parmi eux que l'armée est loin de faiblir, et hier, un clairon du nom de Durand, caserné rue de Babylone, causant avec un révolutionnaire des dispositions de la troupe, lui disait que ses camarades ne ménageraient pas les émeutiers et qu'ils ne demandaient qu'à en finir avec ces alertes continuelles, qui entraînent pour eux des consignes. « Votre Rochefort, a-t-il ajouté, est un misérable bien digne de la crapule qui l'a élu. » — « Tout le monde, disait le rapport du 2 mars, envisage la situation comme meilleure et plus stable qu'elle ne l'était il y a quelques mois ; on ne craint plus ni la réaction ni la

démagogie ; on voit le Ministère sérieusement préoccupé des satisfactions à donner aux intérêts sociaux, politiques et économiques ; on voit les études qui se rattachent à la solution de tous ces problèmes, confiées à des commissions qui offrent toutes les garanties d'indépendance et de lumières ; enfin la confiance renaît, et on espère que cet apaisement aura assez de durée pour la rétablir tout à fait. » — « L'opinion publique, dit le rapport du 6 mars, est toujours fort calme et, dans les cercles politiques, il ne règne aucune animation. La Bourse est confiante, et les transactions y sont très actives. Les pessimistes n'y sont pas écoutés. On sait qu'un accord parfait règne entre l'Empereur et les ministres. On croit aussi que la majorité du Corps législatif résistera à tous les efforts qui pourraient être tentés pour le dissoudre. On est convaincu de l'impuissance des hommes de désordre, et l'on s'attend à ce que la paix publique ne soit pas de longtemps menacée. Telles sont les dispositions qui dominent en ce moment et qui expliquent la bonne enue du marché et la confiance des spéculateurs à la hausse. »

Des jeunes gens courageux et indépendants formaient spontanément une ligue de l'ordre, afin de protéger la liberté à laquelle ils étaient dévoués, contre les violences qui voulaient en empêcher l'établissement, se déclarant prêts à opposer la force à la force. Quoique l'esprit d'opposition dominât toujours à Paris, une baisse sensible se constatait dans le tirage des

journaux qui s'étaient signalés par leur déchaînement dans les dernières circonstances. La *Réforme* se trouvait à la veille d'une banqueroute frauduleuse. On avait fait main basse sur les souscriptions patriotiques, et aucun créancier n'était soldé. Le *Réveil*, le 20 février, ne pouvait pas payer complètement ses ouvriers, et le principal créancier menaçait de mettre empêchement à ce que le journal parût le jour suivant. Le 28, il n'avait pu, faute de timbre, tirer plus de 3000 exemplaires. En vain s'était-il adressé au *Siècle*, à l'*Avenir national*, au *Rappel*, à la *Marseillaise*, partout on avait fraternellement refusé de céder les feuilles dont il avait besoin. Un secours inespéré de quelques milliers de francs lui permit de continuer sa misérable existence. La *Marseillaise* elle-même, depuis que son rédacteur en chef avait passé à l'état de martyr, se trouvait sans le sou; la vente diminuait; Rochefort avait appelé à Sainte-Pélagie le frère Raspail et lui avait demandé un prêt de cent mille francs, que celui-ci avait refusé. Le 19 février, on n'avait pas eu de quoi solder l'imprimeur et le papetier. Ce numéro, tiré à 4400 exemplaires, n'avait pu s'écouler, il en était resté 2400 pour compte (rapports de police). Le 1er mars, à la *Marseillaise*, la caisse était presque vide, et l'on devait plus de 10000 francs au marchand de papier. La division était d'ailleurs grande dans la rédaction; on y échangeait des propos acerbes; on se soupçonnait réciproquement.

Le 8 mars, on eût recours, pour combler le vide de la caisse, à un numéro extraordinaire tiré à 60 000 exemplaires, d'une telle violence qu'on s'attendait à sa saisie. On se procura ainsi quelque ressource : 49 000 numéros furent vendus et, grâce au prix exceptionnellement élevé, produisirent 65 000 francs. Un écrivain d'esprit, Louis Ulbach, avait voulu ressusciter la *Lanterne* sous le nom de la *Cloche :* il eut beau sonner le tocsin, multiplier les attaques contre l'Empereur, contre moi, contre le Ministère, contre le coup d'Etat, il ne réussit pas à avoir plus de 4 000 lecteurs. Ledru-Rollin, revenu de l'exil, se rendit si bien compte de cette situation, qu'il refusa, sous prétexte de santé, d'aller plaider à Tours, de se montrer dans les réunions publiques, de courir après une candidature, et, tout en affectant de garder sa confiance en la République prochaine, conseilla à son fidèle Delescluze une modération prudente qui étonna sous la plume du violent jacobin. On voit que si une agonie avait commencé le soir du meurtre de Victor Noir, ce n'était pas celle de l'Empire.

ÉCLAIRCISSEMENTS

LETTRES DIVERSES

I. — *P. Hyacinthe à Émile Ollivier.* — Bien cher monsieur. J'accepte de grand cœur cet aimable tête à tête pour demain à midi. J'ai besoin de vous serrer la main et de vous féliciter pour la grande et noble part que vous avez dans la révolution pacifique en train de s'accomplir. La mauvaise humeur du gouvernement personnel n'y fera rien, les résistances pas plus que les hésitations n'entraveront le mouvement qui ramène enfin la France à la liberté. Puisse l'Église tressaillir bientôt à ce même souffle ! Le gouvernement personnel dans la Société religieuse, tel que le rêvent les ultramontains, m'a toujours paru une chose plus funeste et plus odieuse que le césarisme dans l'ordre politique. Merci des bonnes paroles que vous me dites pour mon discours. Vous voyez que je défends la même cause que vous, la paix et la liberté. (21 juillet 1869.) F. Hyacinthe.

II. *Kratz à Émile Ollivier.* — Cher maître et ami. Êtes-vous content du sénatus-consulte? remplit-il vos vœux? C'était bien le programme que vous aviez indiqué depuis longtemps, et je n'ai pas besoin de vous dire combien on tient dans les sphères élevées à ce que vous ayez bonne opinion de cette

œuvre. Le sentiment général est très favorable; il n'y a de réellement mécontent que M. Granier de Cassagnac, qui l'a dit clairement dans son journal. L'extrême Gauche rit jaune; les irréconciliables se figuraient que tout cela allait finir par un nouveau 19 janvier et qu'on chercherait encore une fois à mettre dedans M. Émile Ollivier! aussi ces révolutionnaires sont furieux; ce sont eux que vous avez joués; ils n'osent pas soutenir qu'on n'a rien fait; leur attitude est pitoyable. Le *Rappel* dit que tous les droits donnés au Corps législatif sont vains et illusoires puisque le Sénat a toujours le droit de repousser une loi! Quand on en est là il n'y a plus à discuter. — Les deux articles de Prévost-Paradol dans les *Débats* sont très remarqués et font grande sensation. Seulement il dit que l'exposé des motifs est de M. Duvergier; tandis que c'est M. de Chasseloup qui l'a écrit d'un bout à l'autre et vous savez de qui il est inspiré; il y a certains alinéas où vous avez dû vous reconnaître. — L'Empereur n'a pas bronché : il a tout accepté; contrairement à ce qui a été dit dans le public et les journaux, M. Rouher n'a entravé en rien le mouvement; il a déclaré s'en rapporter purement et simplement et s'est mis à la disposition des ministres pour le Sénat. Ah! par exemple, le Sénat a reçu la communication comme une douche! pas un mot, pas un geste, pas une adhésion! Nos illustres ont reçu les ministres avec leur projet comme le Sénat romain a reçu les Gaulois! Aussi le sénatus-consulte a-t-il été frappé à la glace; j'espère que les discussions le réchaufferont. M. de Ch... me disait tout à l'heure : « Nous aurions grand besoin d'Ollivier et de sa parole chaleureuse; un garde des Sceaux éloquent parlant au Sénat et à l'opinion publique par-dessus

le Luxembourg nous serait bien utile dans notre ministère! » Tout le monde est de cet avis et on espère que le susdit garde des Sceaux arrivera à la rentrée devant les Chambres pour élaborer et défendre les lois organiques. (4 août 1869.)

III. — *Forcade à Émile Ollivier.* — Mon cher député. Je vous remercie de votre lettre et je suis vraiment heureux que vous acceptiez la présidence du Conseil général du Var. Votre mérite et la sympathie de vos compatriotes vous désignaient si naturellement que nous aurions fait une faute politique de ne pas insister auprès de vous. Le sénatus-consulte me retient à Paris. Il nous fera, je l'espère, un bon terrain de discussion devant la Chambre et montrera que nous agissons loyalement et résolument dans le sens du sénatus-consulte. De Forcade. (Paris 9 août 69.)

IV. — *Prince Napoléon à Émile Ollivier.* (Paris, 26 août 1869.) — Mon cher Ollivier. Pendant que vous êtes à votre conseil général nous avons eu hier lecture du rapport sur le sénatus-consulte au Sénat. Triste morceau d'un petit procureur réactionnaire, pas de souffle, aucune confiance, rien qui entraîne, une approbation *triste*, mesquine. Un effet manqué à la fin où le rapport oublie de porter à l'actif de l'Empire la guerre d'Italie, Magenta et Solférino, la liberté commerciale, les deux amnisties! Les ennemis diront qu'il manque le Mexique, la Prusse, la dette augmentée de plusieurs milliards, les désordres de la Ville de Paris. Le rapport fait le plus mauvais effet. On a fixé le jour de la discussion au 1er octobre, elle sera pitoyable, ce Sénat est misérable! Du reste rien de nouveau, l'Empereur est toujours

souffrant, il fait très chaud. Paris est fort ennuyeux et vide, j'ai voulu vous donner de suite mes premières impressions, donnez-moi les vôtres. Je vous serre la main, mon cher ami, et vous renouvelle l'assurance de toute mon amitié. NAPOLÉON (Jérôme).

V. — *Le même au même.* Paris, 1er septembre 1869). — Mon cher Ollivier. Oui, je vous envie d'être si confiant, je fais ce que je puis pour cela sans y parvenir! C'est que je suis encore plus intéressé que vous à ce qui se passe, que je sens le poids de mon nom et que je connais l'exil! Je pense que les circonstances sont grandes et les hommes petits; ce qui m'effraie ce n'est pas la situation, c'est l'insuffisance des hommes. Je ne suis pas tout à fait de votre avis sur l'amendement Bonjean, l'hérédité ou l'élection sont nécessaires à une deuxième Chambre; l'hérédité n'est pas possible; reste l'élection. Quant à une Chambre nommée, elle n'a aucune influence sur l'opinion, et ce n'est pas une deuxième Chambre que je crois indispensable. Je ne sais si je parlerai, je ne me sens pas en train; dans tous les cas ce sera avec modération et pour approuver en faisant des réserves. J'espère que vous partagerez les idées que je développerai si je parle. L'Empereur va mieux, rien de grave, mais il souffre, l'opinion est inquiète. On dit que vous serez réunis en septembre; je ne le sais que par les journaux. Dès le Sénat terminé, j'irai à Prangins. Mille amitiés, dites bien à votre père la part que j'ai prise à sa santé; j'espère qu'il est rétabli. Votre affectionné, NAPOLÉON (Jérôme).

Votre discours est élevé, vrai, il m'a fait grand plaisir quoique vous savez que j'aurais préféré ne pas vous voir président par décret, c'était trop tôt.

VI. — *Le même au même.* (Ce vendredi 3 septembre 1869.) — Mon cher Ollivier. J'ai reçu hier votre lettre du 30 me recommandant M. Bernhard Lasq, je le fais prier de me venir voir demain. J'ai prononcé avant-hier un discours au Sénat, j'allais à la tribune comme à une bataille. Je suis désireux de savoir votre opinion sur ce que j'ai dit, je la recevrai comme celle d'un excellent ami dont j'aime à écouter les avis. Ce qui m'a fait *plaisir* c'est que, sauf des abstentions naturelles, il n'a pas été mal pris à Saint-Cloud. On m'a fait prier d'y passer et j'ai vu l'Empereur qui a été bienveillant. Il est encore souffrant, se lève peu. La santé n'est pas remise quoiqu'elle ne soit pas inquiétante.

M. Pinard a été très mauvais; il paraît que le gouvernement ne parlera plus; c'est pitoyable, il me paraît difficile que le ministère actuel dure et se présente devant la Chambre tel qu'il est.

Je vais faire une petite absence, et puis m'en aller à Prangins pour mes vendanges. Ma famille vient aujourd'hui à Meudon. Je vous dis mes projets, pensant qu'il me sera peut-être utile de vous revoir bientôt. Mille amitiés. Votre affectionné Napoléon (Jérôme).

VII. — *Le même au même.* (Paris, 21 septembre 1869.) — Mon cher Ollivier. J'ai tardé à répondre à vos deux lettres du 10 et du 15 parce que je pense que vous devez être très occupé par votre mariage; je veux pourtant que vous sachiez toute la part que je prends à ce grave événement de votre vie et que vous et votre femme vous receviez tous les vœux que je forme pour votre bonheur. J'ai été absent, un peu souffrant et dans quelques jours je vais à Prangins faire mes vendanges. Merci de la

lettre de M. Masset, il n'y a pas à s'en occuper, je ne suis pas un coureur de trône ; faire ce que l'on doit dans la position où le hasard vous a placé, aimer et servir les opinions de son pays, voilà mon devoir ; toute autre conduite serait courir des aventures avec peu de chances de réussite et sans grandeur ni honnêteté, aussi je n'y pense pas. J'ai vu mon cousin depuis mon retour, il va beaucoup mieux ; moralement il n'est pas changé, il cherche, il est *indécis*, il ne se modifie pas ; par-dessus tout il a le *mépris* des hommes, il croit tout pouvoir faire avec les instruments les plus incomplets. Dans cette disposition d'esprit voici ce que je crois le plus probable. Le Corps législatif ne se réunira pas avant la fin de novembre, le ministère ne sera pas modifié ; on dira que l'on prépare de grandes lois qui se réduisent à fort peu de chose. Les ministres (M. Magne, M. Chasseloup), encore absents, feront quelques tentatives auprès de vous en leur nom, mais sans rien de bien sérieux de la part de l'Empereur, et les événements dirigeront le gouvernement à la rentrée du Corps législatif. C'est un peu de hardiesse de ma part de prévoir ainsi les événements, mais c'est mon opinion sur les probabilités que j'ai voulu vous donner. Du reste, l'imagination du gouvernement domine tout, il ne sait rien faire ; voyez pour une petite modification à la Guerre, la suppression de régiments fort inutiles de gendarmerie de la garde demandée depuis fort longtemps ; ils l'ont faite mais se sont arrangés de façon que ce ne soit pas une économie. L'Empereur voit assez volontiers et cause avec ceux qui ne sont pas de son avis, nullement pour les écouter et employer, mais uniquement pour voir s'il y a dans leurs idées quelque chose qu'il puisse prendre et faire appli-

quer par ses serviteurs... La lettre du Père Hyacinthe fait du bruit, en voilà un qui a secoué le joug! Que comptez-vous faire? Ne viendrez-vous pas à Passy pour y arranger votre maison? Je resterai un mois à Prangins et ferai une course dans mes chères montagnes des Alpes. Mes amitiés à votre père. Je vous serre la main. Votre affectionné NAPOLÉON (Jérôme).

VIII. — *Prince Napoléon à Émile Ollivier.* (17 octobre 1869.) — Mon cher Ollivier, je réponds à votre lettre du 10. Je vois avec joie et sans étonnement que vous jugez la situation avec calme et, à mon avis, très justement, tandis que les lettres que je reçois de Paris me font croire qu'ils y ont perdu la tête! C'est un triste pays que le nôtre où les soi-disant hommes politiques n'ont pas le sens commun. La situation ne m'effraie pas, mais les hommes, grand Dieu! On dirait que les gouvernants et les irréconciliables jouent à qui fera le plus de fautes, actuellement Ce sont les irréconciliables qui font le plus de bêtises, grâce à Dieu. Ils sont mauvais et stupides. Vous avez bien répondu à l'offre d'entrer au pouvoir : si l'Empereur vous croit utile, qu'il s'adresse directement à vous, vous discuterez avec lui les programmes et les hommes ; sans cela que feriez-vous dans un ministère sans programme bien connu, avec des collègues qui ne peuvent rester? Je suis certain que la session sera rude, qu'il y aura de l'imprévu, mais je ne crois pas que le ministère tel qu'il est puisse vivre devant la Chambre. On m'écrit que M. Rouher intrigue beaucoup pour rentrer. Je ne regrette pas d'être éloigné de tout cela, je ne compte revenir à Paris qu'au commencement de novembre ; d'ici là je vais faire un petit voyage en

Tyrol et dans le nord de l'Italie. Nous nous serrerons la main à la fin de novembre, d'après ce que vous m'écrirez; j'ai hâte de connaître votre femme; présentez-lui mes amitiés. Rappelez-moi au souvenir de votre père, il y a longtemps que j'ai grande sympathie pour lui; embrassez votre fils, les joies intimes valent mieux que la triste politique, et cependant il faut y vivre et y revenir quand le sort en a décidé ainsi par notre position! La mort de Sainte-Beuve m'a fort affecté, je l'avais vu quelques semaines avant mon départ. La liste des amis et même des bonnes connaissances se restreint, et à notre âge, dans ma position surtout, on ne les remplace pas. C'est un charmant esprit de moins! Adieu. Je vous serre la main. Votre ami. NAPOLÉON.

IX. — *Lettre d'Émile Ollivier à Émile de Girardin.* — Je vous trouve plus sévère pour le gouvernement que pour l'opposition et ce n'est pas juste. Je sens très bien de mon coin que le flot monte, mais ce n'est pas à cause de la manière dont a été exécuté le sénatus-consulte; c'est parce que l'on veut une révolution, les uns en s'en rendant compte, les autres à leur insu. Eût-on fait tout ce que vous avez conseillé et autre chose encore, la situation ne serait pas changée. Elle ne peut plus être détendue; elle doit aboutir à un choc. En vérité, je ne sais pas si ce gouvernement a une autre conduite à tenir que de s'entourer de ses fidèles, d'armer ses canons et attendre. Dans une telle situation, il n'y a rien pour moi. Les conservateurs me trouvent trop téméraire; les démocrates trop conciliant : les libéraux à la rigueur pourraient s'accommoder de moi, mais où sont-ils? Le jacobinisme nous a infectés jusqu'à la moelle des os, et il vit et

agit en nous, comme l'inspirateur souverain. Aussi suis-je, en effet, résolu à demeurer ici le plus longtemps possible et à ne me prêter à aucune combinaison ministérielle tant que l'Empereur *n'exigera* pas de moi que je marche à mes conditions. Alors j'irai au pouvoir comme on va au sacrifice, n'ayant d'autre visée que d'en sortir la tête haute et frappé par devant. Ce n'est que lorsque ce peuple léger en sera à la question sociale et qu'il tombera aux mains des liquidateurs, qu'il se réveillera. Jusque-là tout ce qu'on dit sera inutile. Et comment en serait-il autrement, puisque vous, l'ennemi théorique et pratique des révolutions, vous vous faites l'artisan le plus terrible, le plus efficace, le plus persévérant de la révolution, dans des articles plus véhéments que ceux du *Réveil*, et cela parce que vous n'êtes pas d'accord avec le ministère sur l'infinitésimale question de savoir si un de ces Parlements que vous méprisez sera réuni pour pérorer, un mois plus tôt ou plus tard ! Ah ! cher ami ! si le gouvernail obéit à la vague, lorsque c'est vous qui le tenez, entre les mains de qui sera-t-il inébranlable ! Vous aviez un si beau rôle à jouer en tombant sur ces révolutionnaires fanfarons et incapables ! Et qu'importe Paris? C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. La France est derrière, ne pensant pas de même. Je suis triste de voir tant d'injustice et je me reproche d'avoir dans le passé trop fait d'opposition en présence de l'aveuglement de cette nation, qui va affirmer une fois de plus son incapacité d'être libre. (5 octobre 1869.)

X. — *Réponse de Girardin à Émile Ollivier.* — Le reproche que vous m'adressez est d'être trop sévère pour l'Empire converti au programme des 116;

ce serait peut-être le reproche que je m'adresserais à moi-même, si, comme vous, j'étais loin du volcan et près de mes vignes, présidant à mes vendanges et me mirant dans les ondes bleues de la Méditerranée, à l'ombre des chênes verts; mais il n'en est pas ainsi, c'est sous mes yeux que se commettent les fautes qui se succèdent sans nombre comme une tache sans fin, — J'admets que je me fusse fait attacher un bandeau sur les yeux et que je fusse devenu l'expression de votre pensée, que serais-je? Je serais ce qu'est Clément Duvernois, et je pèserais ce qu'il pèse dans les balances de l'opinion. — En 1848, sur la foi d'un de mes amis, le comte d'Orsay, j'ai concouru de toute la puissance de la publicité dont je disposais à l'élection du prince L. N. et si une révolution le renversait de son trône, ce qu'elle aurait de plus pressé, ce serait de me faire expier ce concours, qui cependant ne m'a valu que l'honneur de l'ostracisme en 1851. Donc, d'une révolution je n'ai rien à espérer et j'ai tout à redouter, mais je ne suis pas de ceux à qui le péril fait fermer les yeux; au contraire, je suis de ceux à qui il les fait ouvrir plus grands. — Jamais je n'ai rien demandé à mon candidat de 1848, pour lequel, vous le savez, j'ai conservé une inépuisable sympathie, je ne lui ai demandé que d'être conséquent avec ce qu'il a décidé, que de faire ce qu'il est dans la logique des choses qu'il fasse et ce qu'il serait dangereux qu'il ne fît pas. — Lorsqu'il était président de la République, je n'ai épargné aucune instance pour qu'il restât fidèle à son manifeste de novembre 1848 et à son serment. Après le coup d'État et avant l'Empire, je lui ai donné, sous toutes les formes, le conseil de ne pas glisser sur la pente dangereuse de l'hérédité monarchique aux

prises avec le suffrage universel; après le rétablissement de l'Empire, quoique je l'eusse combattu et que j'eusse voté contre, j'ai souvent très souvent pressé l'Empereur de légitimer par de grandes œuvres, le pouvoir illimité qu'il s'était attribué, mais je ne l'ai jamais exhorté à croiser le gouvernement personnel avec la forme constitutionnelle, de façon à procréer un gouvernement neutre, condamné à l'impuissance. La brusque conversion de l'empire plébiscitaire en empire parlementaire ne m'a donc pas compté, le 12 juillet dernier, parmi ses victorieux, mais dès que l'Empereur est entré dans cette voie, il ne peut plus reculer sous peine de précipiter sa chute. Le 12 juillet, qu'avait-il à faire? Charger sans hésitation, soit M. Magne, soit vous de former un Cabinet qui prît son point d'appui sur les 116. Est-ce là ce qu'il a fait? Non, il a changé un ministère personnel contre un autre ministère tout aussi personnel, mais incomparablement plus faible, sans toutefois discontinuer ses rapports de confiance et d'intimité avec M. Rouher. — C'est en faussant tour à tour le mécanisme républicain par le mécanisme monarchique, le mécanisme du gouvernement personnel par le mécanisme constitutionnel, c'est en unissant les uns aux autres les principes les plus opposés, que l'Empire s'est jeté dans des complications d'où il est très douteux qu'il parvienne à se tirer. Il ne lui reste plus qu'une chance de salut, c'est qu'il trouve un Cabinet qui ait la volonté de n'entrer qu'après lui avoir fait préalablement admettre un programme franchement formulé. Si l'Empereur ne comprend pas qu'il doit en être ainsi désormais et s'il ne se résigne pas à la condition qu'il s'est faite lui-même de son plein gré, c'en est fait de lui. Le compren-

dra-t-il? le voudra-t-il? J'en doute. Alors, le révolutionnaire ce ne sera pas moi, ce sera lui. Vous m'accusez d'être trop sévère pour le gouvernement; vous avez tort. La logique ne saurait transiger avec l'inconséquence, et la logique transigeât-elle, que l'inconséquence n'en serait pas amoindrie. — La preuve que j'ai raison et que vous avez tort, c'est votre lettre même qui exhale à toutes les lignes la tristesse et le découragement. Si le gouvernement, depuis cinq mois, n'avait pas accumulé les fautes que j'ai dû relever sous peine de n'avoir plus de lecteurs, vous ne seriez pas découragé, car vous seriez dans toute l'ardeur de l'œuvre à accomplir. Encore quelques fautes, et le verre qui est plein débordera. Alors tout changement de ministère sera tardif et vain; il n'y aura plus pour répondre aux exigences impérieuses de la situation qu'un changement de gouvernement. — Il n'y a plus une année, que dis-je? il n'y a plus un mois à perdre. Il y a deux ans, le 19 janvier 1867, vous avez été un atout décisif dans le jeu de l'Empereur. Qu'a-t-il fait de vous? Il a attendu que la couleur de la retourne eût changé. Vous êtes encore une figure, mais vous n'êtes plus un atout. Ne dites pas que la galerie qui assiste à la partie qui se joue entre le gouvernement et l'opposition est injuste. Non, ce n'est pas être injuste, quand on voit un coup mal joué, que de le constater et de le condamner.

XI. — *Émile Ollivier à Girardin* (octobre 1869). — Je ne vous suivrai pas dans votre retour sur le passé; je m'attacherai à préciser ma pensée sur la situation actuelle. Vous considérez la politique comme un jeu, dans lequel vous comprenez qu'on

engage toutes les parties, pourvu qu'on les joue bien. Je considère la politique comme une science fondée sur l'expérience, et je crois, dût-on demeurer éternellement vaincu, qu'on ne doit engager que la bonne partie. Le gouvernement parlementaire a ses imperfections; mais contenu, pratiqué avec modération, il me paraît la forme la moins imparfaite des gouvernements, surtout lorsque le pivot autour duquel il se meut est un monarque. J'aurais beaucoup à dire sur ce que vous appelez la logique. *Logica me perdidit*, a écrit Abailard. Proudhon eût pu dire de même, et vous aussi, peut-être. La logique est un appareil accommodé pour le faux aussi bien que pour le vrai. L'humanité ne se guide point par des syllogismes, mais par des intuitions, et les grands hommes comme Lamartine ont été conduits surtout par l'esprit de finesse si admirablement décrit par Pascal. Ce que les logiciens qualifient d'inconséquence, n'est souvent que combinaison, compréhension des variétés; ils placent le vrai dans le prolongement inflexible d'un rayon, tandis qu'il est au centre où tous les rayons se rencontrent et se contiennent. Erasme a écrit un charmant volume sur l'inconséquence. La conclusion serait que ce que les raisonneurs appellent de l'inconséquence est la vraie conséquence. Mais tout ceci n'est qu'indiqué et nécessiterait des explications et des commentaires. J'arrive à la situation présente.

Sans doute, depuis juillet, l'Empereur a commis les fautes qui tiennent à l'indécision de son caractère. Après l'interpellation, il eût dû remettre à l'un des 116 le soin de constituer un cabinet. Quant au retard de la convocation, je persiste à considérer que cela a été une mesure sage. La con-

vocation précipitée n'eût rien apaisé et elle nous eût privés du spectacle de la belle déroute des irréconciliables. Est-ce que vous croyez que le superbe Gambetta, signant le manifeste de reculade de la Gauche après son « Il faut en finir », ce ne soit pas un beau résultat de ridicule? Est-ce que vous croyez que le pays n'ait rien appris, à voir avec quelle facilité nos héros passent des audacieuses fanfaronnades aux prudentes retraites et qu'il ne tire pas de salutaires enseignements de la différence de langage entre le candidat avide de succès et le député avide de tranquillité?

Alors même que le gouvernement eût convoqué le 26, rien n'eût été apaisé, car la crise tient à une cause qu'aucune bonne conduite ne peut détruire avant qu'une réaction de bon sens ne se soit produite à Paris; elle tient à la création récente du parti qui déclare tout haut son intention de renverser le gouvernement actuel et de provoquer au plus tôt une révolution nouvelle. — Qu'a-t-on fait de plus complet que la loi des coalitions? A-t-elle arrêté un seul instant dans leurs votes les ouvriers qui s'en servent chaque jour? Ne m'avez-vous pas vous-même raconté ce propos de Nefftzer : « Si Ollivier obtient seulement le retrait de l'autorisation préalable, je serai de sa politique. » J'ai obtenu plus, et vous savez comment Nefftzer m'a porté le coup décisif. — Quoi que le gouvernement fasse, le parti révolutionnaire le trouvera mauvais et il demandera immédiatement une autre réforme pour se dispenser de savoir gré de celle qui a été opérée. Avant l'établissement de la responsabilité ministérielle, tout était ramené à ce seul point; la responsabilité ministérielle obtenue, les voilà au droit de paix et de guerre. — Enfin, toutes les

fautes eussent-elles été commises, elles seraient rachetées par la longanimité avec laquelle les ministres respectent la liberté de la presse. Je ne puis m'expliquer que vous ne leur pardonniez pas tout par la grâce d'un tel mérite. Ne me dites pas que c'est un état de tolérance et non un fait légal. Vous savez mieux que moi qu'en France la loi ne donne aucune garantie durable : ce qu'une loi a établi, une autre loi le détruit avec autant de facilité qu'un ministre change les pratiques de son prédécesseur. Il n'y a de durable que ce qui, étant introduit par les *mœurs*, est devenu une habitude nationale, d'autant plus indestructible qu'elle est écrite ès-cœurs, comme disait Bignon de la loi salique. Néanmoins vous vous êtes montré aussi amer, aussi emporté, aussi révolutionnaire que l'ennemi le plus déchaîné.

Je ne nie pas que vous n'ayez ainsi correspondu aux passions de cette ville à la fois la plus intelligente et, au dire de Voltaire, la plus extravagante, mieux que vous n'y eussiez répondu par une attitude équitable et modérée. Moi aussi, j'aurais eu plus de chances d'être renommé si je m'étais fait irréconciliable. Mais est-on un homme libre si on ne sait pas résister aux erreurs et aux égarements du souverain collectif aussi bien qu'aux caprices et aux volontés du souverain individuel?

Vous avez raison de le remarquer : ma lettre était triste. Ce qui causait ma tristesse, c'est de vous voir redevenu l'instrument de la Révolution, vous qui, mieux que personne, pouvez mesurer les immenses désastres sociaux qu'elle amènerait. J'ai éprouvé de cette déviation autant de chagrin que j'en ai ressenti lorsque j'ai lu vos articles conseillant la guerre. Ne prenez pas toutefois cette tris-

tesse pour de la défaillance. Je suis plus que jamais affermi dans mes idées, dans mes résolutions, et plus que jamais, je suis prêt de corps et d'esprit à poursuivre un combat contre la Révolution par la paix et la liberté. Je suis bien loin de croire la partie perdue. Après tout, on a beau embrouiller les chiffres, les irréconciliables n'ont obtenu en France que 200 000 voix. Ne m'abandonnez pas dans la route où vous m'avez vous-même appelé dès mes jeunes années ; revenez à la doctrine qui a fait votre originalité. Alors vous mériterez de prendre rang au milieu de l'éternelle Constituante qui siège dans l'histoire, à côté des véritables initiateurs politiques; sans cela, vous ne serez qu'une brillante individualité sur laquelle se posera un éternel point d'interrogation. Quant à moi, vous vous trompez lorsque vous me faites dans la main de l'Empereur tantôt un atout, tantôt une simple figure : je ne suis qu'un homme de bonne volonté et d'idéal, égaré dans ce monde de la fraude, de la mauvaise foi et de la haine, et qui essaie de se tirer d'affaire le moins mal possible, jusqu'à ce que tous les partis, indignés de sa bonne foi obstinée, se soient accordés pour le renvoyer aux douceurs de l'étude libre et désintéressée, au repos de la vie intérieure, aux joies de la famille et de l'amitié.

XII. — *Émile Ollivier à Duvernois* (24 octobre 1869). — A l'extérieur, je crois que la guerre, loin de rien résoudre, embrouillera tout et compromettra tout. Si les commerçants ne la craignaient pas, les esprits seraient beaucoup plus calmes. Le moment d'arrêter la Prusse est passé, irrévocablement passé, et le salut et la grandeur de l'Empire ne peuvent plus être cherchés que dans le respect du principe

des nationalités. L'Empereur l'a inauguré; s'il le combat, il sera vaincu par lui; par conséquent, j'admets qu'on examine s'il y a lieu de s'opposer à l'annexion des États du Sud à la Confédération du Nord, si la Prusse veut l'opérer par la force; je n'admets pas qu'on s'y oppose sous aucun prétexte si cette annexion s'opère par la volonté des populations.

XIII. — *Buffet à Émile Ollivier.* — Mon cher collègue, Je crois utile, pour prévenir tout malentendu, de préciser en les résumant, les observations que je vous ai soumises hier à la suite de la proposition que vous avez été autorisé à me faire. Personne ne désire plus sincèrement, plus vivement que moi le succès de la transformation du régime impérial, si bien inaugurée par le décret du 24 novembre, continuée par les actes du 19 janvier, auxquels vous avez eu une grande part, et très avancée, sinon complétée, dans le domaine du droit constitutionnel, par le sénatus-consulte du 8 septembre dernier. Je serais donc prêt à mettre tout mon dévouement au service de cette grande et patriotique entreprise. Mais je suis convaincu que, dans l'intérêt commun de l'Empereur et du pays, il est indispensable qu'un nouveau ministère, s'il est constitué, ait non seulement par son programme, mais plus encore, s'il est possible, par son origine et sa composition, un caractère extrêmement net et une signification bien précise. Il faut que le jour où il paraîtra au *Journal Officiel* et avant même, en quelque sorte, qu'il ait parlé, chacun se dise : Maintenant nous voyons clairement ce que l'on veut et où l'on va; il n'y a ni ambiguité, ni contradiction. C'est à cette condition *seulement* que le ministère

aurait des chances sérieuses de surmonter les difficultés de sa tâche. Je ne suis pas un esprit absolu et systématique. Je suis autant que qui que ce soit disposé à raconnaître que, dans bien des circonstances, l'on peut et l'on doit se contenter d'à peu près et apporter, dans la gestion des affaires et dans les questions de personnes, un esprit de transaction et de conciliation qui est le véritable esprit pratique. Mais nous ne sommes pas dans des circonstances ordinaires. Le mal profond dont souffre le pays est, suivant moi, l'incertitude; l'incertitude résultant à la fois de ce que la direction politique peut être brusquement changée par une révolution imprévue et de ce que certaines contradictions, au moins apparentes, entre les choses et les hommes, donnent souvent lieu de se demander si l'on est bien décidé à marcher dans la voie où l'on paraît entrer. Tous les intérêts sont gravement affectés par cette incertitude qui les prive de la condition la plus essentielle de leur développement. Le malaise, l'anxiété que produit cet état de choses sont une cause très active de désaffection. Le gouvernement perd ainsi l'autorité morale qui lui serait si nécessaire. C'est à ce mal qu'il faut avant tout porter remède, et on ne peut, selon moi, le guérir aujourd'hui que par une extrême netteté, je dirais volontiers, par une exagération de netteté dans les programmes et plus encore dans les hommes et dans les actes. C'est là, soyez-en convaincu, le point essentiel. Dans la formation d'un nouveau ministère, tout devrait être subordonné à cette considération dominante et presque exclusive.

Le ministère devrait donc, ainsi que vous me l'avez dit vous-même très justement, avoir un programme bien arrêté qui serait sa charte-vérité. Sur

le programme, il serait, je crois, presque facile de s'entendre, car il est, au moins dans ses partie principales, tracé pour ainsi dire par le pays. On le trouve, à cette heure, écrit partout dans des termes à peu près identiques. Malgré quelques voix discordantes et très tapageuses, l'opinion publique a été rarement moins partagée. La France n'a jamais été plus décidément centre gauche. Le programme que vous m'avez lu, autant que j'ai pu en juger à la simple audition, sans être absolument celui que j'aurais moi-même proposé, s'en rapproche assez néanmoins pour me laisser espérer que nous arriverions sans trop de peine à une rédaction commune. Mais le meilleur programme, les réformes le plus sagement combinées seront, pour rallier l'opinion et agir sur elle, aussi impuissantes que l'ont été les réformes déjà accomplies et dont plusieurs cependant sont excellentes, si le ministère qui les présentera ne paraît pas en être, sans doute possible, le commentaire vivant et la garantie certaine, s'il n'y a pas entre ce programme et le caractère indiscutable de ce ministère une harmonie complète. Aujourd'hui la moindre fausse note, la plus légère dissonance compromettrait tout. Le caractère nettement accusé du ministère est donc aussi important, on pourrait dire même plus important que le programme.

Si j'insiste sur la nécessité de la parfaite homogénéité du ministère, ce n'est pas, croyez-le bien, par fétichisme parlementaire, Un cabinet mixte, composé d'éléments divers, même un peu hétérogènes, est quelquefois parfaitement approprié à certaines situations. Il ne le serait pas du tout à la situation actuelle. On pourrait, sans craindre d'être démenti par l'événement, lui prédire le sort du

ministère Martignac. Mais l'homogénéité ne suffirait pas encore au succès de la mission qu'accepterait le nouveau Cabinet; il faudrait, en outre, que le pays pût prendre confiance dans sa force et sa durée. Cette dernière condition est, je le reconnais, bien difficile à remplir aujourd'hui. Un ministère n'est et ne paraît être solidement établi que si la majorité lui donne un concours exclusif, c'est-à-dire un concours qu'elle refuserait à une autre administration. Or, dans le cas où le ministère serait constitué avant la réunion du Corps législatif devant lequel le ministère actuel ne comparaîtrait pas, et s'il obtenait ensuite un vote de confiance, le public ne serait-il pas porté à croire que ce même vote n'aurait pas été refusé à la précédente administration et ne le serait pas davantage à une combinaison ultérieure et plus ou moins différente? Un appui réputé, à tort sans doute, mais enfin réputé banal, ne peut donner de force réelle à aucune politique. Nous n'en serions pas là si le malencontreux système des candidatures officielles avait été abandonné, lors des dernières élections. Nous aurions aujourd'hui dans la Chambre une immense majorité dynastique, conservatrice, libérale, investie d'une autorité morale indispensable et la communiquant au ministère qu'elle aurait soutenu. Mais le fait étant accompli, comment en atténuer au moins les regrettables conséquences? Je n'oserais pas, pour ma part, conseiller, *en ce moment*, la dissolution de la Chambre. Le pays saurait je crois, peu de gré aux hommes qui, sans une nécessité bien constatée, le jetteraient dans une nouvelle crise électorale aussi rapprochée de la dernière. Ce moyen étant écarté, au moins quant à présent, le seul autre moyen que j'aperçoive pour relever le

crédit de la Chambre, crédit indispensable à la force du gouvernement, consisterait à laisser à cette Chambre l'occasion de prouver qu'elle a dans son sein une majorité qui ne se prête pas à tout et à tous, qui a une volonté et une volonté conforme à celle du pays. Cette preuve faite, le concours qu'elle donnerait à un Cabinet nouveau ne semblerait plus ni banal ni complaisant. On croirait, dès lors, à la force et à la durée de ce ministère. Je ne suis pas bien sûr, je vous l'avoue, que l'Empereur, malgré tous les sacrifices qu'il a faits avec une sincérité non douteuse pour moi, ne répugne pas encore à une pratique aussi absolue des principes parlementaires. Là pourtant, dans ma profonde conviction, serait le salut pour lui, pour sa dynastie, pour le pays. En se tenant à des demi-mesures dans un moment où l'opinion est éveillée et devenue fort exigeante, l'Empereur aura adopté du régime parlementaire tout ce qui est un moyen d'attaque et de démolition ; il se sera privé de ce qui est, dans ce régime, non pas seulement une défense, un bouclier, mais un élément de force et de stabilité.

J'imagine qu'il est arrêté par la crainte naturelle, peut-être, mais, à coup sûr, mal fondée, de n'avoir plus ainsi qu'un rôle tellement amoindri que sa dignité et son prestige en recevraient une atteinte irréparable. C'est pourtant le contraire qui est vrai. Pendant bien longtemps encore, hélas ! le fonctionnement du gouvernement constitutionnel rencontrera chez nous, dans l'inexpérience du pays et des Chambres elles-mêmes, des obstacles qui ne pourraient être aplanis que par le concours éclairé et bienveillant de la Couronne. Si l'Empereur veut être la facilité et non la difficulté de la mise en

œuvre de ce système de gouvernement, il aura un rôle bien digne, par sa grandeur et ses salutaires effets, de lui et de son nom. Quelle ne serait pas la gloire d'un prince qui, après avoir signé le traité de Paris, après avoir donné une si puissante impulsion aux travaux féconds de la paix, aurait travaillé dans la seconde moitié de son règne et réussi à acclimater enfin chez nous un régime qui mettrait désormais le pays à l'abri des hasards et des surprises. Mais, je vous le répète, si, au lieu d'entrer résolument dans cette voie, on a recours à quelque combinaison sans caractère bien déterminé, je crains que l'on n'aboutisse qu'à user des hommes et à gaspiller sans beaucoup de profit, des ressources précieuses.

Toutefois, en exprimant mon avis sans aucune retenue, je ne voudrais pas décourager vos efforts dont j'apprécie, croyez-le bien, la loyauté et le parfait désintéressement. Il est possible que je me méprenne sur les nécessités du moment actuel, il est possible qu'un ministère, qui ne serait pas constitué absolument dans les conditions que j'indique et qui ne sont peut-être pas réalisables aujourd'hui, rende cependant au pays de réels services et lui procure de précieuses garanties. Je soutiendrais bien volontiers, comme député et dans la mesure de mes forces, ce ministère-là, mais je ne pourrais en faire partie, non par une prudence timide et égoïste, mais parce qu'il me paraît indispensable, pour supporter les rudes labeurs de la vie ministérielle, d'avoir une foi entière dans ce que l'on entreprend.

Croyez bien, mon cher collègue, à mes sentiments dévoués et affectueux. L. Buffet (Paris le 19 novembre 1869).

XIV. — *Ferdinand Barrot à Ernest Daudet.* — Mon cher monsieur Daudet. Merci de vos nouvelles si précises qui me donnent la clé des rumeurs de la presse. Ollivier, s'il tient ferme à son système, se montrera homme politique et inaugurera dignement et utilement le régime nouveau. J'ai une très grande confiance en lui et je le crois, plus que quelque homme que ce soit de ce temps, en état d'être premier ministre. Mais il devra s'entourer de gens jeunes, actifs, intelligents, honnêtes, qui feront avec lui cette même besogne qui est essentielle parce qu'elle touche à tous les détails de la vie sociale. Je trouve la personnalité de votre ami si précieuse pour notre salut, que je voudrais qu'elle fût préservée de toute malencontre.

XV. — *Le Play à Émile Ollivier.* — Mon cher monsieur, Au moment où vous prenez la tâche d'accomplir les réformes que nous attendons en vain depuis 1789, nous n'aurons plus à causer de ces réformes. Mais je tiens à vous exprimer les vœux bien ardents que je forme pour le succès des vrais principes de gouvernement, l'espoir que me donnent le talent et le courage que vous avez montrés devant ces foules égarées qui méprisent chez nous tout ce que respectent les peuples libres et prospères. Puissiez-vous triompher des passions et des erreurs encore plus redoutables, qui règnent souverainement dans les classes plus élevées, de l'intolérance actuelle des Français (Ref. soc. t. III, p. 256) de la funeste influence de la bureaucratie (idem,... p. 303). Après avoir changé les formes et les mécanismes qui, depuis deux siècles, rendent l'État oppresseur, puissiez-vous restaurer les idées, les sentiments et les institutions qui rendent si fé-

condes, chez nos émules, la vie privée et la vie locale! Je mets la dernière main à un ouvrage, l'organisation du travail, qui résume la pratique actuelle des peuples prospères : le temps de lire est passé pour vous; mais vous trouverez peut-être quelque utilité à vous en faire rendre compte par quelque personne ayant votre confiance. Sentiments bien affectueux. LE PLAY (25 décembre 1869).

XVI. — *Lettres d'Odilon Barrot.* — Janvier 1870. Lundi. Permettez-moi de vous adresser mes remerciements pour la promotion faite à mon neveu P. Fabre à la magistrature éminente de procureur général à la Cour de Cassation. J'espère qu'il ne sera pas au-dessous de sa tâche.

11 janvier. Je déplore l'événement de ce matin, il y a là une suite de fatalités. Vous avez bien fait d'ordonner de suite l'arrestation du meurtrier. Ne vous laissez pas décourager par ces incidents ils ne changent rien aux nécessités de la situation. Courage donc et confiance, et croyez à mes sentiments profondément dévoués et sympathiques.

XVII. — *Du cardinal Donnet à Émile Ollivier.* — (Bordeaux, le 12 janvier 1870). Monsieur le Garde des Sceaux. J'ai voulu vous donner le temps de respirer avant de vous dire la satisfaction bien sentie que m'a fait éprouver votre nomination au ministère de la Justice et des Cultes. Votre Excellence avait été comprise par moi depuis longtemps, souvent même devinée. Si jamais je puis lui être bon à quelque chose, je me mets à sa disposition ; j'ai trente-cinq ans d'épiscopat, voir beaucoup, observer beaucoup, c'est faire provision de tolérance, je suis comme vous enfant du Midi, mon berceau a été

placé sur les bords du Rhône entre Vienne et Valence, mais sur la rive droite. Mes premières années se sont écoulées à Lyon et dans le voisinage et mon apprentissage de l'épiscopat s'est fait à Nancy où j'ai connu bien intimement la famille Chevandier de Valdrome qui vous a donné un collègue dont j'ai conservé un tendre souvenir. Ma convalescence marchant grand train, j'espère pouvoir me rendre au Concile pour le milieu de février. Agréez, monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de ma haute et respectueuse considération. — Fernand, cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sénateur.

XVIII. — *Mgr Freppel à Émile Ollivier.* Rome, 20 janvier 1870. Monsieur le Ministre. Permettez à l'évêque nommé d'Angers de vous féliciter ou plutôt de féliciter le clergé français de votre élévation à une charge qui vous mettra en rapport constant et suivi avec les membres de l'épiscopat. Les rares occasions où j'ai eu la bonne fortune d'échanger quelques paroles avec Votre Excellence ont suffi pour me prouver que l'Église pouvait compter pleinement sur votre esprit de justice et sur votre haute intelligence des besoins religieux et moraux de notre temps. Aussi n'ai-je pas été surpris de voir avec quelle sûreté et quelle largesse de vues vous avez abordé, dès votre entrée au Ministère, le problème si difficile de l'union de la liberté avec l'autorité. Il n'y a qu'une voix à Rome pour rendre hommage au calme et à la fermeté que vous déployez dans les circonstances délicates où nous sommes. Car les graves préoccupations du Concile ne sauraient détourner nos regards du pays où nous avons laissé nos

plus chères espérances et nos meilleures affections. Il est impossible que tant de droiture et d'honnêteté politique ne triomphent pas des difficultés d'une situation nouvelle, et j'applaudis pour ma part à l'heureuse idée qu'a eue l'Empereur d'appeler dans ses conseils des hommes qui savent user des droits de l'autorité avec tant de modération et appliquer les principes d'une sage liberté avec une volonté si ferme et si résolue. Certes l'appui moral de l'Eglise ne saurait faire défaut à un ordre de choses où elle trouve les meilleures garanties pour le libre exercice de son ministère, et le Ciel ne peut manquer de bénir des efforts qui tendent à élever le niveau intellectuel et moral d'un peuple.

Daignez agréer, monsieur le Ministre, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être etc.

XIX. — *Paul de Saint-Victor à Émile Ollivier.* — Monsieur le Ministre. Votre recommandation a eu une grande part dans ma nomination à l'emploi d'inspecteur des Beaux-Arts, permettez-moi de vous en exprimer toute ma reconnaissance et de vous dire combien j'ai été touché de la bienveillance si cordiale et si sympathique que vous m'avez témoignée à cette occasion.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, avec mes remerciements, l'hommage de mes sentiments respectueux. PAUL DE SAINT-VICTOR.

XX. — *Mgr Rivet à Émile Ollivier.* — *Rome.* 16 février 1870. — Monsieur le Ministre. Les premiers actes de ce ministère et les paroles si nettes et si précises de Votre Excellence m'ont rempli d'espérance pour l'avenir naguère si compromis.

Permettez à un vieillard qui n'a jamais été le courtisan d'aucun pouvoir de vous adresser ses humbles félicitations et ses vœux les plus sincères. Je ne suis pas un politique, mais il me semble que je puis dire que vous avez parfaitement apprécié le mal qui travaillait le pays et minait le pouvoir. Vos premiers actes ont rassuré l'un et raffermi l'autre. Il est plus que probable, monsieur le Ministre, que vous ne verrez jamais celui qui se permet de vous écrire ces lignes, — je ne vais jamais à Paris, — mais veuillez croire que personne ne fait plus de vœux pour que Dieu bénisse votre courageux dévouement. Agréez, monsieur le Ministre, l'hommage de respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

XXI. — *Le ministère Martignac et le ministère du 2 janvier.* — On a quelquefois comparé notre ministère à celui de M. de Martignac. L'analogie est fallacieuse et sans réalité : tout était différent entre les deux ministères. M. de Martignac avait servi sous M. de Villèle et avait soutenu sa politique, en Espagne en qualité de commissaire civil, à la Chambre comme député ; il avait occupé sous son administration les places de conseiller d'État et de directeur général de l'enregistrement. C'était un homme de la maison qui avait fini par croire qu'il fallait changer de politique, mais cette conviction ne s'était pas manifestée par une lutte avec son patron.

Aucun de nous n'avait été dans cette situation, excepté M. de Parieu, dont le rôle était effacé. C'est le ministère Chasseloup-Laubat et Magne qui peut véritablement être comparé au ministère Martignac. Ces deux ministres étaient comme Martignac

des hommes de la maison, qui avaient servi l'Empire et ne s'étaient présentés comme les partisans de la liberté, lorsque l'opinion s'était tournée de ce côté, qu'après avoir longtemps servi le système opposé. Il y avait une autre différence profonde entre les deux ministères. Le roi Charles X était l'ennemi de ses nouveaux ministres. Son premier mot en les accueillant avait été de leur faire l'éloge de M. de Villèle et de leur dire : « Son système était le mien. » Il le faisait attaquer par certains journaux royalistes ou plutôt, lorsque les rédacteurs de ces feuilles allaient lui demander s'il ne les trouvait pas trop hostiles, il s'écriait : « Non, non, continuez. » Quand M. de Martignac avait parlé : « Eh bien ! disait Charles X, avez-vous entendu la Pasca? » (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.)

L'Empereur Napoléon III, au contraire, était avec ses ministres, il les soutenait, avait confiance en eux, se montrait résolu à pratiquer, sans arrière-pensées, les institutions nouvelles. Supposez qu'après la chute de Martignac, Charles X ait appelé aux affaires Royer-Collard, Casimir Perier, et se fût confié loyalement à leurs conseils, vous auriez l'équivalent du ministère du 2 janvier. Ou si vous voulez absolument trouver dans les histoires de la Restauration quelque chose qui doit en donner l'idée, reportez-vous au ministère Decazes et de Serres qui, le 29 octobre 1819, succéda au duc de Richelieu, et qui se soutint, avec la faveur de Louis XVIII, jusqu'à l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820).

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XX

LE MINISTÈRE DU 2 JANVIER 1870

CHAPITRE PREMIER

L'INTERPELLATION DES 116. — LE MESSAGE DE L'EMPEREUR DU 11 JUILLET 1869.

Pages.

CHAPITRE II

LE DERNIER MINISTÈRE DU POUVOIR PERSONNEL. — LE SÉNATUS-CONSULTE DU 8 SEPTEMBRE 1869.

CHAPITRE III

LA MALADIE DE L'EMPEREUR. — PRIM A VICHY ET A PARIS. — MISE EN TRAIN DU COMPLOT HOHENZOLLERN. — VISITE DE CHARLES DE ROUMANIE A L'EMPEREUR.

Pages.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME JUDICIAIRE. — NUBAR. — L'OUVERTURE DU CANAL DE SUEZ. — LE FIRMAN DU 2 NOVEMBRE 1869.

CHAPITRE V

NÉGOCIATIONS ENTRE L'EMPEREUR ET ÉMILE OLLIVIER POUR UN REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — ÉCHEC DE CETTE TENTATIVE. — ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DE PARIS.

CHAPITRE VI

LA CONSTITUTION D'UNE MAJORITÉ LIBÉRALE. — LE CENTRE DROIT. — CRÉATION D'UN GROUPE DE DISSIDENTS. — LE CENTRE GAUCHE — NOUVELLES NÉGOCIATIONS D'ÉMILE OLLIVIER AVEC L'EMPEREUR.

CHAPITRE VII

LA FORMATION DU MINISTÈRE DU 2 JANVIER

CHAPITRE VIII

BILAN INTÉRIEUR DE L'EMPIRE A LA FIN DE 1869. — CRISE POLITIQUE. — CRISE RELIGIEUSE. — CRISE ÉCONOMIQUE. — ÉTAT DE LA PRESSE ET DE L'OPINION.

CHAPITRE IX

BILAN EXTÉRIEUR. — L'ESPAGNE, LA RUSSIE, L'AUTRICHE, LA PRUSSE, LES ÉTATS DU SUD — SUITE DU COMPLOT HOHENZOLLERN.

CHAPITRE X

JUGEMENT SUR LE MINISTÈRE. — SES DIFFICULTÉS. — RÈGLES DE CONDUITE.

CHAPITRE XI

ORGANISATION INTÉRIEURE DES MINISTÈRES. — LES PREMIERS CONSEILS. — LE PRÉFET DE POLICE ET LE PRÉFET DE LA SEINE. — LA DISSOLUTION. — LES ADMISSIONS TEMPORAIRES. — L'AMNISTIE DE LEDRU-ROLLIN.

CHAPITRE XII

LE MINISTÈRE AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE

CHAPITRE XIII

AFFAIRE VICTOR NOIR

CHAPITRE XIV

DÉBAT ÉCONOMIQUE AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF. — DISCUSSION DU RÈGLEMENT

CHAPITRE XV

ŒUVRE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE. — NOS RÈGLES DE CONDUITE A L'ÉGARD DU PERSONNEL. — LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL. — LES NOMINATIONS JUDICIAIRES. — LES HOMMES NOUVEAUX. — LES JUGES DE PAIX. — LE ROULEMENT DES TRIBUNAUX. — L'AFFAIRE LE VERRIER-RENAN. — LES MONNAIES PONTIFICALES.

CHAPITRE XVI

LES GRANDES COMMMISSIONS EXTRA-PARLEMENTAIRES. — RÉFORME LIBÉRALE DU RÉGIME DE L'ALGÉRIE. — LOI SUR LA PRESSE. — ABROGATION DE LA LOI DE SURETÉ GÉNÉRALE. — LE POUVOIR CONSTITUANT. — LA QUESTION DES MAIRES ET DES CANDIDATURES OFFICIELLES.

CHAPITRE XVII

PROCÈS DU PRINCE PIERRE BONAPARTE.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 46685.



